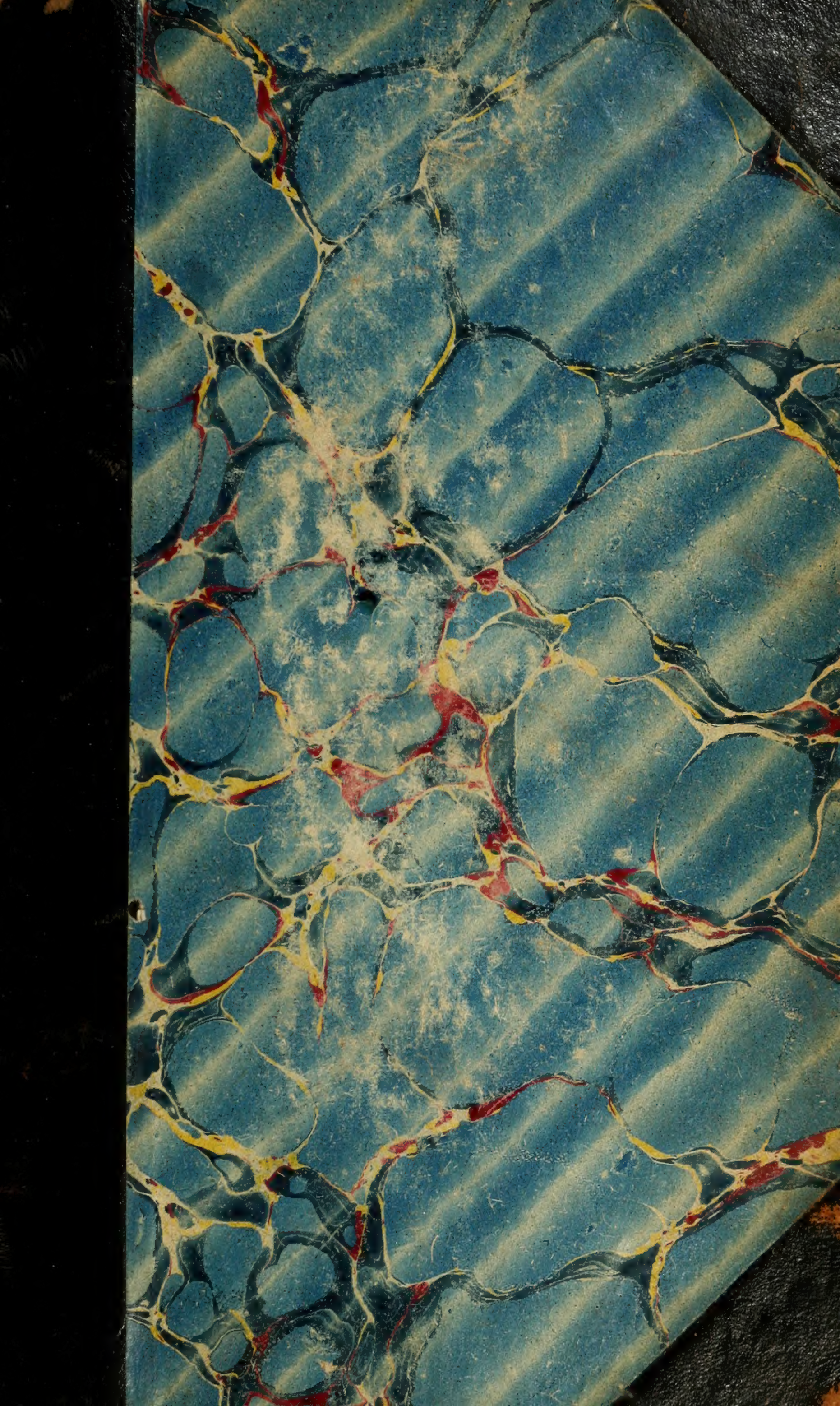
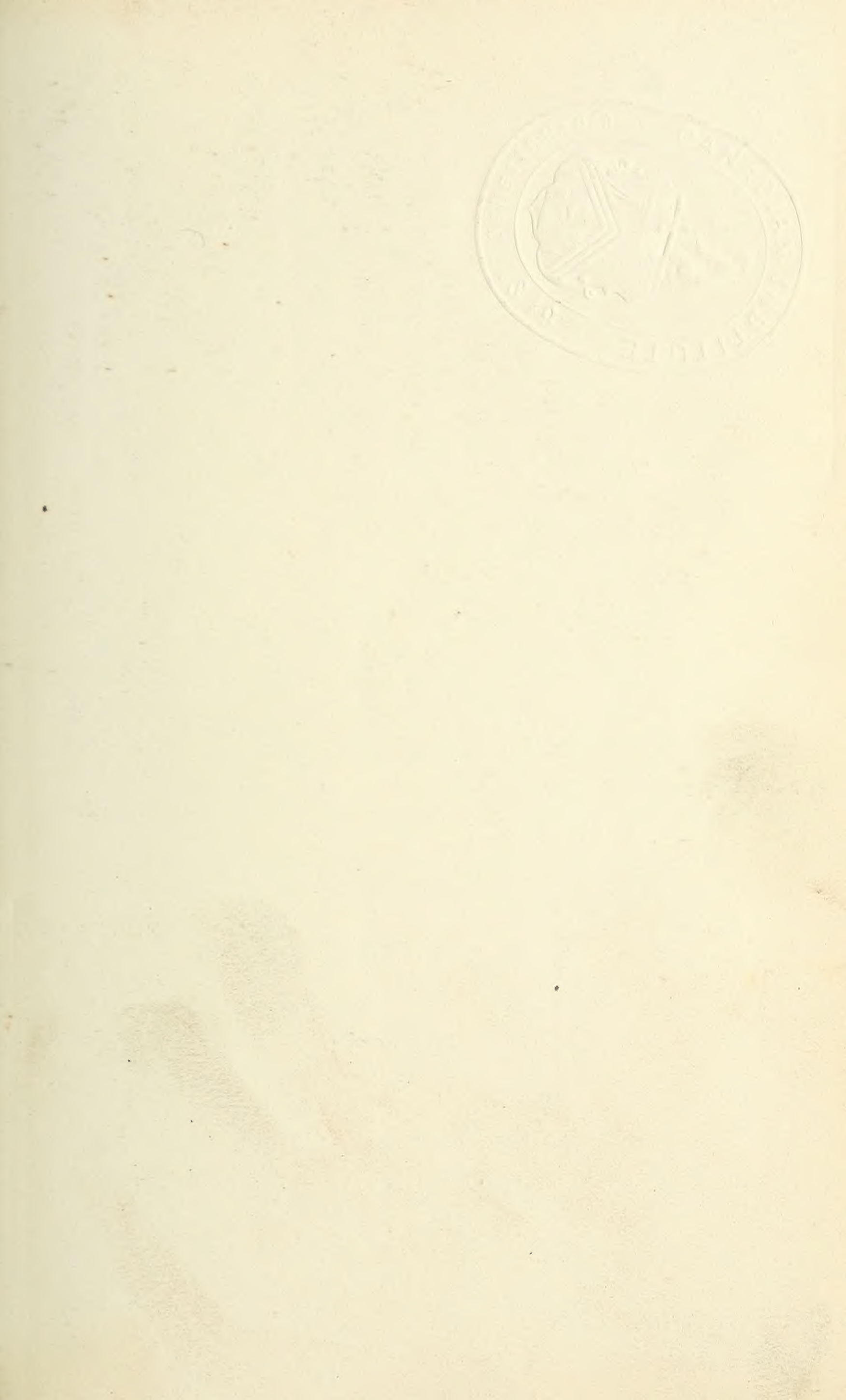




BULLETINS

DE LA

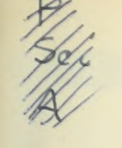
CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS



ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETINS

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910



BRUXELLES
HAYEZ, IMPRIMEUR DES ACADÉMIES ROYALES DE BELGIQUE
Rue de Louvain, 112

1910

MORT

DE

SA MAJESTÉ LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,

PROTECTEUR

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Le 17 décembre 1909, est décédé au château royal de Laeken, à 2 heures 37 minutes du matin, Sa Majesté LÉOPOLD II, LOUIS-PHILIPPE-MARIE-VICTOR, SECOND ROI DES BELGES, PROTECTEUR de l'Académie, né à Bruxelles le 9 avril 1835.

L'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, s'associant au deuil de la Famille Royale et du Pays, a assisté aux funérailles de son AUGUSTE PROTECTEUR, qui ont eu lieu le mercredi 22 décembre.

AVÈNEMENT

DE

SA MAJESTÉ ALBERT, ROI DES BELGES,

PROTECTEUR

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

Le 23 décembre 1909, a été proclamé Roi des Belges, ALBERT-Léopold-Clément-Marie-Meinrad, Prince de Belgique, né à Bruxelles le 8 avril 1875, marié le 2 octobre 1900 à la Princesse Élisabeth-Gabrielle-Valérie-Marie, duchesse en Bavière.

L'Académie, saluant l'avènement au Trône de son

NOUVEAU PROTECTEUR, a présenté à Sa Majesté l'adresse suivante :

A Sa Majesté ALBERT, Roi des Belges.

SIRE,

Le cruel événement qui vient de frapper la Famille Royale dans son Auguste Chef a retenti profondément au sein de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, mais c'est avec une absolue confiance qu'elle salue respectueusement l'élévation de Votre Majesté au Trône.

D'après nos statuts mêmes, le Souverain est le PROTECTEUR de l'Académie, et les premières paroles de Votre Majesté au Pays ont été pour lui recommander « de poursuivre sa marche vers les conquêtes pacifiques du travail et de la science, tandis que les artistes et les écrivains de Flandre et de Wallonie sèmeront le chemin de leurs chefs-d'œuvre ».

Votre Majesté entend que le Roi, « serviteur du droit et de la paix sociale », seconde les efforts de ceux qui, « pénétrés de l'esprit de concorde et d'avancement social, élèvent le niveau intellectuel et moral de la nation, développent l'éducation et l'instruction, assurent à la masse un plus grand bien-être ».

Ce sont là, Sire, de nobles et grandes paroles, et, au moment où Elle les a prononcées, Votre Majesté a pu sentir le cœur du pays battre à l'unisson du Sien.

Nous nous attacherons à les justifier en ce qui nous concerne. Depuis qu'elle a reconquis son indépendance, la Belgique a grandi dans le domaine des choses de l'intelligence, comme dans l'ordre des intérêts économiques, mais de nouveaux progrès, nous en avons la confiance, viendront augmenter l'éclat de Votre règne.

MADAME,

L'Académie royale est heureuse d'adresser à Votre Majesté l'expression de son dévouement et de sa très respectueuse affection.

Nous avons l'honneur d'être,

SIRE,

MADAME,

de Vos Majestés,

les humbles serviteurs.

Le Secrétaire perpétuel,
Le chevalier EDM. MARCHAL.

Le Président de l'Académie,
J. DERUYTS.

Bruxelles, le 25 décembre 1909.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 1.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 10 janvier 1910.

M. le baron Em. de Borchgrave, directeur.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, A. Willems, Maurice

Wilmotte, Ern. Nys, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Maurice Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres ;* W. Bang, *associé ;* Henri Francotte, H. Lonchay et Maurice De Wulf, *correspondants.*

Absences motivées : MM. A. Giron, E. Waxweiler et Ern. Mahaim.

En s'installant au fauteuil, M. le baron de Borchgrave s'exprime en ces termes :

« Messieurs, mon premier devoir est de vous remercier cordialement de l'honneur que vous m'avez fait, l'an dernier, en me nommant votre directeur pour 1910.

» J'ai été extrêmement touché de cette marque de sympathie : je vous en exprime toute ma reconnaissance.

» En même temps, je crois pouvoir me faire votre interprète pour adresser des remerciements à l'éminent directeur sortant, M. Beernaert, qui a rempli ses fonctions avec une conscience, un tact, une courtoisie qu'il serait difficile de surpasser.

» J'adresse, en outre, de vives et sincères félicitations à notre éminent confrère à l'occasion du grand honneur qui lui est échu de se voir attribuer le prix Nobel. C'est un honneur qui rejaillit sur l'Académie, comme sur la Belgique, et nous avons tous le droit d'en être fiers.

» Messieurs, votre nouveau directeur fera de son mieux pour répondre à la confiance que vous lui avez témoignée. Je me permets de compter sur votre indulgente bienveillance et votre amical concours. Je n'ai pas besoin de vous assurer de mon vif désir de mener à bien les travaux de l'assemblée. » (*Applaudissements.*)

—

M. le Directeur annonce, devant l'assemblée debout, la mort de S. M. Léopold II, l'Auguste Protecteur de l'Académie.

Il donne lecture de l'Adresse qui a été envoyée au nouveau Protecteur, Sa Majesté le Roi Albert.

Il ajoute que LL. MM. le Roi et la Reine recevront l'Académie le 11 de ce mois, à 14 h. 55 m., au Palais de Bruxelles.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet un arrêté royal du 26 novembre 1909, par lequel M. le baron de Borchgrave (Émile-Jacques-Yvon-Marie) est nommé président de l'Académie pour l'année 1910.

La Classe prend notification de la mort de deux associés de la Section d'histoire et des lettres : M. Louis Friedlaender, professeur à l'Université de Strasbourg, décédé dans cette ville, le 16 décembre 1909, et M. Joh.-Karl-Michel Krumbacher, décédé à Munich, le 12 décembre 1909.

— MM. Cumont, Vercoullie et Waxweiler, élus membres, Cheysson et Blondel, élus associés, adressent des lettres de remerciements.

— La Fédération archéologique et historique de Belgique transmet la résolution qui suit et qui a été prise à sa réunion du 25 novembre; l'Académie y était repré-

sentée par M. Fraipont, membre de la Classe des sciences :

« L'assemblée des délégués de la Fédération archéologique et historique de Belgique, réunie à Bruxelles le 25 novembre 1909, décide que la commission nommée en 1904 par le Congrès de Mons pour élaborer un avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique, doit présenter cet avant-projet à la discussion et à l'approbation de la Fédération ou de l'assemblée de ses délégués et qu'elle n'a nullement pour mission de faire directement ses propositions, quelles qu'elles soient, aux pouvoirs législatifs. »

— Hommages d'ouvrages :

Par M. A. Prins :

La défense sociale et les transformations du droit pénal.

Par M. Jules Leclercq :

La femme blanche au Congo.

Par M. Ernest Gossart :

Charles-Quint, roi d'Espagne. Suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur.

Par M. Guillaume De Greef :

L'Université nouvelle, sa situation matérielle et morale. L'incident bulgare. Discours.

Par M. Maurice De Wulf :

History of medieval philosophy. 3d edition. Translated by P. Coffey.

Par M. Hénoul :

L'avenir de l'instruction préparatoire. Discours.

Par M. H. Bourgeois :

Ethnographie européenne.

Par M. Vandermeylen :

Mémorial du banquet offert au R. P. Van den Gheyn.

Par M. Eric Roman :

Antiquités de la région Andine de la République Argentine et du désert d'Atacama.

Par M. Eugène Hubert :

Les règnes de Joseph II et de Léopold II (extrait de *The Cambridge modern History*) ;

Notice sur l'Eglise wallonne de Namur au XVIIIe siècle (présentés par M. Paul Fredericq, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

M. Denis, en offrant une série d'ouvrages de M. Walras, ancien professeur à l'Université de Lausanne, s'exprime ainsi ;

« Les journaux nous ont appris, Messieurs, que Léon Walras est mort à Clarens, le 4 de ce mois, à l'âge de 76 ans. Il ne s'est donc jamais associé à nos travaux.

» Dans la dernière lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire, il m'autorise à réclamer de ses éditeurs à Paris, pour les offrir à l'Académie, les trois volumes dans lesquels il a réuni les œuvres les plus importantes de sa vie : 1° ses *Éléments d'économie politique pure;* 2° ses *Études d'économie sociale;* 3° ses *Études d'économie politique appliquée.*

» Je viens d'écrire aux éditeurs de M. Walras pour leur demander ces ouvrages. Je ne crois pas pouvoir honorer mieux, auprès de la Classe, la mémoire de cet illustre savant, de ce grand réformateur social. »

Les titres de ces ouvrages seront insérés ultérieurement au *Bulletin*.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Au nom de l'auteur, M. Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liége, j'ai l'honneur d'offrir à la Classe des lettres une étude sur *Joseph II* et une *Notice sur l'Église wallonne de Namur au XVIIIe siècle.*

La première a paru dans le tome VI de la grande *Cambridge modern History* (1). L'auteur avait été chargé par les directeurs d'écrire, pour le tableau d'ensemble du XVIIIe siècle, le chapitre consacré au règne de l'empereur Joseph II.

M. Hubert s'est acquitté de cette tâche à son honneur. Il a tracé un résumé lumineux et impartial du rôle joué par le célèbre souverain-philosophe dans la politique européenne et dans la monarchie autrichienne, d'abord comme corégent avec sa mère Marie-Thérèse, puis comme empereur après 1780. L'esquisse sobrement traitée de notre révolution brabançonne intéressera surtout les lecteurs belges. Une importante bibliographie du sujet rehausse encore la valeur de cet exposé solidement charpenté.

La seconde étude a paru dans le *Bulletin de l'histoire des Églises wallonnes*, de Leide.

M. Hubert, qui a déjà consacré une série de monographies à l'histoire du protestantisme belge sous l'ancien régime, a examiné ici les vicissitudes par lesquelles passèrent les protestants des garnisons hollandaises occupant la citadelle de Namur et les démêlés qu'ils eurent avec le clergé et les autorités catholiques du pays.

---

(1) *The Cambrigde modern History*, planned by Lord Acton, edited by A. W. Ward, G. W. Prothero, Stanley Lesthes. Vol. VI : The eighteenth Century. (Cambrigde, at the University Press 1909.)

Il a dépouillé, comme c'est son habitude, un grand nombre de pièces d'archives, surtout à Bruxelles, à Namur et à Leide. La question des conversions et celle des mariages mixtes donnèrent surtout lieu à de nombreux conflits, dans lesquels l'évêque de Namur, les autorités locales et les gouvernements de Bruxelles et de La Haye étaient aux prises. L'auteur expose en outre la vie intérieure de la petite communauté protestante de Namur (synodes, pasteurs, lecteurs, consistoire, culte, etc.).

Les protestants de Sedan et du Nord-Est de la France venaient fréquemment assister aux prêches ou à la cène dans le temple de la garnison namuroise.

PAUL FREDERICQ.

RAPPORTS.

Le baron d'Hartemberg, le promoteur de l'alliance hollando-belge; par M. Paul Verhaegen, conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles.

Rapport de M. Pirenne, premier commissaire.

« Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire à la Classe, le travail de M. Paul Verhaegen sur *Le baron d'Hartemberg* me paraît non seulement faire revivre un curieux agent politique du XVIIIe siècle, mais apporter encore une contribution très intéressante à l'histoire de notre pays pendant une des périodes les plus mouvementées de son existence. Je n'hésite pas à en proposer l'insertion dans les publications de l'Académie et si possible au *Bulletin.* »

Rapport de M. Discailles, deuxième commissaire.

« Il arrive — tous ceux d'entre nous qui ont fait des études biographiques en conviendront aisément — que l'on se prenne de sympathie, d'affection, d'admiration quelquefois pour les personnes dont on raconte la vie.

C'est assurément le cas de M. Verhaegen.

Dans l'avant-propos assez nuageux de son mémoire (1), il nous dit que, lorsqu'il faisait au *Public Record Office* à Londres (*Foreign Office* et *War Office*) des recherches pour un travail sur des personnages de la *Révolution brabançonne*, particulièrement sur « certains patriotes » qui, après avoir rêvé une *République belge*, presque mort-née, rêvèrent une *République des Provinces-Unies* au profit de la maison d'Orange, son attention fut attirée par la correspondance d'un baron (?) d'Hartemberg où, en un français accusant une origine germanique, sont exprimées sur les événements de 1789 à 1814 des opinions chères au cœur de M. Verhaegen.

L'idée lui vint de publier la biographie de ce baron, « de préciser (*Avant-propos* du Mémoire, p. I) l'identité et les vues de l'inconnu qui se montrait à peine au milieu des ombres voulues par la politique ».

---

(1) Le style de M. Verhaegen, disons-le une fois pour toutes, laisse à désirer parfois pour la précision et la clarté. Ajoutons que parfois aussi il est affecté et romanesque. Nous visons principalement les pages 13, 16, 18, 28, 29, 36, 50, 51, 52, 56, 59, 61, 62, 66, 69, 70, 73, 75, 76, 77, 78, 80, 81, 84, 85, 86, 88, 91, 95, 97, 99, 102, 105, 106, 108, 113 et 114.

M. Verhaegen consacra « plusieurs années de recherches (*ibid.*) à l'examen d'une vie extraordinairement agitée, où simultanement la guerre, l'amour, le péril des spéculations du joueur eurent un rôle (*ibid.*) ».

C'est en Belgique (à Bruxelles, Anvers, Mons, Chimay), en Hollande (*Archives de la Maison Royale de Nassau*, à La Haye), à Vienne (*Arch. impér. et roy.*), qu'il chercha des documents. Nous ne pouvons que le féliciter de sa patience. Même il eut recours aux souvenirs d'une fille d'Hartemberg arrivée aujourd'hui à une extrême vieillesse (*Mémoire*, p. 115).

Au point de vue de l'histoire, plusieurs documents recueillis par M. Verhaegen présentent un intérêt que je ne songe pas à nier. Toutefois il aurait pu sans inconvénient s'abstenir de nombreux détails sur Chimay et ses sites, ses habitants et leurs dissensions, sur les habitudes et les occupations, les relations et les plaisirs de son héros, sur sa famille, sur telle fête dont il se complaît à faire un récit romanesque. J'écris « romanesque » à dessein. Quoique M. Verhaegen ait, c'est visible, la prétention d'écrire l'*histoire*, il nous fait plus d'une fois l'effet de l'homme de lettres qu'ont séduit les aventures nombreuses, compliquées, extraordinaires du personnage auquel il prête ou croit pouvoir prêter des opinions politiques, sociales, religieuses semblables aux siennes.

Quant à nous, disons-le dès maintenant, l'aventurier — de grande envergure si vous voulez — que fut d'Hartemberg ne nous inspire pas de sympathie, encore moins d'admiration : nous allons tout à l'heure nous expliquer catégoriquement sur ce point. Qu'il se soit tiré, par une énergie rare, une incomparable audace et

une chance quasi providentielle (1), des difficultés et des périls où il s'est trouvé maintes fois, d'accord. Mais ces périls et ces difficultés qu'il a affrontés en connaissance de cause et pour lesquels il y aura d'ailleurs des compensations de toute espèce, n'autorisent personne à l'ériger sur un « piédestal » de gloire. Et quand bien même, après tout, il serait vrai — *ce qui n'est pas du tout conforme à l'histoire* — que cet étranger eût agi « *pour nous, par amitié pour nous* », comme il a essayé de le faire croire, je prétends que nous ne devons pas avoir pour lui la moindre reconnaissance, ni glorifier ses actions : la fin ne peut justifier les moyens.

Il ne saurait être question ici de discuter les opinions politiques, sociales ou autres affichées à certains jours par Hartemberg. Qu'il ait, comme l'assure M. Verhaegen qui le croit toujours sur parole, montré pour les adversaires de Joseph II une sympathie *véritable* et pour la République française une ardente haine; qu'il ait, de bonne foi et sans calculs intéressés, voulu défendre la cause des Van der Noot et des « patriotes » de la Révolution brabançonne : peu nous chaut (2). Il n'en est pas moins partout et toujours un espion.

---

(1) M. Verhaegen, qui, deux fois dans la même page (*Mém.*, p. 7), montre la *Providence* intervenant pour son bien, nous concédera bien l'expression.

(2) Nous ne pouvons cependant pas laisser ignorer à la Classe que les ouvrages les plus sérieux sur la *Révolution brabançonne* ne paraissent pas avoir été consultés par l'auteur du mémoire. M. Verhaegen ne dit mot du beau livre de M. Borgnet sur *Les Belges à la fin du XVIIIe siècle*. L'histoire du *Soulèvement de la Hollande en 1813*, par Louis Hymans, et les études de Waddington (vol. VII, VIII et IX de l'Histoire, de Lavisse) lui sont inconnues. Les actes de

Cet agent secret de la maison d'Orange, cet émissaire du Gouvernement anglais a été payé par eux « largement » pour l'emploi spécial (1) qu'il remplit à l'entière satisfaction surtout des ministres britanniques, grands amis des princes hollandais : c'est grâce à eux qu'il a eu toutes les facilités possibles pour réaliser dans les affaires des bénéfices considérables (2) dont il a fait l'aveu (*Mém.*, pp. 22, 55). Son dévouement (?) à la cause de notre indépendance lui a même valu la chance de faire des mariages très avantageux (*Mém.*, pp. 20, 62-67).



Pour que la Classe ne croie pas de ma part à du parti pris, pour qu'elle puisse juger sur pièces, il convient, dusse-je dépasser fort les limites ordinaires d'un rapport,

---

Joseph II sont loin d'être appréciés avec l'impartialité qui est le premier mérite de l'historien. M. Verhaegen ne voit en lui que « le révolutionnaire » qui voulait, sans l'avis des États, faire le troc de la Bavière contre la Belgique et rétorquer *certains abus incontestables et d'autres plus apparents que réels* (*Mém.*, p. 3). Le Gouvernement français et sa police — dont nous n'entendons pas nous faire du reste les défenseurs — sont jugés avec un esprit préconçu, etc., etc.

(1) Le mot est de M. Verhaegen (Avant propos, p. II). On lui donne à Londres jusqu'à 2,500 livres sterling par mois : Hartemberg l'a reconnu. Ce n'était pas à titre d'indemnité, de frais de route ; car tel jour les ministres anglais font mettre à sa disposition un cutter (*Mém.*, p. 71) pour l'expédition de Walcheren où il joua bien sûr le rôle de traître que « ses *adversaires* et *ennemis* » de la police française cherchent inutilement à lui faire payer cher (*Mém.*, pp. 78-95) ; c'est bien une solde qu'il touchait.

(2) A l'époque du blocus continental et de la contrebande (*Mém.*, [illegible]).

que je raconte d'une façon aussi complète que possible la vie du personnage dont M. Verhaegen fait le panégyrique, de ce baron allemand qui, à ses yeux, est « le promoteur de l'union hollando-belge (1) ». Nous nous servirons des assertions, des expressions mêmes de M. Verhaegen (les pages du mémoire seront indiquées avec soin).

Et d'abord est-il bien baron, ce d'Hartemberg originaire de la principauté de Furstenberg en Souabe? Son panégyriste n'en a pas l'air très certain. Voici, en effet, ce que nous lisons dans une note de la page 7 du Mémoire : « C'est à partir du mois de novembre 1790 » que nous voyons d'Hartemberg porter le titre de baron » Rien n'indique l'origine de ce titre que ne semblent » pas avoir porté ses parents. L'avait-il hérité du baron » de Roth (un oncle)? Ce serait chose possible. » N'insistons pas (2). Au XVIII[e] siècle, en dehors des grands seigneurs possédant le sol, les habitants de la principauté de Furstenberg en Souabe, où Jean-Népomucène d'Hartemberg naquit le 16 mai 1766, étaient « peu fortunés » (*Mém.*, p. 1). Ils devaient souvent « chercher fortune à l'étranger ». Tel était le cas pour la famille Von Hartemberg de Donauerschingen! Les parents du jeune Frédéric l'avaient merveilleusement préparé à une vie d'aventures exigeant « à la fois la vigueur corporelle » et l'énergie la plus indomptable » (*Mém.*, p. 1). Quoi-

---

(1) Disons en passant que, dès 1805, l'abbé italien Piatoli préconisait l'union. (Cf. Lavisse, t. X, p. 334, et Hymans, pp. 44 et 45.)

(2) Je ne me suis arrêté à ce détail que parce que M. Verhaegen a cru devoir faire la description du cachet armorié de ce baron, dont, soit dit en passant, la *Liste des nobles depuis 1740* ne mentionne pas le nom.

qu'il eût l'envie de suivre la carrière militaire et que pour cette raison il se fût de bonne heure habitué à surmonter les fatigues de la marche et à braver toutes les difficultés des voyages (*Mém.*, p. 1), il se dirigea, de par la volonté de ses parents, vers le commerce. Et après qu'il eut été apprendre à Lucerne, puis à Genève, les langues, les mathématiques et les sciences commerciales, « il fut envoyé, à 20 ans, en Hollande pour y chercher une position » (*Mém.*, p. 2).

« En traversant la France, une circonstance fortuite — M. Verhaegen ne précise pas — fit rencontrer au voyageur un recruteur du régiment *Royal Liégeois*, où il servit deux ans et où il arriva au grade de caporal. Un motif spécial — M. Verhaegen ne précise pas davantage — l'y avait retenu » (*Mém.*, p. 2).

Il quitte l'armée française et semble songer de nouveau à chercher une position en Hollande dans le commerce. « Mais des troubles y ayant suspendu la marche des affaires, le jeune homme et ses parents estiment sage d'en attendre la fin. »

En Belgique, la lutte des États et de Joseph II était dans son plein : le Congrès avait levé des troupes. « Des conditions avantageuses étaient offertes en particulier aux officiers possédant des états de service » (*Mém.*, p. 4). Le caporal du *Royal Liégeois* s'engagea le 5 janvier 1790 dans un régiment organisé par les États de Hainaut et il devint premier sergent en mars 1790 ; on le nomma adjudant de place à Chimay.

Dans cette ville, il rêva à un projet d'union avec une riche héritière, qu'il ne put cependant épouser qu'un peu plus tard, car « le jeune étranger est encore inconnu et sans fortune » (*Mém.*, p. 7). Mais la Providence (pre-

nière intervention), qui a des vues sur lui, lui suggère, dans une heure de découragement causée par « la destruction de son rêve », lui suggère d'offrir sa démission et de rentrer en [illegible]. Les États de Hainaut, « devinant sans doute la cause de son découragement », n'acceptent pas sa démission. En septembre 1790, on le nomme sous-lieutenant.

Quand les Autrichiens vainqueurs reconquièrent la Belgique, d'Hartemberg se rend en Angleterre (décembre 1790).

Ici encore, toujours d'après M. Verhaegen, il faut voir une intervention de la Providence qui le pousse à changer de carrière « et à demander au commerce ce que la guerre n'a pu lui donner » (*Mém.*, p. 7).

Il emporte en Angleterre « l'image charmante de la jeune fille, avec le souvenir des serments que son tempérament chevaleresque et ses vingt ans » lui ont fait jurer à la cause des Belges insurgés contre Joseph II.

« Avec le souvenir se confond — on ne voit pas très bien pourquoi — son culte héréditaire pour la maison d'Orange.

» Ainsi, affirme M. Verhaegen (*Mém.*, p. 5), se trouvait préparée chez lui une sympathie profonde pour l'unité des provinces hollando-belges sous un stadhouder unique (?). »

Enfin, le voilà à Londres où, pendant que les Autrichiens se rétablissent en Belgique, d'Hartemberg « s'initie aux secrets du commerce anglais » (*Mém.*, p. 8).

Nouvel avatar en 1792, quand la guerre entre la France et la Coalition est imminente. En vue, sans doute, d'arriver à une situation meilleure, il n'hésite pas à

abandonner (pour le moment s'entend) la carrière commerciale. Nous le retrouvons sur le continent cherchant fortune dans le métier des armes.

Avec d'anciens soldats de l'armée française, qui ont été ses camarades au *Royal Liégeois*, il entre (*Mém.*, p. 10) dans un régiment de chasseurs-carabiniers de l'armée de Condé, où sa connaissance de la langue allemande lui fait obtenir rapidement le grade de capitaine adjudant-major. En mars 1792, en dépit de l'aide prêtée aux émigrés par la Prusse et par l'Autriche (celle-ci entendait bien profiter des circonstances pour raffermir sa domination en Belgique), le sort des armes est fatal à la cause des princes. « Il n'y a plus rien à espérer de ce côté (*Mém.*, p. 10), et la France est victorieuse en Belgique. »

Le jeune Souabe passe alors à La Haye où il réussit à inspirer de la confiance, non seulement au prince d'Orange, Guillaume-Frédéric, fils du stadhouder Guillaume V, mais à ceux des patriotes belges de 1790 qui ne veulent pas plus de la domination française que de la domination autrichienne (1). On cherche à se renseigner sur la marche et les plans de Dumouriez dont on annonce la prochaine entrée en Hollande. Voilà l'affaire d'Hartemberg qui, grâce à son « expérience des usages militaires » (*Mém.*, p. 11), traverse impunément les

(1) Pas tous ! Il en est qui mirent leur espoir, bien à tort, dans la France. Il en est même une quatre-vingtaine (M. Verhaegen devrait le savoir) qui furent prêts à rentrer sous le joug de l'Autriche, si elle voulait bien leur restituer des privilèges et faire revivre des abus dont ils avaient jadis tiré profit. (Cf. HYMANS, *op. cit.*, p. 46.)

lignes françaises. Il est bien déjà en ce moment l'agent de la maison d'Orange à laquelle il adresse des rapports que M. Verhaegen a vus à La Haye et qui sont formels sur ce point.

Peu de temps après un fructueux voyage d'*information* en Belgique (1), le stadhouder et son entourage croient indispensable d'être éclairés sur les desseins de la Convention nationale, à laquelle au besoin on ferait certaines propositions, tout au moins inattendues, de fédération entre les Républiques française et batave. Cette « mission délicate » est confiée à d'Hartemberg en avril 1795. « Sous prétexte d'affaires de commerce et sous la protection d'un passeport suédois (2) au nom d'Hartman-Hartemberg » (*Mém.*, p. 13), il gagne aussitôt Paris, d'où il revient au début de juin avec des « notions précieuses », pas assez concluantes toutefois. L'*agent secret* va devoir retourner en juillet pour « approfondir son étude » (*Mém.*, p. 15) en « se réclamant d'une mission auprès de la Convention ».

Mais comme il ment et qu'il se cache, il est, malgré toute son habileté, arrêté comme suspect en septembre. Ici une charge à fond — et qu'on pourrait trouver oiseuse — de M. Verhaegen contre le régime des prisons d'alors que nul d'entre nous, Messieurs, ne songe à défendre et contre les violences de la Terreur, dont, plus que personne pour ma part, j'ai toujours eu

---

(1) « L'heureux messager » s'était donné pour officier batave regagnant son régiment. (*Mém.*, p. 11.)

(2) La police s'égarera plus tard à cause de ce passeport.

horreur (1). Son héros a trouvé cependant le moyen de se faire à la prison, dite des Ecossais, des amis « utiles » pour plus tard (*Mém.*, p. 14). Même il est parvenu, à force d'argent, à obtenir d'importants *renseignements* envoyés sans retard en Hollande. Payant d'audace, alors comme toujours, il réclame en qualité d'*agent suédois* auprès du Comité de salut public le 29 messidor an II (17 juillet 1794). « L'argent, la protection (?) ou le hasard ayant éloigné des yeux de Fouquier-Tinville le dossier relatif à Hartemberg, celui-ci atteignit l'époque célèbre du 9 thermidor » (*Mém.*, p. 15). Rendu à la liberté au mois de septembre, il est « appelé, par un avis secret, à La Haye où le prince stadhouder désirait être renseigné verbalement sur les projets de la majorité nouvelle de la Convention. En toute hâte, Hartemberg obéit et il se trouve en octobre à la disposition du Prince » (*Mém.*, p. 15).

Voilà un agent bien empressé !

En décembre, pendant que, pour la troisième fois, il *travaillait* (2) à Paris, les troupes françaises avaient fait merveille en Hollande. Le stadhouder et sa famille quittent le pays le 15 janvier 1795, et la République

---

(1) M. Verhaegen réserve d'ailleurs toutes ses colères, toute son indignation pour la police et les républicains, pour les violences et les excès des Français et des soldats de Joseph II. Il paraît ignorer ceux des [illegible] : Van Krieeken n'est cependant pas, que je sache, un [illegible]... Et les prisons de la *Révolution brabançonne*, non plus.

(2) Il a conté avec emphase son *travail* dans un des plus curieux de ses rapports (il en a fait énormément), adressé le 29 septembre 1817 au roi des Pays-Bas qui ne se montrera pas assez « large » à [illegible]

batave est proclamée. Hartemberg va rejoindre sans retard à Londres le Prince héréditaire qui, malgré toutes les objections de son père (1), poursuit le rêve qu'il a formé, dès la mort de Joseph II, de constituer un royaume hollando-belge à son profit particulier.

C'est là que le Prince recommanda son agent dévoué, « le confident de ses vues », aux ministres britanniques qui, moins assurément par amour pour la cause des patriotes belges (dont parle constamment Hartemberg au point d'en devenir crispant), moins pour nos intérêts que pour ceux de leur politique, consentirent à agréer la « collaboration » du Souabe (*Mém.*, p. 18).

En mars 1795 Hartemberg passe donc, toujours comme agent secret, au service particulier des ministres Pitt et Grenville (2). La maison d'Orange aura le double avantage de payer moins (elle était « forcée à restreindre le nombre de ses agents ») et de demeurer, grâce à Hartemberg, « au courant des *découvertes* et des avis que procurerait sa mission » (*Mém.*, p. 18). « On convint que l'agent secret rentrerait en Belgique et renouerait avec Paris ses relations et ses liaisons » (il en a dans la police même et dans l'armée où les ex-camarades du *Royal Liégeois* font leur chemin), « de manière à renseigner le Gouvernement anglais sur les projets militaires que la République nourrissait vers les côtes de Flandre et de Hollande... Pour déguiser sa mission, Hartemberg

---

(1) Voir, dans les *annexes* du mémoire de M. Verhaegen, la pièce XIV. Ce prince, qui avait, dirait-on, pressenti 1830, objectait, entre autres difficultés, la différence de religion.

(2) Annexe XIV du mémoire.

obtint la promesse de recevoir des facilités — il en aura et saura s'en servir — pour mener un commerce dont il avait entrevu à la fois les profits éventuels et l'utilité au point de vue de ses expéditions politiques (1). »

Au printemps de 1795, la jeune fille de Chimay, à laquelle, quoi qu'en dise le panégyriste qui prend ici les allures du romancier (*Mém.*, pp. 19 et 20), nous ne découvrons pas qu'il eût beaucoup pensé depuis 1790, attire de nouveau son attention. Il la demande en mariage. Le père consent aux fiançailles. Mais comme Hartemberg n'a plus pour le moment la situation de fortune, que bientôt du reste il recouvrera et augmentera même, « ce père prudent exige que le fiancé justifie de » l'existence et de la prospérité de son commerce avant » que le mariage soit célébré ».

Qu'à cela ne tienne : la justification demandée sera vite faite. « Hartemberg a remarqué le bénéfice considé- » rable que l'on pouvait obtenir en important en Bel- » gique deux catégories de marchandises dont l'Angle- » terre avait le monopole : les tissus de coton appelés » indiennes ou percales, indispensables aux fabriques » belges, allemandes et françaises, et les épices récla- » mées par toute l'alimentation de tout le continent » La *contrebande* va lui procurer tous les bénéfices qu'il désire. « Grâce à l'appui des ministres britanniques et

(1) Mirage étrange, qui fait sans cesse voir à M. Verhaegen dans les services rendus par Hartemberg au Gouvernement anglais autre chose que ce qui y est en réalité. Sans doute la rare activité, l'énergie infatigable et l'inlassable audace de cet espion l'ont grisé. Hartemberg, malgré sa prétendue affection « pour son pays d'adoption », a songé avant tout à faire une affaire.

» des chefs du parti orangiste, il put traiter avantageu-
» sement à Londres en achetant et expédiant des car-
» gaisons entières. » (*Mém.*, p. 21.) Il s'installe à Anvers et crée un dépôt à Paris. Officiellement il se dit commissionnaire-expéditeur et il est patenté comme tel à Anvers.

On se fera une idée de ses gains quand on saura que l'entrée d'une cargaison anglaise en Belgique était assurée moyennant une prime de 5 à 10 %. Ses bénéfices sont « superbes » (*Mém.*, p. 22). Il se marie à Paris, où les soins de son négoce le mènent. Il obtient d'anciens compagnons — qui le prennent pour un négociant uniquement préoccupé de faire fortune, — des renseignements circonstanciés dont le Gouvernement anglais a besoin « et même les combinaisons militaires du Directoire » (*Mém.*, p. 22). Il mène le commerce et l'espionnage de front. « Il est l'homme des *spéculations* et des *découvertes*. » Vous saisissez bien dans quel sens doit être entendu le second de ces deux mots employés par M. Verhaegen à la page 25 du mémoire. Quoiqu'il fût généralement prudent, il lui arriva cependant une « défaillance momentanée » qui faillit le perdre dès cette époque. Un jour, « en compagnie de compatriotes
» rencontrés par hasard, il a tenu dans des cafés certains
» propos révélant des antipathies pour la République.
» Dénoncé de ce chef, il dut faire jouer des influences
» supérieures pour obtenir que la police lui laissât la
» liberté » (*Mém.*, p. 24).

La leçon lui profitera. Il va retourner quelque temps à Londres, où d'ailleurs « il désire faire de nouvelles opé-
» rations en denrées anglaises et profiter des hauts prix
» que maintient la guerre » (*Mém.*, p. 24). En avril 1797

les soupçons de la police s'étant fixés encore sur lui, ses amis d'avant Thermidor le firent échapper à une condamnation qu'il méritait sûrement : « C'était, vint déclarer au ministère un député trop crédule ou trop complaisant, un bon citoyen, victime d'intrigues (1) » (*Mém.*, p. 26).

Sa bonne chance ne l'abandonne pas au mois de mai, quand on l'arrête aux portes de Bruxelles comme « prévenu d'être un des agents les plus actifs des ennemis de la République française ». Se prévalant de la décision qui avait été prise précédemment, le « bon citoyen » fut acquitté par le tribunal des Deux-Nèthes aux applaudissements de « beaucoup de patriotes qui connaissaient les secrètes vues d'Hartemberg et la cause réelle de sa détention » (*Mém.*, p. 28). Le public, en général, s'intéressait au négociant Landi... « qu'une *chicane de » police* avait jeté en prison sans motif légitime » (*Mém.*, p. 28).

Les déceptions et les mécomptes du fraudeur qui voit saisir (affaire interminable de la *Catharina*) une cargaison sur laquelle il basait une espérance de gain plus considérable que jamais, sont plutôt pour lui « comme une source de salut », en ce qu'elles serviront à expliquer ses voyages à Londres et à jeter sur ses entreprises secrètes un voile presque impénétrable (*Mém.*, p. 27). Ne se doit-il pas aux ministres anglais et à la maison d'Orange qui ont toujours leurs visées sur la Belgique dont ils épient soigneusement les mécontentements légitimes contre la domination française. Et voyez combien

---

(1) M. Verhaegen s'est donné beaucoup de peine pour nous fournir tous les détails de cette double arrestation et du jugement d'acquittement. C'est un grand chercheur.

ce diable d'homme est adroit ! C'est à cause d'une confusion de noms à laquelle les *patriotes* ne se sont pas trompés eux, c'est à cause d'une instruction judiciaire mal menée qu'il a été acquitté le 19 prairial an V. Eh bien ! on nous le montre profitant de « l'occasion » pour grouper les opposants nombreux que rencontre le régime français et « pour fournir à leur hostilité un grief nouveau ajouté à tous ceux qu'engendrait la conquête » (*Mém.*, p. 28). Les affaires *particulières* n'en souffriront pas, vous le pensez bien : « La maison d'Anvers continuait à procurer des bénéfices importants » (*Mém.*, p. 29).

En juillet « le gouvernement anglais *prie* son *correspondant* » — n'admirez-vous pas le double euphémisme? « d'aller à Lille fournir à lord Malmesbury, alors en » négociation avec deux délégués du Directoire qu'Har- » temberg connait, les indications que son expérience » personnelle pourrait acquérir ou *decourrir* officieuse- » ment ». A côté des négociations officielles se poursuivent des négociations officieuses ayant pour objet d'acheter, moyennant argent, l'adhésion de Barras et de Rewbell, membres du Directoire, aux propositions anglaises (note 5 de la page 29 du Mémoire). N'est-ce pas édifiant? Dans tout cela les intérêts des Belges paraissent bien être l'accessoire. Nos « patriotes », dès novembre 1906, manifestent « bien modestement » à Malmesbury le désir qu'en attendant des temps meilleurs, il intercédât auprès de la République française pour que le culte catholique ne fût pas proscrit et « pour que ses biens ne fussent pas vendus » (*Mém.*, p. 30). D'autre part, avec les Orangistes émigrés à Londres, ils sollicitaient de nouveau de Guillaume V (15 juillet 1797) son adhésion à l'*Union des XVII provinces* sous son Stadhou-

dérat (*Mém.*, p. 30). Guillaume V prêtait de moins en moins l'oreille à cette proposition dont l'acceptation souriait si fort à son fils (1).

Le Directoire ayant enjoint aux négociateurs anglais de quitter la France et à la police de redoubler de vigilance à l'endroit des espions étrangers, Hartemberg, que son commerce (saisie du navire : *La Catharina*) non moins que le souci de pouvoir satisfaire tous les désirs de renseignements « de ses patrons anglais » rappelait à Paris, dut redoubler, lui aussi, de prudence... et d'audace.

« Comptant sur des amitiés dans les sphères administratives, il tenta d'imposer silence aux agents de la » police qui espéraient compenser leur insuccès des » mois d'avril et juin précédents. Par un mémoire » daté du 5 novembre, il entreprit de se réhabiliter » auprès du Ministère de la police. Il protestait contre » l'identité qu'on prétendait établir entre l'espion anglais » Hartemberg et lui, simple négociant et bon citoyen » connu sous le nom de Hartman Hartemberg !... » (*Mém.*, » pp. 31 et 32). Fort de la « garantie que divers membres du Corps législatif offraient pour *sa personne* et sa » conduite » (*Mém.*, p. 32), il avait l'impudence — je cherche vainement un autre mot — « de mettre le ministre en demeure de lui donner des juges, si ses explications n'étaient pas considérées comme démonstratives » (*Mém.*, p. 32).

Soit inintelligence, « soit complaisance vis-à-vis des » amis qui interviennent » (*Mém.*, p. 32), le ministre

---

(1) [illegible], *Ged*[illegible] *van Nederland*, t. II.

st joué. La police laisse Hartemberg continuer son négoce... et son espionnage.

Le mois suivant (*Mém.*, pp. 33 et 34), il songe à se remarier (il avait perdu sa femme l'année précédente). Le mariage eut lieu à Anvers le 27 avril 1798. Le contrat « lui reconnaît un avoir important en rentes » anglaises et attribue à la fiancée un capital de même » nature (1) » (*Mém.*, p. 35).

Le Gouvernement anglais lui demanda vers ce moment qu'il s'employât activement à aller à Paris réunir des indications sur le projet de descente en Angleterre formé par la République française (*Mém.*, p. 33). Voici, d'après un de ses rapports aux ministres britanniques (*Mém.*, p. 33), comment il put les satisfaire. Il disait à ses bonnes connaissances de Paris, fonctionnaires supérieurs pour la plupart, que « ses spéculations dépendaient de hasards de » la guerre et étaient intimement liées aux mouvements » de la Bourse de Londres. A ce titre, les amis qu'il » intéressait à ses entreprises et dont il faisait valoir les » fonds s'efforçaient de le renseigner minutieusement et » de le protéger contre les investigations de la police » (*Mém.*, p. 33.

J'appelle tout particulièrement l'attention de la Classe

---

(1) D'après M. Verhaegen, de qui nous savons que le contrat de mariage fut passé par le notaire Hermans, d'Anvers, le 8 février an VI, c'était « une précaution sage à tous les points de vue, soit » qu'il fallût justifier d'intérêts ayant leur source en Angleterre, soit » qu'une émigration éventuelle au delà du détroit fît souhaiter aux » époux de posséder un patrimoine hors de l'atteinte du Gouverne- » ment français ». (Note 3 de la page 35 du mémoire.)

sur les lignes suivantes des pages 33 et 34 du Mémoire (1)
« ... Parmi ses *protecteurs* de 1798, il pouvait citer des
» personnages de marque, MM. de Blignières et de
» Sainte-Croix, le juge de paix Hanoteau et le gendre
» du ministre de la marine Fléville le Pelley. *Chacun de*
» *ces fonctionnaires disposait d'influences considérables.*
» Blignières, autrefois grand vicaire, puis avocat, occu-
» pait une place supérieure au ministère, grâce au direc-
» teur Barras dont il connaissait la femme. Resté attaché
» en secret au régime ancien, il subissait le nouveau en
» s'efforçant d'assister, dans la mesure de ses moyens, ses
» amis d'autrefois. M. de Sainte-Croix était chargé de
» diriger le dépôt *des plans* au Ministère des affaires étran-
» gères et, en cette qualité, il connaissait tous les détails
» relatifs au projet d'invasion en Angleterre. Le juge de
» paix Hanoteau était, en vertu de ses fonctions, attaché
» au Ministère de la police et *devait intervenir pour con-*
» *firmer ou annuler tout ordre d'arrestation émanant de*
» *ce département*. Enfin, le gendre de Fléville le Pelley
» vivait dans la famille de son beau-père et ainsi se
» trouvait au courant des décisions gouvernementales au
» sujet de la descente sur les côtes britanniques. C'était
» à des *sources aussi sûres* que puisait Hattemberg ; et *il*
» *ne se faisait pas faute d'y recourir fréquemment*. Le pied
» d'intimité sur lequel il vivait avec ses amis explique le
» billet suivant, qui lui fut remis par M. de Blignières
» en juin 1798 : « Je m'engage et promet (*sic*) sur *ma*
» *parole d'honneur* de procurer dans un délai de dix
» jours au plus et livrer entre les mains de la personne

---

(1) C'est moi qui ai souligné.

» qui me sera présentée à cet effet par M. d'Hartemberg
» *copies exactes et véritables de tous les extraits en forme*
» *de rapports faits au Directoire exécutif des plans, projets*
» *et mémoires, fournis tant par des Anglais que des Fran-*
» *çais pour la descente et invasion en Angleterre, Irlande*
» *et Écosse*, comme aussi et particulièrement dans tous
» (*sic*) ses branches et détails le *plan définitivement arrêté*
» *et adopté* par le Directoire pour effectuer incessam-
» ment cette descente et invasion, avec une liste exacte
» de tous les individus, corps et sociétés des trois
» royaumes en correspondance directe ou indirecte avec
» le Gouvernement français et une note explicative de
» leurs différentes offres, démarches, promesses ou ren-
» seignements et encore les noms des principaux agents
» du Gouvernement français en Angleterre et en
» Irlande. »

Les commentaires sont superflus.

Continuons : « ... ses ennemis veillaient... » (*Mém.*, p. 34). Pour le coupable, les *ennemis*, c'est la police nécessairement.

Le 6 janvier 1798, nouvelle perquisition chez Hartemberg : « Les Jacobins belges » (*Mém.*, p. 34) avaient écrit à Rouppe (attaché au département de la Dyle) que « Hartemberg est bien l'agent de l'Angleterre ». Il est arrêté. On ne découvre dans ses papiers « aucun élément d'incrimination ». Il faudra bien que ses *ennemis* le remettent en liberté ; mais ils n'en restent pas moins convaincus, nous apprend une note de la 2e division du Ministère de la police que M. Verhaegen a pu consulter aux Archives nationales, « convaincus du caractère dangereux de la proie qui leur échappait » (*Mém.*, p. 35).

A force d'astuce et de hardiesse (1), disaient les fonctionnaires supérieurs de l'administration (février), cet homme « a toujours éludé l'effet des recherches dirigées contre lui *et soustrait de ses papiers toute pièce à conviction* ». — Ce ne devait pas être la dernière fois. — « La lutte avait été dure. Le vainqueur en sortait brillamment... » (*Mém.*, p. 37).

D'Anvers, où d'aucuns semblent avoir vu ou voulu voir plus clair dans les machinations d'Hartemberg, arrivent encore des rapports circonstanciés à l'administration qui « avive ses *haines* en rafraîchissant ses souvenirs » (*Mém.*, p. 36). Hartemberg en est « informé sous main par les amis » (*Mém.*, p. 36). Il craint que le Directoire ne le déporte à Cayenne. Il court en poste à Paris. — Oh! les voyages ne comptent pas pour lui. — « Il obtint que » les rapports arrivés d'Anvers seraient supprimés par » une main habile, que les observations des fonction- » naires leur fussent retournées sans recevoir de suite de » la part du ministre et que les autorités anversoises » fussent laissées sans réponse, ce qui équivalait à un » blâme à l'adresse de leur zèle » (*Mém.*, p. 36).

Notons, en passant, qu'entre autres amis qui lui furent alors bien utiles, d'après son rapport du 20 juin au Prince Stadhouder, il cite le ministre du Danemark, « le bon papa de Drayer ». (*Correspondant* du 25 octobre 1908.)

Le 15 juin 1798 il est à Londres où, maintenant que les relations entre la France et l'Angleterre étaient rompues, les ministres attendaient avec impatience les rap-

---

(1) Ils n'ajoutaient pas : « de *protections* et d'*amitiés* ».

ports de cet « *observateur* attentif » (*Mém.*, p. 37). Ce nouvel euphémisme a-t-il été employé par lui dans quelque note, ou est-il de son panégyriste?

Il reparaît à Anvers au bout de six jours, « comme s'il ne s'était pas éloigné de ses affaires ». Toutefois « ses adversaires (*sic*) n'étaient pas désarmés, et son absence ne leur avait pas échappé!... » (*Mém.*, p. 38). Mais les « amis » continuaient à veiller sur lui; il obtient par eux tous les passeports qu'il sollicite (*Mém.*, p. 38).

A Chimay, où il a conservé des relations de famille et d'affaires, il dirige (*Mém.*, p. 31) l'armement et les préparatifs d'une insurrection contre le Gouvernement français. Cette insurrection coïncidera avec la *Guerre des Paysans* (octobre 1798), provoquée « subitement » par la loi sur la conscription (*Mém.*, p. 39).

Ce n'est pas aussi subitement que l'affirme M. Verhaegen. Nous pourrions, mais nous n'en avons pas le temps et ce n'est peut-être pas l'instant ni le lieu, examiner si ces malheureux temps, si ces événements déplorables ont été décrits et racontés avec une suffisante impartialité (*Mém.*, pp. 39 et 40). Nous ne nous occupons pas ici de M. P. Verhaegen, auteur du *Comte Paul Van der Viecke* (*Mém.*, p. 39), mais de M. P. Verhaegen, auteur du *Baron d'Hartemberg*.

Quoi qu'il en soit, le conspirateur ne resta pas longtemps à Chimay, où il avait retrouvé son premier beau-père, M. Brunet, dont bientôt il allait reprendre, à son grand profit, la succession industrielle.

Il rentra à Anvers dans les premiers jours de novembre.

C'était bien là qu'était le centre du mouvement insur-

rectionnel antifrançais, que l'Angleterre promit de favoriser bien moins, on ne saurait assez le redire, par sympathie pour les « patriotes belges », pour les révoltés de 1790, que par haine pour la République française et en vue de satisfaire les intérêts de sa politique personnelle.

Les Français défendaient avec une énergie sanglante leur domination menacée; ils étaient implacables pour les instigateurs de la guerre, pour les chefs aussi bien que pour les soldats, pour les fourbes et les traîtres comme pour les convaincus. Dans les arrestations est compris d'Hartemberg, que l'on considère « non sans raison comme l'émule et l'agent » (*Mém.*, p. 42) des anciens chefs de la Révolution brabançonne. Ses « protecteurs » (*Mém.*, p. 42) n'eurent pas sans doute tout le succès espéré de leur intervention en faveur de sa famille, qui dut souffrir inévitablement de son arrestation. Quant à lui, comme ils l'avaient prévenu apparemment, — ne l'avaient-ils pas fait et n'allaient-ils pas le faire encore? — tous « les papiers *compromettants* » ont disparu.

Toujours avec l'aide des « protecteurs », il obtient, le 18 décembre 1798, de la municipalité cette déclaration : « Hartemberg est un bon et paisible citoyen dont la conduite n'a jamais été en opposition avec le gouvernement républicain. »

Et le 2 janvier 1799, « douze notables, parmi lesquels des fonctionnaires du gouvernement et de la ville, attestent son attachement aux lois et au Gouvernement, sa conduite irréprochable et sa vie consacrée aux arts et à sa famille » (*Mém.*, p. 45). Ils se portent même caution pour lui s'il est élargi.

L'élargissement d'Hartemberg ne devait pas veni toutefois en même temps que celui de ses compagnons

de prison. La police centrale de Paris le refusait; elle se défiait. Que de raisons elle avait! Laissons parler M. Verhaegen lui-même (*Mém.*, p. 44) : « Nous verrons » bientôt que si l'autorité avait connu la vérité entière, » non seulement le refus eût été justifié, mais Hartemberg » eût été exposé à des poursuites criminelles (1). Il » avait, en effet, employé son temps à nouer des relations » avec le commandant de la citadelle et il avait réussi » dans cette entreprise au delà de toute espérance » (*Mém.*, p. 44). « Il eût été condamné à mort s'il eût été » déféré à une commission militaire de Paris » (*Mém.*, p. 44).

Il n'en proteste pas moins de « son innocence » (lettres à la police des 11 et 12 février 1799). « Fort de » sa conscience, il déclarait accepter la mort et l'infamie » s'il pouvait être convaincu d'un mot ou d'un geste » équivoque. Et il promettait aux autorités, si elles » faisaient leur devoir, les récompenses du Ciel, les » louanges de la patrie et le témoignage de leur » cœur!... » Devant « ce langage un peu hyperbolique et surtout devant les arguments invoqués par les *protecteurs* du prisonnier, l'administration du département de la Dyle et le général commandant de la ville d'Anvers ordonnent le 17 février 1799 son élargissement... » (*Mém.*, pp. 45 et 46).

Placé sous la surveillance de la police locale, il est

---

(1) Cela n'empêche pas M. Verhaegen de dire (*Mém.*, p. 44) que « l'exception faite à son égard était à la fois *injurieuse* et périlleuse ».

Ne s'est-il pas vanté d'avoir à sa disposition à Chimay et aux environs cinq mille hommes? Il faut dire (cela apparaît bien dans ses rapports et notes) que la modestie n'est pas « son moindre défaut ».

forcément calme pendant quelques mois. Son naturel inquiet reprendra vite le dessus. Il espionnera de nouveau.

A noter la déclaration que fait à cet endroit M. Verhaegen, lorsqu'il parle (*Mém.*, p. 47) des groupements d'insurgés belges qui se préparent : « Le chef réel des » patriotes était incontestablement *Hartemberg, de tout* » *temps espion du prince d'Orange et de l'Angleterre.* »

Au mois d'octobre 1799, malgré la surveillance des autorités d'Anvers (*Mém.*, p. 49), il ira à Paris et de là à Londres où il fait rapport à Lord Grenville.

Surviennent, de 1800 à 1801, la chute du Directoire; l'avènement au Consulat de Bonaparte revenu d'Égypte et qui « fait espérer à tous, même aux fidèles, la justice » (*Mém.*, p. 50); la seconde campagne d'Italie; la victoire de Marengo; les traités de Lunéville et d'Amiens, et, enfin, le Concordat. Ce Concordat « rendait à l'Église catholique sa liberté et enlevait aux sentiments hostiles des Belges une de leurs causes principales » (*Mém.*, p. 50).

En 1802, le prince d'Orange traitait avec la République française; il adhérait aux bouleversements récents, et, à son exemple, les Belges émigrés s'inclinaient devant le fait accompli (*Mém.*, p. 51). Mais « l'âme ferme » d'Hartemberg (*Mém.*, p. 52), qui, depuis sa jeunesse, c'est-à-dire depuis qu'il était entré dans les vues de ses patrons d'Angleterre, avait rêvé autre chose, ne cessera pas d'intriguer pour le compte des ministres britanniques.

Il s'établit à Chimay, où (*Mém.*, p. 52) il recueille le

vaste héritage (*Mém.*, p. 53) de son beau-père. L'exploitation des bois et des minerais de fer ne l'empêche pas de continuer son commerce de marchandises anglaises établi à Anvers; même ce cumul « lui fournit de nouveaux prétextes à de fréquents et longs voyages » (*Mém.*, p. 53).

M. Verhaegen décrit avec complaisance (*Mém.*, p. 53) le domaine d'Hartemberg, y compris certaine cachette qui servira, à l'occasion, à ce conspirateur-né, à « cet agent d'une puissance étrangère » (*Mém.*, p. 54). Même complaisance dans la description des grands bois qui entourent Chimay. « Sous le couvert de ces bois, les rendez-vous qu'exigeaient les vues de l'agent politique pouvaient se fixer et se renouveler sans jamais attirer l'attention ni compromettre les personnages qui s'y associaient » (*Mém.*, p. 54).

Voilà qui en dit long sur les vues d'Hartemberg.

« Les mesures réparatrices prises par le Consulat et le rétablissement au moins momentané de la paix continentale ressuscitaient le commerce et l'industrie. » Habile, actif, — oh! nous ne lui contestons pas plus ces qualités que son intelligence et sa finesse, — il entre en relations dès ce moment avec ses voisins, MM. de Chimay (1) et de Mérode Westerloo, dont il saura sur un autre terrain (car il pense à tout) utiliser la connaissance.

---

(1) La succession du prince Philippe de Chimay, mort en 1804, passa au fils de sa sœur, époux de Mme Tallien (Thérèse de Cabarrus), très bien en cour sous le Consulat et l'Empire. Le comte Henri de Mérode Westerloo parle dans ses *Souvenirs,* publiés à Paris, chez Dentu, en 1864, d'une réception brillante d'Hartemberg et d'un bal qu'il donna à toute la société de Chimay en avril 1803.

Il a le malheur de perdre subitement sa seconde femme en avril 1801. « Il s'efforce de s'étourdir par la multipli-
» cation des affaires. La Providence — encore ! — le servit
» à souhait. Ce fut le moment où il décupla ses entreprises
» en traitant définitivement avec MM. de Chimay et de
» Mérode... Il se lance dans des spéculations étendues...
» (*Mém.*, p. 55). Un champ considérable est ouvert à son
» activité... » Le préfet maritime Malouet, son ami (il en a dans tous les camps, l'invite à fournir les fers destinés aux travaux d'Anvers, de cette ville dont Napoléon entend faire un pistolet chargé sur le cœur de l'Angleterre. L'invitation est acceptée « avec empressement », cela va sans dire... « C'était tout à la fois une
» source de bénéfices sérieux et importants qui s'ouvrait
» devant les spéculations de l'industriel et une voie utile
» pour obtenir des renseignements précieux qui s'offraient
» à ses *études.* » — Est-ce assez d'euphémismes? — Fournisseur régulier de l'arsenal d'Anvers, il « établit
» avec Malouet les bases d'une intimité que toutes
» les rigueurs des prisons impériales ne pourraient
» ébranler » (bon Malouet!). Il va devenir assez opulent pour pouvoir, conformément à ses « convictions » (*Mém.*, p. 56) (les convictions d'Hartemberg!), contribuer à la restauration du culte et de l'enseignement catholiques (*Mém.*, p. 56).

L'entente avec la France ayant cessé, les marchandises anglaises sont proscrites dans toute l'Europe continentale (11 novembre 1806). « Les profits énormes de la
» fraude attirèrent toute l'attention des spéculateurs
» instruits » (*Mém.*, p. 57)... « Le commerce installé à
» Anvers par Hartemberg prit une nouvelle vigueur.
» Plus adroit que beaucoup de ses concurrents » (ils ne

connaissaient pas assez intimement, eux, les ministres anglais, le préfet maritime d'Anvers, etc., etc.), « il » réussissait à détourner tous les soupçons et à faire » entrer les denrées anglaises à l'aide des intermédiaires » qui exportaient et transportaient les multiples produits » de son industrie métallurgique » (*Mém.*, p. 58).

En ce temps-là le problème de l'*avenir* de la Belgique, « qui l'avait passionné dès vingt ans », lui revient à l'esprit, tout comme à celui du Cabinet de Londres, âme de la coalition antifrançaise et de la maison d'Orange (*Mém.*, p. 59).

Celle-ci veille à ce que les coalisés ne l'oublient pas au jour, qu'elle croit prochain, de leur victoire. Le prince héréditaire ira servir dans l'armée prussienne et son fils dans l'armée anglaise en Espagne, pendant que les amis du stathouder, tels que le comte H. Van Hogendorp, dans des brochures où les intérêts de l'*indépendance belge* chère aux « patriotes de 1790 » sont bien accessoirement envisagés, défendront la thèse de l'union hollando-belge sous le *stathoudérat d'Orange* (*Mém.*, p. 59).

De leur côté, des émigrés belges qui (c'était pour sûr l'exception depuis le Consulat) n'avaient pas encore reparu dans leur patrie, ne se consolaient pas de la chute de « certaines institutions » (*Mém.*, p. 60). « Les prélats » des grandes abbayes de la Campine (1) s'efforçaient » d'obtenir que la République batave respectât les biens » de leurs monastères et ainsi préservât d'une extinction

---

(1) Les réfractaires, sous les ordres du vaillant Van Gansen (Cf. Orts, *Guerre des Paysans*) tinrent longtemps campagne dans cette région contre la gendarmerie.

» totale des établissements nécessaires au maintien de » l'ancienne Constitution nationale » (*Ibid.*).

Pendant les négociations de paix entre les Puissances, « la plus grande réserve et même l'abstention » avaient été imposées à Hartemberg. Il lui fut donné des instructions formelles à cet égard dans son voyage à Londres en 1800, mais il ne cessa pas tout de même ses relations avec les Anglais. On le voit en octobre 1804, quand s'établissait l'Empire, manifester sur son peu de durée et de succès des opinions que les ministres anglais ne partageaient probablement pas. « On renvoya Hartemberg » non sans le récompenser largement et non sans » l'encourager à revenir. Vers la fin de décembre, le » voyageur rentrait à Chimay et, par l'activité qu'il » consacrait à ses affaires, il s'efforçait de montrer aux » autorités tous les dehors d'un citoyen absorbé par les » soins de son industrie et dévoué aux grands travaux » d'Anvers... » (*Mém.*, p. 61).

Son double jeu ne trompait néanmoins pas tout le monde. En janvier 1805, étant allé à Paris, — sans doute encore pour ses *études*, — il y est arrêté. La gendarmerie de Mons a communiqué ses soupçons au Ministre de la police. « Soit qu'il eût été averti par des amis dont le » crédit avait baissé mais qui jouissaient d'un reste » d'influence, soit qu'il se méfiât par expérience des » visites de police » (*Mém.*, ibid.) et qu'il se fût débarrassé en temps de tout ce qui n'était point papiers d'affaires, on le relâcha.

« Ses préoccupations politiques et ses soucis d'affaires » ne l'empêchèrent pas, quelques semaines après (avril 1806), de se marier pour la troisième fois. Le mariage se

fit « avec grande pompe à Chimay, au milieu de réjouissances populaires » (*Mém.*, p. 62). « L'aîné des sept enfants que lui donna cette nouvelle union — dont il se vantera fort (1) — eut comme parrain Mgr Hirn, évêque de Tournai, et comme marraine la comtesse de Caraman, née Cabarrus. On pouvait voir, par le choix de ces personnages de marque, le rang distingué qu'avait conquis dans ce pays le modeste sergent de 1790..., à qui l'évêque de Tournai prêta un jour gracieusement la somme de 6.000 francs pour être versée dans des affaires » (*Mém.*, pp. 65 et 67).

« Utilisant son voyage de noces », Hartemberg va passer six semaines, en juillet et en août 1806, à Londres... « Il y voyait les ministres... » (*Mém.*, p. 65). La politique de paix prévalait. Fox ne paraît pas avoir besoin de l'agent secret. Portant provisoirement ailleurs son activité, Hartemberg spécule sur les fonds publics et sur les marchandises anglaises dont il prévoit le haussement par suite des négociations dont il est informé. « Percales, » denrées coloniales, bois des îles sont achetés par lui à » bas prix et expédiés en Hollande en vertu de licences » que ses amis lui procurent aisément. Ainsi il espérait » tout à la fois obtenir des bénéfices commerciaux con- » sidérables et déguiser la cause de ses voyages sous des » apparences indiscutables d'un négoce aussi sérieusement conduit » (*Mém.*, p. 64).

Après la mort de Fox (septembre 1806) et après les nouveaux succès de Napoléon qui ravivent les vues belli-

(1) Nous ne nous arrêtons pas à une anecdote singulièrement puérile qui montre le vaniteux baron sous un jour plutôt grotesque. (*Mém.*, p. 65.)

queuses du Cabinet britannique, il va lui porter « le concours de son expérience ». C'est, pour le coup, de *haute trahison* qu'il va s'agir! L'ami Malouet a procuré à ce fournisseur de l'Empereur les moyens d'étudier — je garde son mot de tantôt — la place d'Anvers. « Har-
» temberg était convaincu de l'extrême facilité qu'il y
» avait de s'emparer de la flotte et des magasins
» d'Anvers et de détruire les chantiers et les arsenaux de
» ce port. Dans cette pensée, il se rendit en Angleterre
» en mai 1808 et il rédigea plusieurs mémoires qu'il
» remit à lord Grenville... (*Mém.*, p. 64), mais heureu-
» sement sans être munis de signature » (*Mém.*, p.65). Il est inutile, croyons-nous, d'insister sur l'expédition dite de Walcheren, qui tourna si mal pour les Anglais. Ce n'est pas seulement pour cette expédition qu'Hartemberg se trouva à Londres. « Il y veillait (*Mém.*, p. 65) à de
» nouvelles spéculations commerciales qui furent moins
» heureuses que les précédentes... » — Le pauvre homme !

On pense si Napoléon sera exaspéré quand il apprendra que l'or anglais et la trahison jouent un rôle si important dans l'affaire de Walcheren; et si la police, dont le chef était alors Savary, duc de Rovigo, fera pour découvrir le traître des efforts qui furent d'ailleurs alors impuissants (1); « un jour (2) devait venir cependant où

(1) Cf. le *Moniteur universel*, année 1810. Cf. également l'enquête parlementaire faite à Londres en 1810 : « toutes les pièces de cette enquête ont été publiées sous la forme d'un volume intitulé : *Expédition de l'Escaut* ». (Note 2 de la page 65 du mémoire de M. Verhaegen.)

(2) Il semble que le panégyriste d'Hartemberg voit arriver ce jour avec douleur.

» Hartemberg expierait les déboires des subordonnés de » Rovigo et paierait les colères du maître de l'Empire » (*Mém.*, p. 66). En attendant, rusé comme un renard, et pour déjouer les soupçons, après avoir affecté un séjour prolongé dans son domaine d'été de Nimelette pendant les premières opérations de l'expédition de l'Escaut, il donne à Chimay, le 10 juillet 1809, une grande fête « sans précédent dans les fastes de la cité » (*Mém.*, p. 66)... Bal, riche illumination, feu d'artifice — toutes les herbes de la Saint-Jean! La munificence, les largesses et les riches relations de l'ancien sergent de 1790 sont décrites avec une emphase d'un goût douteux (*Mém.*, pp. 66, 67)... mais passons!

A la fin de ce mois de juillet, quand Hartemberg compte que le change a été suffisamment donné, il retourne, par la Hollande, à Londres avec un passeport « invoqué par les nécessités de son commerce... » Il pourra étudier ainsi la marche de l'expédition de Walcheren au milieu de risques qui seraient déjà alors fatals à tout autre que lui (*Mém.*, p. 68).

Comme il est prêt à toutes les besognes de la *Carrière*, c'est lui que le Cabinet anglais enverra aussi en Allemagne, pour savoir où en sont les Français.

Comme nous sommes loin des projets d'*entente hollando-belge !*

« Courte et sage apparition » (*Mém.*, p. 69) à Chimay et à Nimelette pour déjouer les soupçons. Départ pour Vienne. « Sous le couvert d'un auditeur au Conseil d'État qui porte des dépêches à l'Empereur et qui lui a offert une place dans sa voiture, — un vrai roman encore! — il se donne, sans être démasqué, pour « un Souabe

attaché à la cause de Napoléon et désireux de le servir dans l'intendance, qui suivait les armées à ce titre » (*Mém.*, p. 69). Quand il est « renseigné à souhait » sur la marche des armées et leur situation, il retourne faire rapport aux « ministres anglais en septembre 1809 (1). » Le 18 octobre, ceux-ci l'envoient (2), sans perdre » haleine, à Anvers, pour les renseigner sur l'opportu- » nité des secours à expédier et sur l'attitude des généraux » français » (*Mém.*, p. 70). Ils l'accréditent auprès de l'officier supérieur anglais Door qui, le 6 novembre, lui procure une place sur un cutter pour regagner l'Angleterre et « par l'intermédiaire duquel il a été entendu que ses communications et ses mémoires ultérieurs seront provisoirement transmis à ses « mandants » (*Mém.*, p. 70) (par exemple les renseignements qu'il obtint en dînant chez Malouet avec le Maréchal Bessières. (Cf. *Foreign Corresp.* Holland.)

De l'espionnage partout et toujours! Cela en devient écœurant. Imaginez que certain jour ce Protée insaisissable s'est déguisé en agent de certaines autorités françaises (*Mem.*, p. 72).

Il recourt à toutes les fourberies et il s'en vante à ses « mandants » (cf. l'annexe VII, où il leur offre d'utiliser, pour les éclairer, la situation que ses relations avec le comte et la comtesse de Caraman lui procurent à Paris). Les salons qu'il y fréquenta assidûment dans l'hiver

---

(1) C'est *vertigineux*, cette course, comme M. Verhaegen le dit ; c'est prodigieux d'audace et d'énergie, s'il le veut ; mais cette énergie ne m'inspire pas une admiration que je réserve aux défenseurs honnêtes des causes patriotiques.

(2) Ils ont donc le droit de disposer de lui.

1810 à 1811 et où il conversa avec les principaux personnages de l'ordre administratif et de l'ordre militaire — au grand profit, c'est entendu, de l'Angleterre — semblent l'avoir bien traité... « Rien ne manquait à l'heureux » maître de forges, subitement hissé au faîte des gran- » deurs... Généraux, financiers, administrateurs se » réjouissaient de s'instruire au contact de tant de savoir » et tous bénissaient le régime (1) qui avait permis à un » citoyen aussi capable de conquérir un rang propor- » tionné à son talent (*Mém.*, p.76). » C'est à un moyen bien simple qu'il recourt alors pour recevoir les « directions » du Cabinet de Londres. « Celui-ci écrivait sur un » papier sans entête et sans signature ses communica- » tions rédigées en style commercial et les lui adressait » sous le couvert de M. Schott, consul de Prusse à » Rotterdam. Le commerce ne perdant pas ses droits, » le voyageur demandait en même temps et obtenait de » l'Amirauté des facilités pour exporter en Hollande une » cargaison de marchandises anglaises » (*Mém.*, p. 75).

Tout le monde cependant n'y était pas pris. Le préfet de Jemappes, consulté sur une nouvelle demande de passeport, avait affirmé que Hartenberg « passait dans le pays pour un espion de l'Angleterre ». Malgré « ce bruit fâcheux » (*Mém.*, p. 77), il avait obtenu encore, grâce à l'appui de Tallien, autrefois époux de la comtesse de Caraman, ce passeport pour le Danemark et la Suède qui lui permit d'aller à Londres.

Il poussait la manie de l'intrigue et le goût des affaires louches jusqu'à vouloir par ses mensonges (ils lui coûtaient

(1) Le panégyriste a peut-être bien forcé la note.

si peu!) venir en aide à un camarade du *Royal Liégeois*, à un Souabe, déserteur de l'armée française, qui a de vilaines affaires d'argent à Londres. « Il eut le tort, confesse son panégyriste (*Mém.*, p. 80), de se dire agent du Gouvernement autrichien et d'essayer d'imposer en cette qualité aux créanciers du camarade » (*Ibid.*).

Le 25 juillet 1810, quand, à Chimay, avec un appareil imposant, avec un luxe de précautions peut-être trop grand, on arrête Hartemberg, le style de M. Verhaegen prend les allures du roman. Il dramatise l'arrestation comme ferait un feuilletoniste (voir pages 84 et 85).

Un instant Hartemberg « se croit perdu » (*Mém.*, p. 86). Mais il renaît à l'espérance quand, mené à Mons, il y apprend que la perquisition dont il se plaindra amèrement — et son panégyriste autant que lui (1) — n'a pas apporté les pièces politiques qu'on recherchait. « Aucune trace écrite de ses démarches audacieuses, de » ses voyages répétés n'était demeurée en sa posses- » sion... Et puis il pensait dans son ferme bon sens » que le Gouvernement britannique, en révélant le rôle » de son agent secret, aurait manqué à ses engagements » d'honneur (2) qu'il tenait pour sacrés » (*Mém.*, p. 87).

(1) Hartemberg, dit M. Verhaegen, est arrêté sans défense (*Mém.*, p. 80). Auriez-vous voulu que les cinq mille hommes dont le « châtelain » se vantait d'être le chef (voir plus haut) fussent venus s'opposer à l'arrestation? Probablement, du reste, les fonctionnaires qui durent y procéder avaient cru à une rébellion possible.

(2) « Ce n'était pas sans raison qu'Hartemberg escomptait la fidélité absolue des ministres anglais à la parole donnée. Aujourd'hui encore, le Gouvernement britannique ne communique qu'avec de nombreuses réserves les rapports des agents auxquels il a promis

Les pages 80, 81, 82 et 83 du Mémoire, relatives à la lutte du Pape et de Napoléon, au Concile national de Paris, à M. de Broglie, etc., n'ont qu'un rapport éloigné avec le travail qui nous occupe. Nous n'y insistons pas. De même nous passons sur l'erreur — dont le rusé Souabe saura bien tirer parti — qui fut commise par la police embrouillée dans la question des passeports (voir plus haut l'affaire Hartman-Hartemberg), affolée en quelque sorte par les complications que firent naître l'incident d'une lettre de change anglaise V... H... et l'arrestation de l'évêque de Tournai. Le panégyriste d'Hartemberg en profite pour faire, d'après quelques livres suspects tout au moins d'inexactitude, le portrait des policiers les plus connus du temps, y compris Savary que nous abandonnons volontiers à sa « vindicte ».

Hartemberg n'échappe pas cette fois aux griffes de la police sans dommage. Il devra faire de longs mois de captivité. Ses affaires commerciales et industrielles, ses spéculations en souffriront beaucoup; sa famille sera rudement éprouvée... Sans doute, mais la comparution devant une Commission militaire qui aurait été impitoyable lui sera épargnée, les enquêteurs n'ayant pas réussi à trouver les « pieces décisives » (*Mém.*, p. 87). Ce « duel » avec le juge, d'où Hartemberg, à force de dénégations impudentes, d'habiles concessions nécessitées par l'évidence (*Mém.*, p. 89) et principalement

---

jadis le secret. Des copies que nous avons fait faire au Record Office, d'après les lettres d'Hartemberg, et qui nous sont revenues lacérées au point d'être illisibles, témoignent des scrupules de l'autorité en cette matière » (*Mém.*, p. 87, note).

pour manque de preuves, sortira vainqueur, est raconté en détail par M. Verhaegen. On sent qu'il admire le système de défense de l'agent secret (1). Qu'il nous soit permis de ne point partager son admiration!

Son « indignité » n'ayant pas été établie à Mons, on transporte à Paris celui sur lequel « les soupçons planent toujours » (*Mém.*, p. 88). Les magistrats du Hainaut s'en réfèrent aux lumières de la Haute Police. Digression sur le régime de la prison de la Force où le prévenu est détenu. (Voir la *Revue des Deux Mondes* du 1er juin 1900.)

L'offensive avait jadis réussi à Hartemberg : il va la prendre de nouveau, en accusant les policiers « ses ennemis ». Il fait intervenir en sa faveur « l'intègre Malouet et la maison de Caraman-Chimay » (*Mém.*, p. 92). Leur intervention restant impuissante, il redoubla ses plaintes et ses accusations. Jusque deux fois par jour il réclama sa mise en liberté. Entre le 26 juillet 1811 et le 22 juillet 1813, il enverra treize mémoires justificatifs au Gouvernement. En attendant que les « pièces décisives » se produisent, il est soumis au régime de l'arbitraire. L'Empereur a ordonné, le 6 mai 1812, « *qu'on le gardât en prison jusqu'à ce qu'il parlât plus clair* (2) ». M. Verhaegen

(1) « Les concessions à la vérité s'imposaient » (*Mém.*, p. 89).

(2) Son assurance en face des hauts policiers qui l'ont interrogé à Paris fut extraordinaire : « En réalité, lui dit Desmarets, vous n'étiez » en Angleterre qu'un espion aux gages de l'ennemi! Sous cette » inculpation directe Hartemberg bondit. Il nia avec emportement » toute relation avec les ministres anglais. Il savait parfaitement » n'avoir conservé aucun dossier compromettant et il était convaincu » que les écrits de sa main remis aux ministres anglais étaient » demeurés secrets » (*Mém.*, p. 60).

nous dit qu'il a vu « ce griffonnage emporté plutôt qu'une sentence délibérée dans le recueillement de la justice » en marge du dossier Hartemberg, rédigé par Rovigo (*Mém.*, p. 94), et il ajoute : « C'était relativement » de la clémence aux yeux de quiconque se souvenait des » assassinats juridiques commis si souvent par l'ordre de » l'Empereur » (*Ibid.*).

L'entrée des alliés dans Paris libéra Hartemberg (2 avril 1814), mais, nous l'avons dit tout à l'heure, sa longue détention à Mons et à Paris lui avait causé des pertes énormes, comme d'ailleurs il arriva à bien d'autres (innocents, eux) dans la période si tourmentée, si incertaine, de 1812 à 1814.

Puisqu'il avait secondé la maison d'Orange et le Gouvernement britannique, ses *mandants*, ses *patrons* d'autrefois, dans des efforts qui, en réalité, n'avaient jamais eu pour but que la satisfaction de leur ambition et de leurs projets politiques, Hartemberg espérait, « sinon une récompense, — trouvait-il que la solde d'autrefois avait été insuffisante? — au moins une équitable réparation des pertes infligées à sa fortune » (*Mém.*, p. 96).

Ses espérances furent trompées : « Il apprit à connaître l'étendue presque infinie de l'ingratitude humaine » (*Mém.*, p. 98). Le collaborateur dévoué, fidèle, actif des mauvais jours n'obtenait ni à La Haye ni à Londres ce qu'il demandait, pas plus d'ailleurs qu'à la cour de Louis XVIII, où l'on dirait (influence persistante de ses anciens « ennemis » de la police) qu'on n'a eu en lui qu'une confiance très limitée.

Généralement, les « mandants » de jadis estimaient

qu'il avait été récompensé assez « largement » et qu'il avait fait surtout d'excellentes affaires en remplissant son métier d'agent secret. Lord Castlereagh va jusqu'à refuser de le recevoir en août 1814 et, devant ses réclamations réitérées (1), finit par lui faire dire que le Gouvernement anglais « a acquitté toute sa dette envers lui » (*Mém.*, p. 101) et que, « comme il a servi les intérêts du roi des Pays-Bas, — où est la liberté belge dans tout cela? — c'est exclusivement dès lors aux ministres de ce monarque qu'il doit s'adresser » (*Mém.*, p. 101).

En 1817, appuyé fortement par Repelaer qu'il avait connu au temps du stathouder Guillaume V, où il avait dû quitter La Haye pour Londres et qui avait en dernier lieu été nommé à un poste important dans le nouvel État, il réussit à obtenir du roi des Pays-Bas une audience où il s'efforça de montrer que « le mobile initial de toute sa conduite passée se rattachait par un lien intime aux origines de la souveraineté de la maison d'Orange » (*Mém.*, p. [illegible]). Guillaume (2), non sans se faire prier, consentit, après avoir accepté les excuses du baron qui s'était assez vivement emporté contre lui, à lui donner une place à Malines. Il y fut contrôleur des contributions indirectes au traitement de 3,350 florins (3).

---

(1) C'est ainsi que nous avons appris qu'il touchait 2.500 livres sterling par mois. (Voir plus haut.)

(2) Cf. les pages 106 et 107 du Mémoire et la pièce XIV des *Annexes*.

(3) « Les années qui suivirent virent même sa position matérielle s'améliorer par des augmentations de grade.. Et il avait quelques ressources sauvées du naufrage... » (*Mém.*, p. 108).

C'est dans ces fonctions que la Révolution de 1830 trouva celui que le peuple « surnommait, à cause de son » dévouement (1) au régime déchu, baron Stockvisch » (*Mém.*, p. 109). Le même jour que le major Gailliard fut massacré à Louvain par une populace en délire, la maison du baron fut pillée et saccagée par les Malinois, qui lui auraient peut-être fait à lui-même un mauvais parti, s'il n'avait pas réussi à se réfugier pendant quelques jours chez un parent.

Il obtint d'ailleurs une compensation du Gouvernement belge, et le 27 mai 1831 il était rappelé à ses fonctions (*Mém.*, p. 111).

Il mourut le 16 août 1846. Les journaux gardèrent un silence absolu sur sa vie. « Deux seulement, le *Journal de Bruxelles* et l'*Indépendance belge*, dit M. Verhaegen (*Mém.*, p. 115), mentionnèrent son décès dans ces termes inexacts et presque dédaigneux : Hier est mort à Ixelles le baron de Hartenstein (*sic*), père de la supérieure du Sacré-Cœur ».

* * *

A la fin du mémoire, M. Verhaegen exprime le regret que le salut *sympathique* de ses contemporains ait manqué à Hartemberg...

---

(1) M. Verhaegen est ici plus sobre de détails politiques. Il a cependant pu prendre connaissance, à Malines et aux archives de la Cour d'assises d'Anvers, de beaucoup de particularités sur la haine du peuple pour le baron Stockvisch. Il en a dit davantage de sa famille et de ses aventures à Cuba, à Jette (Sacré-Cœur) et ailleurs. Tout cela est évidemment *à côté*.

Mais en était-il digne?

« L'intérêt de son existence a paru, dit-il, assez » captivant pour justifier une notice détaillée » dont il a recueilli les éléments avec une rare patience et une complaisance extrême même dans les souvenirs lointains (et naturellement peu sûrs) d'une octogenaire, fille d'Hartemberg. Vingt-cinq ans d'aventures politiques et commerciales à une époque aussi troublée, des voyages incessants, des intrigues périlleuses : c'est un sujet curieux, en effet, que l'auteur a traité.

A cause de certaines déclarations de devouement à la Belgique, « sa patrie d'adoption », de Vander Nootisme, d'anti-Joséphisme, etc., M. Verhaegen, par une espèce de mirage, je répète le mot, a vu dans un aventurier souabe un soldat *désintéressé*, une *victime*, un *martyr* de notre indépendance.

Dans une tirade vibrante (*Mém.*, p. 114) sur « les » patriotes belges qui ont triomphé en 1830 après avoir » lutté contre Joseph II, contre la Révolution française, » contre Napoléon et contre Guillaume I[er] », il demande « que nous témoignions au lutteur blessé et succombant » à l'écart un peu de la *reconnaissance* due aux fonda- » teurs d'une nationalité... ».

Il a bien voulu faire une concession toutefois... « Ce » personnage n'avait pas été sans doute à l'abri de » toute critique. Des esprits non prévenus blâmeraient » certains côtés de ses entreprises, notamment le peu » de souci avec lequel il traitait la vérité quand il » s'agissait de jouer la police, la promptitude avec » laquelle il acceptait des rôles en apparence opposés, » l'esprit d'aventure très proche de l'intrigue, avec lequel » il avait risqué et compromis son patrimoine dans des » spéculations hasardées... » (*Mém.*, p. 115).

Nos confrères ont pu voir, par l'analyse minutieuse et trop longue (qu'ils veuillent m'excuser) que j'ai faite du Mémoire, ce qu'ils doivent penser du but « patriotique » de cet agent secret de la maison d'Orange, de cet espion aux gages de l'Angleterre.

Si, en considération du labeur important de M. Verhaegen et de l'intérêt spécial qu'offrent plusieurs documents et certaines pages que la Commission d'histoire aurait pu accueillir dans ses curiosités historiques, notre Classe décidait l'impression de ce Mémoire dans ses publications, je ne m'y opposerai pas, mais je fais *les réserves les plus expresses* sur les jugements et les appréciations de M. Verhaegen, comme sur son style.

D'après les articles 19 et 25 du règlement général de l'Académie, ce n'est pas en tous cas dans le *Bulletin* que serait la place de cet énorme mémoire (près de 200 pages avec annexes), mais dans la collection des *Mémoires* in-8°. »

—

Rapport de M. Lonchay, troisième commissaire.

« J'ai reçu trop tard le mémoire de M. Verhaegen pour être à même d'en faire une étude approfondie et rédiger un rapport détaillé. Je puis cependant déclarer que ce mémoire élucide certains épisodes de l'histoire de notre pays dans les dernières années du régime autrichien et pendant la domination française. Des recherches minutieuses dans les archives belges et étrangères ont appris à l'auteur de nombreux faits ignorés de la Révolution brabançonne et lui ont permis d'exposer d'une manière claire

et précise les tentatives de la cour de Londres pour renverser le Gouvernement impérial dans notre pays, ainsi que la part qu'y a prise le baron d'Hartemberg. A ce titre, le travail présenté mérite les honneurs de l'impression, comme le demandent les deux premiers commissaires.

Cependant, je dois reconnaître avec le deuxième commissaire que M. Verhaegen manque d'impartialité et que plusieurs de ses jugements déconcerteront le lecteur. Autant il admire Hartemberg, autant il est sévère pour Joseph II. Il ne reconnaît aucun mérite au fils de Marie-Thérèse. Il va jusqu'à dire que l'empereur ne bouleversait l'organisation de nos provinces que pour les échanger plus facilement contre la Bavière. Or, quelques lignes plus loin, il lui attribue le dessein d'introduire des réformes identiques dans tous ses États, « sur les bords de la mer, le long du Danube et en Italie ». Il n'était cependant pas question, que je sache, d'un troc de chacun de ces États. La contradiction est flagrante. M. Verhaegen a sans doute le droit d'exprimer ses opinions, mais son mémoire ne perdrait rien de sa valeur, si certaines de ses appréciations étaient adoucies.

Contrairement à l'avis du premier commissaire, je trouve que ce mémoire ne pourrait trouver place avec les pièces justificatives dans un fascicule du *Bulletin*. Par contre, il figurerait très bien dans les *Mémoires* in-8°. »

Comme suite aux rapports ci-dessus, la Classe décide l'impression du travail de M. Verhaegen dans le Recueil des *Mémoires* in-8°.

ÉLECTIONS.

La Classe procède à l'élection de son directeur pour l'année 1911. Les suffrages se portent sur M. Jules Leclercq.

Le jury chargé de décerner les prix De Keyn (enseignement moyen et art industriel, 1908-1909) sera composé de MM. Bormans, L. Fredericq, P. Fredericq, H. Hymans, Neuberg, Vercoullie et Wilmotte.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 6 janvier 1910.

M. Henri Hymans, directeur pour 1909.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Louis Lenain, *directeur* pour 1910; Th. Radoux, G. De Groot, Th. Vinçotte, Max. Rooses, G. Huberti, le Cte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, F. Courtens, Léon Frédéric, F. van Duyse, Jul. De Vriendt, Jan Blockx, L. Solvay, A.-J. Wauters, *membres;* Jules Brunfaut et Eg. Rombaux, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Émile Claus et F. Khnopff, *correspondants.*

M. le Directeur, en ouvrant la séance, annonce, devant l'assemblée debout, la mort de Léopold II, l'Auguste Protecteur de l'Académie.

Il donne lecture de l'adresse qui a été envoyée au nouveau Protecteur, S. M. le Roi Albert.

Il ajoute que LL. MM. le Roi et la Reine recevront l'Académie le 11 de ce mois, à 14 h. 35 m.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait connaître que, par arrêté royal du 26 novembre 1909, M. le baron de Borchgrave (Émile-Jacques-Yvon-Marie), directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques pour 1910, est nommé président de l'Académie pour la dite année.

— Le même Ministre soumet à l'appréciation de la Classe :

1° Le premier rapport, accompagné d'un dessin, de M. Ch. Collard, lauréat pour la sculpture du concours Godecharle de 1907. — Commissaires : MM. Solvay, Vinçotte et le comte de Lalaing;

2° Le second rapport de M. Berger, lauréat du même concours pour l'architecture. — Commissaires : MM. Winders, Janlet et Brunfaut.

— La Classe prend notification, avec un vif sentiment de regret, de la mort de M. William-Powell Frith, associé de la Section de peinture depuis 1874, décédé à Londres en novembre dernier.

— M. Lagasse-de Locht, président de la Commission royale des monuments, envoie dix exemplaires du compte rendu de la séance générale de cette Commission, tenue le 26 octobre 1908. — Remerciements.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations :

1° De MM. Winders, Janlet et Brunfaut sur le premier rapport de M. H. Berger, lauréat en architecture du concours Godecharle de 1907 ;

2° De MM. Winders, Acker et Brunfaut sur le quatrième rapport de M. Servais Mayné, lauréat du grand concours d'architecture de 1905.

— Ces appréciations seront communiquées au Gouvernement.

ÉLECTIONS.

Il est procédé, en comité secret, aux élections pour les places vacantes.

Sont élus :

Dans la Section de gravure :

Associé, M. Louis-Oscar Roty, membre de l'Institut, à Paris, en remplacement de Jules-Clément Chaplain, décédé.

Dans la Section d'architecture :

Associé, M. Louis Bernier, membre de l'Institut, à Paris, en remplacement d'Alfred Normand, décédé.

Dans la Section de musique :

Correspondant : M. Paul Gilson, inspecteur de l'enseignement de la musique, à Bruxelles, en remplacement de M. Jan Blockx, élu membre titulaire.

Dans la Section des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts :

Correspondants : M. G. Hulin, historien d'art, professeur à l'Université de Gand, en remplacement de M. L. Solvay, élu membre titulaire;

M. Maurice Kufferath, musicologue, directeur du théâtre royal de la Monnaie, en remplacement de M. A.-J. Wauters, élu membre titulaire.

Associé : M. André Michel, conservateur au Musée national du Louvre, à Paris, en remplacement de M. Émile Michel, décédé.

M. Florimond van Duyse est élu directeur pour l'année 1911.

M. Hymans, directeur sortant, remercie ses confrères pour l'honneur d'avoir eu à diriger les travaux de la Classe pendant l'année qui vient de s'écouler.

M. Lenain, directeur pour l'année 1910, en prenant place au fauteuil, considère comme son premier devoir de proposer à l'assemblée de voter des remerciements à son prédécesseur. (*Applaudissements.*)

J'espère, Messieurs, ajoute-t-il, avec la bienveillance et la courtoisie qui sont de règle dans la Compagnie, pouvoir remplir mon mandat à votre satisfaction.

Il invite à prendre place au bureau M. Fl. van Duyse, qui exprime à son tour ses sentiments.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

De Greef (*G.*). L'Université nouvelle. Sa situation matérielle et morale. L'incident bulgare. Discours prononcé à la séance de rentrée du 30 octobre 1909. Bruxelles, 1909; in-8° (21 p.).

De Wulf (*M.*). History of medieval philosophy. Third edition, translated by P. Coffey. Londres, 1909; in-8° (xii-519 p.).

Gossart (*Ernest*). Espagnols et Flamands au XVIe siècle. Charles-Quint, roi d'Espagne. Suivi d'une étude sur l'apprentissage politique de l'Empereur. Bruxelles, 1910; in-8° (viii-277 p.).

Leclercq (*Jules*). La femme blanche au Congo. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (16 p.).

Prins (*A.*). La défense sociale et les transformations du droit pénal. Bruxelles, 1910; in-16 (vi-170 p.).

Hubert (*E.*). Notice sur l'Eglise wallonne de Namur au XVIIIe siècle. S. l. n. d.; extr. in-8° (46 p.).

— Joseph II. Cambridge, 1909; extr. in-8° (31 p.) (en langue anglaise).

Guilliaume (*A.*) et *Chalon* (*O.*). La langue auxiliaire internationale. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (11 p.).

Hénoul. L'avenir de l'instruction préparatoire. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liége, le 1er octobre 1909, et dont la Cour a ordonné l'impression. Liége, 1909; in-8° (55 p.).

Bourgeois (*H.*). Ethnographie européenne. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (45 p.).

Mémorial du banquet offert le 24 octobre 1909 au R. P. Van den Gheyn, S. J., à l'occasion de sa nomination

de conservateur en chef de la Bibliothèque royale de Belgique. Bruxelles, s. d.; in-8° (32 p., portr.).

Commission royale des monuments. Assemblée générale et réglementaire du 26 octobre 1908 (présidence de M. Lagasse-de Locht).

ANVERS. *Académie royale des beaux-arts.* Rapport annuel et distribution solennelle des prix. Année académique 1908-1909.

GAND. *K. Vlaamsche Academie.* Brieven aan Jan-Frans Willems, toegelicht door Jan Bols, 1909.

—

Fenger (*L.*). Le temple étrusco-latin de l'Italie centrale. Ouvrage posthume publié aux frais de la Fondation Carlsberg et de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark, par Christian Jœrgensen. Copenhague, 1909; in-fol. (24 p., 79 fig., 1 planche chromolithographiée).

RÉCEPTION SOLENNELLE

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS
DE BELGIQUE

AU PALAIS DE BRUXELLES

LE

Mardi 11 janvier 1910, à 14 h. 35 m.

Conformément à l'usage établi lors de l'inauguration d'un nouveau règne, Sa Majesté le Roi Albert, Protecteur de l'Académie, avait fixé au mardi 11 janvier 1910, à 14 h. 35 m., la réception solennelle de l'Académie.

Discours de M. le baron Émile-J.-Y.-M. de Borchgrave, président de l'Académie pour 1910 :

SIRE,

MADAME,

L'Académie royale de Belgique a pris une vive part au deuil causé par la mort du Souverain éminent qui avait élargi les destinées du pays.

Elle s'est associée de tout cœur à la joie ressentie par la nation à l'avènement de Vos Majestés.

Sire,

L'Académie avait observé avec un intérêt toujours grandissant l'attention qu'éveillait dans l'esprit de l'Héritier du trône la marche progressive des sciences, des lettres et des arts. Elle avait salué avec reconnaissance les encouragements que le Prince leur avait donnés en toutes circonstances.

Les nobles paroles que Votre Majesté prononçait dans son mémorable discours d'inauguration, qui est comme la charte d'un règne, ont fait vibrer le cœur de tous ceux qui ont souci du relief intellectuel de la nation.

L'Académie royale entrevoit l'aurore d'une nouvelle ère glorieuse, continuatrice des traditions de notre Cour bourguignonne, des règnes d'Albert et d'Isabelle, de Marie-Thérèse, fondatrice de l'Académie, et de Léopold II.

A une plus grande Belgique économique, une plus grande Belgique scientifique, littéraire et artistique.

Le règne d'Albert Ier, Protecteur de l'Académie, nous le promet. Nous l'escomptons avec orgueil.

Madame,

Née dans un pays qui est un des foyers de la culture mondiale, qui a produit et qui s'honore de posséder des hommes illustrant leur patrie dans tous les domaines de l'intelligence, Votre Majesté sera la digne compagne du Souverain éclairé dans l'œuvre d'expansion intellectuelle qu'il annonce.

Au nom de l'Académie royale de Belgique, je dépose

aux pieds de Vos Majestés l'hommage de notre respectueux dévouement et de notre attachement inaltérable.

Réponse du Roi.

Messieurs,

Votre président vient de Nous adresser de très aimables paroles, dont Nous tenons à lui exprimer Notre plus sincère gratitude.

L'Académie royale de Belgique groupe une élite de savants, d'écrivains et d'artistes de notre pays. Il M'est, à ce titre, particulièrement agréable de recevoir ses félicitations.

Prêter une aide efficace aux travaux intellectuels est une noble tâche, et les gouvernements s'honorent en organisant un ensemble d'institutions qui mettent la nation à même d'intervenir activement et généreusement dans les grandes évolutions de la pensée.

Il existe une relation intime entre la prospérité de l'État et le degré de culture intellectuelle de la nation.

Je constate avec une patriotique fierté combien le mouvement scientifique, artistique et littéraire belge est brillant et combien il contribue à étendre, sans cesse, dans le monde le prestige de notre chère patrie. Et Je saisis avec joie l'occasion de pouvoir rendre hommage au mérite et à la valeur de l'Académie royale de Belgique, de dire à ses membres que Je M'estimerai toujours heureux de participer à tous les événements qui intéresseraient le vaste et beau domaine des arts, de la littérature et de la science.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 2.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 février 1910.

M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Jules Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, V. Brants, Aug. Beernaert, A. Willems, M^ce^ Wilmotte,

Ern. Nys, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mr Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, Em. Waxweiler, *membres;* W. Bang, *associé;* De Greef et H. Lonchay, *correspondants.*

MM. H. Hymans et A.-J. Wauters, membres de la Classe des beaux-arts, assistent à la séance.

Absences motivées : MM. E. Discailles et E. Mahaim.

A l'ouverture de la séance, M. le Président se fait l'interprète de ses confrères en félicitant M. Beernaert au sujet de la distinction dont il a été l'objet de la part de S. M. la Reine des Pays-Bas, qui lui a conféré la Grand-Croix du Lion néerlandais : l'honorable académicien était chef de la mission à La Haye chargée de notifier la mort du roi Léopold II et l'avènement de son successeur le roi Albert. — (Applaudissements. M. Beernaert remercie.)

M. Jules Leclercq, élu, à la séance de janvier, directeur de la Classe pour l'année 1911, exprime ses remerciements.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie une expédition de l'arrêté royal du 31 décembre 1909 qui approuve l'élection de MM. Franz Cumont, J. Vercoullie et Émile Waxweiler en qualité de membres titulaires.

Le même Ministre fait parvenir le rapport du jury qui a été chargé de décerner le prix triennal de littérature dramatique en langue française pour la période de 1906-1908. — Remerciements.

L'Université royale Friedrich-Wilhem, de Berlin, invite l'Académie à se faire représenter à son premier centenaire qui sera célébré les 10-12 octobre. L'assemblée se rallie à la délégation donnée à ce sujet par la Classe des sciences à l'un de ses membres, M. Léon Fredericq, qui remettra à l'Université l'adresse académique.

— M. le comte P.-A. du Chastel de la Howarderie, à Kain, envoie, pour l'usage de MM. les académiciens qui s'occupent de questions historiques, quelques errata qui, dit-il, pourraient à l'occasion leur être utiles.

Ces critiques se rapportent à l'*Inventaire des sceaux de la Flandre*, par Germain Demay, et à la *Collection de sceaux des Archives de l'Empire*, par Douët d'Arcq. — Remerciements et dépôt à la Bibliothèque.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre des Sciences et des Arts :

39e fascicule des travaux de l'Université de Gand. Eigla-Studien, von A. Bley.

Par M. Ernest Nys :

Le droit romain, le droit des gens et le collège des docteurs en droit civil.

Par M. Léon Lallemand, associé :

Histoire de la charité, tome IV, 1re partie : *Les temps modernes*. (Une note sur cet ouvrage, par M. Brants, paraîtra au *Bulletin*.)

Par M. Paul Errera :

Notice sur la vie et les travaux de Charles Duvivier.

Par M. Ch. Beaujean :

La Commission pour les maisons hygiéniques, économiques et populaires de Venise.

— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Léon Lallemand, correspondant de l'Institut de France, associé de l'Académie, etc., *Histoire de la charité*, t. IV, 1re partie, gr. in-8°, ix-624 p. Paris, Picard, 1910.

A plusieurs reprises, j'ai déjà eu l'honneur de présenter à la Classe les ouvrages de notre associé, M. Léon Lallemand (1). C'est un nouveau volume de cet infatigable spécialiste que je lui offre aujourd'hui ; il forme la 1re partie du tome IV de sa grande *Histoire de la charité*. Ce volume aborde les temps modernes, du XVIe au XIXe siècle, et s'occupe des théories en matière d'assistance, de la lutte contre la mendicité, des pestes et épidémies, de l'organisation des établissements hospitaliers. C'est la grande période de la mendicité publique ; on pourrait l'appeler l'âge héroïque du vagabondage, s'il n'y avait là quelque ironie. Mais les pouvoirs publics des divers pays ne reculèrent pas devant les moyens extrêmes pour les purger du fléau qui les rongeait. Les troubles de tous genres, civils et internationaux ; la destruction de sources importantes de la fortune publique et privée ; l'arrêt de l'industrie ; le système des troupes mercenaires, souvent mal payées et vivant *sur* le pays par le butin en temps de guerre et au moins autant par la maraude en temps de paix où la solde n'existait plus même en espérance, tout cela présente cette partie de l'*Histoire de la charité* comme une période lugubre, bien connue aussi dans nos

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 1898 et 1903.

Pays-Bas (1). M. Lallemand expose ce mal, il examine aussi les moyens proposés et essayés, soit par la répression, soit par le soulagement des misères, ceux de la charité religieuse, ceux des autorités et ceux de l'initiative des particuliers. Il consacre une longue étude au nouveau système d'hospitalisation dont il expose en grand detail l'organisation, les ressources, même l'architecture. Tout cela est d'un intérêt soutenu par d'abondantes citations. V. Brants.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle dans l'ancien théâtre espagnol, par Ernest Gossart, membre de l'Académie.

Parmi les nombreuses pièces qui nous sont restées de l'âge d'or du théâtre espagnol, quelques-unes retiennent particulièrement notre attention : ce sont celles qui se rapportent à la lutte mémorable soutenue dans les Pays-Bas pendant la seconde moitié du XVIe siècle. Plusieurs sont écrites par des maîtres de la scène et ont une valeur littéraire incontestable. Au point de vue historique, toutes méritent d'être remarquées, non seulement parce qu'elles concernent notre pays, mais parce que nous y trouvons le reflet des sentiments qui animaient les auteurs et les témoins des actions représentées, les contemporains de Philippe II et les hommes de la génération suivante.

---

(1) Edmond Poullet a naguère étudié le système répressif dans son *Histoire du droit pénal du duché de Brabant*. (Mémoires in-4° de l'Académie.)

Sans doute, il ne faut pas chercher ici une reproduction fidèle du passé : le drame historique, en tant qu'œuvre d'art, comporte une part d'invention plus ou moins large; mais les pièces dont nous parlons n'altèrent pas les faits et ne travestissent pas les caractères aussi manifestement que bien d'autres qui faussent l'histoire à chaque scène et qui n'en sont pas moins admirées, comme le *Don Carlos* de Schiller. Un pareil excès de fantaisie ne peut être reproché aux dramaturges espagnols du XVIIe siècle qui ont pris pour sujet des événements du XVIe. Au contraire, quand ils font agir des personnages de leur époque, ils semblent généralement préoccupés du désir de modérer leur imagination. Le souci de l'exactitude a parfois été poussé si loin qu'il a nui à l'œuvre et en a affaibli l'intérêt; néanmoins elle était applaudie parce qu'elle flattait l'orgueil national.

Il est même arrivé à des poètes dramatiques de révéler des faits notables que ne mentionnent pas les écrivains de leur temps et qui n'ont été reconnus vrais que plusieurs siècles après eux : d'où l'on doit conclure qu'ils ont été renseignés par des témoins oculaires ou par la tradition. Cette circonstance donne une valeur particulière au *Prince Don Carlos,* d'Enciso, que nous analysons ci-après. A ce sujet, Schack fait, dans son *Histoire de la littérature dramatique en Espagne,* une observation qui ne manque pas de justesse. « Il y a ici, écrit-il, des anecdotes et des traits visiblement fournis par la tradition, dont l'histoire se servirait utilement pour répandre une lumière intéressante sur la vie désordonnée de Don Carlos. » On pourrait appliquer la remarque du savant allemand à d'autres pièces que nous aurons à examiner.

I.

Don Carlos, Philippe II et Montigny (1).

Le drame d'Enciso rappelle deux épisodes des plus émouvants de l'histoire d'Espagne : l'héritier du trône arrêté sur l'ordre de son père, mourant, quelques mois après, d'une façon tragique ; l'exécution secrète, ordonnée également par Philippe II, d'un des chefs de l'opposition dans les Pays-Bas, venu pour exposer au roi les vœux de ses compatriotes. Tandis que l'exécution de Montigny est restée ignorée des historiens pendant trois siècles, les contemporains de Don Carlos ont su que la mort de ce prince était due à des causes naturelles. Mais les circonstances dans lesquelles l'événement s'était produit ne pouvaient manquer d'éveiller la curiosité, de provoquer des soupçons et d'exciter plus tard l'imagination des poètes. Les poètes dramatiques surtout y trou-

---

(1) *Comedia famosa. El Príncipe Don Carlos.* De Don Diego Ximénez de Enciso. En Valencia, año 1773, in-4°.

Para todos. Exemplos morales, humanos y divinos, por el Doctor Juan Perez de Montalvan. Año 1645. Impreso en Sevilla. Folios 6-20 : *El segundo Seneca de España*. Dans la table des matières, ce drame est indiqué sous le titre : *La comedia de Felipe segundo y el Príncipe Don Carlos*. C'est sous ce titre qu'il est généralement connu.

Segundo tomo de las comedias del Doctor Juan Perez de Montalvan. En Madrid, año 1638, in-4°. Folios 23-40 : *Segunda Parte del Seneca de España, Don Felipe segundo.*

L'appellation « second Sénèque espagnol » s'explique non seulement par le caractère de Philippe II, mais par l'origine du philosophe auquel il est comparé : on sait que Sénèque naquit à Cordoue.

vèrent les éléments de maintes scènes bien propres à intéresser. On accentua, on multiplia les raisons de la mésintelligence entre le père et le fils : l'un, froid, sévère, rigoureux, était naturellement désigné pour le rôle de tyran; l'autre, la victime, fut doté de qualités propres à mettre en relief les torts attribués au premier : une âme sensible, des sentiments généreux. On alla jusqu'à en faire un champion de la liberté de conscience, le défenseur des Pays-Bas opprimés.

Ce contraste a servi de base, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, aux drames où Philippe II et son fils figurent au premier plan, drames inspirés, à l'origine, par une nouvelle historique du XVIIe siècle, le *Don Carlos* de Saint-Réal. Dans le récit de l'auteur français, composé très habilement d'après les données les plus authentiques ou vraisemblables, Don Carlos, épris de sa belle-mère, voit son amour partagé. Le roi découvre leur liaison. Persuadé que sa perte est résolue, le prince forme le projet d'aller se mettre à la tête des insurgés des Pays-Bas, après s'être concerté avec le marquis de Berghes et Montigny, alors en Espagne. Il est sur le point de partir quand son père, à l'œil vigilant duquel rien n'échappe, le fait arrêter. On laisse Berghes, son complice, s'empoisonner. Montigny est incarcéré. Don Carlos, livré aux inquisiteurs, est condamné à mort pour s'être entendu avec les mécontents de Flandre, suspects d'hérésie. On lui permet, comme on l'a permis à Berghes, de se suicider : il se fait ouvrir les veines. Ainsi, Philippe II sacrifie son fils pour sauver son autorité, défendre la foi catholique et venger son honneur.

C'est dans Saint-Réal qu'a puisé notamment Schiller, dont le drame, on pourrait dire la thèse, est aussi

défavorable à Philippe II que sympathique à Don Carlos. Il éveille au plus haut point l'intérêt, comme ceux d'Otway, en Angleterre, et d'Alfieri, en Italie, conçus dans le même esprit ; mais, comme ceux-ci, il dénature l'histoire d'un bout à l'autre.

De même que Schiller s'était inspiré du récit de Saint-Réal, quatre écrivains belges imitèrent, plus ou moins heureusement, son drame : Coomans, Lambinon, Clément Michaëls, le baron de la Rousselière. M. Émile Verhaeren, dans son *Philippe II*, est infiniment plus artiste qu'eux ; il est aussi plus original. S'il fait conspirer Don Carlos avec les mécontents des Pays-Bas, s'il le fait condamner à mort par l'Inquisition et étrangler, il n'adopte pas la tradition qui lui attribue une passion amoureuse pour la femme de son père.

Nous ne citerons que pour son titre une autre pièce belge : *Montigny à la Cour d'Espagne*, de Louis Labarre, où la fantaisie est poussée à l'extrême, où les caractères sont absolument faussés. Philippe II, représenté sous les traits d'un grossier séducteur, veut à toute force posséder la femme de Montigny, nouvellement marié. L'annonce des premiers troubles des Pays-Bas arrive à Madrid. Le roi fait arrêter Montigny et propose à sa jeune femme cet étonnant marché : qu'elle cède à sa passion, et il relâchera le mari. Hélène — c'est son nom — refuse, et l'ordre est donné d'emmener le seigneur flamand à Simancas. Le drame s'arrête là.

Pendant longtemps on a pu croire que les conceptions basées sur le récit de Saint-Réal correspondaient plus ou moins à la vérité historique. Aujourd'hui, nous savons que Don Carlos n'a pas été amoureux de sa belle-mère, bien qu'il eût un vif attachement pour elle. Élisabeth de

Valois témoignait, du reste, de son côté, de l'affection à un prince qui devait lui sembler malheureux et qu'elle plaignait, sans doute, malgré ses penchants vicieux et ses fautes.

Il ne paraît pas non plus exact que Don Carlos ait conspiré avec des seigneurs flamands contre son père. Cabrera, l'historien de Philippe II, dit que Montigny a eu plusieurs entrevues secrètes avec lui (1). On peut douter de l'exactitude de cette assertion, qui, comme le remarque Gachard, n'est confirmée par aucun document connu. Il est plus difficile encore de croire aux prétendues relations de Don Carlos avec le comte d'Egmont et à la correspondance qu'il aurait entretenue avec d'autres mécontents, bien que, dans l'entourage du roi, on crût à ces relations. Les Flamands en rapport avec lui auraient été vite convaincus qu'ils ne pouvaient compter sur l'appui d'un prince faible d'esprit, sans autorité ni influence quelconques.

En voulant aller aux Pays-Bas, il cédait simplement à l'impulsion d'un sot orgueil : il rêvait de jouer au dehors un rôle qui lui était refusé en Espagne, et avec raison, car il était dépourvu des qualités qui auraient pu justifier son ambition. S'il a protesté contre l'envoi du duc d'Albe, ce n'est pas par sympathie pour les insurgés, encore moins par haine de l'Inquisition et poussé par l'esprit de tolérance, qu'il ne possédait pas. Nous savons que, loin d'incliner aux idées de la Réforme, il entendait s'employer à étouffer l'hérésie. On ne trouve pas, d'ailleurs, que

(1) Le habló diversas vezes en secreto. *Filipe segundo*. Madrid, 1619. p. 470.

Philippe II lui ait attribué des sentiments anticatholiques. Mais il connaissait ses aspirations, ses rêves de grandeur, et il les combattait comme des caprices dangereux. Aussi Don Carlos le haïssait au point de méditer sa mort. Il ne détestait pas moins le duc d'Albe, en qui il voyait un rival, à qui il reprochait de contrarier ses projets. Dans sa colère, il voulut un jour le poignarder.

Témoin de sa vie déréglée, des preuves qu'il donnait d'une nature indomptable et d'une intelligence perverse, Philippe II acquit la conviction qu'il ne serait jamais qu'un être malfaisant, incapable de régner. Il le fit enfermer dans une chambre, où il mourut au bout de quelques mois, non pas de mort violente, mais victime de ses goûts grossiers et de ses emportements.

En Espagne, les deux poètes qui, au XVIIe siècle, ont mis au théâtre Don Carlos et Philippe II, Diego Jiménez de Enciso et Juan Perez de Montalvan, nous ont présenté le roi et son fils sous ces aspects, conformes à la vérité historique. Dans les deux parties de son *Second Sénèque espagnol*, Montalvan s'attache à nous montrer en Philippe II le roi philosophe, dont tous les actes sont guidés par la raison, placé au-dessus des faiblesses humaines, supportant avec impassibilité les ennuis, les contrariétés, les adversités, subordonnant toutes les considérations de sentiment, de famille, d'amitié à la justice et au devoir, rigide pour son fils comme il l'était pour lui-même. Quelques scènes de la première partie du *Second Sénèque* sont inspirées par les événements des Pays-Bas : la création de la Confédération des nobles, le refus de Philippe II de consentir aux réformes qui lui sont demandées, la mission confiée au duc d'Albe d'aller châtier les rebelles, la colère de Don Carlos, à cette

nouvelle, l'arrivée de Philippe II au moment où le prince veut percer le duc de sa dague, une vive altercation entre le père et le fils. Don Carlos est pris d'un violent accès nerveux; on l'emporte. Il n'est plus question de lui. Nous nous bornons à indiquer ces scènes sans les analyser; elles se retrouvent d'ailleurs en grande partie dans la pièce d'Enciso, bien plus intéressante, bien supérieure sous tous les rapports et surtout comme interprétation des faits et des caractères.

Dès le début du drame d'Enciso, *le Prince Don Carlos*, un entretien du roi avec son fils révèle l'antipathie qui existe entre eux. Philippe II reproche au prince son indifférence pour lui, sa vanité, ses manières désagréables. S'il ne se corrige pas, s'il ne témoigne pas d'autres sentiments, il sera obligé, comme roi, d'user de rigueur à son égard. Don Carlos, comprenant qu'il ne peut se défendre contre son père ainsi qu'il le voudrait, se contraint et prend la résolution, afin de se soustraire aux mauvais traitements dont il est menacé, de partir pour la Flandre, où il entretient des relations par correspondance avec des seigneurs mécontents.

A ce moment se présente au palais un de ces seigneurs. Il est arrivé depuis un mois, avec des dépêches importantes de la gouvernante, Marguerite de Parme, et n'a pas encore obtenu audience du roi. C'est Montigny. Tandis qu'il attend, il se plaint à Don Diego de Cordova, de service dans l'antichambre, de ce que le roi tarde tant à le recevoir. Il pousse l'imprudence jusqu'à blâmer, en termes peu mesurés, la lenteur de Philippe II, défaut dont l'Espagne elle-même a déjà, dit-il, beaucoup souffert. Il sera assez sincère pour exprimer son sentiment au roi à ce sujet.

DIEGO. — Avez-vous déjà parlé à Sa Majesté?

MONTIGNY. — Non.

DIEGO. — Eh bien, je crois que si vous vous basardez à la regarder, vous en mourrez pour le moins. Il n'y a pas au monde un homme assez hardi et résolu pour lui parler sans se troubler.

MONTIGNY. — Me troubler! J'ai envie de rire. Me troubler pour parler au roi, moi qui ne connais pas la peur, moi qui, sans cesse, à la guerre, me suis moqué du plomb et du feu, recherchant les dangers pour faire la leçon à l'ennemi! Vive Dieu! je ne me troublerais pas si même je voyais, sous la forme de fantômes horribles, autant d'esprits qu'il en vit dans l'air et dans le feu.

Cette assurance ne dure pas longtemps. Le roi, sortant de son cabinet, apparaît et demande Montigny.

MONTIGNY (*troublé*). — Que Votre Majesté me donne la main, puisque j'ai le bonheur de la baiser dans une si heureuse occasion.

DIEGO. — Il a perdu l'haleine.

LE ROI. — Dites, c'est vous qui êtes Montigny?

MONTIGNY. — Il y a un mois que j'ai le plaisir d'attendre ce jour.

LE ROI (*qui a remarqué son embarras*). — Calmez-vous.

MONTIGNY. — J'ai apporté de Flandre une dépêche de Son Altesse, dans laquelle elle annonce un grand dommage.

LE ROI. — Je vous comprends.

MONTIGNY. — Votre Majesté paraît pressée, et je crains...

Le roi. — Soyez sans crainte, j'ai le temps.

Montigny. (*Il a laissé tomber ses gants, les ramasse et les présente au roi.*) — Votre Majesté royale a laissé tomber ses gants.

Le roi. — Ce ne sont pas les miens.

Montigny. — Le gouvernement de Flandre... Je ne sais plus ce que je voulais dire. Je suis tout troublé. La solitude, le respect...

Le roi. — Ou la conscience.

Diego. — Le Flamand est tout perdu.

Le roi. — Ma sœur, voulez-vous dire, m'apprend que des gens coupables, désobéissants, séditieux, remuants veulent troubler la Flandre? J'aime à croire que vous n'êtes pas du nombre. Vous êtes venu pour rechercher avec moi le moyen de faire échouer leurs desseins? Et il y a plus d'un mois que je vous fais attendre?

Montigny. — Oui, Sire, et je désire m'en aller.

Le roi. — Mais vous ne pouvez partir si vite.

Montigny. — Pour quelle raison?

Le roi. — Parce qu'il convient que vous soyez ici. L'Espagne est un pays agréable, une seconde patrie pour les étrangers.

Montigny. — Ma présence est nécessaire en Flandre.

Le roi. — Amusez-vous, amusez-vous, Montigny.

Montigny (*à part*). — Le roi connaîtrait-il mes desseins?

Le roi. — Vous reviendrez me parler à loisir.

Montigny. — Je ferai ce que je dois à mon sang et à mon roi.

Le roi. — Vous vous en trouverez bien. (*Il sort.*)

Montigny. — Ce n'est pas un roi, c'est un fantôme. Que dois-je faire ?

Diego. — Amusez-vous, amusez-vous, Montigny. Vous devez être malade. Seulement, remarquez que les rois, entre mille autres épithètes, s'appellent des médecins, dont les remèdes guérissent et tuent.

Montigny (*seul*). — Peu importe : c'est pour cacher mes vues que je parle au roi. Je vais voir le prince Carlos et, si nous l'emmenons en Flandre, alors..., alors nous verrons.

Un jour que le prince se distrait en faisant chanter et accompagner par ses musiciens une poésie dont il est l'auteur, il croit voir occupée à l'épier une personne postée à la grille de la cour. Poursuivi par l'idée que son père le fait constamment surveiller, il se lève et va donner un coup de poignard dans la figure de celui qu'il prend pour un espion (1). Tandis que le personnage blessé étanche le sang qui lui coule du nez, Don Carlos le fait appeler par un domestique. Il est stupéfait en le voyant : c'est Montigny ! Celui-ci s'excuse de paraître vis-à-vis du prince la figure ensanglantée. Don Carlos feint de ne pas le reconnaître.

Le prince. — Vous paraissez Flamand.

Montigny. — Seigneur, je suis Flamand. Je suis venu pour des affaires d'importance.

---

(1) Levantase y dá una puñalada en los paños (à travers la toile). Il faut supposer que la grille est figurée par un décor au fond du théâtre ou sur le côté.

Le prince. — Personnelles ou d'autrui ?

Montigny. — Quelques-unes me concernent ; d'autres, la Flandre.

Le prince. — Combien y a-t-il de temps que vous êtes à la Cour ?

Montigny. — A peu près un mois. Nous sommes perdus si le roi connaît nos projets.

Le prince (*à voix basse*). — Dites, quels projets a-t-on en Flandre ?

Montigny. — Je désire exposer mes services à Sa Majesté. La Flandre a le même désir.

Le prince. — Avez-vous vu mon père?

Montigny. — Oui. Son aspect majestueux m'a troublé, et mon silence a été l'aveu de ma faute, aussi clair que si je le criais.

Le prince. — Malheureux! Pourquoi vous troubler ?

Montigny. — J'ai perdu la tête. Je ne lui ai pas remis les lettres de Madame.

Le prince. — Que vous a-t-il dit ?

Montigny. — Il m'a dit des choses qui m'ont fait frémir et que je cherche à oublier.

Le prince. — Qu'attendez-vous de cette affaire?

Montigny. — Une mauvaise issue.

Le prince. — Comme vous vous troublez pour peu de chose ! Calmez-vous.

L'entretien se poursuit, dans lequel Don Carlos

s'ouvre à Montigny et lui dévoile les raisons qu'il a d'être mécontent de son père. Il est entouré de gardes, de sentinelles, de gens qui mettent le roi au courant de toutes les particularités de son existence, à qui il veut crever les yeux. Il avoue avoir pris le seigneur flamand pour l'un d'eux et exprime le regret de l'avoir blessé, lui qu'il tient pour ami. Il cherche le moyen de sortir de l'Espagne et a le dessein d'aller en Flandre, ce tout petit coin d'un empire, que son père devrait lui donner : ce ne serait pas une grande affaire. Que Montigny ne se laisse pas troubler par les rayons d'un soleil qui se couche. Il est, lui, le soleil levant; il vient de recevoir le serment des cortès en qualité d'héritier du trône, et il exhorte Montigny à prendre courage.

Un bruit de pas interrompt l'entretien. Le prince fait entrer Montigny dans son cabinet.

Au cours d'une querelle avec le cardinal Espinosa, président du Conseil, Don Carlos s'emporte si violemment que ses cris attirent le roi de ce côté. Seul avec son fils, Philippe II, poussé à bout, veut une explication franche et nette sur sa conduite.

Le roi. — Y a-t-il quelqu'un qui nous entende?

Le prince. — Votre Majesté voit-elle quelqu'un?

Le roi. — Je veux que nous parlions sans être écoutés.

Il rappelle les trois points principaux au sujet desquels son fils se plaint de lui. Sur le premier point, il a reçu satisfaction : les cortès viennent de lui prêter serment et de le reconnaître comme héritier du royaume. Mais cet agrandissement ne déplaira-t-il pas à Dieu? Mauvais

prince, ne sera-t-il pas mauvais roi? Deuxième point : il veut être associé à l'expédition des affaires; mais il manque des qualités nécessaires pour cela. Enfin, il veut aller en Flandre; son père s'y oppose, parce qu'ils sont en désaccord et qu'il ne convient pas de donner aux Flamands le spectacle de leur désunion. La religion en souffrirait, les hérétiques en profiteraient pour réclamer des concessions contraires à l'autorité suprême et à la foi catholique, raisons d'autant plus puissantes que le roi se défie du caractère séditieux de son fils, de son ambition et d'autres défauts, qu'il trouve inutile de rappeler.

Le prince — Je ne projette pas d'aller en Flandre. Que Votre Majesté craigne, disserte, condamne, accumule les dangers, les inconvénients, les raisons d'État, les avis divers des nations, l'inquiétude des rebelles, le goût des nouveautés chez le peuple, la division qui affaiblit les royaumes, l'insolence des hérétiques, tout cet édifice qu'elle élève sur un fondement de soupçon s'écroule de lui-même. Si je passais en Flandre, qui oserait s'attaquer à mon père, à mon roi, alors que je serais là pour le défendre? Et si, peut-être, j'ai songé à m'éloigner, c'est pour ne pas m'entendre appeler mauvais fils et désobéissant... Mais je ne m'occupe pas de la Flandre.

Le roi. — Vous dites, vous affirmez indignement que vous ne vous préparez pas à aller en Flandre, et je sais, moi, que beaucoup de lettres vont et viennent par la main de Montigny!

Le prince. — Votre Majesté prétend-elle me pousser à bout pour me perdre? Je ne sais qui est Montigny, je ne le connais pas. Je suis vendu par des traîtres!

A ce moment, le roi aperçoit une traînée de sang qui va de la chambre au cabinet où s'est caché Montigny.

Le roi. — Qu'est-ce que ce sang? il va de ce côté, vers l'intérieur. Il y a là quelqu'un. Holà ! Que l'on sorte !

Le prince. — C'est un domestique.

Le roi. — Il faut s'en assurer.

Le prince (*à part*). — C'en est fait.

Le roi. — Qui que ce soit, qu'il sorte. (*Montigny sort.*)

Montigny. — Sire...

Le roi (*à Don Carlos*). — Ne vous ai-je pas demandé s'il y avait quelqu'un qui pût nous entendre? Carlos, cet homme que vous voyez est Montigny. Connaissez-le bien, pour qu'une autre fois vous ne disiez pas, s'il se présentait encore à vous : « Je ne sais qui est Montigny, je ne le connais pas. » Le voici, c'est lui, regardez-le bien. C'est une honte pour un prince de répondre contrairement à la vérité quand c'est un roi qui interroge. (*Il congédie son fils.*)

Le roi (*à Montigny*). — Que faisiez-vous dans le cabinet du prince?

Montigny. — Un étranger est curieux de voir ce qu'il y a à admirer.

Le roi. — Voilà qui est bien. (*A part.*) Quelle meilleure preuve de perfidie que de me mentir ainsi en face? Est traître qui ment au roi. (*Entre Don Diego.*) Don Diego, comme un Italien qui idolâtre les sculptures et les tableaux, M. de Montigny est curieux; conduisez-le, qu'il admire et contemple ce qui est dans les chambres réservées du

prince. (*Bas à Diego.*) Et au retour, vous l'étranglerez dans le cabinet particulier. (*A part.*) Mon secret livré à Montigny !

DIEGO. — Allons, Montigny.

MONTIGNY. — Que veut dire ceci ?

LE ROI. — Distrayez-le, amusez-le.

MONTIGNY. — Seigneur, j'ai déjà tout vu.

LE ROI. — Voyez-le de nouveau.

MONTIGNY. — Voudrait-il m'arrêter ?

DIEGO. — Amusez-vous, Montigny. Vous passerez le temps gaiement.

Le soir, Don Carlos rentre dans son appartement, où il s'attend à trouver une jeune fille, Violante, qu'on doit lui avoir amenée de force. Tout est dans l'obscurité. Tandis qu'un domestique va chercher de la lumière, il appelle. On ne lui répond pas. Mais sa main rencontre un corps inanimé, qu'il prend pour Violante évanouie. Il crie, on accourt avec de la lumière. Son émotion est au comble quand il aperçoit Montigny assis dans un fauteuil, étranglé, tenant en main un papier : c'est une lettre censément écrite par Don Carlos à l'empereur ; le prince répond à celui-ci : « Par Montigny j'ai reçu une lettre dans laquelle Votre Majesté m'invite à partir secrètement le plus tôt possible pour me marier. J'aurais dû le faire sur-le-champ, comme je le désirais, si j'étais toujours maître de mes actes ; mais je ne le suis pas. La loi inviolable du respect m'oblige à garder obéissance et fidélité au roi. Ainsi il convient que je lui communique d'abord ce projet. Je partirai quand me l'ordonnera le roi mon père. »

Don Carlos comprend : c'est une leçon et un avertissement qui lui sont adressés. Plus que jamais, il est décidé à partir.

A l'instant même où il affirme sa résolution, le duc d'Albe, qui vient d'être désigné pour réprimer les troubles en Flandre, entre. Tous les sentiments de colère, de rancune, de vengeance qui se sont accumulés dans le cœur de Don Carlos font explosion.

Le prince. — Prétendre aller en Flandre, quand je veux y aller, moi !

Le duc. — Que Votre Altesse se calme.

Le prince. — Vous n'irez pas !

Le duc. — J'en ai reçu l'ordre.

Le prince. — Qu'importe !

Le duc. — Si le roi l'ordonne, il n'importe?

Le prince. — Non, il n'importe !

Le duc. — S'il me l'ordonne, j'irai.

Le prince. — Ma volonté aussi est loi, et puisque vous avez l'audace de contrarier la mienne, j'empêcherai que vous y alliez.

Don Carlos tire sa dague. Le duc lui saisit le bras. L'arme tombe, le duc la ramasse et la lui remet.

Le duc. — Voici la dague, et voici la poitrine que vous pourriez frapper si ma vie n'était pas utile au roi. *(Il sort.)*

Informé de cette scène, le roi appelle le duc d'Albe pour en connaître les détails, et le congédie sur ces mots : « C'est bien, duc, allez avec Dieu. Je suis roi ; j'ai

assez permis à Carlos : il n'y a plus à patienter. Vive Dieu! il sera prisonnier aujourd'hui dans son appartement. »

L'ordre est donné et immédiatement exécuté.

Le prince est pris d'un violent accès de colère et finit par s'affaisser. Il s'endort.

Une ombre apparaît.

L'OMBRE. — Carlos!

LE PRINCE. — Qui m'appelle?

L'OMBRE. — Une ombre anticipée du cadavre de ta renommée.

LE PRINCE. — Que veux-tu?

L'OMBRE. — Tu ne régneras pas.

LE PRINCE. — Et pourquoi ne commanderai-je pas?

L'OMBRE — Les cieux ne le veulent pas. Ils ne permettent pas à qui se met sous la protection de bandes hérétiques de triompher, ni de vivre, ni de commander, ni de régner.

L'ombre sort.

Cette apparition, cette révélation produisent sur Don Carlos une impression d'effroi, de terreur, de désespoir. Il crie, il implore du secours, il appelle son père. Le roi accourt, suivi du duc d'Albe, de Ruy Gomez, de Don Diego. Il trouve le prince expirant et le fait porter sur son lit.

Quelques instants après, on vient annoncer que Don Carlos est mort.

LE ROI (*à ses ministres*). — Cela vous attriste? Dès le jour de sa naissance, je savais que j'avais engendré un homme

mortel. Tout ce qui a vie meurt. Par là l'Espagne est délivrée de bien des embarras. La fièvre l'a tué.

Ruy Gomez. — Et les excès.

Le roi. — Et surtout son caractère. (*Au duc d'Albe.*) Partez en Flandre et soumettez les rebelles.

Le duc. — Seigneur, c'est ce qui convient le mieux. Je pars : vous n'avez rien à craindre.

Comme on le voit, Enciso et Montalvan ont représenté Philippe II sous un autre aspect que ne l'ont fait Otway, Alfieri, Schiller et ses imitateurs, M. Émile Verhaeren. Le caractère qu'ils lui ont attribué, c'est celui que les contemporains lui ont connu, on peut ajouter qu'ils admiraient. De même, ils ont peint Don Carlos avec ses défauts, mais sans le charger pour faire valoir son père ; ils n'ont pas soutenu une thèse, comme les écrivains des siècles suivants, et ont trouvé dans les faits exposés par Cabrera ou connus par la tradition des éléments d'intérêt suffisants.

Dans la pièce d'Enciso, l'exécution de Montigny par la garrote forme le sujet d'une scène des plus dramatiques. Ce qui en augmente l'intérêt, c'est que l'exécution n'est pas inventée, — elle eut lieu, comme on sait, dans le plus grand secret, au château de Simancas, au mois d'octobre 1570, — mais qu'elle est restée ignorée des historiens jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. Comment Enciso a-t-il été amené à mettre ce tragique épisode sous les yeux du public? Est-ce l'effet d'un pur hasard? Y a-t-il été conduit par l'étude du caractère de Philippe II et la connaissance de certains actes analogues à celui-ci, restés plus ou moins secrets, comme le meurtre d'Esco-

vedo, ami de Don Juan d'Autriche, assassiné le soir, dans une rue de Madrid, avec l'assentiment du roi? Il fait remarquer par Philippe II lui-même que Montigny, en le trompant, l'a trahi; or, la trahison est un crime de lèse-majesté, que le roi peut punir de mort, sans forme de procès. C'est dans cette conviction que, plus tard, il souscrit à l'assassinat du confident de son frère, dont les causes furent révélées par Antonio Perez.

On doit, croyons-nous, admettre plutôt que, du temps de Philippe II, la vérité s'était répandue, mais qu'on n'osait ou qu'on ne voulait pas la divulguer, même en approuvant le fait. Il est certain que, outre les personnes chargées de procéder à l'exécution, il en était dans l'entourage du roi qui la connaissaient. Le 19 septembre 1574, dans une lettre chiffrée à Philippe II, Requesens, blâmant les rigueurs exercées sous l'administration du duc d'Albe et la procédure employée dans les affaires relatives aux troubles, citait en particulier le cas de Berghes et Montigny retenus en Espagne, dont l'un avait succombé à la maladie, dont l'autre « avait péri de mort violente », bien que, ajoutait-il, on eût voulu persuader au monde qu'il était décédé naturellement (1). Si un ministre espagnol a su la vérité autrement que par un document écrit, à l'époque où l'exécution eut lieu, elle a pu être connue de même d'un écrivain né quinze ans après (2).

(1) *Nueva coleccion de documentos ineditos*, V, 225-228. Cabrera ne dit rien de la mort de Montigny. Herrera, autre historien officiel de Philippe II, le fait mourir à Medina del Campo, sans indiquer l'année.

(2) Enciso naquit à Séville en 1585.

Une particularité qu'on remarquera, c'est la similitude entre la scène dans laquelle Don Carlos blesse Montigny et celle dans laquelle Hamlet perce, à travers une tapisserie, Polonius, qui est en train de l'épier. *Hamlet*, représenté pour la première fois en 1602 et publié en 1604, est antérieur de quinze années environ au *Don Carlos* d'Enciso. On ne peut en induire cependant que le poète espagnol se soit ici inspiré de Shakespeare. Il ne lui a pas non plus emprunté l'idée du spectre, qui se trouve aussi dans *Hamlet* : cette sorte d'apparition se rencontre dans d'autres pièces espagnoles de la même époque.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 3 février 1910

M. Louis Lenain, directeur pour 1909.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Fl. van Duyse, *vice-directeur;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max Rooses, G. Huberti, J. Winders, Em. Janlet, Em. Mathieu, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Victor Rousseau, Jan Blockx, L. Solvay, *membres;* Fernand Khnopff, Georges Hulin et M. Kufferath, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Émile Claus, Jules Bruntaut et Égide Rombaux.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Directeur souhaite, en ces termes, la bienvenue aux nouveaux correspondants, MM. Gilson, Hulin et Kufferath :

« Messieurs, l'Académie, en vous appelant, par ses suffrages, à prendre place dans ses rangs, a voulu vous donner un témoignage de l'estime en laquelle elle tient vos talents respectifs de compositeur, d'historien d'art et de musicologue.

» Elle sera heureuse de compter sur votre collaboration dans les questions qu'elle est appelée, selon les circonstances, à examiner ou à résoudre.

» Soyez donc de tout cœur les bienvenus. » *(Applaudissements.)*

CORRESPONDANCE.

MM. Roty, Bernier et André Michel, élus associés, ainsi que MM. Paul Gilson, G. Hulin et Maurice Kufferath, élus correspondants, ont exprimé leurs remerciements.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts soumet à l'appréciation de la Classe le deuxième rapport que M. English a envoyé au Gouvernement, en exécution de ses obligations réglementaires de lauréat du concours Godecharle pour la peinture, en 1907. — Renvoi à MM. Wauters, Solvay et Khnopff.

Le cinquième rapport réglementaire de M. Servais Mayné, lauréat du concours d'architecture de 1905, sera examiné par MM. Winders et Brunfaut.

— M. le Secrétaire perpétuel dépose sur le bureau le premier exemplaire de l'*Annuaire de l'Académie pour 1910*.

CAISSE CENTRALE DES ARTISTES BELGES.

M. H. Hymans, Secrétaire du Comité directeur, fait savoir que la Caisse a reçu de M. Ch.-Léon Cardon, organisateur de l'exposition des tableaux, etc., du roi Léopold II, au Musée de la rue de la Régence, une somme de fr. 4,417.98, formant la part qui était attribuée à cette Institution. *(Applaudissements.)*

Les remerciements de la Caisse des artistes ont été adressés à M. l'administrateur de la liste civile.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Nys (Ernest). Pages de l'histoire du droit en Angleterre. Le droit romain, le droit des gens et le collège des docteurs en droit civil. Bruxelles, 1910; in-8° (159 p.).

Errera (Paul). Notice sur la vie et les travaux de Charles Duvivier. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (15 p.).

Michel (A.). L'église Sainte-Gudule, à Bruxelles. Petit guide du visiteur. Bruxelles, [1910]; in-16 (31 p., grav.).

Beaujean (Ch.). La Commission pour les maisons hygiéniques, économiques et populaires de Venise. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (24 p., pl.).

Lefevre (L.). Instinct, habitude, automatisme et réflexe. Paris, 1909; extr. in-8° (37 p.).

Bourgeois (H.). Une langue nouvelle : La « Landsmaal » norvégienne. S. l., 1909; extr. in-8° (25 p.).

GAND. *Université*. Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres, 39e fascicule : Eigla-Studien (A. Bley), 1910.

Puchstein (Otto). Boghasköi. Berlin, 1910; extr. in-4° (46 p., fig.).

Scheibe (Werner). Die Baugeschichtliche Entwickelung von Kamenz. Gœrlitz, 1909; in-8° (IV-94 p., grav.).

BERLIN. *Kön. preussische Akademie der Wissenschaften*. Acta Borussica. Die Behördenorganisation und die allgemeine Staatsverwaltung Preussens, im 18. Jahrhundert. Band V, 1; Band X; 1910.

HALLE S/S. *Sächsisch-Thuringischer Verein für Erdkunde*. Mitteilungen, 33, 1909.

ALBANY. *State of New York, Education Department.* Annual Report, 1909.

FRANCE.

Lallemand (Léon). Histoire de la charité. Tome IV : Les temps modernes (du XVIe au XIXe siècle); première partie. Paris, 1910; in-8° (IX-624 p.).

Pitollet (Camille). Contributions à l'étude de l'hispanisme de G.-E. Lessing. Paris, 1909; in 8° (XIII-342 p.).

— La querelle caldéronienne de Johan Nikolas Böhl von Faber et José Joaquín de Mora, reconstituée d'après les documents originaux. Paris, 1909; in-8° (LV 272 p.)

CHAMBÉRY. *Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.* Mémoires et documents, XLVII, 1909.

DUNKERQUE. *Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.* Mémoires, 49, 1909.

NANCY. *Académie de Stanislas.* Mémoires, 6e série, tome VI, 1908-1909.

PARIS. *Société de l'histoire de France.* Annuaire-Bulletin, 1908.

— *Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.* Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Paris, tome Ier, 1909.

— Réunion des sociétés des beaux-arts des départements. Trente-troisième session, 1909.

— Table analytique et raisonnée des comptes rendus des sessions des sociétés des beaux-arts des départements, 1897 à 1906. (Léon Chavet.) 1909.

REIMS. *Académie nationale.* Travaux, vol. 125; 1909.

SOISSONS. *Société archéologique, historique et scientifique.* Bulletin, 3e série, XIV, 1909.

Toulouse. *Académie de législation.* Recueil, 2e série, IV, 1908.

— *Université.* Annuaire pour l'année 1909-1910 et Livret de l'étudiant, in-16.

—

Garofalo di Bonito (Pasquale). Acrisia Vichiana nella « Scienza nuova ». Annotazioni critiche. Naples, 1909; in-8° (541 p.).

—

Harlem. *Fondation Teyler.* Catalogue du cabinet numismatique, 2e édition, 1909; gr. in-8°.

Maestricht. *Société historique et archéologique.* Publications. Tome XLV, 1909.

—

Helsingfors. *Finnische Altertumsgesellschaft.* Die Steinzeitlichen Wohnplatzfunde in Finland, I, II (Julius Ailio), 1909; in-4°.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 3.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 mars 1910.

M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Jules Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins,

P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, Ern. Discailles, V. Brants, A. Willems, Maurice Wilmotte, Ern. Nys, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Maurice Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, Ém. Waxweiler, *membres ;* W. Bang, *associé;* G. De Greef, H. Lonchay et Mahaim, *correspondants.*

M. le Directeur se fait l'interprète des sentiments de la Classe en félicitant M. H. Pirenne, promu, par arrêté royal du 14 février, au grade d'officier de l'Ordre de Léopold, ainsi que MM. De Wulf et Waxweiler, nommés chevaliers.

Il félicite M. le comte Goblet d'Alviella, chef de la mission à Constantinople chargée de notifier la mort du roi Léopold II et l'avènement de son successeur le roi Albert, et à qui le Sultan a conféré la décoration de 1re classe de l'Ordre du Medjidié. (*Applaudissements.*)

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification, avec un vif sentiment de regret, de la mort de l'un de ses associés de la Section d'histoire et des lettres, M. d'Arbois de Jubainville, décédé le 26 février, à Paris.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. Jules Leclercq :
La conquête du Pôle Sud.

Par M. Henri Francotte :

Les finances des cités grecques.

Par MM. Henri Moris et Edmond Blanc, de Nice :

Cartulaire de l'abbaye de Lérins.

Par MM. Espinas et Pirenne :

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre, tome II. (Publication de la Commission royale d'histoire.)

Par M. Henri Rolin :

Le Droit de l'Uganda (présenté par M. Prins, avec une note qui figure ci-après).

Par M. le baron Guillaume, de La Haye :

Organisation des ministères des affaires étrangères dans un certain nombre de pays.

— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe le volume important que M. Henri Rolin, juge au tribunal de 1re instance, professeur à l'Université de Bruxelles et auditeur au Conseil supérieur du Congo belge, publie sous le titre de : *Le Droit de l'Uganda.*

M. le député Chailley, directeur de l'Union coloniale française, qui a écrit la préface de cet ouvrage, le déclare aussi méritoire qu'utile, et cette appréciation flatteuse sera certainement ratifiée par tous ceux qui liront le travail de M. H. Rolin.

Celui-ci nous offre l'étude magistrale d'une colonie

tropicale d'exploitation, et du Droit qui convient à une telle colonie.

L'Uganda, qui longe notre Congo belge et est baigné par plusieurs des grands lacs d'où sort le Nil, est, en quelque sorte, la clef du Haut-Nil et a une grande importance pour l'Angleterre qui en a fait un protectorat sous la forme juridique d'une personne civile, distincte de l'État britannique.

Il est toujours intéressant de voir comment une grande Puissance colonisatrice entre en contact juridique avec des peuplades équatoriales, et il y a tout profit, pour une nation qui naît à la vie coloniale, à rechercher, notamment, comment les Anglais, qui ont à cet égard une tradition déjà longue, ont appliqué leur méthode colonisatrice.

Je ne puis entrer ici dans le détail d'une œuvre aussi fouillée et dont la méthode, la clarté, la concision ne laissent pas deviner les difficultés d'exécution. Il a évidemment fallu, pour arriver au résultat obtenu, autant de science et d'érudition que de patience; et l'effort accompli est d'autant plus opportun, que les livres destinés à nous faire connaître le Droit colonial étranger sont encore rares.

M. H. Rolin a rendu service aux coloniaux non seulement en remédiant à cette disette, mais aussi en faisant un exposé complet et objectif dont l'exactitude et l'impartialité donnent à son travail une valeur toute particulière.

Il nous démontre par les faits que, quelles que soient les tendances et les idées directrices des colonisateurs et les mœurs des indigènes, partout les mêmes problèmes surgissent.

C'est ainsi que partout il faut concilier la nécessité de respecter le Droit coutumier du pays et la nécessité d'introduire les principes de la civilisation dans la colonie.

Les Anglais, qui ont trouvé dans l'Uganda certaines tribus d'un niveau relativement élevé, ont obéi à cette double nécessité.

Ils n'empêchent pas l'évolution naturelle du Droit des natifs; ils autorisent les autorités indigènes à introduire dans le protectorat certaines réformes. Mais ils usent aussi eux-mêmes du pouvoir législatif par le procédé des décrets en Conseil. Ils appliquent à l'Uganda et des lois métropolitaines et des lois en vigueur dans l'Inde, où ils trouvent, malgré les différences qui séparent l'Inde de l'Uganda, un champ d'expérience dont ils profitent.

C'est ainsi encore que partout se pose la question des terres vacantes. Elle est aussi complexe dans l'Uganda qu'ailleurs. Assurément, le principe que les terres vacantes appartiennent à l'État est admis dans le Droit colonial comme il l'est dans le Code civil (559, C. c.) Mais la difficulté, c'est de déterminer ce qui est terre vacante et domaine de l'État et ce qui est la propriété des indigènes, et le Gouvernement de l'Uganda n'échappe pas à cette difficulté. Il se contente de formuler le principe que toutes les terres vagues et vacantes du protectorat appartiennent à la Couronne, tantôt en vertu de traités, tantôt en vertu du droit de conquête.

C'est ainsi, enfin, que partout également se présente la question de la liberté du commerce, et la législation de l'Uganda l'admet, tout en prenant des dispositions qui ferment certains districts au commerce et écartent ainsi la concurrence.

Le mérite du volume est dans la précision des renseignements qu'il fournit sur toutes ces questions. Il est aussi dans la connaissance profonde du Droit colonial, et c'est pour ce motif qu'il sera consulté avec fruit par tous ceux qui s'occupent de colonisation.

AD. PRINS.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

ÉTYMOLOGIES III; par J. Vercoullie, membre de l'Académie.

Ndl. LEUS, Hgd. LOSUNG.

Alle etymologiese woordenboeken willen in die woorden Germaanse woorden zien. Franck denkt aan verband met *lot*, naderhand beïnvloed door *loos* of *verlossen;* Kluge denkt ook aan *lot* en aan *lauschen*, maar erkent dat het onmogelik is iets te bepalen, daar het woord eerst in de XVe eeuw opkomt; Verdam bevestigt de verwantschap met *lauschen;* Falk en Torp (i. v. *losen*) nemen ook de uitlegging door *lot* aan, met de opmerking dat het uitgangspunt Duitsland moet zijn, immers daar vertoont zich *lot* als *loos*.

Die uitleggingen voldoen noch voor de vorm noch voor de betekenis. Kluge heeft gelijk te erkennen dat het onmogelik is iets te bepalen, en in mijn Etym. Wdb. heb ik stoutweg geschreven : *oorspr. onbek.*

Daar men nu echter, lettende op de betekenissen : *wachtwoord*, *erkenningsteken*, *wapenkreet* (*Schlachtruf* zegt Kluge), moet aannemen dat *leus* een woord is van de ridderschap, en tevens zijn aandacht schenkt aan de zonderlinge Duitse vorm *losung* en aan zijn laat optreden, dan denkt men onwillekeurig aan het Frans *losange*.

Doch er zijn in het Fr. twee woorden *losange*, die mekaar doordringen, en die zijn dus eerst van dichtbij te beschouwen :

1) † *losange*, *losenge* = fausse louange, flatterie (z. Godefroy i. v. en Du Cange op *losinga* en *lozania*), een afleiding van † *los* (Lat. *laus* of *laudes*) evenals *louange* van * *lo* (Lat. *laudem*). Daar het woord vr. is, vindt men ook de gefeminiseerde vormen Fr. † *lose* en Sp. en Port. *loa*. De betekenis van *losange* is steeds ongunstig; doch † *los* = louange, honneur, réputation en † *lose* = renommée;

2) *losange* = 1) meuble de l'écu, 2) figure rhomboïde. Dit is zeker een afleiding van † *lose* = steenplaat, Prov. *lausa* = schalie, Sp. *losa* = zerksteen (Lat. *lausa*, z. Walde). Vermits nu de wapenschilden steeds de wapenspreuk droegen, die daarbij veelmaals eigen lof was, moesten de twee woorden *losange* al vroeg dooreenloopen. Daarvan levert Darmesteter een treffend bewijs : bij de etymologie van *losange* = ruit, denkt hij aan niets anders dan aan *losange* = vleierij, acht het verband moeilik en besluit : *origine incertaine*. Het Duits *losung* is dus ontleend aan *losange* = wapenschild, ruit; niet aan *losange* = loftuiting, dit wegens Ndl. *leus* dat wel een overeenkomstige oorsprong moet hebben, en blijkens Mnl. *lose* teruggaat op Fr. † *lose*, het primitief van *osange* = wapenschild.

Haring.

Dit woord wordt gewoonlik doch met een uiting van twijfel, verklaard voor een afl. van *heer* (Ug. * *hari-*) = leger, omdat hij in groote scholen zwemt. Doch de vorm laat deze uitlegging niet toe; immers de vocaal van *heer* is oorspronkelik kort, later gerekt; de vocaal van *haring* is lang. Formeel is geen andere afleiding mogelik dan van *haar* = crines, en die voldoet helemaal. De *haring* is de vis met vele *haren.*

Haren immers = fijne graatjes, en *harig* = met veel fijne graatjes.

Wel is die betekenis in geen een Germaans, ook niet in het Groot Nederlands Woordeboek te vinden, maar een beproefde lijnvisser, de heer J. M. te Gent, verzekert me dat ze in zijn gild nog mondgemeen is, en in W. Bosman, *Guinese Goud- Tand- en Slave-kust*, 1704, lees ik, II, 58 : « Snoeken, groot en kleine slag. Sijn in haer tijd meede heel vet en goed, en niet so hairig als by ons in Holland », en 59 : « tweederhande sardijns... de eerste, vermits 'er veel hair in is, sijn niet veel bysonders ».

Over het algemeen hebben de zeevissen veel minder graten dan de zoet-watervissen; doch hierop maakt de haring uitzondering. Benevens de gewone graten van het geraamte, heeft hij veel apophyses (epineurale, epicentrale, epipleurale). Ook Winkler Prins maakt de opmerking : « een zijdelings saàmgedrukt lichaam met veel graten (1) ».

(1) Mijn collega A. Willems doet me opmerken dat er ook een Griekse visnaam op een zelfde wijze gevormd is, nl. τριχίας of τριχίς. wellicht = sprot of sardijn, van θρίξ = haar.

De plaat poetsen.

Nog bij Stoett, *Spreekwoorden*, vindt men de uitlegging : « de borstplaat of de kolfplaat gaan poetsen; dit als voorwendsel opgeven om zich te kunnen verwijderen en dan niet terugkeeren » (z. ook Loquela, 1888, I). Het is echter bekend dat in de dieventaal de woorden die de betekenis hebben van *schoonmaken*, overgaan tot die van *wegnemen*, *stelen*, wat Sainéan in zijn *Argot ancien*, 62, uitstekend illustreert. « La notion de *nettoyer*, zegt hij, avait déjà au XVIIe siècle le sens familier de *voler* (La Fontaine, VII, 7 : c'est un passe-temps de leur voir *nettoyer* un monceau de pistoles (1)), en hij vergelijkt *fourbe*, voleur, van *fourbir*, nettoyer, en *polisse*, vol, *polisson*, voleur, gueux, van *polir*. Cf. ook *zijn bord schoon vegen*, *seinen Teller rein putzen*, *nettoyer son assiette*.

De plaat poetsen betekent dus zijn wapenrusting (2) meenemen. Zo betekent dan ook *de piek schuren* zijn wapenen meenemen. Deze laatste uitdrukking komt ook veel voor met de naam van enig lichaamsdeel i. p. v. de piek (zijn kont, zijn achterpiek, zijn kwast, zijn puist, zijn kl...) en betekent dan zoveel als *zich zelf opnemen*; ook *hij poetst hem*, d. i. hij neemt zich zelf op. Verder *de kraam* (Maastricht *de kreem*) *poetsen*, d. i. zijn kraam opbreken, lever le camp (3).

---

(1) Cf. bij Tuerlinckx : Wie hee' mij' geld gepoetst?

(2) De *plaat* is hier zeker de *borstplaat van het harnas*, dus het *borstharnas* of *pantser*, natuurlik niet de *kolfplaat* (z. Verdam i. v. *plate*, 3).

(3) Maken wij van de gelegenheid gebruik om er op te wijzen dat Sainéan, *op. cit.*, pp. 34-39, de bepaalde etymologie van *argot* heeft gegeven, nog bij Darmesteter aangetekend als *origine inconnue*.

Argot is dialectvorm van *ergot* = hanespoor, klauw. (Vergelijk zijn

Sara-leven, Kind-leven.

Dit woord *leven* dat de Israëlieten gewoonlik bij de toespraak achter de naam van de aangesproken persoon voegen, is zeker niet ons gewone woord *leven*. Het is ontstaan uit Hebr. לֵב (spr. leev) = hart of ziel, of לִבִּי (spr. livi) = mijn hart, mijn ziel. Zo zeggen ook de Duitse Israëlieten *Sarahleben*, *Kindleben*.

Pistolet, Kadetje

Het Fr. *pistolet* in de bet. van *broodje*, is niet een zo bepaald belgicisme als algemeen geloofd wordt. Wel stellen Sachs-Villatte, Littré en Guérin het als Brussels voor, maar het staat bij Hécart (*Dict. Rouchi-français*) en Darmesteter geeft het aan met alleen *dialect.* er bij; de heer Cohen heeft me verzekerd dat het ook in Zuid-Frankrijk bekend is. Wat de etymologie betreft, Darmesteter laat zijn gevoelen gissen als hij het omschrijft door « petit pain en forme de pistolet ». Dat kan niet juist zijn, want de *pistolet* is niet een *flûte*, maar een ovaal broodje met een gleuf middendoor aan de bovenzijde. Daarom acht ik de veronderstelling van de heer Cohen waarschijnliker die er een overdracht in ziet van

---

citaat : ces gueux-là... l'ont escamotté et agriffé avec leurs argots de chapon.) Dus zegt hij « *argot* c'est le métier de la griffe ». En inderdaad tot in de XVIIe eeuw betekende het het dievengild. Eerst door de uitdrukking *jargon de l'argot* (= bargoens van het dievengild) kreeg het de betekenis van *dieventaal*.

het argot *pistolet* = achterste. Dat wordt bevestigd door het feit dat een dergelijk broodje, ietwat kleiner en met een harde korst, in Holland een *kadetje* heet, en in de Franse volkstaal *cadet* eveneens = achterste. Het is me niet bekend of ergens in Frankrijk *cadet* ook de betekenis van *broodje* heeft.

COMITÉ SECRET.

La Classe prend notification des listes des candidatures pour les places vacantes, présentées par la Section d'histoire et de littérature et par la Section des sciences morales et politiques.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 3 mars 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Fl. van Duyse, *vice-directeur ;* G. De Groot, H. Hymans, Vinçotte, Max. Rooses, G. Huberti, le comte J. de Lalaing, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Édg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, Jan Blockx, L. Solvay, A.-J. Wauters, *membres;* Émile Claus, Jules Brunfaut, Fernand Khnopff, Georges Hulin et Maurice Kufferath, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Th. Radoux, J. Winders et Égide Rombaux.

CORRESPONDANCE.

M. A. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906, soumet son troisième rapport réglementaire. — Renvoi à l'examen de MM. Lenain et Hymans.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations :

1° De MM. Janlet et Brunfaut sur le premier rapport de M. Van Daele, lauréat du grand concours d'architecture de 1908;

2° De MM. Solvay, Vinçotte et le comte de Lalaing sur le premier rapport de M. Ch. Collard, boursier de la fondation Godecharle, pour la sculpture, en 1907.

Ces appréciations seront transmises à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1912.

HISTOIRE ET CRITIQUE.

PREMIÈRE QUESTION.

Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis le XVe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

DEUXIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire des édifices élevés Grand'Place de Bruxelles, après le bombardement de 1695. Exposer les faits, donner une appréciation esthétique de ces constructions et faire connaître leur importance au point de vue de l'histoire de leur style architectonique.

TROISIÈME QUESTION.

*Faire l'histoire de la création et du développement du drame musical, particulièrement en Italie, depuis l'*Euridice *de Peri jusqu'à l'*Orfeo *de Gluck.*

QUATRIÈME QUESTION.

Écrire l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture au XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens et la Principauté de Liége.

La valeur des médailles d'or présentées comme prix est de *huit cents francs* pour chacune de ces questions.

Les mémoires envoyés doivent être lisiblement écrits : ils peuvent être rédigés en français ou en flamand. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er juin 1912, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX QUESTIONS LITTÉRAIRES.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Il leur est défendu de faire usage d'un pseudonyme. Faute de satisfaire à ces formalités, le prix ne sera pas accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit et ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, sont exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents

indiquent les éditions et les pages des ouvrages mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches inédites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle rappelle aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au Secrétaire perpétuel.

ART PRATIQUE.

(Ces concours sont uniquement réservés aux Belges de naissance ou naturalisés.)

MUSIQUE.

On demande la composition d'une sonate en quatre parties, pour piano seul.

Prix : *huit cents francs.*

ARCHITECTURE.

On demande le projet d'un monument décoratif glorifiant le règne du roi Léopold II.

Prix : *mille francs.*

Le monument s'élèvera au centre d'un square situé au carrefour formé par le croisement de larges avenues.

Les concurrents auront à produire :

1° Un plan général d'ensemble du monument et de ses abords, à l'échelle de 0^m005 par mètre ;

2° Un dessin d'ensemble, élévation, à l'échelle de 0m005 par mètre ;

3° Des dessins du monument proprement dit — plans, élévations et coupe — à l'échelle de 0m02 par mètre.

Tous ces dessins devront être bien achevés à l'encre et fixés sur châssis, qui ne peuvent dépasser 5 mètres carrés.

Tout concurrent qui ne fournirait pas, au *minimum*, le nombre de dessins indiqué ci-dessus à l'échelle et selon les conditions précitées, sera écarté du concours.

Les envois devront être faits, francs de port, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles, avant le 1er octobre 1912.

L'Académie n'accepte que des travaux complètement terminés : les sonates devront être lisiblement écrites.

Le manuscrit de la sonate couronnée reste la propriété de l'Académie. L'auteur peut en faire prendre copie à ses frais.

L'auteur du plan couronné pour le sujet d'architecture est tenu de donner une reproduction photographique de son œuvre, pour être conservée dans les archives de l'Académie.

Les auteurs des sonates et des projets d'architecture qui n'ont pas été couronnés peuvent réclamer leur œuvre pendant un délai de trois mois à partir du jugement du concours. Le renvoi est fait à leurs frais. Passé ce délai, leurs travaux restent acquis à l'Académie.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR 1912.

GESCHIEDENIS EN KRITIEK.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der pottebakkerswaren, als kunstwerken beschouwd, in onze provinciën, van de XVe tot het einde der XVIIIe eeuw.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der gebouwen, die opgericht werden op de Groote Markt van Brussel na de beschieting van 1695. Zet de feiten uiteen, beoordeel de kunstwaarde dezer gebouwen en duid hun belang aan voor de geschiedenis van den bouwtrant, tot welken zij behooren.

DERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis van het ontstaan en van de ontwikkeling van het muzikaal drama, hoofdzakelijk in Italië, van de Euridice *van Peri af, tot aan den* Orfeo *van Gluck.*

VIERDE PRIJSVRAAG.

Schrijf de geschiedenis der Schilderkunst, der Beeldhouwkunst en der Bouwkunst in de XVIIIe eeuw in de Oostenrijksche Nederlanden en in het prinsdom van Luik.

De waarde der gouden eerepenningen, als prijs uitgeloofd, bedraagt *acht honderd frank* voor elke vraag.

De verhandelingen moeten duidelijk geschreven zijn en mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld worden. Zij moeten vóór den 1en Juni 1912 vrachtvrij aan den Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academieën, te Brussel, toegestuurd worden.

—

Voorwaarden geldig voor het letterkundig gedeelte.

De schrijvers zullen hunnen naam niet op hun werk vermelden ; zij zullen er alleen eene kenspreuk op zetten, die zij zullen herhalen in eenen verzegelden brief, hunnen naam en hun adres aanduidende. Het is hun verboden eenen schijnnaam te bezigen. Indien zij deze voorschriften niet in acht nemen, kan de prijs hun niet toegekend worden.

De werken, die na den bepaalden termijn besteld zijn, en diegene, wier schrijvers zich zullen doen kennen, op welke wijze het ook zij, zullen buiten den prijskamp gesloten worden.

De Academie verlangt de grootste nauwkeurigheid in de aanhalingen : zij eischt, te dien einde, dat de mededingers de uitgaven en de bladzijden aanduiden der boeken, welke vermeld worden in de verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen.

De onuitgegeven platen alleen zullen aanvaard worden.

De Academie behoudt zich het recht voor de bekroonde werken uit te geven.

Zij acht het nuttig aan de mededingers te herinneren, dat de handschriften der verhandelingen, aan hare beoordeeling onderworpen, haar eigendom worden en in haar

archief blijven berusten. De schrijvers mogen er echter afschrift laten van nemen op hunne kosten, mits zich, te dien einde, tot den Bestendigen Secretaris te wenden.

PRAKTISCHE KUNST.

(Aan de prijskampen van praktische kunst mogen alleen geboren of genaturaliseerde Belgen deelnemen.)

MUZIEK.

Men vraagt de samenstelling eener sonate *in vier deelen, voor klavier alleen.*

Prijs : *acht honderd frank.*

BOUWKUNST.

Men vraagt het ontwerp van een decoratief gedenkteeken de regeering van Leopold II verheerlijkende.

Prijs : *duizend frank.*

Het gedenkteeken zal oprijzen te midden van een plein gelegen op het kruispunt van breede lanen.

De mededingers zullen moeten inzenden :

1° Een algemeen plan van het geheele gedenkteeken en van de toegangen daarheen, op de schaal van 0m005 per meter;

2° Een teekening van het geheel in opstand, op de schaal van 0m005 per meter;

3° Teekeningen van het eigenlijk gedenkteeken — plannen, opstand en doorsnede — op de schaal van 0m02 per meter.

Al deze teekeningen zullen wel afgewerkt moeten zijn, in inkt, en vastgemaakt op ramen, die niet meer dan 5 vierkante meters groot mogen zijn.

Elke mededinger die niet, minstens, het getal der aangeduide teekeningen zal leveren, op de schaal en in de voorwaarden hierboven aangeduid, zal buiten den prijskamp gesloten worden.

De inzendingen zullen moeten vrachtvrij en vóór den 1en October 1912 gebeuren aan het adres van den heer Bestendigen Secretaris der Academie, in het Paleis der Academieën te Brussel.

De Academie aanvaardt enkel geheel voltooide werken; de *sonaten* moeten duidelijk geschreven zijn.

Het handschrift der bekroonde *sonate* blijft het eigendom der Academie. De schrijver mag er een kopij laten van nemen op zijne kosten.

De vervaardiger van de plannen, bekroond in den kampstrijd voor bouwkunst, is verplicht eene fotografische afbeelding van zijn werk te bezorgen, die in het archief der Academie zal bewaard blijven.

De inzenders der *sonaten* en der bouwkundige plannen, die niet bekroond zijn, mogen hun werk terugeischen gedurende een verloop van drie maanden na de beoordeeling van den prijskamp. De terugzending geschiedt op hunne kosten. Na dien tijd blijft hun werk het eigendom der Academie.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Francotte (*Henri*). Les finances des cités grecques. Liége-Paris, 1909; in-8° (315 p.).

Leclercq (*Jules*). La conquête du Pôle Sud. [Bruxelles, 1910]; extr. in-8° (12 p.).

Rolin (Henri). Le Droit de l'Uganda. Préface de M. Joseph Chailley. Bruxelles, 1910 ; gr. in-8° (xxxii-429 p., carte).

Guillaume (baron). Organisation des ministères des affaires étrangères dans un certain nombre de pays. Bruxelles, 1910 ; in-8° (45 p.).

Mierlo Jr (J. van). Het leven van Jan van Ruysbroeck, door Pomerius en Surius. Anvers, 1910 ; extr. in-8° (21 p.).

Anvers. *Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen.* De Rekeningen der Rederijkkamer « De Olijftak » over de jaren 1615 tot 1629. (E. Dilis.) 1910.

Bruxelles. *Ministère de la Justice.* Statistique judiciaire de la Belgique. 11e année, 1908 ; in-4°.

— *Ministère de l'Intérieur et de l'Agriculture.* Catalogue de la Bibliothèque de la Commission centrale de statistique. Tome VI, 1910.

— *Institut colonial international.* Bibliothèque coloniale internationale, 2e série. Les fonctionnaires coloniaux. Tome III (premier supplément) : Pays-Bas, Allemagne, France, Inde britannique. 1910.

— *Société d'économie sociale, fondée à Bruxelles en 1881.* Liste de ses membres. Ses travaux depuis sa fondation. Règles coutumières. 6e édition, 1910, in-16.

Gand. *K. Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.* Onze zeilvischsloepen. (Frans Bly.) 2e uitgave, 1910.

Mons. *Cercle archéologique.* Annales, XXXVIII, 1909.

—

Allemagne et Autriche-Hongrie.

Singer (Arthur). Bismark in der Literatur. Ein bibliographischer Versuch. Wurzbourg, 1909 ; in-8° (252 p., gravv.).

Linz. *Museum Francisco-Carolinum.* Jahresbericht 68. 1910.

Metz. *Académie.* Mémoires, 1907, 1908.

Budapest. *Académie hongroise des sciences.*

— Almanach, 1909.

— Rapport sur les travaux de l'Académie en 1908.

— La Chancellerie hongroise sous Ferdinand Ier. (R. Kiss István.) 1908 (en langue hongroise).

— L'origine de l'infanterie hongroise. (Takâts Sândor.) 1908 (en langue hongroise).

— L'Université de Pécs. (Dr Békefi Remig.) 1909 (en langue hongroise).

— De Saussure : Lettres de Turquie. (Thaly Kálmán.) 1909 (en langue hongroise).

— Kaleval a (traduit en langue hongroise par Vikár Béla), 1909.

— Monumenta Hungariae historica diplomataria, XXXIV, 1909 (en langue hongroise).

— Historiens turcs; IV, 1909 (en langue hongroise).

Vienne. *K. und K. Akademie der Wissenschaften.* Almanach, 1909, in-16.

Moris (Henri) et *Blanc (Edmond)*. Cartulaire de l'Abbaye de Lérins. Paris, 1883; in-4° (lii-453 p., pl.).

Batavia. *Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* Rapporten van de Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheidkundig onderzoek op Java en Madoera. 1907, gr. in-8°.

— De Java-oorlog van 1825-1830. (E. S. De Klerck.) Zesde deel, 1909.

Madrid. *Real Academia de Jurisprudencia y Legislación.* Discurso-resumen del curso de 1908-1910. (César Davara y Pereira.)

— Discurso leído en la sesión inaugural del curso de 1909-1910. (Manuel García Prieto.)

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 4.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 4 avril 1910.

M. J. Leclercq, *vice-directeur*, occupe le fauteuil.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins, A. Giron, H. Denis, P. Thomas,

V. Brants, A. Willems, Maurice Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Maurice Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres ;* G. Blondel, *associé;* G. De Greef, J.-P. Waltzing, H. Lonchay et Mahaim, *correspondants.*

Absences motivées : M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur de la Classe et président de l'Académie, M. Waxweiler, membre.

M. le Vice-Directeur, en ouvrant la séance, annonce que M. G. Blondel, professeur à l'Université de Paris, élu récemment associé de la Classe, fait l'honneur à celle-ci d'assister à la séance. Je salue, ajoute-t-il, en notre nouveau confrère, un des représentants de la science française. (*Applaudissements.*)

M. Blondel remercie de l'accueil qui lui est fait.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification, avec un vif sentiment de regret, 1° de la mort de l'un de ses associés de la Section d'histoire et des lettres : M. le chevalier Martins d'Antas, décédé à Rome le 2 février dernier. Il était ambassadeur de Portugal près le Saint-Siège et ancien ministre de ce pays à Bruxelles; 2° de la mort d'un associé de la Section des sciences morales et politiques : M. Émile Cheysson, décédé à Leysin (Suisse), le 6 février.

— Le Comité d'organisation de la Conférence internationale du chômage informe l'Académie que cette réunion se tiendra à Paris du 18 au 21 septembre 1910. — Pris pour notification.

Un travail manuscrit de M. Jean Denucé : *Magellan. La question des Moluques et la première circumnavigation du globe*, sera examiné par MM. Leclercq, Pirenne et le comte Goblet d'Alviella.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. Georges Blondel, associé : *M. Emile Cheysson.*

Par M. Ernest Matthieu : *L'ermitage de Saint-Barthélemy, à Mons.* (Présenté par M. H. Pirenne.)

Par M. Victor Chauvin : *L'étude du mahométisme en Belgique; L'etude de l'hébreu à Liége; Guillaume de Ruysbroeck.*

Par M. Eugène Schmits : *Mélanges poétiques et littéraires.*

Par M. Jean Denucé : *Une visite aux archives de Lisbonne et de Séville. Les îles Lequios et Ophir ; Le XVIe Congrès des américanistes, 1908, à Vienne; Les origines de la cartographie portugaise et les cartes des Reinel; Note sur le vocabulaire complet de la langue yahgane; Note sur une grande carte de l'école des Reinel ; Privilèges commerciaux accordés par les rois de Portugal aux Flamands et aux Allemands.*

— Remerciements.

JUGEMENT DES CONCOURS.

Il est donné lecture des rapports :

1° De MM. Fredericq, Vercoullie et Willems sur les trois mémoires en réponse à la question : *On demande une étude sur Zuster Hadewych* ;

2° De MM. Waltzing, Cumont et le comte Goblet d'Alviella sur les *Termes techniques relatifs aux institutions de l'Égypte romaine*;

3° De MM. Brants, Mahaim et Denis sur les *Ententes internationales des traités de travail;*

4° Du jury qui a jugé la seconde période du XVe concours, 1908-1909 (*Enseignement moyen et art industriel*), des prix De Keyn.

— Ces rapports seront imprimés et distribués, et la Classe prononcera son jugement à la séance du 2 mai.

La Classe se constitue en comité secret pour la discussion des titres des candidats présentés aux places vacantes et pour l'inscription de candidatures nouvelles.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 7 avril 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Fl. van Duyse, *vice-directeur ;* G. De Groot, Vinçotte, Max. Rooses, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, Juliaan De Vriendt, Jan Blockx, L. Solvay, *membres;* Jules Brunfaut, Fernand Khnopff et Maurice Kufferath, *correspondants.*

Absences motivées : MM. H. Hymans, Léon Frédéric et Égide Rombaux.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations de MM. Winders, Janlet et Brunfaut sur l'envoi réglementaire de M. Servais Mayné, lauréat du grand concours d'architecture de 1905. Cet envoi comporte cinq dessins :

1° et 2° Pavements en mosaïque relevés dans l'église de S. M. au Transtevère, à Rome ; 3° Tombeau de Munio

di Zamora, au cloître de S. M. Monserato ; 4° Tombeau de Francisco Tornabono, église de S. M. sopra Minerva ; 5° Vase avec socle relevé au Musée du Vatican.

— Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Chauvin (Victor). L'étude du mahométisme en Belgique. Anvers, 1909 ; extr. in-8° (18 p.).

— L'étude de l'hébreu à Liége. S. l. n. d., extr. in-8° (15 p.).

— Guillaume de Ruysbroeck. Bruxelles, 1909 ; extr. in-8° (5 p.).

Schmits (Eugène). Mélanges poétiques et littéraires. Bruxelles, 1910 ; in-8° (372 p., portr.).

Cavens (Comte Louis). Question d'art. Le panorama du Caire. Bruxelles, 1908 ; in-8° (19 p.).

— Waterloo devant les pacifistes. Bruxelles, 1910 ; in-8° (8 p.).

Denucé (Jean). Une visite aux archives de Lisbonne et de Séville. Bruxelles, s. d. ; extr. in-8° (5 p.).

— Les îles Lequios (Formose et Riu-Kiu) et Ophir. Bruxelles, 1907 ; extr. in-8° (31 p.).

— Le XVIe Congrès international des américanistes. Bruxelles, 1908 ; extr. in-8° (14 p.).

— Rapport sur les travaux du XVIe Congrès international des américanistes. Bruxelles, 1908 ; extr. in-8° (15 p.).

— Les origines de la cartographie portugaise et les cartes des Reinel. Gand, 1908 ; in-8° (137 p. et cartes).

— Note sur un vocabulaire complet de la langue yahgane. Vienne, 1909; extr. gr. in-8° (4 p.).

— Note sur une grande carte de l'Amérique de l'École des Reinel. Vienne, 1909; extr. gr. in-8° (4 p.).

— Privilèges commerciaux accordés par les rois de Portugal aux Flamands et aux Allemands (XVe et XVIe siècles). Lisbonne, 1909; extr. in-4° (30 p.).

Matthieu (*Ernest*). L'ermitage de Saint-Barthélemy, à Mons. Mons, 1909; extr. in-8° (101 p., pl.).

— Les recluseries de Cantimpré et de Saint-Nicolas, à Mons. Mons, 1910; extr. in-8° (7 p.).

Bruxelles. *Conservatoire royal de musique.* Annuaire, 32e et 33e années, 1908-1909.

Ministère de l'Industrie et du Travail. Office du Travail. Rapports annuels de l'Inspection du Travail, 14e année, 1908.

Anvers. *Commission d'études pour l'aménagement de l'agglomération anversoise.* Concours pour l'aménagement des terrains devenant disponibles par suite du démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Programme.

—

Washington. *American Institute of architects.* Proceedings of the forty-third annual convention, 1909.

New York. *American Museum of natural history. East Asiatic Committee.* Chinese pottery of the Han Dynasty (Berthold Laufer), 1909.

—

Blondel (*Georges*). M. Emile Cheysson. Paris, [1910]; extr. in-8° (7 p.).

Paris. *Société nationale des antiquaires de France.* Mémoires et documents, Mettensia, VI : Chronique et chartes de l'abbaye de Saint-Mihiel, 1909.

—

Biddlecombe (A.). Thoughts on natural philosophy. Londres, [1910]; in-16 (90 p.).

BRISBANE. *Royal Geographical Society of Australasia.* Queensland geographical Journal. XXIV, 1908-1909.

—

COPENHAGUE. *Société royale des antiquaires du Nord.* Mémoires, nouvelle série, 1908-1909.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 5.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 2 mai 1910.

M. le baron DE BORCHGRAVE, directeur et président de l'Académie.

M. le chevalier EDM. MARCHAL, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. J. Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, F. vander Hae-

ghen, Ad. Prins, A. Giron, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, Ch. De Smedt, A. Willems, Maurice Wilmotte, E. Nys, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Maurice Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, Em. Waxweiler, *membres ;* W. Bang, *associé;* G. De Greef, De Wulf, H. Lonchay et Mahaim, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts fait savoir que le 14e Congrès des néo-philologues aura lieu à Zurich du 16 au 19 mai 1910.

— L'Académie de Mâcon invite l'Académie de Belgique à prendre part aux réunions du Congrès d'histoire et d'archéologie, les 10-12 septembre, organisées à l'occasion du millénaire de Cluny. — Pris pour notification.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. Victor Brants :
Albert et Isabelle. Études d'histoire politique et sociale.
Par M. De Wulf :
Histoire de la philosophie en Belgique.
Par M. Jules Leclercq :
Chez les Jaunes. Japon. Chine. Mandchourie.
L'âme japonaise.

Par M. Ernest Mahaim :

Enquête sur la situation hygiénique des habitations ouvrières dans la commune de Herstal.

Par M. Charles Pergameni :

Prolégomènes au cours d'histoire ecclésiastique. — La population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796. — Les grandes découvertes géographiques depuis Colomb. — La politique religieuse des Conventionnels. — A propos des tendances actuelles de la pédagogie.

Par M. Louis Navez :

Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre, tomes I et II (présenté par M. le comte Goblet d'Alviella, avec une note).

Par M. Paul Hymans :

Frère-Orban. II. *La Belgique et le second Empire* (présenté par M. Prins, avec une note).

Par M. A. Vermeersch :

Le problème social du riche. — La peur de l'enfant dans les classes dirigeantes. — Le problème de la natalité en Belgique. — Manuel social. — La législation et les œuvres en Belgique, 3e édition, tomes I et II (présentés par M. Beernaert, avec une note).

Par M. L. Renard-Grenson :

Julien Fraipont. — Notice nécrologique.

— Remerciements.

Les notes bibliographiques de MM. le comte Goblet d'Alviella, Prins et Beernaert figurent ci-après.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie, de la part de l'auteur, deux beaux volumes intitulés : *La campagne de 1815. — Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre,* par Louis Navez, avec soixante-dix photogravures, cinq plans et deux cartes. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une nouvelle édition d'un travail publié il y a six ans. Je pourrais donc m'en référer à mes notices antérieures sur les publications de l'auteur (1), mais il serait injuste de ne pas faire ressortir que M. Navez a notablement élargi les proportions de son étude, modifié certaines de ses conclusions en tenant compte des documents les plus récents, abordé quelques questions nouvelles et illustré l'ensemble par des photogravures qui constituent un excellent commentaire du texte. Il a ajouté également une introduction où il dénonce, non sans raison, les abus de l'histoire purement documentaire où l'on recherche le document pour lui-même et non pour son utilité ou son importance. Les points qu'il s'est particulièrement appliqué à mettre en lumière sont : la possibilité qui s'était offerte à Blücher de retirer ses troupes du champ de bataille de Ligny ; l'heure d'envoi de la première dépêche expédiée par Grouchy à Napoléon, le 18 juin ; les causes qui obligèrent impérieusement Grouchy, le jour de la bataille de Waterloo, à se diriger vers Wavre et non vers le gros de l'armée française ; l'heure à laquelle Napoléon aperçut les Prussiens près

---

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), 1902, p. 457, et 1904, p. 737.

de Chapelle-Saint-Lambert; la part prise à la bataille de Waterloo par les brigades hollando-belges van Bijlandt et Ditmers; les motifs qui justifient Napoléon de ne pas avoir lancé Grouchy, immédiatement après Ligny, à la poursuite des corps prussiens vers Wavre; enfin, l'impossibilité pour des troupes de s'avancer sur les chemins de terre du pays, le 18 juin 1815, à raison de plus de 2 kilomètres par heure en moyenne. Une parfaite connaissance de la contrée avoisinante, qu'il habite une partie de l'année, a permis à M. Navez de contrôler ou de reconstituer la plupart des renseignements topographiques que fournissent les sources relatives à cette mémorable campagne, et cette discussion n'est pas un des moindres attraits de ses deux volumes.

C[te] Goblet d'Alviella.

—

J'ai l'honneur de présenter à la Classe le second volume que M. Hymans consacre à l'étude de la vie de Frère-Orban; le premier volume a fait l'objet de ma notice de janvier 1908.

Dans le premier volume, l'auteur suivait l'illustre homme d'Etat jusqu'en 1857 et racontait, avec le talent auquel j'ai rendu hommage, l'existence politique interne du pays, les agitations et les luttes de la bourgeoisie censitaire. Celui que j'offre à la Classe s'occupe des événements qui se sont passés de 1848 à 1870 et qui constituent l'histoire toujours captivante, parfois émouvante et dramatique, des efforts accomplis par la Belgique pendant plus de vingt années pour conserver son indépendance politique et sa personnalité économique.

C'est aussi l'histoire des dangers auxquels notre existence nationale a été exposée, des anxiétés de ceux qui avaient pour mission de la défendre, des prodiges de calme et de courage, de bon sens, de clairvoyance et de décision dont nos dirigeants, et au premier rang M. Frère-Orban, ont dû faire preuve pour conjurer le péril.

A vrai dire, ce péril incessant avait une cause toujours renouvelée.

Au début, c'était la défiance, l'hostilité et l'irritation du second Empire à l'égard de notre régime de liberté, laissant à la presse son franc-parler et permettant à des écrivains souvent insoucieux de leur responsabilité de critiquer avec passion les actes du Gouvernement impérial. Ce furent ensuite les froissements d'amour-propre du second Empire, ses susceptibilités éveillées par les transformations qui s'opéraient en Europe et auxquelles il assistait impuissant à les arrêter ou même à les ralentir.

Napoléon III, que les révélations de ceux qui l'ont approché nous représentent sous le jour d'un rêveur indécis, mais en somme sympathique, a été pour nous un rêveur dangereux, et son rêve des frontières naturelles a été une menace constante pour notre nationalité.

En public, il déclarait que l'ère des conquêtes était passée; dans son for intérieur, il caressait l'idée que les frontières naturelles de la France comprenaient la Belgique.

M. Hymans nous montre cette idée se précisant chez l'Empereur, prenant corps à ses yeux et devenant une véritable obsession, quand successivement l'échec de l'expédition du Mexique, l'effacement de la France pendant la guerre du Schleswig-Holstein et, enfin, Sadowa,

affaiblissant le prestige de l'Empire au profit de la Prusse, acculent Napoléon III à la nécessité d'obtenir à tout prix des compensations et le poussent à les trouver dans l'annexion de notre pays.

De là ces tentatives ininterrompues de mainmise sur nous, dont M. Hymans fait connaître tous les détails et tous les dessous.

En 1866, c'est la convention secrète qui, provoquée peut-être par Bismarck, mais à coup sûr proposée à celui-ci par Benedetti et destinée à livrer la Belgique à la France, a été jugée par un Français éminent, Émile Ollivier, en ces termes sévères, reproduits par l'auteur :

« Que ne peut-on jeter sur certains faits historiques un voile noir, pareil à celui que les Vénitiens étendaient sur l'effigie de leurs doges coupables ! »

En 1867, c'est, sous le nom d'affaire du grand-duché de Luxembourg, l'essai du Gouvernement impérial d'obtenir du Roi de Hollande, en y mettant le prix, la cession du Luxembourg pour atteindre après cela plus rapidement Bruxelles.

En 1869, c'est la combinaison financière tendant à acquérir pour la puissante Compagnie de l'Est français, qui cachait le Gouvernement de Napoléon III, le réseau des chemins de fer liégeois-limbourgeois et de la Compagnie du Luxembourg. Si nous consentions, nous mettions nos destinées politiques et économiques, notre prospérité et notre neutralité à la merci de l'étranger.

Enfin, par-dessus tout cela, M. Hymans met en relief les tendances hostiles des journalistes et des diplomates du second Empire. Ils traduisaient leur pensée dans une phrase souvent employée par M. de la Gueronnière, agent annexionniste envoyé à Bruxelles comme ambassadeur :

« La Belgique, disait-il, doit pencher vers la France. » Et dans sa bouche cela signifiait que nous devions entrer dans une union douanière avec la France et que nous avions tort de continuer à remplir les devoirs imposés aux peuples neutres.

Peu de temps après, l'Empire s'écroulait et la confiance renaissait, et aujourd'hui nous pouvons nous développer dans la sécurité, parce que la France, comme les autres puissances qui nous entourent, est pénétrée à notre égard de l'idée du droit et que nous pouvons compter sur la sympathie de tous nos voisins. Mais à lire les pages si vivantes consacrées par M. Hymans aux épisodes qui ont précédé 1870, il ne peut être douteux pour personne que la victoire des armées impériales eût consacré la perte définitive de notre nationalité.

Ce qui fait la grande valeur et le puissant attrait du livre, ce n'est pas seulement la vigueur et le relief de la condensation, c'est le caractère inédit d'une grande partie des faits que M. Hymans nous apprend pour les avoir puisés dans les papiers personnels du vénérable homme d'État en relation avec les personnalités les plus notoires de son temps.

Il y a deux sortes de confidences historiques. Le Prince de Hohenlohe, en écrivant au jour le jour et parfois sur sa manchette tout ce qu'il voyait et entendait, a laissé des mémoires où des renseignements d'un haut intérêt sont mêlés à des anecdotes banales et à des indiscrétions inutiles.

En consultant les dossiers formés par M. Frère-Orban, M. Hymans a pu consulter les sources les plus sûres de la grande histoire politique de notre pays à cette époque. Il a en quelque sorte revécu la noble vie de Frère-Orban

et retrouvé le secret de l'action durable et féconde que celui-ci a exercée.

L'auteur nous révèle ce qui peut être révélé de ces choses qui sont encore si près de nous et déjà si loin, et dont les hommes de ma génération entendaient parler dans leur jeunesse sans que personne, sauf quelques initiés, n'en soupçonnât la portée.

Avec une émotion contenue mais communicative, avec cette sobriété qui est une force de plus, M. Hymans déroule sous nos yeux les péripéties saisissantes d'une période incertaine et troublée où les dangers visibles étaient moindres que les dangers ignorés et où les inquiétudes patriotiques résultaient plus de ce que l'on devinait que de ce que l'on savait. Il nous fait comprendre la lourde responsabilité qui pesait sur les épaules de nos dirigeants et les anxiétés qui étreignaient leurs cœurs et qu'ils avaient pour devoir de cacher au public.

Ce n'est pas cependant que l'opinion publique restât indifférente. Sans rien savoir de précis, elle était soucieuse. A chaque instant d'ailleurs elle avait de nouveaux motifs de s'énerver et de s'agiter. Et, pour le dire en passant, s'il est manifeste que la bourgeoisie censitaire a concentré sur la politique toutes les préoccupations qui actuellement ont perdu en intensité ce qu'elles ont gagné en variété et en étendue ; s'il est vrai qu'aujourd'hui elles se ramifient dans toutes les directions, activité économique, financière, scientifique, artistique, littéraire, sans oublier les sports et l'aviation, il est manifeste aussi que, éparpillées ou condensées alors comme aujourd'hui, ces préoccupations dans les circonstances critiques ont toujours pu être ramenées à l'amour du pays dans toutes les classes sociales.

Il faut lire le récit de la grandiose manifestation qui éclate dès 1860, quand devant des appels à l'annexion, partis de l'étranger, tout le pays se soulève, les provinces comme la capitale, les masses populaires comme les corps politiques; l'unanimité des sentiments fait impression sur l'Europe.

Il faut lire aussi, à propos de la phase décisive de l'affaire des chemins de fer de l'Est, combien le sentiment patriotique dominait l'esprit de parti.

C'est d'abord le leader de l'opposition, Jules Malou, accordant « avec bonheur », comme il le dit, son appui au chef du cabinet.

C'est après cela, quand Frère-Orban est tombé du pouvoir, un autre membre éminent de la droite, notre regretté confrère M. Thonissen, s'écriant :

« Quand l'incident des chemins de fer du Luxembourg sera un jour complètement connu, on saura qu'alors le pays s'est trouvé au bord de l'abîme, et en passant je remercie le ministère de cette époque d'avoir largement contribué à sauver la Belgique. Ce n'est pas à moi de révéler les faits qui se sont produits, mais dans les questions de nationalité, je ne distingue pas entre mes amis et mes adversaires : je ne vois que le pays. »

L'incident dont M. Thonissen parle avec tant d'élévation est le point culminant de la carrière de Frère-Orban. Il est aussi le point culminant et il nous vaut les pages les plus palpitantes de l'ouvrage de M. Hymans.

Il est difficile de lire quelque chose de plus passionnant que le chapitre relatif à la mission de Frère-Orban à Paris, à ses pourparlers avec Napoléon III et ses ministres, et aux luttes soutenues pour faire accepter la thèse belge.

Sous la plume de l'éminent écrivain, l'étude de cette phase de notre histoire prend l'aspect d'un roman attachant.

A travers les discussions techniques sur les trains spéciaux et sur le service mixte, sur le choix du matériel, le prix du transport et d'autres détails analogues, la question qui s'agite en réalité est celle de notre existence et même celle de l'équilibre européen.

Avec l'auteur, qui donne à ces scènes un relief particulier et une vie singulière, nous admirons les efforts persévérants de M. Frère; sa raideur et sa ténacité quant au fond du débat, sa souplesse et son amabilité quant à la forme, son habileté diplomatique, son aisance et même ses succès mondains dans cette société du second Empire, si élégante et raffinée, si frivole et superficielle aussi, et dont l'année suivante quelques instants allaient suffire à effacer à jamais la splendeur.

Avec M. Hymans, nous revivons ces heures laborieuses et pathétiques pendant lesquelles M. Frère dispute le terrain pied à pied et conquiert, dans un milieu si nouveau pour lui, l'estime et le respect de ses adversaires.

Avec M. Hymans, nous sommes fiers quand, grâce à l'appui de l'Angleterre, notre Ministre des Finances obtient enfin gain de cause et revient en Belgique en vainqueur, sans autre souci que de ne pas profiter bruyamment de la victoire pour ne pas offusquer les vaincus.

En terminant cette brève analyse d'un ouvrage fécond en aperçus divers, je désire encore signaler deux points :

J'attire l'attention sur le tableau rapide et pittoresque de la vie des réfugiés français à Bruxelles après le coup d'État du Prince-Président. Nos bourgeois de la capitale, pratiquant, depuis 1830, leurs vertus traditionnelles

et patriarcales, vivaient un peu repliés sur eux-mêmes. Les proscrits, parmi lesquels plusieurs, tels Victor Hugo, Quinet, Alexandre Dumas, étaient déjà illustres, ont contribué à faire éclore chez nous un mouvement intellectuel qui ne cherchait que l'occasion de se produire. Ils le faisaient dans le sens un peu exclusif du romantisme politique et littéraire français de 1848, et depuis cette date, notre personnalité s'étant mieux affirmée, nous avons eu les moyens de nous réchauffer non à une flamme unique, mais à tous les rayonnements de la pensée contemporaine. Il n'en est pas moins incontestable que l'influence des exilés de 1851 nous a été profitable et a élargi notre horizon.

Je citerai encore, comme ayant pour nous en ce moment un intérêt tout spécial, la fin du livre. Nous y lisons que dès 1869 la pensée de fortifier notre position politique en Europe sans porter ombrage à personne et sans manquer à nos devoirs, orientait M. Frère vers une entente douanière avec la Hollande.

Il n'est pas sans utilité de noter que les tendances actuelles de rapprochement entre les deux pays sont fondées sur la nature des choses et que, à diverses reprises, elles ont, des deux côtés de la frontière, trouvé des partisans prévoyants dans tous les partis.

J'ajoute qu'au point de vue littéraire le mérite de l'ouvrage est considérable. M. Hymans, qui, lorsqu'il parle, n'a pas l'éloquence apprêtée de l'écrivain, n'a pas non plus, quand il écrit, le style oratoire; les caractères essentiels de sa manière sont la simplicité et la gravité. Et pour l'apprécier avec exactitude, je ne pourrais mieux faire que de répéter Faguet, appréciant les qualités littéraires de G. Boissier et discernant chez ce dernier « une

limpidité animée, une clarté d'eau courante, une parfaite propriété du terme dans un ton aisé qui semble s'être trouvé lui-même ».

Et enfin, s'il fallait chercher dans le livre de M. Hymans une morale, je me permettrais une dernière réflexion.

Il arrive à des intellectuels de regretter l'étroitesse de nos frontières et de désirer pour leur talent et leurs ambitions un théâtre plus vaste : M. Frère est un de ceux (il en est d'autres, mais je ne parle que des morts) qui prouvent que l'on peut être citoyen du monde en restant de son village et que, pour acquérir la gloire, il n'est encore rien de tel que d'aimer son foyer et le sol natal, d'aimer la patrie jusque dans ses défauts et de la servir sans arrière-pensée. AD. PRINS.

—

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie diverses œuvres récentes du P. Arthur Vermeersch, professeur de théologie morale et de droit canonique.

C'est d'abord la troisième édition de son *Manuel social de la législation et des œuvres en Belgique*, déjà signalé à l'Exposition de Paris de 1900 comme le seul tableau complet de la situation sociale de notre pays (1) et dont je n'ai pas à vous faire l'éloge puisqu'il a valu à son auteur le prix au concours quinquennal des sciences sociales pour la période de 1902-1906.

Ce très remarquable ouvrage a été complètement refondu et mis à jour (1909) ; il forme aujourd'hui, au lieu d'un volume unique, deux tomes d'environ 600 à 700

---

(1) Classe 110, page 99 du rapport.

pages et donne à tous égards des appréciations et des renseignements complets sur le grand effort législatif qu'a fait notre pays, en matière sociale, au cours du dernier quart de siècle.

A cet envoi se trouve jointe une conférence sur *Le problème social du riche*, donnée par M. Vermeersch à Aix-la-Chapelle, le 12 décembre 1907, et deux publications récentes sur le problème douloureux et d'importance toujours grandissante de la natalité.

La première étudie la question au point de vue de la Belgique en général ; la seconde est intitulée : *La peur de l'enfant dans les classes dirigeantes.* Ce sont des études basées sur un examen approfondi des faits et elles sont aussi remarquables par le soin de la forme que par la gravité du sujet. On ne saurait exagérer son importance, même pour notre pays depuis ces dernières années.

La statistique établit que dans l'agglomération bruxelloise, la natalité est descendue de 25.3 ‰ pendant la période quinquennale de 1896 à 1900, à 18 ‰ en 1906 et 1907. La chute est plus forte encore dans les provinces wallonnes, et notamment à Liége, Mons, Tournai, Charleroi, Nivelles. Il y a baisse dans toutes nos provinces, sauf le Limbourg.

Et ce qui est grave surtout, c'est que certaines pratiques, qui naguère se dissimulaient, s'affichent aujourd'hui et trouvent même des adeptes pour les justifier et des journaux pour leur prêter une malsaine publicité.

Le travail du P. Vermeersch arrive donc à son heure et il mérite l'attention de tous.

Auguste Beernaert.

CONCOURS ANNUEL DE 1910.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene studie over « Zuster Hadewijch ».

Verslag van den heer Paul Fredericq, eersten commissaris.

« Voor de prijsvraag over Hadewijch hebben wij drie uitgebreide antwoorden ontvangen, waarvan het eene in het Fransch en de twee andere in het Nederlandsch zijn geschreven.

Het antwoord nr 1 is getiteld : *Étude sur Hadewijch, mystique brabançonne* (*XIIIe-XIVe siècle*), onder kenspreuk : « Amor virtute perennis. » Het beslaat 243 bladzijden.

De schrijver bespreekt de handschriften van Hadewijch, de vooruitgezette gissingen over haren persoon en levensloop, hare « psychologie », haar mysticisme, haar proza en hare gedichten. Over de letterkundige waarde harer geschriften geeft hij tamelijk goede beschouwingen en hij vestigt vooral zijne aandacht op den invloed der Fransche trouvères.

Doch de geheele verhandeling maakt meer den indruk van een goed tijdschriftartikel dan van eene diepgaande wetenschappelijke studie.

Nr 2 is getiteld : *Hadewijch, eene studie* door Mej.

Dr Johanna Snellen, van Amsterdam. Dat werk beslaat XVIII-134 bladzijden.

Achtereenvolgens handelt de schrijfster over Hadewijch als historisch persoon, als mystica, als dichteres en als mensch.

Aan het wezen der mystiek en aan hare geschiedenis sedert de oudheid wijdt de schrijfster eene vrij duistere en al te uitgebreide digressie, die de evenredigheid van haar werk verbreekt.

Niet zonder overhaasting schijnt deze studie door Mej. Snellen geschreven. Zij zelve getuigt overigens bescheiden aan het slot : « Het onderwerp is nog lang niet uitgeput. »

Nr 3 is getiteld : *Antwoord op de prijsvraag van de Academie* : « *On demande une étude sur Zuster Hadewijch* », door « Dilata ira decrescit ». In den loop zijner verhandeling maakt de schrijver zich bekend : het is de Pater Jezuiet J. V. van Mierlo, Jr.

Zijne studie is verreweg de uitgebreidste der drie ingekomen antwoorden. Zij beslaat niet minder dan dertien schrijfboekjes benevens vijf bijlagen en twee gedrukte brochures, waarbij gevoegd zijn een exemplaar der uitgave van Halewijch's *Proza* en de eerste drukvellen van hare *Verzen*, beide door den schrijver bezorgd. Het geheel vormt eenen hoogen stapel beschreven en gedrukt papier, waaronder de dertien schrijfboekjes alleen niet minder dan ongeveer 400 bladzijden beslaan en de gedrukte gedeelten te zamen meer dan 400.

Het eerste deel der verhandeling geeft eene kritische inleiding over de handschriften en over de uitgaven van Professor Heremans en Dr K. Ledeganck, van Prof. Vercoullie en van Mej. Snellen. In het tweede deel

behandelt Pater van Mierlo Hadewijch's werken. Het derde deel is gewijd aan hare bronnen en aan haren invloed. Het vierde deel bestudeert hare persoonlijkheid.

Blijkbaar heeft Pater van Mierlo veel tijd en moeite aan de studie van Halewijch besteed. De meeste vragen, die ter gelegenheid dier geheimzinnige persoonlijkheid gesteld moeten worden, heeft hij onderzocht, soms tot in de kleinste bijzonderheden. Doch, in de plaats van in den schat zijner aanteekeningen de geschikte materialen uit te zoeken om er eene goedgeordende verhandeling mêe op te bouwen, schijnt hij als het ware al zijne nota's uitgeschud te hebben vóór het verbijsterd oog van den lezer.

Hij schijnt tevens nog in den roes te verkeeren, die elk grondig en afmattend onderzoek naar ingewikkelde vraagstukken onvermijdelijk mêebrengt en waarmede een zenuwachtige overmoed tegenover andersdenkenden en voorgangers gewoonlijk gepaard gaat.

Pater van Mierlo ziet met de diepste verachting neer op alles wat vóór hem over zijn onderwerp geleverd werd. De uitgave van Prof. Heremans is geen « nuttig instrument voor verdere studie » wegens hare « groote slordigheid » (bladz. 27); die van Prof. Vercoullie evenmin : « Wie zoo weinig op de hoogte der palaeographie blijkt te zijn, mag verder geen vertrouwen meer inboezemen » (bladz. 29) ; ook niet die van Mej. Snellen : « Aan de vereischten van een wetenschappelijke, vooral van een kritische uitgave voldeed het werk van Dr Joh. Snellen niet. »

« Het getal der verkeerde lezingen is ten minste zoo

groot als dat van de eerste uitgevers, die nog de betrouwelijkste van alle zijn » (bladz. 41 en 42).

Volgens Pater van Mierlo begrijpt Mej. Snellen niets van Hadewijch's mystiek.

« Het werk van Martin Joris is volstrekt waardeloos » (bladz. 320).

Ook het bekende werk van den Beierschen hoogleeraar W. Preger, van München (*Geschichte der deutschen Mystik im Mittelalter*), behandelt hij met de strengste minachting, aan de hand van Pater Denifle (bladz. 112-114).

Over zijne eigene uitgave en over zijne uitspraken is Pater van Mierlo integendeel buitengewoon tevreden.

In enkele bibliotheken van België, Holland en Oostenrijk mocht hij kleine vondsten doen, wier belangrijkheid hij niet zonder eenige naïeveteit overschat. Wat alleen in zijne verhandeling echt nieuw mag heeten, is de onloochenbare invloed van Hadewijch op Hendrik Mande. Natuurlijk spreekt hij zelf geestdriftig over de beteekenis van dit punt :

« Van nog meer belang misschien is ook de ontdekking, die ik maakte, dat eene gansche verhandeling van Hendrik Mande niets meer dan eene paraphrase van verschillende brieven van Hadewijch is » (bladz. 58).

Grondig heeft hij de vraag onderzocht, of Hadewijch de ketterin Bloemaardinne zijn kan. Evenals de schrijvers der twee andere antwoorden acht hij zulks onmogelijk. Veel geleerde bewijzen stapelt hij daarover opeen en verklaart dan zeer ernstig « dat wij in dezen *tot absolute zekerheid* zijn gekomen » (bladz. 359). Ik vrees, dat hij alweer de waarde en de kracht van zijn persoonlijk onderzoek overschat heeft.

In elk geval is zijn arbeid van gewicht; maar het is meer hetgeen de Duitschers *Vorarbeit* noemen dan eene volwassen wetenschappelijke vrucht.

Hoe weinig bescheiden op andere plaatsen zijner verhandeling, toch heeft Pater van Mierlo zelf het innig gevoel gehad, dat zijne studie nog niet voldragen is. Hij zegt immers in zijne *Inleiding :*

« Indien dit werk de eer te beurt viel bekroond te worden, dan zou ik er toch niet in toestemmen het te laten drukken zooals het hier wordt aangeboden. Ik ben mij zelven al te best bewust van al de gebreken, die het noodzakelijkerwijze moeten aankleven » (bladz. 8).

Dit is zeer juist gezien en getuigt van meer zelfkennis dan op andere plaatsen van zijn werk te bespeuren is.

Uit al het voorgaande blijkt genoeg, dat, naar mijne opvatting, geen der drie ingekomen antwoorden over Hadewijch bekroond kan worden. »

—

Verslag van J. Vercoullie, tweede commissaris.

« Met de eerste verslaggever rangschik ik ook de drie ingekomen verhandelingen naar hunne waarde in deze orde : 1. Hadewijch door J. Snellen; 2. Amor virtute perennis; 3. Dilata ira decrescit. De eerste is onvolledig en niet genoeg doorgrond. De tweede is daarentegen een volledige en goed afgewerkte studie die met lof moet vermeld worden. Maar zij moet onderdoen voor de derde die de vrucht is van persoonlike opsporingen en bijgevolg van meer zelfstandig werk.

In hare tegenwoordige vorm echter kan zij niet bekroond worden, wat de schrijver ook voorziet met de woorden (blz. 8) : « Indien dit werk de eer te beurt viel bekroond te worden, dan zou *ik er toch niet in toestemmen* het te laten drukken zooals het hier aangeboden wordt. »

De vorm moet herzien worden, minder omdat hij kleurloos is (blz. 8), dan omdat er vele uitweidingen moeten ingekort worden, omdat er herhalingen moeten verdwijnen en (schijnbare?) tegenspraken moeten vermeden worden (b. v. het blijkt uit H.'s brieven nu eens dat ze aan individuen, dan eens dat ze aan een gemeenschap geschreven zijn).

Het onvoltooid gelatene moet afgewerkt worden, niet alleen een onvolledig gebleven hoofdstuk of niet behandelde en toch voorgenomen hoofdstukken, maar ook wat uitgesloten werd, als niet tot de vraag behoorende. De vraag werd zo algemeen mogelik gesteld en heeft taal en versbouw zeker niet uitgesloten.

Ik stel dus voor, de prijsvraag nog een jaar aan te houden in de overtuiging dat we van de schrijver van nr 3 een afgewerkte verhandeling zullen ontvangen.

Om persoonlike redenen zal ik van sommige van 's schrijvers uitingen niets zeggen. Toch moet ik doen opmerken dat hij, die zo zeer op stiptheid gesteld is, herhaaldelik *Muræus* schrijft i. p. v. *Miræus*, dat hij Mariageboorte plaatst op 28 September, dat hij het bekende *in quo vivimus* enz., aanhaalt met de woorden *zooals de Apostel zegt* (dit betekent immers in ons taalgebruik : zooals er in de schriften van Paulus staat, terwijl die woorden, ofschoon Paulus in de mond gelegd, in de Handelingen staan). Een drukfout van een zijner confraters verbetert hij zonder iets te laten merken (blz. 168

lees 165), terwijl hij zich inspant om te bewijzen dat een drukfout in mijn *Inleiding* op de werken van Hadewijch (14de i. pl. v. 17de) geen drukfout is, alsof hij niet had kunnen zien dat in ander passages van deze Inleiding (z. 17 en 26) voor hetzelfde feit *zeventiende* in volle letters gedrukt staat. »

—

Verslag van A. Willems, derden commissaris.

« De antwoorden aan de Academie toegezonden verdienen alle drie onze aandacht en het zou mij spijten zoo zij niet, geheel of gedeeltelijk, in 't licht konden verschijnen. Zelfs het minst afgewerkte, dat van Mej. Snellen, bevat onderdeelen die zeer goed behandeld zijn en die men met belangstelling lezen zal. Wat het verwijt betreft haar door een der mededingers gedaan, dat zij niets begrijpt van Hadewych's mystiek, 't kan zijn dat het gegrond is, doch het laat mij tamelijk onverschillig. De leerstellingen die zich ten doel stellen om door loutere contemplatie tot zelfvernietiging te geraken, en eindigen met de menschelijke persoonlijkheid geheel in God te doen versmelten, hebben immer de spitsvondigste onder de kerkelijke wijsgeeren — als daar zijn Bossuet en Fénelon, — onderling in twist gebracht, en ik benijd degenen die zich mogen vleien ze te begrijpen.

De naamlooze Fransche verhandeling schijnt mij aan alle voorwaarden van het programma te voldoen. Zij is naar een uitstekend plan samengesteld, door iemand die zijn onderwerp grondig kent, en daarenboven in eene sobere en vloeiende taal geschreven. Stellig ben ik over-

tuigd dat, als zij alleen was aangeboden, zij bekroond zou geworden zijn. Een ding is mij niet al te duidelijk, te weten waarom de schrijver de Fransche taal heeft gebruikt. Zeer natuurlijk zou dit passen voor een werk van vulgarisatie. Maar zulks is hier het geval niet, daar gansche afdeelingen, bij voorbeeld die over taal en dichtvorm, alleen voor specialisten belangwekkend zijn en verstaanbaar. Verre van mij daar den schrijver een verwijt van te maken. Het spreekt van zelf dat hij recht had zijn taal te kiezen, en aan niemand van zijne keus rekenschap verschuldigd is.

Hoe verdienstelijk ook deze verhandeling zij, moet ik, met mijne beide uitstekende medeleden, erkennen dat zij in enkele opzichten onderdoet voor die van Pater J. van Mierlo. Niemand beter dan deze geleerde Jezuïet is op de hoogte van alles wat zijn onderwerp aangaat. Sedert jaren houdt hij er zich mee bezig. Zelfs is hij de eerste die het ondernam een echt kritischen tekst van Hadewych's werken te leveren. Ook is zijne verhandeling de volledigste, hoewel hij zelf tot zijn groot leedweze verklaart dat er nog veel aan ontbreekt. Volledig is zij maar al te veel, zooveel, durf ik zeggen, dat zij bijna onleesbaar wordt. Tal herhalingen, uitleggingen, uitweidingen, enz., overladen zijn tekst, die hij beter had gedaan er uit te laten of voor bijvoegsels te bewaren. Zelfs voor geleerden houdt Corinna's gezegde aan Pindarus steeds zijn waarde : « Met de hand moet men zaaien, niet met een vollen zak. » De schrijver zelf schijnt dit gebrek ingezien te hebben; zoo begrijp ik ten minste wat hij in 't voorwoord verklaart, dat hij niet zou toestemmen zijn werk zonder revisie te laten drukken. Zijne verontschuldiging is dat hij, in den

vreemde wonende, lang van de noodige hulpmiddelen verstoken was.

Het schijnt mij moeielijk om deze eenige reden eene zoo grondige studie af te keuren, en vereenig mij met het voorstel der eerste commissarissen, de prijsvraag nog een jaar aan te houden.

Ik neem gaarne deze gelegenheid te baat om eene dwaling uit den weg te ruimen waarin allen verkeeren die zich in de laatste jaren met Hadewych hebben bezig gehouden : ik bedoel de zoogenaamde theorie van K. Ruelens over de persoonlijkheid van de dichteres. Ziehier de zaak : Een zoo bescheiden als geleerd man, en voor dien tijd gansch op de hoogte der Middelnederlandsche letterkunde, Karel Stallaert, had in het archief der stedelijke godshuizen te Brussel, waar hij conservator was, eene reeks stukken ontdekt betreffende eene zekere Heilwige Blommaerts of Blommardinne, die volgens hem niemand zijn kon dan de vermaarde ketterin waarvan sprake is in het leven van Ruusbroec, en hij dacht daaruit te kunnen afleiden dat ketterin en dichteres dezelfde persoon was. Door andere bezigheden belet (het leven van hertog Jan van Brabant, en vooral het glossarium later uitgegeven door de Leidsche maatschappij van letterkunde) had hij mij, zijn leerling, voorgesteld dit onderzoek voort te zetten, hetgeen ik eerst gretig aannam. Maar het duurde niet lang of ik moest bekennen dat de taak mij te machtig was; en toen is het dat hij zijn vriend Ruelens, onderbibliothecaris aan de Brusselsche Bibliotheek, deze nasporingen heeft opgedragen.

De stelling of, als men wil, de paradoxe is dus wel van Stallaert, niet van Ruelens, die alleen trachtte ze met bewijzen te staven. Behoorlijk is het, alhoewel

heden van weinig belang, uit te leggen hoe zich de zaak heeft voorgedragen. Want, hoe verleidelijk zij eerst voorkwam, is het zeer onwaarschijnlijk dat men nog tot die veronderstelling zal terug komen. Dank zij vooral de schrijvers der drie verhandelingen, die het over dit punt eens zijn, schijnt mij nu de kwestie voor goed uitgemaakt. »

La Classe, adoptant l'avis de ses commissaires, a décidé qu'aucun de ces travaux ne peut être couronné.

La question sera reportée au programme de l'année 1912.

CINQUIÈME QUESTION.

Recueillir dans les papyrus et les ostraka grecs les termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine et en donner l'explication.

Rapport de M. Waltzing, premier commissaire.

« La Classe a reçu, en réponse à cette question, un volumineux manuscrit, qui porte la devise : *Constanter*, et qui comprend deux parties de longueur inégale : l'une de 200 pages in-4° et l'autre de 647 pages in-4°.

L'auteur de ce mémoire a pensé que le meilleur moyen de répondre à la question posée par l'Académie était de recueillir, dans les papyrus, dans les ostraka, dans les inscriptions et dans les textes littéraires, les termes relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine et de les présenter sous forme

de lexique, c'est-à-dire dans l'ordre alphabétique, en faisant suivre chaque terme d'un article plus ou moins long, selon l'importance du sujet. Il a jugé que c'était rendre facile et commode l'usage d'un pareil livre, qui est fait pour être consulté plutôt que pour être lu.

D'autre part, prévoyant le reproche qu'on peut adresser à un lexique, celui de disperser les choses semblables, de séparer les notions qui vont naturellement ensemble et qui ne se comprennent bien que si elles sont rapprochées les unes des autres, l'auteur a fait précéder son lexique d'une étude systématique, intitulée : *Institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine.*

Nous examinerons tour à tour les deux parties du mémoire qui nous est soumis.

La bibliographie générale que nous trouvons d'abord (pp. 5-15) fournit à l'auteur l'occasion d'indiquer les abréviations au moyen desquelles il désignera plus loin les ouvrages cités. Elle prouve, d'ailleurs, une connaissance à peu près complète des matériaux qu'il fallait mettre en œuvre (1).

Dans son exposé systématique, l'auteur envisage successivement les institutions politiques, financières, militaires et judiciaires, laissant de côté l'organisation du culte, du moins en ce qu'elle ne touche à aucun des domaines qu'il étudie.

---

(1) Parmi les lacunes, signalons : G. LEFEBVRE, *Recueil des inscriptions grecques chrétiennes d'Égypte*. Le Caire, Imp. de l'Inst. franç. d'arch. orientale, 1907, XL-175 pp. Pourquoi ne pas citer dans la bibliographie générale le recueil des inscriptions grecques d'Égypte, publié par S. de Ricci, dans l'*Archiv* de Wilcken, et les papyrus de Lille, publiés par Jouguet, travaux cités dans le lexique?

Il commence donc par exposer la géographie administrative de l'Égypte romaine, la division en provinces, nomes, toparchies et villages; puis il fait connaître la hiérarchie administrative, depuis le gouverneur, appelé Préfet d'Égypte, jusqu'aux fonctionnaires des villages.

L'administration financière est basée en grande partie sur le régime des *terres*, qui sont impériales, ou sacrées, ou particulières. L'auteur montre comment les terres sont administrées, exploitées au profit du fisc. Le domaine royal, devenu impérial, comprend aussi une série de *monopoles* industriels, auxquels est consacré un paragraphe spécial. Quant aux *impôts*, ils sont innombrables. Pour les établir, on procède au recensement des personnes et des biens (*κατ' οἰκίαν ἀπογράφη*); les catégories d'habitants dispensés de cette formalité sont portés sur une liste spéciale, celle de l'ἐπίκρισις.

L'auteur étudie en détail ces deux opérations, dont la nature, le but et le fonctionnement soulèvent encore tant de difficultés. Puis il montre comment l'impôt est établi et passe en revue les nombreuses catégories de l'impôt. Dans le dernier chapitre, consacré aux finances, il explique comment les impôts sont levés, soit par des fermiers, soit en régie, et où ils sont reçus, soit dans les banques impériales, soit dans les magasins impériaux, suivant qu'ils sont en argent ou en nature.

L'armée d'Égypte était composée de trois légions, neuf cohortes auxiliaires et trois ailes ou escadrons de cavalerie. Comment ces corps sont-ils recrutés? Où campent-ils? Quelle est leur organisation? Ce sont des questions auxquelles le livre de P. M. Meyer, *Das Heerwesen der Ptolemäer und Roemer in Aegypten* a permis à l'auteur

de répondre, et il eût pu le faire d'une manière moins concise. Après l'armée vient la police, chargée de veiller sur la sécurité publique : grâce aux papyrus, l'auteur a pu nous donner sur ce sujet des détails que nous ne possédons pas pour le reste de l'Empire.

La dernière partie est consacrée aux institutions judiciaires. Droits personnels (mariages et testaments), droits réels (la propriété, comment elle s'acquiert et se transmet), contrats et, enfin, les magistrats qui ont juridiction et le fonctionnement de la justice : voilà ce que l'auteur explique assez rapidement.

On peut dire que cette introduction n'est qu'un coup d'œil d'ensemble sur les institutions de l'Égypte romaine. L'auteur signale les points douteux, mais n'a pas pris à tâche de les discuter à fond ou de chercher du neuf : son unique souci est de donner une idée générale de l'administration égyptienne, pour faire mieux comprendre les définitions de son lexique. Ainsi délimité, le cadre qu'il s'est tracé nous paraît avoir été convenablement rempli.

Le lexique comprend environ 750 termes grecs (1) relatifs aux institutions politiques, financières, militaires et judiciaires. A chaque terme est consacré un article plus ou moins long, qui devient parfois une description assez étendue d'une institution et qui n'est souvent qu'une simple définition. L'auteur expose les opinions

---

(1) L'auteur a fait suivre son introduction de deux listes de termes latins, l'un des termes militaires, avec leur traduction grecque, l'autre des autres termes latins qui ont leur équivalent grec dans les institutions égyptiennes. Ces deux listes seront très utiles, mais elles seraient mieux placées à la fin du lexique.

diverses; il prend parti pour l'une ou pour l'autre et parfois il discute, mais toujours brièvement, comme il convient à un ouvrage de ce genre. Il a pensé avec raison qu'un lexique tel que celui qu'il soumet à notre examen, a pour but de faire connaître l'état actuel de la science, plutôt que de faire avancer celle-ci.

Ici encore, l'auteur nous paraît au courant et, si l'une ou l'autre publication lui a échappé, il lui sera facile de faire entrer dans son cadre tout ce qu'il trouvera encore de nouveau (1).

Parmi les articles les plus importants, nous signalons les suivants : Ἀλεξάνδρεια, ἀπογραφή, ἀρχιδικάστης, γυμνασίαρχος, δικαιοδότης ou *iuridicus Alexandreae*, διοικητής, ἐθνάρχης, ἐνιαυτός, ἐπικεφάλαιον, ἐπίκρισις, ἐπιστράτηγος, les divers ἐπιμεληταί, les divers ἐπιτηρηταί, les divers ἐπίτροποι, ἡγεμών ou *praefectus Aegypti*, θησαυρός, ἴδιος λόγος, καταγραφή, κάτοικοι, κώμη et κωμογραμματεύς, λειτουργία, μέταλλα, μηνιαῖα, μητρόπολις, μίσθωσις, ναύβιον, νομός, πενθημερία, πόρος (le revenu), πράκτορες, σιτικά, σιτολόγοι, στρατηγός, τελῶναι, τράπεζαι, ὑπόμνημα, χειρωνάξιον (le chrysargyre), ὠνή.

Dans la plupart de ces articles développés, consacrés à un terme, interviennent naturellement d'autres termes techniques, souvent nombreux. Ceux-ci sont repris à leur place alphabétique, où ils sont brièvement définis, avec un renvoi à l'article principal.

---

(1) Des ouvrages généraux, tels que le *Dictionnaire* de Daremberg et Saglio, la *Realencyclopaedie* de Pauly-Wissowa, et *Die kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, d'O. Hirschfeld, n'ont pas été complètement exploités.

L'auteur a soin de citer en note les textes où le terme expliqué se trouve employé ou sur lesquels est fondée son affirmation. Il cite aussi les travaux modernes, ouvrages, dissertations, articles de revue, où la question est traitée.

Pour les textes, il eût bien fait de reproduire en note les mots essentiels, afin de faciliter la vérification, et d'indiquer la date exacte ou approximative. Quant aux travaux modernes, il semble que l'auteur ait évité à dessein les longues bibliographies et qu'il veuille se borner à citer les publications les plus récentes. Il eût rendu service en se montrant parfois un peu moins sobre.

Des savants ont dressé les listes des personnages qui ont rempli diverses fonctions, par exemple la Préfecture d'Égypte (Cantarelli), ou bien encore la liste des propriétés impériales connues par les textes (οὐσίαι); l'auteur a toujours soin de dire où l'on trouve ces listes.

Les papyrus nous ont conservé beaucoup d'exemplaires de certaines formules, de certains actes, de certains contrats : on y voit sur le vif et sous une forme concrète comment les choses se passaient. L'auteur reproduit une ou deux fois, dans son exposé, le texte d'une de ces pièces : il eût été bon de multiplier les reproductions de ce genre et de mettre sous les yeux du lecteur, par exemple, un spécimen des déclarations qu'on appelle κατ' οἰκίαν ἀπογραφή, ἐπίκρισις, etc. Il semble d'ailleurs résulter de certaines notes que l'auteur a préparé un recueil ou choix de textes, qui serait peut-être à sa place ici pour illustrer son exposé (1).

(1) Ce recueil pourrait être placé à la suite du lexique.

Si nous ajoutons que quelques articles sont restés inachevés, qu'un certain nombre sont rédigés avec trop de concision (1), que le style laisse parfois à désirer au point de vue de la clarté, enfin qu'il reste des lacunes à combler, c'est-à-dire des termes à ajouter pour compléter le lexique, nous aurons présenté toutes nos critiques.

L'auteur, qui est au courant des sources et de la « littérature » de son sujet, a fourni un travail considérable, qui nous paraît mériter la récompense promise par l'Académie ; cependant, nous voudrions, si son mémoire doit être imprimé, qu'il fût revisé et complété d'après les observations que nous avons faites (2). »

---

(1) Il faudrait prendre soin, par exemple, de remonter *autant que possible* à l'origine de chaque institution et de dire si elle existait aux époques antérieures à l'époque romaine, et ce qu'elle était alors. L'auteur ne le fait pas toujours. Sous la domination romaine même, il faudrait parfois mieux distinguer les époques.

(2) L'auteur pourra mettre à profit des publications récentes :

HANS LEWALD, *Beiträge zur Kenntniss des roem.-aegypt. Grundbuchrechts*. Leipzig, Veit, 1909.

W. ENGERS, *De Aegyptiacarum* ΚΩΜΩΝ *administratione qualis fuerit aetate Lagidarum*. Groningen, Wolters, 1909.

G. STEINDORFF, *Die aegyptischen Gaue*. (ABH. DER PHIL. KLASSE DER K. SACHS. GES. DER WISS., 1909, Bd XXVII, pp. 863-897.)

F. POLAND, *Gesch. des griech. Vereinswesens*. Leipzig, Teubner, 1909. (Voy. p. 630 du manuscrit.)

E. KORNEMANN et P. VIERECK, deux articles dans *Klio*, VIII, pp. 398-426. Etc.

F. PREISIGKE, *Girowesen im griech. Aegypten*. Strassburg, 1910.

—

Rapport de M. Franz Cumont, deuxième commissaire.

« Je me rallie volontiers aux conclusions du rapport de mon confrère M. Waltzing sur le mémoire soumis à l'Académie. La disposition en est judicieuse, et il témoigne de recherches considérables. L'auteur a une connaissance étendue et précise aussi bien des textes sur papyrus et des inscriptions que des publications modernes sur les institutions de l'Égypte romaine. Lorsque son manuscrit aura été revisé et complété, il pourra être fort utilement publié. En permettant de se rendre compte rapidement et sûrement de l'état actuel de la science sur ce domaine dont l'exploitation est aujourd'hui intensive, son répertoire y facilitera singulièrement les travaux futurs. Il rendra aux papyrologues les mêmes services que le *Dizionario epigrafico* de Ruggiero aux historiens de Rome et des provinces latines de l'Empire. Je suis d'avis que, même dans l'état actuel, ce mémoire mérite le prix proposé par l'Académie. »

—

Rapport de M. le comte Goblet d'Alviella, troisième commissaire.

« Quand ce manuscrit nous a été soumis une première fois, il y a trois ans, les commissaires ont unanimement reconnu que l'auteur avait fait une sérieuse étude de la question, mais ils y ont en même temps signalé des lacunes qui, sur certains points, témoignaient d'un travail un peu superficiel. Profitant de ce que la question avait été remise au concours de cette année, l'auteur a, suivant ses propres expressions, « refait les mêmes chemins en regardant d'un peu plus près les textes qui les

jalonnent et les discussions soulevées à chaque pas par l'insuffisance des sources ». En tout cas, il a réussi à donner suffisamment satisfaction en ce qui concerne nos réserves pour que je puisse me joindre aux deux premiers commissaires, quand ils proposent de lui décerner le prix. Ils estiment, toutefois, qu'avant de livrer le travail à l'impression, l'auteur devrait tenir compte de leurs nouvelles observations. Je ne puis qu'appuyer également cette recommandation. »

Conformément aux conclusions des rapporteurs, le prix de *huit cents francs* est décerné à l'auteur : M. Nicolas Hohlwein, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal d'Ath.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les ententes internationales relatives aux conditions du travail, et spécialement les traités de travail.

Rapport de M. Brants, premier commissaire.

« Un seul mémoire : *Crescit eundo*, est présenté en réponse à la question des *traités de travail*. C'est peu assurément pour un sujet qui, dans l'ordre d'idées dont il relève, a soulevé des controverses vives et fréquentes. Les concurrents possibles ont-ils estimé qu'on en avait assez dit? Le mémoire qui nous est soumis prouve bien qu'ils ont eu tort, car il a su prendre la question d'une façon systématique, en vraie question scientifique et pratique à la fois. Ce qu'il fallait faire, en effet, c'était non pas analyser les discussions sur les points éven-

tuels à régler par convention (il suffit pour cela de lire les comptes rendus de l'Association), mais bien examiner la nature et les effets possibles de ces traités d'un genre nouveau dans la pratique internationale, avec leurs contre-coups économiques; c'était faire la synthèse scientifique de ces traités. C'est bien à ce point de vue que s'est placé notre concurrent, et c'est ce qui a provoqué aussitôt ma faveur pour son travail : il a pris la question sous l'aspect où il convenait de la prendre, à la fois économique et juridique, juridique même surtout puisqu'il s'agit d'un traité.

L'histoire rétrospective des tentatives antérieures, des projets ou des utopies, ne le retient guère. Elle a été faite, recopiée plus ou moins, par diverses mains. Il n'y avait guère profit à recommencer, et l'auteur n'est pas de ceux qui aiment à s'arrêter en chemin; son style même, d'une concision parfois excessive, même rocailleuse et habituellement incisive, dénote la vision et la volonté de la route à suivre et du but à réaliser. Toutefois il nous donne un aperçu des précédents de l'œuvre, et s'étend davantage à bon droit sur les efforts de l'Association internationale de Bâle, à qui est dû, en fin de compte, le succès dans la mesure où il est réalisé.

Comment envisager les traités en eux-mêmes?

L'auteur expose dans le chapitre II leur nature et leur raison d'être. Il faut une certaine équivalence dans l'état de la concurrence mondiale; c'est ce qu'on cherche à réaliser. Les *traités* sont le seul moyen assez efficace et assez souple pour y réussir. C'est le lieu d'indiquer le caractère et le contenu essentiel des conventions déjà conclues à ce jour. D'abord la convention franco-italienne

de 1904 ; elle fut due à l'initiative de Luzzatti, et l'auteur, un peu plus loin, aura l'occasion de rappeler l'idée développée par cet homme d'Etat : on a trop longtemps traité des seules marchandises, il faut songer aux hommes !... Puis la convention de Berne de 1906. Leur analyse est détaillée, il convenait qu'elle le fût sur la foi des documents officiels.

Plus nombreuses sont les conventions relatives aux assurances sociales, et réalisées avec moins de peine. Cependant la question était importante et méritait la sollicitude des gouvernements, vu la fréquence des émigrations temporaires. Ces conventions sont analysées au chapitre III, jusqu'à celle du 3 juillet 1909 entre la France et la Grande-Bretagne, dont le texte est des plus suggestifs. L'exposé est clair, sauf un passage où nous soupçonnons une lacune du copiste (p. 70). La thèse qui fait dériver la responsabilité du « contrat de travail » est celle de *droit privé* (contractuelle) et non de *droit public*, réparation d'ordre public. Mais il est réel qu'à Bâle on se mit d'accord sur les conclusions, en biffant les *motifs* sur lesquels on ne s'entendait point ; les assemblées de l'Association ne peuvent faire d'ailleurs de besogne efficace que par ce procédé, vu la composition hétérogène qui les caractérise. C'est avec raison que l'auteur appelle la généralisation des ententes en pareille matière. On sait quelle fut pendant quelque temps la situation anormale des Belges travaillant en France, où la loi du 12 avril 1906, organique de la réparation, n'accordait que des secours éventuels et dérisoires aux étrangers, les excluait du système, et où la jurisprudence renchérissant, leur refusait ensuite le bénéfice réparateur du droit civil commun, sous prétexte qu'il était aboli en cette matière

par la loi organique ! Heureusement ces injustices ont disparu pour nous.

Le chapitre IV du mémoire est un des principaux : il traite de la sanction ; c'est la partie la plus caractéristique, et l'auteur y attache visiblement une importance primordiale. Comment arriver à faire respecter les traités de travail, non seulement dans la forme, mais dans la réalité effective ? Chacun sait l'inégalité d'application des lois, la mesure variable de sévérité, de courtoisie, d'un accommodement administratif dans l'exécution des mesures légales en divers pays. Or, le but des traités peut être manqué par la négligence ou la déloyauté d'une ou plusieurs des parties. Dans le contractant, il y a un concurrent qui ne sommeille guère et on ne peut l'oublier. Mais ici se dresse la grosse difficulté de la garantie d'un contrôle qui ne viole pas le sentiment jaloux des autonomies nationales. Problème délicat de droit international, et ce n'est certes pas sans raison que les récents écrits sur ce problème ont adopté le terme de : Droit international ouvrier. Le problème, il est vrai, a été aperçu depuis longtemps, mais l'attitude des puissances a varié. On le discuta à Berlin en 1890, on le reprit à Berne en 1906 ; il fut abordé aux réunions de Genève la même année. C'est l'Angleterre, longtemps la plus farouche dans la fière draperie de son indépendance, qui a repris les propositions les plus pénétrantes. L'auteur esquisse l'explication psychologique et... économique de ces attitudes. Les situations ont changé, elles aussi, et ce n'est pas pour une théorie que l'Angleterre acceptera un marché de dupe ! Les débats de Berne furent instructifs en toutes ces matières. Mais il ne suffit pas de critiquer. Il y a lieu d'examiner si réellement l'arsenal du

droit des gens fournit un moyen efficace et relativement pacifique de garantir la foi menacée des traités de travail et de contraindre les tardigrades ou les récalcitrants. Ce sont ces divers moyens que l'auteur du mémoire examine successivement : *Échange de documents statistiques et de rapports d'inspection*, utile mais insuffisant : ici il cherche encore à montrer combien importante se présente cette fonction de l'inspection et combien elle varie. *Constitution d'un tribunal ou d'une Commission des États :* c'est la proposition anglaise à Berne, qui rencontra une opposition déterminée, notamment de l'Allemagne, et aussi de la Belgique. L'auteur expose la controverse et, tout en redoutant cette sorte de pouvoir souverain, peut-être arbitraire, il croit bien qu'il serait possible d'écarter les inconvénients en délimitant avec précision sa mission; son « opposition n'y est point irréductible ». L'*arbitrage obligatoire* est un moyen de solution qui relève de l'ordre international général, et c'est sur le terrain des Conférences de la Paix qu'on se trouve transporté. Il pouvait y avoir danger de trop étendre le domaine : l'auteur ne l'aborde que dans la mesure où il le faut pour poser nettement le problème, en marquer les rapports avec les autres et faire surgir les difficultés pratiques et les objections qui avaient déjà été élevées aux Conférences de La Haye. Il appréhende que ces dangers redoutés par certains États, n'arrêtent, pour s'y soustraire, le développement même des traités, et certes c'est là une trop sérieuse crainte, quel que soit le mérite théorique du système.

Les moyens allégués ou proposés sont donc incomplets ou malaisés à faire accepter et fonctionner. Il en est un

autre, moins pacifique, qui est plutôt sinon coactif au moins comminatoire. Dans un chapitre spécial se trouve traitée la question douanière. Punir l'État réfractaire à ses engagements en frappant ses produits d'une surcharge de droits, tel est le procédé, assez obvie d'ailleurs, et signalé depuis longtemps en Allemagne sous le nom de *Arbeiterschutzzoll* que l'auteur aurait pu employer pour le désigner. Sans doute, on a dit que les lois protectrices, loin d'affaiblir la productivité d'un pays, la fortifient par les qualités qu'en acquiert et les bienfaits qu'en éprouve la population. L'auteur croit que tout au moins il y a des sacrifices immédiats; il allègue que l'opinion des intéressés qui réclament et celle des hommes d'État reconnaît ou prétend qu'il y a là de telles charges plus ou moins grandes. La persistance de cette idée est d'ailleurs le motif même qui fait désirer des traités d'équivalence. L'opinion fût-elle exagérée, encore pour faire cesser les oppositions, politiquement, l'auteur aurait pu considérer qu'il y avait un motif suffisant d'y avoir égard pour réussir et réaliser le progrès souhaité. Une action douanière compensatrice aurait cet effet, comme d'ailleurs en fait la protection en Allemagne et en France n'y est déjà pas actuellement étrangère.

Sanction douanière ! Il y avait, pour les petits pays, une réserve trop claire qui s'imposait. De leur part, une telle mesure serait inopérante. Et de fait, de la façon où l'auteur l'indique, elle le serait moins encore, car il veut la borner aux produits *pour lesquels* le traité de travail serait violé. Il a tort, croyons-nous, d'énerver ainsi sa sanction, et quand il dit : « on ne pourra frapper les primeurs », il détruit à plaisir une arme, moins *logique* peut-être, mais

bien efficace. Quoi qu'il en soit, que feront les petits États? Ici apparaît, un peu inattendue, mais sérieuse, convenons-en, l'idée des *Unions douanières*. Elles ont pour effet de donner aux petits États ce marché « intérieur » et de donner une valeur à leur sanction douanière. Et l'auteur, après un rapide coup d'œil sur la théorie des Unions douanières, se place, et on ne peut lui en vouloir, spécialement au point de vue belge; il examine les projets et les effets éventuels, au point de vue des questions du travail, d'une entente hollando-belge. Ce chapitre VI ouvre d'intéressants aperçus, habilement rattachés au sujet principal.

Peut-être trouvera-t-on que la question de la sanction prend une grande place dans cette étude. L'auteur a eu soin de prévoir ce reproche. Il dit et répète, non sans une verdeur plus historique que diplomatique, que l'application des traités est tout et que cette application autorise de trop légitimes défiances quand sont en cause tous les intérêts de la concurrence sur le marché du monde. Soutiendrait-on qu'il ait tort? Il nous paraît, au contraire, que cette face du problème était bien, en ce moment, la plus grave, celle à laquelle l'Angleterre, avec son sens des réalités et des intérêts positifs, a donné à Berne et à Genève une importance capitale.

Toutefois, il importait aussi de voir l'avenir. L'auteur croit à cet avenir, et malgré les difficultés il est plein d'espoir. Sans vouloir, dit-il, « faire de l'international pour l'international », c'est-à-dire faire mouvoir le mécanisme des chancelleries sans raison suffisante, il croit qu'il y a un développement important à prévoir : d'une part surtout en matière d'assurances sociales,

d'autre part en matière de réglementation, et acceptant le programme de Lucerne, il voit dans la suppression du travail de nuit des jeunes ouvriers l'étape probablement la plus prochaine, avec d'autres en perspective.

Telle est l'analyse du mémoire, analyse critique dont la charge traditionnelle incombe au premier commissaire. Cette charge l'a obligé de suivre de plus près la pensée de l'auteur et il doit se déclarer satisfait de l'enchaînement logique qui y préside.

Il convient de signaler encore la bibliographie : elle est copieuse, elle est au courant des publications très récentes; elle n'est pas complète et l'auteur ne veut pas qu'elle le soit, rejetant comme inutile tout ce qui n'est que *litterarisch-historisch* et qui se trouve largement cité chez les autres auxquels il renvoie.

Enfin des annexes donnent le texte de certains documents utiles à éclairer la marche du raisonnement.

Le premier commissaire, arrivé au terme de cet examen, constate franchement qu'il accorde sans hésiter à ce mémoire la récompense du prix. Sans doute, il a bien aussi certaines réserves à faire. D'abord, l'auteur est parfois d'une concision telle que la pensée même en est comme gênée; on dirait qu'il redoute de dire des mots de trop; et le style parfois en devient rude; même çà et là, quelques incorrections ne semblent avoir d'autre cause qu'un souci de brièveté excessive. Mais d'autres incorrections sont manifestement *lapsus* de copiste. Nous sommes d'ailleurs trop heureux d'avoir un texte « à la machine » et d'avoir épargné nos efforts de lecture, pour tenir rigueur des fautes qui ont échappé à la revision; elles ne pourront échapper à celle des épreuves.

En résumé, le premier commissaire, sans partager l'avis de l'auteur sur certains points (ce qui n'est pas en question), estime que la Classe se trouve en présence d'un travail très sérieux, écrit avec une connaissance réfléchie du sujet, une documentation précise et sûre; qu'elle fera œuvre de justice en lui donnant le prix, et en l'insérant dans ses *Mémoires* in-8°, où il figurera avec mérite et honneur. »

—

Rapport de M. Ernest Mahaim, deuxième commissaire.

« Je me rallie volontiers aux conclusions du premier commissaire, tout en faisant beaucoup plus de réserves que lui.

Au point de vue de la forme, d'abord. Ce que mon éminent confrère appelle indulgemment de la concision m'a paru en plus d'un endroit être de l'obscurité. L'auteur se plaît à faire des sous-entendus, des allusions qu'il croit très fines. A la longue, cela finit par être tout à fait déplaisant. Une soigneuse revision du texte s'impose à cet égard.

Quant au fond, l'auteur fait preuve d'une connaissance approfondie du sujet, qu'il a étudié dans les documents originaux. Son exposé historique est exact; l'analyse qu'il fait des traités de travail est satisfaisante.

L'étude des traités relatifs aux assurances sociales aurait pu être plus complète. Je ne vois pas bien si l'auteur s'est rendu compte des difficultés — et de l'intérêt — de la question au point de vue du droit international privé. L'Association internationale, dans ses séances plénières et ses rapports, les gouvernements, dans leurs

traités, ne se préoccupent naturellement pas de théorie. Mais, dans un mémoire académique, il valait la peine de situer cette question dans le domaine du droit international privé, parce qu'elle attirera forcément l'attention des juristes. Déjà, l'Institut de droit international s'en est occupé à sa session de Florence sur un rapport de M. Corsi, qui est en même temps membre de l'Association internationale. Mais le sujet est loin d'être épuisé et donne lieu à bien des controverses auxquelles l'auteur de notre mémoire ne paraît attacher aucun intérêt.

La plus grande partie du travail est consacrée à la *sanction* des traités. A juste titre, car c'est un des points les plus intéressants, à l'heure actuelle, du droit international ouvrier. Dans l'examen qu'il fait des diverses solutions proposées, l'auteur essaie de donner à chacune leur importance. Ses préférences vont aux sanctions douanières.

Je suis de ceux qui pensent que l'idée même des sanctions douanières part d'un point de vue faux. Mais ce n'est pas le lieu de discuter. Je me contenterai d'accentuer, à ce propos, les réserves du premier commissaire.

Cependant, il convient de signaler des lacunes du mémoire au sujet de ce point même. L'auteur ne semble pas s'apercevoir que la sanction douanière suppose, postule, chez *tous* les États contractants, des opinions protectionnistes ou du moins l'acquiescement à des mesures de protection.

Pour prendre un exemple concret, l'auteur eût conseillé, à Berne, de menacer la Belgique du boycottage des draps de Verviers si elle n'avait pas interdit, dans le délai voulu et avec la rigueur voulue, le travail de nuit des femmes. Rien n'était plus aisé pour l'Allemagne et la

France, protectionnistes, mais l'Angleterre ? Pense-t-on qu'on aurait obtenu sa signature à une clause qui reniait tout le libre échange ?

L'auteur fait bon marché de tout cela. C'est d'ailleurs de mode aujourd'hui, et pour certaines écoles il suffit qu'une opinion ait couleur libérale pour qu'elle soit condamnée.

Loin de moi, ai-je besoin de le dire, la pensée de prendre la défense du manchestérianisme, dont les méthodes et beaucoup de doctrines ont fait leur temps. Mais on peut encore, aujourd'hui, prendre en mains la cause des consommateurs, de la masse des petits à qui il ne faut pas rendre « la vie chère » ; on peut encore croire que tout droit de douane quelconque est un obstacle au bien-être général, une charge qui doit être justifiée par une compensation supérieure. Aussi, on peut ne pas envisager avec la même désinvolture que l'auteur les traités de travail comme une arme nouvelle aux mains des protectionnistes.

L'auteur s'est cependant aperçu de certaines difficultés de son système, puisqu'il n'a pas reculé devant la création d'unions douanières entre les petits pays, afin de rendre possible et efficace la sanction douanière qu'il préconise. C'est, en vérité, accumuler les problèmes, et il est difficile de croire qu'entre la Hollande et la Belgique notamment, des préoccupations de ce genre faciliteraient la conclusion d'une entente douanière qui rencontre déjà tant d'obstacles ailleurs.

Quoi qu'il en soit de ces divergences d'opinions, je reconnais que le travail qui nous est soumis mérite le prix et l'impression. »

—

Rapport de M. H. Denis, troisième commissaire

« Je me rallie sans hésitation aux conclusions de mes deux honorables collègues, je pense qu'il y a lieu de couronner le mémoire qui nous est soumis ; cependant des négligences de style et parfois des incorrections en rendent indispensable la revision complète. A l'égard du fond, je me bornerai à trois observations sur les premiers chapitres.

Quelle place faut-il assigner à Robert Owen parmi les précurseurs des ententes internationales sur la protection du travail? L'auteur nous dit que la proposition d'Owen en 1818 ne concernait pas spécialement la protection internationale ; cela est vrai sans doute, en ce sens que les deux mémoires des 20 septembre et 22 octobre 1818, adressés l'un aux gouvernements d'Europe et d'Amérique, et l'autre aux Puissances réunies au Congrès d'Aix-la-Chapelle, tendent surtout à l'adoption du système complet appliqué à New Lanark à la réformation du caractère et à la transformation de l'enfance, mais précisément la réglementation du travail des enfants est l'un des éléments du système, et ces mémoires sont contemporains de la célèbre lettre à Lord Liverpool, (20 mars 1818) et de l'adresse aux chefs de manufactures (30 mars 1818), qui se rapportent directement à la protection du travail des enfants (1).

---

(1) Voyez le *Supplementary appendix to the first volume of The Life of Robert Owen*. 1858, pp. 185 à 222.

La participation de Schönberg à l'élaboration des plans théoriques d'une législation internationale du travail me paraît mériter au moins quelques lignes.

N'était-il pas intéressant de rappeler que les traités de travail proprement dits ont été précédés, même facilités, par des conventions de prévoyance sociale relatives aux Caisses d'épargne, et intervenues entre la Belgique et la France de 1882 à 1897?

Il faut s'arrêter davantage à la sanction, qui prend une place si considérable dans l'œuvre qui nous est soumise. Elle doit atteindre la méconnaissance des obligations contractées et l'inexécution des traités ou conventions de travail. L'auteur y rattache, naturellement, l'ensemble des mesures propres à assurer, avec plus ou moins de rigueur, le contrôle mutuel des actes des Puissances signataires. Le conflit possible de la Justice et de la Raison d'État domine toute la pensée de l'auteur. Tout État contractant, par cela même qu'il se lie, reconnaît qu'il y a un intérêt évident pour chaque nation à voir loyalement exécuter les conventions, et donner à la concurrence des gages durables, des conditions stables d'égalité; mais l'intérêt immédiat de chaque peuple, sur le marché mondial, ne conspire pas moins contre ce respect des conventions : voilà l'antinomie contre laquelle se débattent la pensée et la conscience de l'auteur. Il voit la possibilité de ce conflit, en ce que toute réforme ouvrière renferme un élément idéal, dont la réalisation immédiate peut être sacrifiée à l'intérêt économique actuel, pressant : l'auteur semble oublier, cependant, que toute mesure protectrice du travail tend à assurer la conservation et le développement normal de la force de

travail; les désordres, les altérations organiques déterminés par le travail prématuré, excessif, dans des conditions anormales ou par l'accumulation de la fatigue, ne peuvent être à aucun moment méconnus, la préoccupation n'en peut être ajournée. Ce qui inquiète surtout l'auteur, c'est le péril que courent les petites nations, sans cesse menacées par les calculs égoïstes des grandes Puissances; on retrouve à chaque page la trace de cette noble sollicitude.

La timidité, l'hésitation avec lesquelles les Puissances se sont engagées dans cette voie de garanties, ont développé chez l'auteur une véritable disposition pessimiste, qui pénètre toute sa critique, qui assombrit trop souvent ses perspectives d'avenir; les conventions de 1906 sur l'emploi du phosphore blanc et le travail de nuit des femmes, laissent aux Puissances le soin de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution des conventions, et les obligent seulement à se communiquer les lois et règlements sur la matière, et les rapports concernant leur application. Voilà toute la sanction consacrée jusqu'ici.

On ne put qu'insérer au procès-verbal, comme vœu de plusieurs Puissances, la constitution d'une commission à laquelle les questions relatives à la convention seraient soumises, sans qu'elle eût autre chose qu'une mission consultative. Les parties se réserveront, conformément à la convention de La Haye, le recours à l'arbitrage, même sur les questions examinées par la Commission. L'auteur a montré sans peine les lacunes ou l'insuffisance de l'inspectorat du travail, surtout chez certains peuples industriels; cependant la communication des rapports de l'inspection, c'est déjà un premier pas dans le

contrôle, elle en prépare d'autres. Quant à la Commission consultative, les hésitations de l'auteur sont plus vives. Il démontre excellemment sa légitimité en droit international; telle qu'elle est conçue, elle n'ébranle pas l'autonomie des nations; elle éveille néanmoins ses méfiances : restera-t-elle fidèle au principe de sa constitution, ne deviendra-t-elle pas une arme aux mains des forts contre les faibles? En dernière analyse cependant, il y accède, moyennant une détermination rigoureuse de ses attributions. A l'égard de l'arbitrage, même comme couronnement de ce système de garanties, ses méfiances s'accentuent, toutes les difficultés, tous les dangers d'une solution, qu'hier encore L. Bourgeois célébrait devant une assemblée illustre de jurisconsultes, se dressent à la fois devant son esprit : danger de voir le caractère juridique du litige se mêler de politique; danger de devoir se soumettre à un tiers arbitre incompétent; danger de ne pas voir se former une jurisprudence unitaire et constante; danger de voir les petits États livrés à la merci des grands; danger de voir l'arbitrage, par les craintes qu'il inspire, se tourner contre sa propre fin, et décourager la formation de traités de travail.

Il faut remarquer cependant que tous ces périls sont encore hypothétiques, et l'expérience très limitée encore de l'arbitrage, que nous pouvons recueillir dans l'histoire des conflits du travail et du capital, est certes rassurante. Ainsi à l'égard de la compétence du tiers arbitre désigné suivant les règles consacrées à La Haye, n'a-t-on pas vu des jurisconsultes, comme Waldeck-Rousseau, résoudre les conflits les plus complexes et les plus spéciaux? Et quel rôle le magistrat ne joue-t-il pas dans les institutions

conciliatrices de la Nouvelle-Zélande? Dans ce monde de rapports nouveaux, c'est l'expérience seule qui doit avoir le dernier mot; des écoles ne sont pas si redoutables, parce qu'elles ne peuvent placer les nations contractantes devant l'irréparable. Est-ce que les perspectives qu'entr'ouvre la sanction douanière, vers laquelle se tourne invinciblement l'auteur, seront plus rassurantes? Ici ce ferme esprit qui ne s'arrête jamais à la surface des choses, mais qui est irrésistiblement porté à tout approfondir, se chargera bien d'évoquer lui-même toutes les objections les plus redoutables contre une sanction que je réprouve quant à moi. Ici encore il s'appliquera d'abord à en montrer la légitimité : compensation pour les industries de l'État fidèle aux conventions, et instrument de défense de ses propres travailleurs contre l'État infidèle à ses engagements. Observons immédiatement ici que pour être efficace à l'égard des travailleurs, il faut que la surtaxe douanière reste purement comminatoire; dès lors qu'elle s'applique, elle consacre l'injustice à l'égard des travailleurs mêmes, c'est-à-dire qu'elle se tourne contre sa fin vraiment morale, ce en quoi la sanction douanière diffère des autres sanctions examinées. Mais d'autres objections apparaissent à cet esprit si sincère. Dans quelles limites cette sanction sera-t-elle légitime? Dans les limites des avantages que la nation, complice de l'égoïsme de ses industriels, assure à ses propres industries.

Mais dans ces limites sera-t-elle efficace, en supposant même qu'on ne rencontre pas d'obstacles dans les traités de commerce, et dans la clause de la nation la plus favorisée? Et alors quelle extension arbitraire ne pourra-

t-on lui donner? Permettra-t-elle d'atteindre les mêmes résultats pour toutes les nations? Quelles différences ne présentent pas les grands et les petits États, dont les marchés intérieurs diffèrent si profondément d'extension! Ajoutons que la défense du marché intérieur, par une surtaxe douanière, peut être sans effet, si la concurrence ne s'exerce réellement que sur un marché neutre. Considérons maintenant que les nations qui recourent à cette sanction n'ont d'autre guide que leur intérêt; il n'y a plus ici, comme dans la constitution d'une commission consultative, recours nécessaire à la conscience collective des nations, liées par les conventions internationales de travail, ou, comme dans l'arbitrage, recours à la conscience d'un médiateur impartial. Sans doute des nations lésées peuvent s'entendre dans une menace commune, et faire reculer l'égoïsme, mais aussi des nations égoïstes peuvent se coaliser pour ruiner, en exagérant leurs griefs, une nation concurrente, et c'est là que les petites nations, impuissantes à manier cette arme redoutable, seront elles-mêmes exposées aux plus grands périls. C'est cette préoccupation qui détermine l'auteur à chercher dans les Unions douanières des garanties nouvelles pour les nations faibles; là encore des difficultés nouvelles apparaîtront.

Ce mémoire n'eût-il d'autre mérite que celui de soulever tant et de si importants problèmes, de les soumettre à un examen d'une rare impartialité et d'une complète sincérité, je n'hésiterais pas à proposer à l'Académie de le couronner.

Cependant je ne puis m'empêcher de penser que l'auteur, par souci de justice, s'égare à la recherche de sanc-

tions dans des voies redoutables ou sans issue. Dans l'évolution économique, les ententes internationales sur les conditions du travail apparaissent après le régime protecteur, comme destinées à limiter, à réduire la protection douanière. M. de Paradowsky l'a montré lui-même dans des circonstances solennelles : au lieu de s'attacher à des garanties qui soient exclusivement propres aux traités internationaux de travail, revenir à tous les périls, à toutes les ruines, à toutes les iniquités des guerres de tarifs, ne peut être qu'une régression historique. Ce qui a frappé l'esprit de l'auteur, dans l'état social moderne, c'est le déchaînement des égoïsmes; il a vu l'âpreté de la concurrence, le manque de scrupules chez les concurrents; il a vu l'insolidarité générale d'un régime capitaliste, la complaisance, la faiblesse, la complicité des Gouvernements dans la violation des mesures contractuelles protectrices du travail : il n'a pas vu le développement organique qui s'accomplit au sein de chaque État, et entre les États, et qui est destiné à donner des gages solides à la justice contractuelle des peuples, à assurer une sanction générale, constante, positive, efficace, aux dispositions protectrices du travail consacrées par les traités. Chose étrange, la masse ouvrière, directement intéressée à l'application de ces mesures, bénéficiaire de ces traités, apparaît, dans la conception de l'auteur, comme absolument inerte et passive, livrée sans merci aux calculs des entrepreneurs capitalistes, à l'incurie aux défaillances de l'État. A la base d'un système rationnel de sanction des traités doit être une organisation de plus en plus vaste des forces du travail; à la base du traité international il faut tendre à placer le contrat

collectif du travail, s'appuyant sur des organisations fortes; la solidarité active des forces collectives du travail doit s'étendre, de plus en plus, à l'intérieur d'un pays et de pays à pays.

L'action économique constante, directe, de plus en plus pacifique dans l'intimité de l'organisme économique, l'action politique sur l'opinion publique, l'intervention directe dans les Parlements, c'est là qu'il faut chercher les adjuvants nouveaux, les redresseurs normaux de l'action même des États. Toute cette vaste et puissante organisation ouvrière, même avec la différenciation des fonctions économiques et politiques, se déroule devant nous. Nul n'ignore que l'Association internationale ouvrière s'est reconstituée, que les syndicats ouvriers ont jeté les fondements d'une association syndicale internationale. D'un côté, l'action politique dont l'organe permanent est un Bureau international socialiste; de l'autre, une action économique directe. Elles se sont produites déjà à diverses reprises. Consolider, régulariser cette évolution spontanée, la relier normalement à la politique des États, c'est, semble-t-il, préparer les sanctions véritables, qui ne dépassent jamais leur objet ni leur but, ne sèment pas de stériles ruines, et qui sont de nature à soustraire les petits États aux terreurs d'un régime d'insolidarité et d'anarchie économique, dont l'auteur s'est fait le si éloquent interprète. La justice, dans tous ses réels progrès, a sa sanction en elle-même; elle est dans l'harmonie des parties du corps social, de la société internationale, quand les énergies morales ont une suffisante convergence; elle est dans l'antagonisme, l'exploitation, la révolte quand les énergies morales sont en divergence; c'est vainement que dans un état

d'inéquilibre, d'insolidarité, de divergence dans l'intimité de l'organisme économique, on chercherait des sanctions décisives et stables des traités internationaux, on pourrait n'étreindre que des formes nouvelles de l'antagonisme et de l'exploitation. Mais qui ne voit que, ces garanties fondamentales étant réalisées, les institutions qui éveillaient tout à l'heure l'incrédulité, la méfiance, la crainte : l'inspection du travail, la constitution d'une commission consultative, l'arbitrage, seront efficaces pour tous, sans péril pour aucun État?

Ces observations ne modifient en rien mon appréciation générale de l'œuvre; avec mes deux honorables collègues, je la recommande aux suffrages de l'Académie. »

La Classe, partageant l'avis unanime de ses commissaires, décerne le prix de *huit cents francs* au travail soumis au concours. L'ouverture du billet cacheté a fait savoir qu'il est dû à M. Ignace Sinzot, de Nimy lez-Mons.

QUATRIÈME QUESTION.

Faire une étude critique des « Premiers principes » de Herbert Spencer, en tenant compte de l'application qu'il en a faite dans ses autres ouvrages.

Rapport de Monseigneur Mercier, premier commissaire.

« Le mémoire soumis à notre examen doit exposer et apprécier la pensée philosophique contenue dans les *Premiers principes* de Herbert Spencer et montrer les

applications que l'auteur fait de celle-ci aux domaines divers du savoir.

Tâche considérable ! Celui qui l'aurait fournie parviendrait-il à l'enfermer dans les cadres étroits d'un mémoire ?

Un espace restreint peut contenir un vaste système, parce qu'une pensée systématisée est réductible à quelques principes dont les applications logiques se devinent, même lorsqu'elles ne sont pas exprimées. Mais les résultats des observations et des analyses spencériennes ne sont pas unifiés par la puissance d'une pensée dominatrice : ils forment une collection, ils ne forment pas un système.

Par ailleurs, les objets collectionnés ne sont pas des échantillons disparates parmi lesquels le visiteur aurait la faculté de faire lui-même, à son gré, un choix. Si beaucoup d'entre eux ne sont pas scientifiquement classés, tous, cependant, sont étiquetés, rangés sous une direction ingénieuse, d'après leurs similitudes ou leurs analogies, et destinés, suivant la pensée de leur auteur, à former, dans leur ensemble, une philosophie qui se croit et se dit « synthétique ». L'appréciateur des échantillons devrait donc, pour ne pas courir le reproche de partialité, les reproduire quasi tous.

Mais ils sont disséminés en plus de vingt-cinq volumes, sans parler des compilations où des aides nombreux de Spencer ont accumulé les produits de leur active collaboration à l'œuvre gigantesque du maître.

C'est-à-dire que le meilleur mémoire sur les travaux de Herbert Spencer n'épuisera pas le sujet ; il n'est pas possible qu'il l'épuise. Redisons-le : On met dans un

mémoire un système, on n'y entasse pas une encyclopédie.

Cette remarque préliminaire nous a paru indispensable à une juste appréciation de l'étude dont la Classe nous a chargé de rendre compte.

Cette étude est consciencieuse et, dans la mesure où elle peut l'être, complète. L'auteur débute par un exposé précis, serré de la partie fondamentale, strictement philosophique des *Premiers principes*.

Parmi le fouillis des croyances et des convictions qui se disputent l'empire des esprits, Spencer voudrait retrouver les affirmations communes à tous, persuadé qu'elles constitueraient, sinon des vérités définitives, au moins les doctrines les plus solidement probables (1).

Il passe en revue, à cet effet, la croyance religieuse, d'abord, qu'il appelle « une théorie *a priori* de l'univers (2) », la science, ensuite, « la révélation de l'ordre de l'univers par l'intelligence de l'homme (3) ».

Le résultat de son enquête le mène à cette double conclusion : « La puissance dont l'univers est la manifestation pour nous est complètement impénétrable (4). » « La connaissance humaine n'est jamais que relative ; il n'y a rien dont l'essence intime ne nous échappe (5). »

Voilà donc la religion et la science « réconciliées »

---

(1) *Premiers principes*, p. 7.
(2) *Ibid.*, p. 37.
(3) *Ibid.*, p. 16.
(4) *Ibid.*, p. 40.
(5) *Ibid.*, p. 59.

sur cette base d'entente : « La réalité cachée sous les apparences est à jamais inconcevable pour nous (1). »

« Réconciliation » illusoire, il est vrai, car elle ne serait possible que sous la contrainte d'un silence imposé aux âmes religieuses et aux esprits scientifiques par le sentiment conscient de leur radicale impuissance. Au surplus, autres sont les mystères de la science, autres ceux de la religion, et l'insolubilité rationnelle des uns n'exclut pas la solubilité suprarationnelle des autres.

Après cette vue d'ensemble sur les sphères mystérieuses de l'inconnaissable, Spencer passe à l'analyse du *connaissable*.

L'auteur du mémoire emboîte le pas du maître, mais s'interdit sagement de suivre partout ses brisées.

La conscience nous renseigne sur son contenu : l'espace, le temps, la matière, le mouvement, la force. Les quatre premières formes s'identifient avec la dernière, la force. « La conscience ne contient, en dernière analyse, que des expériences de force, tandis que celle-ci n'est plus réductible à un autre élément. »

Qu'est la force en elle-même? Mystère! Nous avons sans cesse l'expérience de forces qui agissent sur nous; mais la force qui les produit et dont elles sont pour nous les manifestations, jamais nous ne la connaîtrons.

La force est persistante; les relations entre les forces le sont également.

Quelle loi régit les manifestations de la force?

Ces manifestations suivent un mouvement rythmique,

---

(1) *Premiers principes*, p. 86.

dont la formule est l'*Évolution*, et qui peut donner lieu à un état de concentration — *évolution simple* — ou état complexe de concentration, d'hétérogénisation, de ségrégation, de transformation — *evolution composee* — soit à un état provisoire d'*équilibre*, soit, enfin, à un état de *dissolution* produit par un excès du mouvement sur l'intégration de la matière.

Bref, la *loi* générale est la persistance de la force. Le *fait* est la coexistence du progrès — intégration, différenciation, spécialisation, transformation — de l'équilibre, de la dissipation ou dissolution.

La connaissance de cette loi générale dicte la *méthode :* Puisque la même force persiste et que l'évolution est fondamentalement identique, il doit y avoir entre les divers fragments de l'évolution une similitude foncière. Du fragment le plus simple une fois connu, on peut se servir pour deviner les contours généraux de fragments plus compliqués, et ainsi, par exemple, de l'évolution inorganique conclure partiellement à l'évolution organique, de celle-ci à l'évolution superorganique ou sociale et dire *a priori :* « Il y a une analogie réelle entre l'organisme individuel et l'organisme social (1). »

Oh ! que la pente devient glissante ! Une analogie présumée est sitôt convertie en identification !

Spencer avait l'esprit hâtif : il le confesse lui-même dans son autobiographie.

Épris de son hypothèse de l'évolution organique, il cherchait des faits pour l'étayer. « J'allais volontiers,

---

(1) *Introduction à la Science sociale,* p. 355.

écrit-il, au *Museum*, dans Jermyn Street, à la rencontre de Huxley qui, connaissant les faits infiniment mieux que moi, réduisait souvent à néant certains de mes arguments. Souvent par terre, je me relevais toujours. Huxley avait pour principe de suspendre son jugement en l'absence de preuves suffisantes : je reconnaissais qu'il avait raison, mais je ne pouvais l'imiter (1). »

Et Darwin, le savant si modestement consciencieux, parlant de son ami, qui fut aussi à certains moments son rival, dit avec humour : « J'éprouve un sentiment un peu mesquin lorsque je lis les *Principes de biologie* de Spencer : je pourrais supporter et même, de quelque façon, me féliciter de le sentir deux fois plus habile et plus ingénieux que moi, mais lorsque je sens qu'il m'est environ une douzaine de fois supérieur, même dans le grand art de se tirer d'embarras, j'en suis affligé (2). »

L'auteur du mémoire était donc amené à suivre dans les multiples départements des sciences les *Applications des premiers principes*.

Ainsi qu'il le fait observer avec infiniment de raison dans ses *Réflexions critiques*, le procédé déductif de Spencer est antiscientifique. « Une étude basée sur les faits ne devait pas aller du principe inconnaissable à ses manifestations connaissables, aux applications, et à la morale comme couronnement, mais des applications aux

---

(1) *Autobiographie*, p. 249 ; cité p. 182 du mémoire.

(2) *Vie et correspondance de Ch. Darwin*, p. 498. Paris, Rheinwald. Mémoire, p. 46.

manifestations connaissables, puis à l'inconnaissable et aux conclusions éthiques (1). »

Quoi qu'il en soit, l'auteur suit avec attention les applications de la méthode spencérienne à l'évolution inorganique (p. 42), à l'évolution organique (p. 46), à l'évolution psychologique (p. 52), à l'évolution sociologique (p. 64), à la morale évolutionniste (p. 143) (2).

L'évolution *sociologique* est la partie que l'auteur traite avec prédilection. Aussi bien est-ce la partie à laquelle Spencer a donné le plus de développement.

Nous ne pouvons songer à reprendre, pour les résumer encore, les analyses déjà forcément très brèves du mémoire. Il n'en resterait plus que l'ombre d'un squelette. Mais nous tenons à déclarer que, dans la mesure où les œuvres du philosophe anglais nous sont familières, ces analyses nous ont paru dégager avec fidélité les traits qu'il importait de mettre en relief. Notre savant collègue, le second commissaire, M. De Greef a fait, dans ses ouvrages, une étude spéciale de la sociologie spencérienne; nous abandonnons à sa compétence le soin d'apprécier la partie sociale du mémoire.

Nous voici donc en possession des conclusions des *Premiers principes;* nous avons vu les lois de l'*Évolution* présider aux manifestations de la force persistante de l'univers; nous avons assisté au *produit* de l'Évolution

---

(1) Mémoire, p. 181.

(2) Ainsi que le fait observer le mémoire, l'évolution inorganique occupe très peu de place dans la synthèse spencérienne. Les autres aspects de l'évolution répondent respectivement aux *Principes de biologie*, de *psychologie*, de *sociologie*, de *morale*.

dans les règnes inorganique, organique, psychologique, sociologique, éthique. La « philosophie synthétique » de Spencer tient en ces trois mots : *Agnosticisme*, *Monisme*, *Évolutionnisme*.

Le premier fond qui supporte les manifestations connaissables de la nature et de la conscience est incognoscible : *Agnosticisme*.

L'observation et la conscience nous mettent en présence d'une force invariable, infinie et éternelle, d'où procèdent toutes choses : *Monisme*.

La matière est sans cesse en mouvement, il n'y a pas de repos absolu ; la loi du mouvement, c'est le rythme de l'Évolution : *Évolutionnisme*.

L'auteur du mémoire, dans un dernier chapitre intitulé : *Réflexions critiques*, reparcourt ces trois moments de la synthèse spencérienne.

L'*Agnosticisme* contredit la méthode professée par Spencer qui a déclaré reconnaître « une âme de vérité » à toute doctrine universellement acceptée. Il eût été évité, moyennant une distinction entre connaissance parfaite « notion absolument adaptée à la réalité existante » (1), et connaissance imparfaite « notion suffisante pour distinguer un objet de tout autre (2) ».

L'*Agnosticisme* est d'ailleurs en contradiction avec l'affirmation du *Monisme* : en effet, ne fait-on pas connaître l'inconnaissable, lorsqu'on le déclare « la force et le principe des forces équivalentes et transformables » ?

---

(1) Page 168.
(2) Page 170.

Le *Monisme* repose sur ces quatre postulats : La persistance de la force. La persistance des forces, résistance et énergie. La corrélation entre force inconnaissable et forces se manifestant dans le jeu de la nature. La persistance des relations entre les forces, spécialement entre les forces biologiques et les forces sociologiques.

L'explication moniste est, d'ailleurs, manifestement *insuffisante :* « Une seule et même force vis-à-vis d'un tout absolument homogène n'a pu le différencier. Et si nous admettons avec Spencer que l'homogénéité n'est qu'approximative, c'est-à-dire qu'elle est une hétérogénéité très peu marquée, nous demanderons ce que signifie cette hétérogénéité primitive de la matière étendue résistante, se rapprochant de l'homogénéité sans se confondre avec elle, résultat de la mise en jeu d'une force qui produit capricieusement des effets diversifiés (1). »

La vérification de l'hypothèse spencérienne de l'*Évolution* aurait dû se faire par voie d'induction, en partant de faits observés, en dehors de toute théorie préconçue. Au contraire, on l'a noté déjà, Spencer a déduit de principes philosophiques supérieurs son hypothèse évolutionniste et l'a donnée comme fil conducteur à ses collaborateurs. Lui-même avoue qu'il faut rapporter à l'année 1855, au plus tard, sa conception de la doctrine générale de l'Évolution (2). Or, la première édition des *Premiers principes* ne parut qu'en 1862 et les autres volumes de

(1) Page 176.

(2) *Autobiographie,* p. 225, cité dans le mémoire, p. 181.

biologie, de psychologie, de sociologie, de morale sont tous postérieurs à cette date. On se rappelle avec quelle préoccupation *a priori* le jeune Spencer, en quête d'appuis pour sa théorie, interrogeait Huxley en 1857. Il avoue candidement dans son autobiographie qu'il lisait peu et avec impatience; il m'était « impossible, ajoute-t-il, de continuer à lire un livre dont les idées fondamentales différaient des miennes (1) ».

Aussi les indices d'apriorisme sont-ils fréquents dans les recherches sociologiques de Spencer.

En voici quelques spécimens caractéristiques que nous empruntons au mémoire :

« Nous ne possédons pas l'histoire de l'homme primitif, observe Spencer, et nous ne sommes pas autorisés à l'identifier au sauvage actuel (2). » Néanmoins, le même Spencer, avec une assurance que l'on serait tenté d'appeler naïve, reconstruit, sur le modèle des sauvages d'aujourd'hui, le type physique, émotionnel et intellectuel de nos ancêtres (3).

De même, dans les applications de l'Évolution à la politique, de quel droit suppose-t-on que les primitifs vivaient dans la promiscuité ? Le seul argument possible est celui-ci : La promiscuité chez les primitifs corroborerait le passage de l'homogène à l'hétérogène. Donc la promiscuité est le régime primitif. Et alors Spencer consultera les travaux de ses secrétaires et en extraira tous les traits favorables à la promiscuité primitive.

---

(1) Mémoire, p. 182. *Autobiographie,* p. 134.

(2) *Principes de sociologie,* I, p. 138.

(3) Pages 184-185.

La théorie suppose aussi que tous les groupements primitifs sont guerriers et que l'évolution fait passer les sociétés du type militaire au type industriel, à une organisation libérale. Pourquoi, demande le mémoire, les primitifs finissent-ils toujours par être attaqués par une horde voisine, si ce n'est pour qu'ils puissent se grouper autour de l'un des leurs qui les surpasse par l'habileté et le courage, et sortir ainsi de l'indifférenciation (1)? Il n'est pas prouvé que les sociétés primitives fussent guerrières. Et un critique de *L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire*, M. Richard, fait observer fort à propos que « s'il suffisait de n'avoir aucune qualité militaire pour être apte à la liberté civile et politique, le Chinois devrait enlever à l'Anglo-Saxon la palme de la démocratie libérale (2). »

Le mémoire estime, enfin, que l'évolution progressive aussi est postulée. D'après Spencer, l'évolution sociale réalise une adaptation progressive qui tend à l'équilibre; un regrès ne peut être, selon lui, que transitoire. La société passe de la coopération obligatoire à la coopération libre, du militarisme à l'industrialisme, de la société simple à la société composée, de la fin homogène qui ne tient pas compte du bien immédiat des individus, aux fins hétérogènes subordonnées à ce bien, c'est-à-dire de l'étatisme à l'individualisme.

Or, l'auteur du mémoire estime que les faits sur lesquels repose ici l'hypothèse de l'évolution sont mal observés, mal classés; à ces faits, il en oppose d'autres rebelles à l'explication évolutionniste; d'ailleurs, ajoute-

---

(1) Page 186.

(2) Richard, *ouv. cit.*, pp. 185-186.

t-il, il ne suffit pas que les faits s'adaptent à l'hypothèse, il faudrait, en outre, démontrer qu'elle est l'expression d'une loi immanente aux choses. Écoutez Bergson : « L'artifice ordinaire de la méthode de Spencer, écrit-il, consiste à reconstituer l'évolution avec des fragments de l'évolué. Si je colle une image sur un carton et que je découpe ensuite le carton en morceaux, je pourrai, en groupant comme il faut les petits cartons, reproduire l'image. Et l'enfant qui travaille ainsi sur les pièces d'un jeu de patience, qui juxtapose des fragments d'image informes et finit par obtenir un beau dessin colorié, s'imagine, sans doute, avoir *produit* un dessin et de la couleur. Pourtant, l'acte de dessiner et de peindre n'a aucun rapport avec celui d'assembler les fragments d'une image déjà dessinée, déjà peinte. De même, en composant entre eux les résultats les plus simples de l'évolution, vous en imiterez tant bien que mal les effets les plus complexes; mais ni des uns ni des autres vous n'aurez retracé la genèse, et cette addition de l'évolué à l'évolué ne ressemblera pas du tout au mouvement d'évolution lui-même.

» Telle est pourtant l'illusion de Spencer. Il prend la réalité sous sa forme actuelle; il la brise, il l'éparpille en fragments qu'il jette au vent, puis il « intègre » ces fragments et il en « dissipe le mouvement ». Ayant imité le tout par un travail de mosaïque, il s'imagine en avoir retracé le dessin et fait la genèse (1). »

Après avoir cité cette page pénétrante du critique français, l'auteur du mémoire termine par un hommage

---

(1) H. Bergson, *L'Évolution créatrice*, pp. 393-394, 4e éd., 1908.

à la ténacité laborieuse du chercheur anglais et apprécie avec gratitude l'impulsion que ses hypothèses, abstraction faite de leur valeur objective, ont donnée à l'investigation scientifique et à la pensée philosophique.

Au fait, l'activité de Spencer tenait du prodige; sa loyauté n'est pas discutée. Si la postérité n'appréciait que le mérite de l'effort, elle élèverait au travailleur un monument glorieux. Mais le penseur n'entrera pas, croyons-nous, dans la galerie des philosophes et les savants ne retireront de l'héritage qu'il leur a légué ni une science ni une découverte profondément originales.

Telle est l'impression d'ensemble que laisse à celui qui en fait une étude objective, l'œuvre colossale qui porte pour étiquette : *La philosophie synthétique.* Tel est en substance le jugement que porte sur elle le mémoire soumis à notre examen.

Ce jugement est solidement motivé; il est exposé sobrement, formulé en un langage terne, il est vrai, souvent aride, mais correct, clair, adéquat à la pensée mesurée qu'il exprime. Il est le fruit d'un travail d'assimilation considérable, et nous ne croyons pas que l'on puisse condenser en deux cents pages un exposé plus complet, plus fidèle, et une critique plus judicieuse, dans sa sobre concision, de l'œuvre scientifique et philosophique de Herbert Spencer.

Aussi avons-nous l'honneur de proposer à la Classe de couronner le mémoire qu'à sa demande et à son intention nous venons d'analyser et d'apprécier. »

Malines, 29 janvier 1910.

—

Rapport de M. G. De Greef, deuxième commissaire.

I.

L'objet du concours est de faire une étude critique des *Premiers principes* de H. Spencer en tenant compte de l'application qu'il en a faite dans ses autres ouvrages. L'auteur de l'unique mémoire présenté au concours consacre 165 pages au résumé de la *Philosophie synthétique* du célèbre philosophe, et seulement 38 à des *Réflexions critiques*.

Se renfermant dans les limites étroites de la question mise au concours, l'auteur ne s'occupe pas des publications antérieures aux *Premiers principes* (1862). Peut-être eût-il convenu de signaler la *Genesis of science* (1854) et surtout les *Principes de psychologie* (1re éd., 1855) où, antérieurement à l'*Origine des espèces*, de Ch. Darwin. Spencer expose la théorie de l'évolution. De même, dès 1857, dans *Le Progrès, ses lois et ses causes*, Spencer était arrivé à une conception d'ensemble des lois générales de la force; ces lois, il les ramenait à une loi unique : la persistance de la force; il y indiquait également une loi de dissolution complémentaire de celle de l'évolution.

Ne convenait-il pas d'indiquer tout au moins que si Spencer arrive, en 1862, à formuler les *Premiers principes* de sa *Philosophie synthétique*, il y était parfaitement préparé par toutes ses études et travaux antérieurs? De 17 à 25 ans, en sa qualité d'ingénieur civil, il avait approfondi les mathématiques, la mécanique, l'astronomie, la physique et la chimie. Puis il avait abordé les sciences organiques où ses maîtres directs, comme il le

dit lui-même, furent Harvey, Wolf et Baer; c'est d'eux qu'il tient la conception que tout développement organique consiste dans le passage de l'état d'homogénéité à celui d'hétérogénéité. C'est ainsi aussi qu'en psychologie comme en biologie il devient évolutionniste. En psychologie il est le continuateur d'Hamilton et de Mansel, dont il perfectionne les travaux.

La période de la vie de Spencer antérieurement à 1862 ne doit pas être absolument passée sous silence, si l'on veut exactement interpréter la suivante. Elle se passe à amasser des matériaux et en même temps, car Spencer est un esprit essentiellement philosophique, à tracer les premières lignes de ses généralisations futures. Déjà, en 1851, il applique la théorie de l'évolution dans son étude sur *Les manières et la mode* et aussi, la même année, dans son *Essai sur la philosophie du style* et surtout dans la *Théorie de la population dérivée de la loi générale de la fécondité*, théorie qui est une des solutions les plus scientifiques apportées au redoutable problème soulevé par Godwin et Malthus.

Dès 1855, Spencer a publié, dans la *Westminster Review*, sous le titre de : *Le Postulat universel*, sa première étude de psychologie, qui formera plus tard le premier chapitre de son grand ouvrage, et en janvier 1859 un Essai sur *Les lois des formes organiques*. Ces deux travaux ont précédé la publication de l'*Origine des espèces*.

H. Spencer, pendant cette première période de son activité, avait exposé la théorie de l'évolution et celle de la sélection naturelle par la persistance des plus aptes. « Spencer, dit Yves Delage, venait montrer, en 1852, la nécessité de la doctrine transformiste » et « il formula le premier une théorie (de l'hérédité) basée sur les parti-

cules protoplasmiques et peut, à juste titre, être considéré comme l'initiateur, le père de cette idée qui s'est montrée si féconde par la suite. »

Postérieurement aux *Premiers principes*, dans ses *Principes de biologie*, apparaît « un autre principe très général, très important pour toute la philosophie de Spencer, celui de l'instabilité de l'homogène, lequel donne la raison de la variation ». Depuis lors, « toutes les autres théories, y compris la pangenèse de Darwin, y puisèrent. C'est elle qui traça la voie à ceux qui, plus tard, vinrent l'approfondir et la développer davantage. Son côté faible, c'est d'avoir souvent mis en avant des principes d'ordre général, tels que la conservation de la force ou l'instabilité de l'homogène, là où l'on souhaiterait une explication physiologique précise. »

C'est cette explication physiologique précise dont la recherche fut préparée par Spencer et poursuivie depuis; l'évolution et le transformisme sont des faits acquis; les facteurs du fait, son mécanisme sont seuls controversés, mais de plus en plus approfondis.

L'initiative de Spencer en ce qui concerne la théorie de l'évolution suffit à elle seule pour lui attribuer une place immense dans la galerie des grands philosophes. Les théories scientifiques également évoluent et leur critique absolue n'est possible que de la part de ceux qui croient à des doctrines définitivement complètes et parfaites.

Spencer n'admettait pas que la sélection naturelle soit l'unique facteur de l'évolution des espèces; il admettait, au contraire, l'hérédité des caractères acquis. Darwin n'était pas plus exclusif que lui. Weisman l'est davantage. Qu'importe? L'évolution reste.

Pour compléter la saine compréhension de Spencer, il importe aussi d'observer que sa méthode pratique fut essentiellement inductive; sa théorie fut le résultat d'une accumulation formidable de matériaux; il n'eut pas de plan préconçu d'une philosophie synthétique; celle-ci se formula de plus en plus nettement au cours des observations accumulées. Cependant tout homme généralise toujours plus ou moins par anticipation; le cerveau humain ne peut jamais absolument être réduit à l'état de table rase. H. Spencer reconnaît lui-même sa tendance à généraliser; l'auteur du mémoire la signale; j'ajoute et j'ai montré ailleurs que, spécialement par sa théorie de l'inconnaissable, la philosophie de Spencer, bien que surtout positive et scientifique, se rattache par un dernier lien à la métaphysique; toutefois ce lien est devenu tellement faible et subordonné à la loi de causalité naturelle que l'inconnaissable dans l'ensemble de sa grande synthèse ne joue plus que le rôle d'un sentiment vague dominé de plus en plus par l'intelligence. L'auteur n'a rien compris à la grandeur de l'œuvre philosophique de Spencer.

II.

L'auteur du mémoire prévient qu'il a traité surtout de la sociologie et de l'éthique de Spencer; il s'est efforcé « de dégager de l'ensemble de la philosophie synthétique les grandes idées d'agnosticisme et de monisme évolutionniste qui forment la charpente de l'œuvre ». Mais la philosophie anorganique et organique de Spencer ne forme-t-elle pas un tout avec sa sociologie et sa morale? Négliger la première, n'est-ce pas scinder son monisme et tout au moins en supprimer la partie fondamentale?

Dans son exposé des *Premiers principes*, l'auteur résume donc, à son point de vue, la théorie de Spencer relative à l'inconnaissable.

Le point de départ de la théorie est que, dit Spencer, on peut admettre « que les croyances les plus opposées ont d'ordinaire un principe commun et que si ce principe ne doit pas être admis comme une vérité incontestable, on peut néanmoins lui accorder la plus grande probabilité ». Or, la conclusion de toutes les formes religieuses est que « le monde avec tout ce qu'il contient et tout ce qui l'entoure est un mystère qui veut une explication ». Cependant aucune hypothèse religieuse n'est concevable; par conséquent, la conclusion essentielle de toutes les religions est : « la puissance dont l'univers est la manifestation pour nous est complètement impénétrable ».

La science nous enseigne de même que l'espace et le temps, la matière, le mouvement, la force, sont inconcevables au sens absolu; la conscience subjective absolue l'est également, car « la condition fondamentale de toute conscience est l'antithèse du sujet et de l'objet. La conclusion de la science est : dans son essence intime, rien ne peut être connu. La science aboutit toujours à un principe inexplicable. C'est aussi la conclusion de la religion. » Signalons cependant cette différence que toute religion a la prétention d'expliquer le mystère. Dès à présent nous voyons apparaître le vice du mémoire. Nous sommes en présence d'un résumé et non d'une « étude critique » comme le demandait l'Académie, à moins toutefois que les trente-cinq dernières pages du mémoire ne viennent combler cette lacune.

Toute connaissance est donc relative, dit Spencer,

mais l'inconnaissable est reconnu par la religion et par la science qui en lui se réconcilient : la religion s'épurant de plus en plus se ramène à la reconnaissance complète du mystère; son objet est le mystère; l'objet de la science a pour limite le mystère. Et toujours ici l'auteur se contente de résumer Spencer et même il le résume imparfaitement, car il ne dit mot du *réalisme transfiguré* par lequel la théorie spencérienne se distingue de celle de la réalité absolue de l'inconnaissable.

Puis vient la théorie du connaissable. Tous les phénomènes ont un principe unique, la force elle-même inconcevable, mais dont nous avons conscience par ses manifestations.

L'espace et le temps, formes mentales, la matière et le mouvement, formes concrètes, la force, sont les cinq formes principales et permanentes dans la conscience; l'analyse des quatre premiers prouve qu'ils peuvent se ramener à la force. Notre conscience ne connait que des expériences de force. La matière est indestructible, le mouvement est continu; la force persiste. De la persistance de la force découle la persistance des relations entre les forces. Dès lors les mêmes conditions produisent toujours les mêmes conséquences et une force ne peut se transformer qu'en une force équivalente.

Que pense l'auteur de cette conception moniste ? Il se contente de l'exposer.

Spencer aborde ensuite le problème des lois de la force.

Tout est soumis à un mouvement rythmique; la loi la plus générale de ce mouvement, dont le principe est dans la persistance de la force, se trouve dans la théorie de l'évolution du monde inorganique, organique et superorganique ou social.

L'évolution est simple ou composée. L'évolution simple consiste dans une intégration de la matière, c'est-à-dire dans le passage d'un état diffus imperceptible à un état concentré perceptible, par la dissipation du mouvement ou bien dans une désintégration de la matière par le passage d'un état concentré perceptible à un état diffus imperceptible par l'absorption du mouvement. Si les deux processus se neutralisent, il y a équilibre.

Il y a évolution composée quand le milieu s'oppose au libre déplacement du mobile ; dans ce cas, l'évolution simple se complique ; il se manifeste des modifications secondaires en rapport avec la difficulté de produire la modification primaire de l'évolution simple, c'est-à-dire un changement purement local. La formule de l'évolution composée sera dès lors : passage de la matière d'un état d'homogénéité indéfinie à un état d'hétérogénéité définie, et le mouvement retenu subira une transformation analogue.

Au cours de l'évolution, le mouvement, divisé et subdivisé par les forces antagonistes qu'il rencontre, devient de plus en plus faible et aboutit à l'équilibre qui finit par devenir complet.

La persistance de la force suffit donc à expliquer l'évolution et l'équilibre : les corps perdent autant de mouvement que le milieu déplacé par eux en reçoit.

Cependant, aucun équilibre n'est définitif; le mouve-n'est pas perdu, mais dissipé à travers l'espace; il y intègre des agrégats de plus en plus étendus. Cette conclusion découle non seulement de l'hypothèse de la persistance de la force, mais de cette autre hypothèse spencérienne que « la quantité de mouvement moléculaire rayonné dans l'espace par chaque étoile, tandis

qu'elle se forme au sein de la matière diffuse, ou bien ne doit pas échapper de notre système sidéral, ou bien doit être compensée par une quantité égale de mouvement moléculaire envoyé dans notre système sidéral par les autres parties de l'espace ». Ici l'auteur fait une observation. Cela suppose, dit-il, un espace limité, ce qui est aussi invérifiable que l'infini. C'est ce que j'ai également soutenu dans le tome I[er] de ma *Structure générale des sociétés*, où, écartant tout absolu, j'ai indiqué que la *loi de limitation* était à la base de toutes nos connaissances, toutes les forces et tous les agrégats étant toujours, ***pour nous,*** limités.

Maintenant l'auteur, sans nous avoir renseignés sur ce qu'il pense de la théorie générale de l'évolution de Spencer, va résumer l'exposé de cette théorie dans ses applications sociales. D'après Spencer, la persistance de la force se manifeste en tout, depuis la nébuleuse jusqu'aux sociétés, d'après la même loi.

III.

Spencer, dans son *Introduction à la science sociale*, indique sa méthode : elle consiste à comparer deux fragments de l'évolution sociale ; le premier étant connu au point de vue de sa genèse, on peut en tirer les grandes lignes de la genèse du second dans sa marche générale, en négligeant les détails influencés par les milieux dissemblables. Remarquons que Spencer n'indique cela que comme un procédé ou instrument d'investigation destiné à ouvrir et à faciliter la voie des recherches. Il ne s'agit ici nullement de la méthode. La méthode, d'après

Spencer, c'est l'induction qui seule rend le procédé scientifique; la déduction intervient en dernier lieu comme contre-épreuve.

La même force agissant à travers toute l'évolution, le fragment le plus simple connu, dit Spencer, au point de vue empirique, peut servir à prévoir les traits principaux des fragments plus compliqués. Ainsi, l'inorganique explique en partie l'organique, et ce dernier l'évolution superorganique. Spencer admet non pas une identité absolue, mais une certaine analogie réelle entre l'organisme individuel et l'organisme social; il expose ces analogies; cette identification relative représente seulement pour lui le premier procédé de la méthode.

Spencer, dans l'*Introduction*, s'étend longuement sur les difficultés subjectives et objectives de la science sociale.

Spencer, utilisant le procédé indiqué par lui, reconstitue l'homme primitif; reconnaissant l'insuffisance de nos connaissances directes, il a recours à la psychologie des sauvages actuels, des enfants et des animaux supérieurs. C'est à tort que l'auteur du mémoire dit qu'il n'utilise que la première source. Aujourd'hui, nous utilisons de plus en plus les données de la paléontologie, de l'anthropologie et de l'embryologie, mais, en somme, nous ne faisons qu'élargir la voie ouverte par Spencer, par ses contemporains et par ses précurseurs, notamment dès le XVIII[e] siècle par Locke.

Si Spencer admet l'existence à notre époque de groupes sociaux représentant les divers stades de l'évolution, il ne l'admet pas d'une façon absolue; certains degrés de sauvagerie actuels sont inférieurs aux degrés primitifs. L'auteur ajoute que pour comprendre le primitif, nous

devrions nous débarrasser de notre propre mentalité. C'est une erreur : c'est grâce à notre mentalité supérieure que nous comprenons les stades inférieurs; si nous parvenions à éliminer notre mentalité, nous ne comprendrions plus du tout les psychologies plus simples, y compris celle des animaux.

L'auteur du mémoire revient alors très justement, mais avec une rapidité excessive, à la théorie de l'évolution. Il expose que Spencer affirme que la loi d'évolution simple aussi bien que composée, se vérifie dans l'astrogénie et dans la géogénie, et de même dans le monde organique. L'évolution individuelle, comme Spencer le montre dans ses *Principes de biologie*, confirme l'évolution. L'auteur fait avec raison ressortir ici l'importance de cette partie de l'œuvre de Spencer au point de vue de sa conception sociologique et aussi relativement à sa conception de l'éducation. « Celle-ci peut être considérée comme un procédé pour perfectionner la structure de l'organisme et le rendre apte aux affaires de la vie. » (Spencer, *Essai sur l'éducation.*) Spencer vérifie la loi de l'évolution et celle du rythme dans la biologie générale et spéciale.

Malheureusement, l'auteur néglige d'indiquer l'importance des théories transformistes de Spencer relativement à la multiplication des espèces, à l'hérédité, à la théorie de la population ; cette dernière est à peine signalée ; elle se rattache cependant à la science sociale.

La partie du mémoire consacrée à l'évolution psychologique dans le système de Spencer est assez bien résumée, mais ne contient aucune observation intéressante ; encore une fois ce n'est pas une *étude critique.*

IV.

Passons définitivement à l'évolution sociologique.

Ici l'auteur rappelle d'abord la « Classification des sciences » de Spencer, sans y ajouter la moindre observation relativement au fait que la sociologie y est située parmi les sciences purement concrètes. Il n'indique même pas ce principe général que Spencer étend à la conception de la nature des sociétés, principe d'après lequel le caractère de tout agrégat, donc aussi de l'agrégat social, est essentiellement déterminé par le caractère des unités qui le composent. Herbert Spencer définit la société un superorganisme et puis il expose les ressemblances et les différences existantes entre société et organisme.

Ces différences signalées par le sociologue sont-elles qualitatives ou simplement quantitatives? L'auteur ne le discute pas plus qu'il ne l'indique.

Il poursuit assez exactement son résumé : il n'y a pas d'harmonie préétablie entre l'individu et le groupe; les sociétés peuvent se classer en militaires et industrielles; dans les premières, l'individu est sacrifié au groupe; le type industriel est essentiellement pacifique; il peut être originaire ou bien le résultat de l'évolution de sociétés d'abord militaires. On peut aussi classer les sociétés en homogènes ou simples et hétérogènes ou composées, doublement et triplement composées. L'auteur ne parle pas du caractère sédentaire ou non de la population ni du plus ou moins de fixité de l'autorité centrale, d'après lesquels Spencer établit ses types sociaux. Il n'a pas noté la thèse si grave d'Herbert Spencer suivant laquelle aucune société simple ne peut se transformer d'elle-même en

société composée. Il ne voit pas les problèmes; son résumé n'est pas une étude critique.

L'auteur poursuit de même le résumé des diverses doctrines des *Principes de sociologie* relatives aux facteurs sociaux, les uns extérieurs, les autres internes ou relatifs à la nature de l'homme physique, intellectuel et émotionnel; de même en ce qui concerne les idées primitives.

L'auteur passe trop rapidement sur les pages 1 à 199 du tome II, où Spencer expose la structure sociale en général et ses divisions. Résume-t-il exactement la théorie quand il affirme que d'après Spencer la famille est la cellule sociale, la première société qui ait existé? Spencer admet, au contraire, que les individus sont les unités composantes des sociétés et que dès lors l'agrégat social est toujours semblable à ces unités. Spencer ne pouvait pas admettre la famille comme première unité sociale, puisque, d'après lui, son évolution a pour point de départ la promiscuité, c'est-à-dire l'homogène, et passe successivement par la polyandrie et la polygamie avant d'aboutir à la monogamie.

En même temps que la famille s'est développé le gouvernement cérémonial qui, tout en persistant pour les relations secondaires, a donné naissance à la société politique, laquelle provient de la subordination au chef vivant, et de même à la société religieuse, issue de la subordination aux morts. A la société politique se rattachent les sociétés industrielles et la propriété. A la société religieuse se relient les institutions professionnelles. L'auteur se contente de résumer ces théories de Spencer; toutes ces questions méritaient une étude critique aussi bien que les suivantes; le résumé, au fond,

était inutile; il suffisait à l'auteur de prouver dans son étude critique qu'il connaissait bien les problèmes soulevés par Spencer et les solutions qu'il leur donne.

Les mêmes observations s'appliquent à la partie relative aux *Relations domestiques;* l'auteur résume ce que Spencer dit de l'endogamie et de l'exogamie. Est-il exact que la première caractérise les tribus pacifiques? Y a-t-il eu réellement évolution de la promiscuité à la polyandrie, à la polygamie et finalement à la monogamie? Admet-il la description spencérienne de l'évolution de la condition sociale des femmes et des enfants? Pourquoi, puisqu'il se contente de résumer le maître, passe-t-il sous silence ce que Spencer dit des changements dans les relations domestiques que nous pouvons prévoir dans l'avenir « en partant de ce principe que l'évolution continuera dans les mêmes directions »? « La forme monogame de l'union sexuelle, dit Spencer, est évidemment la forme dernière. » L'avenir la complétera et l'étendra notamment par la suppression du mercantilisme dans le mariage. Mais cela est-il bien possible dans une société industrielle et mercantiliste elle-même telle que la conçoit Spencer? Celui-ci conclut du reste en reléguant la femme dans la fonction domestique, tout en réclamant l'abolition de toutes les entraves à sa liberté. L'auteur ne nous dit nulle part s'il entend l'évolution domestique comme Spencer.

Spencer expose que l'évolution des institutions cérémonielles confirme, comme toutes les autres, sa théorie générale de l'évolution : les trophées, la mutilation, les présents, les visites, salutations et compliments, les titres, insignes et costumes, les modes, perdent leur

importance: de même se réduit le cérémonial religieux et politique.

En ce qui concerne les institutions politiques, l'auteur n'indique même pas que, d'après H. Spencer, la coopération est le but de toute société, mais que les sociétés passent de l'état d'indépendance parfaite à celui de dépendance mutuelle. Et Spencer montre que le mécanisme de cette évolution est la différenciation successive de la masse sociale d'abord homogène en : 1° chef; 2° aristocratie; 3° peuple.

L'auteur n'avait-il rien à nous dire relativement au fétichisme politique actuel et de ce culte de l'État contre lequel Spencer s'élève avec tant d'âpreté? Faut-il protéger les faibles ou est-il préférable de laisser agir, comme le veut Spencer, la sélection naturelle? Est-il exact que la cause du paupérisme serait la prolifération excessive et la protection accordée aux criminels et aux incapables? L'auteur ne nous fournit ni étude ni critique; il résume et même très incomplètement. Il effleure à peine ou même néglige tout à fait l'évolution des institutions politiques particulières, les divers types politiques, les corps consultatifs, les corps représentatifs, les ministères, les organes du gouvernement local, les systèmes militaires, l'appareil judiciaire et exécutif, la législation; en un mot, toutes les évolutions spéciales qui, d'après Spencer, confirment sa théorie générale.

L'auteur ne parle même pas de la conclusion si grave de Spencer relativement à la propriété privée du sol. Dans ses *Principes de sociologie*, Spencer dit que c'est la force surtout extérieure qui a détruit la propriété collective, bien que parfois aussi la cause se trouve dans le consentement général, comme on le voit dans les communes villa-

geoises; une autre cause est l'usage de la monnaie. Tout cela ne doit-il pas suggérer tout au moins des réflexions? N'en est-il pas de même de cette opinion de Spencer connexe à la précédente que si le droit de propriété implique le droit de donner et d'échanger, il n'implique pas nécessairement le droit d'hériter? En ce qui concerne la terre, Spencer pense qu'il peut s'opérer un retour vers la forme collective, « de sorte qu'on ne puisse reconnaître la *propriété des produits* du sol qu'en conséquence d'arrangements passés entre les *individus* comme *locataires* et la *société* comme *propriétaire* ».

Spencer trace de même l'évolution du crédit public.

Reprenant ensuite sa grande division en sociétés militaires et sociétés industrielles, il observe les traits communs aux premières et montre que cette structure est un obstacle à l'art et à la science; elles ont pour base le commandement et, par conséquent, attribuent aux événements des causes personnelles.

Quant aux sociétés industrielles, Spencer montre leur évolution au point de vue de l'acquisition, de la production et de la distribution des richesses, l'apparition à un certain moment de l'échange et de la monnaie; il indique, comme origine de l'échange, le cadeau, ce à quoi j'ai ajouté le vol et la piraterie dont il est resté tant de traces dans le commerce. L'auteur aurait bien fait d'émettre aussi son opinion sur la thèse de Spencer relative à la liberté absolue de l'émission de la monnaie et sur son exposé de l'évolution de la réglementation industrielle en général.

Non moins intéressante est l'évolution du travail passant, d'après Spencer, de l'esclavage au servage, lequel est la forme atténuée du premier, puis au libre contrat,

mais libre seulement en apparence, car l'ouvrier subit la contrainte des circonstances, plus dure souvent que celle du maître. De même, Spencer étudie l'évolution du capital. Comment ici la faiblesse des connaissances économiques de Spencer n'a-t-elle pas attiré l'attention de l'auteur?

Spencer reconnaît dans les institutions économiques contemporaines un retour apparent à des formes antérieures; aussi il n'est pas favorable aux *Trade Unions*, bien que leur formation soit naturelle au stade présent; il s'étend aussi sur les avantages et les inconvénients des coopératives.

L'évolution des institutions ecclésiastiques démontre également, suivant Spencer, sa théorie générale de l'évolution; l'origine et le développement de l'idée religieuse et de sa forme sont naturels. L'animisme primitif est dualiste; la vie dans un autre monde est conçue comme identique à la vie actuelle et on admet des relations entre l'une et l'autre. Les ancêtres sont incarnés dans des fétiches; de là le culte des plantes, des animaux, des montagnes, des fleuves, de la lune, du soleil, de la nature entière, ainsi que de leurs images ou symboles. On confond l'ancêtre avec l'animal, celui-ci devient l'ancêtre adoré, d'où la zoolâtrie, le totémisme, dérivation du culte des ancêtres.

De là les divers systèmes ecclésiastiques. Spencer expose la grande influence exercée par les religions sur la discipline sociale. L'aboutissement de toute l'évolution religieuse est la croyance à l'existence d'un Être inscrutable, mais partout manifeste, dont on ne peut concevoir ni le commencement ni la fin, d'une force infinie et éternelle d'où procèdent toutes choses. L'auteur n'a pas

signalé cet autre résultat de l'évolution indiqué par Spencer et relatif aux rapports entre l'Église et l'État : avec le progrès de la connaissance des lois de l'ordre naturel en rapport avec le développement industriel, les prêtres perdent fatalement la direction spirituelle et dès lors aussi temporelle. Comme conclusion de cette évolution, la conscience de l'inconnaissable a été le résultat naturel de la conception originairement fausse mais successivement transformée de la conception animiste primitive; la force existant hors de la conscience, bien que différente de la force conçue par la conscience, est identique à celle-ci; elles sont l'une et l'autre la manifestation de la même force éternelle et partout persistante.

Spencer aborde alors l'évolution des institutions professionnelles. Il place leur double racine dans l'organisation politico-ecclésiastique progressivement différenciée, mais pour lui la racine principale est ecclésiastique. Les différentes professions dérivent d'une profession première surtout sacerdotale. Le point de départ est le chef, lequel étant mort est divinisé; le chef vivant se rattache à ce dernier et devient sorcier; celui-ci se transforme en médecin purement laïque. Il en est de même pour les musiciens, les compositeurs, les orateurs, les poètes, les dramaturges, les acteurs, les biographes, les historiens, etc. Le prêtre c'est l'homme de science primitif, le théologien, le philosophe, le juge, l'avocat, le professeur; le prêtre fut le premier architecte et se transforma en directeur des travaux, en sculpteur, en peintre. En somme l'évolution confirme la théorie du passage de l'homogène à l'hétérogène. Certes, mais la description de ce passage est-elle exacte? Spencer n'a-t-il pas montré ailleurs que la première différenciation sociale fut la division du groupe en deux

classes, l'une directrice, représentée par les plus forts, l'autre opérative comprenant les plus faibles, et n'est-ce pas surtout de cette classe opérative que sont issues les diverses professions, même souvent celles appelées libérales? Ceci eût mérité d'attirer l'attention de l'auteur.

V.

Quel est maintenant, suivant Spencer, l'avenir de la société?

Relations domestiques. — Il y aura progrès de l'union par affection ; la monogamie est la forme dernière, mais l'infériorité politique et domestique de la femme diminuera ; il restera l'infériorité corporelle ; mais celle-ci deviendra de moins en moins importante ; cette inégalité aura sa solution dans l'état de paix permanent ; les devoirs grandissants de la fraternité seront de plus en plus reconnus et observés ; ils s'opposeront à l'intrusion dans la famille d'un individu et de l'État. Cependant la concentration du groupe familial a été excessive et on peut supposer que les rapports entre ascendants et descendants deviendront plus étendus.

Institutions cérémoniales. — Tout le cérémonial décroîtra.

Institutions politiques. — L'avenir politique le plus proche est au socialisme ; mais l'avenir plus lointain tient en réserve des formes encore imprévues. La contrainte diminuera parallèlement à l'accroissement de la coopération volontaire. La liberté individuelle ne peut avoir d'autres limites que celles qui sont nécessaires pour assurer la

liberté des autres; le but de la vie sociale est d'assurer le libre développement de la vie individuelle. Le pouvoir exécutif deviendra électif et surtout honorifique; les ministères se multiplieront en se différenciant d'après leurs fonctions ; le rôle des gouvernements locaux croîtra, ils jouiront d'une autonomie législative et administrative grandissante, nonobstant leur soumission à l'autorité centrale dans la mesure nécessaire pour maintenir l'union de l'ensemble de la société. Spencer signale les dangers de la démocratie absolue et dans *Justice*, page 226, il préconise la substitution de la représentation collective des intérêts à celle des individus. Il ajoute qu'à la limitation des pouvoirs des rois succédera la limitation des pouvoirs des Parlements. Qu'en pense l'auteur?

Institutions industrielles et propriété. — Spencer, tout en conservant sa foi dans l'avenir, est pessimiste pour le présent. Nous retournons au militarisme, à l'impérialisme, à la servitude; l'art même retourne aux formes anciennes ; nous allons au socialisme, communiste ou collectiviste ; nous y allons par métamorphose lente plus que par révolution, à notre insu. Le socialisme est normal dans les sociétés militaires; on ne voit pas l'affaiblissement social qui résultera du sacrifice des classes supérieures en faveur des inférieures. Le socialisme créera une nouvelle aristocratie de chefs plus lourde que les précédentes. « Seule la modification lente de la nature humaine, sous la discipline de la vie sociale, peut produire des changements avantageux de forme permanente. » Je signale en passant que c'était aussi, un siècle auparavant, la conclusion de Godwin, mais celui-ci était socialiste bien que libertaire.

Cependant Spencer croit à l'identification future de l'égoïsme et de l'altruisme. Il conclut à la propriété privée du produit du travail; quant à la terre appropriée en partie par les individus dominants durant l'évolution du militarisme, elle redeviendra commune à mesure que l'industrialisme pacifique se rapprochera de l'apogée de son évolution.

Quel vaste champ était ouvert ici par Spencer à l'étude critique de ses théories! L'auteur ne l'a pas vu ou l'a-t-il négligé volontairement?

Institutions ecclésiastiques. — Elles sont destinées à se différencier de plus en plus d'avec les institutions politiques, et les églises se différencieront de plus en plus en corps distincts; il en résultera la diminution de l'autorité du prêtre et l'épuration du sentiment religieux. L'aboutissement sera la formation d'une conscience dépassant les limites de la pensée distincte, tout en restant toujours une conscience. En effet, « la puissance qui se manifeste dans la conscience n'est qu'une forme conditionnée différemment de la puissance qui se manifeste au delà de la conscience ». L'inconnaissable est réel, mais transfiguré dans la conscience.

L'objet du sentiment religieux est la conception d'une cause universelle reconnue comme absolument incognoscible, l'infini incognoscible, et non un fini quelconque cognoscible tel que l'Humanité. Ceci est, sans que Spencer le dise, la critique de la religion de l'Humanité d'A. Comte; nous le signalons à l'auteur.

VI.

La morale évolutionniste.

L'auteur a prévenu qu'il traiterait spécialement de la sociologie et de l'éthique. Occupons-nous de cette dernière au point de vue de la théorie spencérienne de l'évolution.

L'auteur la résume. La morale, suivant Spencer, est « la science de la conduite des hommes vivant en société ». Elle doit se conformer aux données physiques, biologiques, psychologiques et sociologiques. La conduite représente l'ensemble des actes adaptés à une fin ; celle-ci comprend la conservation, la génération, l'altruisme. La morale la mieux adaptée à ces fins est la plus parfaite.

Egoïsme et altruisme sont permanents; ils évoluent dans le sens de leur identification. La morale absolue serait celle qui serait adaptée à un état parfait ; la morale relative ne l'est qu'à un état imparfait; l'adaptation est progressive, donc aussi la morale. La *morale* est *évolutionniste.*

La *morale des différents peuples* a sa source dans leur conscience collective. Les facteurs de leur conscience morale ont leur source dans leurs idées religieuses et dans leur structure militaire.

La morale personnelle a pour objet la poursuite du bonheur individuel, mais cette poursuite accroît la somme du bonheur humain; cette poursuite est donc légitime.

La Justice et le Droit. — « L'idée humaine de la justice contient deux éléments : d'un côté, l'élément posi-

tif qu'implique la reconnaissance du droit de chaque homme à des activités libres de toute entrave ainsi qu'aux avantages que ces activités lui procurent; de l'autre, l'élément négatif qu'implique le sentiment conscient des limites qu'impose la présence d'autres hommes jouissant de droits analogues. » Il n'y a pas contradiction entre ces deux éléments, car la morale relative est le complément de la morale absolue.

Les individus ont droit à l'intégrité physique, au libre déplacement, à l'usage des milieux naturels. En ce qui concerne le sol, le collectivisme ne peut réclamer que « la surface du territoire à l'état inculte originel ». La propriété privée s'étend aux biens incorporels; l'individu a le droit de donner et de léguer, mais non de spécifier l'affectation de ces dispositions; il a le droit d'échanger et de contracter, de choisir sa profession; il a droit à la liberté de croyance et d'enseignement; cependant « il n'est pas loisible de tolérer l'aveu public de convictions qui, en se généralisant, paralyseraient l'autorité exécutive (1). Avant le mariage, les droits de la femme sont

(1) Il eût fallu citer le passage complet de *Justice* : « La liberté de la croyance et de l'opinion, ou plutôt le droit de les professer librement, ne doit-il être soumis à aucune restriction ? Ou bien du postulat que les nécessités de la préservation sociale forment les droits des individus, devons-nous inférer qu'il convient, dans certaines circonstances, de limiter ce droit? La nécessité de cette limitation ne peut être invoquée avec quelque apparence de raison que contre des opinions ou des croyances qui, proclamées ouvertement, tendraient directement à entamer le pouvoir de la société à se défendre contre des sociétés hostiles. L'emploi efficace des forces combinées de la collectivité présuppose la subordination au gouvernement et aux agents qu'il désigne pour diriger la guerre; il est dès lors rationnel d'admettre qu'il n'est pas loisible de tolérer l'aveu public

identiques à ceux de l'homme; dans le mariage, ils sont réglés par le contrat. »

L'État a des devoirs dont l'essentiel est de se confiner de plus en plus dans les limites de sa mission, laquelle est de garantir la sécurité extérieure et intérieure, en laissant la plus grande initiative possible aux individus.

Tandis que la Justice et le Droit sont d'intérêt public et nécessaire, la *bienfaisance* est secondaire et d'intérêt privé. La *bienfaisance* est *négative* quand, dans un but altruiste, l'individu reste passif alors que l'action lui procurerait un plaisir égoïste. Elle est *positive* quand elle implique le sacrifice d'un bien possédé. La bienfaisance est bonne en soi quand elle écarte une souffrance; quand elle procure un adoucissement précis sans l'obtenir aux dépens du bien futur de l'individu, elle est meilleure; la bienfaisance par excellence est celle qui calcule ses effets non seulement proches mais lointains sur l'individu, sur sa postérité et sur la société en général. La bienfaisance a sa responsabilité. On peut être bienfaisant en sacrifiant des plaisirs non seulement égoïstes mais altruistes.

---

de convictions qui en se généralisant paralyseraient l'autorité exécutive. Le régime militaire, qui supprime ou suspend tant de droits individuels, porte également atteinte au droit de croire librement. Ce n'est que pendant le passage graduel du système du *statut* qu'engendrent les hostilités chroniques au système du contrat, qui le remplace à mesure que la vie industrielle devient prédominante, qu'il cesse d'être dangereux et qu'il devient possible aux droits en général de s'affirmer. Ce n'est qu'au cours de cette transformation qu'il devient naturel de renoncer à l'obligation d'accepter les croyances imposées par l'autorité, pour *affirmer le droit de l'individu à choisir lui-même sa croyance.* »

Ce passage prouve combien peu l'auteur a compris l'application par Spencer de la théorie générale de l'évolution aux faits sociaux : l'auteur n'a pas saisi la pensée directrice du philosophe.

L'auteur qui nous a prévenus qu'il traiterait surtout de l'application des *Premiers principes* à la sociologie et à l'éthique de Spencer, ne tient nullement sa promesse ; il résume très parcimonieusement son éthique. L'*étude critique* qui fait l'objet du concours est totalement absente. Spencer a-t-il appliqué sa théorie de l'évolution dans l'ensemble de son éthique? N'a-t-il pas lui-même reconnu qu'il n'était pas absolument satisfait de cette partie de son œuvre? Enfin l'auteur admet-il ou non la morale spencérienne? Il ne nous donne pas la moindre indication à cet égard.

VII.

Les trente-cinq dernières pages du mémoire sont, il est vrai, consacrées à des *réflexions critiques ;* ce n'est pas l'étude demandée. L'auteur nous prévient qu'il n'est pas possible d'émettre un jugement fondé et complet sur la totalité du système; il eût été plus exact de dire que cela ne *lui* est pas possible. Il annonce donc qu'il va se borner à quelques réflexions critiques sur les points fondamentaux. Dans la théorie de l'inconnaissable, il examinera l'agnosticisme ; dans celle du connaissable, la persistance de la force et son mode de réalisation, c'est-à-dire le monisme et l'évolution.

L'auteur se cantonne en réalité dans la partie de la philosophie synthétique de Spencer qui représente les dernières et faibles attaches de la philosophie purement scientifique avec la métaphysique et la religion. Je me contente d'observer à cet égard que la théorie générale de l'évolution, y compris celle de Spencer, resterait

debout dans la double hypothèse soit moniste, soit pluraliste, soit agnostique, soit gnostique. Elle le resterait dans tous les domaines des sciences anorganiques, organiques, psychiques et sociales. C'est dans ces divers domaines surtout qu'il eût été intéressant de connaître les idées de l'auteur relativement à l'application des *Premiers principes.* C'était là l'objet de l'*étude critique* demandée. Voyons cependant les quelques *réflexions critiques.*

A. — *L'Agnosticisme.*

L'auteur considère comme une contradiction et un paradoxe de dire qu'il y a une âme de vérité dans les croyances collectives, spécialement dans celles qui sont plus ou moins durables et universelles ; Spencer, à son avis, conclut illogiquement d'après des croyances à des divinités supposées connaissables à la réalité de l'inconnaissable.

L'auteur distingue, dans la connaissance intellectuelle, la connaissance parfaite et la connaissance imparfaite. La première, la connaissance parfaite, signifie la possession dans la conscience d'une notion absolument adéquate à la réalité existante. Seulement, pour arriver à la connaissance du suprasensible, de l'inconnaissable, il faut renoncer à la méthode qui nous fait connaître le sensible. Il y a, dit l'auteur, un être intrinsèquement intelligible indépendant de l'être corporel. Spencer reconnaît son existence réelle, mais il n'est pas logique, car si l'être en soi est incognoscible, il ne fallait ni l'affirmer ni le nier L'auteur adopte ici pour la facilité de sa propre étude, la critique que j'ai faite moi-même des théories

de l'inconnaissable de Comte et de Spencer. J'ajoute qu'il semble même, comme je l'ai déjà indiqué, ne pas se rendre un compte exact de la théorie de Spencer; en effet, celui-ci atténue déjà le réalisme absolu de l'inconnaissable en le présentant comme transfiguré dans la conscience. Maintenant, est-il exact de prétendre que ma thèse, consistant à dire que l'inconnaissable est totalement inconnaissable et que nous ne pouvons rien en affirmer ni nier, aboutit au scepticisme? Évidemment non, puisque j'admets l'existence d'un ordre naturel dont la recherche fait l'objet des sciences; mon scepticisme même ne s'adresse ni aux religions ni aux systèmes métaphysiques, puisqu'il expose leurs origines, leurs développements et leurs fins naturels. Le principe absolu de Spencer, la force, est déjà une transformation atténuée de l'absolu religieux et même de l'absolu métaphysique; cette force, Spencer la considère comme inconnaissable en soi et connaissable seulement dans ses manifestations; en fait, elle est devenue une idée abstraite de ces manifestations.

L'auteur comprend sans doute qu'il est peu aisé d'avoir une connaissance parfaite de l'absolu, car il a indiqué lui-même que l'acquisition de cette connaissance exige une autre méthode que la méthode scientifique. Il appelle alors à l'aide la connaissance imparfaite, comme si toutes nos connaissances et toutes nos théories n'étaient pas toujours et seulement plus ou moins parfaites! Par connaissance imparfaite, il entend une notion non absolument adéquate à l'objet, mais suffisante pour le distinguer de tout autre. Tel est le cas pour l'inconnaissable. Nous savons « qu'il est tout ce qui n'est pas le connaissable, celui-ci nous étant connu ».

Nous avons ainsi une certaine notion de l'inconnaissable par comparaison. Malheureusement l'auteur perd de vue que la comparaison est impossible en l'absence de mesure. Dire que nous savons que l'inconnaissable est tout ce qui n'est pas le connaissable, c'est avouer que nous ne savons rien de lui, vu que d'un autre côté le connaissable lui-même ne nous est pas parfaitement et complètement connu, en supposant qu'il puisse l'être jamais.

Spencer, dit l'auteur, parle de « la force infinie et éternelle d'où procèdent toutes choses »; donc, dit l'auteur, tout effet connu est à sa cause connue, comme celle-ci est à l'inconnaissable. Et il formule le raisonnement algébriquement, croyant ainsi établir la fausseté de l'agnosticisme en général, alors que l'argument ne vaut pas même contre l'agnosticisme de Spencer. Dire qu'un effet connu est à sa cause connue comme celle-ci l'est à la cause inconnue ne nous fera jamais connaître l'inconnaissable.

L'auteur dit aussi que Spencer a perdu de vue que, même en l'absence de notion intellectuelle parfaite ou imparfaite de l'inconnaissable, celui-ci peut produire un sentiment parfait ou imparfait, suivant qu'il est plus ou moins adapté à son objet, ou seulement suffisant pour distinguer un objet d'un autre L'auteur invoque mon opinion, ainsi que celle de M. Boutroux. Lui-même ne fait que soulever la question sans se prononcer. J'ai, en effet, dans ma théorie de l'inconnaissable, soutenu qu'il était un phénomène historique de psychologie collective analogue au sentiment du libre arbitre; comme celui-ci, il naît à un certain moment et puis tend à disparaître sous l'influence de la philosophie positive.

B. — *Le Monisme.*

L'auteur combat le monisme de Spencer, d'après lequel les forces, manifestations de la force absolue, sont équivalentes, persistantes et transformables. Il objecte qu'une seule et même force, agissant sur un tout absolument homogène, ne peut différencier celui-ci. Spencer ne soutient pas que l'homogénéité soit absolue, il dit seulement que l'homogène initial est faiblement différencié.

Tout en disant que la notion d'une force unique n'est qu'une hypothèse, l'auteur avoue que celle-ci a pu être utile.

C. — *L'Évolution.*

La méthode de Spencer, d'après l'auteur, est *a priori*; elle a consisté surtout à recueillir avec l'aide de ses collaborateurs les preuves de son hypothèse. Ch. Darwin et Cl. Bernard ont-ils procédé autrement? C'est parce que l'esprit de Spencer est généralisateur qu'il est un philosophe. Spencer se sert certainement, en sociologie, de la méthode déductive. Il dit lui-même par exemple : « Je me suis servi des analogies péniblement obtenues (entre l'organisme individuel et le superorganisme social), mais seulement comme d'un échafaudage qui m'était utile pour édifier un corps cohérent d'inductions sociologiques. Démolissons l'échafaudage; les inductions se tiendront debout d'elles-mêmes. » Et alors il procède par induction après avoir dit : « En rassemblant les fils de la question, nous allons voir que les principales conclusions *auxquelles nous avons été amené par les faits* sont celles que la théorie de l'évolution explique. »

Ce que Spencer a démontré, c'est que « l'évolution sociale est une partie de l'évolution en général ». Il l'a fait par induction. L'induction prouve, dit-il, que « dans les phénomènes sociaux, il existe un ordre général de coexistence et de séquence, et que, par suite, les phénomènes sociaux forment l'objet d'une science qui peut *se ramener, en partie ou non, à la forme déductive.* » Dès lors, « guidés par la loi d'évolution générale et, en conséquence, guidés aussi par les inductions que nous venons de formuler, nous sommes préparés à aborder la synthèse des phénomènes sociaux ». Et ici encore Spencer procède, en commençant conformément à la méthode inductive, par les phénomènes qu'il considère, à tort ou à raison, comme les plus simples, ceux relatifs aux relations domestiques, à la famille.

L'auteur a donc complètement méconnu le caractère positif de la méthode spencérienne. Il rapporte à l'étude de Spencer sur le progrès (1855) la conception de sa théorie générale de l'évolution ; il prétend en tirer la preuve du vice de méthode, puisque les *Premiers principes* sont postérieurs. Spencer, d'après lui, aurait dû procéder du connaissable à l'inconnaissable et aux conclusions éthiques. N'est-ce pas ce qu'il a fait?

Ne compte-t-il pour rien tous les travaux de Spencer antérieurs à 1862?

De toute la critique de l'auteur, il reste l'aveu de Spencer que, contrairement à Huxley, il concluait souvent avant preuves suffisantes. Certes, mais est-il un seul théoricien qui échappe à ce reproche? Une théorie générale ne peut y échapper, aucune n'est complète et définitive.

En ce qui concerne l'application des *Premiers principes*

à l'évolution sociale, l'auteur se contente de critiquer quelques points accessoires. Nous avons déjà parlé de la critique dirigée par l'auteur contre la conception de l'homme primitif par Spencer, mais Spencer lui-même reconnaît qu'il n'est pas absolument prouvé que les types inférieurs actuels soient analogues aux primitifs que nous ne connaissons pas directement; Spencer admet même que les types inférieurs actuels ont pu avoir des ancêtres supérieurs ; il n'admet, en effet, ni la dégradation ni la progression absolues. En quoi tout cela empêche-t-il les caractères simples et homogènes de la vie et des idées primitives? D'autres sciences, comme la paléontologie, l'embryologie, la psychologie animale et infantile, etc., n'apportent-elles pas aux simples analogies le concours de leurs observations directes?

L'auteur critique aussi cet autre postulat de Spencer, d'après lequel l'évolution progressive tend à l'équilibre et à une adaptation définitifs. J'ai soulevé moi-même cette critique dans *Transformisme social* et dans *Structure générale des sociétés;* j'y ai montré, mais en invoquant la loi même du rythme de Spencer, que le mouvement ou la force, en se différenciant de plus en plus, atténuait de plus en plus l'intensité des différences par leur multiplication même, mais sans aucune déperdition des forces ou mouvements, ceux-ci étant simplement transformés au point de *paraître* en équilibre absolu. Tout cela n'entame en rien la théorie de l'évolution, mais, au contraire, la perfectionne, pas plus que la critique empruntée par l'auteur à Demoor et Vandervelde et d'après laquelle la régression n'est que le complément de toute transformation.

L'auteur invoque aussi la critique que j'ai faite à

Spencer relativement à la prétendue impossibilité d'une classification des phénomènes sociaux. Il serait difficile de dire si l'auteur nie la théorie de l'évolution ou s'il ne critique que des détails de la théorie de Spencer. Il s'efforce de montrer que certains faits ne s'expliquent pas par le système du philosophe. Il aurait dû distinguer l'évolution du mécanisme de cette dernière; ce mécanisme seul est en partie controversé et même l'auteur semble ignorer les controverses fondamentales; il ne relève que des broutilles. Il se hasarde cependant jusqu'à dire que la conscience ne s'explique pas par l'évolution : elle n'aboutit pas, d'après lui, à une hétérogénéité de plus en plus définie, mais aussi à la tendance à la conformité; de même, ensuite, à propos du respect humain d'un côté, de l'excentricité et de l'amour-propre de l'autre, il soutient qu'il y a tendance autant à la conformité qu'à la différenciation. Ces critiques sont très faibles; l'auteur n'a pas même compris que d'après la théorie de Spencer la conformité apparente en tant que résultat de l'évolution par différenciation est tout autre que la conformité homogène primitive.

L'auteur fait sienne ma critique du mécanisme de l'évolution selon Spencer, d'après lequel aucune société simple ne peut d'elle-même et sans un moteur social externe se transformer en société composée (voir ma *Sociologie économique*).

Il nie l'homogénéité primitive des sexes au point de vue social; même, d'après lui, Spencer se contredit en disant que dans l'avenir, sauf les différences corporelles, les sexes deviendront de plus en plus égaux, c'est-à-dire socialement équivalents. Il n'y a pas contradiction : l'égalité, résultat de l'évolution, n'est pas du tout la même

chose que l'homogénéité qui en est le point initial. Spencer ne part pas, comme le dit l'auteur, de la différenciation primitive; il montre, au contraire, la confusion primitive des sexes : la promiscuité, la femme guerrière et prêtresse, etc., puis réduite à sa fonction spéciale quand la famille même s'individualise.

L'auteur critique de même l'application par Spencer de sa théorie de l'évolution au cérémonial; il objecte que le costume tend à devenir uniforme; il ne voit que l'apparence; en fait, l'uniforme se différencie et s'individualise de plus en plus.

A propos de la guerre, que Spencer considère avec raison comme une forme grossière et primitive, il fait sienne l'objection de G. Richard que les populations les plus pauvres sont les moins belliqueuses, alors que de tous temps, au contraire, les guerres ont été déterminées par l'inéquilibre de conditions économiques dont les populations étaient incapables de réaliser la solution en elles-mêmes.

D'après l'auteur, la stratégie elle-même est primitivement hétérogène. Pourquoi ? Parce que les combats furent d'abord individuels, tandis que les masses obéissent maintenant à un chef. Cela même serait une différenciation; la pensée de Spencer est bien plus profonde : il nous montre la différenciation des armées dans leur organisation, leurs différents corps, leurs diverses armes et la coopération et la coordination actuelles de ces parties différenciées.

A propos de la formation et de la dissolution des grands empires, l'auteur attribue faussement à Spencer l'absurdité que l'impérialisme est l'idéal ; rien n'est plus contraire à la doctrine de Spencer. Celui-ci insiste

sur ce que tout grand État se dissout quand il est basé sur la contrainte et la guerre.

A propos de l'*Individu et de l'État*, l'auteur signale que ma propre conception est différente de celle de Spencer. Certes, mais il aurait dû en faire une étude critique et montrer que l'opposition prétendue entre l'individu et l'État est soit une inexacte application des *Premiers principes*, soit la preuve que la théorie de l'évolution en général et particulièrement celle de Spencer sont fausses.

En ce qui concerne la théorie du *Gouvernement représentatif*, l'auteur n'y voit pas se vérifier la loi de l'hétérogénéité croissante; au contraire, l'évolution aboutit au suffrage universel homogène. L'auteur n'ignore pas cependant que Spencer ne considère celui-ci que comme un stade, une préparation de la *Représentation des intérêts* de plus en plus distincts mais coordonnés.

Tandis que Spencer montre les dissidences croissantes dans les divers cultes, l'auteur objecte la tendance à une homogénéité très stable des grands cultes; il cite le catholicisme, l'islamisme, le judaïsme, l'Église nationale russe; ce ne sont que des allégations; il ne cherche même pas à les prouver; ce n'est pas encore une fois une *étude critique*. Il néglige la différenciation croissante des sciences de mieux en mieux coordonnée, alors que la différenciation des croyances religieuses et des cultes, bien que considérée par Spencer comme aboutissant à la reconnaissance pure et simple de l'inconnaissable, soit peut-être bien plus un indice de dissolution religieuse.

Si l'auteur eût consulté une statistique anglaise, allemande, belge ou française relative aux fonctions et professions sociales, il eût aussi évité d'avancer *sans la moindre preuve* que la loi d'évolution ne se vérifie pas sous ce rapport.

A propos des impôts, Spencer dit que l'évolution va de la coopération forcée à la coopération volontaire. Or, objecte l'auteur, Spencer dit que la forme primitive est le don et que l'impôt en est dérivé. Donc l'évolution va de la forme volontaire à la forme caractérisée par la contrainte. L'auteur se trompe; Spencer ne se contredit pas, car il expose que le don primitif est obligatoire, par exemple, en faveur du juge qui, sans don préalable (origine des épices), n'aurait pas rendu la justice; de même l'impôt, en général, fut d'abord imposé avant de se transformer en *contribution consentie* par la collectivité ou ses représentants.

Autre objection : Spencer, dit l'auteur, croit au retour de la terre à la collectivité; ce serait donc un retour à l'état homogène initial. Ici précisément nous constatons que l'auteur s'est bien peu assimilé les idées de Spencer. Celui-ci insiste, en effet, à diverses reprises, sur la différenciation importante qui s'est effectuée et qui rend le problème plus complexe que primitivement; Spencer, en effet, signale comme Marx que la terre est actuellement capitalisée et que la rentrée du sol à la collectivité, à son avis, ne pourrait, dans tous les cas, avoir pour objet que le sol primitif et inculte.

Relativement à l'évolution du langage, l'auteur admet qu'il y a eu différenciation croissante des vocabulaires scientifiques et techniques et des patois locaux, mais il objecte un retour à l'homogène par la création de langues artificielles et la désuétude des patois locaux : breton, basque, provençal, etc. Mais les langues artificielles, en les supposant viables, ne formeraient-elles pas elles-mêmes des spécialités surajoutées à celles existantes? Et puis la différenciation croissante n'est-elle pas prouvée par le

fait que chaque art, chaque profession, chaque école, chaque science, etc., ont leur langue en partie spéciale?

Puis l'auteur conclut en proclamant la banqueroute de l'évolution. Pourquoi? Parce que la souffrance dépasse toujours la satisfaction et que si objectivement, d'après Spencer même, nos motifs de satisfaction croissent, subjectivement ce sont au contraire nos souffrances, comme le prouve l'accroissement des suicides. Quel rapport tout cela, en le supposant exact, a-t-il avec la théorie de l'évolution? L'évolution s'est-elle engagée à nous mener à la félicité parfaite? L'homme poursuit sans doute le bonheur; il le fait conformément à sa nature, et cette poursuite constitue un des éléments de l'évolution, mais ce n'est pas toute l'évolution; la nature notamment dans son ensemble est indifférente au bonheur de la fourmilière humaine.

L'auteur, se couvrant de l'opinion de B. Kidd, conclut à l'insuffisance de la théorie évolutionniste de Spencer par le motif que cette théorie peut être invoquée à la fois par les individualistes et les collectivistes. Ce motif dépasse l'ordre scientifique ou plutôt il lui est inférieur : la science ne s'arrête pas à des considérations opportunistes de ce genre.

Finalement l'auteur se réfugie dans la partie de la philosophie de Spencer qui constitue, à mon sens, l'ultime résidu de la métaphysique. D'après l'auteur, même en supposant que l'interprétation évolutionniste rende compte de tous les faits observés, il faudrait prouver que son principe, la persistance de la force, est démontré, en tant que force unique et absolue; or le monisme n'est qu'un postulat, donc le mode d'application de la force ne constituera jamais une nécessité; le mode indiqué par Spencer, l'évolution, n'est donc pas un mode nécessaire.

Spencer, à mon avis, a eu tort de conclure des manifestations connaissables des diverses propriétés des phénomènes à l'existence réelle d'une force absolue et unique, mais inconnaissable. Cependant ce résidu de théologie et de métaphysique est tout à fait en dehors de l'interprétation scientifique de l'ordre phénoménal, laquelle seule fait l'objet des diverses théories évolutionnistes et spécialement de celle de Spencer.

Dans ses conclusions, l'auteur persiste dans la confusion déjà antérieurement signalée entre l'évolution et les facteurs ou le mécanisme de l'évolution. L'évolution c'est le fait, le résultat actuellement indiscuté et indiscutable; c'est le transformisme universel. Le mécanisme de celui-ci est seul encore controversé; on l'étudie, on l'approfondit; la science n'a jamais eu la prétention d'apporter des solutions complètes et parfaites. Que signifie dès lors l'objection empruntée par l'auteur à M. Bergson, que « Spencer constitue l'évolution avec des fragments de l'évolution » et même, ajoute l'auteur, avec des fragments empruntés seulement à la forme actuelle de la réalité? Qui conteste, par exemple, que la théorie de la descendance de l'homme contienne encore des lacunes? La science les comble de mieux en mieux, et, au surplus, la théorie transformiste reste plus satisfaisante que l'hypothèse créationniste.

En fait, c'est l'auteur qui aboutit au scepticisme qu'il avait dit être la conséquence de la théorie de l'inconnaissable et spécialement de la mienne; il croit que la théorie de l'évolution est susceptible d'utilisation; peut-être, dit-il, donnera-t-elle naissance à une théorie supérieure. Ici l'auteur invoque Y. Delage et ici, encore une fois, nous constatons qu'il confond à nouveau l'évolution avec

le mécanisme de celle-ci ; en effet, nulle part Y. Delage n'entrevoit l'avènement d'une théorie non transformiste; il ne signale que les imperfections du transformisme relatives aux facteurs et au mécanisme de l'évolution.

Si je me suis étendu peut-être excessivement sur le mémoire de l'auteur, c'est uniquement par déférence pour l'Académie et aussi par respect pour la mémoire d'un des grands philosophes et sociologues qui furent mes éducateurs intellectuels. Je tenais aussi à affirmer le caractère scientifique de notre Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

Je résume mon appréciation du mémoire comme suit : Le mémoire est consacré, sauf 35 pages, à résumer l'œuvre de Spencer; ce résumé n'est pas toujours exact ni complet. L'objet du concours est une *Étude critique;* un résumé n'est pas une étude. Quant à la partie critique du mémoire, elle ne constitue pas de son côté une étude; elle est superficielle même quand il lui arrive d'être en partie exacte. J'estime en conséquence qu'il n'y a pas lieu de couronner ce mémoire. »

—

Rapport de M. De Wulf, troisième commissaire.

« Les rapports très complets de Mgr Mercier et de M. De Greef nous dispenseront de reprendre par le détail le mémoire soumis à notre appréciation.

Le premier commissaire a fait valoir le mérite de l'auteur dans l'exposé des principes fondamentaux qui dominent l'œuvre de Spencer. Nous considérons avec Mgr Mercier que l'auteur a fait « un exposé précis, serré

de la partie fondamentale, strictement philosophique des *Premiers principes* ». Dans l'étude d'une œuvre aussi colossale que celle de Spencer, c'est à ces fondements qu'il convenait surtout de s'attacher. Aussi regrettons-nous que l'auteur ait écourté, dans son chapitre final, les réflexions qu'il consacre aux doctrines capitales de la synthèse spencérienne : l'*Agnosticisme*, le *Monisme*, l'*Évolutionnisme*. Ses critiques manquent d'ampleur et parfois de vigueur.

L'auteur a principalement poursuivi l'*application* des *Premiers principes* sur le terrain de la sociologie. M. De Greef a longuement apprécié cette partie du mémoire qu'il peut juger mieux que personne. A notre avis, l'auteur a tort d'adopter la voie des petits résumés et de suivre pas à pas les développements de Spencer. Il conviendrait de donner plus de fondu à cet exposé et de présenter la doctrine de façon plus synthétique.

Après ces critiques, nous tenons à reconnaître que l'auteur a fourni une somme considérable de travail consciencieux et que la plupart de ses analyses sont fidèles. Eu égard à ces mérites, nous proposons de couronner le mémoire, — ou tout au moins de remettre la question au concours, — en invitant l'auteur à développer sa critique des fondements philosophiques du système et à remanier son exposé de la sociologie. »

— La Classe a décidé de ne pas décerner le prix et de proroger le concours de deux années.

PRIX JOSEPH DE KEYN

XVe concours : deuxième période (1908-1909)

Enseignement moyen et art industriel.

Rapport du jury (1).

Les livres à examiner étaient moins nombreux qu'à la période précédente, mais il y avait relativement plus de bons ouvrages qui se sont jusqu'à la décision finale imposés à l'attention du jury. C'est dire que la tâche de celui-ci était délicate et que ce n'est qu'après des discussions laborieuses qu'il s'est mis d'accord pour arrêter son choix sur l'*Atlas de l'art*, par Krekelberg, Dubois et Tellier, et la *Grammaire classique de la langue française contemporaine*, par Ulrix.

Ce qui frappe tout d'abord dans l'*Atlas de l'art* de MM. Krekelberg, Dubois et Tellier, c'est le grand nombre de planches et la perfection technique de la reproduction. Le choix est très judicieux et remplit en tous points la promesse du titre qui nous annonce un recueil de chefs-d'œuvre de l'architecture, de la sculpture et de la peinture depuis l'époque égyptienne jusqu'à nos jours.

Le texte emprunte très souvent, il est vrai, ses parties descriptives à des critiques d'art; mais pour ces emprunts on s'est adressé aux meilleurs spécialistes, ce qui prouve que les compilateurs sont tout à fait à la hauteur de la littérature de leur sujet. D'autre part, les parties historiques et surtout les introductions synthétiques en tête de chaque période sont originales, dénotant ainsi chez les auteurs un goût sûr et une connaissance personnelle des époques, des productions artistiques et de leurs carac-

---

(1) Le jury était composé de MM. S. Bormans, *président*, L. Fredericq, P. Fredericq, H. Hymans, J. Neuberg, J. Vercoullie, *rapporteur*, et M. Wilmotte, *secrétaire*.

tères. Leur ouvrage sera un excellent guide d'éducation esthétique.

La *Grammaire* de M. Ulrix juge qu'il est temps de tenir compte, dans l'enseignement du français, des résultats de la linguistique et de la philologie romane.

Elle donne une phonétique qui ne confond pas le son et le signe; elle contient un chapitre sur la formation des mots, qui groupe les composés et les dérivés d'après leur signification ou leur fonction; elle réduit la morphologie au minimum et peut ainsi exposer la flexion du verbe, par exemple, en deux conjugaisons au lieu de quatre; elle tient compte des plus récentes nouveautés comme pour le pluriel des noms en *ou* et pour l'accord de l'adjectif; elle accorde une place au gérondif; elle simplifie la règle de l'accord du participe passé.

Certes on peut lui adresser des critiques. La phonétique qui décrit minutieusement la différence de qualité des voyelles, passe sous silence leur différence de quantité; la vieille théorie des mots explétifs est conservée; la formation du futur est enseignée par un moyen empirique, alors qu'il était si facile, en s'appuyant sur le § 14, d'expliquer la différence entre *aimer*, *venir*, *valoir* et *aimer-ai*, *viendr-ai*, *vaudr-ai* par une différence d'accentuation.

Mais malgré ces observations, cette grammaire reste une innovation courageuse qui exercera une influence salutaire sur l'enseignement du français.

Le jury a l'honneur de proposer à la Classe d'accorder un prix de mille francs à chacun des deux livres suivants :

Atlas de l'art, par Krekelberg, R. Dubois et J. Tellier;

Grammaire classique de la langue française contemporaine, par E. Ulrix.

— Les propositions du jury ont été adoptées.

RAPPORTS.

MM. Brants, Denis et Mahaim font connaître leur avis sur une note de M. Billia : *Pourquoi le libre échange n'est-il pas populaire?* — Des remerciements sont votés à l'auteur et son travail sera déposé aux archives.

ÉLECTIONS.

MM. Mesdach de ter Kiele et Pirenne sont réélus, respectivement, délégué et délégué suppléant de la Classe auprès de la Commission administrative pour l'année 1910-1911.

— M. le baron de Borchgrave, directeur, est désigné par la Classe pour la représenter à l'assemblée générale de l'Association internationale des Académies, qui aura lieu à Rome du 9 au 14 mai.

— Il est procédé aux élections pour sept places vacantes. Les résultats en seront publiés dans le compte rendu de la séance publique.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Ueber einen Komanischen Kommunionshymnus;
von W. Bang, Mitglied der Akademie.

Unter den Komanischen Hymnen nimmt einer insofern eine Sonderstellung ein, als es bisher nicht gelungen ist, eine lateinische Quelle für ihn nachzuweisen und weil er überdies durch den prächt-

vollen Parallelismus seines Gefüges durchaus den Eindruck macht, ein Original zu sein.

Die metrische Structur unseres Hymnus ist allerdings von seinen beiden Herausgebern (1), die sich die Palme der Flüchtigkeit und Nachlässigkeit in edlem Wettbewerbe streitig machen zu wollen scheinen, derart verkannt worden, dass er in der Form, die sie ihm gegeben, allem Anderen eher gleicht als einem mittelalterlichen, in einer Christlichen Kirche gesungenen Hymnus!

Er besteht aber aus neun Halbstrophen, von denen je zwei durch den Reim zu einer Strophe verbunden werden; jede Halbstrophe besteht aus drei Versen, von denen der erste und zweite je zehn, der dritte hingegen sechs Silben enthält.

Hat man diese metrische Gliederung nun erst richtig erkannt, so springt der Parallelismus der einzelnen Sätze sofort in die Augen — damit aber auch die Unmöglichkeit der sextanerhaften Uebersetzung, die sich Herr Wilhelm Radloff in souveräner Verachtung der einfachsten Regeln der Grammatik, Textkritik und literarischen Analyse geleistet hat.

Zum besseren Verständniss meines Angriffes und damit Sie sehen bis zu welch schwindelhaften Höhen des Unsinns sich der russische « Gelehrte » versteigen kann, wenn es ihm darauf ankommt, losgelöst von allem lästigen historisch-philologischen Zwange ein rein « sprachwissenschaftliches » Elaborat der erstaunten Welt vorzuführen, lege ich Ihnen auch seine metrische Reconstruction und seine Uebersetzung vor.

Ueber die autoritative Ungeniertheit, mit welcher der Petersburger Akademiker die Sprache der Komanen ihrer eigenartigen Schönheit entkleidet hat, um ihr statt deren einen nüchternen Anstrich aus dem Topfe seines schematisierenden Systems aufzutragen, werde ich Sie später einmal unterhalten und schliesse mit der Bemerkung, dass unser Hymnus offenbar während der H. Kommunion gesungen wurde, wobei die letzte Halbstrophe möglicherweise als Rundreim fungierte.

---

(1) Kuun, *Codex Cumanicus*, Budapest, 1880, pp. 213 (= K); Radloff, *Das Türk. Sprachmaterial des Codex Comanicus* Mém. Acad. imp. St.-Petersb., XXXV, n° 6, 1887, p. 109 (= R).

TEXT.

I. **S**aginsamen bahasiz kanini
kim hristoz töktü söüp kuluni
tiyalman yašimni.
Kim unutgay munča yigilikni
kim ičip tattli čokrak suuni
toydirdi ǧanini.

II. **Y**ezuz tattli äč yama*n*siz ägäč
nä kiynarsen äč yaziksiz ägäč
öz näzik boyuñni.
Män karakči sän kök hani ägäč
män yamanli sän ayipsiz ägäč
ältirsen hačimni.

III. **Ä**č bolmači nämägä näk berdiñ
munča ulu baha näk töládiñ
ä ǵomart hanginam.
Ančatai köp söümäkdän äsirdiñ
kim hačka minmägä uyalmadiñ
ä tattli beyginäm.

IV. **M**indiñ hačka kim bizdä minäli
söüdiñ bizni kim säni söäli
dünyäni unutup.
Kaniñ töktüñ kim biz yuunali
ämgäk tartiñ kim bizlär arinali
yaziklarni koyup.

V. **J**ürüp iügrüp armain yätmägä
učmaktagi ölbäk mäñgü toygä
boluš kim barali
Amen.

I, 2 töktü söüp] töktu soup K

I, 3 tyalman] ? ti(c)iyalman (sic! = tikijalman) K; yašimni] yasimni K.

II, 1 Yezuz] yezus K; yama*n*siz] jemāsiz K

II, 2 äč] eč K

II, 4 sän] sen K

II, 6 hačimni] hatimni K

III, 1 Äč] (? Ä,č K

RADLOFFS TEXT.

Saγynsaman bahasyz qanyny
kim Christus töktü säüp quluny
toqtai alman jašymny
kim unutqai munča *jigitlikni*,
kim ičip tatly čoqrag *süny*
toidyrdy *andan* čanyny
Jesus tatly äč *jämäk* siz ägäč,
nä qyinarsyn, äč jazyqsyz ägäč,
öz näzik bojyñny,
män qaraqčy, sän kök *qany* ägäč,
män jamanly, sän aipsyz ägäč,
ältirsän *hatamny*,
äč *bolmačyny maγa* näk bärdiñ?
munča ulu baha näk tölädiñ?
ai čomart *qanγy* nam
ulu čamy köp säümäktän äzirdiñ
kim hačqa minmägä ujalmadyñ

Tatly bīginäm, mindiñ hačqa, kim bizdä minäli!
säüdüñ bizni, kim säni säüäli!
dünjäni unutup qanyñ (*bilä*) biz *jünali!*
amgäk *türttiñ*, kim (*bilä*) bizlär arylanaly!
jazyqlarny kojyp *jügrüp* armain *jürmägä*
učmaqtaγy *jäk* mäñgü toiγa boluš, kim(gä) baraly.
Amen.

III, 3 ä ǧomart] ago mart K; hanginam] hangi nam K
III, 4 Ančatai] Olu čami K; söümäkdän] sövnäkdän (sic) K
III, 6, ä tattli] tattli K
IV, 2 söüdiñ] sövding K
IV, 3 dünyäni] dunyäni K
IV, 4 Kaniñ töktüñ kim biz] kaning biz K
IV, 5 tartiñ] turting K; arinalı] arinlalı K
V, 1 Jürüp iügrup] Jurup iugrup; yätmägä] yärmägä K
V, 2 ölbäk] (?b)ak K; mäñgü] mängy K; toygä] tovgo K
V, 3 boluš] bolus K.

UEBERSETZUNG.

I. Wenn ich gedenke seines unschätzbaren Blutes
Welches Christus vergossen, seine Diener liebend,
So kann ich meine Thränen nicht zurückhalten.
Wer wird vergessen solche Güte,
Der das süsse Quell-Wasser trinkend
Sättigte seine Seele?

II. Jesus, Süsser, Du bist ganz ohne Fehl
Was quälst Du, ganz ohne Sünde seiend,
Selbst Deinen zarten Körper?
Ich bin ein Schächer, Du bist der Himmelskönig
Ich bin schlecht, Du bist ohne Schuld
Du nimmst (trägst) mein Kreuz hinweg!

III. Warum, wesshalb gabst Du ganz umsonst
Warum bezahltest Du einen so hohen Preis (1),
O mein freigiebiger König?
So sehr wurdest Du von (aus) Liebe berauscht,
Dass Du Dich nicht schämtest, auf 's Kreuz zu steigen,
O mein süsser Fürst!

IV. Du bist auf 's Kreuz gestiegen, damit auch wir stiegen;
Du liebtest uns, damit wir Dich liebten,
Die Welt vergessend.
Dein Blut hast Du vergossen, damit wir uns wüschen
Qualen hast Du erduldet, damit wir uns reinigten,
Die Sünden ablegend.

V. Hilf dass unermüdlich gehend und eilend
Wir gelangen zu dem reichlichen ewigen Mahle im Paradiese
Wir, die wir gehen wollen!

Amen.

---

(1) d. h.: ein so hohes Lösegeld, indem Du Dich für uns aufopfertest.

RADLOFFS UEBERSETZUNG (1).

Wenn ich seines unschätzbaren Blutes gedenke,
das Christus vergoss, da er (uns) seine Sclaven liebte,
ich vermag meine Thränen nicht aufzuhalten,
denn wer soll soviel Muth vergessen?
Wer dieses süsse Quellwasser trank,
der hat daran seine Seele gesättigt.
Jesus hat nie süsse Speise genossen,
was quälst du, da er ohne Sünden gewesen,
deinen eigenen zarten Körper?
Ich bin ein Räuber, du bist der Himmelsfürst,
ich bin mit Uebel behaftet, du bist schuldlos,
und du nimmst fort meine Sünden.
Was hast du mir das gegeben, was mir nicht zukam?
Was hast du einen so hohen Preis (für mich) bezahlt?
O du Freigiebiger, du hoch benannter,
mit unendlicher Liebe hast du mich getränkt,
da du dich nicht schämtest, das Kreuz zu besteigen.

O du mein süsser Herr, du bestiegst das Kreuz, das auch wir [besteigen wollen,
du hast uns geliebt, die wir auch dich lieben wollen.
Die Welt vergessend, wollen wir uns mit deinem Blute rein [waschen.
Qualen hast Du erduldet, damit wir uns reinigen,
die Sünden lassend, will ich nicht ermüden zu pilgern,
hilf uns zu dem ewigen Festmahle im Paradiese, zu dem wir [gehen wollen!

Amen.

---

(1) Dieselbe ist durchgängig als Prosa gedruckt.

Anmerkungen.

Wenn es auch bis jetzt sehr wahrscheinlich ist, dass unser Hymnus ein Original ist, so sind doch die in ihm enthaltenen Vorstellungen durchaus diejenigen, die wir in einem Christlichen Hymnus aus dem Anfang des 14. Jahrhunderts erwarten dürfen. Wo es mir, besonders in Anbetracht der Radloffschen Uebersetzung, wünschenswert erschien, habe ich daher einige Vergleiche aus Mone, *Lateinische Hymnen des Mittelalters*, Bd I (= **M**) und Wackernagel, *Das deutsche Kirchenlied*, Bd I (= **W** hergesetzt.

I, 2 *kuluni* : **M** 272 *servos* tuos redimisti.

I, 4 in *yigi-lik-ni* sehe ich eine andere Schreibung für *eigilik*, *egilik* « Güte » ; zu *eygi*, *eigi*, *egi* = Köktürk., Uigur. *ädgü* « gut ». **R** liest *äigi*; höchst wahrscheinlich ist jedoch *īgi* zu lesen, da *ey*, *ei* sonst das lange *ī* bezeichnet. Zu dem anlautenden *y* (*j*) vgl. koman. *jirmen*, *jirdim* (**K** 27 : egir[ur]men vel jirmen, egirdum jirdim = filo, filavi) welches **R** *īr-* liest und mit Tarantschi *ägir-* vergleicht. Der Frage ob im Komanischen schon ein ausgedehnterer *j-* Vorschlag bestand (vgl. *Keleti Szemle* X, 218-219), worauf einige Schreibungen hinzuweisen scheinen, möchte ich erst nähertreten, wenn der Codex in vertrauenerweckender Gestalt herausgegeben worden ist.

II, 1 tattli :

W 117 : Jesu, *dulcis* memoria
dans vera cordi gaudia
Sed super mel et omnia
eius *dulcis* praesentia *etc.*
W 119 : Omni *dulcore dulcior.*

Hier und im Folgenden darf *äč* mit dem verneinenden, privativen *siz* durch « ganz und gar » übersetzt werden.

II, 5 *karakči :*

M 272 : dum in cruce pependisti
saeve cum *latronibus.*
M 275 : peto, quod petivit *latro* poenitens.

Vgl. Luk. 23, 33; Matth. 27, 38.

III, 1 Dieser Vers ist sehr wenig deutlich; bolmači wird im Marienhymnus durch « in vanum » glossiert, äč bol-ma-či (cf. Anm. zu II, 1) könnte also « ganz umsonst » sein = « ohne Entgelt, ohne dass wir Menschen etwas für Dich täten »?? Nämägä näk ist auffallend genug; dass aber näk eine « Glosse » zu nämägä sei, wie **R** p. 46[b] will, ist ausgeschlossen, da näk notwendigerweise in den Vers gehört, der ohne es nur neun Silben zählen würde. Es bleibt mir nichts anderes übrig als beide Ausdrücke zu coordonieren.

III, 3 erklärt **R** ganz abenteuerlich : *hangi* wird p. 131 zunächst in *qañγy* « verbessert », was bedeuten soll « was für ein »; *nam* soll sodann das pers. *nam* « Name » sein. Den salto mortale von « was für ein Name » — der Ausdruck stünde ausser allem grammatischen Zusammenhang — auf « du hoch benannter » führt **R** mit gewohntem Leichtsinn aus; *han-gina-m* steht aber parallel zu *bey-ginä-m* (lies *bïginäm*) und bedeutet wörtlich « mein Königlein ». Vgl. **K** p. 64 *anzagina*, *monzagin(a)* = aliquantulum.

III, 4 *äsirdiñ* kann selbstverständlich nicht heissen « du hast mich getränkt »; p. 11[b] las **R** wenigstens *äsirttiñ* und setzte noch zwei Fragezeichen dazu. Mit

dem Causativcharacter und *-ti* versehen wäre *äsir* im Cod. aber *äsirti* geschrieben worden. Vgl. den Marienhym. 33,3, wo es durch inebriat (= « begeistert ») glossiert wird.

III, 5. Vgl.

W 75 : Dignatus hanc *vilissimam*
pati doloris *formulam*
W 113 : Et se crucifigi non despexit
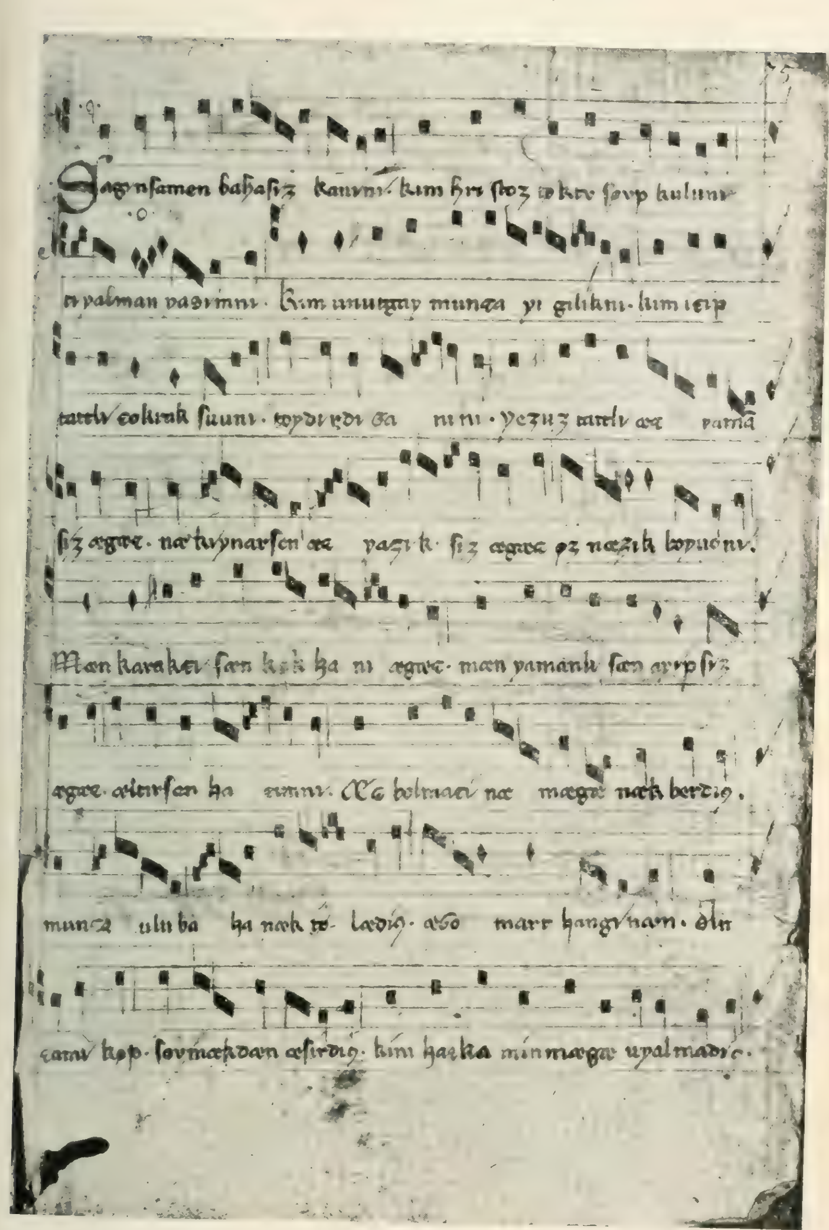
IV, 4-5 : Zu den im Komanischen gebrauchten Verben vgl.

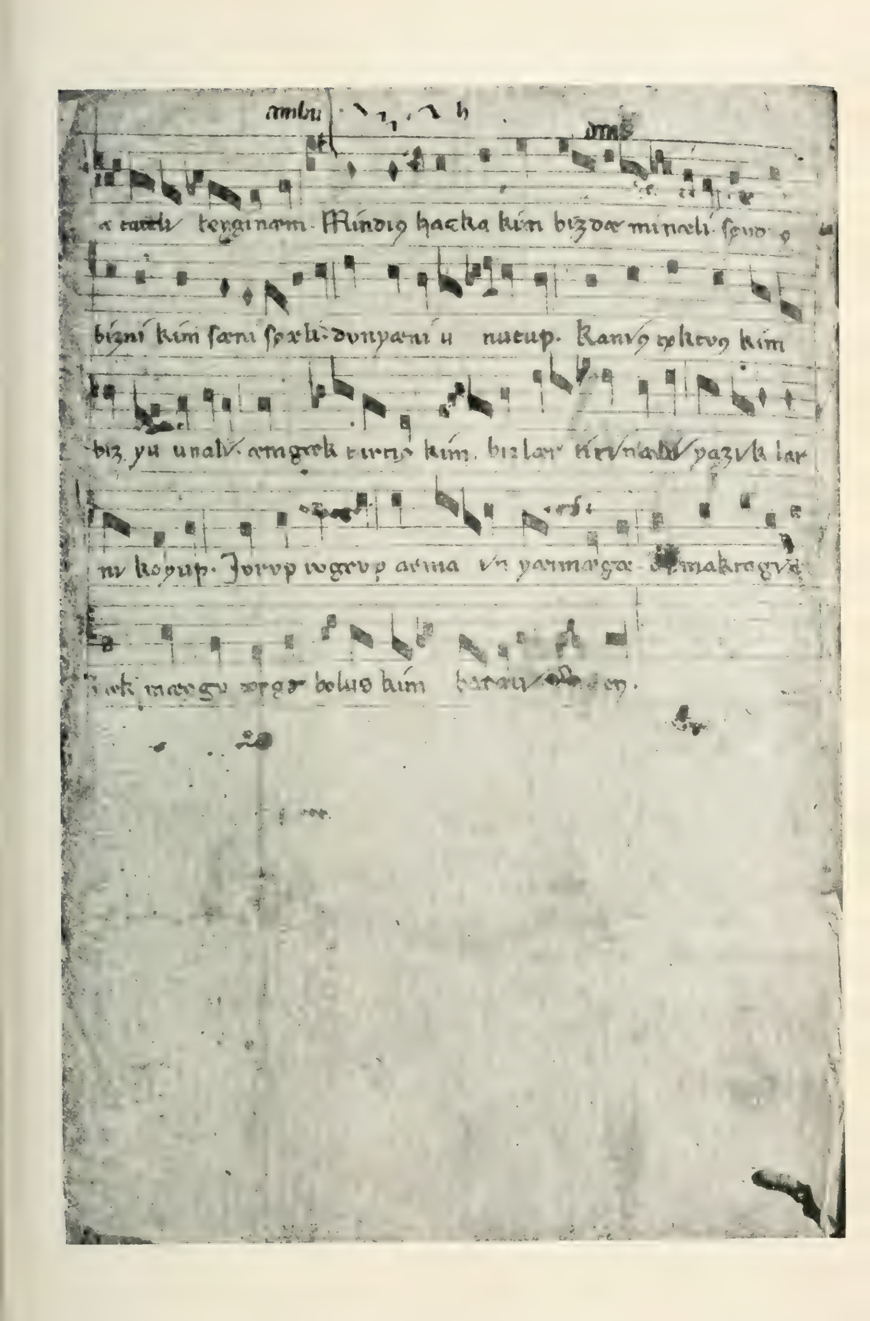
M 275 : me immundum *munda* tuo sanguine
M 281 : Christi sanguis ave, coeli sanctissime potus,
unda salutaris crimina nostra *lavans*.
M 282 : Sancta caro, tu me *munda*
sanguinis benigni undâ
lava me ab omni sorde
et ab infernali morte.

arinali ist metrisch = *ar'nali*, obwohl das *i* beim Singen ausgesprochen wurde; vgl. V, 1 *jügrüp* metri causa für *jügürüp;* ebenso steht *krivgä* (= *kriwgä*) für *kirivgä* bei **K** 215 und wenn **R** hier *kirūgä* liest, so ist dies nur ein neuer Beweis dafür, dass ein « ausgezeichneter Turanist » vom Werte der Metrik für die Kritik seines Textes keine Ahnung zu haben braucht.

Was sich **R** unter *ämgäk türttiñ* vorstellt hat er leider nicht gesagt. Nach dem Čagat. und dem Tarantschiband habe ich schon vor Jahren Kuuns *turting* in *tart-* verbessert, worin mir die Photographie jetzt Recht zu geben scheint.

W. Bang, *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), nº 5, 1910.





V, 1 : Zu den beiden Verben vgl.

M 296 : In extremo tempore,
quando sum *migraturus*
de corrupto corpore etc.
M 266 : « In die Corporis Christi »
Invitati *festinemus*
ad tanti regis praesentiam.

Die letzte Strophe ist im Uebrigen nicht ganz einfach: **R** will *armain* durch « ich will nicht ermüden » übersetzen; nach **K** 178 hätte dies aber *armaim* zu lauten. Vgl. **K** 225 *tergeim* = scrutabo. Bei **R**'s Auffassung würde ferner in V, 1 der Singular, in V, 3 aber der Plural erscheinen.

Ich möchte daher construiren : *boluš* « hilf », *yätmägä* « dass wir gelangen », *toygä* « zum Mahle », werde aber gerne eine weniger complicierte Erklärung annehmen. Zur Sache möchte ich auf die letzte Halbstrophe eines von Misset und Weale, *Thesaurus Hymnologicus* I, p. 12 veröffentlichten Hymnus verweisen :

11

Rex devictus hoc procinctu
Herodiadis instinctu
foedavit convivium.
Martyr Christi passus mortem
est assumptus intra sortem
supernorum civium.

12

Quo nos, suos laudatores,
post pressuras et labores
assumat ad bravium.

Séance publique du 4 mai 1910.

Le bureau se compose de :

M. le Baron de Borchgrave, président de l'Académie; M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel; M. C. Malaise, directeur de la Classe des sciences; M. L. Lenain, directeur de la Classe des beaux-arts; M. J. Leclercq, vice-directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques.

Sont présents : MM. S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, A. Prins, A. Giron, P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, M. Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, A. Rolin, M. Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres;* W. Bang, *associé;* H. Lonchay, J. Van Biervliet, *correspondants.*

Assistent à la séance :

Classe des sciences. — MM. Ch. Van Bambeke, G. Van der Mensbrugghe, M. Mourlon, P. De Heen, C. le Paige, F. Terby, J. Deruyts, Léon Fredericq, Ch. Francotte, P. Pelseneer, *membres.*

Classe des beaux-arts. — MM. F. van Duyse, *vice-directeur;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Edgar Tinel, X. Mellery, L. Frédéric, A.-J. Wauters, *membres;* J. Brunfaut, *correspondant.*

Quelques mots sur la science américaniste au début du XXe siècle ; par le Baron de Borchgrave, Directeur de la Classe et Président de l'Académie.

On mit du temps en Europe à comprendre que l'histoire de l'Amérique doit être envisagée comme une branche de l'histoire générale du monde. Mais une fois cette vérité admise, des sociétés se formèrent et des congrès se réunirent à l'effet d'étudier les races indigènes du nouveau monde d'après leurs origines, les divisions géographiques, les particularités physiques, les langues, la culture matérielle, les cultes, mœurs et coutumes, et les antiquités des populations américaines.

Il m'est agréable de rappeler que le IIIe Congrès des Américanistes siégea à Bruxelles en 1879, sous le haut protectorat de S. M. le Roi Léopold II et la présidence d'honneur de S. A. R. Mgr le Comte de Flandre. Il était présidé par le lieutenant général Renard, aide de camp du Roi, Ministre de la Guerre; un des vice-présidents était le général Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique. M. Anatole Bamps en était le secrétaire général.

Entre le XVIe Congrès, qui s'est tenu à Vienne en 1908 (1) et a produit des résultats importants, et le

---

(1) Le Gouvernement belge y était représenté par M. J. Denucé, docteur en philosophie et lettres, qui a publié : *Rapport sur les travaux du XVIe Congrès international des Américanistes* et *Le XVIe Congrès international des Américanistes*. Bruxelles, 1908. — Voy. *Internationaler Amerikanistencongress,* sechzehnte Tagung, Wien, 1908. — Wien und Leipzig, Hartleben's Verlag.

XVIIe, qui se réunira cette année en Amérique en deux sessions, l'une à Buenos-Ayres, l'autre à Mexico, il peut être à propos de jeter un coup d'œil rapide sur l'état actuel de la science américaniste, de constater les efforts tentés par les gouvernements pour aider à ses progrès et les résultats obtenus par les savants.

Il ne s'agit, cela va de soi, que de parcourir à vol d'oiseau les deux parties d'un continent qui a quatre fois l'étendue de l'Europe et de nous arrêter aux principaux monuments et aux traces les plus anciennes de la culture indigène.

I.

Descendons jusqu'aux premières couches humaines de l'Amérique. Nous sommes en présence de sauvages nomades errant sans asile dans les forêts du nord, dans les pampas du sud.

Puis un changement se produit. Nous voyons une population nombreuse et agglomérée, des habitations prolongées aux mêmes lieux. La différence complète de la faune permet mieux encore de saisir l'importance du changement accompli et aussi la longue durée des temps nécessaires à son accomplissement.

Tout est important alors que l'on veut se rendre compte de l'existence de l'homme dans ces temps absolument inconnus hier encore. A ce point de vue, les *Kjökkenmöddings* — tel est le nom donné par les savants à des amas de débris, de détritus de toute sorte accumulés autour de la demeure humaine — ont mérité une étude spéciale.

Et c'est de cette période qui correspondrait à nos

temps néolithiques (1) que dateraient les rejets multiples abandonnés par les préhistoriques américains dans les *shellmounds*, sambaquis du Brésil, ou encore dans les paraderos de la Plata.

Les sambaquis nous fournissent des os humains, brisés pour en extraire la moelle, mélangés aux os d'animaux ayant servi au même usage.

Des faits nouveaux et intéressants observés en Belgique, dans les fouilles de Furfooz, montrent que dans notre vieux continent il en était déjà de même aux époques préhistoriques.

Comme état de culture, on remarque des haches en pierre, des outils en os et quelques fragments de poteries, des flèches en silex aux pointes finement retouchées, de grands mortiers en pierre, des vases en stéatite, des ornements en coquille, des pipes grossières en terre cuite, des poteries dont quelques-unes assez bien ornées.

II.

Il y a un peu plus d'un demi-siècle que l'ingénieur allemand Knapp découvrit, dans les forêts du Haut-Michigan, des mines de cuivre très anciennes et qui devaient être abandonnées depuis un millier d'années.

L'exploitation de ces mines se poursuivait depuis le district d'Ontonagon jusqu'au sommet de la péninsule de Keweenaw, c'est-à-dire sur un espace de 125 milles

(1) Dr Capitan, *Cours d'antiquités américaines du Collège de France*, 1908, pp. 98-99. — Nadaillac, *L'Amérique préhistorique*. Paris, 1883, passim.

anglais. Les mineurs pourvus de maillets de pierre ou de cuivre, de lourds battoirs pesant jusqu'à 30 livres et au delà, de ciseaux et de barres probablement de cuivre trempé, détachaient ces masses de métal après avoir fait sauter par le feu la roche qui les entourait, pénétraient à 20 et 30 pieds sous terre et suivaient pendant des lieues la mine qui courait devant eux. Avec leurs instruments primitifs, ils parvinrent à déplacer des blocs de rochers du poids de 2 à 3,000 kilogrammes et des masses de cuivre encore plus pondéreuses. C'est ainsi qu'on trouva dans une excavation une masse de 6 tonnes (120 quintaux) hissée sur des rouleaux et déjà amenée à une certaine hauteur, puis, découragés peut-être, les mineurs n'achevèrent pas le travail commencé.

Sur ces excavations remplies de décombres et recouvertes d'une couche épaisse d'humus croissaient, à l'époque de la découverte, des arbres géants auxquels on donnait un millier d'années d'existence et même davantage depuis que le travail des mineurs avait dû cesser.

Que sont devenus les mineurs archaïques et qui étaient-ils? On a longuement disserté à ce sujet, et les opinions les plus divergentes sont en présence. L'exécution des travaux difficiles que nous venons de signaler supposant un état de culture bien supérieur à celui qui caractérise les soi-disant Indiens, on s'est arrêté d'abord à l'idée que les mineurs appartenaient à un peuple qui explorait les mines pendant une période donnée et puis allait à d'autres travaux. Mais qui avait donné à ce peuple la connaissance des mines et de la manière de les exploiter? Cette question n'a pas encore reçu de réponse. On l'a déplacée en identifiant le peuple mineur avec celui des *Moundbuilders* ou constructeurs de tertres.

III.

Ce fut également dans la première moitié du XIX[e] siècle que, l'émigration se portant sur le territoire de l'Ohio et, plus tard, sur les rives méridionales des lacs Huron et Michigan pour se répandre jusque dans la vallée du Mississipi, on trouva dans les épaisses forêts de ces régions les traces d'un peuple inconnu et disparu, et cela sous la forme de monticules (*mounds*) et de retranchements (*enclosures*) en terre, ayant généralement l'apparence d'un cône tronqué ou d'une pyramide également tronquée au sommet et à quatre ou six faces, d'une circonférence variant de plusieurs centaines à 6,000 pieds et de 6 à 90 pieds de hauteur. Pour donner un exemple, le tertre de Miamisburg, dans l'Ohio, a 852 pieds de circuit et 68 d'élévation; celui de Grave Creek, dans la Virginie occidentale, a 1,000 pieds de tour et 70 de hauteur; la pyramide tronquée de Cahokia, dans l'Illinois, est longue de 700 pieds, large de 500 et haute de 90. Les plus basses ont l'aspect de plateaux artificiels et sont facilement accessibles. Un chemin court autour des plus hautes, comme c'est le cas pour les teocallis du Mexique; on accède à d'autres par des sentiers en pente douce. Vers le milieu du siècle dernier, il y avait encore plus de dix mille de ces tertres dans le seul État de l'Ohio.

Il y en a aussi qui affectent d'autres formes, tel celui qui représente un serpent géant, etc. Leur hauteur est également variable. Mais tous, quelles que soient leur forme et leur grandeur, présentent entre eux une analogie remarquable; ils appartiennent évidemment à une même race d'hommes subissant les mêmes influences

et agissant sous l'empire des mêmes causes. Le nombre des *mounds* diminue à mesure que l'on s'approche de l'océan Atlantique. Rares au delà des Montagnes Rocheuses, ils le sont plus encore dans l'Amérique anglaise.

Ici encore les opinions diffèrent et sur l'origine et sur la race à laquelle appartenaient les *Moundbuilders*, comme sur l'époque où ils évoluèrent dans l'Amérique. Les limites sont larges. Les uns les font remonter à deux mille ans; les autres leur assignent les premiers temps de notre ère. Les *mounds* eux-mêmes ne peuvent rien nous apprendre. Ce qui est certain, c'est qu'aucune des fouilles exécutées à ce jour n'a donné un ossement quelconque de ces gigantesques pachydermes, de ces édentés aux formes étranges, si fréquents durant les époques antérieures. Ne devons-nous pas en conclure que ces animaux n'existaient plus lors de la venue des *Moundbuilders?* Un de leurs tertres cependant représente un mastodonte; des pipes de l'Iowa figurent un éléphant. On a présumé que ces hommes avaient connu, tout au moins par tradition, les animaux qu'ils savaient si bien imiter. Ne pourrait-on supposer qu'ils en ont vu soit en Amérique même, soit dans l'Inde? Nous sommes en présence des conjectures les plus déconcertantes.

Mais si le nom même des constructeurs de tertres s'est effacé de la mémoire des hommes, leur culture était infiniment plus avancée que celle des habitants des *Kjökkenmöddings*.

Les fouilles ont fourni une céramique très curieuse et fort variée, souvent ornée de sujets incisés dans la terre et représentant soit des ornements, soit souvent des animaux ou même des types humains. D'autres vases sont

peints. Les formes sont, en général, artistiques. Le modelage est assez fréquent. Les figurines humaines ne sont pas rares. Deux ordres de pièces sont particulièrement à noter : d'abord les pipes soit en terre, soit en pierre, puis des plaques en coquilles gravées, présentant de curieux sujets décoratifs ou des figures animales ou humaines. L'industrie est représentée par divers ustensiles ou armes en pierre : haches polies, flèches. Certains *mounds* ont fourni des objets en cuivre martelé, couteaux, lames et même des grains de colliers. L'argent était rare, ainsi que l'étain; le fer, inconnu (1).

IV.

A côté des *Moundbuilders* vivaient d'autres hommes et qui, au milieu de différences plus considérables, ont avec eux un point commun : c'est l'ignorance absolue où nous sommes de tout ce qui les concerne. Ici encore l'histoire et la tradition restent muettes et, comme pour les *Moundbuilders*, il faut emprunter le nom de *Cliff-dwellers*, qu'on leur a donné, aux rochers qui leur servaient de demeures.

C'étaient des constructeurs de villages formés de petites cases nombreuses, contiguës, au milieu desquelles existent toujours d'assez grandes chambres souterraines, les *estufas*, affectées à un usage religieux, en général, conservation rituelle du feu. Les constructions, soit en pierres taillées, jointoyées avec de l'argile, soit au moyen

---

(1) Capitan, *loc. cit.*, p. 100.

de briques cuites au soleil (*adobes*), étaient complétées par des charpentes en bois de cèdre ou de pin. Placées dans des plaines à proximité des cours d'eau ou sur des hauteurs, ces habitations de familles d'agriculteurs semblent indiquer un curieux régime communiste. Elles ont fourni, dans les fouilles pratiquées au milieu des débris accumulés tout autour, un outillage et des vases différents de ceux des *Moundbuilders*. Les pointes de flèches et les divers outils en pierre, tels que pelles, haches, marteaux, quelques anneaux en cuivre, de petites idoles en terre cuite, etc., ont été trouvés en même temps.

Parmi ces curieux vestiges laissés par les *Cliffdwellers*, il importe de citer le pueblo de Taos (Nouveau-Mexique), la tour d'Epsom Creek, le Cliff-House sur le Mancos, la maison à deux étages sur le Rio-Mancos, le pueblo de la vallée de Mac-Elmo, la tour sur le sommet d'un rocher dans la même vallée, l'Astec Spring, la maison dans le rocher à Montezuma-Cañon, le Cliff-House dans le cañon Chelly, la Casagrande à Sila, le pueblo Benito dans le cañon Chaco, etc.

A Cave Town, il y a la ville des cavernes. Elles ont une longueur de 545 pieds sur une largeur maxima de 40 pieds. Presque toutes comprennent un rez-de-chaussée et un étage; une d'elles est même à deux étages; on a voulu en conclure que c'était la demeure du chef. Les murs sont partout de très faible dimension; leur épaisseur atteint rarement un pied et souvent elle n'est que de six pouces. Les pierres sont noyées dans un épais mortier et enduites à l'intérieur comme à l'extérieur. On a reconnu soixante-quinze chambres séparées; au centre, l'inévitable *estufa*, et, derrière les maisons, deux petits réservoirs destinés à conserver l'eau. Aucune de ces

demeures ne présente d'autres ouvertures que des fenêtres s'ouvrant presque toujours sur des cours intérieures, et les recherches n'ont pu faire découvrir d'autre moyen d'accès que des blocs écroulés et des fentes naturelles dont il était possible de s'aider pour l'ascension, à une hauteur moindre de 200 pieds à partir du pied de la Mesa. Plusieurs corrals, véritables cours intérieures, sont encore remplis de fumier en poussière. Comment pouvait-on faire arriver des bestiaux à une semblable hauteur? Comment parvenait-on à les nourrir sur des rochers escarpés et sans issue? Toutes les conjectures sont permises; aucune, il faut en convenir, n'est complètement satisfaisante (1). On suppose, mais ce n'est qu'une hypothèse, que quelques Moquis, quelques rares Indiens du Rio-Grande représentent seuls ces hommes, jadis nombreux et puissants (2).

V.

Avec les peuples de l'*Amérique centrale* nous entrevoyons des horizons nouveaux. Nous sommes en présence d'une civilisation faite pour surprendre, en même temps que de pratiques barbares.

Les immigrations intérieures des Mayas, Nahuas, Toltecs, Chichimecs, Tezcuans, Aztecs, Quichès sont connues. Il faudrait des volumes et des semaines pour exposer leur organisation sociale, leurs cultes, leurs lois, leurs langues, leurs produits artistiques, leurs mœurs et

---

(1) Nadaillac, *loc. cit.*, p. 221.
(2) *Ibid.*, p. 260.

usages (1). Nous avons à peine le temps de dire un mot de leurs monuments que le temps et les hommes ne sont pas parvenus à détruire.

Une première remarque s'impose. Nous ne voyons surgir des constructions grandioses telles que celles de l'Égypte ou de l'Assyrie, de l'Inde ou de la Chine que dans des conditions identiques. Il en fut de même en Amérique. Il fallut des peuples vivant sous un régime de despotisme absolu et une race conquérante imposant par la force des travaux voulus à des populations réduites à l'état de bêtes de somme et de machines.

On place communément en tête de ces monuments les ruines de Palenqué (dans l'État de Chiapas, Yucatan) (2), qui forment une sorte de voie triomphale de 6 à 8 lieues de longueur et bordée de palais et de temples dits des trois tablettes, du bas-relief, de la croix, du soleil, etc. Le palais, bâti sur une pyramide tronquée de 40 pieds environ de hauteur, a une base mesurant 310 pieds sur 260. La façade principale, qui s'ouvre à l'est, comprenait quatorze entrées de 9 pieds environ de largeur, séparées par des pilastres ornés de figures pleines de mouvement et mesurant plus de 6 pieds de hauteur. Au-dessus de chaque figure sont des hiéroglyphes incrustés dans le stuc. Lorsqu'on en aura découvert la clef, l'histoire de Palenqué nous sera révélée.

---

(1) Brasseur de Bourbourg, *Histoire des nations civilisées du Mexique et de l'Amérique centrale*, 4 vol. Paris, 1857-1859.

(2) Voy. Brasseur de Bourbourg, *Recherches sur les ruines de Palenqué, etc.* Arthus Bertrand, Paris, 1868. — D. Charnay, *Cités et ruines américaines, etc.* — Capitan, *Cours d'antiquités américaines.*

Les dimensions peu communes ne sont pas pour étonner si nous considérons que la capitale et ville sainte d'Anuradhapura, à Ceylan, comptait, avec ses lacs et ses jardins, l'énorme espace de 625 kilomètres carrés.

En ce qui concerne l'antiquité de Palenqué, les conjectures les plus hardies ne permettent pas de faire remonter ses monuments plus haut que les premiers siècles de notre ère (1).

Anuradhapura fut fondé en 437 avant J.-C. (2).

Les monuments de Copan, avec leurs escaliers géants, leurs pyramides, leurs cours ou amphithéâtres, leurs hiéroglyphes, leurs treize monolithes, sont également curieux; mais les restes des palais d'Uxmal captivent encore davantage notre attention. Ici la *Casa del Gobernador* est revêtue d'ornements dits « grecques » ou « méandres », tels qu'on en voit sur les palais assyriens, en Grèce, chez les Romains, dont la frette fut la dernière expression et qui ne furent abandonnés en Occident qu'à l'époque ogivale. Coïncidence restée inexpliquée jusqu'à présent, comme celle d'un portique voisin qui rappelle, à s'y méprendre, les constructions romaines.

Sur un des murs du palais d'Uxmal, qui ont environ deux milles de longueur, on voit de longues théories d'hommes armés, des groupes d'animaux et, dans une chambre d'un troisième étage, une mosaïque représen-

---

(1) NADAILLAC, p. 322. M. Alfred Chavero a présenté au Congrès des Américanistes, à New-York, en 1902, l'étude suivante : « Palemke Calendar, the Signs of the Days. » Pages 41-67 : *International Congress of Americanists,* thirtheenth session held in New-York in 1902. Easten, 1905.

(2) LECLERCQ, *loc. cit.*, p. 112.

tant un combat de géants nus et de nains couverts de pesantes armures. Des surélévations de murs rappellent sensiblement les monuments hindous. Dans la maison dite « des nains », appelée improprement ainsi à cause de son entrée fort étroite, on remarque un personnage à quatre bras rappelant le Shiva à six bras du temple d'Ellora, dans l'Inde. Puis dans une sorte de ménagerie apparaissent six têtes d'éléphants.

Au Congrès de Vienne, l'américaniste bien connu, M. Seler (1), de Berlin, a fait une savante dissertation sur les ruines de Chichen-Itza, ville maya du Yucatan, qui, après avoir gardé longtemps son indépendance, fut finalement pillée et détruite par les Espagnols, en 1697. On y trouva un vaste édifice dit « des nonnes », à cause de ses quatre-vingt-huit petites chambres, telles des cellules dont la destination n'a pas été expliquée jusqu'à présent ; en outre, des galeries et des salles remarquables. Un archéologue français, M. Charnay, qui les visita en détail, il y a une quarantaine d'années, fait observer que ces constructions n'ont de jour que par leurs portes, et il ajoute qu'il n'a jamais remarqué de fenêtres dans les nombreuses ruines du Yucatan qu'il a visitées. C'est une analogie avec certains temples de l'Inde où les ténèbres sacrées sont tempérées par la seule lumière des lampes; où ici une porte étroite donne entrée dans une salle où une lampe descend de la voûte, tandis que là on remarque la cellule réservée au brahmine éclairée par une seule lampe ou par une ouverture dans la voûte. Analogie aussi

---

(1) Voy. *Internationaler Amerikanistencongress,* sechzehnte Tagung. Wien, 1908. pp. 151-239, avec de nombreuses planches.

avec certaines chambres des palais du Palatin qui recevaient le jour par des *luciaires*.

Le château de Chichen-Itza était conçu sur un plan très régulier, avec des piliers carrés au centre de la salle principale et des colonnes supportant la porte du nord. M. Seler en a exploré les ruines à nouveau, et ses découvertes sont du plus grand intérêt. Chichen-Itza est un vrai musée artistique et ethnographique. On y trouve une série d'ornements pareils à ceux d'Europe, d'Asie et des types très différents du type indien.

Signalons les deux particularités suivantes. La Société des Antiquaires américains a cru reconnaître le type assyrien dans des personnages représentés aux trois quarts de leur grandeur naturelle ; à côté d'eux, on remarque d'autres hommes de grande taille avec des têtes assez petites, des lèvres épaisses, des cheveux crépus; on a prétendu y voir le type négroïde. On trouva aussi une statue figurant un homme couché sur une pierre sépulcrale. Le type du visage, le costume, la coiffure ne ressemblent en rien à ce que l'on voit dans les autres villes du Yucatan, et, pour ne citer qu'un seul fait, les sandales sont celles que portent à leurs pieds les momies guanches des îles Canaries (1).

VI.

La pyramide de Cholula, une des merveilles de l'ancien Mexique, servait de support à un temple magnifique dédié au Soleil et entièrement détruit par Cortez, après

(1) NADAILLAC, *loc. cit.*, p. 346. Cf. SELER, pl. IX*a*.

un combat livré au pied même du monument. La pyramide encore debout mesure 1,440 pieds carrés et couvre une superficie presque double de celle de la grande pyramide de Chéops; sa hauteur, selon Humboldt, était de 177 pieds, et on arrivait au sommet par quatre terrasses successives.

Les pyramides de Teotihuacan (1) et de Centla et les ruines du temple de Xochicalco ont fait l'admiration des explorateurs, de même qu'une colonne provenant de la ville antique de Tula et sur laquelle M. Seler a fait, à Vienne, une dissertation intéressante.

Mexico devrait nous arrêter, mais les conquistadores y ont tout détruit. C'est cependant Cortez qui, dans son troisième mémoire à Charles-Quint, appelle Mexico la plus belle chose du monde : « que era la cosa la mas hermosa del mundo ». Parmi ceux qui sauvèrent nombre de documents précieux, nous pouvons citer au premier rang un franciscain flamand, Pierre de Gand, qui voyait dans les manuscrits idéographiques des indigènes autre chose que des livres de magie et des images servant à perpétuer l'idolâtrie (2).

Quant aux monuments dont la description nous est

---

(1) Voy. L. Batres, *Monumentos arqueológicos de Teotihuacan*. Mexico, 1908. — *Civilisation prehistorica de las Riberas de Popaloasam y Costa de Sotavento, estado de Veracruz*. Mexico, 1908. — Voy. aussi *Histoire ancienne du Mexique*, par Orozco y Berra. — Les travaux sur *La civilisation et les langues de l'ancien Mexique*, de Francisco Borja del Paso. — *Monuments de l'art mexicain*, par le Dr A. Penafiel. — Études de M. Genaro Garcia, directeur du Musée archéologique. — *Le Mexique au XXe siècle*. Paris, 1906.

(2) Biographie nationale, t. XVII, p. 455. Article : *Pierre de Gand*, par le Bon de Borchgrave.

restée, citons un des palais de Montézuma, assez grand pour y loger cinq cents chevaux, et le palais des oiseaux, qui aurait été une merveille. Au Congrès de Vienne, M. Seler a identifié la fameuse parure mexicaine, un des joyaux du Musée d'histoire naturelle de la capitale autrichienne, avec un ornement de tête de Montézuma (1).

Tezcuco a disparu comme Mexico, son ancienne et ardente rivale. Les pierres, les bas-reliefs, les sculptures ont servi à construire les maisons de la ville moderne et, sur quelques points, des amas d'adobes informes et de décombres rappellent seuls aujourd'hui la splendeur passée d'une ville qui renfermait, d'après Torquemada, 140,000 maisons et où 200,000 ouvriers travaillèrent pendant des années à l'érection du palais du roi.

A Quemada, nous trouvons le *Cerro de los edificios*, forteresse, véritable camp retranché, couvert de ruines imposantes. Retenons-en que plusieurs colonnes sont restées debout; la position de quelques-unes d'entre elles indique qu'elles devaient faire partie de portiques. C'est le second exemple de ce fait, qui ne se rencontre point ailleurs dans l'ancienne architecture mexicaine. Les colonnes sont en porphyre gris et rappellent les colonnes massives des temples égyptiens. Une de ces colonnes ne mesure pas moins de 19 pieds de circonférence. Sa hauteur est de 18 pieds.

---

(1) *Loc. cit.*, p. 241. M. Ferdinand Heger a lu au Congrès une notice sur les riches collections archéologiques et ethnographiques provenant d'Amérique et conservées au Musée impérial et royal de Vienne, dont il est le conservateur. Il a fait ressortir l'importance du fonds brésilien qui ne comprend pas moins de 2,500 numéros (pp. 433-438).

Le Gouvernement mexicain a eu l'heureuse pensée de faire restaurer très sobrement, en vue d'en assurer la conservation, les ruines de Mitla (dans l'État de Oaxaca), capitale et ville sainte des Zapotecs, qui était de tout point comparable à Palenqué ou à Uxmal, à Chichen-Itza ou à Tenotchitlan (1); l'éminent archéologue français Viollet-le-Duc, qui les a visitées, disait, en parlant du palais principal : « Les monuments de la Grèce et de Rome de la meilleure époque égalent seuls la beauté de l'appareil de ce grand édifice. Les parements dressés avec une régularité parfaite, les joints bien coupés, les lits irréprochables, les arêtes d'une pureté sans égale indiquent, de la part des constructeurs, du savoir et une longue expérience (2). »

Mais ce que M. Viollet-le-Duc n'a pas fait, c'est de chercher à pénétrer quels ont été les architectes de ces remarquables monuments.

Dans la salle principale du principal palais de Mitla, dit *Edificio de los Columnas*, six colonnes sans base et sans chapiteau offrent de l'analogie avec le temple égyptien d'Ibsamboul.

En résumé, tout montre chez les anciennes races de l'Amérique centrale et du Mexique une civilisation matérielle avancée, une culture intellectuelle, des notions exactes de certains arts et de certaines sciences, des connaissances techniques remarquables.

Cette civilisation a fait l'objet de plusieurs communi-

---

(1) Leopoldo Batres, *Reparacion y consolidacion del edificio de las Columnas on Mitla*. Mexico, 1908.

(2) Viollet-le-Duc, ap. D. Charnay, *Cités et ruines américaines*, Introd., p. 7.

cations au Congrès de Vienne. Miss Breton, de Londres, montra le plan d'une partie de la capitale aztèque Tenotchitlan (Mexico), reproduit d'après l'original du Musée national de Mexico (1). M. Stansbury Hagar, de New-York, a montré les analogies frappantes entre les symboles mayas, nahuahl et péruviens, d'un côté, et ceux de l'Orient, de l'autre (2). Il prouve qu'il ne peut être question ici de pure coïncidence ou de faits analogues produits sur l'esprit humain par des causes analogues; ces symboles ne peuvent avoir subi non plus des influences postcolombiennes. Alors se pose de nouveau la question déjà soulevée par Humboldt, si cette conformité entre les deux symbolismes astronomiques des deux hémisphères ne serait pas l'indice d'un échange d'idées entre les habitants du vieux monde et du nouveau avant Colomb. M. Stansbury Hagar est persuadé que l'élucidation de l'astronomie symbolique des Mexicains aidera à déchiffrer les hiéroglyphes mayas et andins, encore si imparfaitement connus de nos jours et qui, seuls, pourront nous renseigner définitivement sur l'histoire de l'ancienne Amérique.

VII.

En aucun point du globe peut-être, l'homme n'a déployé autant d'énergie qu'au Pérou.

C'est dans des régions déshéritées que s'est élevé l'empire des Incas, le plus puissant et le plus avancé en

---

(1) Denucé, *Rapport, etc.*, p. 7.

(2) *Internationaler Amerikanistencongress.* Wien, pp. 277-301.

civilisation des deux Amériques. Aujourd'hui encore, tout rappelle son souvenir : les ruines imposantes qui couvrent le pays, les forteresses qui le défendent, les routes qui le sillonnent, les acequias qui conduisent l'eau destinée à fertiliser les campagnes, les *tambos* ou maisons de refuge dans les montagnes à l'usage des voyageurs. L'empire des Incas comprenait dans ses limites le Pérou, la Bolivie, l'Équateur, une partie du Chili et de la République Argentine.

Les débris de l'âge préhistorique péruvien diffèrent sensiblement, en certains points, des ruines de l'Amérique centrale et du Mexique, ils s'en rapprochent sur d'autres, ce qui a fait dire que le point de départ commun qui existe entre les deux civilisations doit être reculé jusqu'à une éqoque sur laquelle les recherches de la science n'ont guère encore jeté de lumière.

Ces monuments étaient en ruines au temps de l'invasion espagnole ; ils l'étaient déjà en partie lors de l'avènement des Incas. Leur premier annaliste, Garcilaso de la Vega (1), qui descendait des Incas par les femmes, s'était fait leur historien intéressé ; il rapporte que, lorsque l'Inca Maytacapac fit la conquête des pays avoisinant ses domaines, il arriva à Tiahuanaco et remarqua que le pays avait de « grands et incroyables bâtiments..., beaucoup de bâtiments épars et fort extraordinaires, surtout de grandes portes dont la majeure partie était encore entière et faite d'une seule pierre... » Il ajoute que l'on voyait dans cet endroit beaucoup de statues représentant

---

(1) *Histoire des Incas, rois du Pérou*. Traduit de l'espagnol, 2 vol. Paris, 1744.

des hommes et des femmes, et si parfaites qu'on les croirait vivantes (1).

Tiahuanaco était donc déjà en ruines au temps de la conquête. Palais et temples, forteresses et *il presidio* (prison?), situés à côté et sur une île du lac de Titicaca, le lac le plus bleu du monde, à une altitude de 3,900 mètres au-dessus du niveau de la mer et grand comme trois fois le lac de Genève, ces débris grandioses font encore l'étonnement des voyageurs et des savants qui les visitent.

Pour ne citer qu'un trait, les jambages d'une grande porte, encore debout, sont des monolithes qui rappellent ceux de l'Égypte.

Ces ruines faisaient dire à l'Hérodote de l'Amérique, Cieça de Léon, qui connaissait les cathédrales de Séville et de Burgos, que c'étaient des « grandes artefices y maestros » qui avaient élevé ces constructions étonnantes. Le Congrès des Américanistes, de Vienne, a émis le vœu que les gouvernements compétents accordent quelques subsides pour assurer la conservation de monuments d'un passé lointain et mystérieux (2).

D'après Montesinos (3), cette première période de culture s'étendit sous soixante-quatre souverains, jusqu'au premier ou second siècle de l'ère chrétienne. Elle fut suivie d'une époque de décadence pendant laquelle la population tomba dans un état de demi-barbarie jusqu'à

(1) Pages 60 et 61.

(2) Voy. Uhle et Studel, *Ruinenstätte von Tiahuanco*. Breslau, 1892. — Plusieurs autres publications en anglais des mêmes auteurs. Cf. *Wiener Zeitung* du 8 octobre 1908. Article de Cl. Benedikt.

(3) *Memorias antiquas*.

ce qu'enfin le premier Inca — un descendant de l'ancienne famille régnante — jeta les fondements du grand empire péruvien qui s'étendait le long de la chaîne des Andes, depuis Quito jusqu'au Chili, qui dura du XIe au XVIe siècle et fut anéanti par Pizarre, à la tête d'une poignée d'aventuriers.

De l'ancienne période de civilisation datent, selon l'opinion commune, en dehors des ruines remarquables de Tiahuanaco, les monuments de Huanuco, Grand Chimu, Chanchan, Pacha-Camac.

Il faut aussi, suivant toute probabilité, faire remonter jusqu'à cette époque la construction des grandes routes et des aqueducs.

La caractéristique des anciens temples et palais péruviens est l'énormité des proportions. Les immenses blocs de pierre employés à certaines de ces constructions n'ont leurs pareils nulle part, sans en excepter l'Égypte et l'Inde. Un mur encore debout, à Cenlap, dans le Pérou septentrional, mesure 560 pieds de large sur 560 de long et 150 de haut. Cieça de Léon affirme avoir mesuré, près de Tiahuanaco, des moellons sciés qui avaient 30 pieds de long, 15 de large et 6 de haut. Un moellon du temple de Baalbek présente des dimensions analogues.

Les routes militaires n'étaient pas moins remarquables. Elles étaient encore en usage au temps des Incas. Alexandre de Humboldt, qui les a vues voilà un siècle, ne se lassait pas de les admirer et il déclarait qu'aucune des voies romaines dans le midi de la France et en Espagne ne les surpassait.

Les Huacas ou pyramides tronquées sont au nombre des monuments les plus importants du Pérou. Le plus

considérable est celui dit : *el templo del sol.* Les murs sont richement ornés de stucages en relief, de fines arabesques, de grecques qui rappellent celles de Mitla. Il y a à Chimu des murs en imbrications rappelant des constructions européennes. A une hauteur de 12 pieds environ, on remarque plusieurs niches de 5 pieds de largeur. Ces niches sont encore un des caractères frappants de l'architecture péruvienne ; il a été impossible, jusqu'à présent, de connaître leur destination.

Le temple de l'ile de Coati, consacré à la lune, la ville de Cuzco, établie à une hauteur de 11,300 pieds sur un sol stérile, des aqueducs qui semblent un travail romain, sont des sujets d'étonnement. Les *intihuatanas* ont été l'objet, à Vienne, de la part de M. Uhle, de Lima, d'une importante conférence. Il voit dans ces monuments énigmatiques des autels consacrés au soleil (1).

Le Congrès a reçu d'autres intéressantes communications concernant l'antique civilisation péruvienne. Sir Clements R. Markham a soumis à une critique intelligente plusieurs points intéressants de l'histoire des Incas de Sarmiento (2) et a comparé les anciens carvings péruviens et les pierres de Tiahuanacu et Chavin (3). M. Gonzales de las Yosa a cherché à démontrer qu'il y a deux Tiahuanacu, l'un visible, l'autre enfoui, et a proposé une interprétation de leurs hiéroglyphes (4). M. Nestler a fait ressortir la signification de ces ruines

(1) *Loc. cit.*, pp. 371-389.
(2) *Loc. cit.*, pp. 29-35.
(3) *Loc. cit.*, pp. 389-395.
(4) *Loc. cit.*, pp. 405-429.

importantes d'après les travaux de MM. Uhle et Sir Clements Markham (1).

D'autres souvenirs du Pérou ne méritent pas moins notre attention : tels le *Castillo*, palais de Huanaco; les sépultures mégalithiques à Acora; les *Chulpa*, monuments funéraires, dont l'un est orné d'une vaste croix de Saint-André (2), nous offrent de suggestifs sujets d'étude; puis la religion, le culte, les lois et coutumes, la constitution à la fois absolutiste et communiste, le calendrier, les *quippos*, les arts mécaniques, les étoffes, la céramique des Péruviens présentent également un saisissant attrait.

En les signalant, on se demande où il faut chercher l'origine de cette civilisation étrange, qui par certains côtés se rapprochait de la nôtre, et par d'autres confinait à l'état primitif des sauvages.

Et puis, quels ont été les constructeurs de tant d'ouvrages étonnants? D'aucuns ont supposé que ce sont des réfugiés du plateau de l'Anahuac, chassés par les invasions venues du Nord (3). Un des principaux explorateurs du pays, M. Angrand, a fait ressortir la ressemblance de Tiahuanaco avec les monuments de Palenque, d'Ococinjo et de Xochicalco. Il a fait observer en même temps que de semblables monuments (4) ne peuvent être les vestiges d'une civilisation autochtone, ni l'œuvre

---

(1) *Loc. cit.*, pp. 395-405.

(2) Voy. les dessins chez HUTCHINSON, *Two years in Peru,* t. I, p 159.

(3) NADAILLAC, *L'Amérique préhistorique,* p. 405.

(4) Voy. dans HUTCHINSON, *Two years in Peru,* de nombreux dessins de ruines, t. I, pp. 161, 273, 283, 284, 285, 288, 289, 290, 292, 293, 299. Segment d'un mur d'un palais de Chan-Chan (Chimu).

d'une race qui aurait puisé dans ses propres efforts, dans son génie personnel, des connaissances architecturales aussi complètes; la civilisation dont ils portent l'empreinte, ajoute-t-il, n'a pu prendre naissance sur ces plateaux glacés; l'homme a dû y arriver suffisamment préparé à la lutte par la pratique féconde de la vie sociale (1).

Prescott, dans son *Histoire de la conquête du Pérou* (2), ne se prononce pas sur l'origine des dynasties péruviennes. Il incline vers cette hypothèse que les Incas seraient un rameau détaché de la grande famille indienne (hindoue). Ce fait semblerait indiqué, en effet, par l'établissement du régime des castes et par la théocratie qui dominait chez les Incas.

L'étude plus approfondie et comparée des langues américaines est destinée, sans nul doute, à rendre d'utiles services.

VIII.

Les Américains parlaient des centaines de dialectes différents. M. Bancroft compte plus de six cents de ces dialectes de l'Alaska jusqu'à l'isthme de Panama; M. Ameghino, huit cents dans l'Amérique du Sud. La plupart, il est vrai, sont de simples dérivés de langues mères comme l'aymara et le guarani.

Au Congrès de Vienne, le savant professeur Boas, de New-York, rendant compte de la grande expédition

---

(1) *Ibid.*
(2) Boston, 1847, 3 vol.

Jesup au Pacifique nord, exposa dans leurs traits principaux les résultats de dix années d'exploration parmi les populations qui habitent la partie extrême nord de l'Asie et la côte nord-ouest de l'Amérique. Ces travaux ont pleinement confirmé l'idée première de M. Boas sur une connexion entre les types et les civilisations des aborigènes de l'Asie et de l'Amérique occidentale ; l'expédition a rapporté des données précieuses sur la mythologie, sur l'art, sur l'organisation de la vie matérielle et spirituelle des différentes tribus. A la session de Stuttgart, de 1904, M. Jochelson, un des membres de la mission, avait déjà attiré l'attention sur l'analogie frappante qu'il avait constatée entre le génie des légendes et idées mythologiques des Américains du nord-ouest et les Koriakes, une des tribus paléo-asiatiques. M. Boas, se basant en outre sur le matériel archéologique et anthropologique, a pu conclure qu'il y a eu des relations durables entre les Indiens de l'Amérique septentrionale et les Asiatiques et que, du moins pour la partie du nord-ouest, on ne peut parler de l'autochtonie de la race et de la culture américaines.

L'étude systématique de populations de l'Extrême-Asie, du Kamtchatka et des îles Aléoutiennes projetée par la grande mission russe de Riabouschinsky, complétera probablement de façon très heureuse les travaux importants de la *North Pacific Expedition.*

Du côté de l'Amérique du Sud, la science est arrivée à donner une classification définitive des races suivantes du Brésil méridional : les Guyanas, les Chavantes de São-Paulo et les tribus sauvages de São-Catarina, connues sous le nom de « Bugres », l'unité de race des

populations primitives qui habitent entre le moyen Paraguay, le Parana et l'Uruguay, semble aujourd'hui un fait acquis à la suite des dernières explorations.

Dans le même ordre d'idées, notre compatriote M. Denucé a donné lecture d'un travail sur un vocabulaire complet de la langue yahgane, parlée par la tribu des Yahgans, la plus étudiée des trois peuplades qui habitent l'archipel fuégien et constituant la population la plus méridionale de notre globe. Le manuscrit avait été rapporté de la Terre de Feu par l'Expédition antarctique de la *Belgica* des années 1897-1899, sous les ordres du commandant A. de Gerlache.

Les survivants de cette vigoureuse race d'autrefois sont dégénérés à tel point aujourd'hui, tant au point de vue physique que moral, qu'il est à craindre que le dernier des Yahgans aura disparu dans quelques dizaines d'années (1).

M. le comte de Charencey, un des vétérans de l'américanisme, a soumis au Congrès un mémoire sur la langue tzotzile et sa numération. Cette langue constitue l'idiome des modernes Tzotzils, qui habitent spécialement dans les villages situés à l'ouest et au nord-ouest de San-Cristobal, jadis Ciudad-Real de Chiapas, vraisemblablement identique à l'ancienne Tula Votanèda (2).

L'intérêt du Congrès, d'ailleurs, sembla se porter de plus en plus vers l'étude de l'Amérique du Sud. M. Manuel de Oliveira Lima, ministre du Brésil à Bruxelles, fit l'historique de l'évolution de la ville de Rio-de-Janeiro

---

(1) Pages 652-654.

(2) *Internationaler Amerikanistencongress*. Wien, pp. 597-610.

depuis ses origines jusqu'à ce jour, du XVI[e] au XX[e] siècle, à propos de sa récente transformation (1). M. Wortham établit une comparaison très heureuse entre les anciennes entailles sur pierre péruviennes de Tiahuanaco et de Chavin ; il en tira la conclusion que l'étude de ces ruines et de leurs sculptures en particulier éclaircira plusieurs points de l'histoire et de la généalogie des princes de Montesinos.

Le D[r] Schmeltz résuma brièvement les résultats de la dernière expédition néerlandaise aux monts Tumac-Humac (Guyane hollandaise) ; M. de Panhuys présenta une contribution intéressante à l'ethnographie et à l'histoire de la même colonie. M. Marshall Saville, de New-York, dans un rapport sur les fouilles effectuées par lui à la côte d'Esmeraldas (Équateur), attira l'attention sur une série d'ornements en or qui semblent indiquer un stade de civilisation très avancé. M. Fric, de Prague,

(1) M. de Lima a donné, le 4 avril, une conférence honorée de la présence de S. M. le Roi, à la séance annuelle de la Société royale de géographie de Bruxelles (1910), et racontant la conquête du Brésil par les Portugais sur les indigènes et des aventuriers. Conférence très applaudie. Le travail littéraire et scientifique au Brésil est intense. Voy *La langue portugaise et la littérature brésilienne*, par M. DE OLIVEIRA LIMA. Anvers, 1909 L'auteur est un des écrivains les plus brillants de son pays. Il écrit en français comme en portugais avec une égale perfection. Sa biographie du grand poète brésilien Machado de Assis est un joyau de pensée et de style (*Machado de Assis et son œuvre littéraire.* Paris, Michaud). — Sur le Brésil moderne et Rio-de-Janeiro, voy. deux *Mémoires sur l'évolution de Rio-de-Janeiro*, par OLIVEIRA LIMA et GEORLETTE. Anvers, 1909. — Rio a près de 900,000 habitants. Ses quais sont en tous points semblables à ceux d'Anvers (p. 37) La fièvre jaune, son ancien fléau, en a disparu. Capitale superbe d'un pays immense comptant plus de 8 millions de kilomètres carrés, avec 22 millions d'habitants civilisés.

fit une communication sur les mœurs du Brésil méridional et leurs migrations. M. Ambrosetti, de Buenos-Ayres, exposa que la Faculté des lettres de l'Université nationale s'est proposé d'organiser une véritable école d'explorateurs et de systématiser les recherches sur la préhistoire argentine; pour montrer comment elle entend réaliser ce programme, M. Ambrosetti déposa au bureau du Congrès plusieurs volumes contenant les résultats de ses explorations géologiques : 1° dans la partie S.-O. de la province de Salta, dite « la Pampa grande »; 2° dans la ville préhistorique de La Paya, valle calchaqui. Le professeur Lehmann-Nitsche, de La Plata, fit une importante communication sur l'anthropologie physique des tribus des Chacas occidentaux, fruit de ses explorations à travers toute l'Argentine et la Terre de Feu. Le professeur Max Uhle, de Lima, parla, avec une compétence spéciale, des civilisations primitives qui se sont développées dans les environs de Lima; après avoir traité des Intihuatanas, il fournit, dans une troisième conférence, une explication des amas de coquilles rencontrés par lui au Pérou. Le professeur Kollmann, de Bâle, dans une dissertation très documentée, arriva à la conclusion, si importante au point de vue anthropologique, qu'il y a eu immigration de races de petite taille dans l'Amérique centrale et méridionale dans les temps précolombiens; au lieu de les considérer comme des peuples arrivés à un stade de dégénération avancée, M. Kollmann les identifie à la race primaire que l'on retrouve dans tous les continents et d'où sont sorties les races de taille haute et moyenne (1).

---

(1) *Internationaler Amerikanistencongress.* Wien, pp. 69-93.

Je désire m'arrêter un instant à ce dernier point. Ce n'est pas seulement dans l'Amérique centrale et méridionale qu'on rencontra les hommes de petite taille : on les trouvait au nord du même continent. C'était une variété de Lapons, on les appelait pygmées, et des voyageurs leur attribuaient une taille invraisemblablement petite (*parvi longitudine cubitales*) (1). C'étaient selon toute probabilité les Karèles ou *Skraelings* (2). J'y reviendrai plus loin.

Il a été constaté d'ailleurs, depuis longtemps, qu'en avançant vers le sud, on rencontre des races franchement dolichocéphales, de même que l'homme des pampas et de la Patagonie. Les uns et les autres rappellent le type actuel des Esquimaux (3).

La communication fréquente entre les deux mondes, écrivait Humboldt, se manifeste d'une manière indiscutable dans les cosmogonies, les monuments, les hiéroglyphes, les institutions des peuples de l'Amérique et de l'Asie (4), et l'on peut ajouter : de l'Europe.

En voici quelques exemples. On constate à Mitla, à Uxmal et sur d'autres points la présence de l'ornement dit grecque, après l'avoir trouvé chez les Assyriens,

---

(1) « Et ab hoc loco versus occasum longissimo ambitu terrae habitant dicti Uui(l)dlappmanni homines sylvestres... Et ab illis ad occasum morantur Pigmei parvi longitudine cubitales, quos vidit Claudius Chlaus Niger captos in mari in navicula modica de corio preparata... »

(2) « Trans Viridenses ad aquilonem quidam homunciones a venatoribus reperiuntur quos Skraelinga appellant... » Storm.

(3) NADAILLAC, *loc. cit.*, p. 508.

(4) *Vues des Cordillères*, t. I, p. 31.

les Grecs et les Romains. Peut-on dire que ce soit là le seul effet du hasard?

Comment, par ailleurs, expliquer la présence de cette statue de Quetzalcouatl, le dieu mexicain, assis les jambes croisées, comme les images de Bouddha, et orné de deux croix en sautoir ou de Saint-André, l'un à dextre sur le socle, l'autre parmi les hiéroglyphes qui encadrent le dieu? Il y a une ressemblance plus grande encore, voisine de l'identité — moins les croix en sautoir — entre le Quetzalcouatl et la statue de Kobou-Daï-Shi, disciple de la secte bouddhiste de Tendaï, qui naquit au Japon dans la dernière moitié du VIII[e] siècle de notre ère. On sait que quelques écrivains ont cru retrouver des traces de cette secte au Mexique. Deux autres idoles semblables au Bouddha font partie de la civilisation totonaque (1), une autre a été trouvée dans l'île de Chincha, au Pérou, à une profondeur de 33 pieds sous le guano (2), une autre encore à Mitla (3). Un des bas-reliefs de Palenqué offre une ressemblance indéniable avec les images de Bouddha. Un bas-relief découvert à Chichen-Itza amène une conclusion semblable (4).

On sait que des Bouddhistes croient pouvoir affirmer que l'honneur de la découverte de l'Amérique revient aux Asiatiques, qui l'auraient faite à la fin de notre V[e] siècle. Ils se réfèrent à la chronique d'un talapoint

---

(1) Badres, *Civilizacion prehistorica, etc.* (Bulletin, pl. VI et XVIII. Mexico, 1908.)

(2) Hutchinson, t. I, p. 108.

(3) Visino, pl. II, fig. 2.

(4) Seler, *loc. cit.*, p. 163.

de Kaboul, qui revint dans son pays, à cette époque, avec une relation de voyages au delà des mers et des détails sur un pays qui ne serait autre que le Mexique. Il aurait constaté que l'Amérique aurait été convertie au bouddhisme, en 458, par cinq missionnaires venus également de Kaboul. Un savant anglais fait ressortir à ce sujet que tout ce que les Espagnols trouvèrent, au point de vue social, au Mexique et au Pérou ressemble singulièrement à ce qui existait en Asie lors des premiers âges du bouddhisme (1).

Il convient d'ajouter que le professeur japonais M. Sakaki a cherché à démontrer au Congrès de Vienne que le Fou-sang, dans lequel de Guignes et autres avaient voulu voir l'Amérique, était une partie du Japon septentrional; mais il n'a pas contesté que des relations aient pu avoir lieu entre la Chine, le Japon et l'Amérique. « Il me semble possible, disait-il, d'admettre l'hypothèse du savant français de Guignes, si incroyable qu'elle paraisse au premier coup d'œil, que les anciens Chinois ont pu aller en Amérique, puisqu'ils ont pu déjà, à une époque très ancienne, entretenir des communications maritimes avec les habitants du Japon oriental, en utilisant une partie du grand courant équatorial qui pouvait aussi les entraîner jusqu'à la côte de l'Amérique. Mais ce sera la tâche des archéologues de l'Asie orientale et de l'Amérique d'examiner jusqu'à quel point on peut s'appuyer sur cette hypothèse (2). »

Un autre indice curieux des relations probables entre

---

(1) *Harpers Magazine*, juillet 1901.

(2) *Amerikanistencongress*. Wien, 1908, p. 50.

les deux mondes, c'est la présence du Svastika et de la croix de Saint-André.

On a trouvé dans le New-Jersey un marteau en pierre portant le signe mystérieux des Aryas (1), et celui-ci figure deux fois sur une trompe de mur à Uxmal (2). Je viens de faire remarquer que sur une statue de Quetzacoatl la croix de Saint-André est représentée deux fois. On la trouve sur une chulpa péruvienne où elle orne chacun des côtés (3), sur un vase funéraire provenant d'un huaca (4), sur un cylindre péruvien (5), et, d'autre part, je la remarque sur une châsse de Saint-Bonnet d'Avalouze du VIIe siècle (6), ainsi que sur des monuments chrétiens (7).

---

(1) NADAILLAC, p. 542. — Le comte GOBLET D'ALVIELLA (*De la Croix gammée ou Svastika, Étude de symbolique comparée*, dans le BULL. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 1889, n° 8, pp. 291-346) pense que le *Svastika* est originaire des bords du Danube d'où il s'est répandu dans le monde. « Il a pu s'introduire, dit-il, en Amérique par les expéditions d'Islandais, encore païens à l'Ouest, ou par une influence venue de la Chine ou du Japon. Je pencherais plutôt vers la seconde hypothèse. M. Greg a établi, en effet, qu'un autre signe, voisin du *Svastika*, l'ornement connu sous le nom de *grecque* ou de *méandre*, se rencontre fréquemment sur les anciennes poteries du Nouveau Monde et cela dans des conditions qui rappellent son emploi chez les peuples de notre Extrême-Orient (*The fret or Key ornementation in Mexico* dans ARCHÆOLOGIA, t. XLVII, pp. 157-160). » GOBLET D'ALVIELLA, *loc. cit.*, p. 346.

(2) V. SELER, *Internationaler Amerikanistencongress*, etc., pl. VIII, p. 161.

(3) NADAILLAC, p. 426.

(4) *Ibid.*, p. 443.

(5) HUTCHINSON, p. 139.

(6) *Bulletin des Musées royaux du Cinquantenaire*, 3 mars 1910

(7) REUSENS, *Élém. d'arch. chrét.*, t. I, pp. 421, 464.

Les éléphants n'appartiennent pas à la faune indigène de l'Amérique. Et cependant on voit, dans la soi-disant ménagerie, des animaux et fragments d'animaux de Palenqué, six têtes d'éléphants partagées en trois groupes. D'autre part, une pipe en pierre représentant un éléphant a été trouvée dans le comté de Louisa (Iowa), chez les Moundbuilders. Sur un des bas-reliefs de Palenqué, la coiffure du grand-prêtre simule une tête de proboscidien. Il est impossible de ne pas voir des souvenirs de l'Asie dans ces images exécutées à des distances si considérables.

Une des particularités qui ont le plus frappé les américanistes, c'est la présence simultanée et la similitude des pyramides d'Égypte et de celles, si nombreuses, de l'Amérique (1). C'est là le fait le plus saillant de l'ancienne architecture américaine. J'ai dit plus haut qu'à dix milles de Pueblo de los Angelos s'élève la grande pyramide de Cholula, construite en adobes (briques séchées au soleil). Sa superficie a presque le double de celle de la pyramide de Chéops (2). De même Teotihuacan, la fameuse ville toltèque, avec ses deux grandes pyramides du soleil et de la lune, couvre une superficie de 6 kilomètres carrés (3). Que conclure de l'analogie que présentent avec celles de l'Égypte ces deux constructions et que nous ne trouvons point en Europe, mais en Afrique et en Asie ?

---

(1) « Pour soixante pyramides qu'on a découvertes en Egypte, on en aura mille au Mexique et dans l'Amérique centrale. » Brasseur de Bourbourg. — *Relation des choses de Yucatan*, de Diego de Landa. Paris, 1864, Introduction, p. xlix.

(2) Capitan, *Cours d'antiquités américaines*, p. 107.

(3) Badres, *loc. cit.*

On n'est pas moins surpris lorsque l'on voit de fréquentes représentations de la croix sur des monuments américains, et le diminutif de la croix ou le tau (T).

On a reconnu sur un squelette découvert dans un *mound*, à Zolicofferhill, un ornement de cuivre d'une forme très particulière. La croix qui le surmonte a fait supposer qu'il était d'origine européenne; mais le Dr Jones signale le même motif d'ornementation sur des coquilles gravées et sur des objets en cuivre provenant également du Tennessee.

A Palenqué, la tablette de la croix est célèbre. Ce qu'on n'a pas fait ressortir, à ma connaissance, c'est qu'un des deux personnages qui entourent la croix, celui de gauche, porte une boucle de ceinturon sur laquelle la croix est très nettement tracée. Sur un autre bas-relief trouvé près de Palenqué et figurant une croix fantaisiste, un personnage placé à droite, cette fois, rappelle ceux du temple de la croix, laquelle ne figure pas parmi les caractères hiéroglyphiques qui entourent le bas-relief.

A Mitla, un palais ou temple dit le *Panthéon*, qui existait encore en 1836, était bâti sur le plan d'une croix alésée ou grecque et, parmi les arabesques en mosaïque ornant d'autres constructions, la croix est très correctement représentée (1). Le plan de ce temple ou Panthéon de Mitla offre une nouvelle analogie frappante avec le plus beau des temples d'Ellora. Ce dernier, où l'antique s'unit au moderne et même au moresque, s'éloigne de la

---

(1) TITO VISONI, *Torn leaves from the Chronicle of the anciens Nations of America*. London, Trübner. 1864, pl. VIII et IX, fig. 17, 20, 21.

forme constante, qui est quadrangulaire, pour se déployer en *croix grecque* (1).

Mais quelle signification faut-il lui donner?

M. de Mortillet, le savant conservateur du Musée Saint-Germain, après avoir prouvé qu'on trouve la croix comme symbole religieux dans les terremares de l'Émilie, en Assyrie, en Grèce, en Étrurie, en France, en Suisse, en Angleterre, en Allemagne et en Scandinavie, conclut en disant que la croix a été, dans la haute antiquité, l'emblème sacré d'une secte religieuse qui repoussait l'idolâtrie (2). Il ne s'est pas occupé de l'Amérique.

Brasseur de Bourbourg, dans ses *Recherches sur Palenqué* (3), dit que Ixtlilxochitl, auteur mexicain chrétien, raconte que Quetzalcohuatl établit l'usage du jeûne et fut le premier qui planta la croix, à qui l'on donna un nom mexicain voulant dire « Dieu des pluies ou de la santé » et « Arbre de la nourriture et de la vie ».

D'après Brasseur de Bourbourg, les noms donnés à ce symbole, les titres et les propriétés que lui attribue l'auteur mexicain, son identification avec le dieu de la pluie nous mettent sur la trace du culte du soleil dans la génération universelle. Et il voit dans le bas-relief de la croix processionnelle du palais de Palenqué une allusion à l'histoire du mythe de Quetzalcohuatl, exalté sous la forme d'une croix entre les personnages dont le front déprimé semble faire reconnaître des prêtres ou des divinités de la race nahuatl.

---

(1) Hodges, *Views of Indostan.*

(2) G. de Mortillet, *Le signe de la croix avant le christianisme.* Paris, 1866.

(3) Pages 62, 63.

D'autre part, nous avons vu Quetzalcohuatl dans l'attitude et avec les attributs d'un Bouddha. Comment concilier les deux phénomènes ?

Au Vatican, on a affirmé qu'on n'y a pas trace d'évangélisation précolombienne du Mexique. Et l'on sait que les indigènes mexicains chez qui l'usage de la croix avait persisté étaient les descendants d'Indiens convertis au XVIIe siècle par les missionnaires français (1).

Lorsque Grigalva prit terre pour la première fois, en 1518, sur l'île de Cozmual, il l'appela « isla de Santa Cruz » du fait des nombreuses croix dressées sur différents points de la côte et qui frappèrent la vue des marins espagnols (2).

Le Dr Capitan signale dans ses *Décades américaines* (1907, pl. VII) l'entrelacs du signe cruciforme de l'or « sur des objets américains et mérovingiens ». Il dit à ce propos : « Quelle conclusion tirer de ce rapprochement? Y a-t-il un rapport de parenté entre le signe américain et le signe franc? S'agit-il, au contraire, simplement d'une coïncidence : le même ornement ou la même figure symbolique a-t-il été conçu dans sa forme complexe par des artistes d'époques différentes et de races bien plus différentes encore? Grave problème à propos duquel les opinions les plus opposées sont tour à tour soutenues.

» Nous avons voulu simplement verser à ce grave débat des documents dont les rapports morphologiques indiscutables semblent avoir échappé jusqu'ici aux observateurs. »

---

(1) FISCHER, *Entdeckungen der Normannen*, p. 44. — STORM. *Nye Efteretninger*, p 395.

(2) DENUCÉ, *Cartographie portugaise*, p. 81.

A Vienne, l'éminent américaniste s'exprimait ainsi : « Cet entrelacs particulier, vraisemblablement trop compliqué pour être né spontanément en des points différents du globe, aurait eu une seule origine dans le Tibet. De là il aurait été transmis en Chine, ensuite au Japon sous forme de symbole sacré. A une époque indéterminée et probablement déjà fort ancienne, il aurait été importé en Amérique peut-être par les mêmes personnages qui transportèrent en Amérique le Taïki chinois tracé sur la fameuse pierre de Copan, décrite par le Prof[r] Hamy. D'autre part, on pourrait également admettre que, parti de l'Inde, le même signe est arrivé en Gaule, importé par les invasions barbares venues d'Orient, et ainsi, par une communauté d'origine très lointaine, mais peu modifiée par une série de stades intermédiaires, on pourrait expliquer l'identité absolue de l'image des boucles mérovingiennes et celles des codex mexicains.

» Il va de soi que c'est là une simple hypothèse capable d'expliquer ces faits singuliers, et c'est seulement ainsi que nous avons voulu les présenter au Congrès (1). »

L'explication du D[r] Capitan est, selon toute probabilité, fort voisine de la vérité. Je trouve en effet le même entrelacs cruciforme identique aux autres dans un encadrement ornant le mur gauche de l'entrée de Sainte-Marie du Transtévère, à Rome. L'église est du XII[e] siècle (2), mais l'encadrement, qui constitue une pièce rapportée, date évidemment d'une époque bien antérieure. Je le trouve également sur une pierre tombale du cimetière belgo-romain de Juslenville, près de Pepinster. Il figure en chef de ce monument funéraire,

(1) Page 102.

(2) Reusens, *Arch. chrét.*, t. I, p. 311, fig. 22.

chrétien ou païen. Deux svastikas y apparaissent de chaque côté d'un édicule (1).

Le Dr Capitan a fait des rapprochements analogues à ceux du signe cruciforme entre les grands anneaux de poitrine des anciens Mexicains et les anneaux similaires japonais, océaniens et préhistoriques de la Gaule (2).

Les analogies que présentent les monuments d'Amérique avec plusieurs temples d'Asie méritent d'être relevées.

Le grand temple de Palenqué correspond si exactement à celui de Boro-Boudor situé dans l'île de Java qu'il n'est guère possible de contester sérieusement la communauté d'origine et la destination de ces deux monuments (3).

M. Hardy, pasteur protestant, a fait ressortir les rapports entre les édifices de Chichen-Itza et les topes ou les dagobas des bouddhistes. « Les premiers, ajoute-t-il, ressemblent tellement à ce que j'ai vu à Anuradjapura que, après avoir jeté les yeux sur la gravure qui représente ces ruines, je crus tout d'abord avoir affaire à une illustration des dagobas (4). »

Si l'on fait abstraction des détails secondaires, en considérant surtout l'appareil, on trouve d'autres coïncidences. Signalons les suivantes :

Une dagoba à Ceylan (5), un temple de Palenqué, un de Chichen-Itza et un de Mitla ;

---

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. X (1870), pl XIII, p. 106. — Reproduit par Goblet d'Alviella : *De la Croix gammée ou Svastika*, dans Bulletin de l'Académie royale, 1889, p. 296.

(2) *Internationaler Amerikanistencongress*, etc., pp. 103-107.

(3) *Revue d'Édimbourg*, avril 1867.

(4) Hardy, *Indian Monachism*, p. 122.

(5) J. Leclercq, *Un séjour à Ceylan*, p. 134.

Une partie de ruines d'Anuradhapura (1) et une aile conservée d'un palais de Mitla ;

Une dagoba d'Anuradhapura (2), la *maison* dite *des nains*, à Uxmal, et le temple de Djaggernat (Inde) ;

La dagoba et les piliers dits *menhirs* de Ruanweli (3), et les menhirs de Tiahuanaco (4) ;

La « pierre de lune », à Anuradhapura (5), et détails du grand palais à Chichen-Itza (6) ;

Les ruines d'Angkor-Vat (7) ;

Les pagodes de Chichengour, d'Ellora ; la pyramide-pagode de Ramiseram (8) ; une pagode du port de Friando (Japon) (9).

N'y aurait-il pas lieu de signaler aussi quelques coïncidences de noms propres?

Chimu (Pérou) — Chamo (partie orientale du désert de Gobi).

Aymara (Pérou) — Amara (Inde).

Maya (Yucatan) — Maya, femme de Brahma, mère de Bouddha — Maya, un des trois anciens royaumes de l'île de Ceylan.

Chanchan (Pérou) — Thian-chan (Mongolie, Gobi).

Ux*mal* (10) — Trinco*mali* (Ceylan).

Chichengour (Inde) — Chichen-Itza (Yucatan).

---

(1) J. Leclercq, p. 106.

(2) *Ibid.*, p. 114.

(3) *Ibid.*, p. 160.

(4) Nadaillac, p. 401.

(5) Leclercq, p. 162.

(6) Seler, *loc. cit.*

(7) Marquis de Croizier, *L'art Khmer.*

(8) Hodges, *Views of Indostan.*

(9) Cantu, *Hist. univers.*, 1849, t. X, p. 101.

(10) L'origine du nom est inconnue, dit Nadaillac, p. 334

En signalant ces similitudes, je relève cette conclusion : « De grandes ruines préhistoriques (?), a-t-on dit, sont disséminées à travers les épaisses forêts de l'Hindoustan, du Ceylan et de l'Indo-Chine ; elles se continuent à travers l'île de Java, se reliant visiblement à une suite non interrompue de curieux monuments, de gigantesques constructions découvertes à travers la Polynésie, aux îles des Larrons, à Taïti, à Tonga, aux îles Sandwich, à l'île de Pâques. Toutes ces constructions sont situées le long d'une ligne allant de l'est à l'ouest et dominant une chaîne sous-marine qui s'étend jusqu'au continent américain. Ces ruines ne marquent-elles pas les différentes étapes d'une grande race émigrant de l'ancien monde vers le nouveau (1) ? »

Voilà plus d'un siècle qu'Alexandre de Humboldt, ce grand naturaliste qui de ses propres yeux avait étudié presque toute la terre, insistait déjà sur les analogies qu'offrent les Américains avec les Mongols et avec d'autres peuples de l'Asie centrale ; il trouvait que plus

---

(1) *Edinburgh Review*, octobre 1876. — LESSON et MARTINET, *Les Polynésiens, leur origine, leurs migrations, leur langage*. — BALDWIN, *Ancient America*, App. C., p. 288. — NADAILLAC, *loc. cit.*, pp 537-538.

« A côté de cette flotte de guerre sont mouillées une infinité de jonques de commerce et de sampans Le colonel Lesly, qui a residé longtemps en Colombie, me fait, au sujet de ces sampans, des remarques vraiment bien curieuses. Ces embarcations ne diffèrent absolument en rien de celles des Indiens du Rio-Magdalena, qui les nomment du nom presque identique de campans. Si l'on songe que ces Indiens, du type mongol le plus pur, se servent d'une numération tout à fait semblable à la numération japonaise, on ne sera pas éloigné de conclure de toutes ces étonnantes similitudes que ces Indiens descendent d'ancêtres venus des pays d'Extrême-Orient, peut-être de navigateurs japonais entraînés vers l'Amérique par les courants du Pacifique. » J. LECLERCQ, *Chez les Jaunes*, p. 209. Paris, Flon-Nouvoit, 1910.

on étudie les races, les langues, les traditions, les coutumes, plus il y a lieu de croire que les habitants du nouveau monde viennent de l'Asie orientale, que Quetzalcouatl, Bochica, Mungo-Kapac, personnages ou colonies qui civilisèrent ces régions, étaient partis de l'Orient, de l'Asie, et qu'ils furent en communication avec les Thibétains, les Tartares-Samanées, les Aïnos-Barbos, les îles de Jesso et de Sachalin. Le même illustre voyageur assurait que, lorsque l'on aura mieux étudié les Mores d'Afrique et ces hordes qui habitent l'intérieur et le nord-est de l'Asie, vaguement désignées par le nom de Tartares ou de Tchoux, les races caucasienne, mongole, américaine, malaise, nègre paraîtront moins isolées, et l'on apercevra dans cette grande famille du genre humain un seul type organique, modifié par des circonstances qu'il ne nous sera peut-être jamais donné de découvrir. Il disait encore que l'on s'étonne de trouver, dans un monde que nous appelons nouveau, des institutions antiques, des idées religieuses, des formes d'édifices qui, dans l'Asie, paraissent remonter à l'aurore de la civilisation; qu'il en est des traits caractéristiques de l'humanité comme de la structure intérieure des végétaux répandus sur la surface du globe; partout se manifeste un type primitif, malgré les différences produites par les climats et le sol, et par la réunion de beaucoup de causes accidentelles, et que la communication entre les deux mondes est prouvée d'une manière indubitable par les cosmogonies, les monuments, les hiéroglyphes, par les institutions des peuples de l'Asie et de l'Amérique (1).

---

(1) *Vues des Cordillères et monuments des peuples indigènes d'Amérique.* Introduction.

X.

Dans cet aperçu à la fois trop long et trop court, je n'ai pu effleurer les questions de géologie, d'anthropologie, d'endogénie ou d'exogénie, etc. Je ne puis m'arrêter non plus à la question de l'Atlantide. Si l'existence de l'île mystérieuse n'est plus sérieusement mise en doute, sa localisation est demeurée incertaine. Mais nous ne pensons pas, avec l'éminent celtiste d'Arbois de Jubainville, que les Ibères sont les descendants de ces dix millions d'hommes légendaires qui, suivant Théopompe, sortirent du continent séparé de nous par l'Océan et vinrent s'établir dans le pays des Hyperboréens (1). Nous ne pensons pas davantage que Roisel ait prouvé sans conteste que les civilisations primitives du Mexique et du Pérou, objets de tant d'études, furent l'œuvre des Atlantes (2).

Mais il convient de dire un mot de la Grande Irlande et de l'*Estotiland*. Les sagas islandaises nous apprennent qu'une grande contrée située au sud du Helluland (Labrador), au nord du Vinland (Nouvelle-Écosse) et en face du Markland (Terre-Neuve), fut visitée et colonisée au VII[e] siècle par des réfugiés irlandais. Ces derniers furent retrouvés au X[e] siècle par un Gallgaël (Gael scandinave), Are Marsson, issu à la quatrième génération de Cearbhall ou Kjarwall, roi de Dublin, jeté par la tempête sur le littoral de leur pays et qui devint un de leurs chefs (3).

(1) *Les premiers habitants de l'Europe*. t. I, p. 24.

(2) *Les Atlantes* Paris, Germer-Baillière, 1874, pp 40-56. Voy. aussi son commentaire du *Mythe de Votan*, de M DE CHARENCEY, pp. 393-410.

(3) RAFN, *Antiquitates americanae sive scriptores septentrionales rerum antecolumbianarum in America* (XL et 486 pp. in 4°), chap. III.

M. Beauvois, connu par ses travaux sur l'Amérique précolombienne, a voulu voir en eux les premiers colonisateurs chrétiens du Mexique (1). Sa thèse a rencontré d'énergiques contradictions.

Au XIVe siècle, deux patriciens de Venise, les frères Zeno, qui se mirent au service d'un prince ou chef d'une île qu'ils appelèrent *Frisland* et qui répond à l'Islande, visitèrent les terres découvertes par les Scandinaves et en dessinèrent une carte. Ils placèrent à plus de mille milles à l'ouest du Frisland et au midi du Groenland deux côtes nommées *Estotiland* et Drocée. Dans l'île d'*Estotiland*, il y aurait eu une ville, un roi, une bibliothèque et un habitant sachant le latin, ce qui permit aux Scandinaves d'apprendre la langue du pays. Les habitants de cette île, moins grande que l'Islande, mais plus fertile, faisaient avec le Groenland le commerce de poix, de peaux et de soufre. Les Islandais l'appelèrent *Hvitrammanaland*, pays des hommes blancs.

Au Congrès de Copenhague de 1882, le savant danois M. Steenstrup soumit à une critique sévère le récit des frères Zeno que nous venons de résumer très brièvement. Il disait en conclusion : « Les Zeni n'ont donc pas été au Groenland et ils ont encore moins fait le tour du continent en naviguant le long de ses deux côtes. Les assertions insensées sur les connaissances de ces deux frères concernant différentes parties de l'Amérique perdent par là toute espèce de fondement (2). »

Mais notre compatriote M. Bamps faisait observer

---

(1) *Congrès international des Américanistes* de Copenhague, 1883, pp. 74-97.

(2) *Ibid.*, p. 180.

que si la carte des Zeno, dessinée vers 1390, ne fut publiée qu'en 1558 par un de leurs descendants, l'Estotiland était signalé dès 1470, de même que les côtes du Labrador, par Jean Scolnus, gentilhomme d'origine polonaise, attaché au service du roi Christian II de Danemark, et il donnait des détails établissant que d'autres cartes correspondaient à celles des Zeno (1).

M. Beauvois faisait remarquer, de son côté, que les noms principaux relevés dans le récit des frères Zeno sont scandinaves et non italiens, ce qui ne dénonce pas, à première vue, une invention des frères Zeno. Pour nous comme pour M. Beauvois, *Estotiland* est une simple altération d'*Escotiland* (*Scotiæ terra*). L'*e* initial peut être un effet de la prononciation locale, tout comme le *t* au lieu du *c*. Il y a des altérations plus considérables que celle-là.

Ajoutons qu'un des arguments de M. Steenstrup consistait à relever que la carte des frères Zeno portait *Engronelandia* au lieu de *Gronlandia*, et qu'il fallait lire *Engrouelandia*, nom d'une contrée marécageuse de la Frise (2). Toutefois un texte, dont M. Steenstrup n'a probablement pas eu connaissance, porte que *Gronland* se disait aussi *Engroneland* (3).

Il semble dès lors opportun que la question soit soumise à un nouvel examen, tant au point de vue de l'histoire de l'Amérique que dans l'intérêt de l'histoire de la géographie.

---

(1) *Congrès international des Américanistes* de Copenhague, 1883, pp. 185-189.

(2) *Ibid.*, p. 179.

(3) Fischer, *loc. cit.*, p. 95 : « ... Gronelandia quam et Engronelandiam vocant... » Fischer dénie d'ailleurs à l'œuvre des frères Zeno tout caractère historique, p. 44.

XI.

Après avoir soulevé tant de problèmes, posé tant d'énigmes, remué tant d'hypothèses, je voudrais, avant de conclure, m'arrêter à un détail positif, à un résultat acquis de la science qui nous occupe.

On sait aujourd'hui (1) que les Scandinaves eurent des colonies relativement florissantes au nord du continent qui devait recevoir, quelques siècles plus tard, le nom d'Amérique. Le judicieux chroniqueur Adam de Brême le mentionne au XIIe siècle. Un Norvégien, Eric dit le Roux, exilé à la suite de troubles, aborda, en 985 ou 986, sur un territoire inconnu situé à six ou sept jours de navigation de la Norvège comme de l'Islande et dont les conditions climatériques se rapprochaient sensiblement de celles de sa patrie. C'était une terre couverte de neiges et de glaces pendant la plus grande partie de l'année, mais où se trouvaient pourtant des vallées propres à la culture, ce qui lui fit donner à la terre nouvelle le nom de *terre verte*, espérant, par cette dénomination, y attirer ses compatriotes, ce qui lui réussit. Il y avait trouvé d'ailleurs des traces d'habitations humaines, des restes d'embarcations en cuir, des ustensiles en pierre. Ce qui permet de supposer que c'était un établissement d'Eskimos abandonné. Une de ces barques en cuir fut conservée dans l'église de Drontheim.

---

(1) Jos. Fischer, S. J., *Die Entdeckungen der Normannen in Amerika*. Freiburg im Breisgau, Herder, 1902.

Ces premiers colons étaient encore païens; mais ils ne tardèrent pas à envoyer des délégués à Brême pour y demander des missionnaires, et, dès 1121, ils eurent un évêché à Gardar (aujourd'hui Frederikshaab). Ils se livraient à la chasse et à l'agriculture, avaient des bœufs et des chevaux de petite race, des chèvres, des moutons, des rennes, des chiens de grande taille, etc. Ils se livraient à un trafic actif avec la ville norvégienne de Bergen et, en 1261, ils reconnurent la souveraineté de la Norvège. On vit des évêques de Gardar à la cour norvégienne et à Rome.

Hardis et aventureux, les colons du Groenland descendirent le long de la côte de la future Amérique et formèrent des établissements temporaires au *Helluland* (Labrador), au *Markland* (Terre-Neuve) et enfin au *Vinland* (Nouvelle-Écosse actuelle). Cette région fut envisagée longtemps comme mythique, mais elle abondait, en réalité, en vignes sauvages dont on parvenait à tirer du vin, ce qui lui fit donner son nom par Leif, fils de Erik, qui la découvrit.

Mais la colonie du Vinland n'eut qu'une durée éphémère. Un prêtre du Groenland voulut l'évangéliser. Il succomba dans un engagement avec les indigènes dénommés Skrœlings, qui détruisirent la colonie naissante.

On a tenu longtemps ces naturels du Vinland pour des Eskimos. Des écrivains récents les tiennent pour des Indiens. Mais la description qui en a été faite par les auteurs compétents peut s'appliquer aux uns comme aux autres : teint basané, aspect sauvage, yeux grands, cheveux sales, pommettes saillantes. Skrœling nous paraît

une altération évidente de K(a)reling (*Karelé*, *Karoli*) ; le suffixe *ing* est scandinave; les Kareles appartiennent à la grande famille ouralo-altaïque, répandue en de nombreuses tribus depuis le nord de l'Asie jusqu'en Amérique dont ils ont facilement pu descendre la côte orientale : « Les Kareles du nord du Groenland étaient des Eskimos », dit le géographe Clavus (1); ils étaient de très petite taille (pygmées) (2). Les Lapons étaient aussi appelés Kareles et ils trafiquaient avec le Groenland (3).

---

(1) FISCHER, *loc. cit.*, pp. 63-64. Voy. plus haut, p. 268.

(2) *Ibid.*, p. 70, note 1. — P.-W. SCHMIDT, membre de l'Académie impériale des sciences de Vienne, vient de publier : *Die Stellung der Pygmäen-Völker in der Entwickelungsgeschichte des Menschen*, 320 pp. Strecker et Schröder, Stuttgart, 1910.

(3) « Laponia ingens terra versus polum septentrionalem a populo dicta. Nam sylvestres sunt qui etiam quotidie veniunt a septentrionibus terra incognita, ac a mari glaciali, qui et *Caroli* vocantur, mercimoniarum gratia in Gronlandiam cum exercitu magno, etiam ex altera poli septentrionalis parte... » Nordenskjöld, chez FISCHER, *loc. cit.*, p. 96.

« ... Proficiscuntur tamen *Caroli* infideles quotidie cum exercitu in Gronlandiam et hoc absque dubio ex altera parte poli septentrionalis .. » *Ibid.*, p. 64, note 1.

Les pygmées ont été depuis les temps préhistoriques assez répandus dans une partie au moins de l'Europe et ailleurs. M. Thilenius a découvert, il y a quelques années, des squelettes de ces petits hommes en Silésie; ils présentaient en moyenne 1m42 de stature. M. Kollmann, de Bâle, a décrit des pygmées de Suisse dont la stature descendait parfois à 1m35. M. Guttmann a découvert des pygmées dans la Basse-Alsace, près de Colmar, et ceux-ci ne dépassaient quelquefois pas 1m20. Ces races naines n'étaient nullement

La *Carélie* ou pays des *Carèles* constituait anciennement une division administrative de la Russie d'Europe, faisant actuellement partie des trois gouvernements de Viborg, Ladoga et Arkhangel. Les Carèles parlent le finnois.

En Suède, il y a la province de Dalé*carlie* (*Dalecarlia*, Carèles du Dal).

---

dégénérées ou pathologiques. Elles paraissent avoir persisté jusqu'à une époque récente Des pygmées de Silésie semblent avoir été les contemporains des romains et avoir existé encore vers l'an 1000.

Il y eut des pygmées en Belgique et ils y subsistèrent longtemps. En pays flamand, l'imagination populaire les qualifiait de *duimkes*, comme en France de *petit poucet*, et dans le Nord médiéval de *Cubitales*.

En fait, le nanisme et le gigantisme n'ont jamais existé comme tels. Il y a eu des races d'hommes plus grands et des races d'hommes plus petits. Rappelons-nous la panique qui s'empara de l'armée de César lorsqu'elle entendit parler des *géants* germains (*De bello Gallico*, t. I, chap. 39).

Nillson (*Das Steinalter oder die Ureinwohner des Scandinavischen Nordens*, Hamburg 1868) résume en ces termes sa manière de voir :

1° Les Philistins étaient des géants pour les Israélites, et ceux-ci des nains pour les Philistins (David et Goliath) ;

2° Les Cimbres étaient des géants pour les Grecs, et les Grecs les nains des Cimbres ;

3° Les Germains et les Celtes étaient des géants aux yeux des Romains et les Romains des nains aux yeux des Celtes et des Germains ;

4° Les Islandais, Norwégiens, Anglais, les géants des Eskimos groenlandais et Nord-Américains et les Eskimos leurs nains (*Skrälinge*), etc. (pp. 168, 169).

Nillson identifie les Lapons et les Finnois (p. 142).

Les détails sommaires que nous avons donnés sur la colonie du Groenland furent longtemps considérés comme relevant du domaine de la légende; toutefois, nous savons, depuis la seconde moitié du siècle dernier, qu'ils appartiennent à l'histoire la plus authentique; nous le savons par des documents géographiques et cartographiques, par des lettres et bulles pontificales et, en dernier lieu, par les rapports des explorateurs américains et scandinaves, parmi lesquels Nordenskjöld et Steenstrup, qui ont retrouvé les ruines de cent dix-sept bâtiments : églises grandes et petites, deux monastères, de nombreuses fermes avec étables et granges, constructions diverses et une foule d'objets ayant appartenu aux colons. Le catalogue en comporte cent quatre-vingts numéros. Ils découvrirent en même temps un grand nombre d'inscriptions runiques et, détail curieux, de nombreux exemplaires de la croix grecque et de la croix en sautoir ou croix de Saint-André.

Si j'ai cru devoir m'étendre sur la colonie du Groenland, c'est que son évêché de Gardar offre pour nous un intérêt tout particulier comme ayant été en rapports avec la Flandre dans le premier quart du XIVe siècle.

On manque de renseignements précis sur le chiffre de la population de la colonie groenlandaise. Les calculs vont de 5,000 à 10,000 habitants. On les établit d'après les dîmes et offrandes qu'ils envoyèrent à Rome, au pape Jean XXII, en 1327, mais c'était une somme représentant une contribution de six années. On aurait, suivant un auteur scandinave, commis, en la fixant, une triple erreur. Le rapport entre le marc nordique et la monnaie de Tournay aurait été calculé de telle façon qu'au lieu

de 254 marcs nordiques on en aurait obtenu 388; ensuite, le dit marc aurait été calculé au double de sa valeur, soit à 162 fénins au lieu de 80; enfin, on présupposait que la dent de morse (*wallross*) groenlandais avait en Flandre une valeur moindre qu'au Groenland, tandis qu'en réalité la dent de morse était au Groenland une chose courante, très ordinaire et y avait un prix fixe, tandis que, en Flandre, elle était rare, très estimée et y valait, par conséquent, beaucoup plus cher (1).

Autre détail intéressant pour nous. Ce fut le nonce Bernard d'Orteuil qui reçut de l'archevêque de Drontheim, le 11 août 1327, la dîme sexennale du diocèse de Gardar, en faveur de la Terre sainte, en dents de morse, du poids de 127 lispons norvégiennes, et il les vendit à un marchand flamand, Jean d'Ypres, pour 12 livres et 14 sols tournois d'argent (2). La Flandre, Bruges en particulier, faisait à cette époque un commerce actif avec le Nord et y portait les produits que les Vénitiens avaient introduits chez nous. Ajoutons qu'un des premiers voyages faits le long de la côte brésilienne en 1514 fut couvert par des marchands de la ville d'Anvers (3).

Le Congrès de Vienne ne s'est pas occupé de la colonisation précolombienne du Groenland, mais M. Thal-

(1) FISCHER, *loc. cit.*, pp. 27-29, et les sources citées.

(2) Dr LUKA JELIC, *L'Évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb.* Congrès scientifique international des catholiques, à Paris, du 1er au 6 avril 1891. (COMPTE RENDU, etc. Paris, Picard, t. II, pp. 170-184.)

(3) DENUCÉ, *loc. cit.*, p. 87, note.

bitzer a exposé le résultat de ses observations sur les mythes, légendes et chants de la population actuelle des Eskimos, et M. Trebitch a parlé de la mission autrichienne au Groenland et de l'expédition Erichsen (1).

En résumé, des multiples faits présentés et discutés au Congrès de Vienne et se rapportant aux mœurs et légendes, à l'anthropologie, aux langues et à l'archéologie du nouveau monde, il semble qu'on puisse tirer la conclusion que des aborigènes primitifs aient émigré dans ce continent à différentes reprises, soit de l'Europe et de l'Asie, soit avant et après la dernière période glaciaire. Cette question, que l'on peut appeler celle du peuple américain et de l'antiquité de ses différentes civilisations, avant qu'elle soit réglée définitivement, nécessitera plus d'un échange de vues encore, non seulement entre américanistes, mais entre les préhistoriens du monde entier ; car, s'il est vrai que nous avons infiniment à apprendre dans le nouveau monde, il n'est pas moins fondé de dire que l'Europe et l'Asie fournissent très souvent la solution de problèmes américanistes qui resteraient inexpliqués si l'on devait se borner au matériel réuni dans un seul des continents nouveaux.

Espérons que les Congrès de Buenos-Ayres et de Mexico répandront une vive lumière sur tant de questions controversées et dont la solution paraît encore éloignée.

---

(1) *International Amerikanistencongress.* Wien, 1908, pp. 447-477. — On vient de publier : ACHTON FRÜS, *Im Grönlandeis mit Mylius Erichsen*, 1910.

—

Machiavélisme et raison d'État; par Maurice Vauthier, membre de l'Académie.

Le mot *machiavélisme* ne jouit pas d'une bonne réputation. Dans le langage ordinaire, on en fait volontiers le synonyme d'astuce et de perfidie. Ce n'est pas tout à fait sans raison. Cependant, nous avons le devoir de ne pas nous en tenir à une impression superficielle. Il importe de constater ce que le mot machiavélisme représente pour ceux qui ont fait de la science politique l'objet de leur étude. A cet égard, il n'y a pas d'hésitation possible. Le machiavélisme est la doctrine de la raison d'État. Pour être plus précis, c'est la doctrine selon laquelle tous les moyens sont bons, lorsqu'il s'agit d'atteindre un but d'ordre politique. En d'autres termes, c'est la conception selon laquelle les considérations d'ordre moral sont aussi étrangères à la politique qu'elles le sont, par exemple, à la botanique ou à l'astronomie.

Une semblable conception a été certainement en crédit, et Machiavel fut son interprète le plus renommé. Mais est-il avéré qu'elle a perdu aujourd'hui tout ascendant? Pour n'être avouée nulle part avec un cynisme qui nous effaroucherait, n'est-elle pas, en fait, professée d'une manière implicite? L'historien anglais Lord Acton, dans la très belle introduction qu'il a écrite pour une nouvelle édition du *Prince*, nous affirme que Machiavel « n'est pas un type qui s'évanouit; qu'il est, au contraire, une

influence constante et contemporaine (1) ». Un tel jugement ne saurait être admis sans restriction. Mais il est nécessaire de le signaler. Il vaut la peine d'examiner si la doctrine de la raison d'État, comprise à la manière de Machiavel, possède, aujourd'hui encore, une valeur sérieuse et si elle trouve, dans l'état présent du monde, des conditions d'existence qui lui assurent des chances de durée.

*
* *

Avant de parler du machiavélisme, il ne sera pas superflu de dire quelques mots de Machiavel lui-même, ainsi que de la valeur scientifique et littéraire de l'œuvre qu'il nous a laissée. Nul n'ignore que Machiavel était Florentin. Il naquit en 1469 et mourut en 1527. Son existence, pour n'être pas exempte de vicissitudes, ne fut point particulièrement accidentée, surtout si l'on tient compte de l'époque où il vécut. Il fut un fonctionnaire important de la République et s'acquitta de missions qui exigeaient du tact et de la fidélité. On ne voit pas que, dans aucune occasion, il ait joué un rôle décisif. Ces situations de second plan, pour peu que celui qui les occupe soit doué d'une intelligence perspicace, sont un observatoire excellent. On y surprend sur le vif la manière dont se font les événements et l'on y voit de près et dans l'intimité des personnages que le public n'aperçoit qu'à

(1) « He is the earliest conscious and articulate exponent of certain living forces in the present world... we find him near our common level, and perceive that he is not a vanishing type, but a constant and contemporary influence. » (Introduction to *Il Principe*, dans ESSAYS ON LIBERTY, p. 231.)

distance. Il va sans dire que Machiavel profita largement de ces facilités. Et, toutefois, peut-être cette expérience fût-elle demeurée inutile pour la postérité si, à la suite d'une de ces révolutions qui troublèrent Florence au XVIe siècle, Machiavel n'eût perdu sa place. Fonctionnaire disgracié, presque sans fortune, retiré dans une modeste villa, il consacra ses loisirs à la composition de ses principaux ouvrages. Plus tard, il retrouva quelque faveur auprès du gouvernement des Médicis et sa condition matérielle devint un peu meilleure. Elle n'était pas fort brillante lorsqu'il s'éteignit en 1527. En somme, l'existence de cet homme, dont les écrits devaient agir si profondément sur le monde, fut relativement obscure. C'est à peine si elle fut éclairée par un rayon de gloire littéraire. Les principaux ouvrages de Machiavel ne furent publiés qu'après sa mort. On connaissait de lui quelques comédies, spirituelles et assez licencieuses, dont l'une au moins, *La Mandragore*, est demeurée célèbre. Elle a fourni à La Fontaine la matière d'un de ses contes. Néanmoins, si nous n'avions conservé de Machiavel que ses comédies, ses poèmes, ses « relations » diplomatiques, ses lettres familières et quelques essais politiques, il figurerait avec honneur au nombre des écrivains italiens de second ordre. Son *Histoire de Florence* elle-même, malgré son incontestable mérite, n'est qu'une chronique intéressante, semée d'un certain nombre de réflexions sagaces. Mais il a écrit les *Discours sur la première décade de Tite-Live* et il est l'auteur du *Prince*. Ces deux ouvrages lui assurent l'immortalité. Bien que les *Discours sur Tite-Live* ne le cèdent en rien au *Prince* et qu'il soit même permis de les préférer, il est cependant probable que leur réputation participe aujourd'hui de la célébrité du *Prince*:

Ce n'est pas que Machiavel ait mis dans ce dernier ouvrage le meilleur de lui-même et sa pensée la plus intime. C'est dans les *Discours*, postérieurs au *Prince*, ne l'oublions pas, que se révèlent à la fois ses prédilections politiques et ses sentiments républicains. Mais, dans le *Prince*, la distillation de ses idées est, en quelque façon, poussée plus loin. C'est cette prodigieuse concentration qui fait de ce petit volume un flacon précieux, dans lequel les uns ont cru trouver un élixir de vie, et les autres un poison mortel.

Machiavel restera l'auteur du *Prince*, et il suffit de lire ces quelque cent pages pour apprécier l'essence de ce que l'on appelle communément le machiavélisme.

Quelque opinion que l'on ait sur la théorie de la raison d'État, on doit reconnaître que les ouvrages du secrétaire florentin offrent des mérites qui leur garantissent un rang tout à fait éminent dans l'ordre des productions de l'esprit. N'insistons même pas sur leur valeur littéraire. Machiavel est, dans toute la force du terme, un grand écrivain. La mâle concision de sa prose est d'une beauté qui n'a pas été surpassée. Dans le domaine de la science politique, Machiavel est vraiment un créateur, un initiateur. S'il n'a pas, à proprement parler, fondé la science politique, on peut dire qu'il l'a renouvelée. Il en a fait une science exacte ou, pour mieux dire, une science d'observation. Il ne s'agit plus ici de cités idéales ou de constructions chimériques. Il ne s'agit plus de conceptions *a priori*. Il s'agit de faits réels et concrets, qui se déterminent les uns les autres et d'où l'on peut, par induction, dégager des conclusions solides. En deux mots, c'est l'expérience qui se substitue à l'imagination. Plusieurs des analyses de Machiavel ont la valeur d'ob-

servations définitives. Ce sont des chefs-d'œuvre de clairvoyance psychologique (1). « Mon intention, dit Machiavel, étant d'être utile à qui m'entendra, il m'a paru qu'il valait mieux m'attacher à des choses vraies qu'à des choses imaginaires (2). » Que l'on nous permette de montrer, par une citation un peu longue, sa méthode et sa manière de raisonner. Il cherche à établir que, de tous les partis que pourrait prendre un prince, le plus pernicieux est de rester neutre entre deux adversaires (3). Voici comment il s'exprime :

« Un prince est estimé lorsqu'il est franchement ami ou franchement ennemi, c'est-à-dire lorsque, sans aucune réserve, il se déclare en faveur de l'un et contre un autre. Il sera toujours plus utile de prendre parti que de rester neutre. Si deux de tes puissants voisins en viennent aux mains, ou bien ils sont de telle qualité que, l'un des deux venant à l'emporter, tu aies quelque chose à craindre du vainqueur, ou bien non. Dans chacun de ces deux cas, il te sera toujours plus utile de te déclarer et de faire une guerre loyale. En effet, dans le premier cas, si tu ne te déclares pas, tu seras toujours la proie de celui qui l'emporte, et cela au contentement et à la satisfaction de celui qui est vaincu... Celui qui l'emporte ne veut pas d'amis suspects et qui ne l'assistent point dans

---

(1) Voyez, par exemple, dans le livre premier, chapitre XLVII, des *Discours sur Tite-Live*, l'analyse de la métamorphose qui s'opère dans la manière de juger les événements, lorsqu'on passe de l'opposition au pouvoir.

(2) *Le Prince*, chapitre XV.

(3) *Le Prince*, chapitre XXI.

l'adversité. Celui qui perd ne t'accueillera point, parce que tu n'as pas voulu, les armes à la main, courir sa fortune... Les princes irrésolus, pour échapper à un péril présent, suivent, la plupart du temps, la voie de la neutralité et, par là, la plupart du temps, marchent à leur ruine. Mais lorsque le prince se découvre vaillamment en faveur d'un parti, si celui auquel tu es attaché l'emporte, encore qu'il soit puissant et que tu restes à sa discrétion, il a des obligations envers toi, et des liens d'amitié ont été contractés : les hommes ne sont jamais dépourvus d'honnêteté au point de pousser l'ingratitude jusqu'à t'opprimer en pareille circonstance. De plus, les victoires ne sont jamais tellement absolues que le vainqueur n'ait besoin d'avoir égard à certaines choses, et principalement à la justice. Mais si celui auquel tu as adhéré est vaincu, tu seras accueilli par lui : quand il le pourra, il t'aidera et tu deviendras l'associé d'une fortune qui peut se relever. — Dans le second cas, c'est-à-dire quand ceux qui combattent entre eux sont de telle qualité que tu n'aies rien à redouter, il est d'autant plus prudent de te déclarer ; car tu contribues à la ruine de l'un des adversaires avec l'aide de celui qui devrait le sauver, s'il était sage; bien que vainqueur, il demeure à ta discrétion, et il est impossible que, assisté par toi, il ne l'emporte point. » Et Machiavel, pour justifier ces conclusions, ne manque pas d'alléguer en exemple la conduite des Achéens ayant à prendre parti entre les Romains et le roi de Macédoine, Antiochus.

Tel est le procédé de Machiavel. Les intérêts et les sentiments des hommes sont analysés, mesurés et pesés avec l'attention et l'impartialité qu'apporte un chimiste

dans ses travaux de laboratoire (1). Aussi n'est-il pas surprenant que parmi les admirateurs résolus de Machiavel on voie figurer Francis Bacon, qui, lui aussi, estimait que la connaissance de la vérité ne peut dériver que de l'observation et de l'expérience (2).

*
* *

Une étude méthodique du machiavélisme ne peut aboutir que si l'on trace avec précision les limites de la doctrine que l'on qualifie de ce nom. Pour l'apercevoir dans sa pureté, il est nécessaire de l' « isoler », de la dégager de certains éléments auxquels il est possible qu'elle soit assez souvent mêlée, mais qui ne font aucunement partie de son essence.

Une première erreur — assez ingénue — consisterait à croire que Machiavel lui-même a quelque chose de diabolique dans l'esprit et qu'il prêche systématiquement la fraude et la cruauté. Machiavel fut personnellement un honnête homme et un patriote éclairé. Lorsqu'il aspirait à l'unité de l'Italie et qu'il recommandait la substitution d'une armée de citoyens aux troupes mercenaires, il était un précurseur dans le sens le plus noble de ce mot, et l'on comprend que ses compatriotes lui

---

(1) John Morley le compare à un clinicien : « His business is that of the clinical lecturer, explaining the nature of the malady, the proper treatment, the chances of recovery. » (MISCELLANIES, 4e sér., p. 19.)

(2) « Gratias agamus Machiavello et hujusmodi scriptoribus qui aperte et indissimulanter proferunt quid homines facere soleant, non quid debeant. » *De augmento scientiarum,* lib. VII, cap. II (cité par VILLARI, *Niccolò Machiavelli e i suoi tempi,* t. II, p. 433).

aient voué une espèce de culte, fait en grande partie de gratitude. Il prodigue au « Prince » de judicieux conseils, et l'on ne peut douter que le monarque qui réaliserait l'idéal que lui propose Machiavel serait, en somme, un souverain recommandable (1). « Un prince, dit-il, doit encore se montrer amateur des talents et honorer ceux qui excellent dans la pratique d'un art. Il doit inspirer à ses concitoyens la certitude qu'ils pourront exercer paisiblement leur profession, soit dans le commerce, soit dans l'agriculture, soit dans tous les autres genres de travaux auxquels se livrent les hommes. Il doit faire en sorte qu'un tel ne redoute pas d'orner ses possessions dans la crainte qu'elles ne lui soient enlevées, et que tel autre ne renonce pas à entreprendre un négoce par peur de l'impôt. Mais il doit ménager des récompenses pour celui qui veut faire ces choses, de même que pour quiconque songe à accroître la cité ou sa fortune. Il doit, de plus, aux époques convenables de l'année, occuper le peuple au moyen de fêtes et de spectacles. Comme toute la cité se partage en communauté d'arts ou en tribus, il doit tenir compte de ces collectivités, s'associer à elles de temps à autre, donner des exemples d'urbanité et de magnificence, mais en ayant soin de conserver la majesté de son rang, chose à laquelle il ne manquera sous aucun prétexte. » Voilà le type du souverain irréprochable, tel que l'a conçu la Renaissance.

Si le machiavélisme n'est en aucune façon l'équivalent d'une perversité systématique, il ne faudrait pas non plus s'imaginer que sa trace se retrouve dans tous les

---

(1) *Le Prince,* chapitre XXI.

« crimes » que nous offrent la politique et l'histoire. Lorsque les hommes, obéissant à leurs instincts sanguinaires, commettent des excès qui nous indignent, leur conduite n'a rien de machiavélique. Les carnages auxquels se livrèrent les Huns d'Attila ou les Tartares de Gengis-Khan sont l'œuvre d'une brutalité aveugle. De son côté, le fanatisme, religieux ou politique, a causé des maux innombrables. Cependant il n'est pas le machiavélisme. Il s'imagine — et c'est là ce qui le rend si redoutable — faire acte de justicier. Ce qu'il entend frapper, ce sont des coupables. Sans doute, il est arrivé que la raison d'État se soit servie du fanatisme pour arriver à ses fins. Mais il est possible alors de discerner, dans un même événement, la part de l'entraînement populaire et celle du calcul politique. Il est des massacres qui suscitent une réprobation unanime. Telle est la Saint-Barthélemy; tel est le meurtre des prisonniers dans les journées de septembre 1792; tel est l'assassinat des Arméniens dans les rues de Constantinople en 1896. Catholiques, révolutionnaires ou musulmans, on peut supposer que les auteurs de ces actes révoltants s'imaginaient en conscience que, par l'immolation de conspirateurs, ils assuraient le salut de leur patrie ou de leur foi. Mais les politiques qui inspirèrent ces forfaits (ou qui n'eurent pas le courage de s'y opposer) avec l'idée que le sacrifice de milliers de victimes innocentes répandrait une terreur favorable à la réalisation de leurs desseins, ceux-là, sans contredit, mirent le machiavélisme en œuvre.

Le fanatisme n'est pas moralement supérieur au machiavélisme; mais il est autre chose. A l'inverse, n'allons point taxer de machiavélisme toute action où se

décèle du calcul, de l'habileté et même un peu d'astuce. Ne poussons pas le rigorisme trop loin. Peut-être vaudrait-il mieux que le monde fût peuplé de saints, toujours prêts à se sacrifier les uns pour les autres. Honorons les saints; cherchons à les imiter; mais reconnaissons qu'il est impossible d'exiger des hommes (qu'il s'agisse des individus ou des collectivités) une abnégation universelle et invariable. Dans bien des circonstances, la lutte semble être la loi du monde, et, cela étant, on ne saurait équitablement refuser à des concurrents, à des compétiteurs, la faculté d'user de la supériorité que leur confère leur force ou leur adresse. A moins de considérer comme coupables de machiavélisme tous ceux qui ne tendent pas volontairement leur gorge au couteau, il faut admettre la légitimité des procédés que l'on emploie pour vaincre. De tous procédés quelconques? Non pas. Et c'est justement ici qu'il y a lieu de marquer la frontière entre le machiavélisme et ce qui n'est point lui. Une semblable détermination n'est pas toujours aisée. Il arrivera que la ligne de démarcation soit indécise et fuyante. Mais elle existe. Les moyens et artifices dont usent les individus et les collectivités dans leurs compétitions et leurs conflits échappent au reproche de machiavélisme lorsqu'ils ne se manifestent que dans certaines limites, établies de commun accord, ou, pour mieux dire, lorsqu'ils ont été prévus de part et d'autre, et, en quelque façon, acceptés d'avance. Ce n'est point que, même alors, le machiavélisme soit nécessairement étranger aux tendances d'une politique. Mais ce ne sera pas dans la nature des procédés mis en œuvre qu'il conviendra de le chercher.

Supposons que deux États, réciproquement jaloux de

leur grandeur, s'attendent et se préparent à une guerre qu'ils jugent l'un et l'autre inévitable. Selon toutes les prévisions humaines, cette guerre doit éclater un jour. A un moment donné, le chef de l'un de ces États sait que la nation qu'il gouverne est actuellement plus forte et que, en cas de conflit, elle a des chances sérieuses de triompher. D'autre part, il sait que son adversaire s'arme et s'équipe avec méthode et que, dans un délai qu'il est possible de prévoir, le rapport des forces en présence sera renversé à son profit. Cet homme d'État saisit avec empressement une occasion qui s'offre à lui de provoquer l'adversaire et de le contraindre à des hostilités qu'il aurait voulu différer. Rencontrons-nous ici une manifestation de machiavélisme? Cela paraît extrêmement douteux. Et cela parce que les deux rivaux savent que des procédés de ce genre peuvent être mis en pratique dans l'état actuel des relations internationales. Il existe à cet égard une espèce de convention tacite. Ils sont avertis, et il leur appartient de se tenir sur leurs gardes.

Supposons, au contraire, qu'un État se propose secrètement d'en attaquer et d'en détruire un autre, lequel est animé d'ailleurs des intentions les plus pacifiques. Bien entendu, s'il se doutait du péril qui le menace, il préparerait des moyens de défense et chercherait à se procurer des alliés. Mais son futur adversaire s'applique à endormir sa défiance et à prévenir ses soupçons. Il lui prodigue des assurances et des témoignages d'amitié. L'État que l'on a induit en erreur néglige les mesures de précaution que la prudence lui conseillerait de prendre. Il est assailli et vaincu. On constate facilement que l'État victorieux s'est affranchi de l'observation

de toute règle, dont l'autorité fût également reconnue par l'État qu'il a abattu. Les moyens dont il a usé sont exclusifs de l'existence d'une convention tacite, si rudimentaire qu'on l'imagine, entre sa victime et lui. Et il semble bien que ce soit dans cette circonstance que se révèle le fait même du machiavélisme.

*
* *

Le machiavélisme est la doctrine de la raison d'État, doctrine qui se résume dans l'affirmation que la politique et la morale n'ont rien de commun. On ne saurait douter que cette idée ne soit bien celle de Machiavel. Ce n'est pas seulement d'une manière implicite qu'elle se dégage de ses écrits. Machiavel a pleinement conscience de la portée de ses opinions, et c'est avec une sorte de franchise méritoire qu'il professe la théorie d'une séparation complète entre la politique et la morale. Pour en être convaincu, il suffit de feuilleter, soit le *Prince*, soit les *Discours sur Tite-Live*. Veut-on quelques citations :

« Lorsque les États conquis sont accoutumés à vivre sous leurs lois, il y a, pour y maintenir son pouvoir, trois moyens : le premier est de les détruire ; le second, d'aller y habiter en personne ; le troisième, de les laisser vivre sous leurs propres lois en leur imposant un tribut et en y établissant un gouvernement composé de quelques personnes qui y entretiennent des dispositions favorables au conquérant (1). » Ces trois procédés, également efficaces, s'il faut en croire Machiavel, sont loin d'avoir, à nos yeux, la même valeur morale. C'est là une considé-

---

(1) *Le Prince*, chapitre V.

ration à laquelle Machiavel ne daigne même pas songer et il place sans hésiter les trois solutions sur la même ligne. C'est peut-être dans le chapitre XV du *Prince* que sa doctrine se manifeste avec le plus de hardiesse : « Bien des gens ont imaginé des républiques et des principautés telles qu'on n'en a jamais vu ni connu dans la réalité. Il y a si loin de la manière dont on vit à celle dont on devrait vivre que celui qui néglige ce qui se fait en faveur de ce qui devrait se faire aboutira plus souvent à sa ruine qu'à sa préservation. Celui qui, en toute circonstance, voudra faire profession d'homme de bien doit nécessairement succomber parmi tant d'hommes qui ne sont pas bons. Il est donc nécessaire qu'un prince, s'il veut se maintenir, apprenne à pouvoir n'être pas homme de bien et, selon la nécessité, à user ou à ne pas user de cette qualité... » Est-il encore nécessaire, après cela, de relever les propositions suivantes dans le chapitre XVIII du *Prince :* « Un seigneur prudent ne doit pas observer la foi qu'il a promise, lorsqu'une telle observation tournerait contre lui et lorsque ont disparu les raisons qui la lui ont fait promettre. Si tous les hommes étaient bons, ce précepte ne serait pas recommandable. Mais comme ils sont méchants et qu'ils n'observent pas la foi en ta faveur, tu n'as pas non plus à l'observer à leur profit. »

On est tenté de dire que le pessimisme méprisant de Machiavel dépasse ici les bornes mêmes de la science politique (1). Les doctrines qu'il énonce n'en sont pas

---

(1) Ce pessimisme est l'un des traits caractéristiques du génie de Machiavel et il est peut-être l'explication la plus naturelle de quelques-unes des opinions qu'il professe. Que l'on se rappelle les paroles par lesquelles débute le troisième chapitre du premier livre des

moins justiciables de cette science. Elles sont une manifestation extrême de la théorie de la raison d'État.

*
* *

Lorsqu'on cherche à porter un jugement sur la valeur du machiavélisme, il est une confusion dont il faut avoir soin de s'abstenir. Cette confusion résiderait dans le fait de condamner la doctrine de la raison d'État uniquement au nom de la loi morale et parce qu'elle contredit quelques-unes des prescriptions essentielles de cette loi (1). Il y aurait ici une véritable pétition de principe. La question est justement de savoir si la politique relève de la morale. En cette matière, nos inclinations et nos répugnances personnelles ne doivent pas être prises en considération.

Il semble, dès lors, que la question que nous avons à examiner doive s'énoncer comme suit : Le machiavélisme

---

Discours sur Tite-Live : « Comme le démontrent tous ceux qui ont raisonné sur la politique et comme l'attestent amplement les exemples de toute histoire, il est nécessaire que celui qui organise un État et y décrète des lois suppose que tous les hommes sont méchants et qu'ils sont toujours prêts à user de la malignité de leur esprit toutes les fois qu'ils en auront l'occasion; si leur méchanceté reste cachée pendant un certain temps, cela provient de quelque raison secrète dont on ignore la nature, à défaut d'expérience contraire. Mais le temps, qu'on dit être père de toute vérité, finit par la révéler. »

(1) Tel est cependant le point de vue auquel se placent ordinairement les critiques de Machiavel. Il faut avouer que, leurs prémisses étant admises (à savoir la dépendance de la politique à l'égard de la morale), la réprobation du machiavélisme s'en déduit logiquement. Dans cet ordre d'idées, voyez : BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE, *Préface à la traduction de la Politique d'Aristote* (2e édit., pp. CXXIV-CXXXV); PAUL JANET, *Histoire de la science politique*, t. II, pp. 4-122.

est-il viable ? La théorie de la raison d'État remplit-elle effectivement l'objet qu'elle se propose d'atteindre ?

Cet objet, c'est le bien de l'État, sa force, sa richesse et sa gloire. Et quand on parle du bien de l'État, il ne saurait être question d'un triomphe fragile ou de résultats précaires; on ne doit tenir compte que d'avantages sérieux et durables. Eh bien ! est-il exact — car c'est bien là l'essence du machiavélisme — que de tels résultats ne puissent être obtenus qu'au prix d'une séparation, non pas continuelle assurément, mais assez ordinaire et fréquemment inévitable, entre la politique et la morale ?

A cette question, il est une première réponse que l'on est tenté de faire. Réponse que n'ont, du reste, pas manqué d'énoncer les panégyristes de Machiavel. Le machiavélisme aurait une valeur relative. Excusable au XVIe siècle, il aurait, par la suite, perdu sa raison d'être.

On insiste sur la démoralisation de l'âge où vécut Machiavel. Peut-on faire un grief à celui-ci d'avoir exprimé les idées de son temps ? A cette époque, les hommes étaient perfides, cruels, dénués de scrupules. Le secrétaire florentin a élaboré des maximes à leur usage, les seules qu'ils fussent en état de comprendre. Il lui reste le mérite d'avoir essayé d'extraire, d'une somme effroyable de mal, ce qu'un tel excès de corruption pouvait renfermer encore d'efficace et de salutaire (1).

---

(1) On rencontre cette façon de comprendre et d'excuser Machiavel dans un essai de Macaulay (essai publié en 1827 et reproduit dans l'édition française des *Essais politiques et philosophiques*, pp. 1 à 57, traduction de Guillaume Guizot). L'étude de Macaulay, quelque peu superficielle, a toutefois cette importance d'avoir contribué à faire naitre, même hors de l'Italie, une appréciation qui, somme toute,

Il y a une part de vérité dans ce jugement. Mais il est insuffisant et il n'atteint pas le fond des choses. Nous valons probablement mieux que les contemporains de Machiavel, et il leur arrivait de commettre sans remords des actes auxquels nous ne saurions nous résoudre. Si les conditions dans lesquelles se pose le problème qu'avait aperçu le génie clairvoyant de Machiavel ont quelque peu changé, ce problème n'a point disparu. Et il y a lieu de se demander si nous sommes autorisés à souscrire à la solution que Machiavel propose (1).

* * *

Il semblerait assez naturel d'interroger, tout d'abord, « les enseignements de l'histoire » et, en second lieu, la pensée des hommes qui ont pratiqué la politique ou qui ont médité à son sujet. Malheureusement, les lumières que peut nous fournir une semblable enquête sont assez vacillantes.

A juger le machiavélisme d'après les résultats qu'il a produits, on ne saurait affirmer que ces résultats lui soient unanimement favorables. Dans l'Italie du XVIe siècle, —

---

est assez favorable à Machiavel. Cette appréciation aboutit à excuser Machiavel comme étant un produit naturel de l'âge où il vécut. Ainsi que le dit R. von Mohl : « Machiavelli muss in seiner Zeit begriffen und als ein Produkt derselben betrachtet werden. » (*Die Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften*, t. III, p. 521.)

(1) « Là où l'on délibère du salut de la patrie, on ne doit laisser intervenir aucune considération de justice ou d'injustice, de pitié ou de cruauté, de gloire ou d'ignominie ; mais, sans avoir égard à rien d'autre, il faut s'attacher au parti qui lui sauve la vie et qui maintienne sa liberté. » *Discours*, livre III, chapitre XLI.

dans cette Italie que Machiavel avait spécialement en vue, — le machiavélisme n'a pas réussi. Il n'est point parvenu à fonder quelque chose de grand, quelque chose qui répondît aux désirs de l'auteur du *Prince*. Lui-même doit confesser que César Borgia, son héros de prédilection, a tristement échoué. Tout était merveilleusement combiné dans les plans du duc de Valentinois. Des circonstances inattendues et toutes fortuites — à savoir la mort d'Alexandre VI et la maladie de César — mirent brusquement à néant ces admirables projets. N'est-ce pas la condamnation d'une politique que de voir sa réussite ou son échec dépendre aussi étroitement du hasard? Qu'est-il advenu des petites principautés italiennes dont les fondateurs furent les émules de César Borgia? En somme, rien que d'éphémère et de médiocre. Rien surtout qui ait pu faire obstacle à la prépondérance de l'étranger, du « barbare ».

Le machiavélisme ne fut pas seulement pratiqué en Italie. On se pénétra un peu partout de ses maximes et on les appliqua (1). Le *Prince* fut infiniment goûté des hommes d'État du XVI[e] siècle. Charles-Quint l'honorait d'une tendresse particulière. Henri III faisait de cet ouvrage sa lecture préférée. Il est probable que l'esprit qui se dégage des ouvrages de Machiavel, en fournissant anticipativement une justification à certains crimes, a plus ou moins engagé leurs auteurs à les commettre. C'est la raison d'État qui inspira la Saint-Barthélemy à Catherine de Médicis et à ses conseillers. Mais la Saint-

---

(1) Sur ce point consulter l'étude de Lord Acton dans *The History of Freedom and other Essays,* pp. 212 et suiv.

Barthélemy peut-elle vraiment être inscrite comme un succès à l'actif du machiavélisme? Ce crime fut en somme plus nuisible qu'utile à la France et au catholicisme. A la vérité, la doctrine de la raison d'État peut se réclamer de résultats plus certains et plus durables, et quand ce ne serait que du partage de la Pologne. Mais à des résultats de ce genre il est possible d'en opposer d'autres, plus décisifs encore, et dont le monde est redevable à une politique qui refusa de faire abstraction de l'équité et qui ne dut même son triomphe qu'à la valeur des idées morales qu'elle représentait. Il semble bien que l'histoire mette complaisamment des précédents à la disposition de toutes les opinions.

Que si l'on consulte, après cela, les interprètes du sentiment public, même incertitude. La raison d'État a ses partisans et ses détracteurs. Si le *Prince* fit des prosélytes, il suscita également et de bonne heure de vives contradictions (1). Lorsque l'Index fut institué en 1557, Machiavel fut un des premiers écrivains qui y figurèrent. Ses œuvres y furent inscrites dès 1559. Sans doute, l'Église romaine avait de bonnes raisons pour ne les goûter que médiocrement. Machiavel haïssait la théocratie et il a porté contre la politique ecclésiastique des accusations froidement réfléchies et marquées au coin de

---

(1) Sur les adversaires et les partisans du machiavélisme, voyez : Paul Janet, *Histoire de la science politique,* t. II, pp. 103-110; Ernest Nys, *Les théories politiques et le droit international en France jusqu'au XVIIIe siècle* (notamment pp. 83, 91, 159); John Morley, *Machiavelli* dans Miscellanies, 4e sér., pp. 2-9, et les notes à la fin du volume.

l'esprit le plus moderne (1). Toutefois, c'est la pernicieuse immoralité des écrits de Machiavel qui les fit ranger au nombre des livres réprouvés. C'est cette même immoralité qui motiva un peu plus tard le jugement sévère que prononça Bodin. Ce dernier conteste jusqu'au savoir de Machiavel et critique le *Prince* « où il rehausse jusqu'au ciel et met pour un parangon de tous les roys le plus desloyal fils de prestre qui fut oncques; il nous montre César Borgia, honteusement précipité de la roche de tyrannie haute et glissante où il s'estoit ancré, et enfin exposé comme un belistre à la mercy et risée de ses ennemis, comme il est advenu depuis lors aux autres princes qui ont suivi sa piste et pratiqué les belles règles de Machiavel, lequel a mis, pour deux fondements des républiques, l'impiété et l'injustice (2) ».

Ces quelques lignes de Bodin nous apprennent que ce n'est pas uniquement au nom de la morale que la valeur du machiavélisme fut discutée. En réintégrant dans la science politique les idées de bien et de mal d'où Machiavel les avait exclues, publicistes et penseurs se rattachaient à une tradition qui remonte aux philosophes de l'antiquité et qui se poursuivit chez les docteurs du moyen âge. Cette tradition ne saurait être négligée. En s'abstenant de discerner dans la politique un élément d'ordre moral, il est possible que l'on refuse de voir la réalité telle qu'elle est et qu'on la mutile arbitrairement.

---

(1) Le Concile de Trente confirma, en 1564, la condamnation des œuvres de Machiavel. Il est toutefois assez curieux de constater que les ouvrages de Machiavel furent originairement imprimés, avec le privilège du pape, dans les presses du Vatican.

(2) Ernest Nys, *ouvrage cité*, p. 83.

Faut-il rappeler la parole à la fois si profonde et si spirituelle de John Morley : « Si Machiavel s'était trouvé à Jérusalem il y a deux mille ans, rien n'aurait paru important à ses yeux, si ce n'est Ponce Pilate et les légionnaires romains (1). »

Il ne suffit point, par conséquent, de chercher, soit dans les événements historiques, soit dans la littérature, des précédents ou des attestations qui soient favorables ou défavorables au machiavélisme. Ce travail a déjà été fait, et extrêmement bien fait (2). On ne saurait, d'un tel examen, dégager une conclusion qui dissipe entièrement notre incertitude. Il reste à rechercher si, dans les conditions actuelles de la politique, la théorie de la raison d'État est douée d'une vitalité persistante et si l'avenir lui appartient.

* * *

Il importe, croyons-nous, de distinguer entre la politique intérieure d'un État et sa politique extérieure. On pourrait fort bien concevoir que les mêmes règles ne s'appliquent pas indifféremment aux rapports des citoyens

---

(1) « If Machiavelli had been at Jerusalem two thousand years ago, he might have found nobody of any importance in his eyes, save Pontius Pilate and the Roman legionaries. » (MISCELLANIES, 4e sér., p. 51.)

(2) Sur ces questions voyez R. VON MOHL, *Die Geschichte und Literatur der Staatswissenschaften*, t. III, pp. 542-588 Mais en cette matière, l'ouvrage capital est celui de PASQUALE VILLARI, *Niccolò Machiavelli e i suoi tempi* (3 vol. in-8o. Florence. 1882). Voyez notamment sur les critiques auxquelles donna lieu le *Prince*, le chapitre V du deuxième volume. — Consulter aussi l'essai de Lord Acton : *Introduction to Il Principe*, dans ESSAYS ON LIBERTY.

entre eux et aux relations de l'État avec d'autres États (1).

En ce qui touche la vie intérieure de l'État, on peut affirmer que la cause du machiavélisme est perdue. Il n'est plus possible, dans ce domaine, de séparer la politique de la morale. Une telle séparation serait, au total, funeste à l'État.

Elle lui serait funeste parce qu'elle doit inévitablement affaiblir l'État en détruisant ou en altérant des forces qui sont nécessaires à sa conservation.

La morale est constituée par un ensemble de règles qui sont l'expression d'une conscience collective. Ces règles représentent pour les particuliers ce qui doit être, ce qui sera, ce qui, en quelque façon, se réalisera spontanément, même sans l'intervention d'une contrainte extérieure. Par suite, l'existence de ces règles inspire aux hommes un sentiment de confiance et de sécurité, sentiment à défaut duquel il leur sera presque impossible d'entreprendre une œuvre durable. S'ils se disent que, dans les rapports des particuliers avec l'État, des règles jugées ailleurs bonnes et salutaires seront constamment méconnues, — ou plutôt qu'on les regardera comme inopérantes, — le doute, le découragement, une espèce

---

(1) La possibilité d'une distinction de ce genre semble avoir été aperçue déjà par les Grecs. A titre d'exemple, rappelons les paroles que Thucydide place dans la bouche des orateurs athéniens s'adressant aux habitants de Mélos : « Les Lacédémoniens entre eux et pour ce qui touche aux mœurs nationales se guident en général d'après la droiture ; mais leur politique extérieure peut se résumer en ceci : savoir qu'à notre connaissance il n'est pas d'hommes qui confondent plus habilement l'agréable et l'honnête, l'utile et le juste. » (Livre V. CV. Traduction de E.-A. Bétant.)

de fatalisme résigné vont s'emparer de leur âme. Celle-ci perdra le ressort qui lui est nécessaire, et voilà pour l'État une cause indubitable d'affaiblissement.

D'une telle conséquence Machiavel ne se rendait pas bien compte, ni non plus la plupart de ses contemporains et successeurs. Et cela parce que, à leurs yeux, la politique était une chose qui était et qui devait rester étrangère à la masse de la population. Elle était l'affaire des princes, des grands, peut-être aussi de quelques aventuriers ambitieux. Le peuple n'avait qu'un rôle passif. Il se plaignait ou applaudissait, souffrait des fautes ou profitait des actes utiles. Mais il ne participait en rien aux événements qui se déroulaient devant lui. Cette conception est celle de l'absolutisme. Tant qu'elle fut dominante, on pouvait à la rigueur admettre que les préceptes de la morale privée ne fussent pas applicables à des relations qui se formaient, en quelque façon, dans un plan tout à fait différent.

Les vertus de l'absolutisme semblent actuellement épuisées. Dans une mesure plus ou moins large, le « peuple » fut amené à s'occuper des affaires publiques. Inévitablement le « corps social » a dû transporter dans la politique quelques-unes au moins des maximes dont il avait reconnu la valeur pour la vie privée. A défaut d'une semblable extension, c'est une portion notable de son existence qui lui aurait paru soumise à un continuel arbitraire. Le désir d'échapper à une incertitude aussi pernicieuse atteste précisément l'existence d'une conscience collective, robuste et éveillée.

L'extension à la politique des règles de la morale privée était d'autant plus nécessaire que, par l'effet du développement économique, les affaires publiques se

confondent de plus en plus avec les affaires privées. La politique, depuis longtemps, a cessé d'être un art qu'il est possible d'isoler de l'ensemble des relations de la vie sociale. Il faudra donc, ou bien que les règles de la morale privée exercent leur empire sur la vie publique, — ce qui, évidemment, fait échec au machiavélisme, — ou bien que l'amoralisme prétendu de la vie publique gagne par contagion la vie privée, ce qui doit forcément entraîner la décomposition du corps social tout entier et, par suite, contrairement au vœu même du machiavélisme, déterminer une débilité croissante de l'État.

Dans l'ordre de la politique interne, l'un des objets — sinon même le principal objet — de ceux qui y participent, est la conquête et la conservation du pouvoir. Cela est vrai d'un régime aristocratique aussi bien que d'un régime démocratique. Lorsque s'organise une représentation nationale, un parlement, la formation de partis apparaît comme le procédé le plus efficace pour régulariser et, probablement aussi, pour amortir la violence de compétitions inévitables. Grâce à ces luttes, à ces conflits, où s'engage une fraction notable de la société, sinon la société tout entière, l'État va se trouver en quelque sorte divisé contre lui-même. Supposons que toute loi morale soit bannie de ce champ clos et que, à l'égard d'adversaires que l'on aspire à vaincre, il n'y ait d'autre raison que celle du plus fort ou du plus adroit. Il n'existe qu'un mot pour définir une semblable situation : c'est l'anarchie.

Oui, c'est l'anarchie. Et c'est ici que se découvre le vice irrémédiable et profond du machiavélisme. Il est pénétré et comme enivré de la notion du salut de l'État.

Mais, en se détachant volontairement de la morale, il aboutit à la destruction de l'État. Le machiavélisme implique cette idée que, en matière de politique, il n'existe pas, chez une nation, de conscience collective. S'il en était vraiment ainsi, le machiavélisme pourrait peut-être se défendre. Qu'une conscience collective s'éveille et se constitue, on verra le machiavélisme s'atténuer graduellement et en fin de compte s'évanouir.

* * *

L'existence d'une conscience collective est un fait qui se rencontre actuellement à un degré plus ou moins prononcé dans les États civilisés. Dans l'ordre de la politique internationale, cette conscience commune s'aperçoit-elle également ? Si, d'aventure, elle ne s'y manifestait point, ou ne s'y manifestait que sous une forme rudimentaire, est-ce qu'alors le machiavélisme ne mériterait point d'y conserver son empire ?

En matière de politique internationale, la valeur que l'on peut accorder à la doctrine de la raison d'État dépend évidemment du caractère que l'on attribue à l'État lui-même.

Si l'on considère que l'État est un organisme qui a pour fonction essentielle, et peut-être unique, de se fortifier, de croître, d'améliorer autant que possible la condition de ceux qui le constituent, — et cela, même au prix de souffrances infligées à ce qui n'est point lui, — alors on n'aperçoit point quelle objection décisive on pourrait opposer au machiavélisme. Une lutte constante et universelle, n'est-ce pas là précisément ce qui distingue

les rapports internationaux (1)? Et dans cette lutte, les États ne sont-ils pas guidés exclusivement par leur intérêt? Il est vrai qu'ils traitent entre eux, qu'ils contractent des obligations réciproques. Il est vrai également qu'ils s'abstiendront d'infliger des maux inutiles; leur indifférence à l'endroit de la morale n'est pas de la perversité. Le souci de leur conservation les incite à user d'une certaine modération, à remplir leurs engagements. Que si, cependant, l'intérêt de l'État lui conseille de commettre des actes que la morale ordinaire réprouve, il n'y manquera point; ou s'il y manque, il aura tort. La loi suprême est son salut (2). Lorsque la compétition entre États atteint un point particulièrement aigu, c'est la guerre proprement dite. La guerre, disons-nous. N'est-elle point la preuve la plus convaincante que la politique internationale échappe aux lois de la morale et, en outre, obéit à d'autres préceptes que la politique interne des États? En dehors même de la guerre, que de procédés

---

(1) Il semble bien que cette conception prévalût dans l'antiquité, notamment en Grèce Que l'on se souvienne des paroles prêtées par Thucydide à Alcibiade, lorsque celui-ci recommandait aux Athéniens l'expédition de Sicile : « Avec des adversaires formidables, la prudence consiste à prévenir leurs attaques, non moins qu'à les repousser. Nous ne sommes pas libres de graduer à volonté l'extension de notre empire. Force nous est de menacer les uns et de comprimer les autres; car nous serions en danger de tomber sous une domination étrangère, si nous cessions nous-mêmes de dominer. » (*Guerre du Péloponèse*, livre XV, 18. Traduction E.-A. Bétant.)

(2) Lord Acton, dans son *Introduction au Prince*, mentionne un propos fort expressif de Lord Grey s'adressant à la princesse de Lieven : « I am a great lover of morality public and private, but the intercourse of nations cannot be strictly regulated by that rule. » (ESSAYS ON LIBERTY, p. 219.)

et de combinaisons dans lesquels on chercherait vainement la trace d'une règle qui mérite d'être qualifiée de morale !

Ce sont là des conséquences qui dérivent, avec une logique rigoureuse, d'une conception déterminée de l'État, conception dont le crédit est loin d'avoir disparu. Allons plus loin. On peut se demander si cette conception — principe vital du machiavélisme — a perdu sa raison d'être et sa légitimité. Il ne nous appartient pas, diront les hommes d'État, de régler notre conduite sur un avenir hypothétique. Les matériaux dont nous disposons nous sont fournis par la réalité actuelle et par l'histoire. Nous sommes excusables de penser que le triomphe et la suprématie de l'État que nous servons aboutiront au résultat dont s'accommodera le mieux, à la longue, l'intérêt de l'humanité. Napoléon, le plus accompli des disciples de Machiavel, le « prince » dans toute la force du terme, était certainement de cet avis. Bien plus, il avait réussi à entretenir cette conviction dans l'esprit de la plupart des Français. Il y aura des résistances. Ce sera la lutte, celle-ci comportant l'emploi de moyens que la morale ordinaire ignore. Le succès absoudra le vainqueur.

Telle est, sans aucun doute, la doctrine que professent avec plus ou moins de circonspection, la plupart des hommes d'État. Encore une fois, c'est la doctrine de la raison d'État; c'est bien le machiavélisme (1).

---

(1) C'est la doctrine qui professe le culte du succès, et cette doctrine, il faut bien en convenir, fut enseignée comme une espèce de dogme par un grand nombre de philosophes et d'historiens, et même

*
* *

Le machiavélisme n'a donc pas disparu du domaine de la politique internationale. Il y est une force encore vivante. La question est de savoir si cette force subsistera indéfiniment ou si, dès aujourd'hui, elle n'est pas contrebalancée par d'autres forces qui, jusqu'à un certain point, la neutralisent.

Au nombre des forces que l'on pourrait songer à opposer au machiavélisme, il semble qu'il en est deux qui méritent une attention particulière. Ces forces sont symbolisées par des conceptions, par des « idées », la première se rattachant au droit, la seconde à la morale. C'est l'idée d'une communauté entre nations, et c'est l'idée d'humanité.

La conception d'une communauté entre nations suppose que les différents États forment entre eux une espèce de société dont les membres sont tenus de se respecter mutuellement. Une compétition entre eux est assurément possible. Toutefois, quelque vive que soit cette compétition, elle ne pourra jamais avoir pour but et pour effet de léser un État dans un de ses attributs essentiels, de le priver d'un avantage sans lequel il lui serait difficile de prospérer, de porter atteinte à son indépendance et à son existence.

Si une telle conception était unanimement admise et pratiquée, il est certain que la doctrine de la raison d'État n'aurait plus qu'un rôle assez effacé. Les appétits

---

de théologiens. Voyez, à cet égard, les témoignages significatifs rassemblés par Lord Acton dans son *Introduction to Il Principe*, dans ESSAYS ON LIBERTY.

et les ambitions d'un État devraient s'arrêter — et s'arrêteraient même volontairement — devant les droits clairement établis d'autres États.

La notion d'une société entre États n'est pas entièrement chimérique. Elle est familière aux juristes. Elle rendra encore d'appréciables services. Toutefois, ce serait une erreur de penser qu'elle soit suffisante à elle seule pour anéantir le machiavélisme. Elle repose sur une hypothèse, à savoir que les différents États veulent le maintien d'une situation donnée. Or, l'existence d'une semblable volonté est une fiction. Fiction utile, fiction nécessaire, et qui permet aux États d'entretenir des relations amicales. Fiction, néanmoins, en ce sens qu'elle ne subsistera qu'autant que l'intérêt d'un État ne lui commandera pas de la dénoncer et d'essayer d'y substituer une réalité qu'il estime plus avantageuse pour lui.

La conception d'une société équitable et pacifique entre nations — d'une société éternellement équitable et pacifique — présente aujourd'hui un caractère artificiel, et cela pour un motif bien simple et dont les « pacifistes » résolus ne s'avisent pas suffisamment. Elle implique cette affirmation — énorme si l'on y réfléchit — que la situation internationale actuelle mérite d'être définitive, parce qu'elle est satisfaisante. Or, on ne le sait que trop, la situation qui existe aujourd'hui — et, disons-le, toute situation qui a existé à un moment donné de l'histoire — est le produit de facteurs infiniment nombreux. Elle offre quelque chose d'accidentel et de fortuit, et ce serait pousser bien loin l'optimisme — ou le fatalisme — que de vouloir y découvrir la manifestation des lois d'une raison éternelle. L'histoire est une succession d'épisodes, et il serait singulier que l'on

voulût élever l'un quelconque de ces épisodes à la dignité de dénouement. Il y a plus. Parmi les causes qui ont contribué à créer une situation internationale donnée, il en est, indubitablement, qui se ramènent à une mise en œuvre du principe de la raison d'État. A quel titre contesterait-on au machiavélisme le droit d'essayer de défaire ce qu'il a fait dans le passé? Si un État a été victime des procédés de la raison d'État et qu'il veuille réagir, on ne saurait lui faire un grief de recourir à des procédés semblables. Et ne sera-t-il pas naturel qu'un État triomphant use de tous les moyens pour conserver les fruits de sa victoire?

* * *

Si la notion — purement juridique — de communauté internationale n'est pas actuellement en mesure de ruiner le machiavélisme, l'idée d'humanité pourrait être, à cet égard, infiniment plus efficace. Mais cette idée finira-t-elle par prévaloir un jour et par imposer son autorité? Un tel résultat n'est pas certain, mais on ne saurait, *a priori*, le considérer comme impossible.

Quand on dit qu'une « idée » exerce une influence ou produit des effets, il s'agit de s'entendre. Une idée n'existe qu'à la condition d'être conçue par un esprit ou par des esprits. Elle doit faire partie, en quelque sorte, de leur substance mentale. Pour être efficace, il faut qu'elle émeuve le sentiment et oriente la volonté par les représentations, tantôt sensibles, tantôt intellectuelles, qu'elle réussit à évoquer. Dès lors, l'idée d'humanité ne sera vivante et féconde que si on la retrouve, à l'état

plus ou moins net, dans des milliers d'âmes appartenant à des patries distinctes. Elle se traduit par la conscience d'une communauté entre ces âmes, communauté assez étroite pour que toute âme humaine soit « comprise » par les autres, contenue dans les autres, si bien que la douleur ou l'injustice dont elle souffre les ébranle et fasse tressaillir leurs fibres.

C'est un idéal, dira-t-on. Assurément. Mais il n'est pas entièrement chimérique. Il s'est partiellement réalisé déjà, et cette réalisation, pour incomplète qu'elle soit, a entraîné des conséquences salutaires, même dans le domaine de la politique internationale. Il est hors de doute que le progrès de l'idée d'humanité a tempéré, dans une large mesure, la rigueur de la doctrine de la raison d'État. On ne massacre plus les ennemis vaincus et on ne les réduit plus en esclavage; on ne passe plus une garnison « au fil de l'épée ». La traite des nègres et la course ont disparu. La dévastation systématique d'une province avec le caractère que présenta, au XVIIe siècle encore, le ravage du Palatinat ou de la Hollande par les armées de Louis XIV, apparaît désormais comme un fait, sinon impossible, du moins assez improbable. Des horreurs de ce genre exciteraient une réprobation universelle et qui se ferait sentir jusqu'au sein de la population de l'État qui aurait mis en œuvre de tels procédés.

Qu'on ne dise pas que des considérations d'utilité, ou qu'une plus juste intelligence de leur intérêt, ont suffi pour amener les États à renoncer à des pratiques qui nous semblent aujourd'hui révoltantes. Des raisons de cet ordre n'auraient aucunement suffi. Il y fallait, en

outre, la conscience d'une communauté entre tous les hommes, la conception d'une « sympathie » universelle, bref la notion d'humanité.

Si l'idée d'humanité a déjà engendré des conséquences d'une haute importance, elle est encore bien loin d'avoir atteint son plein développement. Par égard pour la raison d'État, elle a été, dans des circonstances récentes, singulièrement outragée. Est-il besoin de rappeler que des milliers de chrétiens ont été systématiquement immolés, sans que les États chrétiens aient osé élever une protestation sérieuse, et cela parce que la raison d'État leur conseillait de ménager l'auteur de ce carnage ou de ne point irriter ses protecteurs? On a dit également que la persistance des dissensions qui ensanglantaient et ruinaient la Macédoine était considérée avec indulgence par deux puissants empires, parce que cette anarchie prolongée répondait aux calculs d'une politique qui désirait se ménager des motifs d'intervention. Une telle accusation est peut-être calomnieuse. Si elle ne l'est point, nous aurions ici un exemple net, tranché, irréprochable, de machiavélisme (1).

---

(1) Exemple du même ordre mentionné par John Morley (*Machiavelli*, dans MISCELLANIES, 4e sér., p. 43) : « What shall we say of two great rival Powers, each professing with no little sincerity its earnest desire to spread all the bones of civilisation, yet adjusting their own quarrel by solemn bargain and mutual compact that binds down some weak buffer-state in backwardness and barbarism? Yet such inconsistency between practice and profession may be detected in the news paper telegrams any mouth by a reader who keeps his eye upon the right quarter. »

Pour que l'idée d'humanité ait son entière floraison, il est nécessaire que toutes les nations se sentent solidaires les unes des autres, qu'elles se rattachent à un même ensemble et forment, en quelque sorte, un organisme unique. Il faut surtout qu'aucun membre de l'association ne puisse, ni même ne désire infliger aux autres associés une souffrance qui lui profiterait exclusivement. Si un pareil idéal se réalisait un jour, on ne verrait pas régner, à cause de cela, le bonheur universel. Il y aurait encore des rivalités, des conflits, des injustices. Il se pourrait même que la guerre dût être employée, comme moyen suprême de contrainte, pour vaincre des volontés opiniâtres. Mais du moins aurait-on la vision d'un avenir pacifique, et la disparition de la guerre cesserait d'apparaître comme un rêve dont il est inutile d'espérer l'accomplissement.

Enfin, ce qui serait incompatible avec un semblable régime, c'est précisément le machiavélisme, c'est-à-dire l'élimination des règles de la morale dans les rapports entre États. L'arbitraire, le manque de foi, la cruauté ne pourraient plus se couvrir du dogme de la raison d'État pour revendiquer une sorte de légitimité, et ce serait déjà un résultat considérable.

Dira-t-on qu'un tel avenir est purement fabuleux ? Il le serait assurément si ceux qui l'envisagent et qui y aspirent ne pouvaient se réclamer des résultats obtenus dans le passé. Ces résultats sont un fait. Et nous ne parlons pas seulement ici des conquêtes qui sont dues à l'adoucissement indéniable des mœurs. Au nombre des causes qui ont contribué — et qui contribuent encore — à la ruine progressive de la doctrine de la raison d'État,

il faut ranger — quelque étrange que puisse sembler cette affirmation — le développement qu'a pris l'idée de patrie. On objectera que c'est le patriotisme, bien ou mal entendu, qui a servi d'excuse à quelques-unes des manifestations les plus fâcheuses du machiavélisme. Il est vrai, mais nous n'en maintenons pas moins notre dire. L'amour de la patrie, dans ce qu'il a de noble et de vivifiant, n'est pas autre chose que la conscience d'une solidarité avec d'autres êtres appartenant à une même communauté. C'est essentiellement un sentiment de sympathie, sentiment qui implique chez ceux qui l'éprouvent, d'une part, qu'ils doivent se sacrifier au bien de la communauté, de l'autre, qu'ils ne peuvent immoler sans scrupule à leur intérêt propre les intérêts, tout aussi respectables, des autres membres de la collectivité. Le sentiment de la patrie est donc un sentiment d'ordre moral et, dans la mesure où il l'est, incompatible avec le machiavélisme. Peut-être n'est-il pas toujours aussi prononcé, aussi pur, aussi noble qu'on pourrait le souhaiter. Incontestablement il existe. Il a été, notamment au XIXe siècle, l'un des principaux ressorts de la vie politique. Bien plus, il s'est montré capable de se concilier avec l'existence d'États très peuplés et très vastes. Résultat capital et que ne laissaient pressentir ni l'organisation de la cité antique, ni le régime féodal. Il eut raison du particularisme régional et local, aussi bien que de l'esprit de caste.

Ce qui fait de l'idée de patrie, telle qu'elle est comprise aujourd'hui, un fait social d'un si vif intérêt, c'est qu'elle atteste la possibilité d'un sentiment de sympathie unissant et solidarisant un très grand nombre

d'âmes. L'idée d'humanité ne pourra triompher que grâce à l'extension presque indéfinie d'un sentiment de ce genre. La vitalité de l'idée de patrie a donc la valeur d'une expérience précieuse. Dès lors, on aperçoit l'imprudence des novateurs qui, prématurément épris de cosmopolitisme, répudient la notion de patrie comme surannée. Ils ne comprennent pas que son culte a été — est probablement encore — une étape nécessaire, une station dans l'ascension continue vers un monde supérieur, où l'idée d'humanité trouvera une réalisation suffisante.

Cette réalisation aura-t-elle lieu un jour? Bien que l'avenir soit impénétrable, rien ne nous interdit d'espérer un tel résultat. Je ne pense pas qu'il existe un seul argument vraiment péremptoire qui nous oblige à considérer cette espérance comme une illusion. Bien plus, il y a des faits assez nombreux qui nous autorisent à nourrir une généreuse confiance. Il est indubitable, par exemple, que l'Amérique du Nord nous propose à cet égard des exemples qui méritent notre attention. Abstraction faite de toute question d'organisation constitutionnelle, il s'est développé dans ce vaste continent un état d'esprit « panaméricain » reliant si étroitement les communautés politiques du territoire entier que les compétitions qui éclateront entre elles ne pourront plus être tranchées par l'application des principes de la raison d'État, comprise à la manière de Machiavel.

Je n'ignore pas que, pour plus d'une raison, un tel exemple n'est pas décisif. Sur d'autres points du globe, il y a lieu d'avoir égard à une multitude de considérations dont l'Amérique a pu s'affranchir. Le développe-

ment inegal des civilisations, les impulsions que le passé imprime — pour ne rien dire des différences de race — s'opposeront, pendant longtemps peut-être, à ce que les États puissent subordonner leur intérêt propre aux intérêts d'une humanité, dont les contours manquent encore de précision. Travaillons — c'est là notre devoir, à nous qui ne sommes pas des hommes politiques — à fortifier, à propager cette idée d'humanité qui, tôt ou tard, prévaudra sur le dogme de la raison d'État. En attendant, ne soyons pas trop sévères à l'endroit des hommes politiques qui, asservis aux dures exigences de leur profession, n'ont pu s'affranchir complètement, en matière de politique internationale, de l'empire qu'y a certainement conservé le machiavélisme.

*
* *

Il est une dernière question à laquelle on aura peut-être songé et que l'on s'étonnera, dans ce cas, de n'avoir pas vu poser. Voici comment il semble que l'on puisse l'énoncer. Le machiavélisme est étranger à la morale ordinaire, soit. Il approuve des actes qu'elle condamne, c'est entendu. Mais n'est-il pas lui-même une morale? Autrement dit, n'existe-t-il point pour la politique une éthique particulière constituée par des règles aussi impératives que celles qui dominent la conduite des particuliers dans leurs relations d'ordre privé? Si ces deux morales coexistaient effectivement, ce serait une tâche intéressante que d'essayer d'élaborer les règles de la seconde. Jusqu'à présent, à ma connaissance, cette élaboration n'a pas été tentée. Et je ne crois pas qu'une sem-

blable tentative puisse aboutir. On ne voit pas de quels matériaux serait faite cette morale politique et dans quel ordre elle les disposerait. Sans doute, les événements qui dépendent de la vie politique suscitent fréquemment chez les particuliers l'exercice des plus nobles vertus, telles que la fidélité aux engagements contractés et l'abnégation de soi-même. Ce sont là, en somme, les manifestations de la morale ordinaire — de la morale tout court — se produisant dans des circonstances déterminées. Il s'agit en ce moment de tout autre chose. Il s'agit de savoir si les États comme tels, et si les hommes politiques quand ils opèrent soit dans l'intérêt de l'État, soit dans l'intérêt de leur cause, ne sont pas soumis à un code dont les articles pourraient être formulés et différeraient toutefois des préceptes de la morale que nous connaissons, de la morale qui repose sur ces bases essentielles qui sont l'idée du devoir, l'esprit de sacrifice et la charité pour autrui. Ce code, on ne nous l'a jamais montré. Ou s'il existe, il n'a jamais contenu qu'un seul article : c'est que la raison d'État se suffit à elle-même et qu'en cette matière la fin justifie les moyens. La morale du machiavélisme n'est pas autre chose que l'absence de morale. Il peut se faire que, dans des circonstances données, il n'y ait point de place pour la morale. Mais ne croyons pas que, dans aucune circonstance, il puisse y en avoir plus d'une.

M. le Secrétaire perpétuel proclame les résultats suivants du concours annuel, des prix perpétuels et des élections.

CONCOURS ANNUEL DE LA CLASSE (1910).

—

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

QUATRIÈME QUESTION.

On demande une étude sur Zuster Hadewych.

Trois mémoires ont été soumis au jugement. Le premier, écrit en français, a pour devise : *Amor virtute perennis.*

Les deux autres sont rédigés en flamand : l'un a pour auteur Mlle le docteur Johanna Snellen, d'Amsterdam; l'autre porte la devise : *Dilata ira decrescit.*

La Classe, adoptant l'avis de ses commissaires, a décidé qu'aucun de ces travaux ne peut être couronné.

La question sera reportée au programme de l'année 1912.

CINQUIÈME QUESTION.

Recueillir dans les papyrus et les ostraka grecs les termes techniques relatifs aux institutions politiques et administratives de l'Égypte romaine et en donner l'explication.

Un seul mémoire a été envoyé en réponse à cette question. Il a pour devise : *Constanter.*

Conformément aux conclusions des rapporteurs, le

prix de *huit cents francs* est décerné à l'auteur : M. Nicolas Hohlwein, docteur en philosophie et lettres, professeur à l'Athénée royal d'Ath.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DEUXIÈME QUESTION.

On demande une étude sur les ententes internationales relatives aux conditions du travail, et spécialement les traités de travail.

Un mémoire avec la devise : *Crescet eundo* a été reçu.

La Classe, partageant l'avis unanime de ses commissaires, lui décerne le prix de *huit cents francs.*

L'ouverture du billet cacheté, joint à ce travail, a fait savoir qu'il est dû à M. Ignace Sinzot, de Nimy lez-Mons.

QUATRIÈME QUESTION.

Faire une étude critique des « Premiers principes » de Spencer, en tenant compte de l'application qu'il en a faite dans ses autres ouvrages.

Un mémoire a été reçu : *Magis amica veritas.*

Après avoir entendu l'avis de ses commissaires, la Classe a décidé de ne pas décerner le prix et de proroger ce concours de deux années.

—

PRIX JOSEPH DE KEYN.

XVe concours : Seconde période (1908-1909).

Enseignement moyen et Art industriel.

Sur la proposition du jury, deux prix de *mille francs* ont été accordés à chacun des livres dont les titres suivent :

Atlas de l'art; par Krekelberg, R. Dubois et Jules Tellier.

Grammaire classique de la langue française contemporaine; par Eugène Ulrix.

—

ÉLECTIONS.

Depuis le 1er mai 1909, la Classe a eu le regret de perdre trois membres titulaires : Charles Duvivier, décédé à Boitsfort, le 13 juillet; Jean Stecher, décédé à Liége, le 3 septembre; le baron Jean de Chestret de Haneffe, décédé à Liége, le 10 septembre 1909.

Et sept associés : Jules-Ernest Naville, décédé à Genève, le 28 mai 1909; Frédéric de Martens, décédé en Livonie, le 20 juin; Krumbacher, décédé à Munich, le 12 décembre; Louis Friedlaender, décédé à Strasbourg, le 16 du même mois; le chevalier Martins d'Antas, décédé à Rome, le 2 février 1910; Émile Cheysson, décédé à Leysin (Suisse), le 6 février; et d'Arbois de Jubainville, décédé à Paris, le 26 du même mois.

Ont été élus :

Dans la Section d'histoire et des lettres : Le 6 décembre 1909, membres titulaires, MM. Franz Cumont et J. Vercoullie.

Le 2 mai 1910, correspondants, MM. Eugène Hubert, professeur à l'Université de Liége ; Louis de la Vallée Poussin, professeur à l'Université de Gand. Associés, MM. le chevalier Joseph von Karabacek, directeur de la Bibliothèque I. et R. de Vienne ; Wendelin Förster, professeur à l'Université de Bonn ; Arthur Chuquet, professeur au Collège de France, à Villemomble (Seine).

Dans la Section des sciences morales et politiques, ont été élus : Le 6 décembre 1909, membre titulaire, M. Émile Waxweiler ; associés, MM. Cheysson et Georges Blondel, de Paris.

Le 2 mai 1910, correspondant, M. J. van Biervliet, professeur à l'Université de Gand ; associé, M. Charles-Léon Lyon-Caen, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.

Séance générale des trois Classes du 3 mai 1910.

M. le Baron de Borchgrave, directeur de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et président de l'Académie.

M. le Chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents :

Classe des sciences. — MM. C. Malaise, *directeur;* J. Neuberg, *vice-directeur;* F. Plateau, Ch. Van Bambeke, Alf. Gilkinet, G. Van der Mensbrugghe, W. Spring, M. Mourlon, P. Mansion, P. De Heen, C. le Paige, F. Terby, J. Deruyts, L. Fredericq, A. Jorissen, Ch. Francotte, P. Pelseneer, A. Gravis, J. Lameere, *membres;* Max. Lohest, A. Demoulin, P. Stroobant, *correspondants.*

Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — MM. J. Leclercq, *vice-directeur;* S. Bormans, F. vander Haeghen, A. Giron, Paul Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, Mce Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, A. Rolin, Mce Vauthier, Franz Cumont, J. Vercoullie, *membres;* W. Bang, *associé.*

Classe des beaux-arts. — MM. L. Lenain, *directeur;* Fl. van Duyse, *vice-directeur;* Th. Radoux, G. de Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le Comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, L. Solvay, *membres;* J. Brunfaut, *correspondant.*

Motion relative aux portraits des membres de l'Académie.

M. Hymans, membre de la Classe des beaux-arts, auteur de cette motion qui a été publiée au *Bulletin* 1908, page 704, en rappelle sommairement l'objet.

M. Ch. Francotte, membre de la Classe des sciences, appuie chaleureusement les quatre propositions suivantes de cette motion que l'assemblée adopte :

1° L'Académie s'occupera d'office de réunir les portraits de ses membres et correspondants;

2° Ces images, d'un format uniforme, seront produites par la photographie autochrome;

3° Outre le portrait de face ou de trois quarts, il y aura, de la personne représentée, un portrait de profil;

4° Les plaques seront classées dans l'ordre alphabétique des noms et conservées dans les tiroirs confectionnés de manière à les abriter contre toute détérioration.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DE LA BIOGRAPHIE NATIONALE PENDANT L'ANNÉE 1909-1910, par Mr Ferd. vander Haeghen, secrétaire-trésorier.

MESSIEURS,

C'est bien à regret que je me vois contraint de commencer par un douloureux nécrologe ce rapport sur les travaux de la Commission de la *Biographie nationale* pendant l'année académique 1909-1910.

Le 17 décembre 1909, le pays tout entier a fait une

perte immense en la personne de S. M. Léopold II, l'Auguste Protecteur de l'Académie. Les quarante années de son règne marquent dans l'histoire de la patrie un moment glorieux ; elles y laisseront un souvenir ineffaçable.

Au milieu du deuil national, nous avons eu la consolation de voir monter sur le trône le Prince, Belge de cœur et d'âme, sur qui le pays fondait ses espérances. Dès son avènement, S. M. Albert nous a montré combien ces espérances étaient justifiées, et l'Académie, en particulier, a été heureuse de trouver un Nouveau Protecteur dans le Souverain qui s'est solennellement déclaré l'ami des sciences, des lettres et des arts.

La Commission a été cruellement éprouvée par la mort de deux de ses membres : M[r] Auguste-Jean Stecher, décédé à Liége, le 3 septembre 1909, et M[r] Julien Fraipont, décédé à Liége, le 22 mars 1910.

Notre éminent confrère M[r] Stecher avait remplacé, le 9 mai 1887, M[r] Gachard comme délégué de la Classe des lettres. Dix ans plus tard, le 29 avril 1897, il acceptait de succéder à M[r] Alphonse Leroy, en qualité de membre du Sous-Comité et de membre du Comité de revision; il renonça à ces dernières fonctions le 23 avril 1901. Membre dévoué, M. Stecher a rendu de nombreux services à la Commission ; elle en gardera un souvenir reconnaissant.

Il a été aussi un des plus fidèles collaborateurs de notre recueil, qu'il a enrichi de très nombreuses notices (1).

---

(1) En voici la liste complète : G. de Berneville, Conon et Guillaume de Bethune, B. et J. de Condé, P.-J. de Borchgrave, A. De Decker, J. De Jonghe, O. De Koninck, J. de la Fontaine, O. de la Marche,

Les volumes II à XX ne contiennent pas moins de quatre-vingt-sept articles dus à sa plume érudite et élégante à la fois, et consacrés surtout à nos illustrations littéraires de langue française ou néerlandaise, depuis le moyen âge jusqu'à l'époque contemporaine.

Ils attestent une fois de plus la sûreté de goût et l'étendue des connaissances de notre regretté confrère.

C'est bien inopinément qu'un autre de nos confrères, Mr Julien Fraipont, nous a été enlevé. Il était parmi les jeunes membres de l'Académie et parmi les plus méritants. Il venait à peine d'être élu membre de la Commission, le 5 mars 1908, pour continuer le mandat de délégué de la Classe des sciences de Mr Lancaster, lui-même trop tôt enlevé à la science et à l'Académie. Mr Fraipont n'a guère eu le temps de nous donner des

---

J. De Leenheer, J. De Meyer, G. De Rammeleire, C. De Rekenare, D. De Simpel, J. Desplanques, J. Desroches, M. De Swaen, L. De Vlaminck, F. et L. De Vos, R. De Wael, J. De Weerdt, J. Dickeyman, J. Dingelsche, E. Diricksens, dit Zetternam, P. d'Oudegherst, Dregnau, J. Droomers, J. Du Clercq, Durans, P. van Duyse, J. Elincx, R. van Engelen, Enguerrand de Forest, Enguerrand d'Oisy, C. Everaert, S. Faber, C. Fastraets, H. Faukeel, L. De Foere, J.-J. Fontier, F. Forret, J.-J. Foslard, Foucquard, Ch. Fournier, M. Franc, Francon de Liége, Froissart, J. Frumaus, J. Fruytiers, Gandor de Douai, Gauthier d'Arras, Gautier le Long, Gérard de Valenciennes, Gérard van Lienhout, C. et J. van Ghistele, Ph. Ghys, Gilbert de Montreuil, J. et S. Gillet, L. Goetman, Gonthier de Soignies, W. de Gortter, J.-B. Gramaye, J. Griettens, Guillaume de Bapaume, J. et N. de Guise, Guy de Cambrai, Adam de la Halle, J.-F. de Hoon, Jean d'Estruen, Joffroy de Baralle, J. Lemaire de Belges, Manessier, Marie de France, Mathieu de Gand, J. Neyts, A. Picard, Fr. de Reiffenberg, E. et J.-M. Renard, et Rucloux.

preuves de l'intérêt qu'il portait à notre publication, mais nous savons que cet intérêt était réel. Nous lui devons une notice sur l'aéronaute liégeois Robert, dit Robertson; la mort l'a empêché de rédiger celle qu'il nous avait promise sur Schmerling, le premier explorateur de nos grottes et l'un des fondateurs de la paléontologie belge.

Les places vacantes au sein de la Commission ont été attribuées de la façon suivante : par décision de la Classe des beaux-arts, prise en séance du 14 octobre 1909, Mr Lucien Solvay a remplacé feu Mr Gevaert; par décision de la Classe des lettres, en séance du 11 octobre 1909, Mr Henri Lonchay a remplacé feu Mr Stecher. La Classe des sciences doit encore pourvoir au remplacement de feu Mr Fraipont.

En séance du 30 avril 1910, la Commission a nommé Mr St. Bormans, membre du Sous-Comité, en remplacement de feu Mr Stecher.

Nous avons perdu aussi notre confrère Mr le baron Jules de Chestret de Haneffe, auquel nous devons des articles sur des personnages de la principauté de Liége, dont cet historien érudit connaissait si bien le passé (1). Nous aurions certainement pu compter davantage sur sa précieuse collaboration, si son travail n'avait souvent été paralysé par les atteintes d'un mal cruel et inexorable, qui le contraignait de déposer la plume bien malgré lui.

Je tiens à rappeler encore la mémoire de deux autres

(1) Voici la liste des notices qu'il a écrites pour la *Biographie nationale* : Guillaume de la Marck, X.-Fr. Mivion, G. Morberius, M. Natalis, J.-C. Ophoven, A. d'Oreye, H.-J. de Paix, L. Patras, T. Pauli, J. Peecks, A.-L. Pélerin, A. Perreau, J. Polit et A. Poreit.

collaborateurs décédés au cours de cet exercice : Mr Charles Bergmans, professeur honoraire de l'Athénée et de l'Université de Gand, auteur de notices relatives à des mathématiciens et à des musiciens (1), et Mr le docteur Richard Boddaert, professeur émérite de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine, qui a retracé la carrière de plusieurs médecins (2).

Au cours de l'exercice qui vient de se clôturer, vous avez reçu le deuxième fascicule du tome XX, contenant la fin de la lettre R, soit quatre-vingt-douze notices de *Ruelens* à *Rythovius*. Parmi les personnages les plus importants, je citerai : Rupert de Saint-Laurent ou de Deutz, une des gloires de l'ordre bénédictin au début du XIIe siècle; l'évêque Nicolas Ruter, qui joua un rôle politique sous Charles le Téméraire, Maximilien d'Autriche et Philippe le Beau; le voyageur Guillaume de Ruysbroeck ou de Rubruquis qui pénétra, au XIIIe siècle, au cœur du Thibet; Jean de Ruysbroeck, le plus grand mystique des Pays-Bas; le chansonnier flamand Jacques de Ruyter; le théologien moderne Augustin-Joseph Ryckewaert ; l'électricien François van Rysselberghe; les poètes anversois van Ryswyck; le théologien Martin Rythovius, évêque d'Ypres au XVIe siècle. La presse scientifique a appelé l'attention sur la valeur toute particulière de plusieurs de ces articles.

---

(1) En voici la liste : A. Lamarle, Ph. van Lansbergen, N. Lefrançois, H. Limbourg, E. Manderlier, J. Manilius, N. Martel, J. Martynowski, A. Meyer, M. Moreau, V. Mottet, N. Mulerius, F. Naert, N. Neuray, J.-N. Noël, G. Paque, D. Pieltain, J.-B. Pietersz, J. Pinarol, A. Pioch, P. Pithois, Joseph Plateau, J. de Poortere, O. Pulms, G. Raets, J. de Raeymaker, J.-B. Rappé, F. Retsin et J.-J. Rombouts.

(2) Ce sont : Ch. Poelman, H. Rietmakers et Fr. Rommelaere.

Le volume se terminera par une table générale des collaborateurs de la *Biographie nationale*, donnant l'indication complète des notices que chacun d'eux a fournies, jusqu'ici, à la publication. Ce troisième fascicule du tome XX est à peu près terminé.

Le Sous-Comité s'est occupé activement, au cours de six séances, de la répartition des notices de la lettre S entre les collaborateurs; il espère achever bientôt ce travail. Le secrétariat est déjà en possession du manuscrit d'une partie des articles attribués, et l'impression de la lettre S pourra commencer incessamment. Cette lettre occupera vraisemblablement les tomes XXI et XXII du recueil; elle nous rapproche de la fin de l'alphabet et, par conséquent, de l'achèvement de notre entreprise.

L'assemblée ratifie par ses applaudissements les chaleureux remerciements que M. le Président adresse à la Commission de la *Biographie nationale* et, en particulier, à M. vander Haeghen, pour le zèle infatigable qu'il déploie.

Liste des travaux publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, de mai 1909 à mai 1910; dressée par le Secrétaire perpétuel.

BULLETINS.

Classe des sciences : 1909, nos 5 à 12; 1910, nos 1 à 4.

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et Classe des beaux-arts : 1909, nos 5 à 12; 1910, nos 1 à 4.

Depuis janvier 1899, les *Bulletins* sont publiés par numéros mensuels formant deux volumes par année,

dont l'un renferme les travaux de la *Classe des sciences*, et l'autre les travaux de la *Classe des lettres et des sciences morales et politiques* et de la *Classe des beaux-arts*. Chacun de ces volumes, avec planches et figures, se termine par une Table des auteurs et une Table des matières.

ANNUAIRE.

L'*Annuaire* de 1910 contient 153 pages in-18, comprenant outre les renseignements ordinaires, une liste des membres, des associés régnicoles et des correspondants de l'Académie décédés depuis sa fondation comme société littéraire en 1769, avec l'énumération des bustes exécutés et les notices biographiques de Gustave Rolin-Jaequemyns, par Ernest Nys (36 pages avec portrait), et de Jean-Joseph Jaquet, par le chevalier Edmond Marchal (12 pages).

Le volume se termine par un aperçu de la *Caisse centrale des artistes belges* (situation annuelle, recettes et dépenses, composition des comités, liste des membres).

MÉMOIRES.

Dans sa séance générale du 10 mai 1904, l'Académie a pris la résolution (approuvée par arrêté royal du 3 juin 1904) de publier une deuxième série de ses mémoires en deux parties distinctes, savoir :

A. — *Mémoires de la Classe des sciences* (collections in-4° et in-8°).

B. — *Mémoires de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des beaux-arts* (collections in-4° et in-8°).

Il a été publié cette année :

Classe des sciences.

Collection in-4° :

Tome II. 2e fascicule. La structure de l'œuf des mammifères (Chauve-souris, *Vesperugo noctula*), 3e partie. L'oocyte à la fin du stade d'accroissement, au stade de la maturation, au stade de la fécondation et au début de la segmentation (176 pages et 7 planches); par **O. Van der Stricht.**

3e fascicule. Étude sur la correspondance quadratique (Médaille d'or en 1907) (88 pages et 10 figures); par **Giovanni Bordiga.**

4e fascicule. Recherches sur l'œuf d'*Arion empiricorum* (Fér.) (Accroissement, maturation, fécondation, segmentation) (144 pages, 9 figures et 9 planches); par **Honoré Lams.**

Collection in-8° :

Tome II. 5e fascicule. Sur les involutions du quatrième ordre (68 pages); par **J. Fairon.**

6e fascicule. Contribution à l'étude de la sexualité chez les Myxosporidies et chez les Microsporidies (Médaille d'or en 1908) (53 pages, 6 figures et 2 planches); par **Louis Mercier.**

Classe des lettres et des sciences morales et politiques et Classe des beaux-arts.

Collection in-8° :

Tome V. 1er fascicule. La population agricole de la Hesbaye au XIXe siècle. Contribution à l'étude de l'histoire économique et sociale (Médaille d'or en 1908) (550 pages et 2 cartes); par **Émile Vliebergh** et **Robert Ulens.**

2e fascicule. Rekeningen en andere stukken van den pauselijken aflaathandel te Mechelen, in 't midden der 15de eeuw (1443-1472) (175 pages); door **Paul Fredericq**.

Tome VI. 1er fascicule. Le sentiment de la beauté au XIXe siècle (Médaille d'or en 1908) (84 pages); par **Raphaël Petrucci**.

2e fascicule. Le sentiment de la beauté et son évolution dans la peinture et la sculpture au XIXe siècle (Médaille d'or en 1908) (89 pages); par **George Van Wetter**.

3e fascicule. Le servage dans le comté de Hainaut. Les sainteurs. Le meilleur catel (Médaille d'or en 1908) (736 pages, 1 figure et 3 planches); par **Léo Verriest**.

Tome VII. 1er fascicule. Georges Chastellain. Étude sur l'histoire politique et littéraire du XVe siècle (161 pages); par **Gabriel Pérouse**.

TRAVAUX SOUS PRESSE.

Histoire numismatique du comté de Luxembourg; par **Éd. Bernays** et **Jules Vannérus**.

Étude sur Gongora et le Gongorisme dans les littératures du Midi de l'Europe; par **Lucien-Paul Thomas** (Mémoire couronné en mai 1908).

Recherches sur les Néphridies; par **Victor Willem** (Mémoire couronné en décembre 1909).

TRAVAUX A IMPRIMER.

Coutumes et législation du duel, principalement en Belgique; par **Éd. Laloire** (Mémoire couronné le 8 mai 1905).

Contribution à la théorie des droites du troisième ordre; par **Umberto Perazzo** (Mémoire couronné en décembre 1907).

Sur la fonction ζ (s, w) et la fonction ζ (s) de Riemann; par **J. Beaupain**.

Sur la valeur de la somme des $m^{\text{ièmes}}$ puissances des N premiers nombres entiers; par **J. Wasteels**.

Sur la théorie générale des congruences; par **E.-J. Wilczynski** (Mémoire couronné le 15 décembre 1909).

Le baron d'Hartemberg, promoteur de l'union hollando-belge, 1766-1846; par **Paul Verhaegen.**

Sur la marche des minima barométriques dans la région polaire arctique, du mois de septembre 1882 au mois d'août 1883; par **Édouard Vincent.**

Recherches expérimentales sur les fleurs entomophiles peu visitées par les insectes, rendues attractives au moyen de liquides sucrés odorants; par **F. Plateau.**

Sur les équations canoniques de Hamilton-Volterra; par **Th. De Donder**.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 4 mai 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le Chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Fl. van Duyse, *vice-directeur ;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Vinçotte, Max. Rooses, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, L. Solvay, *membres;* Jules Brunfaut, Fernand Khnopff et Maurice Kufferath, *correspondants.*

Absence motivée : M. Jan Blockx.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet deuxième rapport réglementaire de M. Ch. Collard, lauréat du concours Godecharle de 1907 (sculpture). — Renvoi à l'examen de MM. Solvay, Vinçotte et le comte de Lalaing.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations :

1° De MM. Winders et Brunfaut sur le cinquième rapport de M. Mayné, lauréat du grand concours d'architecture de 1905 ;

2° De MM. Lenain et Hymans sur le second rapport de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906.

— Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

ÉLECTION.

La Classe renouvelle le mandat de M. Hymans comme délégué auprès de la Commission administrative pour l'année 1910-1911.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Brants (Victor). La Belgique au XVIIIe siècle. Albert et Isabelle. Études d'histoire politique et sociale. Louvain-Paris, 1910; in-8° (x-224 p.).

De Wulf (Maurice). Histoire de la philosophie en Belgique. Bruxelles-Paris, 1910; gr. in-8° (x-376 p., pl.).

Leclercq (Jules). Chez les Jaunes. Japon. Chine. Mandchourie. Paris, 1910; in-16 (299 p., 16 grav. hors texte).

— L'âme japonaise. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (19 p.).

Mahaim (Ernest). Enquête sur la situation hygiénique des habitations ouvrières dans la commune de Herstal. Rapport présenté au Comité de patronage des habitations ouvrières de la ville de Liége et des communes limitrophes. Liége, [1910]; in-8° (225 p., plans).

Van der Smissen (Édouard). La crise anglaise. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (19 p.).

Bourgeois (Henri). Quelques considérations sur l'orthographe des noms géographiques. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (13 p.).

— Le monde slave, d'après M. Lubor Niederle. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (11 p.).

— Eine baskische Rolandsage. Berlin, 1910; extr. in-8° (2 p.).

— Notice sur l'idiome sud-esthonien. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (18 p.).

Pergameni (Charles). Prolégomènes au cours d'histoire ecclésiastique. Leçon d'ouverture. Liége, 1908; extr. in-8° (32 p.).

Pergameni (*Charles*). La population des communautés religieuses de Bruxelles en 1796, d'après des documents inédits. Bruxelles, 1908; extr. in-8° (66 p.).

— Les grandes découvertes géographiques depuis Colomb. Bruxelles, 1909; in-8° (47-IV p.).

— La politique religieuse des conventionnels. Ses effets à Bruxelles. Bruxelles, 1909; extr. in-8° (37 p.).

— A propos des tendances actuelles de la pédagogie. Le projet d'école nouvelle de A. Ferrière. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (24 p.).

Hymans (*Paul*). Frère-Orban. II. La Belgique et le Second Empire. Bruxelles, [1910]; in-8° (XI-360 p., portr.).

Vermeersch, S. J. (*A.*). Le problème social du riche. Conférence donnée à Aix-la-Chapelle, le 12 décembre 1907. Aix-la-Chapelle, 1908; extr. in-8° (8 p.).

— La peur de l'enfant dans les classes dirigeantes. Louvain, 1909; extr. in-8° (48 p.).

— Le problème de la natalité en Belgique. Bruxelles, [1910]; in-16 (Collection *Science et Foi*) (70 p.).

Vermeersch, S. J. (*A.*), et *Müller S. J.* (*A.*). Manuel social. La législation et les œuvres en Belgique (avec une préface de M. Gérard Cooreman). 3e édition, entièrement refondue. I et II. Bruxelles, 1909; in-8° (XXX-596 p.; XX-681 p.).

Navez (*Louis*). La campagne de 1815. Les Quatre-Bras, Ligny, Waterloo et Wavre. Tomes I et II. Bruxelles, 1910. (XVIII-402 p., grav.; 211 p. et cartes).

Renard-Grenson (*L.*). Julien Fraipont. Notice nécrologique. Liége, 1910; extr. in-8° (15 p., portr.).

Maeterlinck (*L.*). Les stalles de la cathédrale de Tolède. La conquête de Grenade par Rodrigo Aleman (Tolède, XVe siècle). Paris, 1910; extr. in-4° (8 p., grav.).

Conseils provinciaux. Recueil des procès-verbaux des séances. Sessions de 1909.

Bruges. *Société d'émulation.* Mélanges. III. Établissement et débuts des Carmes déchaussés à Bruges. (A.-C. De Schrevel.) 1910.

Louvain. *Université catholique.* Annuaire, 1910; in-16.

—

Bludau (*A.*) et *Herkt* (*Otto*). Karte von Frankreich. Berlin, 1910; in-plano.

— Karte von Italiën. Berlin, 1910; in-plano.

Munich. *K. Akademie der Wissenschaften.* Adolf Furtwängler. Gedächtnissrede von Paul Wolters. 1910; in-4°.

—

Smith (*Donald Eugène*) and *Teggart* (*Frederick J.*). Diary of Gaspar de Portola during the California expedition of 1769-1770. Berkeley, 1909; extr. in-8° (59 p., 1 pl.).

De Ouro Preto (*Visconde*). A Marinha d'Outr' Ora. Subsidios para a historia. Rio de Janeiro, 1894; in-8° (xi-467-v p. et tableaux).

Washington. *Commissioner of Education.* Report, 1909, vol. II.

— *Library of Congress.* A List of geographical Atlases in the Library of Congress, with bibliographical notes. Vol. I et II. (Philip Lee Phillips.) 1909, gr. in-8°.

—

[*Salignac Fénelon* (*Vicomte François de*)]. Registre des monnaies équivalentes anciennes et modernes. Toulouse, [1910]; in-4° (20 p.).

—

Curcio (*G.*). Q. Orazio Flacco studiato da Francesco Petrarca. Catane, 1910; in-16 (27 p.).

—

La Haye. *K. Bibliotheek.* Verslag, 1909.

— Catalogus van de Pamfletten-verzameling, met aanteekeningen en een register der schrijvers voorzien. (W. P. C. Knuttel.) Zesde deel, 1796-1830; pet. in-4°, 1910.

—

De Carvalho (*Alfredo*). Annaes da imprensa periodica Pernambucana de 1821-1908. Dados historicos e bibliographicos. Recife, 1908; gr. in-8° (640 p.).

Genève. *Université.* Mémoires publiés à l'occasion du jubilé (1559-1909):

Nicole (*Jules*). Textes grecs inédits de la collection papyrologique de Genève. Genève, 1909; in-8° (50 p. et 6 pl.).

Naville (*Edouard*). Les têtes de pierre déposées dans les tombeaux égyptiens. Genève, 1909; in-8° (11 p., fig.).

Seitz (*Charles*). L'historien Niebuhr, citoyen de Genève. Genève, 1909; in-8° (20 p.).

De Crue (*Francis*). L'action politique de Calvin hors de Genève, d'après sa correspondance. Genève, 1909; in-8° (73 p.).

De Claparède (*Hugo*). Les Burgundes jusqu'en 443. Contribution à l'histoire externe du droit germanique. Genève, 1909; in-8° (74 p. et carte).

Meumann (*Gottlieb Auguste*). Observations sur le système du droit privé. Genève, 1909; in-8° (112 p.).

Martin (*Alfred*). Observations sur les pouvoirs attribués

au juge par le Code civil suisse. Genève, 1909; in-8° (49 p.).

Partsch (*Joseph*). De l'édit sur l'*alienatio judicii mutandi causa facta*. Genève, 1909; in-8° (61 p.).

Montet (*Édouard*). Le culte des saints musulmans dans l'Afrique du Nord et plus spécialement au Maroc. Genève, 1909; in-8° (86 p., pl.).

Oltramare (*Paul*). La formule bouddhique des douze causes. Son sens originel et son interprétation théologique. Genève, 1909; in-8° (53 p.).

Fulliquet (*Georges*). Le problème de la souffrance. Essai d'apologétique moderne. Genève, 1909; in-8° (130 p.).

Naville (*Adrien*). La logique de l'identité et celle de la contradiction. Notes critiques. Genève, 1909; in-8° (29 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 6.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 6 juin 1910.

M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur, président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Jules Leclercq, *vice-directeur;* S. Bormans, A. Giron, P. Fredericq, G. Kurth, H.

Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, Aug. Beernaert, A. Willems, Mce Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, *membres ;* W. Bang, *associé ;* G. De Greef, J.-P. Waltzing, De Wulf, H. Lonchay et Louis de la Vallée Poussin, *correspondants.*

Absences motivées : MM. le comte Goblet d'Alviella, *membre ;* E. Mahaim et Eug. Hubert, *correspondants.*

M. le Directeur souhaite la bienvenue à M. Louis de la Vallée Poussin, qui assiste pour la première fois à la séance en qualité de correspondant.

CORRESPONDANCE.

MM. E. Hubert, Louis de la Vallée Poussin, J. Van Biervliet, élus récemment correspondants, et MM. Wendelin Foerster, de Bonn, Arthur Chuquet et Lyon-Caen, de Paris, élus associés, ainsi que MM. Eugène Ulrix et Krekelberg, lauréats du concours Joseph De Keyn, envoient leurs remerciements.

— M. Maurice Vauthier remet la notice nécrologique sur Charles Duvivier, destinée à l'*Annuaire* pour 1911. — Remerciements à l'auteur.

— Hommages d'ouvrages :

Par le Ministère des Affaires étrangères :

Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, publiés en 1909.

Par le Ministère de l'Industrie et du Travail :

Rapport sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail pendant les années 1905-1908.

Par l'Université catholique de Louvain :

Liber memorialis des fêtes jubilaires, 1834-1909.

Par M. le lieutenant-colonel d'état-major Monthaye :

Notre Dynastie (présenté par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après).

Par M. H. Pirenne :

Les anciennes démocraties des Pays-Bas.

Par M. René Worms :

Les principes biologiques de l'évolution sociale (présenté par M. De Greef, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Michel Halewyck :

La charte coloniale. Commentaire de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge, tome Ier et appendice.

Par M. Louis Franck :

La paix et le district fédéral du monde.

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe un livre portant le titre : *Notre Dynastie*, publié par M. le lieutenant-colonel d'état-major Monthaye, avec la collaboration de M. Germain, bibliothécaire du Ministère des Affaires étrangères. Cet ouvrage, conçu dans un but éminemment patriotique, a reçu, dès son apparition, le meilleur accueil du monde lettré qui s'intéresse à notre histoire nationale, ainsi que

de la presse de tous les partis. Il offre une abondante documentation, par le texte et par l'image, de la Famille royale, des souverains alliés ou amis de nos princes et des hommes d'État belges ou étrangers mêlés à notre vie politique depuis plus de trois quarts de siècle.

M. le colonel Monthaye a déjà un assez important bagage de contributions se rapportant à la géographie physique, politique et militaire, à la statistique et à l'économie politique.

L'éminent officier supérieur n'est pas tout à fait un inconnu pour la Classe : notre distingué confrère Jules Leclercq nous a présenté, en 1902, la relation qu'il avait écrite en 1899 sous le titre : *D'Anvers à Léopoldville,* c'est-à-dire son journal de bord comme membre de la mission belge à l'inauguration du chemin de fer du Congo; M. Leclercq y a ajouté une préface intéressante.

M. le colonel Monthaye continue les belles et sérieuses traditions historiques et scientifiques de nos confrères : les généraux Nerenburger, Guillaume, Brialmont, Henrard, De Tilly, Liagre, les colonels Dandelin, Adan, Demanet, qui ont fait honneur à l'Académie. On voit que l'armée a été brillamment représentée parmi nous. Puisse cette tradition se perpétuer.

Chev. Edmond Marchal.

—

J'ai l'honneur de présenter à l'Académie la récente publication de M. René Worms dont celui-ci lui fait hommage : *Les principes biologiques de l'évolution sociale.* L'ouvrage est dédié à la mémoire de son maître, le regretté Alfred Giard, professeur de zoologie à l'Univer-

sité de Paris. L'auteur de *Organisme et société* et de *Philosophie des sciences sociales* y précise et, à mon sens, y perfectionne, en les atténuant, ses théories antérieures relatives à l'assimilation des sociétés aux organismes. Ici il admet que « d'autres théories sociologiques méritent d'être prises en aussi sérieuse considération que la théorie organiciste » ; mais si « la théorie organiciste peut être rejetée, la relation de la biologie et de la sociologie n'en subsistera pas moins » et ce sont ces relations que son étude présente a pour objet d'établir sans qu'il ait pour cela à répudier son ancienne doctrine.

Il examine dans son remarquable travail les trois principes fondamentaux qui, d'après lui, président à l'évolution sociale aussi bien qu'à l'évolution biologique : l'adaptation, l'hérédité et la sélection. Les mêmes analogies se rencontrent dans les méthodes qui s'appliquent à l'étude de l'évolution biologique et de l'évolution sociale. L'auteur résume d'une façon heureuse ses considérations d'ordre général en disant que « le principe de toute évolution, chez un être ou chez un groupe, se trouve dans l'activité qu'il déploie pour s'adapter à son milieu ou pour adapter son milieu à lui-même. Les résultats acquis par cette activité adaptatrice se transmettent par l'hérédité, qui ainsi joue son rôle fixateur, à certains égards favorable, à certains égards opposé à l'adaptation elle-même. La concurrence enfin détermine parmi les candidats à l'adaptation lequel sera *séligé* pour les destinées les plus hautes, « sans que cela doive, surtout dans un régime vraiment humain, empêcher les moins favorisés de trouver leur place au soleil ». La théorie darwinienne de la sélection ne peut donc que gagner à s'appuyer sur la théorie de l'adaptation de

Lamarck; du reste, celui-ci avait aussi déjà observé « la lutte des espèces entre elles ». La conciliation entre la doctrine de la sélection et celle de l'adaptation n'est pas en contradiction avec les principes de Lamarck et de Darwin; l'auteur rappelle que, dès 1889, son maître A. Giard envisageait l'adaptation comme un facteur primaire de l'évolution, en plaçant simplement la sélection parmi ses facteurs secondaires.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'ossature du travail de M. Worms; mais son étude est surtout remarquable par la richesse et la précision des faits; sous ce rapport, elle mérite toute notre attention.

G. De Greef.

RAPPORTS.

Magellan. La question des Moluques et la première circumnavigation du globe; par Jean Denucé, docteur en philosophie et lettres.

Rapport de M. Jules Leclercq, premier commissaire.

« Présenter une figure de navigateur comparable, pour la grandeur et l'héroïsme, à celle d'un Christophe Colomb ou d'un Vasco de Gama, mais qui, jusqu'à présent, est restée un peu dans l'ombre, la faire sortir d'un oubli immérité et lui restituer l'auréole de gloire qui lui est due, l'entreprise était ardue et demandait autant de patience que d'audace. Mais M. Denucé a prouvé qu'elle

n'était pas au-dessus de ses forces, puisqu'il a su la mener à bien.

L'auteur s'est proposé, en sortant des limites étroites d'une simple biographie, d'étudier Magellan dans sa magnifique carrière de navigateur, et de suivre dans son origine et ses développements l'idée grandiose qu'il avait conçue du premier voyage de circumnavigation autour du globe, et qu'il réalisa par sa mémorable expédition de 1519 à 1522. Cette idée naquit, on le sait, de celle de la recherche de la route des Indes par l'Occident. Elle hantait déjà Christophe Colomb qui, en découvrant les premières terres d'Amérique, crut, en effet, aborder aux Indes, d'où l'appellation d'Indes occidentales qui est restée aux Antilles et le nom d Indiens sous lequel on désigne les aborigènes du pays d'Amérique. Mais les continuateurs du grand navigateur génois reprirent l'idée quand l'exploration du continent américain eut démontré son erreur.

Quand, en 1495, Don Manuel succéda à Jean II, son premier acte fut d'envoyer Vasco de Gama à la conquête de l'Inde. Le retour des navires de Vasco de Gama produisit au Portugal une immense émotion, qui détermina la carrière de Magellan. Cette carrière, l'auteur nous l'expose d'une façon méthodique. Son ouvrage est divisé en trois parties. Dans la première, il étudie les précurseurs de Magellan, qui eurent pour objectif la recherche d'un passage par l'ouest, il fait l'histoire des tentatives de Colomb, d'Améric Vespuce, de Jean Diaz de Solis et de Cabot, de Christobal de Haro.

La deuxième partie est consacrée à la vie de Magellan avant l'expédition qui devait immortaliser son nom. L'auteur raconte sa jeunesse, ses états de service dans

l'Inde, sa découverte des Moluques, son service en Afrique, les préparatifs de sa grande expédition et les difficultés que lui suscitent les Portugais, les retards qu'il éprouve dans l'achèvement de l'équipement, enfin son testament.

La troisième partie, qui est la plus importante, est le récit complet et détaillé du premier voyage de circumnavigation du globe dont les étapes successives sont la traversée de l'Océan Atlantique, de Séville au Rio de la Plata, le voyage du Rio de la Plata au détroit de Magellan, la première traversée de l'Océan Pacifique, la découverte des îles Philippines, la mort de Magellan et des principaux chefs de l'expédition, le voyage des îles Philippines à Bornéo et aux Moluques, et le retour de Timor à Séville.

La première partie contient un chapitre particulièrement intéressant pour les Belges qui s'intéressent à l'histoire des découvertes géographiques : c'est celui que l'auteur consacre aux de Haro, les principaux armateurs de l'expédition de 1513-1514, qui avaient une puissante maison à Anvers. L'auteur montre le rôle important qu'ils jouèrent dans l'entreprise de Magellan.

Le trafic dans les pays d'Orient auquel ils s'intéressaient fut la source de leur grande fortune. Transylvain n'assure-t-il pas que leurs navires traversèrent avant 1518 les mers de la Chine et des Moluques? L'auteur n'a pas trouvé aux archives de Lisbonne et d'Anvers des témoignages à l'appui de cette assertion. Mais il ne regarde pas comme improbable que leurs capitaines aient exploré ces parages dès 1514, en même temps que l'Italien Ferestrello qui avait déjà alors reconnu le Siam. Comme il le remarque fort judicieusement, dans l'Inde le con-

trôle de l'État sur les expéditions privées ne pouvait être bien rigoureux. Des plaintes parvenaient bien à la cour de Lisbonne, mais des sujets portugais n'en concluaient pas moins des marchés secrets avec l'ennemi. L'auteur croit que les archives portugaises, espagnoles et italiennes nous réservent encore bien des surprises, et que plus d'un chapitre sur les premières relations des Européens avec l'Extrême-Orient est complètement à refaire. N'a-t-il pas lui-même, à l' « Archivo de Indias », à Séville, trouvé dans la même liasse qui comprend une des rares pièces authentiques de la main de Magellan, une relation sur les pays situés au delà de Malacca, jusqu'aux îles Riu-Kiu? Il émet l'hypothèse fort admissible que c'est par les de Haro que Magellan aurait été renseigné sur le pays de l'or, Formose et Riu-Kiu, qu'il identifiait avec l'Ophir et Tharsis de la Bible.

L'entente de Magellan avec Faleiro et de Haro ne doit pas être envisagée, suivant l'auteur, comme un complot prémédité contre les intérêts du roi Don Manuel, qui avait dédaigné leur offre; leur but, qui était d'atteindre les Moluques par l'ouest, était purement mercantile.

Magellan, qui eut la gloire de faire le premier tour du monde, est aussi le premier qui ait fait un essai d'hivernage dans une des régions les plus inhospitalières du globe. L'hivernage de quatre mois que fit son expédition au port de Saint-Julien, à l'extrémité de l'Amérique du Sud, est l'épisode le plus dramatique de ce voyage de circumnavigation, à cause de la mutinerie qui éclata en cet endroit.

L'auteur a consulté les rares documents, au nombre de quatre seulement, qui nous ont conservé le souvenir de cette mutinerie. La cause en fut la nécessité où se trouva le

chef de l'expédition d'ordonner une diminution générale des rations pour les officiers comme pour les marins. En cette circonstance critique, Magellan sut, par son audace déconcertante, triompher d'adversaires trois fois plus nombreux. Mais la répression fut atroce. Avant d'instruire le procès des rebelles, Magellan fit écarteler le cadavre de Mendoza, poignardé au début de la sédition. Quarante insurgés furent condamnés à mort; mais comme on ne pouvait se priver d'un aussi grand nombre de bras, la sentence fut commuée en celle des travaux forcés, chaîne aux pieds. Quesado fut seul décapité, et son cadavre fut écartelé comme celui de Mendoza. Quant à Juan de Carthagena, il fut abandonné sur une île de la côte en compagnie d'un religieux, Sanchez de Reina, coupable d'avoir tenu des discours séditieux.

Cette conduite de Magellan a été blâmée même par ses admirateurs. Mais il faut tenir compte du siècle où il vivait. Qu'on se souvienne des atroces cruautés commises par Cortez, Pizarre et autres conquistadors qui ternirent leur gloire dans le sang.

Quand Magellan entra dans le dangereux détroit qui porte son nom, il reconnut, à la nature de l'eau, qu'il était enfin arrivé à un passage vers le Pacifique. Cette traversée du détroit fut particulièrement difficile et l'auteur en raconte avec beaucoup de détails toutes les péripéties. Non moins curieuses sont les pages qu'il consacre à la première traversée de l'Océan Pacifique et à la découverte des îles Philippines. Cette partie du mémoire est éclairée par une bonne carte où se trouve tracé l'itinéraire de l'expédition de Magellan dans la mer des Moluques.

L'auteur démontre que ce n'est pas Magellan qui ima-

gina que les Moluques étaient situées dans le domaine de la Castille. On se rappelle que le pape avait concédé aux rois catholiques « les terres que ses sujets rencontreront en naviguant vers l'est et le sud, si elles ne sont pas occupées par d'autres princes chrétiens ». Comme l'auteur le fait bien remarquer, ce point est d'une importance capitale pour l'interprétation de l'expédition de Magellan.

L'auteur du mémoire montre aussi la part due à Ruy Faleiro dans l'œuvre de Magellan, et combien Magellan dépendait de ce personnage trop peu connu et dont le savoir a été loué par ses amis et ses ennemis. Vu ses connaissances spéciales, il n'est pas impossible que Faleiro ait suggéré à Magellan l'idée d'atteindre les Moluques par l'ouest. On n'ignore pas que pendant très longtemps l'astronomie pratique resta un mystère.

Il n'est pas de si petit détail de critique historique qui échappe à la sagacité de l'auteur du mémoire. Ainsi, au sujet de la prise de Goa par d'Albuquerque, le 17 février 1510, de son évacuation le 30 mai suivant et de sa reprise, il touche à la controverse sur la participation de Magellan à la première occupation de la ville, et il cite en note les auteurs qui ont soutenu les deux opinions contraires. Il examine scrupuleusement tous les documents qui peuvent jeter quelque lumière sur le point de savoir si, après le naufrage à la Padua Bank, Magellan n'aurait plus renouvelé son contrat de service militaire et aurait dirigé son attention sur les entreprises lucratives. Il y a là une analogie curieuse à relever entre les héros de ce temps et plus d'un de nos modernes héros de l'Afrique.

Ainsi que le remarque l'auteur, « à côté du soldat et du navigateur, il faut tenir compte de l'homme d'affaires,

du commerçant ». Et il ajoute que « lors de son passage au service de l'Espagne, Magellan était en possession de véritables secrets commerciaux, non seulement relatifs aux pays d'origine des plus précieux articles de trafic (entre autres des Moluques), mais concernant aussi la valeur des articles d'échange et des produits de l'Inde en général. Ceux-ci arrivaient en Europe au quintuple des prix cotés à Cochin : ce fut pour ce motif, d'ordre essentiellement économique, que le Portugal redouta tant la réalisation du projet que Magellan soumit au roi de Castille. L'époque des grandes découvertes n'a pas connu d'expéditions désintéressées, inspirées purement, comme de nos jours, par l'intérêt de la science; le trait caractéristique de l'expansion mondiale rapide et formidable des Portugais en Orient fut la préoccupation mercantile » (page 76 du mémoire).

Si nous disposions de plus d'espace, bien des passages seraient à citer, qui montrent combien l'auteur s'est familiarisé avec la vie de Magellan, pour lequel il professe une admiration juvénile et enthousiaste. Nous ne faisons d'ailleurs aucune difficulté d'admettre que le jugement qu'il porte sur son héros est justifié. Il le regarde comme le plus grand des navigateurs anciens et modernes, et le met même, comme tel, au-dessus de Colomb, car la traversée de l'Atlantique effectuée par Colomb ne dura que trente-six jours, tandis que Magellan ne déboucha au Pacifique que plus d'un an après le départ de San-Lucar et n'arriva aux Philippines qu'après avoir parcouru pendant trois mois et demi un océan complètement inconnu. On peut donc dire avec Bourne que l'expédition de Magellan fut une entreprise plus hardie, plus difficile et plus étonnante que le premier voyage de Colomb.

Le mémoire soumis à l'Académie représente un travail considérable et un effort soutenu. L'auteur a consulté, au prix de longues et patientes recherches, tous les documents pouvant servir à jeter la lumière sur Magellan. Il a visité spécialement les dépôts de Lisbonne et de Séville, la « Torre del Tombo » et l' « Archivo general de Indias », et il y a fait une ample moisson de renseignements de valeur. Le fruit de ces recherches consciencieuses est un travail complet, fouillé, minutieux, revêtant une autorité scientifique. La documentation est d'autant plus méritoire qu'il était plus difficile de se procurer des matériaux. Le Gouvernement portugais, en effet, entourait ses découvertes en Asie d'un si profond mystère, que celles-ci n'étaient connues en Europe que par les lettres des commerçants italiens qui y avaient résidé. L'auteur estime que Castanhedo n'exagère nullement lorsqu'il prétend qu'on aurait finalement ignoré le voyage de Vasco de Gama s'il ne se fût pas donné la peine d'en rédiger l'histoire et de la publier (page 97 du mémoire).

La seule réserve que nous devions formuler concerne le style qui a déjà été revu, comme le témoignent de nombreuses corrections, mais qui devra être revu une dernière fois avec plus de soin. Nous avons relevé plus d'une correction plutôt malheureuse. Indépendamment de nombreuses négligences, d'expressions impropres, de constructions vicieuses de phrases, on peut déplorer l'insuffisance du style dans les moments où la beauté de la forme s'impose particulièrement. Combien, par exemple, un épisode aussi dramatique que la mort de Magellan ne gagnerait-il pas en intérêt si, au lieu d'abuser du passé défini au point d'en devenir fastidieux, l'auteur employait son verbe au présent! Ce n'est là

d'ailleurs qu'une pure question de forme; mais si nous tenons à la soulever, c'est dans l'intérêt même de l'auteur, car une œuvre ne sera durable que si elle est revêtue d'un beau style. Cette réserve faite, à laquelle il sera facile de faire droit, nous n'hésitons pas à proclamer que le beau travail de M. Denucé est digne d'être inséré dans les *Mémoires* de l'Académie, où, à raison de sa grande étendue, il trouvera mieux sa place que dans nos *Bulletins*. »

Rapport de M. Pirenne, deuxième commissaire.

« L'étude de M. Denucé sur *Les origines de la cartographie portugaise et les cartes des Reinel* (Gand, 1908, 35e fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand*) a été très favorablement accueillie par les spécialistes. L'auteur a continué depuis lors ses recherches dans le domaine encore si incomplètement exploré de l'histoire des grandes découvertes géographiques.

Le travail qu'il soumet aujourd'hui à la Classe me paraît, comme au premier commissaire, tout à fait digne d'être inséré dans nos *Mémoires*. M. Denucé y fait preuve d'une connaissance très étendue des travaux relatifs à son sujet. Et l'on sait combien leur dispersion, la rareté de plusieurs d'entre eux, la variété des idiomes dans lesquels ils sont rédigés, les rendent difficilement accessibles.

Il a fait plus. Il a exploré les archives d'Espagne, de Portugal, de France, d'Allemagne et d'Autriche. Il est un des très rares Belges qui aient pénétré à la *Torre del Tombo* et aux Archives des Indes à Séville. J'ajoute qu'il conserve une indépendance complète à l'égard des

résultats obtenus par ses devanciers, sans jamais pourtant se permettre de les rejeter sans de sérieux motifs. Ses connaissances géographiques lui permettent d'autre part d'interpréter avec précision les documents cartographiques très nombreux qu'il a consultés. Pour autant que j'en puisse juger, son travail est une œuvre aussi solide que consciencieuse.

Avec le premier commissaire, j'estime que le style devra être revu soigneusement avant l'impression. »

—

Rapport de M. le comte Goblet d'Alviella, troisième commissaire.

« Après avoir pris connaissance du mémoire, je me rallie aux conclusions des deux premiers commissaires.

J'estime que le travail de M. Denucé mérite de figurer, avec les cartes qui l'accompagnent, dans les *Mémoires* in-4° de l'Académie; il est toutefois désirable que le manuscrit soit préalablement revu par l'auteur au point de vue du style. »

— Les conclusions des trois rapporteurs ont été adoptées.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

M. le baron de Borchgrave rend compte de la mission qu'il a remplie à Rome, les 9-15 mai, auprès de l'assemblée générale de l'Association internationale des Académies, à laquelle il avait été délégué par la Classe. — Des remerciements lui sont votés.

—

Philippe II et le mariage des archiducs Albert et Isabelle ;
par H. Lonchay, correspondant de l'Académie.

Un des membres de la Classe a récemment ramené l'attention sur le mariage des archiducs (1). En analysant quelques lettres de la correspondance d'Isabelle avec le duc de Lerme (2), M. Gossart a montré que l'infante désirait un garçon et que rien ne permet de douter de sa sincérité. Cependant, quand on a lu la suggestive étude de notre éminent confrère, on ne peut s'empêcher de faire une question : Pourquoi Isabelle n'a-t-elle pas eu l'enfant qu'elle demandait?

S'il ne s'agissait que d'une personne ordinaire, cette question serait dénuée d'intérêt et quelque peu indiscrète. Les morts ont droit à la paix et c'est, semble-t-il, les profaner que de chercher le secret de leur vie conjugale. Mais les destinées d'un peuple sont souvent entre les mains du prince qui le dirige. Une vacance du trône est quelquefois un événement désastreux, comme le prouve l'histoire de notre pays qui retourna à l'Espagne après la mort de l'archiduc Albert, parce que celui-ci, notre souverain, ne laissait pas de postérité. On com-

---

(1) Ernest Gossart, *La bru de l'infante Isabelle.* (Revue de Belgique, novembre 1909.)

(2) Publiée par Antonio Rodriguez Villa, sous le titre : *Correspondencia de la infanta archiduquesa doña Isabel Clara Eugenia de Austria con el duque de Lerma y otros personajes.* Madrid, 1906.

prend donc que la stérilité d'Isabelle ait paru autre chose qu'un cas pathologique ordinaire. Pour les uns, la faute était à l'archiduc ; pour les autres, à l'infante. Quelques-uns même (1) ont accusé Philippe II d'avoir combiné un mariage avec la certitude qu'il ne serait jamais consommé. C'est pourquoi j'ai cru intéressant de rappeler les circonstances qui amenèrent la cession des Pays-Bas aux archiducs, d'exposer la vie intime d'Albert et d'Isabelle dans les trois premières années de leur mariage et de discuter les commentaires auxquels leur union donna lieu.

I.

Le conseil de constituer notre pays en un État indépendant au profit d'Isabelle avait été donné à Philippe II, en 1586, par le grand commandeur de Castille, Juan de Zuñiga (2). Réalisé alors, quand ceux qu'on appelait les rebelles étaient encore sous l'impression laissée par la perte d'Anvers, le transfert en question eût peut-être

(1) Par exemple : Potvin, *Albert et Isabelle. Fragments sur leur règne*. Paris et Bruxelles, 1861, p. 72.

(2) Le texte de l'avis de Zuñiga se trouve aux Archives du Royaume : *Cartulaires et manuscrits*, n° 187 *B* (copies de Simancas), t. XVII. Gachard en donne un extrait dans sa *Correspondance de Philippe II*, t. II, préface, pp. XCI-XCII. Mais c'est à tort qu'il indique l'archiduc Albert comme le futur mari de l'infante. Zuñiga fait bien allusion au mariage d'Isabelle, mais sans recommander aucun prince au choix du Roi.

procuré la paix à la Belgique, car la présence de l'infante aurait ramené la confiance en faisant espérer le retour aux traditions de la maison de Bourgogne.

Mais Philippe II voulait que l'établissement de sa fille aînée servît avant tout la puissance des Habsbourg. Quand il sut que la mort de Marie Stuart était décidée (1) et qu'il se prépara à attaquer Élisabeth, il s'avisa qu'il pouvait élever certaines prétentions à la couronne d'Angleterre (2). Il déclara toutefois au pape, dont il sollicitait l'intervention, qu'il n'avait pas l'intention d'ajouter un nouveau royaume à ses États et que, s'il était victorieux, il transmettrait ses droits à Isabelle (3). Le pape l'approuva et s'en rapporta à lui-même pour la désignation du futur roi qui serait le mari de l'infante (4). Mais la destruction de l'Armada obligea Philippe II à remettre à d'autres temps la conquête de l'Angleterre.

Le roi d'Espagne chercha pour sa fille une couronne ailleurs. Or, celle de France devint vacante par la mort de Henri III. Philippe II crut que la reconnaissance pour les services qu'il avait rendus à la cause catholique comme la crainte de l'avènement d'un roi protestant détermineraient les États-Généraux à abroger la loi salique et à proclamer Isabelle reine propriétaire de

---

(1) Marie Stuart monta sur l'échafaud le 8 février 1587.

(2) Par sa mère, Isabelle de Portugal, Philippe II descendait de la maison de Lancastre.

(3) Philippe II au comte d'Olivares, son ambassadeur à Rome, Madrid, 11 février 1587. *Calendar of State papers, Spanish,* t. IV.

(4) Olivares à Philippe II, Rome, 30 juillet 1587 et 22 février 1588. *Ibidem.*

France (1). Pourtant il n'entendait donner la main de sa fille qu'à un archiduc ! Cette prétention provoqua, même chez les Ligueurs les plus exaltés, une révolte du sentiment patriotique, et Henri IV s'étant converti au catholicisme fut bientôt reconnu par la nation entière.

Philippe II n'avait donc pu faire de sa fille aînée ni une reine d'Angleterre ni une reine de France. Isabelle avait vu, en même temps, lui échapper la couronne d'impératrice, Rodolphe II, à qui elle avait été promise quand elle n'avait que 16 ans, ne s'étant pas accordé avec son père sur les conditions du mariage (2). Pour lui donner une dot digne de son rang, le Roi se voyait forcé de se dessaisir en sa faveur d'un de ses propres États, la Flandre ou le Milanais. D'autre part, la guerre que ses armées soutenaient contre les Hollandais menaçait de s'éterniser et consumait presque toute la substance des Indes. L'avis donné autrefois par le grand commandeur n'offrait-il pas le moyen d'établir Isabelle et de régler du même coup la question belge ?

Il semble que Philippe II, chez qui l'âge avait abattu l'orgueil, ait enfin compris qu'il avait un devoir à remplir envers sa fille aînée comme envers ses États de Flandre. Le 7 mars 1594, il rédigea son testament.

---

(1) Sur les prétentions du Roi et les discussions qui eurent lieu à ce sujet au sein des États-Généraux, voir surtout : *Procès-verbaux des États-Généraux de 1593*, édités par Auguste Bernard dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*. Paris, 1842.

(2) La question des prétentions de Rodolphe II à la main d'Isabelle n'est pas encore complètement élucidée. L'écrivain qui l'expose le mieux est Gustav Turba, *Beiträge zur Geschichte der Habsburger. Aus den letzten Jahren des spanischen Königs Philipp II*, p. 34 (Vienne, 1899).

Dans cet acte, qui est conservé dans les Archives de Simancas et sur lequel un érudit allemand, Gustave Turba (1), a le premier appelé l'attention, Philippe II défend à son fils de démembrer son patrimoine, excepté, dit-il, si pour le service de Dieu, la paix publique, le soulagement de mes États et leur bonne administration, en particulier pour celle des Pays-Bas, mon fils trouve nécessaire de donner ces provinces en dot à l'infante Isabelle, sa sœur (2).

Dès 1594 le monarque admet donc l'idée de la cession. Néanmoins, il ne se décide pas encore à la réaliser. Il attend toujours une victoire qui mettra les insurgés à sa merci. Cependant l'infante avançait en âge. Quand on célébrait le jour de sa naissance, nous rapporte l'ambassadeur vénitien Vendramini, elle avait coutume de dire en plaisantant que le nombre de ses années était devenu tel qu'on ferait mieux de les dissimuler que de les fêter (3). L'archiduc Ernest, que son père lui destinait

---

(1) Dans l'ouvrage précité. A la fin l'auteur reproduit les articles 32 à 42 du testament.

(2) Excepto si por mayor servicio de nuestro Señor y respecto de la paz publica y para alivio de estos reynos y mejor gobernacion suya y de los Estados Bajos paresciere disponer dellos dandolos en dote y casamiento á la infanta doña Isabel, mi hija, que sola esta desunion reservo y permito, para si yo la dexare hecha en mi vida ó al dicho principe, mi hijo, paresciere despues della hacerla en favor de la dicha infanta doña Isabel, su hermana, y para conseguir mediante esto los fines que quedan apuntados.

Gustave Turba s'est borné à résumer ce passage (*loc. cit.*, p. 24). J'en donne le texte d'après la copie que j'ai reçue de M. Julian Paz, archiviste en chef de Simancas.

(3) La relation de Vendramini fut lue au Sénat de Venise, le 4 novembre 1595. On la trouvera dans ALBERI, *Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, série I, t. V, p. 447. — Le passage concer-

comme époux quand il fut question pour elle du trône de France, vint à mourir (1). L'archiduc Albert le remplaça au gouvernement des Pays-Bas. Nul autre ne pouvait prétendre à la main d'Isabelle, puisque son frère, l'empereur Rodolphe II, y avait renoncé, et que Philippe ne voulait d'autre gendre qu'un Habsbourg, sa fille étant appelée à recueillir toute sa succession dans le cas où le prince Philippe, son unique fils, fût mort célibataire ou sans lignée. Néanmoins, le Roi hésitait encore. Lorsqu'il informa Clément VIII de la nomination d'Albert en Flandre et lui demanda de suspendre le sacre de ce prince, qui venait d'être nommé archevêque de Tolède, il ne fit, dit Gachard, envisager son absence d'Espagne que comme devant être momentanée. Aussi il ne sollicita une dispense que pour deux ans et même il se serait contenté de l'avoir pour l'année 1596, pendant laquelle, déclara-t-il, il espérait que les choses aux Pays-Bas seraient remises dans un meilleur état (2).

Les circonstances forcèrent Philippe II à faire lui-même le sacrifice dont il eût voulu laisser l'accomplissement à son fils. En 1596, il avait dû conclure avec les banques de Gênes une conversion onéreuse. L'année suivante, il se trouva tellement accablé par les infirmités

---

nant Isabelle a été traduit par GACHARD, *Lettres de Philippe II à ses filles, les infantes Isabelle et Catherine, pendant son voyage en Portugal (1581-1583)*, introduction, p. 47.

(1) Le 20 février 1595.

(2) *Correspondance de Philippe II*, t. II, préface, pp. XCI-XCII, d'après la lettre de Philippe II au duc de Sesa, son ambassadeur à Rome, du 22 avril 1595.

qu'il fut obligé de remettre à son fils la signature des actes officiels (1). Il comprit que sa fin approchait et qu'il n'avait pas un moment à perdre s'il voulait assurer le sort de sa fille avant de mourir. Le 10 septembre 1597, quatre jours après avoir donné la signature à son fils, il avisait les États de nos provinces de ses intentions suprêmes. Le 6 mai 1598, le transport des Pays-Bas à Isabelle était un fait accompli (2).

Philippe II avait voulu que le mariage d'Albert et d'Isabelle eût lieu en même temps que celui de son fils et de Marguerite d'Autriche. Mais il mourut avant les cérémonies nuptiales (3). Les deux couples furent fiancés par procuration à Ferrare, le 15 novembre, et mariés définitivement à Valence, le 14 avril de l'année suivante. Le 7 juin, Albert et Isabelle ou les archiducs, comme on les appellera désormais, s'embarquèrent à Barcelone pour prendre le chemin des Pays-Bas.

II.

Une réception magnifique attendait les archiducs en Belgique. On ne finirait pas de décrire les réjouissances qui marquèrent leur entrée dans les principales villes et

---

(1) Décret du 6 septembre 1597 daté de Saint-Laurent (de l'Escurial) et adressé à l'inquisiteur général. — GACHARD, *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial,* p. 140.

(2) L'acte de cession des Pays-Bas aux archiducs a été souvent publié. La dernière édition et la meilleure est celle de M. VICTOR BRANTS, *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et Isabelle,* t. I.

(3) Le 13 septembre 1598.

qui ravirent l'infante pour laquelle ces démonstrations populaires étaient un spectacle nouveau (1). Nos ancêtres étaient heureux de fêter des souverains qui allaient résider dans le pays et dont les enfants pourraient être élevés dans les traditions nationales. Beaucoup d'entre eux, certes, caressaient l'espoir qu'Albert et Isabelle donneraient un rejeton qui serait le gage de notre indépendance vis-à-vis de l'Espagne. La naissance d'un fils eût affermi le trône des nouveaux princes en facilitant la soumission des provinces rebelles et aidé au rétablissement des relations avec l'Angleterre. Aussi le nonce apostolique, Ottavio Mirto Frangipani, écrivait-il sans plus de façon au cardinal Aldobrandini, secrétaire d'État de Clément VIII : le salut de ces États dépend de la paix avec les Anglais et les Hollandais et du ventre de la sérénissime infante (2).

Mais les mois s'écoulaient sans que dans l'état d'Isabelle il se révélât rien de particulièrement intéressant. Au commencement de l'année 1600, l'entourage de la princesse s'émut. Les médecins du Palais furent con-

---

(1) Voir la relation écrite par la princesse elle-même et que M. Rodriguez Villa a publiée à la suite de la correspondance d'Isabelle avec le duc de Lerme, sous le titre : *Relacion de la succedido en el viaje de la Serenissima Infanta Doña Isabel Clara Eugenia de Austria (desde Milan atravesando Suiza hasta llegar á Bruselas)*, pp. 318-378.

(2) Trovo due articuli su liquali consiste la salute di questi stati : uno della pace tanto inglese como olandesa, l'altro del vientre della serenissima infanta. Bruxelles, 23 octobre 1599. *Archives du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, nº 1825, fol. 297.

sultés. Le plus célèbre d'entre eux, Andrea Trevisio (1), que les archiducs avaient attaché à leur service lors de leur passage par le Milanais, rédigea un rapport, dont malheureusement nous n'avons conservé que le titre (2), sur les moyens de procurer la fécondité à l'infante. Ce rapport dut être communiqué à certains hauts fonctionnaires, tout au moins au président du Conseil privé, puisque c'est dans les archives de ce corps qu'il fut déposé (3). Il y a lieu de croire que l'illustre praticien émit un avis peu encourageant. S'il faut s'en rapporter au nonce, les médecins auraient déclaré que non seulement l'infante devait renoncer à l'espoir d'être mère, mais que sa vie était en danger (4).

---

(1) *Biographie universelle ancienne et moderne. Sub verbo.* Paris, Michaud, 1826. Ce Trevisio figure encore parmi le personnel médical de la Cour en 1621, comme nous l'apprend le *Status aulicus* que Sanderus a publié dans la première édition de sa *Chorographia sacra Brabantiae*, t. I Il est l'auteur aussi d'une lettre à Erycius Puteanus sur la mort de l'archiduc Albert et que Puteanus paraphrasa sous le titre de *Phoenix principum*.

(2) *Consultations faites par Andrea Trevisio, médecin des sérénissimes archiducs, sur les moiens de procurer la fécondité à l'infante, 1600.*

(3) Voir aux Archives du Royaume l'*Inventaire des archives du Conseil privé, layettes en carton,* nº 997.

(4) Di tal materia (la paix avec l'Angleterre) spesso raggiono col signor ambasciatore di Spagna qui residente, perche il non vederse anchora segno di futura prole, anzi l'udirse il giudicio di medici che non solamente ne toglie la speranza, ma fa breve la vita della serenissima infanta apra que tenga per l'interesse del suo Re cura meggiore di detta pace...

Bruxelles, 15 janvier 1600. *Cartulaires et manuscrits,* nº 1830.

Cependant les deux époux désiraient un enfant. Pour un ménage princier, c'était, on doit en convenir, un ménage uni que celui des archiducs. Depuis le jour de leurs noces ils s'étaient rarement quittés. Isabelle suivit son mari, quand il entra en campagne pour se porter au secours de la Flandre menacée par Maurice de Nassau, et dès qu'Albert eut transporté son camp sous les murs d'Ostende qu'il avait résolu d'assiéger (1), elle s'installa à Nieuport (2), partageant son temps entre les affaires d'État et les exercices de piété. Albert venait souvent la voir. Les deux époux menaient l'existence la plus édifiante. Ils vivaient, suivant le mot du nonce, dans la crainte de Dieu (3) et ils n'auraient point dû en avoir d'autre, mais depuis de longs mois déjà, nous rapporte le même prélat, l'absence d'enfant et les soucis créés par les mutineries leur avaient fait perdre leur gaieté habituelle (4).

Albert ne nous a laissé aucune confidence à ce sujet. Dans ses lettres à Philippe III et au duc de Lerme, il n'est question que d'affaires politiques ou militaires,

---

(1) Ostende fut investi le 5 juillet 1601.

(2) La Serenissima infanta pensa domani di passar à Neuporte per esser piu vicina al campo et all archiduca. — Frangipani au même. Bruges, 31 juillet 1601. — *Archives du Royaume. Cartulaires et manuscrits*, n° 1831.

(3) Frangipani à Aldobrandini. Louvain, 13 juillet 1601. — *Ibid.*

(4) Per questo inditio di sterilita et per li duri affanni s'antivedono con l'ammotinamento scritto di soldati, se giudica la causa che nel volto di queste serenissime Alteze non se conosca l'allegrezza solita. Le même au même. Bruxelles, 15 janvier 1600. — *Ibid.*, n° 1830.

mais Isabelle se donne à connaître tout entière dans la correspondance qu'elle entretenait avec le favori de son frère, qui était un ami d'enfance et dont l'âge autorisait de la part de la princesse une semblable confiance (1). C'est dans cette correspondance que nous voyons qu'Isabelle désirait un fils et qu'elle le désira surtout après la naissance de l'infante Ana, le premier des enfants de Philippe III et de Marguerite d'Autriche, car auparavant, écrit-elle de ce style enjoué qui donne tant de charme au moindre de ses billets, elle n'y songeait pas beaucoup (2). Afin d'être aussi favorisée du Ciel que sa belle-sœur, elle multipliait les dévotions, et l'historien protestant Van Meteren nous la montre se rendant pieds nus à Montaigu pour obtenir la prise d'Ostende et quelques enfants (3).

Un moment on avait cru, dans l'entourage d'Isabelle, que l'événement tant souhaité allait s'accomplir. L'infante ressentait des douleurs physiques. Plaise à Dieu que ce soit là l'indice d'une grossesse, écrivait le nonce de qui nous tenons ce détail (4). L'infante n'avait pas la

---

(1) Francisco de Sandoval, marquis de Denía et duc de Lerme, avait dépassé la cinquantaine à l'avènement de Philippe III.

(2) Isabelle au duc de Lerme. Nieuport, 20 janvier 1602. — Rodriguez Villa, *loc. cit.*

(3) *Histoire des Pays-Bas* (traduction française), p. 451.

(4) Questa sera é (Albert) qui venuto dal campo per un poco d'indispositione dalla serenissima signora infanta, conosciutasegli hoggi senza febre, con dolore solamente di corpo, ch' à Dio piaccia far l'esser indicio di gravidanza. Nieuport, 26 octobre 1601. — *Ibid.*, nº 1831.

fièvre et n'était pas obligée de garder le lit, mais elle éprouvait un malaise général qui pour beaucoup de personnes était le signe d'un changement prochain dans son état (1). L'archiduc quittait fréquemment les travaux du siège pour voir son épouse. Dans le courant du mois de novembre de l'année 1601, on eut l'espoir qu'Isabelle deviendrait mère. Le nonce parle à différentes reprises de ces bruits de grossesse dans sa correspondance hebdomadaire avec le cardinal secrétaire d'État (2). Il était mieux à même que personne d'être renseigné à cet égard puisqu'il résidait alors à Nieuport, où il s'était transporté à la demande de l'ambassadeur d'Espagne, afin de pouvoir aider l'infante de ses conseils (3).

L'infante était-elle enceinte? Telle était la grande question du jour, et chacun s'en préoccupait, persuadé que, dans l'affirmative, on verrait la fin de la longue guerre qui ruinait nos provinces.

---

(1) Su Alteza e venuta qui dal campo questa sera per visitare la serenissime signora infanta, qual anchora se trova indisposta, ma senza febre et fuor di letto, con un solo disturbamento di corpo, che é indicio di prole appresso molti. Et cio piaccia à Dio, per vederse se con questo altro mezo puó accaparse la quieta di questi miseri Stati. Nieuport, 1er novembre 1601. — *Ibid.*

(2) Ainsi le 9 novembre : Il signor archiduca e stato qui questa notte con la signora infanta qual da speranza di prenezza, che à Dio piaccia sia vero. — *Ibid.*

Le 16 du même mois : Et quanto all opinion del vientre camina, pure senza essersive dismessa la speranza, como intendo.

Enfin le 23 : Il suo vientre tiene anchora sospeso ogni uno con opinion che soccedendo poss' apportar il fine à si longa guerra.

(3) Lettre à Aldobrandini. Louvain, 29 juin 1601. — *Ibid.*

Mais on s'était bercé d'illusions. A la fin de l'année, il n'est plus parlé de grossesse et avec l'espoir d'un héritier les archiducs perdirent celui de conclure la paix dans un délai rapproché.

A la nouvelle de l'état de l'infante, les Anglais s'étaient montrés prêts à traiter, écrivait au nonce un de ses correspondants britanniques, parce que, si la princesse avait donné le jour à un fils, la Belgique eût été pour toujours séparée de l'Espagne (1).

Quant à la croyance dans laquelle les familiers d'Isabelle paraissent avoir vécu quelque temps, nous ne savons jusqu'à quel point elle était partagée par la princesse elle-même. Isabelle se trompa-t-elle sur son propre état? Fut-elle l'objet d'une autosuggestion? A force de désirer d'être enceinte, finit-elle par s'imaginer qu'elle l'était? Eut-elle une fausse grossesse, une grossesse nerveuse, comme disent les médecins, grossesse apparente et qui est quelquefois accompagnée de quelques-uns des symptômes d'une grossesse réelle? J'ai déjà fait observer que le désir d'Isabelle s'aviva surtout quand elle apprit la naissance de sa nièce. Celle-ci est l'infante Ana qui devait devenir célèbre sous le nom d'Anne d'Autriche (2). Isabelle voulait en faire sa bru, dans le cas où ses vœux auraient été exaucés et, anticipant sur les événements, elle l'appelait déjà sa *nuera*. Un an après la naissance d'Ana, elle regrettait encore que le mari de sa *nuera* tardât à venir. Elle devait le regretter toujours.

---

(1) Georges Morus à Frangipani. Calais, 4 janvier 1602. *Archives du Royaume. Cartulaires et manuscrits,* n° 1949, fol. 7.

(2) Elle naquit le 2 septembre 1601.

III.

A la cour d'Espagne on ne partageait pas les sentiments généreux d'Isabelle et on ne caressait pas l'espoir que la nouvelle infante régnerait un jour dans les États de Flandre. L'existence d'une Belgique indépendante, même sous le sceptre d'un archiduc d'Autriche, contrariait les ministres du nouveau règne. On ne comprenait pas, disaient des conseillers d'État, comment un monarque aussi prudent que Philippe II avait abandonné des provinces dont la possession était tellement nécessaire au maintien de la puissance de l'Espagne. S'il s'y était décidé, c'est que dans sa pensée l'aliénation des Pays-Bas ne devait être que temporaire (1)!

Ce sentiment se fit jour surtout après la défaite de Nieuport. La présence des archiducs en Belgique n'avait donc pas eu le résultat espéré : la fin de la guerre avec les Hollandais et la réduction des charges militaires. La reprise des Pays-Bas apparut alors comme une nécessité. Mais cette reprise, comment l'effectuer ? L'acte du 6 mai 1598 était juridiquement inattaquable. D'autre part, Philippe III, comme le duc de Lerme, répugnait aux procédés violents : il aimait sa sœur (2) et il était

---

(1) Se ha de creer de la prudencia de Su Majestad que el fin de su enagenacion fue temporal. Consulte d'une jointe d'État. Valladolid, 16 août 1601. *Archives de Simancas, Estado,* 634.

(2) Voir à ce sujet les réflexions de l'ambassadeur vénitien Simon Contarini dont la relation de 1605 a été publiée d'après une traduction espagnole contemporaine à la suite des *Relaciones de la Corte*

tenu, du reste, d'avoir des égards pour elle, puisque, tant qu'il n'eut pas lui-même d'enfant, c'est-à-dire jusqu'au 2 septembre 1601, Isabelle fut l'héritière de toute la monarchie espagnole.

La seule façon honorable pour les archiducs de sortir de la Belgique était de recevoir en échange une souveraineté équivalente.

Cette souveraineté, Philippe III crut un moment pouvoir l'offrir à son beau-frère. Les catholiques anglais le pressaient de reprendre les projets de son père et de reconnaître, à son tour, Isabelle comme l'héritière légitime de leur pays. Ils attendaient, plus que jamais, d'une intervention de l'Espagne la délivrance de leur patrie, et leur confiance s'était accrue depuis que l'infante avait épousé un prince chez qui l'amour du travail s'alliait à la piété la plus ardente.

En Angleterre, de même que chez nous, on crut pendant quelque temps que les archiducs fonderaient une dynastie. Le Conseil d'État espagnol, comme il devait l'avouer plus tard, partagea un moment aussi cette illusion (1).

---

de Cabrera. L'original a paru dans Barozzi et Berchet, *Relazioni degli ambasciatori Veneti,* série 1, t. I, pp. 277-339.

D'après Herrera, le duc de Lerme avait conseillé à Philippe III, à son avènement, de respecter la donation faite par son père au profit de l'infante : *Historia general del Mundo,* t. III, p. 772.

(1) Dans la séance du 1er février 1603, le Conseil rappelait la décision qu'il avait prise le 11 juillet 1600, décision favorable à la candidature de l'infante, parce qu'alors, dit la consulte, on espérait qu'Isabelle aurait des enfants : *In the hope that then existed that the infanta would have children.*

C'est ainsi que le passage en question a été traduit dans le *Calendar of State papers, Spanish,* t. IV, p. 721.

Il recommanda la candidature d'Isabelle, et Philippe III finit par promettre son concours armé aux archiducs, à condition qu'ils lui rendissent la Belgique dans le cas où ils réussiraient à monter sur le trône d'Angleterre (1).

Mais il fut bientôt manifeste que les archiducs n'auraient pas d'enfants. Les catholiques se refroidirent, et le Conseil d'État dut reconnaître que l'infante n'avait aucune chance de succéder à Elisabeth (2). Elle n'avait rien fait, du reste, non plus que son mari, pour assurer le succès de l'entreprise.

Si l'idée que nos princes mourraient sans postérité attristait les Belges, elle réjouissait les Espagnols. C'est que Dieu voulait, disait-on au Conseil d'État, que notre pays retournât à l'Espagne (3). Et la volonté divine paraissait d'autant plus évidente que le Roi venait d'avoir une fille. Sa branche était la branche bénie! Dès lors on n'a plus beaucoup de ménagement pour les archiducs. Rapprochement curieux! Le 9 novembre 1601, le jour même où le nonce à Bruxelles parlait de la grossesse de l'infante comme d'une éventualité prochaine, on délibérait à Valladolid, dans une jointe d'État, de l'avenir de notre pays. Le réunirait-on à l'Espagne et, dans ce cas, quelle compensation offrirait-on aux archiducs? La jointe

---

(1) Voir les instructions qui font suite à la lettre de Philippe III à Balthasar de Zuñiga, son ambassadeur à Bruxelles, du 28 février 1601. *Archives de Simancas, Estado*, 2224².

(2) Consulte précitée du 1er février 1603. — *Spanish Calendar*, t. IV.

(3) Viendo que con la falta de sucesion de la serenissima infanta los quiere Dios volver à esta corona. Consulte d'une jointe d'État. Valladolid, 16 août 1601. *Simancas, Estado*, 634.

estimait que si on rappelait Albert et Isabelle on ne pourrait plus leur confier un État en toute souveraineté, ni même une vice-royauté, à cause des inconvénients qui en résulteraient, bien que, dit la consulte, on fût certain que Leurs Altesses n'auraient pas d'enfants (1).

Cette déclaration catégorique est postérieure de plus de trente mois aux fêtes de Valence. Mais des sceptiques et des incrédules n'avaient pas attendu si longtemps pour prédire que l'union d'Albert et d'Isabelle serait stérile. Des esprits subtils et malicieux, rapporte l'historien espagnol Cabrera, avaient été jusqu'à dire, quand on parla du mariage de l'infante, que celle-ci n'aurait pas de succession et que son père le savait par le rapport secret des médecins (2). Chez nous on avait observé qu'Isabelle, quand elle épousa Albert, approchait de l'âge critique (3). D'après Grotius, on allait plus loin : si Isabelle avait vécu dans le célibat jusqu'à 32 ans, et si les Espagnols avaient attendu jusque-là pour la

---

(1) Aunque sean ciertas las esperanzas de que sus Altezas no han de tener sucesion. Consulte du 9 novembre 1601. *Archives de Simancas, Estado,* 634.

(2) Y aunque la sutileza y malicia se alargó à decir que sabia el Rey por relacion secreta de sus medicos no tendria sucesion la Infanta... *Vida de Felipe segundo*, 2e édit., t. IV, p. 285.

Cabrera ne doute pas de la bonne foi de Philippe II, quoiqu'on ait dit le contraire. Il suffit de lire tout le passage pour s'en convaincre.

(3) Nu ghecomen zynde ten naesten tot sulcken ouderdom dat weynich apparentie van kinderen te ghecryghen is. *Copie van zekeren brief geschreven by een van qualiteyt aen den abt van N. wesende tot Brussel.* La lettre est du 25 février 1599.

marier, c'est qu'ils la croyaient stérile ou l'avaient rendue telle (1).

De son côté, Albert n'était pas épargné : « L'archiduc a beaucoup de vertus spirituelles, dit un pamphlet imprimé dans nos provinces, mais il a aussi des imperfections (2).» Le bruit avait couru à Paris que le jour de ses noces, le prince se trouva hors d'état de remplir ce qui était alors le plus important de ses devoirs. Henri IV n'eut rien de plus pressé que d'en aviser l'ambassadeur de Hollande. Il tenait, disait-il, du général des Cordeliers, nonce apostolique à Paris et ancien confesseur d'Albert, que celui-ci, jusqu'à l'âge de 37 ans, n'aurait eu aucun commerce avec les femmes (3).

Il est impossible de vérifier l'exactitude de ces propos, qui n'étaient peut-être que des brocards, des bruits en l'air, voire des calomnies imaginées pour éveiller la défiance des adversaires de l'Espagne, des Hollandais surtout, au sujet de l'indépendance récemment accordée

---

(1) Quanquam et hoc cui non perspectum duos et triginta annos continuo cœlibatu egressam virginem ab Hispanis dimissum non iri, nisi infecundam aut crediderint aut fecerint? — *Annales et historiae de rebus belgicis,* livre VII, p. 325.

(2) *Deuxième discours d'un catholique sur la paix,* résumé dans Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, livre XXVI, année 1604, fol. 555.

(3) Syne Majesteyt heeft my verclaert dat hy in syn huwelyck impuissant is gevonden geweest, twelck hem by den Generael van de Cordeliers, als synen biechtvader geconfirmeert is, seggende dat hy tot syn seven ende dertichste jaer sonder conversatie van vrouwen heeft geleeft... François d'Aerssen aux États-Généraux. Paris, 27 mai 1599, dans Vreede, *Lettres et négociations de Paul Choart, seigneur de Buzenval et de François d'Aerssen.* Leide, 1846, p. 190.

à nos provinces. Pour ce qui regarde la confidence du nonce à Henri IV, on remarquera que, prise à la lettre, elle n'est qu'un témoignage de la chasteté que l'archiduc aurait observée jusqu'au jour où le général des Cordeliers cessa d'être son directeur de conscience. Quant à la rumeur dont le roi vert-galant s'était fait l'écho et qui devait venir d'Espagne, elle est en contradiction avec un bruit recueilli dans le pays même par l'ambassadeur vénitien Soranzo. D'après ce dernier, Albert se serait comporté en brillant cavalier quand il vint rejoindre son épouse, et pour employer les paroles mêmes du diplomate qui se sert à ce propos d'une métaphore aussi française alors qu'italienne et suffisamment transparente : le prince aurait bravement couru les premières carrières (1).

Pour conclure, il faudrait des témoignages médicaux, mais comme ceux dont nous avons relevé l'existence concernent uniquement Isabelle, nous sommes presque autorisé à disculper l'archiduc. A quoi bon rechercher les moyens de rendre une femme féconde, quand son mari est impuissant? J'ajouterai qu'on ne comprendrait pas l'amour de l'infante pour l'archiduc, amour dont la constance

---

(1) L'infante a peu d'espoir de postérité, dit Soranzo, laquale alcuni vogliono ghe nasca de una particular indisposizione de Su Alteza, altri de poca abilita che vi tiene il signor archiduca, sebbene quando fu in Spagna a far le sue nozze, per la voce che si sparse allora, si porto de buen cavalliere e corse le prime carriere bravamente. — *Relazione di Spagna*. dans Barozzi et Berchet, *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, série I, t. I, p. 169.

Francesco Soranzo résida en Espagne de 1597 à 1602.

Quant à l'expression *courir des carrières*, voir comment le secrétaire Bave raconte la nuit de noces d'Alexandre Farnèse dans sa lettre à Granvelle, datée de Bruxelles, le 4 décembre 1565. — Poullet, *Correspondance du cardinal Granvelle*, t. I, p. 33.

frappa les contemporains (1), si c'était à Albert seul qu'Isabelle devait se prendre de ne pas avoir eu le fils qu'elle rêvait?

Le mari mis hors de cause, parlons de la femme. Ici les renseignements sont plus précis. Dans sa relation d'Espagne, l'ambassadeur vénitien Nani disait de l'infante : « Femme grassette, plus gracieuse que belle, peu propre à enfanter (2). » On a reconnu, en effet, que les femmes qui montrent dès leur jeunesse une tendance à l'embonpoint conçoivent difficilement. Isabelle avait 32 ans quand elle se maria. A cet âge, la plupart des Castillanes sont encore loin d'avoir dit leur dernier mot (3). Mais chez Isabelle les signes de la puberté apparurent assez tard. Nous le savons par les lettres mêmes que son père lui adressait pendant le séjour qu'il fit de 1581 à 1583 dans le Portugal, lettres curieuses où se révèle un Philippe II que l'on ne connaissait pas et où l'on trouve sur les infantes, leur genre de vie, leur tempérament et leurs goûts, des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs (4). Ainsi Philippe II nous apprend que sa fille aînée, à 15 ans, n'était pas encore formée, tandis qu'à cet âge, Catherine, la cadette,

---

(1) Par exemple, le résident français Péricard. Des extraits de ses lettres des années 1620-1621 ont été reproduits par GACHARD, *Lettres de Philippe II à ses filles, les infantes Isabelle et Catherine, pendant son voyage en Portugal (1581-1583)*. Paris, 1884, p. 87.

(2) Grassa, piu graziosa che bella, poco atta a generare. — ALBERI, *Relazioni degli ambasciatori Veneti*, série I, t. V, p. 491.

Augustin Nani écrivit sa relation en 1596.

(3) Anne d'Autriche, c'est-à-dire l'infante Ana, avait 36 ans quand elle mit au monde l'enfant qui devait s'appeler Louis XIV.

(4) Ces lettres ont été publiées par GACHARD, *loc. cit.*

l'était déjà (1). Or une puberté tardive est souvent l'indice d'une activité génitale peu intense ou de courte durée. Mariée plus tôt, Isabelle eût peut-être connu les joies de la maternité. Mais quand elle fut promise à Albert, elle avait passé les belles années de la jeunesse et, moins heureuse que Rachel, elle dut se résigner à rester stérile (2).

IV.

Jamais on n'a reproché à Isabelle une incapacité ou une infirmité dont elle fut la première à souffrir, mais on a été moins indulgent pour Philippe II. Le Roi connaissait, disait-on, la constitution de sa fille, et en dotant l'infante des Pays-Bas il trompait les Belges qui attendaient d'une nouvelle branche des Habsbourg le relèvement de leur patrie. Si le prince Philippe, disait plus tard le marquis d'Aytona au duc d'Orléans, approuva

(1) Voir les lettres du 26 juin et du 21 août 1581, ainsi que celle du 4 juin 1582.

Isabelle était née le 12 août 1566 et Catherine le 10 octobre 1567. Celle-ci épousa Emmanuel de Savoie le 11 mars 1585.

(2) En 1605, un chevalier italien, l'ambassadeur de la ville de Bologne à Rome, offrait de rendre Isabelle féconde au moyen d'une poudre composée de différents ingrédients et dont il possédait le secret. C'était, disait-il, le récit des malheurs dont souffrait notre pays, par suite de l'absence de postérité de ses princes, qui le poussait à tenter cette démarche. Plusieurs grandes dames s'étaient bien trouvées de cette poudre, et il réclamait, en cas de succès, une rente mensuelle de 500 écus durant la vie de l'infante et celle de son fils ! Herman Ortenberg, notre résident à Rome, communiqua aussitôt aux archiducs la proposition du chevalier italien et on en trouvera le texte à la suite de la lettre qu'il écrivit de Rome, le 10 décembre de cette année. *Archives du Royaume. Papiers d'État et de l'audience*, registre n° 440. — Nous n'avons pas la réponse des archiducs.

la décision paternelle, c'est qu'il savait que l'union de sa sœur avec l'archiduc ne donnerait aucun fruit (1).

Le Roi connaissait la constitution de sa fille! Le peu qui nous reste de sa correspondance privée prouve que cette affirmation est en partie exacte. Pour que du fond du Portugal Philippe II rappelât à Isabelle avec tant de précision des détails de sa vie la plus intime, il devait recevoir des rapports des médecins ou des dames du Palais. Mais jusqu'où allait cette connaissance ? C'est ce qu'il nous est impossible de dire. La correspondance en question ne s'étend pas au delà de l'année 1583, et nous ne possédons que les lettres du Roi ; nous n'avons pas les réponses de ses filles.

Il n'est donc pas établi qu'Isabelle était irrémédiablement stérile quand elle épousa l'archiduc Albert, encore moins qu'elle avait été rendue telle, comme d'aucuns le laissaient entendre (2). Sans doute Isabelle n'avait pas la riche nature de sa sœur, Catherine de Savoie, qui donna le jour à neuf enfants vigoureux. Mais tout espoir lui était-il interdit quand elle se maria à son tour ? On sait qu'il est quelquefois téméraire de prédire qu'une femme aura ou non des enfants, pour autant du moins que la chose dépend d'elle, et que la nature réserve en cette matière de singulières surprises. Si Philippe II avait été tellement certain de la stérilité de sa fille aînée, on ne comprendrait pas les sacrifices d'hommes et d'argent qu'il s'imposa pour lui procurer la couronne

---

(1) Note d'Amelot de la Houssaie, dans son édition des *Lettres du cardinal d'Ossat*, t. III, p. 233. (Paris, 1714.)

Le duc d'Orléans habita Bruxelles du mois de janvier 1632 au mois d'octobre 1634.

(2) Voir le passage de Grotius cité plus haut.

d'Angleterre ou celle de France. Fût-il venu à bout de ses desseins dans l'un ou dans l'autre de ces pays, il n'eût obtenu qu'un triomphe précaire, puisque dans l'hypothèse précitée sa fille serait morte sans laisser de postérité. Et, pour ce qui nous regarde, il ne semble pas qu'il fût aussi rassuré qu'on a bien voulu le dire, puisque dans l'acte de cession des Pays-Bas il règle minutieusement l'établissement des enfants qui viendraient à naître d'Albert et d'Isabelle.

En tout cas, si Philippe II eut la certitude qu'Isabelle ne serait jamais mère, il dut en être profondément affligé. Isabelle était sa fille de prédilection, « la lumière de ses yeux ». Comme père, il devait souhaiter que l'aînée eût le même bonheur que la cadette. Comme souverain, ce n'est pas sans amertume qu'il a pu songer que, son fils disparaissant subitement comme ses autres garçons. l'Espagne et toutes ses possessions passeraient, après la mort d'Isabelle, à la maison de Savoie.

Philippe II fut pour ses filles un père tendre et affectueux, c'est admis. Mais quels sentiments éprouvait-il à la fin de sa vie pour ses États de Flandre? Reconnaissait-il l'erreur qu'il avait commise au début de son règne en faisant violence aux aspirations de tout un peuple? Regrettait-il les cruautés ordonnées en son nom par le duc d'Albe? Voulait-il que notre pays se relevât par la liberté et n'eût plus à redouter l'ingérence de l'Espagne?

Voyons la réponse que donnent les textes à ces questions d'un si grand intérêt pour nous.

Quand Philippe II remit les Pays-Bas aux archiducs, il invoqua, pour justifier sa politique nouvelle, un motif d'ordre public, la nécessité pour un peuple « d'être régi à la vue et par la présence de son seigneur naturel ».

Cependant, à en croire son fils, il n'avait en tête, quand il dictait ces mots, qu'une aliénation temporaire de nos provinces. Mon père, ajoutait Philippe III, en répondant au Conseil d'État, ne désespérait pas de reprendre ces provinces « par de certains moyens (1) ». Quels étaient ces moyens? Philippe III ne les indique pas et, à en juger par le vague des termes dont il se sert dans ce passage, on se demande si le jeune souverain avait réellement reçu des confidences de son père au sujet des Pays-Bas et de leur retour prochain à l'Espagne (2).

On ne saura jamais sans doute quelle a été la pensée dernière de Philippe relativement à notre pays, d'autant que ce monarque ne s'ouvrait à personne de ses projets avant que le moment fût venu de les exécuter et que la mort l'a surpris peu de temps après qu'il eut pourvu à l'établissement de sa fille. Une chose est certaine, c'est que le décret du 6 mai 1598 ne conférait aux archiducs qu'une souveraineté incomplète. Même leur statut personnel avait été réglé de manière que les droits ou plutôt les intérêts de l'Espagne fussent sauvegardés.

---

(1) No dudo que mi padre, que aya gloria, sabia la importancia que era para estos reynos y las Indias el conservar en esta corona los Estados de Flandes y que por el estado de la hazienda y otras difficultades se debió de reducir á hazer la donacion dellos á mi hermana pensando que con su presencia y la del mi tio los cobraria, no desconfiando de algunos medios para volverlos á juntar con lo de aca... Apostille de Philippe III à la consulte de la jointe d'Etat du 16 août 1601. *Archives de Simancas, Estado,* 634.

(2) Dans son *Histoire de Flandre,* t. VI, p. 406, Kervyn de Lettenhove prétend, d'après les *Mémoires* de Chéverny, que l'Espagne avait le droit de racheter en tout temps les Pays-Bas, même si les archiducs avaient des enfants, moyennant indemnité. Je n'ai trouvé nulle part trace d'un pareil droit. S'il avait existé, Philippe III ou ses ministres n'auraient pas manqué de s'en prévaloir.

Nos princes avaient-ils des enfants, ceux-ci ne pouvaient se marier que du consentement du roi d'Espagne. Cet enfant était-elle une fille, elle devait épouser le même roi d'Espagne ou son fils, et la Cour de Madrid avait, vis-à-vis de toute velléité d'indépendance de nos princes ou de leurs descendants, la meilleure des garanties, celle d'une occupation militaire. Un des archiducs mourait-il sans qu'il survécût un enfant né de leur union, les Pays-Bas retournaient à l'Espagne. Une autre éventualité, la mort de Philippe III et l'extinction de sa branche, avait été prévue par le testament du 7 mars 1594. Isabelle recueillait la succession, mais, en vertu du même testament, elle était tenue d'aller résider en Espagne. C'était encore la réunion de nos provinces à la Castille. Comme d'autres l'ont remarqué avant nous (1), il importait peu que les archiducs eussent ou non des enfants. Quoi qu'il arrivât, nous restions soumis à l'Espagne. Philippe II avait tout prévu. A n'envisager que le seul jeu des combinaisons, on reconnaîtra que le fils de Charles-Quint méritait le surnom de *el prudente* que lui ont donné ses sujets du Midi. Mais sa politique était une politique à courte vue, et en voulant dominer la Belgique malgré tout, le monarque espagnol préparait la décadence économique et militaire de son pays de prédilection.

---

(1) Campan, *Abrégé historique du règne d'Albert et Isabelle,* Introduction, p. x. Bruxelles, 1867. (Publications de la Société d'histoire de Belgique.) — Schmolke, *Philipp's II Abschied von den Nederlanden. Ein Beitrag zur Geschichte der Erzherzöge Albert und Isabella,* p. 40. Berlin, 1878.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 2 juin 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. De Groot, H. Hymans, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, Juliaan De Vriendt, Victor Rousseau, Jan Blockx, L. Solvay, *membres;* Émile Claus, Jules Brunfaut, Fernand Khnopff et Georges Hulin, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Th. Radoux, *membre*, et Paul Gilson, *correspondant.*

En ouvrant la séance, M. le Directeur annonce dans ces termes la mort de M. Florimond van Duyse :

Messieurs,

Je viens remplir le douloureux devoir de notifier officiellement à la Classe le décès de son vice-directeur, M. Florimond van Duyse, survenu à Gand, où il remplissait l'office d'auditeur militaire de la Flandre orientale.

M. Florimond van Duyse a succombé à une affection cardiaque, dans la nuit du mercredi 18 au jeudi 19 mai.

Selon ses désirs, que sa famille connaissait, aucun discours n'a été prononcé à ses funérailles.

En vous notifiant la perte irréparable que, non seulement la Classe, mais l'Académie tout entière vient de faire, — le défunt étant désigné pour la présidence des trois Classes en 1911, — je tiens à rendre en ce moment un solennel hommage à sa mémoire.

La mort enlève à notre compagnie un membre justement estimé et aimé, comme homme et comme académicien.

M. Florimond van Duyse ne fut pas qu'un magistrat consciencieux. Il était surtout, pour nous, un artiste de talent, un compositeur de mérite, un musicologue savant et éclairé, un collaborateur précieux, zélé et infatigable.

Il fut second prix de Rome en 1873.

Comme compositeur, il fit un certain nombre d'œuvres : opéras-comiques, drames lyriques, cantates, suites pour orchestre, etc.

Comme musicologue, il laisse des mémoires dont plusieurs furent couronnés par l'Académie.

Il nota et harmonisa les vieilles chansons flamandes.

Durant sa magistrature à Mons, il recueillit en Wallonie les mélodies des airs des Gilles de Binche, des marches des patriotes de Mons.

Ses travaux académiques sont nombreux.

Nous avons encore présent à la mémoire son remarquable rapport sur les documents concernant le Congrès de la propriété littéraire et artistique de Berlin en 1908. En cette circonstance, il fut à la hauteur de la mission importante que nous lui avions confiée.

Il mit alors sa science de juriste au service de la litté-

rature et de l'art, avec une compétence particulièrement brillante. Magistrat, artiste et musicologue, il était sur ses domaines.

La *Biographie nationale* lui doit également des notices qui attestent son savoir et son esprit investigateur.

Ses travaux sont aussi nombreux en dehors de l'Académie.

Je ne pénétrerai pas dans le détail de sa carrière. Cette mission est réservée à celui de nos confrères, plus compétent que moi, qui écrira la notice de sa vie et de ses œuvres.

Pourvu d'une belle tête de Gaulois, d'un masque à la Vercingétorix, il avait, en même temps, une douceur de verbe et une modestie très grande dans ses rapports particuliers avec ses confrères et amis. Sensible comme tout vrai artiste, il aimait, dans sa piété filiale, au cours de conversations intimes, à évoquer le souvenir de son illustre père. C'est là aussi un des côtés d'une de ses belles vertus.

Il fut aimé partout et par tous, car il était d'un commerce charmant.

Messieurs, c'est une de nos lumières qui vient de s'éteindre, et notre cœur est rempli de tristesse.

Son souvenir nous sera précieux et durable.

— La Classe décide qu'une lettre de condoléance sera adressée à M. le professeur van Duyse, frère de l'académicien disparu.

CONCOURS LITTÉRAIRE DE 1910.

Un mémoire manuscrit a été reçu en réponse à la deuxième question du programme :

Étudier dans sa source, dans ses tendances et dans ses résultats, l'enseignement des arts plastiques (la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure) au XIXe siècle.

Ce travail, qui porte pour devise : *Timeo hominem unius libri*, sera examiné par MM. Hymans, Solvay et Winders.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations de MM. Winders, Janlet et Brunfaut sur le second rapport de M. Berger, prix Godecharle en 1907, pour l'architecture. — Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

ÉLECTIONS.

La Classe se constitue en comité secret pour l'exposé des titres des candidats aux places vacantes et l'inscription d'une candidature nouvelle.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Pirenne (Henri). Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Paris, 1910; in-16 (304 p.).

Halewyck (Michel). La charte coloniale. Commentaire de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge. Tome I. Bruxelles, 1910 ; in-8° (xxv - 322 p.). — Appendice (vi - 190 p.).

Frank (Louis). La paix et le district fédéral du monde. Paris, 1910; in-8° (32 p.).

Bourgeois (Henri). La légende de Suur-Tôll. Le géant d'OEsel. Rennes, 1910 ; extr. in-8° (19 p.).

BRUXELLES. *Ministère des Affaires Étrangères.* Documents relatifs à la répression de la traite des esclaves, publiés en exécution des articles LXXXI et suivants de l'Acte général de Bruxelles, 1910; in-fol.

— *Ministère de l'Industrie et du Travail. Office du Travail.* Rapport relatif à l'exécution de la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail pendant les années 1905-1908, présenté aux Chambres législatives. Bruxelles, 1910 ; in-4°.

— *Administration des Monnaies.* Rapport du Commissaire des Monnaies au Ministre des Finances, 10e année, 1909.

— *Société d'archéologie.* Annuaire, XXI, 1910.

LOUVAIN. *Université catholique.* Liber memorialis des fêtes jubilaires, 1834-1909.

PARIS. *Société nationale des Antiquaires de France.* Mémoires, VIIe série, tome IX, 1909.

Worms (René). Les principes biologiques de l'évolution sociale. Paris, 1910; in-18 (122 p.).

La Haye. *Commission royale d'histoire.* Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche texielnijverheid. Eerste deel. 1833-1840. (N.-W. Posthumus.) 1910.

— *Relazioni Veneziane.* Venetiaansche berichten over de Vereenigde Nederlanden, van 1600-1795. (P.-J. Blok.) 1909.

Prieto (Francisco González). Gran Diploma de honor. Poema dramático-lirico-épico-didácto-transcendental. Obra nueva de Enciclopedia artistica. Gíjon, 1910 ; in-16 (50 p).

ERRATA ET ADDENDUM.

Bulletin 1910 : Discours du baron de Borchgrave : *Quelques mots sur la science américaniste, etc.*

Page 13 (251), note 2. Au lieu de *loc. cit.*, lisez : *Un séjour dans l'île de Ceylan.*

Page 17 (255), ligne 6. Supprimez les mots : *de Montézuma.*

Page 39 (277), ligne 2. Ajoutez : Et l'on me signale encore de Rome d'autres entrelacs cruciformes, ainsi que des tétrascèles dans l'église de Sainte-Sabine, datant du VIe siècle. Les sculptures de ces ornements seraient du VIIIe siècle.

Page 41 (279), note 1, dernière ligne. Au lieu de Flon-Nouvoit, lisez : Plon-Nourrit.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 7.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 4 juillet 1910.

M. le Baron Ém. de Borchgrave, directeur et président de l'Académie.

M. le Chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Jules Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, le Comte Goblet d'Alviella, A. Prins,

P. Fredericq, G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, Mce Wilmotte, H. Pirenne, Ern. Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, E. Waxweiler, *membres;* W. Bang, *associé;* J.-P. Waltzing, H. Lonchay, De Wulf, Ern. Mahaim, Louis de la Vallée Poussin et J.-J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Aug. Beernaert, membre, et Eug. Hubert, correspondant.

M. le Directeur souhaite la bienvenue à M. Van Biervliet, qui assiste pour la première fois à la séance en qualité de correspondant.

CORRESPONDANCE.

—

Legs Arthur Merghelynck.

—

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Vu les extraits délivrés par le notaire Eugène Van der Meersch, de résidence à Ypres, de deux testaments mystiques en date des 2 et 21 février 1903, par lesquels

messire Arthur Merghelynck, écuyer, propriétaire, demeurant à Ypres, dispose notamment comme suit :

... « Je donne et lègue à l'État belge, si ce n'est pas déjà chose faite, avec obligation expresse d'affectation perpétuelle pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, dont le siège est à Bruxelles, la nue propriété, l'usufruit restant à..., sa vie durant : 1° de mon magnifique immeuble étant l'Hôtel-Musée Merghelynck, avec ses dépendances, situé en la ville d'Ypres, à l'angle sud-ouest des rues Marché aux Vieux-Habits et de Lille, avec tout ce qu'il contiendra au jour de mon décès, rien réservé ni excepté, meubles-objets d'art, objets de collection, même y compris tous les objets mobiliers qui doivent y être emmenés de la rue d'Elverdinghe, en vertu du présent testament, tant après ma mort qu'après la mort de...; 2° d'une maison sise à Ypres, Marché aux Vieux-Habits et contiguë à l'Hôtel-Musée et sise à l'est de celui-ci. Cette maison ne pourra pas être louée ni occupée par une personne exerçant un commerce ou une industrie dangereuse et susceptible de provoquer un incendie, tels que charpentiers, menuisiers, droguistes, marchands de vernis, etc.

» Ce legs est fait aux conditions suivantes : que l'Académie royale de Belgique ne pourra pas tenir ses séances à l'Hôtel-Musée, lequel devra scrupuleusement conserver la destination qu'il avait au jour de mon décès, c'est-à-dire d'un musée privé, mais que l'on peut visiter, suivant l'observance de certaines formalités. Il sera défendu de changer de destination, en totalité ou en partie, les bâtiments et dépendances de l'Hôtel-Musée,

qui devra porter à perpétuité le nom d'Hôtel-Musée Arthur Merghelynck. L'État belge n'aura pas la faculté de céder l'immeuble à n'importe qui et sous aucun prétexte, et il sera défendu de distraire le moindre objet se trouvant à l'Hôtel-Musée, qui devra rester dans l'état où je l'ai laissé . . .

» Je désire que le règlement d'ordre intérieur à l'Hôtel-Musée, en vigueur actuellement, le reste après ma mort ainsi qu'après la mort de . . . Après la mort de . . ., il y aura lieu d'apporter au règlement une seule modification : c'est que les personnes habitant Ypres et l'arrondissement, et leurs invités, soient mises sur le même pied que les étrangers et les touristes n'ayant pas d'attache en ville et pourront se présenter, comme eux, au gardien-concierge pour faire la visite de l'hôtel.

. . . .

» Pour être affectés au gardiennage, à l'entretien, aux réparations, au renouvellement des tapis, stores et rideaux, en cas de besoin, et généralement pour servir au paiement des charges annuelles résultant du legs de l'Hôtel-Musée et de son contenu, je donne et lègue à l'État belge, avec affectation perpétuelle pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, la nue propriété, l'usufruit appartenant à . . ., de tous mes biens immeubles sis à Watou (Flandre occidentale), d'une contenance de quarante-quatre hectares, soit cent mesures . . .

» Je demande que ces propriétés ne soient pas vendues et restent attachées à ma fondation.

. . . .

» Le revenu des propriétés léguées à l'État belge pour l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts . . . devra servir spécialement aux usages indiqués ci-dessus, et l'excédent des recettes sera capitalisé. Toutefois, il sera permis d'instituer tous les trois ans, si les ressources le permettent et sans nuire en aucune façon au dit entretien, un prix de cinq cents francs portant mon nom (Prix Arthur Merghelynck), décerné par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, pour le meilleur ouvrage historique concernant la Belgique . . . »

. . . .

Vu l'avis favorable de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique;

Considérant que la clause par laquelle le testateur déclare que l'État belge n'aura pas la faculté de céder l'Hôtel-Musée, à Ypres, à n'importe qui et sous aucun prétexte, ne devra être respectée qu'aussi longtemps que l'Hôtel-Musée conviendra à sa destination;

. . . .

Sur la proposition de Notre Ministre des Sciences et des Arts . . .,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Notre Ministre des Sciences et des Arts est autorisé à accepter, au nom de l'État belge, les legs faits à celui-ci par messire Arthur Merghelynck, avec affectation respective..... à l'Académie royale des sciences,

des lettres et des beaux-arts de Belgique, aux fins indiquées et aux conditions imposées par le testateur.

. . . .

Art. 6. — Notre Ministre des Sciences et des Arts . . . sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 19 avril 1910.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre des Sciences et des Arts,

Bon Descamps.

Le Bureau du XXXIe Congrès pour la langue et la littérature néerlandaises annonce que celui-ci se tiendra à Maestricht les 29, 30 et 31 août. — M. Vercoullie accepte d'y représenter l'Académie.

— La Classe a reçu, par anticipation, un mémoire de concours avec billet cacheté, *Reculer devant l'ennemi* . . ., soumis à la question du programme pour 1911 ainsi formulée : *Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel.*

— Hommages d'ouvrages :

Par M. Henry Carton de Wiart :

Les Vertus bourgeoises (au temps des États-Belgiques-Unis

de 1790); (présenté par M. le Baron de Borchgrave, avec une note y relative qui sera insérée au *Bulletin*; elle est intitulée : *Du roman historique en Belgique, à propos d'un livre récent*).

Par M. Thomas :

Sur quelques passages de Lucain;

Quelques réflexions sur le rôle des facultés dans les universités de l'État.

Par MM. Van den Gheyn et Bacha :

Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique, tome IX.

Par M. Gustave Cohen, à Paris :

Bibliographie des travaux scientifiques de M. Maurice Wilmotte. Extrait des Mélanges offerts à M. Wilmotte.

— Remerciements.

PRIX AUGUSTE BEERNAERT.

LITTÉRATURE FRANÇAISE.

Fondation.

Voulant encourager la littérature belge de langue française, je prie la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique de bien vouloir accepter un capital nominal de dix-sept mille francs, en rente belge 3 %, pour fonder un prix

biennal de *mille francs*, à attribuer, par un jury de sept membres, à la suite d'un concours ouvert deux années d'avance, à l'auteur belge ou naturalisé qui aura produit l'œuvre la plus remarquable, sans distinction de genre ou de sujet.

Ce capital sera remis à l'Académie dès la sanction royale, provoquée par le Gouvernement, conformément au Code civil.

Règlement.

Le jury, composé de sept membres, comprendra trois membres de la Classe des lettres; deux de la Société libre des Amis de la littérature, et deux professeurs d'histoire de la littérature française des quatre universités.

Les trois représentants de l'Académie seront le Directeur en exercice de la Classe et deux membres désignés par celle-ci.

Les deux représentants de la Société libre des Amis de la littérature seront désignés par celle-ci.

Les deux professeurs d'histoire de la littérature des universités seront, chaque fois, un professeur de l'État et un professeur d'une université libre à désigner par les facultés compétentes.

Lors du premier jugement du concours, le sort désignera l'université de l'État et l'université libre dont les professeurs d'histoire de la littérature feront partie du jury.

A la période suivante, les professeurs d'histoire de la

littérature, membres du jury, seront désignés par les deux autres universités.

Tous les quatre ans le sort établira un nouveau roulement.

Les auteurs sont invités à remettre leurs œuvres, à la date précitée, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies, 1, rue Ducale, en spécifiant l'objet du concours.

Les ouvrages livrés à la publicité doivent avoir été imprimés pendant la période.

La première période du concours sera close le 31 décembre 1911 et comprendra les années 1910 et 1911.

Les manuscrits peuvent être signés ou rester anonymes. Dans ce dernier cas, l'auteur devra y joindre un pli cacheté, renfermant son nom et son adresse. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme.

Le prix remporté par un travail manuscrit ne sera délivré que contre la présentation du premier exemplaire imprimé. Les autres manuscrits seront rendus aux auteurs qui les réclameraient.

Dans le cas où le concours serait sans résultat, la Classe pourra doubler le prix de la période suivante ou augmenter le capital, selon qu'elle le jugera convenable.

Le résultat du concours sera proclamé en séance publique.

Concours de la Classe pour l'année 1913 et Prix perpétuels.

PROGRAMME DU CONCOURS DE LA CLASSE POUR L'ANNÉE 1913.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

PREMIÈRE QUESTION.

On demande une étude sur l'exploitation des mines de charbon en Belgique depuis les origines jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier la légende de Godefroi de Bouillon, ses origines et son développement littéraire.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude critique sur les sources de l'histoire de la Flandre ou du Brabant.

QUATRIÈME QUESTION.

Étude sur le vocabulaire et la sémantique de Tertullien.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande une histoire économique de la Belgique à la fin de l'ancien Régime.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier l'art provincial qui s'est développé dans le nord de la Gaule à l'époque romaine.

SEPTIÈME QUESTION.

Étudier les relations et les influences littéraires de la Hollande et de la Belgique flamande depuis la séparation du XVIe siècle jusqu'à Waterloo.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier et classer les causes de guerre depuis la Révolution française. Distinguer notamment les causes qui peuvent être légitimes et celles qui sont contraires à la justice ou au droit des gens.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier l'activité industrielle des capitaux belges à l'étranger et son influence sur la prospérité nationale.

TROISIÈME QUESTION.

On demande une étude sur l'hospitalité neutre dans la guerre maritime, au point de vue historique et au point de vue du principe.

QUATRIÈME QUESTION.

Rechercher quelles conséquences sociales pourront résulter des progrès de la navigation aérienne.

CINQUIÈME QUESTION.

On demande de nouvelles recherches sur le texte, la composition et le plan de la Métaphysique d'Aristote.

SIXIÈME QUESTION.

Étudier, d'après les inscriptions grecques et latines, les idées sur la vie future qui avaient cours dans l'Empire romain, et les influences sous lesquelles ces idées se sont formées.

La valeur des médailles d'or attribuées à la solution de chacune de ces questions sera de *huit cents francs*.

Les mémoires seront adressés, francs de port, avant le 1er novembre 1912, à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, au Palais des Académies, à Bruxelles.

Conditions réglementaires.

Les mémoires présentés aux concours de la Classe des lettres et des sciences morales et politiques peuvent être rédigés en français, en néerlandais, en allemand ou en latin.

Les concurrents sont libres de signer leur travail ou d'y inscrire une devise reproduite sur une enveloppe cachetée qui contiendra leur nom et leur adresse. Ils y joindront une déclaration attestant que le mémoire est inédit et n'a pas obtenu de récompense dans un autre concours.

Sauf dispositions contraires résultant de clauses spéciales, les manuscrits soumis à la Classe restent déposés dans ses archives.

Il est permis aux auteurs d'en prendre copie dans les bureaux du Secrétariat.

PRIX PERPÉTUELS (1).

Prix de Stassart (600 francs).

Notice sur un Belge célèbre.

(X^e période : 1905-1910.)

Notice sur Jehan Boutillier, *auteur de la Somme rurale.*

Déterminer la nature et la portée de ses fonctions de lieutenant du baillage de Tournai-Tournaisis.

Indiquer les sources auxquelles il a puisé.

Comparer ses solutions et ses décisions avec celles des juristes du temps.

N. B. — *Il y aura peut-être lieu de les mettre en rapport avec les décisions des échevins d'Ypres sur le référé des échevins de Saint-Dizier.*

Délai pour la remise des manuscrits : **1er novembre 1910.**

Prix de Stassart (3,000 francs).

Histoire nationale.

(VIIe période : 1895-1900, prorogée jusqu'au 1er novembre 1910.)

Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIVe siècle jusqu'à la fin du XVIe.

---

(1) **Les concurrents pour les prix perpétuels sont tenus, sauf dispositions spéciales, de se conformer aux conditions réglementaires du concours annuel.**

Prix de Saint-Genois (1,000 francs).

Histoire ou littérature en langue flamande.

(IVe période : 1898-1907, prorogée jusqu'au 1er novembre 1910.)

Faire l'histoire de la période calviniste à Gand (1576-1584).

Les travaux doivent être écrits en langue flamande.

—

Prix Auguste Teirlinck (1,000 francs).

Littérature flamande.

(IVe période : 1892-1896, prorogée jusqu'au 1er novembre 1910.)

Faire l'histoire de la prose flamande avant l'influence bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réunion de nos provinces sous Philippe de Bourgogne, vers 1430.

Les travaux peuvent être écrits en langue française ou en langue flamande.

—

Prix Joseph De Keyn.

Instruction et éducation laïques.

En 1911 sera jugée la première période du seizième concours (1909-1910).

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation à l'usage des écoles primaires et des écoles d'adultes.

Une somme de *quatre mille francs* pourra être répartie entre les auteurs des ouvrages couronnés.

Peuvent prendre part au concours les œuvres inédites et les ouvrages de classe ou de lecture qui auront été

publiés du 1er janvier 1909 au 31 décembre 1910. Ils devront être adressés, francs de port, avant le **1er janvier 1911**, à M. le Secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Ne seront admis au concours que des écrivains belges et des ouvrages conçus dans un esprit exclusivement laïque et étranger aux matières religieuses. Les ouvrages pourront être écrits en français ou en néerlandais, imprimés ou manuscrits. Les imprimés seront admis, quel que soit le pays où ils auront paru. Les manuscrits pourront être envoyés signés ou anonymes; dans ce dernier cas, ils devront être accompagnés d'un pli cacheté contenant le nom de l'auteur et son domicile. Les manuscrits demeurent la propriété de l'Académie, mais les auteurs sont autorisés à en faire prendre copie, à leurs frais. Tout manuscrit qui sera couronné devra être imprimé pendant l'année courante, et le prix ne sera délivré à l'auteur qu'après la publication de son ouvrage.

—

En 1912 sera jugée la seconde période du seizième concours (1910-1911).

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation moyennes, y compris l'art industriel.

—

En 1913 sera jugée la première période du dix-septième concours (1911-1912).

Cette période est consacrée aux ouvrages d'instruction ou d'éducation à l'usage des élèves des écoles primaires et des écoles d'adultes.

—

PRIX ADELSON CASTIAU (1,000 francs).

(Xe période : 1908-1910. Délai : 31 décembre 1910.)

(XIe période : 1911-1913. Délai : 31 décembre 1913.)

Pour le meilleur travail *sur les moyens d'améliorer la condition morale, intellectuelle et physique des classes laborieuses et des classes pauvres.*

Les travaux concernant la petite bourgeoisie peuvent prendre part au concours.

Ne seront admis à concourir que les écrivains belges.

Dans le cas, dit le règlement, où l'ouvrage couronné serait inédit, il devra être imprimé dans l'année, et le prix ne sera délivré au lauréat qu'après la publication de son travail.

PRIX JOSEPH GANTRELLE (3,000 francs).

PHILOLOGIE CLASSIQUE.

(IXe période : 1er janvier 1907-31 décembre 1908, prorogée jusqu'au 31 décembre 1910.)

L'histoire du paganisme dans l'Empire d'Orient depuis le règne de Théodose le Grand jusqu'à l'invasion arabe.

(Xe période : 1909-31 décembre 1910.)

La Légion romaine, son histoire et son organisation.

N. B. — *On ne demande pas une série de monographies sur les légions romaines, mais une étude d'ensemble faisant ressortir le rôle que la légion romaine a joué dans la conquête du monde et la conservation de l'Empire.*

Ne seront admis à concourir que des auteurs belges; les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus du concours. Les mémoires peuvent être rédigés en français, en néerlandais ou en latin.

—

Prix Eugène Lameere (500 francs).

(IIe période : 1908-1913, expirant le 1er mai 1913.)

Destiné au meilleur *ouvrage d'enseignement de l'histoire à l'usage des écoles primaires, moyennes ou normales de Belgique, dans lequel l'image joue un rôle important pour l'intelligence du texte.*

—

Prix Charles Duvivier (1,200 francs).

(IIe période : 1908-1910, expirant le 31 décembre 1910.)

On demande une étude sur le régime juridique et économique du commerce de l'argent au moyen âge.

Ne seront admis au concours que des auteurs belges. Les membres et les correspondants de l'Académie sont exclus.

Les mémoires doivent être inédits; ils peuvent être écrits en français ou en flamand.

Les manuscrits ne peuvent être signés. Ils porteront une devise qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur. Il est défendu de faire usage d'un pseudonyme.

PROGRAMME DU CONCOURS POUR L'ANNÉE 1912.

Dans sa séance du 2 mai 1910, la Classe a prorogé de deux années la solution des questions suivantes, qui ont fait partie du programme pour 1910 :

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

On demande une étude sur Zuster Hadewych. — Prix : 800 francs.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Faire une étude critique des « Premiers principes » de Herbert Spencer, en tenant compte de l'application qu'il en a faite dans ses autres ouvrages. — Prix : 800 francs.

Les mémoires seront adressés francs de port, avant le 1er novembre 1911, à M. le Secrétaire perpétuel.

PRIJSKAMP VOOR 1913 EN BESTENDIGE PRIJSKAMPEN.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR HET JAAR 1913.

AFDEELING GESCHIEDENIS EN LETTERKUNDE.

EERSTE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de ontginning der kolenmijnen in België van den aanvang tot midden XVIIe eeuw.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De legende van Godfried van Bouillon, haren oorsprong en hare letterkundige ontwikkeling onderzoeken.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt eene critische studie over de bronnen van de geschiedenis van Vlaanderen of van Brabant.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Studie over den woordenschat en de beteekenisontwikkeling bij Tertullianus.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een huishoudkundige geschiedenis van België onder het oud regime.

ZESDE PRIJSVRAAG.

De provinciale kunst bestudeeren, die zich tijdens het Romeinsch tijdperk in het Noorden van Gallië ontwikkeld heeft.

ZEVENDE PRIJSVRAAG.

De letterkundige betrekkingen en invloeden van Nederland en Vlaamsch-België sedert de scheiding der XVIe eeuw tot aan Waterloo bestudeeren.

Afdeeling zedelijke en staatkundige wetenschappen.

EERSTE PRIJSVRAAG.

De oorzaken van oorlog sedert de Fransche Omwenteling bestudeeren en rangschikken. Inzonderheid zal men de oorzaken doen uitschijnen, die wettig kunnen zijn, en die welke strijdig zijn met de rechtvaardigheid of het volkenrecht.

TWEEDE PRIJSVRAAG.

De nijverheidsbedrijvigheid der Belgische kapitalen in den vreemde en haar invloed op den nationalen voorspoed bestudeeren.

DERDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een studie over de onzijdige gastvrijheid in den zeeoorlog, uit een historisch oogpunt en uit het oogpunt van het grondbeginsel.

VIERDE PRIJSVRAAG.

Nagaan welke maatschappelijke gevolgen uit den vooruitgang der luchtvaart kunnen voortvloeien.

VIJFDE PRIJSVRAAG.

Men vraagt een nieuw onderzoek over den tekst, de samenstelling en het plan der Metaphysica van Aristoteles.

ZESDE PRIJSVRAAG.

Volgens de Grieksche en de Latijnsche opschriften, de denkbeelden bestudeeren, die over het toekomstig leven in het Romeinsche Keizerrijk in omloop waren, alsmede de invloeden, waaronder die denkbeelden ontstaan zijn.

De waarde van de gouden penningen, aan de oplossing van ieder dezer vragen toe te kennen, zal *achthonderd frank* zijn.

De verhandelingen moeten vóór 1en November 1912 aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

—

Reglementsbepalingen.

De voor de jaarlijksche wedstrijden aangeboden verhandelingen mogen in het Fransch, in het Nederlandsch, in het Duitsch of in het Latijn gesteld zijn.

De mededingers zijn vrij, hun werk te onderteekenen of te voorzien van een motto, te herhalen in een verzegeld omslag met hun naam en adres er in. Zij zullen er eene verklaring bijvoegen, bevestigende dat de verhandeling onuitgegeven is en niet in een anderen wedstrijd bekroond werd.

Behalve anders luidende schikkingen, voortvloeiende

uit bijzondere bepalingen, blijven de aan de Klasse onderworpen handschriften in haar archief berusten.

Het is aan de schrijvers toegelaten, er in het Secretariaat afschrift van te nemen.

BESTENDIGE PRIJSKAMPEN (1).

PRIJS DE STASSART (600 frank).

VERHANDELING OVER EEN BEROEMDEN BELG.

(Tiende tijdvak : 1905-1910.)

Verhandeling over JEHAN BOUTILLIER, *auteur van de Somme Rurael.*

De natuur en de bevoegdheid van zijn ambt van luitenant van het baljuwschap van Doornik en het Doorniksche bepalen.

De bronnen waaruit hij geput heeft, aanduiden.

Zijn oplossingen en beslissingen met die van de rechtsgeleerden van dien tijd vergelijken.

L. W. — *Het zou wellicht passen, ze in verband te stellen met de beslissingen van de schepenen van Ieperen over het verslag van de schepenen van Saint-Dizier.*

De termijn voor het inleveren van de handschriften vervalt den 1en **November 1910.**

(1) **De mededingers voor de bestendige prijzen moeten zich, behoudens bijzondere schikkingen, voegen naar de reglementen van de jaarlijksche prijskampen.**

Prijs de Stassart (3,000 frank).

Vaderlandsche geschiedenis.

(Zevende tijdvak : 1895-1900, verlengd tot 1en November 1910.)

Studie over de œconomische inrichting van een groote grondbezitting sedert de XIVe eeuw tot einde XVIe eeuw.

—

Prijs de Saint-Genois (1,000 frank).

Geschiedenis of Letterkunde in het Nederlandsch.

(Vierde tijdvak : 1898-1907, verlengd tot 1en November 1910.)

De geschiedenis schrijven van het Calvinistisch tijdvak te Gent (1576-1584).

De aangeboden verhandelingen moeten in het Nederlandsch gesteld zijn.

—

Prijs August Teirlinck (1,000 frank).

Nederlandsche letterkunde.

(Vierde tijdvak : 1892-1896, verlengd tot 1en November 1910.)

De geschiedenis schrijven van het Nederlandsch proza vóór den Bourgondischen invloed, d. i. tot aan de vereeniging onzer gewesten onder Philips van Bourgondië, omstreeks 1430.

De aangeboden verhandelingen mogen in het Fransch of in het Nederlandsch gesteld zijn.

—

Prijs Joseph de Keyn.

In 1911 zal het eerste tijdvak van den zestienden prijskamp beoordeeld worden (1909-1910).

Dit tijdvak is gewijd aan de werken over onderwijs op opvoeding, ten dienste der leerlingen van lagere scholen en scholen voor volwassenen.

Eene som van *vier duizend frank* kan onder de schrijvers der bekroonde werken verdeeld worden.

Mogen aan den prijskamp deelnemen, de onuitgegeven werken, zoowel als de school- en leesboeken, die van 1en Januari 1909 tot 31en December 1910 verschenen zijn. Zij moeten vóór **1en Januari 1911** aan den heer Bestendigen Secretaris, in het Paleis der Academiën, te Brussel, vrachtvrij gezonden worden.

Alleen Belgische schrijvers en werken, die in een uitsluitend wereldlijken geest opgevat zijn en buiten de godsdienstige onderwerpen staan, zullen tot dezen prijskamp toegelaten worden. De handschriften en drukwerken mogen in het Fransch of in het Nederlandsch opgesteld zijn. De drukwerken worden toegelaten zonder aanzien van het land, waarin zij het licht zagen. De handschriften mogen den naam des schrijvers vermelden of verzwijgen ; in dit laatste geval zullen zij vergezeld zijn van een verzegelden brief, bevattende naam en woonplaats des schrijvers. De handschriften blijven het eigendom der Academie ; nochtans kunnen de schrijvers er op hun eigen kosten afschriften van laten maken. Ieder bekroond handschrift moet binnen het loopend jaar in druk verschijnen ; slechts na de uitgave van zijn werk zal de bekroonde zijn prijs kunnen ontvangen.

—

In 1912 zal het tweede tijdvak van den zestienden prijskamp beoordeeld worden (1910-1911).

Dit tijdvak is gewijd aan werken over middelbaar onderwijs, alsook over nijverheidskunst.

—

In 1913 zal het eerste tijdvak van den zeventienden prijskamp beoordeeld worden (1911-1912).

Dit tijdvak is gewijd aan de werken over onderwijs of opvoeding, ten dienste der leerlingen van lagere scholen en scholen voor volwassenen.

—

Prijs Adelson Castiau (1,000 frank).

(Tiende tijdvak : 1908-1910, 31 December 1910.)

(Elfde tijdvak : 1911-1913, 31 December 1913.)

Voor het beste werk *over de middelen tot verbetering van den zedelijken, verstandelijken en stoffelijken toestand der werkende en der behoeftige standen.*

De verhandelingen betreffende de kleine burgerij mogen ook aan den wedstrijd deel nemen.

Slechts de Belgische schrijvers worden tot dezen prijskamp toegelaten.

Is het bekroond werk nog onuitgegeven, dan zal het binnen het jaar der bekrooning in druk moeten verschijnen ; in dit geval zal de bekroonde den prijs slechts na de uitgave van zijn werk ontvangen.

—

Prijs Joseph Gantrelle (3,000 frank).

Klassieke philologie.

(Negende tijdvak : 1en Januari 1907-31 December 1908, verlengd tot 31 December 1910.)

De geschiedenis van het heidendom in het Oostersche Rijk sedert de regeering van Theodosius den Groote tot aan den inval der Arabieren.

—

(Tiende tijdvak : 1909-31 December 1910.)

De romeinsche « Legio », hare geschiedenis en inrichting.

L.W. — *Men vraagt niet een reeks monographieën over de Romeinsche legioenen, maar een samenvattende studie, die de rol doet uitschijnen door het Romeinsch legioen in de verovering der wereld en het behoud van het Keizerrijk gespeeld.*

Slechts Belgische schrijvers mogen mededingen voor den prijs; de titulaire en correspondeerende leden der Academie blijven buiten den prijskamp gesloten. De verhandelingen mogen in het Fransch, het Nederlandsch of het Latijn opgesteld zijn.

—

Prijs Eugène Lameere (500 frank).

(Tweede tijdvak : 1908-1913, eindigende den 1en Mei 1913.)

Voor het beste *werk van geschiedonderwijs voor de lagere, middelbare of normale scholen van Belgiën, waarin het beeld een voorname rol speelt om den tekst te verduidelijken.*

—

Prijs Charles Duvivier (1,200 frank).

(Tweede tijdvak : 1908-1910, eindigende den 31en December 1910.)

Men vraagt een studie over het rechterlijke en huishoudkundige stelsel van den geldhandel in de middeleeuwen.

Alleen Belgische schrijvers worden tot den prijskamp toegelaten. De titulaire en correspondeerende leden van de Academie zijn uitgesloten.

De verhandelingen moeten onuitgegeven zijn; zij mogen in het Fransch of in het Nederlandsch geschreven zijn.

De handschriften mogen geene handteekening dragen. Zij zullen een motto dragen, dat zal herhaald zijn in een verzegelden brief met den naam van den schrijver er in. Het is verboden een pseudoniem te gebruiken.

PROGRAMMA VAN DEN PRIJSKAMP VOOR HET JAAR 1912.

In hare zitting van 2en Mei 1910, heeft de Klasse de twee volgende vragen van het programma van 1910 twee jaar aangehouden :

Afdeeling geschiedenis en letterkunde.

Men vraagt eene studie over Zuster Hadewych. — Prijs : 800 frank.

AFDEELING ZEDELIJKE EN STAATKUNDIGE WETENSCHAPPEN.

Eene critische studie over de « First principles » van Spencer, rekening houdende met de toepassing die hij er in zijn andere werken van gemaakt heeft. — Prijs : 800 frank.

De verhandelingen moeten vóór 1[sten] November 1911 aan den heer Bestendigen Secretaris vrachtvrij gezonden worden.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

M. Kurth donne lecture d'un travail intitulé : *Étude critique sur Jean d'Outremeuse,* dont la Classe vote l'impression dans les *Mémoires* in-8°.

—

Du roman historique en Belgique, à propos d'un livre récent ; par le Baron de Borchgrave, directeur de la Classe et président de l'Académie.

Au début du XIXe siècle, le roman et l'histoire se mêlèrent intimement et produisirent le roman historique. Celui-ci avait été précédé du drame historique. En France notamment, Alexandre Duval, par son *Édouard en Écosse* et son *Guillaume le Conquérant,* Luce de Lancival, par sa *Mort d'Hector*, Lemercier, par son *Christophe Colomb*, avaient porté les esprits à s'intéresser au passé, à se

reprendre à vivre parmi les spectres des temps abolis. Ce qu'on remarque dans le genre nouveau du roman, envisagé dans sa meilleure acception, c'est le souci de l'exactitude et le réel aspect historique rendu aux faits, aux personnes, aux physionomies. *Les Martyrs*, de Chateaubriand, ne sont pas un roman historique proprement dit; ils constituent un genre à part. Mais Chateaubriand fit un voyage de deux ans à travers l'Europe et l'Asie Mineure afin de copier d'après nature les grandes descriptions de son livre et de leur donner une réalité plus ample.

Le roman historique proprement dit ne commence qu'avec Walter Scott. Il contribua puissamment à développer dans la génération d'alors le goût de l'histoire. Toutefois, il convient d'ajouter que Taine, dans son étude sur la littérature anglaise, a dénié à Scott la fidélité historique. « Les costumes, les paysages, les en dehors seuls sont exacts, dit-il; actions, discours, sentiments, tout le reste est civilisé, embelli, arrangé à la moderne. »

Nous sommes disposé à souscrire à ce jugement, du moins en ce qui concerne le *Quentin Durward*, qui raconte les démêlés de Louis XI avec Charles le Téméraire et l'insurrection des Liégeois contre ce dernier. Tous les critiques y ont relevé des invraisemblances, et la vérité y est souvent sacrifiée aux nécessités des situations. Mais il y a quelque chose qui grandit à nos yeux le *Quentin Durward*, c'est qu'il a eu la fortune d'inspirer à notre grand Gevaert une de ses plus belles partitions.

Le célèbre roman de Manzoni *I Promessi sposi* dérive de Walter Scott; mais l'auteur anglais en a fait cinquante, dit Cantu, Manzoni n'en a fait qu'un seul. Publié en 1827, il fut traduit aussitôt en plusieurs

langues. S'il relève du roman par la fiction, Manzoni fit de l'histoire avec une préoccupation peut-être excessive d'exactitude minutieuse.

Ses descriptions sont une peinture fidèle de Milan et de l'Italie au XVIIe siècle, alors aux mains des Espagnols; cette peinture, pas un historien de profession ne l'a dépassée. Ce qui fit le grand succès, le succès durable du livre, c'est que Manzoni y aborda les plus hautes questions d'économie sociale et de droit criminel, montrant ainsi que les leçons de son aïeul Beccaria n'avaient pas été perdues pour lui. Ce fut ensuite la perfection de la langue dans laquelle il faisait revivre avec un rare bonheur les archaïsmes pris dans les divers dialectes de l'Italie. Ce furent enfin les allusions politiques dont le livre est jalonné. Où l'auteur écrivait *espagnol*, le lecteur sous-entendait *autrichien*, et l'ouvrage acquérait par là un brûlant intérêt d'actualité.

Mais nulle part peut-être le roman historique n'a eu de vogue comme en France, et des écrivains illustres lui ont dû une grande part de leur popularité. Je dois me borner, dans cette rapide esquisse, à citer le *Cinq-Mars*, de Vigny, et la *Notre-Dame de Paris*, de Victor Hugo, deux conceptions d'une puissance que n'avait pas connue le grand écrivain écossais. Ils furent les brillants débuts de ce genre de l'école romantique, qui furent suivis bientôt d'une multitude d'œuvres d'inégale valeur, mais remarquables du moins, avant que la décadence s'accusât, par l'étude consciencieuse et la recherche de la réalité dans les faits et dans les mœurs.

On poussa le roman historique, dit un écrivain, jusqu'aux extrêmes limites. On chercha moins à éveiller l'attention par l'imprévu des scènes et l'enchevêtrement

des intrigues qu'à ressusciter des époques évanouies, disparues, et à les faire revivre à nos yeux étonnés. Tels furent le *Roi Candaule*, la *Nuit de Cléopâtre*, le *Roman de la Momie*, de Théophile Gautier, et le *Cheval de Phidias*, de Cherbuliez. La *Salammbo*, de Gustave Flaubert, les surpassa tous par ses détails précis, puisés aux meilleures sources, et sa savante restitution lui valut l'approbation la plus favorable des érudits français.

L'austère M. Guizot, tout en se défendant de faire du roman, — « on veut des romans, disait-il, que ne regarde-t-on de près à l'histoire ? » — M. Guizot n'en raconta pas moins, dans une forme qui tient de bien près au roman, les chastes amours de Lady Vaughan, qui avait accepté son premier mari par devoir et épousé le second sous l'empire d'une tendre affection. (*L'Amour dans le mariage*, 1855.)

Sans le placer sur la même ligne que ces grands écrivains, on ne peut passer sous silence le nom de l'inimitable conteur que fut Alexandre Dumas père, lequel, au jugement des plus sévères critiques, réussit plus d'une fois, par ses aperçus ingénieux et par de véritables intuitions, par exemple dans ses *Quarante-Cinq* et *La Dame de Montsoreau*, sur la minorité de Louis XIV, à se rapprocher des maîtres que nous avons cités.

En Belgique, les esprits les plus sérieux, les plus distingués adoptèrent le roman historique parmi leurs travaux de prédilection.

La première œuvre notoire en ce genre eut pour auteur un professeur de marque, qui chercha à populariser par le roman historique ses idées sur des époques dramatiques de notre passé.

C'était Henri Moke. « Il s'entendait, dit un de ses biographes, à éveiller chez ses élèves l'ardeur de l'étude et le goût des recherches personnelles. » Et Émile de Laveleye disait, de son côté, que « le but constant de toute la carrière de Moke avait été de faire de l'histoire nationale une école, un ferment de patriotisme ».

Moke fut mon professeur, un des hommes qui firent de moi un fervent de l'histoire, et je suis heureux de trouver cette occasion pour rendre à sa mémoire un hommage reconnaissant.

Son goût pour les études historiques le porta à étudier de près nos annales et à mettre en scène dans des romans, peut-être inspirés de Walter Scott, les principaux événements de nos troubles du XVIe siècle. C'est ainsi qu'il publia, dès avant 1830, *Les Gueux de mer* (1827), *Les Gueux des bois* et *La Bataille de Navarin* (1828), puis, un peu plus tard, *Philippine de Flandre* (1830) et son roman préféré : *Hermann ou la Germanie* (1832), qu'il remania dans la suite et dont il publia une nouvelle édition en 1862 sous le titre de *Thusvelda*, peu de temps avant sa mort. Ses premiers romans avaient, dit-on, moins de profondeur que la forme n'avait d'élégance ; mais ils remuaient l'âme du lecteur et faisaient tressaillir la fibre patriotique. Le jeune professeur, qui était un de nos plus fins lettrés, en recueillait une juste popularité.

Après 1830, les principaux périodiques, le *Trésor national*, la *Revue nationale*, la *Belgique* et autres ouvrirent leurs colonnes au roman historique, tandis que la *Revue trimestrielle* inaugurait surtout le roman de mœurs, le roman de genre, le roman psychologique. Toutefois, son directeur, Eug. Van Bemmel, ne craignit pas de s'essayer dans le roman historique, et son *Dom Placide*,

dernier moine de l'Abbaye de Villers, est présent à tous les souvenirs.

Ne pouvant tout citer, je me limite aux œuvres de nos prédécesseurs, de nos confrères.

Ce fut un professeur d'histoire à l'Athénée d'Anvers qui publia, en 1839, un roman historique dont le succès fut considérable et qui fut traduit rapidement en flamand, en italien et en anglais. Dans son *Maestro del Campo*, Félix Bogaerts dépeignit en couleurs brillantes la lutte des patriotes belges contre l'Espagne, et ses peintures avaient le mérite de la réalité rendue à travers le mirage de la fiction. Son *Lord Strafford* (1843) n'eut pas moins de vogue ; à peine eut-il paru, qu'il eut les honneurs de la traduction en flamand, en anglais et en allemand. On a dit de ce dernier roman qu'il est en quelque sorte une introduction au *Woodstock*, de Walter Scott ; en tout cas, il ne lui est pas inférieur.

Un troisième confrère, qu'il convient de citer, est Jules de Saint-Genois. Il était professeur, comme Moke et Bogaerts, archiviste et bibliothécaire et, de plus, historien et esprit très investigateur. Il fut le promoteur et le président de la Commission pour la publication de la *Biographie nationale.* Au cours d'une controverse sur la culpabilité des conseillers bourguignons de Marie de Bourgogne, il publia une étude *Sur la compétence de la juridiction à laquelle furent soumis Hugonet et Himbercourt.* Saint-Genois, qui plaidait « coupables », jugeant que sa thèse ne pouvait que gagner à être portée devant le forum gantois, écrivit en flamand un roman en deux volumes, intitulé : *Anna, tafereel uit de Vlaemsche Geschiedenis tijdens Maria van Bourgonje* (1844). Anna était

le prénom supposé d'une fille du chancelier Hugonet, qui aurait été dame d'honneur et amie de la duchesse Marie, sur laquelle elle exerçait une influence permettant d'expliquer plusieurs des démarches de la jeune souveraine. Saint-Genois, suivant pas à pas les documents officiels, faisait habilement ressortir les torts des Bourguignons. L'ouvrage méritait d'être traduit en français, dans l'intérêt même de la thèse de l'auteur; il ne l'a pas été, mais à le relire aujourd'hui, on constate qu'il n'a rien perdu de son captivant intérêt. Saint-Genois avait publié antérieurement *Hembyse*, qui eut un moment une vogue considérable, mais tant de documents ont été mis au jour depuis 1835 sur les hommes et les choses de notre Révolution du XVIe siècle, que le *Hembyse* paraît un peu vieilli aujourd'hui. *Le Château de Wildenborg* ou *Les Mutinés du siège d'Ostende* et le *Faux Baudouin* se lisent encore avec plaisir; mais la *Cour de Jean IV* nous paraît inférieure à la *Jeanne Goetghebuer*, de Coomans aîné, tableau du monde brabançon du XIVe siècle qui fait encore, avec la *Richilde*, du même auteur, les délices de la jeunesse des écoles.

Un autre de nos prédécesseurs, Adolphe Siret, écrivain élégant, délicat critique d'art, donna *Moïse Vauclin*, les *Récits historiques belges*, connus de tous, *Rubens*, *Spinola*, etc.

Mais le plus fécond et le plus populaire de nos confrères fut le grand romancier flamand Henri Conscience. Son *Tribun de Gand*, glorification de Jacques d'Artevelde, son *Lion de Flandre*, récit enflammé de la révolte des Flamands contre Philippe le Bel et de la mémorable bataille de Courtrai, sa *Guerre des Paysans*, destinée à

célébrer la vaillante lutte de nos braves campagnards contre l'étranger, ces trois œuvres capitales de Conscience sont aussi jeunes, aussi « vivantes » qu'elles l'étaient il y a cinquante ans.

L'impression produite sur l'esprit de nos populations était forte; on attendait avec impatience la publication du roman annoncé; si j'ose me servir d'une expression familière, on le « dévorait » aussitôt imprimé.

On ressentit une impression analogue lorsque parut, il y a quelques années, la *Cité ardente*, de Henry Carton de Wiart, que notre distingué et si compétent secrétaire perpétuel offrit à la Classe en l'adornant d'un commentaire sympathique (1). La *Cité ardente* en est à sa quatrième édition.

L'accueil fut plus flatteur encore quand les journaux annoncèrent, voilà quelques semaines, le beau livre du même auteur : *Les vertus bourgeoises au temps des États-Belgiques-Unis*, 1790 (2). La presse de toute nuance s'est déjà chargée d'en faire un vif éloge. Je me bornerai à en signaler quelques qualités attirantes.

L'histoire d'un fils de famille bourgeoise de l'époque, Thierry Charliers de Longprez, se meut dans le cadre des événements qui tendaient à faire des provinces autrichiennes des Pays-Bas un État indépendant. Si l'auteur nous intéresse par les aventures, assez calmes d'ailleurs, de Thierry Charliers, patriote sceptique d'abord, puis

---

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), n° 5, pp. 381-391, 1905.

(2) Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1910, 2e édition. 350 pages.

enthousiaste et bientôt découragé, il nous captive encore davantage par les réalités ambiantes du sujet. Échappées dans la société française comme dans la vie provinciale belge; descriptions, tout naturellement amenées, du Vieux-Bruxelles et de vieux intérieurs bruxellois; vie des familles patriciennes; évocation du prieuré de Groenendael, rendez-vous des Patriotes; exposé par Charliers père de la situation des Pays-Bas vis-à-vis de Joseph II; portraits plutôt sympathiques d'Albert de Saxe-Teschen et de cette gracieuse Marie-Christine dont le souvenir vit encore parmi nous; esquisse habile du gouvernement et de la cour austro-belges; silhouettes des personnages belges dirigeants et d'un moine augustin, dom Placide, qui rappelle par certains côtés le don Abbondio des *Fiancés*, de Manzoni; formation de l'armée nationale; premiers conflits; représentation de gala à la Monnaie où les comédiens ordinaires de LL. AA. SS. jouèrent pour la première fois en l'honneur de « Messeigneurs les États-Belgiques-Unis » : ce sont là autant de tableaux de genre qui nous reportent à près de cinq quarts de siècle en arrière et nous rappellent en même temps par certaines similitudes de situation les débuts de notre mouvement régénérateur de 1830.

On sait le reste. Le Congrès, qui s'appuyait sur les Puissances, s'aperçut bientôt qu'il se leurrait en comptant sur leur intervention. En vain redoubla-t-il d'efforts pour armer le pays. Vaine fut la campagne de la Meuse. On cherche à frapper un coup décisif. Encore une illusion. Les jeunes États-Belgiques apprennent par leurs agents diplomatiques à Berlin, à Londres et à Paris qu'il n'y a plus d'espoir du côté des Puissances. Celles-ci,

après avoir spéculé au début sur le mouvement « brabançon », se prononcent de plus en plus nettement pour le rétablissement de la domination autrichienne.

Il y a beaux jours que nous avons lu dans des auteurs connus, et notamment dans Adolphe Borgnet, Juste et autres, le récit méthodique et nécessairement froid de ces événements. C'est avec une véritable émotion qu'on les relit, chez Carton de Wiart, à travers le prisme de la fiction, dans des pages colorées et chaudes, avivées par tous les agréments d'une langue à la fois virile, riche et souple.

On n'a pas de peine à démêler la pensée génératrice du livre : vulgariser la connaissance d'une période où se réveilla notre conscience nationale et qui prépara 1830 ; ensuite évoquer les mœurs et les idées, plus honnêtes qu'héroïques et progressives, des bons vieux Bruxellois d'alors.

Je termine sur cette poignante conclusion :

« Bien que la nuit fût déjà avancée, les membres des États demeurèrent encore pour la plupart à leur poste ; mais leurs regards et leurs propos étaient mornes. Dans cette grande salle en désordre, où expirait la lueur des lampes, où traînaient de toute part des paperasses désormais inutiles, pesait une lourde atmosphère de chambre mortuaire. Et dans toutes ces âmes rigides, coulées au même creuset de la foi héréditaire et des simples *vertus bourgeoises*, sonnait le glas des espérances en allées... »

—

Notes sur Sénèque; par P. Thomas, membre de l'Académie.

J'ai déjà communiqué à la Classe deux séries de notes sur les *Lettres de Sénèque à Lucilius* (1). En relisant ce chef-d'œuvre du philosophe romain dans l'excellente édition de M. O. Hense (Leipzig, Teubner, 1898), j'ai trouvé à glaner quelques observations. Je les soumets à la bienveillante appréciation de mes confrères, tout en regrettant de n'avoir pas mieux à leur offrir. L'article 18 de notre règlement porte : « Les membres et les correspondants de la Classe lui communiquent, tous les deux ans, un travail inédit. » Le temps est venu de payer ma contribution. Il n'y a point d'or dans ma bourse; je donne ce que j'ai : de la menue monnaie et de la bonne volonté.

I.

Ep. 4, 5 : *Mors ad te venit : timenda erat, si tecum esse posset; < sed > necesse est aut non perveniat aut transeat.*

Sed a été ajouté par M. Gertz. Je préférerais *nunc*, qui est plus conforme à l'usage, lorsqu'à une hypothèse fausse, qu'on vient de développer, on veut opposer la réalité. *Nunc*, écrit $\overline{nc}$ par abréviation, a pu facilement être omis devant *necesse*.

---

(1) Voy. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique*, 3e sér., t. XXX, no 7 (1895), et t. XXXV, no 3 (1898).

II.

Ep. 5, 2 : *Asperum cultum et intonsum caput et neglegentiorem barbam et indictum argento odium et cubile humi positum et quicquid aliud ambitio nempe perversa via sequitur, evita.*

Ambitio nempe perversa est une correction de M. Gertz pour *ambitionem perversa*. Ce *nempe* est-il bien nécessaire? Haase s'était contenté de corriger *ambitionem* en *ambitio*, et je suis porté à croire qu'il avait raison. La faute provient, non de l'omission d'une syllabe *(pe)*, mais d'une erreur grammaticale : le copiste n'a pas compris que *quicquid aliud* est le complément de *sequitur*, il en a fait le sujet et il a été ainsi amené à changer *ambitio* en *ambitionem*. Un reviseur du meilleur manuscrit de la première partie des *Lettres à Lucilius* (le Parisinus 8540) a commis une bévue analogue, ep. 24, 11 : *Respice ad haec nostra tempora, de quorum languore ac deliciis querimur : omnis ordinis homines suggerent, omnis fortunae, omnis aetatis, qui mala sua morte praeciderint.* Il n'a pas vu que *homines* est l'accusatif complément de *suggerent*, dont *nostra tempora* est le sujet, et il a malencontreusement ajouté *se* devant *suggerent*, comme si *homines* était le sujet de ce verbe.

III.

Ep. 8, 1 : « *Tu me* », *inquis*, « *vitare turbam iubes, secedere et conscientia esse contentum? ubi illa praecepta vestra, quae imperant in actu mori?* » *Quod ego tibi*

videor interim suadere, in hoc me recondidi et fores clusi, ut prodesse pluribus possem.

Je pense qu'il faut lire : *Quid ego tibi videor interim suadere? In hoc me recondidi*, etc. (1).

L'idée de Sénèque est : « Je ne te conseille rien d'autre que ce que prescrivent les stoïciens. » Et il le prouve en montrant, par son propre exemple, que le sage, dans sa retraite, ne cesse pas d'être actif (*in actu*), qu'il travaille pour le bien de l'humanité. Sans doute, il y travaille autrement que ne l'entend le vulgaire, mais il y travaille avec autant d'énergie et plus efficacement. La contradiction qui surprend Lucilius n'est qu'apparente (2). La question *Quid ego tibi videor — suadere?* amènera Lucilius à réfléchir et à reconnaître que son objection n'est pas fondée; elle prépare ce qui suit. — *Interim* a ici un sens vague, propre au langage familier : il annonce qu'un éclaircissement viendra plus tard.

IV.

Ep. 8, 10 : *Hoc non inputo in solutum : < dedi > de tuo tibi.*

Dedi est une addition de M. Ferd. Rech admise par M. Hense. Elle ne me semble pas heureuse. La phrase est elliptique : avec *de tuo tibi* sous-entendez *solvi*, que l'on tire aisément de *in solutum*. Cette tournure concise

---

(1) Cf. ep. 110, 11 : *Quid ergo nunc te hortor ut facias?* ep. 7, 3 : *Quid me existimas dicere?*

(2) Cf. ep. 68, 10 : « *Otium* », *inquis*, « *Seneca, commendas mihi? Ad Epicureas voces delaberis.* » *Otium tibi commendo, in quo maiora agas et pulchriora quam quae reliquisti.*

est bien plus piquante que *dedi de tuo tibi. Dedi* n'est point, d'ailleurs, le terme propre pour dire «j'ai acquitté ma dette».

V.

Ep. 14, 6 : *Specie enim vincuntur, qui patientia restitissent.*

Je m'étonne que M. Hense ait préféré *patientia*, leçon de *v*, à *patientiae*, qui est donné par de bons manuscrits. Il détruit ainsi l'antithèse entre *specie vinci* et *patientiae resistere. Patientia*, en effet, signifie ici, comme souvent ailleurs dans Sénèque, « le fait de souffrir, la souffrance». Cf. ep. 9, 2 : *animum extra omnem patientiam positum;* ep. 13, 6 : *Illud praesta mihi, ut, quotiens circumsteterint, qui tibi te miserum esse persuadeant, non quid audias, sed quid sentias, cogites et cum patientia tua* (« tes souffrances réelles », comme dans notre passage, où *patientia* est opposé à *species*) *deliberes ac te ipse interroges, qui tua optime nosti;* de prov., 4, 13 : *ad contemnendam patientiam malorum animus patientia pervenit* (Sénèque joue sur le double sens du mot *patientia*); ibid., 6, 6 : *Ille extra patientiam malorum est, vos supra patientiam;* de ira, I, 11, 3 : *Quid induratius* (sc. *Germanis*) *ad omnem patientiam?* ad Marciam de consol., 20, 6 : *Nihil ergo illi mali inmatura mors attulit : omnium etiam malorum remisit patientiam;* etc. *Patientia* se rencontre déjà dans la même acception chez Sénèque le père, par exemple, Controv., II, 5, 6 : *Describam nunc ego cruciatus et miseram corporis patientiam inter tyrannica tormenta saevientia.* Le terme classique est *perpessio.*

VI.

Ep. 14, 16 : *Initia in potestate nostra sunt : de eventu fortuna iudicat, cui de me sententiam non do. « At aliquid vexationis adferet, aliquid adversi. » Non damnatur latro, cum occidit* ***.

Gronow avait excellemment corrigé : *Non damnat latro, cum occidit*, « un brigand ne vous condamne pas lorsqu'il vous tue ». Ce n'est pas un juge, c'est un assassin. La fortune ressemble à ce brigand : elle peut nous apporter des traverses, des malheurs; elle ne peut pas nous juger, nous condamner. Force aveugle et brutale, elle n'a, au point de vue moral, aucune autorité légitime. « Je lui dénie toute compétence », dit Sénèque, « je n'admets pas qu'elle puisse rendre un verdict à mon sujet (*cui de me sententiam non do*). »

Il n'y a aucune raison de supposer, avec Haase, une lacune après *occidit*. Tout développement affaiblirait la réplique de Sénèque (1).

VII.

Ep. 22, 4 : *Ista enim, quae dici solent, falsa sunt : « Non potui aliter. » Quid, si nollem? « Necesse erat. » Nulli necesse est felicitatem cursu sequi.*

---

(1) Je suis donc d'un avis entièrement opposé à celui de M. Hense, qui écrit : « At vel sic abruptior est oratio, quam ut non plura addidisse Seneca credendus sit. » — Il nous manque encore une bonne étude sur le style de Sénèque. Celui qui voudrait entreprendre ce travail devrait connaître à fond Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère et J.-J. Rousseau.

Ce passage est mal ponctué. *Quid, si nollem?* n'est pas une réponse à *Non potui aliter*, comme la disposition des guillemets semble l'indiquer. Cette formule elliptique (pour *quid fieret, si nollem?*) signifie : « Qu'arriverait-il, si je ne voulais pas? », c'est-à-dire : « A quoi me servirait-il de ne pas vouloir, de résister, de refuser? » Elle s'emploie pour dire qu'on n'était pas libre de se soustraire à une obligation, de ne pas faire telle ou telle chose. Cf. de benef., III, 22, 2 : *Vis scire, quando non sit beneficium* (de la part d'un esclave)? *Ubi dici potest : Quid, si nollet* (savoir l'esclave)? *Ubi vero id praestitit, quod nolle licuit, voluisse laudandum est.* On le voit, les trois termes : *Non potui aliter* — *Quid, si nollem?* — *Necesse erat*, expriment la même idée et sont l'explication de *ista, quae dici solent.* Ils doivent donc être mis tous les trois entre les guillemets.

VIII.

Ep. 25, 7 : *Dissimilem te fieri multis oportet. Dum tibi tutum non est ad te recedere, circumspice singulos : nemo est, cui non satius sit cum quolibet esse quam secum.*

La tradition la plus autorisée (1) donne : *dum tibi tutum non sit.* J'estime, avec Schweighäuser, qu'il faut supprimer *non : dum tibi tutum sit* = *donec tibi tutum fuerit* (2). Mais cela ne suffit pas pour corriger le passage; il faut

---

(1) Voy. la note critique de M. Hense.

(2) « *Non* ante *sit* mea de coniectura ausus sum delere, ut ex scholio adiectum; nam *dum... sit* idem fere valet ac *dum... non est.* » (Schweighäuser).

changer la ponctuation et écrire : *Dissimilem te fieri multis oportet, dum tibi tutum sit ad te recedere. Circumspice singulos : nemo, etc.* Cf. ep. 42, 10 : *Circumspice ista, quae nos agunt in insaniam, etc. : scies, etc.*; ep. 113, 15 : *Circumspice omnium corpora : nulli non et color proprius est et figura sua et magnitudo.*

IX.

Ep. 29, 2 : « *Quare* », *inquis*, « *verbis parcam? gratuita sunt. Non possum scire, an ei profuturus sim, quem admoneo : illud scio, alicui me profuturum, si multos admonuero. Spargenda manus est. Non potest fieri, ut non aliquando succedat multa temptanti.* »

Koch a voulu corriger *spargenda* en *porrigenda*. M. Hense serait tenté de lire *spargendum plena manu est*. Je ne pense pas qu'il faille toucher au texte. *Spargere manum*, c'est faire un geste large de la main (1), tel le geste du semeur qui lance les grains à la volée.

X.

Ep. 42, 4 : *Multorum crudelitas et ambitio et luxuria, ut paria pessimis audeat, fortunae favore deficitur. Eadem velle, si iuvat audentis, cognosces : da posse, quantum volunt.*

---

(1) Voy. par exemple Quintilien, XI, 3, 118 : *ut... temere sparsa manu in proximos offendat.*

M. Hense a adopté la conjecture de Bücheler : *eadem velle, si iuvat audentis* (sc. *fortuna ;* cf. Virg., Aen., X, 284), *cognosces*, conjecture ingénieuse sans doute, mais qui s'écarte beaucoup trop du texte des manuscrits. Ceux-ci portent, en effet :

Velle subaudis / cognosces (*p*);
Velle si subauditis cognoscis (L);
Velle si ///// *subaudisti cognoscis* (*a*).

Haase avait bien deviné que *subaudis* provient d'une glose interlinéaire qu'un copiste inintelligent a insérée dans le texte (1). Or, on ne corrige pas une glose, on l'écarte purement et simplement (2). Nous reviendrons donc à la leçon de Haase : *Eadem velle cognosces : da posse quantum volunt.*

Nous rencontrons une tournure analogue ep. 95, 23 : *Innumerabiles esse morbos non miraberis : coquos numera.*

---

(1) Préface du 3e volume de son édition, p. VII : « Insigne est ac manifestum glossema ep. 42, 4, ubi post *eadem velle* additam vocem *subaudis* ex *p* et P et septem aliis codd. Fickertus notavit; in uno Guelferbytano W sec. XV. est *si subaudis ;* scilicet grammaticus aliquis scripserat *subaudi si*, ut sequentem imperativum *da* positum indicaret pro *si dabis.* » Je serais plutôt tenté de croire qu'il y avait *subaudi sic :* le glossateur voulait dire qu'avec *cognosces* il fallait sous-entendre *sic*, annonçant la proposition suivante : *da posse quantum volunt;* le *c* de *sic* a disparu devant le *c* de *cognosces*, et l'*i* a suivi. La question n'a d'ailleurs pas d'importance.

(2) M. Hense a dit lui-même (*praef.*, p. XXXI), à propos d'un autre passage : « In glossemate emendando frustra laborarit corrector. »

Ordinairement la phrase renfermant l'impératif, qui est une manière vive d'exprimer une condition, précède celle qui renferme l'indicatif futur et qui exprime la conséquence de l'accomplissement de la condition (par exemple : *da posse quantum volunt : eadem velle cognosces*, et encore : *coquos numera : innumerabiles esse morbos non miraberis*). C'est pourquoi Madvig a voulu intervertir l'ordre des phrases dans notre passage et dans celui de l'ep. 95. Mais ces deux passages me paraissent se corroborer l'un l'autre, et je respecterais l'anomalie. L'impératif se traduira par : « tu n'as qu'à... ».

XI.

Ep. 42, 5 : *Meministi, cum quendam adfirmares esse in tua potestate, dixisse me volaticum esse ac levem et te non pedem eius tenere, sed pennam. Mentitus sum? pluma tenebatur.*

Après *mentitus sum*, il faut remplacer le point d'interrogation par deux points. Sénèque ne demande pas s'il s'est trompé : il reconnaît qu'il s'est trompé en se montrant trop optimiste. C'est la figure bien connue que les rhéteurs appellent « correction ». Elle produit ici un effet piquant d'imprévu. Le point d'interrogation ôte tout le sel du passage (1).

---

(1) Le cas est tout différent ep. 119, 7 : *Post Dareum et Indos pauper est Alexander. Mentior? Quaerit, quod suum faciat, scrutatur maria ignota, etc.* Là, Sénèque donne une explication, il justifie ce qui paraît un paradoxe. Dans notre passage, il se rétracte, il renchérit sur sa première assertion.

XII.

Ep. 49, 4 : *...aetatis nostrae... cuius brevitatem aliquando futuram cogitemus.*

La brièveté de la vie humaine est une vérité toujours présente et non un fait futur. M. Gertz ajoute *manifestam* après *brevitatem*. M. J. Müller change *futuram* en *defecturam*. Je préférerais supprimer *futuram*, qui m'a l'air d'une interpolation inepte due à un lecteur qui n'avait pas saisi le sens de *aliquando cogitemus*.

XIII.

Ep. 53, 6 : *Dubio et incipiente morbo quaeritur nomen, qui ubi etiam talaria coepit intendere et utrosque † dextros pedes fecit, necesse est podagram fateri.*

Le mot *dextros* est évidemment corrompu. La correction la plus plausible est celle de Toup : *distortos* (cf. ep. 67, 3 : *podagra distortus*; de ira, III, 33, 3 : *distortis pedibus et manibus*). Apulée rend la même idée par *detortus*, Metam., V, 10 : *Ego vero maritum articulari etiam morbo conplicatum curvatumque... sustineo, plerumque detortos et duratos in lapidem digitos eius perfricans.*

XIV.

Ep. 59, 9 : *...hoc quaeram... quid ista nos stultitia tam pertinaciter teneat?*

Ista est la leçon des manuscrits inférieurs. Je crois que M. Hense a eu tort d'abandonner celle des meilleurs

manuscrits : *quid ita*. Cf. de provid., 1, 1 : *Quaesisti a me, Lucili, quid ita, si providentia mundus ageretur, multa bonis viris mala acciderent*. Cette forme d'interrogation exprime la surprise, le blâme, l'indignation, etc. Voy. la note de Weissenborn à Tite-Live, XXVII, 34, 13. Pour justifier *ista*, M. Hense note que le mot *stultitia* a été employé plus haut (§ 8). Mais il s'agit là de la *stultitia* en général; le démonstratif *ista* n'aurait de raison d'être que si Sénèque avait parlé d'un genre particulier de *stultitia*.

XV.

Ep. 74, 33 : *Quemadmodum in corporibus † insignis languoris signa praecurrunt*... *Insignis* est évidemment fautif. Je corrigerais *instantis* (1). Notons que dans le manuscrit V on lit *insi////nis* (g au-dessus). La faute s'explique par l'influence de *signa*, qui suit.

XVI.

Ep. 86, 12 : *Hoc loco dicet aliquis : « Olim liquet mihi inmundissimos fuisse »*.

M. Hense a tiré *aliquis olim* de la leçon fournie par la

---

(1) Ces lignes étaient écrites quand j'ai reçu de M. C. Brakman, professeur au gymnase de La Haye, une brochure intitulée *Annaeana nova, etc.* (Leyde, Brill, 1910), dans laquelle la même conjecture est proposée (p. 7). Je suis heureux de m'être rencontré avec le savant latiniste hollandais, et je n'ai pas cru devoir supprimer ma note, les résultats auxquels deux chercheurs arrivent indépendamment l'un de l'autre offrant plus de garanties de vraisemblance.

première main des manuscrits V et M : *aliquotis*. P donne *aliquo*; la vulgate, *aliquis*. Selon moi, cette dernière leçon est la bonne. Quant à la corruption *aliquotis*, elle s'explique aisément. Sous l'influence de *loco, aliquis* a été altéré en *aliquo* (sic P). Un correcteur a mis dans l'interligne *vel is* (c'est-à-dire : « ou *aliquis* »). Or, l'abréviation de *vel* ressemble beaucoup à un *t* (*aliquo*$^{t\ is}$). De là, par insertion de la variante mal comprise, *aliquotis*. La véritable origine de la faute de V et M étant reconnue, nous n'hésiterons pas à écarter cet *olim* que M. Hense a ajouté inutilement au texte.

XVII.

Ep. 86, 14 : ...*didici ab Aegialo, diligentissimo patre familiae... quamvis vetus arbustum posse transferri. Hoc nobis senibus discere necessarium est, quorum nemo non olivetum alteri ponit... Te quoque proteget illa, quae « tarda venit seris factura nepotibus umbram », ut ait Vergilius noster.*

Ce passage m'offre l'occasion de résoudre un petit problème d'histoire littéraire.

Tout le monde connaît le beau vers de La Fontaine (1) :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage.

M. H. Regnier, dans la *Collection des grands écrivains*

---

(1) *Le Vieillard et les trois jeunes hommes* (Fables, XI, 8).

de la France (1), indique trois passages de poètes latins qui ont pu servir de modèle à La Fontaine :

1° Virgile, Géorgiques, l. II, v. 58 :

(arbos)
Tarda venit, seris factura nepotibus umbram (2).

2° Virgile, 9e églogue, v. 50 :

Insere, Daphni, piros : carpent tua poma nepotes.

3° Cécilius Statius, dans un fragment des *Synephebi*, conservé par Cicéron, de senectute, 7, 24 :

Serit arbores, quae saeclo prosint alteri (3).

C'est, à mon avis, du vers des Géorgiques, cité par Sénèque, que La Fontaine s'est inspiré (4).

Le XIe livre des Fables, dont fait partie la fable du *Vieillard et des trois jeunes hommes*, parut en 1679.

Deux ans plus tard, en 1681, La Fontaine publia la traduction des *Épîtres de Sénèque*, ouvrage posthume de son ami Pintrel; il avait mis en vers français les divers

---

(1) Œuvres de La Fontaine, t. III, p. 157-158.

(2) M. Regnier a soin de noter que ce vers a été cité par Sénèque, ep. 86, et là, traduit par Malherbe et par La Fontaine lui-même. (Voy. plus loin.)

(3) Voy. O. Ribbeck, *Scaenicae Romanorum poesis fragmenta*, vol. II, p. 80 (Leipzig, 1898). — Les manuscrits portent : *Serit arbores, quae alteri saeculo prosint.*

(4) M. Paul Faider, dans son étude sur le poète comique Cécilius (*Le Musée belge*, t. XII (1908), pp. 357-358), a émis la même opinion, mais il semble croire que La Fontaine a puisé directement dans Virgile, et il n'a point utilisé les précieuses indications de M. H. Regnier.

passages de poètes anciens cités dans les *Épîtres*, et voici comment il avait rendu le vers des Géorgiques :

Dont l'ombre est réservée aux arrière-neveux.

Ce rapprochement est déjà assez significatif.

Mais il y a plus.

Dans le vers :

Mes arrière-neveux me devront cet ombrage,

on remarque, d'une part, le sentiment touchant du vieillard songeant à sa postérité et, de l'autre, le trait pittoresque de l'*ombrage*. Ce dernier trait ne se trouve ni dans le vers de la 9e églogue, où il s'agit de fruits, ni dans le vers de Cécilius Statius, qui n'a que le terme général *prosint*. Il a donc été tiré du vers des Géorgiques (1). En revanche, celui-ci ne renferme point l'idée de prévoyance pour autrui qui est contenue dans le vers de la 9e églogue et surtout dans le vers de Cécilius Statius. Mais cette idée est exprimée par Sénèque dans les phrases qui amènent la citation du vers des Géorgiques : *Hoc nobis senibus discere necessarium est, quorum nemo non olivetum alteri ponit... Te quoque proteget illa, etc.* Ainsi le passage de Sénèque avec sa citation virgilienne est la véritable source du vers de La Fontaine. On objectera peut-être que la publication du livre XI des Fables est antérieure à celle de la traduction de Pintrel. Mais il est plus que vraisemblable que La Fontaine s'est

(1) Ajoutons l'expression « arrière-neveux », commune aux deux vers de La Fontaine et qui est destinée à rendre *seris nepotibus*.

intéressé au travail de son ami avant de s'en faire l'éditeur et qu'il avait l'épître 86 présente à la mémoire lorsqu'il a écrit le *Vieillard et les trois jeunes hommes.*

XVIII.

Ep. 90, 36 : *...fortunata tempora, cum in medio iacerent beneficia naturae promiscue utenda, antequam avaritia atque luxuria dissociavere mortales et ad rapinam ex consortio discurrere.*

Après *discurrere*, Bücheler propose de suppléer *docuere.* Je proposerai *coegerunt*, qui est plus énergique. Cf. ep. 47, 19 : *Sed ad rabiem nos cogunt pervenire deliciae.*

XIX.

Ep. 124, 5 : *Quod si quis vellet non oculis, sed tactu minuta discernere, subtilior adhoc acies nulla quam oculorum et intentior daret bonum malumque dinoscere.*

Je confesse ingénument que, malgré tous mes efforts, je ne comprends rien du tout à cette phrase. Je me console en pensant que d'autres ne sont peut-être pas plus heureux que moi.

Les manuscrits inférieurs donnent *quid si quis*, leçon excellente qui nous tirera d'affaire.

Au commencement de cette épître, Sénèque pose la question *utrum sensu conprehendatur an intellectu bonum?* « si le bien se perçoit par les sens ou par l'entendement ? » On devine sa réponse : c'est à la raison qu'il appartient de décider ce qui est bien et ce qui est mal. Il réfute dédaigneusement ses adversaires : *Nam apud*

istos vilissimae parti datur de meliore sententia, ut de bono pronuntiet sensus, obtunsa res et hebes et in homine quam in aliis animalibus tardior. Vient ensuite le passage qui nous occupe. Sénèque montre qu'il serait absurde de s'en rapporter, pour les petits objets matériels, au sens le plus grossier, celui du toucher : *Quid, si quis vellet non oculis, sed tactu minuta discernere* (1)? Puis, passant aux objets abstraits, tels que le bien et le mal, il nie qu'un sens plus aiguisé encore que celui de la vue puisse les discerner : *Subtilior adhoc* (= *adhuc*) (2) *acies nulla quam oculorum et intentior daret bonum malumque dinoscere* (3). Et il aboutit tout naturellement à la conclusion: *Vides, in quanta ignorantia veritatis versetur et quam humi sublimia ac divina proiecerit, apud quem de summo bono, malo iudicat tactus*. Le sens le plus fin, le plus délié, ne saurait discerner le bien du mal, et c'est le sens le plus obtus, le toucher, que ces gens, *quicumque voluptatem in summo possunt*, érigent en juge du bien et du mal!

---

(1) Pour la tournure *quid, si...*, cf. ep 114, 5 : *Quid, si quis, etc.*; de ira, I, 2, 3 : *Quid, si tibi libuerit, etc.*; 19, 3 : *Quid, si ille vidisset, etc.*; II, 6, 1 : *Quid, si dicat, etc.*; 10, 1 : *Quid enim, si quis irascatur, etc.*; 6 : *Quid enim, si mirari velit, etc... Quid, si miretur, etc.*; 31, 7 : *Quid, si nocere velint manus pedibus, etc.*; 36, 2 : *Quid, si nudus ostenderetur?* Etc.

(2) *Adhuc*, pour *etiam*, avec un comparatif, se rencontre plusieurs fois dans Sénèque.

(3) J'aurai recours, puisque cette phrase a embarrassé commentateurs et traducteurs, au procédé enfantin de la paraphrase : *Nulla acies, etiamsi foret adhuc subtilior et intentior quam oculorum, daret bonum malumque dinoscere.*

—

Sur la tombe de Raymond Lulle ;
par Jules Leclercq, membre de l'Académie.

I.

Palma, capitale de l'île Majorque, a plus d'églises que n'en a aucune ville d'Espagne. Si la plus grandiose est la cathédrale, érigée par Don Jaime le Conquérant, si la plus ancienne est Sainte-Eulalie, qui semble très antérieure au XIIIe siècle, je n'en connais pas de plus favorable au recueillement que la vieille église de Saint-François d'Assise, avec son beau cloître gothique déserté par les frères mineurs qui vinrent s'y abriter en 1278.

J'y entrai quand le jour tombait. J'étais seul dans la sombre nef ogivale. La lumière vacillante d'une lampe piquait l'obscurité naissante. J'allai me prosterner dans la chapelle située sous le chœur, à gauche, où, encastré dans le mur, s'élève le magnifique tombeau gothique de Raymond Lulle. Ce nom est celui d'un illustre enfant de Majorque, de l'homme le plus prodigieux de son siècle et peut-être de tout le moyen âge. Tandis que l'ombre s'épaississait dans le silence favorable à la méditation, j'évoquais la vie extraordinaire du grand mort couché sous le marbre. Remontant le cours des temps, j'évoquais aussi un souvenir tragique qui peu à peu se précisait dans toute son horreur et avec toute la netteté d'une hallucination. Je me voyais entouré par la foule qui se pressait dans l'église Saint-François un jour des morts du XVe siècle. Et au milieu de cette foule en désordre,

je voyais surgir des chevaliers qui tiraient l'épée du fourreau, je croyais ouïr le sinistre cliquetis des armes, je voyais des torrents de sang inonder le parvis du temple, puis j'entendais les cris des blessés et des mourants, et les supplications des prêtres qui accouraient, le crucifix à la main, au milieu des combattants. Et l'hallucination passée, je me demandais avec épouvante comment cette scène sacrilège, dont j'avais eu la vision si nette, avait pu, le 2 novembre 1490, avoir pour témoins ces voûtes silencieuses sous lesquelles je méditais ce soir.

Il semble qu'à cette époque de foi robuste les passions, bonnes ou mauvaises, étaient plus vives et que les hommes allaient plus facilement des plus nobles enthousiasmes aux plus violents emportements. Il y avait alors à Palma deux familles nobles que divisait une haine profonde, comme autrefois à Vérone les Montaigus et les Capulets. Cette haine, comme il arrive souvent, avait une cause aussi futile que ridicule. Un jour de carnaval, Jaime Armadans, passant devant la maison de Pedro Odon Spanyol, reçut sur la tête le contenu d'une jarre d'eau qu'une servante versait d'une fenêtre. Irrité, il descend de sa mule, monte dans la maison et, sans vouloir entendre les supplications de la femme de Pedro, inflige à la servante un ignominieux châtiment. En apprenant le fait, Pedro ourdit un complot avec ses amis, et cinquante conjurés pénètrent la nuit dans la maison d'Armadans, le surprennent avec sa femme et les massacrent tous deux à coups de poignard. Au sortir de la maison, Nicolas de Pachs, un des assassins, blesse à la tête un cousin d'Armadans.

Les conjurés, pour tout châtiment, reçurent l'ordre de se tenir emprisonnés chez eux. Mais Nicolas de Pachs et

Pedro de San Juan, qui avaient été autorisés à prendre part au siège de Grenade, mirent tant de zèle à servir le roi qu'ils obtinrent leur pardon. Et tous conclurent ensuite une trêve qu'ils devaient rompre bientôt dans des circonstances atroces. Parmi la foule qui assistait aux offices du jour des morts, une bousculade eut lieu qui provoqua une querelle entre quatre chevaliers. Ils n'eurent pas sitôt tiré le glaive que la haine non encore éteinte se réveilla dans tous les cœurs, et ce fut bientôt une mêlée générale. Les épées se croisaient en tous sens. Dans leur rage, les combattants s'acharnaient sur les chefs de parti, sur Pedro de San Juan, qui eut la tête presque tranchée, sur Francisco de Armadans, qui reçut cinq coups de couteau et perdit le bras droit, sur Guillelmo Desmas, qui fut frappé à mort, sur Guillelmo Puigdorfila, qui eut la tête fendue et l'épaule brisée, sur Miguel Burguet, qui reçut trois blessures. Ivres de vengeance, les massacreurs restaient sourds à la voix des prêtres qui voulaient s'interposer entre eux, et la troublante apparition du Saint-Sacrement au milieu des morts et des blessés jonchant les dalles put seule mettre fin à ce carnage, qui coûta la vie à trois cents citoyens de Palma (1).

II.

Tels sont les sombres souvenirs que je repassais dans mon esprit au pied de la sépulture de Raymond Lulle qui repose, depuis six siècles, dans sa chapelle, et dont les

---

(1) Pablo Piferrer. *Islas Baleares. Mallorca bajo la dinastia castellana de los Fernandos.* Barcelone, 1888.

os durent tressaillir en ce lugubre jour des morts de l'an 1490. Ce Raymond Lulle, que les Majorquins désignent sous le nom de Ramon Lull, est un des hommes les plus prodigieux qui aient paru dans l'histoire du monde. Et cependant, il est tellement oublié aujourd'hui que les dictionnaires encyclopédiques ne lui consacrent pas vingt lignes. Son nom n'était guère connu qu'en Espagne avant que M. Marius André eût entrepris de traduire ses œuvres et d'écrire sur sa vie étrange et singulièrement mouvementée un des plus beaux livres de la collection biographique publiée sous la direction de M. Henry Joly, de l'Institut (1).

Si Raymond Lulle n'est guère connu chez nous, il n'est pas un habitant de Palma qui ne puisse raconter sa vie merveilleuse. Son père, Raimundo Lulio, était un de ces gentilshommes de Barcelone qui accompagnèrent Don Jaime Ier dans son expédition aux Baléares et qui reçurent des terres en partage lors de la conquête. Pour sa part, il reçut plusieurs domaines importants. Il épousa Isabel de Heril, et de ce mariage naquit notre Raymond en 1235. Issu d'une antique race catalane, Raymond, à l'exemple de beaucoup de nobles de ce temps, dédaigna d'apprendre à lire et s'adonna au métier des armes. A 14 ans, il devient page à la cour du roi. Mais au lieu de s'acquitter des devoirs de sa charge, il dissipe les années de sa jeunesse dans une débauche effrénée et il n'annonce ce qu'il sera un jour que par des poèmes légers où il célèbre la beauté des femmes; il scandalise par ses libertinages la cour de Jaime II, pourtant bien indulgente; ni son

---

(1) *Le bienheureux Raymond Lulle*. Paris, 1900, 2e éd.

mariage avec la gracieuse Dona Blanca Picany, ni même sa paternité ne l'assagissent. Il s'éprend éperdument à 30 ans d'Ambrosia de Castello, la plus belle, mais aussi la plus vertueuse femme de Palma; et comme elle est mariée avec un riche Génois, c'est un double adultère qu'il médite. Il la suit effrontément dans les rues de la ville et, un jour, il s'oublie jusqu'à entrer après elle, à cheval, dans l'église de Sainte-Eulalie d'où les fidèles l'expulsent, indignés. Malgré les représentations de ses amis sur son action sacrilège, il s'obstine dans sa poursuite.

Alors une scène comme on n'en imaginerait pas de plus pathétique, et qui a inspiré à Don Gaspar Nuñez de Arce un des plus beaux chefs-d'œuvre de la poésie contemporaine, ouvre les yeux au profanateur et lui révèle des voies nouvelles. Cette Ambrosia de Castello, dont le nom vivra aussi longtemps que celui de Raymond Lulle, s'est sentie émue de pitié devant un tel aveuglement : avec la permission de son mari, elle a résolu de détacher Raymond de sa personne. Elle le mande chez elle, lui représente vivement la folie de sa passion, puis, découvrant son sein, le lui montre rongé par un horrible cancer et lui révèle ce qu'est, auprès de l'éternelle beauté divine, cette éphémère et fragile beauté humaine dont l'obsède la vision trompeuse de son imagination. Nous ignorerions probablement le fait, si Raymond Lulle ne l'avait lui-même raconté (1), mais en l'attri-

---

(1) *Le Livre des merveilles du monde* (VIII, 28). Les anciens biographes de Raymond Lulle ont amplifié cet épisode. On le trouvera relaté d'une façon très détaillée dans la biographie qui sert de pré-

buant à d'autres que les véritables personnages qu'il ne pouvait faire connaître. Ce n'est qu'après sa mort et celle d'Ambrosia que ses disciples rétablirent la vérité. Laissé seul, Raymond, comme foudroyé, se rappelle que la nuit précédente il a commencé un poème en l'honneur d'Ambrosia, mais qu'une vision surnaturelle l'a empêché de continuer; que par quatre fois il a repris la plume et que chaque fois il a eu la même vision. Rentré chez lui, il se prosterne à genoux et entend une voix qui lui dit : « Raymond, suis-moi ! »

Cette voix fait du gentilhomme libertin le célèbre mystique qui fut à la fois poète, théologien, physicien, philosophe, architecte, apôtre et martyr. Il commence par vendre tous ses biens, n'en conservant qu'une petite portion pour sa femme et ses enfants; puis il s'embarque, en 1266, pour Barcelone. Après avoir visité les sanctuaires de Montserrat et de Santiago, il rentre dans son pays où, par son édification, il fait oublier le scandale de sa jeunesse. Il se retire sur le mont Randa, où il a des

---

face à l'un des ouvrages de Lulle, *Arbol de la Ciencia del iluminado maestro Raymundo Lulio,* « Vida del eximio e iluminado maestro y martir gloriosisimo Raymundo Lulio », par *Don Alonso de Zepeda y Adrada;* et aussi dans l'*Histoire véritable du bienheureux Raymond Lulle,* par JEAN MARIA DE VERNON. Paris, 1668. On peut consulter encore, sur la vie de Raymond Lulle : JUAN SEGUIN, *Vida y hechos del admirable Doctor y martyr R. Lull.* Mallorca, 1606; COLLETET, *La vie de R. Lulle.* Paris, 1655; NICOL. DE MELLINAS, *Cancione a la milagrosa conversion, vida y muerte del egregio Doctor R. Lull.* Mallorca, 1605; CHARLES DE BOUVELLES, *Epistola in vitam Raemundi Lulli eremitae* (lettre datée d'Amiens, le 27 juin 1511, imprimée dans un recueil d'opuscules qui fut publié à Paris par Josse Bade en 1514. (On sait que c'est en 1515 que le lullisme eut à Paris le plus de vogue.)

visions et où il se complaît dans la solitude, la prière, la pénitence et les larmes. Toute sa vie, depuis lors, est semée de prodiges et de faits merveilleux. Un jour, pendant qu'il est en prière, son intelligence reçoit une illumination soudaine, et l'ignorant qu'il était devient à l'instant un des hommes les plus savants de son siècle. Il reçoit le don des langues. Sans l'avoir jamais étudié, il parle l'arabe à l'aide duquel il évangélisera les Sarrasins. Il écrit des traités dont la longue énumération seule est déconcertante et, dans ces traités, il expose toute la science de son temps. Raillé d'abord par tous ses amis, il devait se voir décerner de son vivant les titres merveilleux de « docteur illuminé » et de « maître universel en tous les arts et toutes les sciences ». Jaime II, qui résidait alors à Montpellier, le mande à sa cour et reste stupéfait devant sa science et son éloquence. Le docteur produit le même étonnement à Rome, puis à Paris, où il rencontre le célèbre Duns Scot et où ses idées philosophiques reçoivent l'approbation de l'Université.

Et ce qui achève de confondre l'imagination, c'est que l'homme à qui le monde devait décerner de tels hommages ne témoigna d'abord que la plus profonde aversion pour les études sérieuses, comme il a soin de nous le dire lui-même dans son *Livre de contemplation*. « Seigneur, écrit-il, nous voyons que l'homme dompte les oiseaux et les instruit, sans les frapper ni leur imposer aucune peine; mais en leur donnant ce qui leur plaît, il les instruit comme il veut. Il n'en fut pas ainsi de moi, car pour m'instruire et me dompter point ne suffirent le fouet, ni les peines, ni les plaisirs, ni les

exhortations, ni aucun des moyens et des ruses qu'on essaya avec moi. »

Il est une affirmation qui revient constamment dans les écrits de Raymond Lulle : c'est qu'il devait sa science non à lui-même, non à l'étude et au travail, mais à un don du Très-Haut. Cet humble aveu, il le répète avec insistance dans toutes ses œuvres, dans son *Art général*, son œuvre capitale admirée par Leibniz; dans la *Lecture sur les figures de l'Art démonstratif*, dans l'*Art de trouver les particuliers par les universaux* et même dans ses poèmes, tels que *Désolation*. Comment admettre qu'un savant pousse l'humilité jusqu'à un tel aveu, si cette affirmation n'est pas l'expression de la vérité? Et si même nous n'avions pas sa propre affirmation, la preuve n'en jaillirait-elle pas de l'impossibilité pour lui d'apprendre en si peu de temps tant de sciences et tant de langues que nul ne lui avait enseignées? On ne peut donc admettre qu'il ait menti lorsqu'il proclamait à la face du monde qu'il avait reçu subitement le don de la science, ce qu'il confirmait de la manière la plus éclatante en se mettant immédiatement à écrire des travaux scientifiques; lui qui n'avait su écrire jusqu'alors que de frivoles poèmes d'amour, il composa, dit-on, quatre cent quatre-vingt-six ouvrages dont quelques-uns seulement sont parvenus jusqu'à nous. Le plus connu est son *Livre de controverse entre Raimond et Averroès* (1310), où se trouve exposé le *Système lullien*, critiqué par Descartes dans son *Discours sur la méthode*. Il écrivait souvent assis au pied d'un lentisque, et il raconte qu'un jour il fut émerveillé de voir que les feuilles de l'arbre s'étaient empreintes subitement de caractères hébreux,

chaldéens, arabes, grecs et latins. Toutes ces langues lui étaient devenues familières, et il comprit ainsi que les peuples qui les parlaient pourraient s'instruire par sa parole et par ses écrits (1).

III.

Ainsi armé, l'apôtre se met en route. Il visite tour à tour l'immense empire des Mongols, l'Asie Mineure, l'Égypte, l'Éthiopie, la Berbérie, Tunis, Alger, le Maroc, traverse les déserts, souffre la faim, la soif, brave le soleil, affronte mille périls. Vêtu à la manière des Arabes et parlant leur langue aussi bien qu'eux, il prêche les vérités de la foi chrétienne sur les places publiques, bravant les menaces, les insultes, les coups et la prison. Et dans l'intervalle de ses voyages apostoliques, il écrit de nouvelles œuvres. Il vieillit sans cesser d'écrire et de prêcher chez les peuples musulmans. En 1299, le roi de Majorque lui accorde la permission de prêcher dans les mosquées et les synagogues. En 1314, quoique octogénaire, il s'embarque une dernière fois pour l'Afrique, d'où il a été chassé, décidé cette fois à souffrir le martyre en bravant ses proscripteurs. Reconnu à Bougie, il est condamné à mort, frappé à la tête de deux coups d'alfange, puis livré à la populace et lapidé. Comme il respire encore, il est recueilli par un marchand génois, Étienne Colomb, et pendant quelques jours il survit à

(1) Don Alonso rapporte que de son temps encore le lentisque de Raymond Lulle produisait les mêmes feuilles, et que tous les habitants et les visiteurs de l'île Majorque pouvaient contempler le prodige « Y de este prodigio es testigo toda Mallorca, y los que van a visitar aquellos lugares. » (*Arbol de la Ciencia,* préface.)

ses blessures sur le navire qui l'emporte vers sa patrie. Dans ses derniers entretiens, il révèle à son sauveur qu'il croit à l'existence d'une terre opposée à notre continent, et il prophétise la mission du *Christophore*, qui ira faire resplendir la croix sur les rivages mystérieux. La tradition n'aurait-elle pas été conservée dans la famille d'Étienne Colomb, et ne serait-ce pas au docteur illuminé que Christophe Colomb devrait l'idée qui le conduisit à la découverte du nouveau monde?

Bien que l'histoire soit muette sur ce point, il semble bien que l'illustre navigateur génois ait dû connaître la révélation qui fut faite à un Colomb. S'il n'en parle point dans ses écrits, l'on ne doit point s'en étonner. Car s'il est un fait aujourd'hui bien établi, c'est le voyage qu'il fit en Islande, en 1477, dans le but de recueillir des renseignements sur les contrées découvertes dans les mers occidentales par les Islandais (1). Or, c'est à peine s'il y fait une allusion vague dans une de ses lettres, citée par Washington Irving (2). Si Alexandre de Humboldt a pu affirmer comme un fait certain que c'est à Reykjavik que le grand navigateur puisa dans les manuscrits islandais les informations qui le déterminèrent à franchir l'océan, il paraît non moins certain que c'est dans la révélation recueillie par Étienne Colomb qu'il puisa cette singulière fermeté avec laquelle sa théorie se fixa dans son esprit. Et l'on comprend alors pourquoi, sans avoir le moindre doute, sans trahir la moindre hésitation dans ses paroles, il parlait avec autant de certitude que si ses

(1) Voy., sur ce point, le chapitre *la Vieille Islande*, dans mon livre *La Terre de glace*. Paris, Plon.

(2) *Columbus*, vol. I, p. 59.

yeux avaient déjà contemplé la terre promise, affirmant de science certaine qu'il trouverait en Occident un continent situé à sept cents lieues de navigation.

Que Christophe Colomb ait connu la conviction de Raymond Lulle relativement à l'existence d'une terre occidentale et que cette connaissance lui ait été transmise par les descendants d'Étienne Colomb, le fait, quoique non mentionné par l'histoire, paraît si indubitable qu'il semble bien que ce soit de l'histoire inconnue.

Il n'est d'ailleurs pas impossible que Raymond Lulle ait été amené par ses études à croire scientifiquement à l'existence d'un continent inconnu. Les mystères de l'océan, le flux et le reflux excitaient sa curiosité. Il en essayait des explications ingénieuses et, peut-être, en a-t-il déduit la théorie qu'il exposa à Étienne Colomb. Les choses de la mer l'attiraient à ce point qu'il connaissait la boussole plusieurs années avant Flavio Gioia d'Amalfi, qui passe généralement pour avoir découvert cet instrument en l'an 1302. Un quart de siècle environ avant cette date, Raymond Lulle écrivait, en effet, ces lignes si nettes dans son livre *De Contemplatione* : « Sicut acus per naturam vertitur ad septentrionem dum sit tacta a magnete (1). »

Ce savant extraordinaire, qui avait comme un don de prescience, ne fut pas, comme on l'a prétendu, un alchimiste. Cette légende a été fabriquée par de grossiers faussaires, qui n'ont pas craint de raconter que Lulle se rendit, en 1332, en Angleterre, *apud regem Robertum*, écrivit à Londres le *Novissimum Testamentum* et fabriqua

(1) D'après une note de Antonio de Boraful, citée par Markham.

pour six millions d'or qu'il donna au roi d'Angleterre en vue de la conquête de la Terre sainte. Or, en 1332, Lulle était dans la tombe depuis longtemps, et, à cette date, il n'y avait point de roi Robert en Angleterre. L'histoire de Lulle est encore si mal connue que, dans un livre tout récent, un historien aussi sérieux que Sir Clements Markham affirme que Lulle se rendit en Angleterre, en 1316, pour y étudier la physique telle qu'on la comprenait alors. Mais l'auteur sait bien qu'en 1316 Lulle n'était plus de ce monde, puisqu'il le dit un peu plus bas (1).

Raymond Lulle mourut en vue des côtes de Majorque, le 29 juin 1315. Les marins voulaient porter ses reliques à Gênes, mais un vent se leva, invincible, qui les poussa vers le port de Palma. Le corps du martyr fut reçu par tous les habitants, qui célébrèrent ses funérailles en grande pompe, comme on peut le voir sur un très ancien tableau, conservé à l'hôtel de ville, représentant dans les costumes du temps les personnages de l'innombrable cortège.

Et depuis lors, Raymond Lulle repose dans sa ville natale, dans cette magnifique sépulture de l'église Saint-François d'Assise, au pied de laquelle il faut se prosterner à l'heure où la mélancolie des soirs tombe sur les dalles autrefois ensanglantées par la plus sombre des tragédies. L'impression est inoubliable.

---

(1) Sir Clements Markham, *The Story of Majorca and Minorca.* Londres, 1908, p. 117.

IV.

Il n'est pas une vallée de l'île Majorque où ne soit demeuré vivant le souvenir de Raymond Lulle. Mais pour évoquer dans son milieu naturel cette austère figure ascétique qui se détache puissante dans la galerie des vieux portraits de la Casa Consistorial de Palma, c'est encore à Miramar qu'il faut aller rêver. Nulle part je n'ai mieux compris Raymond Lulle.

Miramar, dont le nom répond si bien à la beauté du site, est à une lieue de Valldemosa, sur une haute corniche qui domine la côte nord de l'île, et, comme cette corniche est dominée à son tour par de gigantesques murailles rocheuses qui s'élèvent à pic, Miramar jouit d'un climat privilégié. C'est un des endroits les plus frais de l'île, étant exposé à la brise du nord et abrité des chaudes haleines qui viennent de l'Afrique. Aussi l'archiduc d'Autriche Louis Salvator, frère du dernier grand-duc de Toscane, en a-t-il fait son séjour de prédilection.

Miramar ! Que de lointains souvenirs évoque ce nom ! C'est ici que, en 1276, Raymond Lulle fonda ce fameux collège de langues orientales où lui-même enseigna l'arabe, y menant une vie d'étude et de contemplation sur laquelle il nous a laissé des confidences intimes. « Ici, entre la vigne cultivée et le fenouil sauvage, son âme se consumait d'amour pour Dieu, parmi les souvenirs et les pleurs. » Il se levait à minuit pour contempler son aimé parmi les étoiles du ciel, et il se réjouissait en lui au lever du jour, en promenant ses regards sur les monts et les plaines ; le matin, il cultivait son jardin ; le soir,

il méditait en écoutant le murmure de la fontaine ; à la tombée de la nuit, de la terrasse qui couronnait sa cellule, il contemplait de nouveau les premières lueurs des étoiles, comme si chacune d'elles devait lui révéler une perfection divine ignorée.

C'est ici que, fuyant l'affluence des dévôts qui se prosternaient devant l'autel de la Trinidad, il transféra sa demeure, pour prier avec plus de recueillement, à un mille de l'église, auprès de la grotte et de la fontaine qui portent encore son nom et que les troupeaux ont appris aux hommes à respecter. C'est ici qu'il écrivit les livres d'*Alchindi* et de *Teliph*, où il démontre la fausseté des croyances mahométanes, et une *Doctrine du Prince pour le régime de sa personne, de son palais et de son royaume*, qui lui avait été demandée par le roi Jaime II, et l'*Ordre de la Chevalerie*, et le *Livre du gentil et des trois sages*. C'est ici qu'il se retrempait au contact de la nature, au sein de ces bois et de ces jardins qui lui ont inspiré tant de belles descriptions. Miramar est le nom cher qui revient constamment dans ses poésies. Le célèbre collège qu'il y avait fondé devint un foyer de lumières. Là, un quart de siècle après l'invention de l'imprimerie, furent publiés, en 1485, un traité de Gerson, en 1487, la *Contemplation dévote* de Prats, en 1488, le *Bréviaire majorquin* (1).

V.

Miramar ! Ce nom évoque un autre Miramar, sur l'Adriatique, où résida un autre archiduc d'Autriche. Mais combien plus poétique et plus solitaire la résidence de Louis

---

(1) José Mª Quadrado. *Islas Baleares*.

Salvator ! Ce prince éclairé, cet érudit doublé d'un artiste, a su, de sa baguette magique, ressusciter le Miramar dont Raymond Lulle faisait ses délices et, à l'exemple du grand docteur, il en a fait un lieu d'étude et de recueillement. C'est un immense jardin étagé en terrasses, se déployant depuis les sommets des monts jusqu'à la mer, arrosé par les eaux courantes tombant en cascades, couvert de bois aux délicieux ombrages, labyrinthe où s'entre-croisent mille chemins, mille sentiers qui, à chaque détour, ménagent des échappées inattendues et des perspectives d'une éclatante beauté. Il y a d'austères allées de cyprès qui semblent faites pour la méditation. Il y a d'adorables bosquets de camélias en pleine floraison. Il y a des belvédères d'où l'œil plonge, pardessus des massifs de conifères, sur cette admirable Méditerranée dont les eaux d'un bleu d'outremer sont si pures, si cristallines que du haut de la montagne on distingue nettement les galets du fond.

Et partout se dresse la grande figure du divin docteur dont on ne serait nullement surpris de rencontrer l'ombre dans les allées qu'il affectionnait. A chaque pas un souvenir évoque son image. Ici, c'est la grotte où il aimait à se reposer à l'ombre fraîche ; là, c'est la fontaine qu'il chanta dans ses poèmes ; ailleurs, c'est l'oratoire de la Trinité avec ses magnifiques retables, seul vestige qui subsiste de l'école de langues orientales où il donnait ses leçons à treize religieux. Ce précieux vestige a été restauré, ainsi qu'une partie du cloître gothique qui ornait l'ancien couvent de Sainte-Marguerite de Palma.

L'archiduc a construit également, sur les ruines de l'habitation de Raymond Lulle, une demeure de rêve

dans ce pays de rêve. Quelle surprise, quand on franchit le seuil de cette demeure! Au dehors, c'est la nudité monacale chère à Raymond Lulle; au dedans, c'est la magnificence d'un prince érudit qui a réuni tous les trésors d'art et d'industrie qu'il a pu découvrir dans ces îles Baléares dont il a fait son pays d'adoption.

Il y a à Miramar une *Hospederia*, petite hôtellerie que le prince entretient à ses frais, à proximité de sa demeure, sur la grand'route, et où tous les passants, comme au bon temps du moyen âge, peuvent trouver une hospitalité très primitive, mais toute gratuite. J'y fus reçu par un vénérable nonagénaire, comme on en rencontre très fréquemment dans cet heureux climat. Dans une longue pièce aux murs blanchis, au plafond à solives, ornée d'un grand crucifix, il me servit, sur une grossière table en bois blanc, l'eau, le sel et le couvert. Les fourchettes, les cuillers étaient en bois. L'eau était contenue dans un hanap antique. Cette hôtellerie, aussi ancienne que la conquête, me transportait au temps de Raymond Lulle, qui a dû plus d'une fois en franchir le seuil. Et ce fut là, dans cette humble hôtellerie, que je pus le mieux évoquer dans son siècle et dans son cadre l'homme dont la vie fut presque aussi exceptionnelle que celle de cette admirable Jeanne d'Arc, dont M. Gabriel Hanoteaux se plaisait dernièrement à énumérer tous les éclatants miracles (1).

---

(1) *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1910 et livr. suiv.

—

La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle dans l'ancien théâtre espagnol; par Ernest Gossart, membre de l'Académie.

II.

Don Juan d'Autriche.

Si le Don Carlos des poètes dramatiques autres que les espagnols est un personnage purement factice, son oncle Don Juan a pu être présenté sans exagération comme un héros. Il ne tient pas dans l'histoire la place qu'il ambitionnait, mais il a eu une carrière glorieuse. Tout jeune, il commande une flotte chargée de faire la chasse aux corsaires de Barbarie et se distingue dans cette campagne navale. Il soumet les Mores de Grenade après une lutte longue et difficile. Généralissime de la ligue conclue entre le Pape, l'Espagne et Venise pour combattre les Turcs, il gagne, à Lépante, la bataille qui a immortalisé son nom. Il reprend Tunis, que l'Espagne perd peu après, à son grand regret, car il désirait s'y établir. Il était célèbre quand, en 1576, son frère le choisit pour pacifier les Pays-Bas, réparer les fautes commises par le duc d'Albe et succéder au faible Requesens, récemment décédé.

Une pareille mission déplaisait à Don Juan. Ce qui l'attirait, c'était le Midi, la mer, la Méditerranée. Grégoire XIII encourageait ses desseins; mais Philippe II s'en défiait. Bien qu'à contre-cœur, Don Juan céda à la volonté de son frère, abandonna, au moins momentanément, son projet de fondation d'un royaume sur la côte d'Afrique et tourna ses vues du côté de l'Angleterre : il

ne songeait à rien moins qu'à placer Marie Stuart sur le trône d'où il aurait chassé Élisabeth et à l'épouser. Une mort prématurée devait bientôt mettre un terme à toutes ces aspirations.

Fils naturel de Charles-Quint, amené tout jeune en Espagne, Don Juan réunit au plus haut degré les qualités du peuple chez lequel l'empereur avait décidé de le faire élever : sentiments chevaleresques, amour des armes, affection profonde pour la foi catholique, dont il fut l'ardent champion. Son extérieur est plein de noblesse, ses manières élégantes, sa galanterie extrême. C'est une figure romanesque, séduisante, et il n'est pas étonnant qu'en Espagne plusieurs poètes l'aient mis sur la scène.

Dans son drame *Le plus grand exploit de Charles-Quint* (1), Enciso nous le montre enfant, à Bruxelles d'abord (2), où il est introduit à la Cour. Dès le premier entretien qu'il a avec lui, son père le trouve si intéressant qu'il est tenté de l'embrasser ; il a peine à se retenir et à ne pas lui révéler le secret de sa naissance. De son côté, le petit garçon est saisi d'étonnement et d'admiration à la vue de ce Carlos « dont le nom, doux à l'oreille, fait trembler la terre asservie et frissonner le monde ».

---

(1) *La mayor hazaña del emperador Carlos V.* Ce grand exploit, c'est l'abdication, le séjour et la mort de l'empereur à Yuste. Au premier acte, l'action se passe à Bruxelles.

(2 Trois ans après sa naissance, en 1550, Don Juan était dans les Pays Bas, sous la garde d'un « joueur de viole de Sa Majesté », Massy, qui l'avait reçu de l'aide de chambre Adrien Du Bois. Il portait alors le nom de Jerónimo. Enciso, dans ce premier acte, suppose l'enfant plus âgé qu'il ne l'était à ce moment : il était né en 1547, à Ratisbonne.

Et il se sent pris pour lui d'un amour filial, sans savoir pourtant que cet amour est justifié.

Captivé par sa bonne mine et son esprit éveillé, Charles-Quint s'intéresse à lui, s'informe de ses goûts, des conditions dans lesquelles il est élevé, de ce qu'il fait. En dehors des armes, pour lesquelles il est passionné, il ne sait pas grand'chose; mais il annonce une grande vivacité; il est prudent, généreux, ne dit de mal de personne. L'empereur se réjouit de constater qu'il a tout son caractère. Il prend plaisir à le questionner.

L'EMPEREUR. — Savez-vous qui est votre père?

DON JUAN. — On ne me l'a pas dit; mais à en juger par mon orgueil, si ce n'est pas Votre Majesté, je ne sais quel autre ce pourrait être.

L'EMPEREUR. — Le choix n'est pas mauvais. Et que voudriez-vous devenir?

DON JUAN. — Moi, Seigneur? Soldat.

L'EMPEREUR (*à part*). — Bravo! Il est tout à fait délicieux. Je ne sais comment la joie ne me fait pas dire qu'il est mon fils. (*Haut*) Don Juan, mon grand majordome Quijada vous recevra comme page. Restez pour le servir.

DON JUAN (*à part*). — Je dois servir!

L'EMPEREUR. — Dès aujourd'hui, considérez votre maître comme un père. Servez-le et soyez raisonnable : on dit que vous êtes un garçon sauvage. Apprenez bien pour ne pas être un mauvais gentilhomme.

Don Juan se retire, mortifié d'apprendre qu'il va avoir un maître et persuadé qu'il aura une vie des plus malheureuses.

Quelques mois avant la mort de l'empereur, en 1558, il est amené à Cuacos, non loin du couvent de Yuste, où Quijada s'installe avec sa femme, chargée d'élever le fils de Charles-Quint. Celui-ci l'attache à sa maison en qualité de page et a ainsi l'occasion de le voir souvent. Il le traite familièrement, lui témoigne une sollicitude peu ordinaire, intervient même quand il commet des incartades, qu'il indispose les paysans par une trop grande hardiesse ou qu'il poursuit les jeunes filles du village avec trop d'assiduité, annonçant déjà le goût de la galanterie qu'il allait manifester dès l'adolescence.

Un moment solennel fournit au poète le sujet de deux scènes des plus touchantes. Sentant sa fin approcher, l'empereur décide de faire remettre au roi, son fils, le collier de l'ordre de la Toison d'or qu'il porte : conformément aux statuts, l'insigne est restitué au grand maître à la mort d'un chevalier. Charles-Quint déclare confier cette mission à Don Juan comme au meilleur serviteur de sa maison.

Don Juan (*à part*). — Son meilleur serviteur! Est-ce que je rêve? Ma vie est une énigme.

L'empereur. — Ah, Don Juan!... (*A part*) Mais non, c'est une folie. (*Haut*) Allez avec Dieu. Vous pleurez?

Don Juan. — Je pleure de chagrin, car le plus grand bonheur n'en est plus un s'il m'éloigne d'un empereur que je vénère tant. La séparation me semblera pire que la mort.

L'empereur, *ému*. — Je ne puis y résister! Dieu vous garde de longues années! Embrassez-moi. (*A part*) Ah! Dieu! La douleur est un glaive qui tranche mon cœur en mille pièces.

Don Juan (*à part*). — Mon âme me dit en ce moment je ne sais quoi... Mais c'est folie.

L'empereur. — Allez avec Dieu, Don Juan. Servez le roi et soyez vertueux. Encore une fois, revenez, Don Juan. Vous pleurez? Je ne vous reverrai pas. J'écris à mon fils qu'il vous emploie. Maintenant, allez avec Dieu.

Le jeune page, ému, pressent qu'un événement considérable se prépare pour lui.

Il va accomplir sa mission près de Philippe II, avec une suite brillante. Lui-même est magnifiquement vêtu. Introduit auprès du roi, il s'agenouille :

Don Juan. — L'empereur m'envoie près de Votre Majesté. Il se tient pour mort et remet au roi son maître cette Toison, dernier insigne de sa royauté, qu'il va échanger contre un trésor plus sûr et plus grand. La splendeur de sa vie cesse; aujourd'hui commence à éclater la mienne, car, sans savoir qui je suis, j'ai la faveur extrême d'apporter au roi que je révère l'insigne du plus fameux guerrier.

Le roi, *après avoir passé au cou de son frère la Toison.* — Le lion protégera l'agneau. Recevez le plus noble des ordres, l'héritage du plus puissant empereur, vous qui avez le grand honneur d'être le fils de Don Carlos, le frère de Philippe. Altesse, relevez-vous.

Don Juan. — Est-ce une illusion, une ombre, un songe vain?

Le roi. — Relevez-vous, prince de la mer.

Don Juan. — Comment aller plus haut, même en montant au ciel? Moi, fils de Don Carlos! N'ai-je pas perdu la raison? (*Il se lève.*) O mon père, l'amour que vous me por-

tiez témoignait que j'étais de votre sang et me prédisait cet événement heureux (1).

Prince de la mer, ce titre Don Juan allait le mériter par un rôle glorieux que Lope de Vega a célébré dans la *Sainte Ligue* (2), où il rappelle la guerre de Chypre, la constitution de la ligue contre les Turcs et la bataille de Lépante.

Montalvan a mis aussi Don Juan au théâtre (3); mais il s'est moins attaché aux faits qu'à la peinture du caractère, sans négliger la galanterie, à laquelle, comme Lope de Vega dans deux pièces que nous analyserons, il a même accordé une grande part. Philippe II, apprenant que le prince passe des nuits à s'amuser avec le jeune archiduc Albert, se sert d'un moyen détourné, suivant son habitude, pour le blâmer : il le charge de réprimander son compagnon de plaisir. Don Juan ne se trompe pas sur l'intention de son frère et fait cette réflexion : « La missive s'adresse à moi, mais l'adresse est changée. »

---

(1) ANTOINE DE LATOUR, *L'Espagne religieuse et littéraire*. Paris, 1863, pp. 56-71. — AD. SCHAEFFER, *Der Prinz Don Carlos. — Die grösste That des Kaisers Karl V. — Zwei Dramen von Don Diego Ximenez de Enciso*. Leipzig, 1887, pp. 133-279. C'est seulement après son retour des Pays-Bas en Espagne en 1559, un an après la mort de Charles-Quint, que Philippe II, en présence de toute la cour, reconnut Don Juan pour son frère. Il changea alors son nom de Jerónimo en celui de Juan.

(2) *La Santa Liga, tragicomedia famosa*. LOPE DE VEGA, *Obras, publicadas por la real Academia española*, t. XII. Madrid, 1901, pp. CV-CXXVIII et 315-352. Les notices de cette belle édition sont de M. Marcelino Menéndez y Pelayo.

(3) JUAN PEREZ DE MONTALVAN, *Primero tomo de las comedias*, año 1638. En Alcala, in-4°, folios 216-235 : *El señor don Juan de Austria*.

Cette vie dissipée va, d'ailleurs, prendre fin. Dans une conversation qu'il a avec lui, Philippe II rappelle leur première entrevue, dont il n'a certainement pas perdu le souvenir. Ce jour-là, il lui ceignit l'épée, lui mit au cou la Toison d'or qu'il porte et le mena à Valladolid (1). Un peu moins de dix ans après, vrai fils de Charles, il s'illustrait par ses victoires. Aujourd'hui, il veut lui confier une tâche non moins importante que celles dont il l'a chargé jusqu'ici. La Flandre est livrée aux derniers excès. Ferdinand de Tolède a procédé si rigoureusement que, simple justicier, il a passé pour cruel, sanguinaire. Le grand commandeur, qui a succédé au duc d'Albe, s'est montré si bon qu'on lui a perdu le respect. Ce qu'il faut aux Flamands pour les gouverner, c'est un prince à la fois énergique et digne de leur confiance, comme Don Juan. Le roi désire que son frère parte. Ce choix lui convient-il?

Don Juan. — Vous savez que je ne puis vouloir que ce qui vous plaît.

Le roi. — Eh bien, je veux.

Don Juan. — Eh bien, je veux aussi.

Le roi. — Embrassez-moi. Je vais écrire à l'infante Marguerite (2).

---

(1) Ce passage contient évidemment une réminiscence de la pièce d'Enciso : *La mayor hazaña del emperador Carlos V*. Dans plus d'une scène de son *Don Carlos*, Montalvan a aussi imité le *Príncipe Don Carlos* d'Enciso.

(2) Marguerite de Parme. Dans les délibérations du Conseil d'État relatives au choix du successeur de Requesens, il avait été question de la rappeler. Le projet fut repris pendant l'administration de Don Juan.

Pourtant il se défie de son frère et veut l'avertir qu'il entend rester le maître. Encore une fois, il exprime sa pensée sous une forme voilée : il lui conseille de se rappeler les paroles prononcées par Trajan quand, au début de son règne, il reçut du Sénat l'épée du commandement. Don Juan, qui ne le comprend pas ou feint d'ignorer ce qu'il veut dire, le prie de répéter le mot de Trajan. « Si, aurait-il dit, cédant à de mauvais conseils, j'étais tyran, ambitieux, si je voulais me rendre maître de ce qui ne me revient pas, enfoncez-moi la pointe du fer dans la poitrine. »

Don Juan. — Seigneur, je le dis.

Le roi. — Le Sénat romain, c'est moi : vous m'entendez ?

Don Juan. — Je vous entends.

Don Juan part pour les Pays-Bas (1). Il entre dans le Luxembourg, informe aussitôt les États de sa venue, exprime sa confiance dans leur loyauté : il est décidé à leur faire toutes les concessions possibles, dût son espoir être trompé.

Des *vivats* se font entendre, auxquels se mêlent les sons d'instruments de musique. La mère de Don Juan, que le prince n'a jamais vue, mais pour laquelle il ressent de l'affection et un grand respect, vient se jeter à ses pieds et lui demande, comme « sa moindre esclave »,

(1) Montalvan le fait suivre d'un domestique portant un costume flamand. C'est son ami et conseiller Octavio Gonzaga qui l'accompagna. Le prince était déguisé en valet, tandis que Gonzaga jouait le rôle du maître.

la main à baiser (1). Don Juan refuse, s'agenouille à son tour devant elle. Puis il lui raconte sa vie passée, ses exploits, comment son frère l'a chargé de venir rétablir la paix dans les Pays-Bas, son voyage à travers la France. Il l'entretient de l'objet de sa mission : défendre la cause de Dieu, venger la religion, renforcer l'inquisition, rendre son éclat à l'Église, raviver la foi, faire trembler l'hérésie, augmenter la gloire de l'Espagne, le pouvoir du roi et accroître son propre renom.

On pourrait s'étonner de voir Don Juan témoigner en public tant de respect à une femme qui vivait dans le dévergondage aux Pays-Bas (2). Telle fut, pourtant, semble-t-il, la nature des rapports qu'il entretint avec elle (3).

Un point que Montalvan a mis en relief, avec raison, c'est la soif de gloire qu'il attribue à son héros, la défiance de Philippe II, l'antagonisme, caché mais très réel, qui devait perdre Don Juan. Il est évident que Montalvan a été frappé de ce manque de sympathie entre les deux frères.

---

(1) Barbara Blomberg résidait alors, en effet, dans les Pays-Bas, où elle se trouvait depuis longtemps. Son mari y était mort en 1569. Elle recevait une pension de Philippe II. C'est à Bastogne, au mois de décembre 1576, que la mère et le fils se rencontrèrent.

(2) P. Herre, *Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V. und Mutter Don Juans de Austria*. Leipzig, 1909, pp. 41-76.

(3) Le 14 août 1572, il lui adresse une lettre des plus affectueuses. Duquesa de Berwick y Alba, *Documentos escogidos del Archivo de la casa de Alba*. Madrid, 1891, pp. XI et XII et 299-300. Trois mois après son arrivée, il est vrai, Don Juan comprit la nécessité d'éloigner une personne dont la conduite l'humiliait. Il l'envoya en Italie, sous prétexte que Marguerite de Parme désirait faire sa connaissance. A Gênes, on l'embarqua sur un navire qui la transporta en Espagne.

Lope de Vega n'a indiqué qu'en légers traits le caractère ambitieux de Don Juan dans ses deux pièces : *Don Juan d'Autriche en Flandre, Les Espagnols en Flandre* (1). Peut-être a-t-il voulu éviter d'amoindrir et Philippe II et le prince en qui il célébrait, en même temps que le champion de l'Église et de la foi, le soutien de la puissance de l'Espagne, le défenseur de l'autorité royale.

A peine Don Juan a-t-il annoncé son arrivée que, dans le Conseil d'État et dans l'assemblée des États qui participe à la direction des affaires, ses dispositions conciliantes, ses déclarations pacifiques sont accueillies avec froideur. Chez certains même il ne rencontre que de l'aversion. Ce sentiment est manifesté surtout par deux hauts personnages que Lope a inventés, le duc de Linod et le sieur de Cleu, en qui il concentre les traits caractéristiques des chefs de l'opposition, surtout la haine contre les Espagnols, le mécontentement causé par leur prédominance dans l'administration et dans l'armée. Le duc, c'est l'homme hésitant entre le devoir et l'intérêt, mais faible et se laissant entraîner à des résolutions extrêmes. M. de Cleu, qui occupe le premier rang dans le mouvement révolutionnaire, c'est l'ambitieux qui rêve le pouvoir suprême, dont l'arrivée de Don Juan anéantit les espérances. L'un et l'autre sont présentés sous un aspect très défavorable, tandis que les Espagnols ont toutes les qualités qui peuvent leur valoir l'approbation générale. Il n'y a pas lieu d'en faire un grief au poète ni

---

(1) *La famosa comedia de Don Juan de Austria en Flándes*, de Lope Félix de Vega Carpio (inédita). *Obras, publicadas por la real Academia española,* t. XII, pp. cxxxi-cxxxix et 397-433. — *Los Españoles en Flándes. Ibid.*, pp. cxxviii-cxxxi et 353-395.

de le taxer de partialité en lui opposant les données de l'histoire : il s'agit ici d'une œuvre dans laquelle l'imagination a de droit une large part.

Don Juan arrive à Namur. Le duc de Linod et le seigneur d'Yssche (1), député par les États pour connaître ses intentions, reçoivent l'assurance qu'elles sont des plus conciliantes. Comme témoignage de sa sincérité, il nomme le duc capitaine de sa garde (2), refuse de recevoir les chefs de l'armée espagnole, coupables d'excès qui ont indigné le roi (3). Ce n'est que quand ils auront été punis que les innocents pourront le venir voir. Ce ton rigoureux n'est qu'affecté : même coupables, les soldats espagnols ont toutes ses sympathies.

La noblesse des procédés du prince charme le duc, qui consent à rester près de sa personne. M. de Cleu, au contraire, dont les aspirations sont déçues, s'afflige, s'irrite et, aveuglé par la colère et la soif de vengeance,

---

(1) Mons de Iche : Antoine de Withem, seigneur d'Yssche. Il arriva à Luxembourg le 7 novembre 1576, et pas à Namur, où Don Juan fit son entrée seulement le 24 février 1577. La chronologie est assez mal observée dans ce drame.

(2) « Il chargea de la garde de sa personne le duc d'Arschot, qui s'était offert pour cela, à la demande des députés (des États). Le duc jura d'accomplir loyalement ce dont les États et le seigneur Don Juan l'avaient chargé. » *Comentarios de las alteraciones de los Estados de Flandes sucedidas despues de la llegada del señor don Juan de Austria a ellos hasta su muerte.* Compuestos en latin por Rolando Natin Miriteo (M. A. Delrio) en cinco libros y traduzidos en Castellano por don Rodrigo de Medina y Marzilla. Madrid, 1601, 1 vol. in-4°, fol. 41 v°.

(3) « Il prit grand soin de ne pas se laisser voir des capitaines espagnols, usant à ce point de sévérité à leur égard qu'il semblait réprouver ce qu'ils avaient fait et être indisposé contre eux (y serles contrario). » *Ibid.*, fol. 23 v°.

ne médite rien moins qu'un meurtre. Un personnage qui lui est dévoué, Mequetrefe (1), offre de tuer Don Juan le jour de son entrée à Bruxelles. La proposition est acceptée.

Don Juan approuve la Pacification de Gand et consent au départ des soldats espagnols. Les tercios sont rassemblés pour quitter le pays et viennent défiler devant le prince, commandés par les mestres de camp Julien Romero, Mondragon, Sancho d'Avila, trois capitaines fameux dans l'histoire des guerres des Pays-Bas. Mondragon, parlant au nom de tous, s'adresse à leur chef.

MONDRAGON. — Seigneur, puisque Votre Altesse l'ordonne, nous quittons la Flandre pour aller en Espagne (2), rondaches dans les étuis, épées aux fourreaux, trompettes au dos, tambours aux bagages. Voilà donc les Flamands délivrés du joug espagnol, qui les blesse et les ennuie tant, chargés de la garde de Votre Altesse. L'armée, les garnisons seront flamandes; leurs soldats occuperont les places. Nous sommes affligés de laisser en gage entre leurs mains Votre Altesse, dont la vie importe tant et nous est si chère : elle représente notre roi, elle est le fondement de l'honneur de l'Espagne, le soleil de la milice, le soutien de la gloire de l'Autriche, le grand défenseur de la foi, la mer de nos espérances. (*Il continue sur ce ton pompeux l'éloge de Don Juan.*)

SANCHO D'AVILA (*l'interrompant*). — Ah, Mondragon, pourquoi parler ainsi? Je ne suis pas philosophe, moi. Seigneur,

---

(1) Mequetrefe signifie proprement homme officieux, qui s'agite beaucoup et ne fait rien, empressé : ardélion.

(2) Para ir á España. C'est en Italie qu'ils vont.

Votre Altesse est tout l'honneur de l'Espagne. On nous a enlevé la garde de votre personne, on nous chasse de ces États, nous retournons chez nous. La loyauté castillane était le frein de ces gens, qui vous trompent en paroles. Vive Dieu, ils vous vendront! Je les connais, leurs paroles. Demain, n'importe où nous soyons, vous nous ferez chercher. Nous partons en pleurant à l'idée que, si même nos pieds avaient des ailes, les mains n'arrivent pas à temps. Quelle misère! Que Votre Altesse soit en paix ; plût à Dieu...

Don Juan. — Sancho d'Avila!

Sancho. — ... Que la Flandre ne fût pas restée sans Espagnols (1)!

Don Juan. — Allons, assez. En avant! Que les tambours battent le départ.

Les tercios partis, Don Juan se dirige vers Bruxelles. Il se trouve dans une auberge retirée, attendant la députation des États et du Conseil, quand une jeune dame qu'il a prise en affection, Ircana, sœur du duc de Linod, vient l'avertir que son frère, quoiqu'il ne cesse de protester de sa loyauté, fait cause commune avec M. de Cleu, comme lui trahit Don Juan et médite sa mort : il est à la tête d'une conspiration dans laquelle un grand nombre de rebelles sont engagés. Mequetrefe

---

(1) « Il n'en manquait pas parmi eux (les chefs de l'armée espagnole) qui, par une longue fréquentation, ayant pénétré le caractère des Flamands, prédisaient qu'ils reviendraient bientôt pour défendre la foi catholique l'autorité du roi et les sujets fidèles. » Delrio, *Comentarios*, fols 43 v° et 44 r°. Sancho d'Avila, gouverneur du château d'Anvers, venait de refuser de remettre la place au duc d'Arschot, qui lui succédait. Il avait chargé Martin del Hoyo, son lieutenant, de le faire pour lui.

doit être leur instrument. Ircana engage le prince à retourner sans tarder à Namur.

Il reste pourtant. Il persiste même à vouloir accabler ses ennemis de témoignages de sa générosité et de sa confiance.

La garde et la députation des États approchent. Le duc de Linod vient annoncer l'arrivée de M. de Cleu avec le dais sous lequel le prince doit faire son entrée dans la ville (1).

Don Juan (*s'adressant au duc*). — Je suis au milieu d'étrangers, je me fie à votre âge et à votre bravoure. Gardez-moi bien.

Le duc. — J'aime Votre Altesse. (*A part*.) Le rouge me monte au visage.

Don Juan. — Duc, la genette (2) est l'insigne de mon frère et seigneur, de celui qui désarme mille rois : c'est lui qui, en ma personne, vient ici.

Le duc. — En effet.

Don Juan. — Duc, vous êtes mon ami.

Le duc. — Je suis votre serviteur.

Don Juan. — Remarquez que vous êtes aujourd'hui mon capitaine. Faites-moi honneur.

---

(1) « Le 1er mai 1577, dit Delrio, Son Altesse, accompagnée de sa maison, d'un grand nombre de seigneurs flamands et de quatre-vingts soldats que le duc d'Arschot amena pour sa garde, fit son entrée à Bruxelles. » *Comentarios*, fol. 45 r°.

(2) Gineta, lance courte, insigne des capitaines d'infanterie. D'après Lope, c'est au duc de Linod que Don Juan a confié le commandement de sa garde.

Le duc. — Fiez-vous à moi. (*A part.*) Quel affront pour un noble !

M. de Cleu se présente.

M. de Cleu. — Je suis aux pieds de Votre Altesse.

Don Juan. — Tant de façons avec moi ! Les bras, par ma vie !

M. de Cleu (*à part*). — Quelle élégance, quelle grâce ! S'il est autant soldat ..

Don Juan (*à part*). — Il est très bien, le général irlandais.

Entre Mequetrefe, tenant un pistolet d'une main, de l'autre, une sonaja (1).

Mequetrefe. — Je viens baiser tes pieds. Mais d'abord, vive l'invincible Don Juan, second Castrioto d'Albanie, gouverneur, capitaine de Flandre et de Milan ! (*Il se met à ses genoux.*)

Don Juan. — Un soldat n'est jamais riche. (*Il lui donne sa chaîne.*) Fais bon usage de ton pistolet.

Mequetrefe, confus d'être l'objet de tant de libéralité, renonce à son dessein.

Le duc avertit le prince que le moment est venu d'entrer sous le dais.

Don Juan. — Monsieur de Cleu, je vous accorde la faveur de tenir une colonne : je vous fais mon compagnon. Si

---

(1) Instrument qui a la forme d'un tambour de basque, mais sans peau, garni de rondelles de métal mobiles. Mequetrefe s'est muni de cet instrument pour marquer sa qualité de bouffon, qui lui a permis d'approcher le prince.

vous n'entrez pas sous le dais, c'est parce que vous accompagnez le représentant du roi que vous reconnaissez pour maître.

MEQUETREFE. — Quelle façon gracieuse de le mettre dehors !

M. DE CLEU (*à part*). — Ma rage est au comble Je me vengerai, Don Juan.

Bruxelles est en fête. Les rues sont remplies de monde; on y élève des échafauds; on fait les préparatifs d'une course de bague, à laquelle le prince se dispose à prendre part. En attendant son arrivée, le duc de Linod s'entretient avec Charles Fugger, un des chefs de l'armée allemande, qui va quitter le pays; il cherche à l'attirer dans le parti des États. Ses propositions sont repoussées avec mépris, et, pendant que le colonel s'éloigne, le duc lui lance cette apostrophe : « Va-t-en, orgueilleux Allemand. Il n'en manquera pas pour se joindre à la conjuration et à la ligue qui se préparent contre Don Juan. Le Mequetrefe, furieux de n'avoir pas osé le tuer à son entrée, est tout disposé à le faire aujourd'hui. »

Le prince arrive, accompagné d'Octavio Gonzaga, et, s'adressant au duc, qui se découvre, lui reproche de le trahir comme les autres. « Jamais, lui dit-il, je n'ai recherché l'amitié d'un ennemi, si ce n'est de vous. Je vous ai confié, vous l'avez vu, vie, honneur, tout. La violence de ces gens, leur insolence sont telles qu'il n'est possible de les vaincre qu'en brisant complètement avec eux. A table, ils veulent m'empoisonner; au milieu des fêtes, ils conspirent contre mon frère; mes mesures de clémence vexent ceux qu'elles devraient ras-

surer le plus; du bienfait on déduit le mal; on diffère l'exécution des promesses; depuis l'homme du commun jusqu'au plus distingué, tous me tuent et m'enterrent cependant que je suis immortel. » Malgré ces causes de mécontentement, il ne se serait pas séparé d'eux si le roi ne lui avait ordonné de s'éloigner. Il retourne donc à Namur, dont le château vient d'être occupé (1). « Quant à vous, ajoute-t-il, faites votre devoir envers le roi dont vous êtes sujet, pensez à Dieu et à sa foi, réprimez l'insolence de ces hérétiques à qui j'ai montré un visage riant, à qui j'ai témoigné de la clémence, mais dont la méchanceté est venue à ce point qu'elle me force à retourner sur mes pas pour la réprimer et faire éclater ma justice. »

Et, piquant des deux, il part avec Octavio Gonzaga.

Tandis que le duc exprime la honte et la colère qu'il éprouve en se voyant ainsi confondu et humilié, M. de Cleu l'excite à se venger. Les deux seigneurs conviennent de faire la guerre au prince, de chercher à s'emparer de lui pour le tuer, de chasser du pays tout ce qui reste d'étrangers.

Don Juan, de son côté, rappelle les soldats espagnols. Ils arrivent, commandés par Alexandre Farnèse, son neveu, Mondragon, Sancho d'Avila. De part et d'autre éclatent les protestations d'affection et de dévouement.

---

(1) Il ne le fut que plus d'un mois après le jour où cette déclaration est censée avoir été faite. L'entrée de Don Juan à Bruxelles eut lieu le 1er mai 1577. Ne se croyant pas en sûreté, il partit inopinément, le 11 juin, pour Malines. Le 14 juillet, il se mettait en route pour Namur et s'emparait du château, le 24, afin d'assurer, disait-il, sa personne. Partout il apercevait des complots.

Don Juan. — Soldats intrépides, soutiens de mon honneur, donnez-moi les bras, car j'estime autant vos embrassements que vos épées.

Mondragon. — Votre Altesse a ici la fleur de l'Espagne.

Sancho d'Avila. — Ah! Seigneur, l'Espagne vous aime. Que vous ai-je dit? La noblesse de ce pays vous a vendu. Vive Dieu, que je voie en face ces hérétiques. Ils n'ont montré de l'audace que quand les Espagnols n'étaient plus là pour les mettre à la raison.

Don Juan. — Sancho d'Avila, je sais que vous brillez par la loyauté. Certainement, j'ai dormi, je sors d'un profond et lourd sommeil. Oh, mes chers Espagnols, je vais donc encore pouvoir vous embrasser et témoigner ainsi que je vous honore. Ah, valeureuse nation! Par le roi, mon seigneur et frère, je vous jure que, nu ou armé, je ne resterai plus sans Espagnols à mes côtés. Vous allez me venger de l'affront que j'ai reçu.

Sancho d'Avila. — Six mille Espagnols suffiront pour vaincre le monde (1).

Don Juan. — S'ils sont comme vous, vous avez raison.

C'est à Gembloux qu'a lieu la rencontre des deux armées. Pendant que le tambour bat la charge, Don Juan paraît et, s'adressant à un crucifix qu'il a en main: « Mon Dieu, je ne vous demande pas ici la victoire pour que l'on dise, à ma gloire et à mon honneur, que c'est moi qui l'ai obtenue, qui ai vaincu ces hérétiques. Je vous la demande parce que vous êtes et pour que l'on dise que vous êtes Dieu, que vous honorez qui vous sert.

---

(1) Delrio dit que l'armée espagnole venant alors d'Italie s'élevait à six mille hommes. *Comentarios*, fol. 97 v°.

Allons, vainquons nous deux! Christ, Dieu-homme, montrez votre clémence et votre bonté. En avant, Espagnols, contre l'ennemi! Au combat! »

On aperçoit dans les airs une croix traversée par une flèche, ensanglantée. Ce sont des hérétiques qui l'ont ainsi maltraitée, des étrangers vraisemblablement, car la nation flamande est, en très grande partie, catholique. Don Juan s'approche de la croix et adresse une nouvelle prière à Dieu, dont il défend la cause La bataille se termine par une défaite sanglante de l'armée ennemie. C'est le plus grand triomphe que le roi et la religion aient remporté dans ces États; quatre étendards d'hommes d'armes, les drapeaux de l'infanterie pris, plus de sept mille hommes tués. Jamais non plus on n'a vu en Flandre le vainqueur éprouver si peu de pertes (1).

Malheureusement la joie que provoque cette victoire est troublée par une triste nouvelle. Don Juan, malade, gît dans une pauvre maison, au milieu de ses troupes. Les chefs de l'armée, Sancho d'Avila, Charles Fugger et d'autres arrivent et trouvent le prince à l'extrémité (2). Une dernière scène nous fait assister à sa mort.

---

(1) Ces détails sont presque littéralement ceux qu'on trouve dans Delrio : « De memoria de hombres no se sabe que en Flandes aya avido otra mayor (vitoria) ni con menos daño del vencedor. Perdieron los Rebeldes quatro estandartes de hombres de armas, casi todas las vanderas de la infanteria : quedaron presos y muertos mas de siete mil. » *Comentarios*, fol. 111 v°. Herrera s'exprime à peu près dans les mêmes termes. *Historia general del mundo,* t. II, Valladolid, 1606, p. 322.

(2) La bataille de Gembloux eut lieu le 31 janvier 1578, et Don Juan mourut le 1er octobre de la même année dans son camp, à Bouges, près de Namur. Le poète réunit en quelques jours des événements qui se sont produits dans un intervalle de neuf mois. Il passe sous silence la défaite des Espagnols à Rymenam, le 1er août.

Sancho d'Avila. — Corps de Dieu, pourquoi faut-il naître? Voici un homme vainqueur du monde entier, qui a fait trembler la Renommée, et il expire dans un lit! A quoi bon la richesse et les trésors, la couronne et la domination? Après qu'il a vaincu le Turc, enchaîné le More, fait brûler ici l'hérétique, qu'il s'est montré un homme en tout, harcelé par amis comme par ennemis, qu'il a donné des preuves de vaillance et de force, arrive la mort, qui l emporte contre son gré. Et Dieu n'aurait pas pu aujourd'hui..., j'allais dire... J'enrage tellement que je combattrais l'enfer lui-même! Pour lui sauver la vie, je passerais la mer à la nage.

Charles Fugger. — Flandre, tu enterres au milieu d'un nouveau triomphe le phénix de l'Autriche, le soleil de la guerre.

Entre Octavio Gonzaga, accablé.

Octavio. — Son Altesse est expirante. Après avoir reçu l'extrême-onction, elle a ordonné d'annoncer qu'elle veut faire ses adieux à l'armée.

Un rideau s'ouvre. On aperçoit Don Juan couché sur un lit. Tous les capitaines l'entourent.

Don Juan. — Frères et amis, écoutez-moi. J'ai voulu mourir pour la sainte foi; pour elle, j'ai combattu; toujours mon intention a été de soutenir l'Église. Le Père Orontes, à qui je me suis confessé, a loué fort mes intentions. Je vous prie de me pardonner. Que Dieu m'accorde aussi son pardon.

Tous. — Amen.

Don Juan. — J'avais pensé à être clerc; mais je n'en fus pas digne. Le roi, mon seigneur et frère, prit sur lui de m'en dispenser. Vous pouvez dire à Sa Majesté que j'ai

voulu la servir loyalement. Je suis content de mourir sans avoir entretenu d'orgueilleux projets, sans avoir recherché la gloire, que je ne possède pas. Bien que jeune, je vais avec joie rendre compte de mes actes à qui m'appelle. Je n'ai pas à faire de testament. Le roi, mon seigneur, décidera au sujet de mes domestiques mieux que je ne saurais le proposer. Je lui ai recommandé de ne pas les oublier : ils m'ont bien servi, et moi, je les ai vraiment aimés. Voilà pour les affaires. Quant à la vie, elle appartient à Dieu. Seigneur, agréez mon repentir et ne différez pas ma mort, si vous me trouvez préparé. Pour l'âme, Seigneur, j'ai été un grand pécheur, vous le savez. Pardonnez à ce Don Juan qui confesse votre loi, dont les soupirs vont à vous. Dans le roi, mon seigneur, je laisse un bon chapelain : il fera dire, chez les religieux, les prières publiques pour cette âme pécheresse.

Sancho d'Avila. — Que Votre Altesse ne me parle pas, car j'en crève, corps de Dieu, à mourir.

Don Juan (*à Alexandre Farnèse*). — Mon neveu, prince aimé, le moment est grave. Je vous remets le commandement que le roi m'a confié. Soyez vigilant à l'extrême, ayez l'œil sur l'armée en campagne, rappelez-vous qu'il y va de l'honneur de Dieu, de l'honneur de l'Espagne.

Le prince. — Je reste votre indigne successeur ; je ferai ce que je pourrai de toutes ces nations. Notre héritier aura de lourds devoirs à remplir.

Don Juan. — Dieu vous accordera à tous sa faveur. Octavio Gonzaga, vous direz au roi, mon seigneur, que si mon désir d'augmenter la foi et sa gloire, si mes services dans les batailles qu'a livrées cette monarchie mortelle ont mérité d'être reconnus, je lui demande, je le supplie d'ordonner que ce corps soit transporté en Espagne, où est enterré l'empereur, mon père, pour que, mort, je jouisse

de la faveur d'être à côté de lui. (*Il porte les yeux sur un crucifix qu'il a en main.*) Et vous, Agneau divin, Christ, Dieu-homme, aidez-moi dans ce dernier voyage. Vous êtes roi, accordez-moi cette grâce, car la douleur m'abat... Frères, priez Dieu pour moi. Jésus, je remets mon âme entre vos mains. (*Il meurt.*) (1).

Farnèse ordonne de préparer des obsèques solennelles à son oncle. Au son d'instruments de musique, une figure apparaît, qui représente l'Espagne et s'adresse au prince. « En vain, lui dit-elle, ta douleur te fait projeter d'élever un trophée à la gloire du fils de Charles-Quint. Il vit après sa mort. Le vaillant monarque allemand et espagnol qui fit trembler le monde l'attend aujourd'hui les bras ouverts. Ne le conduisez pas en terre avec un bruit qui pourrait nuire à l'éclat de sa renommée ; ne déployez ni étendards ni drapeaux pour qui jouit d'une pareille gloire. »

Dans cet hommage à Don Juan, Lope exprime l'idée qui a inspiré sa pièce : la glorification du frère de Philippe II. C'est, en même temps, l'exaltation de la

---

(1) Toute cette scène paraît empruntée aux *Commentaires* de Delrio, fol[s] 146-149, et à la relation envoyée par le père François Dorantes, confesseur du prince, à Philippe II, le 3 octobre 1578 (Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 449-454). Il ne semble pas exact que Don Juan, comme Lope le lui fait déclarer, aurait eu du goût pour la carrière ecclésiastique ; il ne l'est pas non plus, ainsi que Delrio le lui fait dire, que son père aurait ordonné qu'il embrassât cette carrière. Dans une note du mois de juin 1555, jointe à son testament, l'empereur, révélant l'existence d'un fils naturel qu'il avait eu d'une femme non mariée, exprimait le désir que ce fils prît « spontanément et de son plein gré » l'habit dans un ordre de moines réformés. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, t. IV, pp. 496-498. Don Juan préféra l'état militaire.

bravoure du soldat et de son dévouement : lui aussi est le défenseur de la foi et de l'autorité du roi dans les Pays-Bas. Quelle honte il éprouve quand, en vertu de la Pacification de Gand, il est obligé de quitter la Flandre! Don Juan n'est pas moins affligé de devoir se séparer des vieux tercios, il ne s'y résigne qu'à contre-cœur, et il ne tarde pas à les faire revenir.

Le retour des Espagnols, la lutte qu'ils engagent contre l'armée des États, la victoire qu'ils remportent à Gembloux, c'est le sujet de la pièce de Lope, *Les Espagnols en Flandre*, dont plus d'une scène rappelle le drame précédent.

Alexandre Farnèse se trouve à Naples, où habite sa mère Marguerite de Parme (1), quand il reçoit cette lettre de Philippe II : « Mon neveu, les États de Flandre gardent mal les promesses qu'ils ont faites pour le cas où je retirerais les Espagnols. Don Juan, mon frère, est mécontent, et sa vie est en danger. J'ai envoyé au marquis d'Ayamonte l'ordre de vous livrer les Espagnols établis dans l'État de Milan. Partez tout de suite avec eux en Flandre pour secourir mon frère. Outre que vous m'obligerez, j'estimerai ce soin avec amour particulier et satisfaction. » Les tercios de Lombardie s'acheminent vers les Pays-Bas.

Don Juan, retiré à Namur, délibère pendant ce temps avec ses conseillers sur les mesures à prendre. Gabriel Niño, Rodrigo Pimentel, Octavio Gonzaga regrettent le départ des soldats espagnols. Don Juan est incapable de

---

(1) « Madama Maria » pour Marguerite. Dans la liste des personnages, elle est désignée sous le nom de Madama de Austria. Lope change parfois les prénoms pour la facilité du vers.

résister avec le peu d'hommes qu'il a sous la main ; le prince palatin Casimir recrute des hommes en Allemagne pour les rebelles ; à Lille, Douai, Orchies, dans l'Artois et le Hainaut, la situation est mauvaise. « Les Espagnols, s'écrie Don Rodrigo, peuvent-ils tolérer d'être maltraités comme ils le sont par ceux qui devraient les servir? On agissait moins librement quand ils étaient ici. On va jusqu'à attenter à la vie de Son Altesse. » Le duc d'Arschot et son frère, le marquis d'Havré, trouvent qu'il suffira au prince de se fortifier à Namur, qu'il est inutile de faire appel aux soldats espagnols : les États resteront fidèles à leur souverain légitime. Don Juan rend hommage à la fidélité des deux seigneurs. Si tous, en Flandre, étaient animés des mêmes sentiments, il se considérerait comme en sûreté; mais il a dû faire connaître à son frère le danger dans lequel il se trouvait, et il annonce que les soldats partis quelques mois auparavant sont en route et viennent à son secours.

Cette nouvelle irrite le duc d'Arschot. Resté seul avec le marquis, il donne un libre cours à son indignation. Il voudrait voir à ses pieds celui à qui il baise aujourd'hui la main. « Sommes-nous Flamands, s'écrie-t-il, ou esclaves? Voici que reviennent les Espagnols qui ont commis tant de vols, qui se sont repus de notre sang comme des loups. Nous allons de nouveau souffrir leurs arrogances. Philippe a-t-il résolu de nous replacer sous le joug? Si vous êtes mon frère, il faut lui refuser l'obéissance. Jetons le masque, et tirons l'épée contre lui. »

Ils partent à cheval, sous un déguisement.

Leur défection n'inspire pas grand regret à Don Juan : elle est plus que compensée par l'arrivée des Espagnols.

Les tercios défilent, tambours et trompettes en tête, drapeaux déployés, suivis des femmes et des besaciers portant les hardes. Don Juan leur tend les bras.

Don Juan. — Messieurs les Espagnols, soyez tous les bienvenus. Donnez-moi vos bras, mes enfants!

Le capitaine Perea. — A vos pieds, héroïque seigneur!

Don Juan. — Pas les pieds.

Le capitaine Heredia. — Eh bien, nous vous donnons les mains pour aller à la gloire, conduits par vous.

Don Juan. — Pas les mains, mais les bras pour vous serrer.

Tous. — Vive Don Juan dix mille ans!

Don Juan. — Dites : Philippe, soldats.

Tous. — Vivent Philippe et Don Juan d'Autriche (1)!

Les opérations commencent. Gembloux est pris par l'armée des États. Les Espagnols marchent sur cette ville. L'action s'engage. Don Juan, à genoux, un guidon

---

(1) Dans toutes les circonstances, les soldats, sans distinction de grade, étaient traités par Don Juan en amis, en frères : c'est ainsi qu'il les appelait Il apportait, écrit le capitaine Alonso Vazquez, une grâce particulière dans les allocutions à ses soldats et ses entretiens avec eux. Au moment où il quitte le château de Namur pour aller à la rencontre de l'ennemi (dans la direction de Gembloux), il entre au milieu des escadrons et, le chapeau à la main, leur souhaite à tous le bonjour. Quand il va au-devant du tercio de Lope de Figueroa, récemment arrivé, il embrasse Lope, se découvre, ce qu'il fait toujours devant les drapeaux, et adresse aux hommes la bienvenue. Alonso Vazquez, *Sucesos de Flándes y Francia,* t. I. (*Coleccion de documentos inéditos para la historia de España,* t. LXXII, pp. 89, 114.)

en main, se tourne vers un Christ placé à côté de lui et fait cette prière : « Seigneur, toi qui, sur cette croix, pour me procurer la paix, as permis cette cruelle et atroce guerre, toi qui as rompu les portes de l'enfer, fais que le Flamand obstiné dans sa rébellion tremble à ta voix. Si quelquefois, Seigneur, l'épée, le canon, l'arquebuse ont vaincu, c'est à toi qu'en est revenu l'honneur. Je pars pour les châtier ; éclaire-moi : je porte la verge de justice, la croix. »

Au haut d'un décor apparaît un personnage qui figure l'Imagination. Elle rappelle à Don Juan que le but de ses héroïques exploits est d'assurer le triomphe de la religion et, pour le roi d'Espagne, la domination dans le monde. Un rideau s'ouvre. On aperçoit Philippe II assis dans un fauteuil. Trois femmes, représentant la Prudence, la Religion et la Justice, soutiennent au-dessus de sa tête un globe de grande dimension. L'Imagination continue : « Aide Philippe, puisque tu es son frère, à retenir, à garder cet Empire d'une main invincible; qu'il soit réparti entre vos bras puissants : Philippe aura l'Espagne, tandis que toi, tu as la Flandre. »

Des cris retentissent et annoncent la victoire des troupes royales. La pièce finit au moment où elles se préparent à attaquer la ville de Gembloux.

Dans les drames historiques espagnols, il existe plusieurs actions parallèles : celle qui naît du sujet principal et une intrigue amoureuse, souvent plusieurs qui ne s'y rattachent en général que très faiblement. Ici, l'intrigue secondaire s'amène de façon naturelle : Don Juan ne dédaignait pas la société des femmes, et Lope ne pouvait manquer l'occasion d'introduire un élément qui avait, d'ailleurs, sa prédilection. C'est ainsi que, dans

Les Espagnols en Flandre, il fait jouer à une dame flamande, Rosela, un rôle relié au sujet principal plus étroitement que d'ordinaire. L'armée des États occupe Gembloux. Le duc d'Arschot présente au comte de Boussu, qui commande à ce moment, un sien parent, ou soi-disant tel, du nom d'Adolphe. Ce personnage offre de tuer Don Juan, à la seule condition qu'on lui élève dans sa ville natale, s'il réussit, une statue avec cette inscription : « Adolphe, libérateur de la patrie, qui triompha, à son honneur, de l'Espagne ennemie. » Boussu le lui promet.

Don Juan est dans sa tente, en manteau de campagne, quand est introduite une jeune femme, munie d'un sauf-conduit : c'est Rosela. Elle lui remet un billet qui la recommande comme espionne ; mais le véritable but de sa démarche est autre que de trahir ses compatriotes : elle est éprise de Don Juan et n'a cherché à pénétrer près de lui que pour déclarer son amour.

On vient annoncer au prince qu'un religieux demande à lui parler. Don Juan s'empresse de faire asseoir Rosela sur un siège et de la couvrir de son manteau et de son chapeau. Elle feindra de dormir, et le frère, s'il remarque sa présence, ne soupçonnera pas qui elle est. Le religieux est introduit. Il refuse de croire que l'officier, en simple pourpoint, qui le reçoit est le prince, se persuade qu'on le trompe, que la personne assise sur la chaise est Don Juan qui se cache : tant de gens veulent attenter à sa vie qu'il prend naturellement des précautions. Il tire un pistolet de dessous son vêtement et le décharge sur Rosela en criant : « Voici l'instant de donner la liberté à la Flandre ! » Rosela pousse un cri : elle a le bras percé d'une balle. Des soldats de la garde accourent, entraî-

nent et mettent à mort cet émule anticipé de Balthasar Gérard. Dans sa main gauche, il tenait serré ce billet : « Je suis Adolphe, qui, pour délivrer la patrie, ai troqué la vie contre la renommée et la gloire en donnant la mort à l'Espagnol d'Autriche. »

Don Juan. — Cette fois, il a manqué son coup.

Rosela. — Ah, grand seigneur, Adolphe est mon frère !

Don Juan. — Ton frère ?

Rosela. — L'Espagnol n'avait pas de plus grand ennemi : il le poursuivait autant que je l'aime.

Don Juan. — Tu seras récompensée de l'avoir ainsi aimé. Guéris-toi, Rosela, et aie bon courage. Vous autres, ne dites rien de ceci à personne : je ne veux pas que les États sachent qu'il y a des hommes comme celui-ci, qui pourrait trouver des imitateurs.

Quand Don Juan se porte sur Gembloux, dans l'intention de reprendre cette ville, Rosela le suit. Surprise dans la mêlée, le seigneur de Goignies, commandant en chef de l'armée des États, ordonne de la tuer pour trahison. Un gentilhomme biscaïen, Chavarria, la délivre. La bataille finie, Chavarria l'amène à Don Juan avec un prisonnier d'importance gravement blessé et qui n'est autre que le seigneur de Goignies lui-même.

Don Juan. — Ah, vaillant biscaïen !

Chavarria. — Seigneur, je t'amène un gentilhomme captif et une dame délivrée.

Don Juan. — Je connais la dame. Étanchez-lui le sang.

Goignies. — Seigneur, je me jette humblement à vos pieds.

Don Juan. — Qui êtes-vous ?

Goignies. — M. de Goignies, qui a été gouverneur de Bruxelles... Je vous demande les mains, seigneur.

Don Juan. — Aujourd'hui, Monsieur de Goignies ?

Goignies. — Invincible général, il vaut mieux tard que jamais.

Don Juan. — Aujourd'hui que vous êtes à ma discrétion ?

Goignies. — Et blessé à mort.

Don Juan. — Amis, emmenez-le pour le soigner au château de Namur.

Goignies. — Imitez le Christ et pardonnez.

On emporte Goignies (1).

---

(1) Mons de Goni. Antoine de Goegnies, seigneur de Vendegies, dont le nom est orthographié Gongnies et plus souvent Goignies, maréchal de camp de l'armée des États, fait prisonnier à la bataille de Gembloux, avait été gouverneur et prévôt du Quesnoy. En 1585, Alexandre Farnèse le nomma gouverneur de Bruxelles. Nous ne savons pas si, comme le lui fait dire Lope, il l'avait été avant 1578. Alonso Vazquez rapporte qu'il se rendit à un soldat albanais du nom de Dimitri. Chavarria est très vraisemblablement inventé par Lope, comme Rosela. Delrio écrit à propos de la capture de M. de Goignies : « al qual traydo delante del S. don Juan, le pidio la mano vitoriosa para besarsela, la qual su Altesa le dio, diziendole que assi castigava Dios a los que le menos preciavan, y se rebelavan contra su Rey... Dio por respuesta Mons de Goingnies, la cara llena de verguença, que nunca avia peleado contra la santa Fè Catolica, y con esto fue llevado preso al castillo de Namur ». *Comentarios*, fol[s] 111 v° et 112 r°. Herrera, peut-être d'après Delrio, donne les mêmes détails. *Historia general del mundo*, t. II, pp. 322-323.

Chavarria (*à Don Juan*). — Il y avait avec moi un Albanais, du nom de Dimitre. Je vous supplie de l'honorer de votre protection.

En récompense de sa conduite, Don Juan annonce à Chavarria qu'il le recommandera au roi et l'unit à Rosela, heureuse de recevoir un mari de sa main.

On trouve à la fin de *Don Juan d'Autriche en Flandre* un bout de scène analogue. Au moment de mourir, le prince prie Charles Fugger d'épouser la sœur du duc de Linod. Le colonel allemand aime, du reste, Ircana; mais il ne l'aurait pas eue si Don Juan — c'est lui-même qui le déclare — avait vécu. Fugger promet qu'il l'épousera.

Sauf ces intrigues amoureuses, Lope de Vega s'est peu écarté de la vérité historique. On ne doit même pas considérer comme des créations de pure fantaisie le seigneur de Cleu et le duc de Linod, du parti des États, que le poète suppose être d'origine étrangère, le premier Irlandais (1), le second Italien et de maison illustre (2). Sa conception n'est pas aussi éloignée de la réalité qu'elle le semble. Suivant nous, il a eu en vue des hommes dont les figures ont passé sous ses yeux quand il recherchait les éléments de son drame : Philippe de Croy, duc d'Arschot, et son frère, le marquis d'Havré. Dans le seigneur de Cleu, on

---

(1) Es gallardo
El general irlandés.

Lope de Vega, *Obras*, t. XII, p. 422.

(2) S'adressant à Ircana, le duc lui dit :

Nuestra parentela ilustre
Del honor de Italia lustre.

Ibid., p. 412.

trouve bien des traits qui constituent le caractère du premier : orgueilleux à l'extrême, prétentieux, emporté, se plaignant sans cesse, détestant les Espagnols, excitant les États à la résistance. Membre du Conseil d'État, chevalier de la Toison d'or, il occupait, par sa naissance et son rang, une haute situation sous le gouvernement de Requesens, situation qu'il aurait voulu voir s'élever grâce à l'affaiblissement de l'autorité du roi. On le soupçonnait même de désirer l'établissement d'une sorte de république (1). Avec cet orgueil, il était léger, indiscret, inconsidéré, sans consistance, parce qu'il agissait souvent sous l'impulsion de motifs intéressés, et on comprend qu'il n'ait jamais inspiré une grande confiance ni à l'un ni à l'autre parti.

Lope attribue au seigneur de Cleu la prétention d'occuper le premier rang dans l'État. Delrio, parlant du duc d'Arschot, écrit : « Des ministres du roi l'excitaient à ne pas permettre que les comtes (Pierre-Ernest de Mansfeld et Charles de Berlaymont) s'égalassent à lui, parce que le roi ne leur avait pas donné une aussi grande autorité, mais qu'il lui avait accordé la première place, et que les autres devaient lui être soumis comme à leur chef; qu'il ne se laissât pas supplanter, ... qu'il ne donnât pas occasion à un autre de lui enlever le titre très honorable de libérateur de la patrie (2). »

Non seulement de Cleu présente une grande analogie avec le duc d'Arschot, mais on voit que, pour composer

---

(1) Requesens à Don Diego de Zúñiga, son frère, 9 juillet 1574. — *Nueva Coleccion de documentos inéditos*, t. III, Madrid, 1893, p. 311

(2) *Comentarios*, fol. 14 v°. Le nom de Cleu ne pourrait-il pas être considéré comme une déformation voulue de celui de Croy?

ce personnage, Lope s'est servi des *Commentaires* de Delrio, comme il s'en est servi, d'ailleurs, pour tout son drame (1).

Quelque curieuses que soient ces concordances, nous nous garderons toutefois de vouloir y trouver une précision que le poète n'a pas recherchée : en effet, il attribue au duc de Linod des actes et des intentions qui devraient plutôt être rapportés au duc d'Arschot, et vice versa. Il faut même constater qu'entre le seigneur de Cleu et le duc d'Arschot il y a des différences notables de caractère et de conduite. Ainsi Philippe de Croy n'a jamais médité le meurtre de Don Juan par ambition ou par vengeance, et Lope s'est gardé de lui attribuer un pareil dessein dans *Les Espagnols en Flandre*, où il l'a mis en scène sous son véritable nom.

---

(1) L'ouvrage de Delrio a paru en 1601. Les approbations que porte le manuscrit de *Don Juan de Austria en Flándes* sont datées du 4 octobre 1606; mais la pièce est antérieure au moins de deux années. Christobal Perez Pastor mentionne un acte par lequel Alonso de Heredia, directeur d'une troupe de théâtre, s'engage, le 29 juillet 1604, à la faire représenter à Madrid le mois suivant. *Nuevos datos acerca del histrionismo español*. Madrid, 1901, p. 354.

III.

Siège de Mons par le duc d'Albe (1).

C'est dans la Vieille-Castille, à la Aldehuela, que Lope a placé l'action des deux premiers actes de la pièce qui a pour titre le nom de ce hameau. Les personnages principaux sont le duc d'Albe (2) et son fils Ferdinand de Tolède, né d'une liaison contractée avec la fille d'un meunier.

Dès qu'il a su que la jeune femme serait mère, le duc l'a mariée à un de ses vassaux, Anton. L'enfant reçoit le prénom de son père naturel. Celui-ci lui témoigne de l'intérêt ainsi qu'à ses parents, constate avec plaisir qu'il a des goûts recherchés et montre des qualités au-dessus

---

(1) Lope de Vega, *El Aldegüela. Obras, publicadas por la real Academia*, t XII, pp. xci-xcix et 231-275. A la fin du manuscrit qui a servi de texte à l'éditeur, M. Menéndez y Pelayo, on lit : « terminé le 6 mai 1623 ». Cette pièce a aussi été imprimée sous les titres suivants : *El hijo de la molinera y Gran Prior de Castilla* (Le fils de la meunière et Grand Prieur de Castille), attribué par erreur à Francisco de Villegas ; *Más mal hay en la Aldegüela de lo que se suena.* (Le mal est plus grand a la Aldegüela qu'on ne le dit.) Aldegüela, forme ancienne d'Aldehuela, est un diminutif d'aldea, hameau. Plusieurs villages portent le nom de la Aldehuela. Celui dont il s'agit ici était situé dans une dépendance du duché d'Albe, la seigneurie de Valdecorneja, qui comprenait les districts actuels de Barco d'Avila et Piedrahita, province d'Avila. D. Angel Salcedo Ruiz, *Un bastardo insigne del gran Duque de Alba, el Prior D. Hernando de Toledo.* Madrid, 1903, broch. in-8°, pp. 10-11.

(2) Lope donne au duc, au premier acte, le prénom de Fadrique. A partir du deuxième, il le désigne par son titre.

de sa condition. Quand il part pour les Pays-Bas, il le fait entrer dans la maison de sa femme, au grand regret de Ferdinand, qui a pour lui une admiration des plus vives et voudrait le suivre en Flandre.

Son orgueil, son audace, son caractère indépendant font commettre au jeune garçon les actions les plus hardies. Il va à la prison délivrer un ami qu'il prétend injustement détenu. Il est poursuivi, arrêté, s'évade avec la seule aide de son épée et part pour la Flandre, sur le conseil de sa mère, qui l'assure de la protection du duc d'Albe. Il arrive aux environs d'une ville entourée de tentes et d'une quantité de gens de guerre. Un soldat à qui il s'adresse lui apprend qu'il est sous les murs de Mons et lui fait le récit des derniers événements (1) :

« Dans Mons, en Hainaut (2), la place que vous voyez ici investie, le comte Louis nous résiste depuis longtemps. Pour empêcher qu'il soit secouru et ravitaillé, le duc a réparti son armée dans les abbayes et sur les hauteurs. Voici la montagne de Jemappes (3), où il a élevé un fort quadrangulaire (4) muni de deux grosses pièces, gardé et

---

(1) Le 24 mai 1572, Louis de Nassau s'empara de Mons par surprise. Le mois suivant, Fadrique de Tolède, fils du duc d'Albe, investit la place avec Noircarmes et Chiapin Vitelli Le 23 août, Ferdinand de Tolède, fils naturel du duc, vint le rejoindre. Le 27, le duc lui-même arrivait au camp pour diriger les opérations. Les renseignements donnés par le soldat espagnol sont empruntés à l'ouvrage suivant, livres VI et VII : *Comentarios de don Bernardino de Mendoça, de lo sucedido en las guerras de los Payses baxos, desde el Año de 1567 hasta el de 1577*. En Madrid, 1592, 1 vol. in-4°.

(2) A Mons de Nao.

(3) De Janepe.

(4) El fuerte que señalo el Capitan Bartholomo Campi, casi en forma de estrella de quatro rayos, écrit Mendoza, qui donne, fol. 151 v°, le dessin de ce fort.

défendu par le brave Julien Romero, le plus vaillant Espagnol qui ait vu le jour de notre temps. Chiapin Vitelli occupe l'abbaye d'Epinlieu (1) avec Monsieur de Noircarmes (2), très bon soldat, dont il est satisfait ; le mestre de camp Don Rodrigo de Tolède, l'abbaye de Bélian avec son tercio ; Francisco Bobadilla, brave cavalier, les tranchées du faubourg de Nimy : le corps de l'armée, ce monticule de Bertaymont (3), d'où l'on voit tout à découvert. Dans ce fossé est notre cavalerie légère ; à main gauche sont massés les Allemands. Le duc est à Bertaymont. Son pavillon est celui où nous voyons les armes d'Espagne s'agiter au vent. A l'aube, le chant des oiseaux est remplacé par les salves des pièces d'artillerie et des files d'arquebusiers (4).

» Il y a eu quelquefois de violentes rencontres, dans lesquelles les assiégés ont éprouvé de fortes pertes. Don Rodrigo de Tolède a reçu neuf blessures dans une escarmouche, où il a montré la grandeur de son courage. Antonio de Céron Lumbreras et quinze autres cavaliers ont été tués. Chiapin Vitelli a été blessé, mais à son secours est accouru le valeureux Romero, dont les livres raconteront les rares vertus (5). Sans ressources et déses-

(1) Espinlic.

(2) Mons de Nor.

(3) Beta y Mont.

(4) Lope a introduit ici un jeu de mots : salva, salve d'artillerie, a aussi le sens de chant des oiseaux au lever du soleil.

(5) « El (daño) que de nuestra parte huvo, fue salir herido Chapin Vitelli, con un arcabuzazo en una pierna, y don Rodrigo de Toledo, Maestre de Campo, que cargo guiando sus arcabuzeros, con nueve heridas... Murio el Capitan Alonso de Lumbrales, y Antonio Céron,

pérant d'obtenir du renfort, les hérétiques huguenots (1) perdent courage. »

Le jour tombe. Le duc, occupé à inspecter les postes, aperçoit Ferdinand et le reconnaît. Il vient précisément de recevoir une lettre de sa femme qui l'informe du délit dont le jeune homme s'est rendu coupable ; il la fait lire à Ferdinand.

Le duc (*à part*). — J'estime qu'il a plutôt prouvé son courage. Un noble doit savoir exposer sa vie pour un ami. (*A Ferdinand.*) Qu'en dites-vous ?

Ferdinand. — Ma mère m'a assuré que, si je vous avais offensé, vous me pardonneriez.

Le duc. — Et elle ne s'est pas trompée : je vous pardonne. Mais à la guerre vous aurez à changer de vie. Soyez soumis à vos chefs, quels qu'ils soient : il faut savoir obéir et se taire... Et pour finir, je vous dirai ce que Dieu dit à tous : « Aidez-vous, et je vous aiderai. »

Dès ce moment, la recrue se comporte comme un vieux soldat et donne des preuves de résolution et d'énergie.

On apprend que le prince d'Orange approche, qu'il va chercher à introduire du secours dans la ville assiégée. Il est décidé que la place sera attaquée sans plus de

---

teniente de la compañia de arcabuzeros à cavallo de Garcia de Valdes. De los de à cavallo fueron quinze los muertos, y poco mas los heridos, y seis infantes. » Mendoza, *Comentarios*, fols 134 et 141 r°. Lope fait de Céron et de Lumbrales (Lumbreras un seul personnage.

(1) Un grand nombre de Français, des Huguenots, servaient dans l'armée de Louis de Nassau.

retard. Noircarmes (1) et Julien Romero dirigeront l'opération. Chiapin Vitelli commandera les Espagnols (2) ; Rodrigo de Tolède descendra de la position de Bélian ; Francisco de Bobadilla sortira avec ses hommes du faubourg de Nimy, qui sera occupé, ainsi que les tranchées, par des troupes allemandes et de la cavalerie. La cavalerie légère postée dans le fossé occupera Bertaymont.

Au moment où se prépare l'assaut, le duc vient trouver son fils et lui révèle le secret de sa naissance. On va planter les échelles à la muraille : si, en face du danger, il ne se montrait pas digne du sang dont il est issu, que jamais il ne dise à personne ce qu'il sait du passé, car autrement, par la vie du roi, il le ferait tuer. « Prouvez, lui dit-il en le quittant, que vous êtes mon fils, et je vous traiterai en père. »

Julien Romero ordonne l'attaque sur différents points. Les assiégés accourent. Une lutte acharnée s'engage. Les assaillants hésitent, quand un soldat, armé d'un bouclier, monte à l'échelle dressée au pied du ravelin. Le duc reconnaît Ferdinand. Il le voit s'accrocher aux créneaux, passer par-dessus le mur, se battre sur l'enceinte. Il est blessé, sa vie est en danger. Le duc ordonne de lui porter secours, appelle Romero ; dans son émotion, il laisse échapper ce cri : « Aidez-le, c'est mon fils ! »

Romero et une quantité de soldats répondent à son appel. Bientôt des cris de victoire retentissent. On voit Ferdinand planter le drapeau espagnol sur le boulevard.

---

(1) Mos de Nor Quermes

(2) Chiapin Vitelli, marquis de Cetona gentilhomme florentin, était mestre de camp dans l'armée venue aux Pays-Bas avec le duc d'Albe.

Le duc, *de loin.* — Je te bénis, moitié de mon cœur. Le ciel te garde !

Francisco de Bobadilla. — Tes larmes affectueuses témoignent de ton contentement.

Le duc. — Ne dites pas que je pleure à qui n'a pas de fils.

L'armée entre dans la ville. Le duc embrasse publiquement Ferdinand. « Vous êtes mon fils, lui dit-il, votre bravoure le proclame. Je suis heureux d'être le père d'un si bon serviteur du roi. » Et il lui annonce qu'en récompense de son exploit la croix de Grand Prieur de l'ordre de Saint-Jean va lui être attachée sur la poitrine : il l'avait sollicitée pour lui, comptant bien qu'il s'en rendrait digne un jour. Dans une chapelle voisine, Ferdinand est revêtu de l'habit de l'ordre. Au moment où il sort, son père et sa mère, arrivés d'Espagne, viennent assister à son triomphe. Sa mère est heureuse. Anton apprend qu'il n'est que le père putatif de Ferdinand ; il se résigne : il ne se sent pas déshonoré pour une faute commise par sa femme avant leur mariage.

Ainsi qu'on l'a vu, le récit du soldat espagnol racontant les opérations du siège est généralement exact ; les dernières scènes, à partir du moment où l'assaut est ordonné, sont imaginées pour exalter le personnage principal. La ville de Mons n'a pas été prise d'assaut. Le prince d'Orange ayant vainement tenté, du 8 au 11 septembre, de faire pénétrer du secours dans la place, comprit que la résistance de son frère devenait inutile et l'engagea à composer avec l'ennemi. Le 19, Louis de Nassau capitulait à des conditions favorables : lui et ceux

de sa suite pouvaient sortir de la ville avec chevaux, armes et biens, les soldats avec la dague et l'épée.

C'est également pour faire valoir le héros de la pièce que Lope nous l'a représenté venant de son village aux environs de Mons tout jeune, n'ayant jamais servi, tandis que, en 1572, Ferdinand de Tolède était déjà Grand Prieur et occupait une charge importante aux Pays-Bas. Arrivé en 1567 avec son père, il avait alors le grade de mestre de camp et commandait un des trois corps dont se composait l'armée espagnole (1). Il opérait dans le nord quand son père lui ordonna d'abandonner les places de la Hollande et de venir prendre part au siège de Mons.

On est autorisé à supposer que Lope de Vega l'a connu, qu'il a été en rapport avec lui. Pendant douze ans au moins, jusqu'en 1596, il a été au service de la maison d'Albe ; il a même résidé assez longtemps, à deux reprises, à Alba de Tormès, et a pu ainsi être mis au courant de certaines particularités de la vie du Grand Prieur qui lui auraient fourni le sujet des deux premiers actes de l'*Aldegüela:* les amours du duc et d'une paysanne, l'enfance de Ferdinand, qui passe pour être le fils d'un villageois, mais dont le père est un grand seigneur, qui manifeste des goûts chevaleresques, de la vaillance, de la fierté, admirateur passionné du duc, pour qui il

---

(1) *Histoire de Ferdinand Alvarez de Tolède, duc d'Albe,* t. II, Paris, 1698, pp. 248 et suiv. D'après les propos tenus par le duc d'Albe au premier acte de la pièce, il faut admettre qu'il n'était pas marié quand il séduisit la mère de Ferdinand. Celui-ci serait donc né avant 1529. En 1556, il était déjà colonel d'infanterie dans le royaume de Naples. Il mourut en 1591. SALCEDO RUIZ, *Un bastardo insigne,* pp. 15-18.

ressent une affection extraordinaire. Sur cette période de sa vie, nous ne possédons aucun renseignement; mais il faut admettre que Lope n'a pas entièrement inventé une histoire où il fait agir, en les désignant par leurs noms, des personnages qui étaient ses contemporains, avec lesquels il avait vécu familièrement. Il n'a très vraisemblablement fait que transporter sur la scène des aventures connues de tout le monde (1).

En comparant avec *El Aldegüela La mayor hazaña del emperador Carlos V*, on constate que le Ferdinand de Lope de Vega et le Don Juan d'Enciso présentent les ressemblances les plus frappantes. Enfants naturels, l'un d'un empereur, l'autre d'un personnage occupant le plus haut rang, ils ont hérité avec le sang de qualités qui décèlent leur origine. A la campagne, où ils sont élevés, ils ont des allures toutes différentes de celles des paysans au milieu desquels ils vivent. Leurs pères les observent avec curiosité et, avec satisfaction, retrouvent en eux leur propre caractère. L'un et l'autre reçoivent tout jeunes l'insigne d'un ordre élevé, Don Juan le collier de la Toison d'or, Ferdinand la croix de l'ordre de Saint-Jean avec la dignité de Grand Prieur. Cette analogie de caractères et de situations n'est évidemment pas fortuite : il n'est pas douteux que l'un des poètes a été inspiré par l'autre. *El Aldegüela* porte la date de 1625; *La mayor hazaña* ne serait pas postérieure à 1616 (2). Enciso aurait donc

---

(1) Lope de Vega, *Obras*, t. XII, pp. xcii-xcix. — Salcedo Ruiz, *Un bastardo insigne*, pp. 16-17.

(2) A. Schaeffer, *Zwei Dramen*, p. 135. L'auteur a trouvé *La mayor hazaña* dans un recueil de comédies très rare, si pas unique, imprimé, suivant lui, entre 1612 et 1616.

la priorité, et il faudrait en conclure que Lope est l'imitateur.

El Aldegüela n'est pas la seule pièce dans laquelle ait été représenté le siège de Mons en 1572. Il en existe une autre dont les trois actes se rapportent à cet événement historique : *El sitio de Mons por el Duque de Alba,* de fray Alonso Remón (1), de l'ordre de la Merced, écrivain loué pour sa fécondité par Cervantes et Lope de Vega. Schack la déclare mauvaise (2); d'après Ad. Schaeffer, c'est un tissu d'inventions absurdes (3). Nous devons nous borner à mentionner leur jugement, car ils n'analysent pas la pièce, et nous n'en avons pas trouvé d'exemplaire.

---

(1) Le nom de ce religieux s'écrit aussi Ramón.

(2) *Geschichte der dramatischen Literatur und Kunst in Spanien,* t. II, p. 450.

(3) *Geschichte des spanischen Nationaldramas,* t. I, p. 255.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 7 juillet 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Ém. Mathieu, Eug. Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Ern. Acker, Juliaan De Vriendt, Victor Rousseau, Jan Blockx, L. Solvay et A.-J. Wauters, *membres*.

Absences motivées : MM. Fernand Khnopff et Égide Rombaux, *correspondants*.

En ouvrant la séance, M. le directeur Lenain annonce la mort de Gustave Huberti, décédé à Schaerbeek, le 28 juin 1910. Il prononce à ce sujet les paroles suivantes, que l'assemblée écoute debout :

« Messieurs,

» La Parque impitoyable poursuit son œuvre funèbre dans les rangs de notre Compagnie. Cette fois encore la Section de musique est cruellement atteinte : notre confrère Gustave Huberti n'est plus.

» Interprète des sentiments de la Classe, je viens rendre en ce moment un solennel hommage à la mémoire

d'un artiste dont la mort inopinée affecte douloureusement le monde musical belge.

» Depuis plus d'un an, notre regretté confrère n'assistait plus qu'irrégulièrement à nos travaux. La santé et l'énergie l'abandonnaient progressivement et rapidement. Le mal qui devait le ravir aux siens et à l'art fit de si foudroyants progrès, qu'il devint bientôt incapable de toute occupation.

» C'est la maladie, non les ans, qui a tué Huberti; car son âge pouvait faire espérer encore, chez cet homme naguère si énergique, une longue suite d'années consacrées au travail qu'il chérissait.

» Après de brillantes études au Conservatoire royal de Bruxelles sous la direction de François Fétis, il obtenait, en 1865, le grand prix de composition musicale, à l'âge de 22 ans, et promettait une brillante carrière.

» En 1874, Gustave Huberti fut appelé à la direction de l'école de musique de Mons, qui prit bientôt le titre de Conservatoire de musique.

» Il y trouva, dès son arrivée, les éléments favorables à l'éclosion de toute la puissance d'organisation qui le caractérisait. Il mit dans les milieux musicaux montois, excellents en eux-mêmes, mais quelque peu endormis dans une quiète routine, un souffle de vie et de jeunesse inconnu jusqu'alors.

» Une franchise un peu rude, alliée à un grand sentiment de justice et de devoir, à une probité d'art exemplaire, lui conquirent toutes les sympathies et de nombreuses amitiés. Ce tempérament d'aspect entier commandait l'estime.

» Il quitta Mons après quatre années de direction, laissant derrière lui des regrets, une école supérieurement organisée et pleine d'une juvénile activité.

» Il enseigna ensuite le chant dans les écoles d'Anvers, dont il était en même temps l'inspecteur.

» En 1889, il était nommé professeur d'harmonie au Conservatoire royal de Bruxelles.

» Et enfin, en 1893, il était appelé à diriger l'école de musique de Schaerbeek-Saint-Josse-ten-Noode, qui prit, sous sa maîtrise intelligente, le développement important que nous lui connaissons.

» Ami et admirateur du maître Peter Benoît, Gustave Huberti fut un fervent apôtre du mouvement flamand musical.

» Bien qu'il fît de nombreuses œuvres musicales d'un très grand mérite, des oratorios remarquables, des symphonies où parfois il fit évoluer son art vers les formes nouvelles, et qu'il écrivît la musique pour des sonnets de Ronsard, dont certains sont exquis, son activité fut surtout requise par les soins à donner à l'enseignement, auquel il consacra la plus grande partie de son temps.

» Dans les deux écoles qu'il dirigea, il donna aux programmes d'études un développement éclairé, il stimula son personnel collaborateur sous sa direction savante, son incontestable autorité, et en fit des établissements modèles.

» Élu membre de l'Académie royale de Belgique en 1891, il devint directeur de la Classe des beaux-arts en 1903. C'est à l'occasion de son directoriat qu'à la séance publique annuelle de la Classe, il prononça son discours sur la *Routine*, discours très remarqué pour ses belles idées de dignité et dévoilant son caractère honnête et indépendant.

» Gardons le souvenir de Gustave Huberti, dont la carrière fut toute de labeur et de probité d'art. »

Après l'éloge qui précède, M. Tinel, en sa qualité de directeur du Conservatoire royal de musique et de confrère du défunt, rend également hommage à Gustave Huberti dans les termes suivants :

« Mes chers Confrères,

» A l'hommage que vient de rendre en termes si émouvants M. le Directeur de la Classe des beaux-arts à la mémoire de notre cher et regretté confrère M. Gustave Huberti, vous voudrez bien, j'en ai la confiance, me permettre d'ajouter quelques mots en qualité de directeur du Conservatoire royal de Bruxelles, établissement dont le défunt était l'un des professeurs en vedette.

» Déjà il y a trente-sept ans, j'avais pu apprécier le rare talent de l'artiste éminent dont nous déplorons la perte. A ce moment de sa carrière il produisait ces ravissantes mélodies qui, aussitôt parues, forçaient l'admiration du public belge et qui, par la suite, surent si rapidement conquérir les suffrages du monde musical européen. Je fus parmi les admirateurs de la première heure. C'était en 1873.

» Conservateur par vocation, après un si long espace de temps j'ai gardé, dans toute sa vivacité juvénile, mon admiration pour les premières mélodies du cher disparu; et si je prête l'oreille à ce qu'en disent aujourd'hui les connaisseurs, je puis affirmer que ces mélodies-là sont marquées au coin du plus haut talent et croire que l'immortalité leur est assurée.

» Cependant Huberti n'était pas homme à rester en place. Esprit chercheur et inquiet, il lui fallait de vastes

domaines à explorer. Il les explora. Pour le domaine de la symphonie, on sait avec quel succès. Mais sa nature, malgré tout portée aux choses délicates de l'intimité, avait ici besoin d'un auxiliaire, d'un tuteur. Le tuteur, ce fut d'abord Peter Benoît, alors tout rayonnant de gloire; puis ce fut César Franck; et puis ce fut aussi, chose déconcertante, Claude Debussy. Je ne parle pas de Richard Wagner qui, pour jamais, avait attiré Huberti dans son cercle magique d'irrésistible thaumaturge.

» Le contact avec des personnalités si diverses se marque nettement dans les productions musicales qui continuent et achèvent la carrière de Gustave Huberti. Dirai-je que son individualité propre, fine et doucement encline à la mélancolie, n'en souffrit pas quelque peu? J'affirmerais alors la chose qui n'est pas dans ma pensée, ni peut-être dans celle d'autrui.

» Tout évolutionniste déterminé qu'il était, Huberti sut faire, avec un rare discernement, le départ entre ce que le compositeur peut écrire, le champ d'action n'ayant là d'autres limites que celles du goût et de la mesure, et ce que le professeur d'harmonie doit enseigner, l'espace étant ici assez restreint, puisqu'il est borné par les faits expérimentalement vérifiés. Huberti fut un professeur exemplaire. Fondant son enseignement sur des données positives, établies par les maîtres de la symphonie et du drame musical, il n'outrepassa point les règles érigées par eux en principes généraux. Ses nombreux élèves diront avec quelle abnégation et quelle clarté de méthode ils furent conduits par leur maître à travers les méandres du cycle des quintes, avec quel esprit de suite il les initia à la connaissance des accords les plus compliqués du chro-

matisme, aux résolutions les plus inattendues de l'homéophonie.

» Autant que l'Académie de Belgique, le Conservatoire de Bruxelles gardera de Gustave Huberti un souvenir impérissable, juste récompense de ceux qui, comme lui, surent allier aux plus éminentes qualités de l'artiste les plus nobles vertus de l'homme : la droiture et la bonté. »

Les remerciements de la Classe sont exprimés à MM. Lenain et Tinel, et des condoléances seront adressées à Mme Huberti.

— La Classe des beaux-arts prend ensuite notification, avec un profond sentiment de regret, de la mort de Louis-Albert Bourgault-Ducoudray, associé de la Section de musique, né à Nantes le 2 février 1840, décédé à Paris le 5 juillet.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts demande l'avis de la Classe sur certaines modifications qu'il projette au programme de l'épreuve préparatoire pour les grands concours de gravure. — Renvoi à la Section de gravure et à M. H. Hymans.

— M. le professeur van Duyse, de Gand, remercie pour les condoléances qui lui ont été exprimées lors du décès de son frère.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. H. Hymans :

Antonio Moro. Son œuvre et son temps.

(Des félicitations sont votées à l'auteur.)

Par M. G. de Lescluze :

Les secrets du coloris : La classification des couleurs (présenté par M. le chevalier Marchal, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Albert Jacquot :

Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs (présenté par M. Hymans, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Mon savant et infatigable ami, M. l'abbé de Lescluze, s'appuyant sur l'aphorisme de Léonard de Vinci : « Ceux qui s'éprennent de la pratique de la peinture sans aucune science, ne savent jamais où ils vont », dote en ce moment MM. les peintres d'une édition revue et corrigée de sa *Classification des couleurs* (1).

La gamme chromatique des couleurs, fait remarquer l'auteur dans sa préface, retarde de quatre siècles sur

---

(1) Voir mon article sur l'ouvrage de M. l'abbé de Lescluze : *Les secrets du coloris* révélés par l'étude comparée du spectre et de l'échelle harmonique sonore. (Bull. de l'Acad. roy. des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1900, p. 661.)

l'harmonie des sons! Rubens lui-même a une pénurie de bleus qui l'obligent à répéter le bleu de l'avant-plan de ses magistrales compositions pour leurs ciels de fond.

Aujourd'hui, après trente années de recherches, M. de Lescluze déclare se trouver à même de fournir à l'appui de son livre les gammes exactes des couleurs; mais, en même temps, il déclare qu'il se trouve à une époque de ses recherches où il désirerait se voir accorder une coopération matérielle, car — ô aveu d'un ami sincère de l'art! — les peintres, selon lui, sont sans pitié : ils exigent un travail tout achevé et préparé à être immédiatement appliqué. L'auteur estime qu'on pourrait les satisfaire en leur soumettant en un ensemble les trente-deux gammes des couleurs avec l'album des cent vingt-huit variétés qu'il a déduites de ses recherches et que les artistes n'auraient qu'à détacher et à mettre en place. C'est ce qui constitue la deuxième édition de la *Classification des couleurs*, de mon si estimé ami l'abbé de Lescluze.

Chevalier Edmond Marchal.

—

Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs ; par Albert Jacquot. Paris, 1909, 1 vol. in-8°.

Persévérant dans ses recherches sur le passé artistique de la Lorraine, M. Albert Jacquot nous donne un répertoire des graveurs appartenant à l'ancien duché par la naissance ou y ayant travaillé.

Avec M. Bonnardot, il nous rappelle que la Lorraine fut le véritable berceau de la gravure en France. Et, à

vrai dire, on trouverait difficilement un ensemble plus parfait que les planches de la *Pompe funèbre de Charles III*, à laquelle collaborèrent Claude La Ruelle, Laurent de la Hire et Frédéric Brentel. Que de chefs-d'œuvre, aussi, évoquent les noms de Callot, de Claude Deruet, de Sébastien Leclerc, de F. Spierre, des Woeriot, surtout de Claude Lorrain ! Sur tous ces artistes le volume de M. Jacquot nous apporte des informations, souvent inédites. Par contre, on y cherche en vain Jacques Bellange, ce bizarre maniériste, non dénué de génie, d'ailleurs étudié déjà par Robert Dumesnil et autres.

Le mot « graveur », pris dans son sens le plus large, comprend aussi les médaillistes lorrains dont plusieurs furent de tout premier ordre, à commencer par les Briot, les Crocx, etc.

Livre très agréable à feuilleter, où abondent les menus détails faits pour intéresser le curieux.

Il nous enseigne, par exemple, que si la France n'a pas le tombeau de Claude Lorrain, elle possède encore sa maison natale, à Mirecourt, également la demeure où expira Callot.

Un reproche qu'il nous faut faire à M. Jacquot est de ne pas respecter toujours l'orthographe des noms propres. « De Siles » n'est pas de Piles, « Brils » n'est pas Bril, Godefroid « Walls » n'est pas Waals. Ces erreurs ont leur importance où il s'agit d'arriver vite à une documentation, le grand avantage des répertoires.

HENRI HYMANS.

ÉLECTIONS.

Il est procédé aux élections pour deux places vacantes.

Sont élus :

Dans la Section de peinture :

Associé, M. Hubert von Herkomer, à Londres, en remplacement de W. Powell Frith, décédé.

Dans la Section d'architecture :

Membre titulaire, M. Jules Brunfaut, architecte à Bruxelles (Uccle), en remplacement de M. Henri Maquet, décédé.

— La Classe procède à l'élection de son directeur pour 1911, en remplacement de Florimond van Duyse, décédé; les suffrages se portent sur M. Émile Mathieu. (*Applaudissements.*)

En prenant place au bureau, M. Mathieu remercie ses confrères :

« Le résultat du scrutin, dit-il, me cause une joie très vive; mais je déplore de devoir cet honneur à la disparition d'un excellent ami. »

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Hymans (*Henry*). Antonio Moro, son œuvre et son temps. Bruxelles, 1910; in-4° (x-199 p., 56 pl.).

Leclercq (*Jules*). Sven Hedin et le Transhimalaya. [Bruxelles, 1910]; extr. in-8° (6 p.).

Thomas (Paul). Sur quelques passages de Lucain. Paris, 1910; extr. in-4° (4 p.).

— Quelques réflexions sur le rôle des Facultés dans les Universités de l'Etat. Gand, 1910; extr. in-8° (16 p.).

Carton de Wiart (Henry). Les vertus bourgeoises (au temps des Etats-Belgiques-Unis de 1790). Deuxième edition, Paris, 1910; in-16 (350 p.).

C[ohen] (G.). Bibliographie des travaux scientifiques de M. Maurice Wilmotte. Paris, 1910; extr. in-8° (15 p.).

De Lescluze (G.). Les secrets du coloris. La classification des couleurs. Édition revue et corrigée. Louvain, 1910; in-8° (88 p., 2 tableaux).

Hansay (A.). La disparition de la mainmorte en Hesbaye, d'après M. G. Kurth. Hasselt, 1910; in-8° (13 p.).

BRUXELLES. *Bibliothèque Royale de Belgique*. Catalogue des manuscrits. Tome IX, Histoire de Belgique (histoire particulière) : Flandre, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur. (J. Van den Gheyn et E. Bacha.) 1909.

LIÉGE. *Société d'art et d'histoire du diocèse*. Bulletin, XVIII, gr. in-8°, 1909.

MONS. *Commission des petites archives. Comité provincial du Hainaut*. Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut. Tome I, fasc. 1, 1910.

—

BERLIN. *K. Preussische Akademie der Wissenschaften*. Acta Borussica :

— Das preussische Münzwesen im 18. Jahrhundert. Münzgeschichtlicher Teil, Band III. Das Geld des siebenjährigen Krieges und die Münzreform nach dem Frieden 1755-1765.

— Die Getreidehandelspolitik und die Kriegsmagazinverwaltung Preussens 1740-1756. Darstellung, Getreidepreisstatistik und Akten, 1910.

—

Mexico. *Sociedad Mexicana de geografía y estadística.* Cronica de la sesion solemne verificada el 28 de abril de 1910, para celebrar el décimo noveno aniversario de la reorganización de la Sociedad.

—

Jacquot (Albert). Essai de répertoire des artistes lorrains. Les graveurs. Paris, 1909; in-8° (50 p.).

—

Paris. *Société de l'histoire de France.* Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné. Tome X. Table des matières. (P. De Vaissière.) 1909.

— Mémoires du maréchal de Turenne, d'après le manuscrit autographe appartenant à M. le marquis de Talhouët-Roy. (Paul Marichal.) Tome Ier (1643-1653); 1909.

— Lettres de Louis XI, roi de France. Tome XI. Préface, itinéraire et tables. (Joseph Vaesen et B. De Mandrot.) 1909.

— Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435). (Alexandre Tuetey et Henri Lacaille.) Tome II (1421-1430), 1909.

— Chronique des règnes de Jean II et de Charles V. (R. Delachenal.) Tome Ier (1350-1364), 1910.

—

Sentenach (Narciso). Estudios sobre numismatíca española. I. Segunda edición. Madrid, 1909; in-8° (32 p., pl.).

Leite de Vasconcellos (J.). O Doutor Storck e a litteratura portuguesa. Estudo historico-bibliographico. Lisbonne, 1910; in-8° (xii-338 p. et pl.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 8.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 1er août 1910.

M. le Baron Ém. de Borchgrave, directeur et président de l'Académie.

M. le Chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. S. Bormans, le Comte Goblet d'Alviella, F. vander Haeghen, A. Giron, P. Fredericq,

H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, Ern. Gossart, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, *membres;* H. Lonchay et Eugène Hubert, *correspondants.*

Absences motivées : M. J. Leclercq, vice-directeur, et M. Ad. Prins, membre.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Eugène Hubert, récemment élu correspondant.

Il annonce la promotion au grade d'officier dans l'Ordre de Léopold de M. Jules Leclercq, directeur de la Classe pour 1911; il propose que des félicitations lui soient adressées. *(Applaudissements.)*

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification de la mort de Léopold Delisle, associé de la Section d'histoire et des lettres depuis le 10 mai 1875, décédé au château de Chantilly, dont il était administrateur, le 22 juillet 1910, à l'âge de 84 ans. — M. le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre de condoléance qu'il a adressée à M. Georges Perrot, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Chevalier Edmond Marchal :

Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien. Gravures et cartes. Traduit de l'anglais; par le Chevalier François-Joseph-Ferdinand Marchal. Bruxelles, 1824; in-4°.

Par M. Ernest Lehr, associé :

Lois allemandes de 1901 et 1908 sur l'assurance.

Par M. Thomas Erskine Holland, associé :

A valedictory retrospect (1874-1910). — The elements of jurisprudence. Eleventh edition.

Par M. J. Jobé :

La science économique au XXe siècle.

Par M. Émile Savoy :

L'apprentissage en Suisse (présenté par M. V. Brants, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Dr Émile Savoy, *L'apprentissage en Suisse,* in-8°, viii-617 pp. Louvain, Peeters; Paris, Larose, 1910.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe le quarante et unième volume de la collection de l'École des sciences sociales et politiques de Louvain. C'est un ouvrage abondamment et solidement documenté sur l'apprentissage en Suisse. L'auteur a exercé dans ce pays les fonctions d'inspecteur de l'apprentissage, puis celles de préfet de district qu'il occupe aujourd'hui. Ses études jointes à ses relations et à son expérience personnelle lui ont fourni les éléments d'un livre complet. Il est des plus instructif à un moment où de toutes parts on réclame la restauration de l'apprentissage et le relèvement de la capacité professionnelle. La Suisse à cet égard a pris des initiatives qu'il importe de connaître; c'est le but même que s'est proposé l'auteur, avec l'autorité d'une indiscutable compétence et d'un travail considérable.

V. Brants.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

—

La révolution des Pays-Bas au XVI[e] *siècle dans l'ancien théâtre espagnol;* par Ernest Gossart, membre de l'Académie.

IV.

Prise de Maestricht par Alexandre Farnèse (1).

Alexandre Farnèse dit, dans *Don Juan d'Autriche en Flandre,* à son oncle mourant : « Notre héritier aura de lourds devoirs à remplir (2). » Devenu successeur de Don Juan, il se trouve en présence des mêmes difficultés que lui ; les moyens dont il dispose sont insuffisants, l'argent fait défaut. Les soldats, à qui l'on doit un arriéré considérable, expriment tout haut leur mécontentement ; même les plus braves et les plus dévoués se plaignent en termes très durs, ainsi que le fait, au début du drame de Lope de Vega *El Asalto de Mastrique,* Alonso Garcia, que nous verrons se distinguer par son héroïsme. « Quelque infâme coquin, dit-il, a dû inventer la guerre avec sa furie, ses violences et son front orné de lauriers. Souffrir

---

(1) *Doze comedias de Lope de Vega Carpio sacadas de sus originales.* Quarta parte. Año 1614. En Pamplona, por Nicolas de Assiayn, in-4°. Folios 53-76 : *La famosa tragicomedia del Assalto de Mastrique por el Principe de Parma. — El Asalto de Mastrique por el Príncipe de Parma.* LOPE DE VEGA, *Obras,* t. XII, pp. CXXXIX-CLXXI et 435-475. M. Menéndez y Pelayo fait remarquer que la liste des pièces de Lope dans le *Peregrino en su patria,* écrit à la fin de 1603 et publié en 1604, ne mentionne pas ce drame : il aurait donc été composé entre 1603 et 1614.

(2) « Quien nos heredare. » Il n'est que capitaine général intérimaire. Philippe II lui conféra le gouvernement par lettres du 13 et du 14 octobre 1578.

le froid en terre flamande ou la chaleur en Afrique, cela n'enlève pas le courage et n'attiédit pas l'ardeur ; voir les armes mises en pièces, des pieds ou des bras emportés, voir s'abattre des corps par centaines, cela ne trouble ni n'effraie. Mais ne pas donner à manger à un homme tant qu'il n'est pas mort ! Suffit-il qu'il marche derrière un drapeau déchiré? Par la vie du roi d'Espagne, je ne veux pas continuer ainsi. Il faut qu'on nous écoute et qu'on nous donne à manger. Nous en avons assez. C'est nous qui sommes les vaincus ! Est-ce que le roi ne mange pas, lui? »

Les embarras qu'il rencontre inquiètent Farnèse. Il les expose dans une réunion du conseil de guerre, à laquelle assistent les mestres de camp Lope de Figueroa et Ferdinand de Tolède, Pedro de Tolède, Octavio Gonzaga, commandant de la cavalerie, le comte de Berlaymont, général de l'artillerie, le comte de Mansfeld, mestre de camp général.

« Vous n'ignorez pas, leur dit-il, le peu d'assistance que le roi catholique accorde à cette armée, non sans cause, il est vrai. Vous savez aussi que les soldats ont tous souffert des peines infinies, enduré des fatigues intolérables, qu'il serait impossible de rappeler, surtout les vaillants Espagnols : dans un pays si éloigné de leur patrie, ils n'entrevoient de secours que du ciel. Depuis longtemps ils attendent leur paie; je crains que la faim ne les porte à la mutinerie, à moins que je ne les emploie à un siège : l'espoir du sac leur ferait prendre patience (1).

(1) Non seulement le sac des villes était dans les usages de la guerre, mais les généraux le promettaient aux soldats qui réclamaient leur paie et menaçaient de se mutiner, comme le fit le duc d'Albe pendant le siège de Mons, en 1572. Voir notre volume : *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, p. 267.

Pour cela, Maestricht me paraît tout désigné : la place est aux confins de l'Allemagne et du pays de Liége ; on est sûr d'y recevoir munitions, armes et tout ce qui est nécessaire. Voilà mon projet. Dites-moi votre avis. »

Tous approuvent ; il est décidé que l'armée va se mettre en route.

L'ordre de marche est ainsi arrêté : Lope de Figueroa tiendra la droite avec le gros de la cavalerie, Ferdinand de Tolède, la gauche avec son tercio, que pourraient accompagner le tercio de Francisco de Valdés et les Wallons ; Alexandre Farnèse occupera le centre avec le reste. Le capitaine Castro, attaché à la maison du prince, annonce aux troupes cette nouvelle, qui est accueillie par des acclamations.

Arrivé près de Maestricht (1), Farnèse s'empare du château de Petersen (2) et y établit son quartier général.

A la tête des défenseurs de la ville est un homme résolu (3). Au moment où lui parvient la nouvelle de

---

(1) L'armée arriva le 8 mars 1579 devant Maestricht ; le 12, la place était investie.

(2) Aujourd'hui Petersheim, au nord. Lope écrit : Petrixón. Il ne semble pas, comme il le fait dire à Farnèse, que l'occupation de ce point ait eu lieu sans résistance. Le châtelain, rapporte Alonso Vazquez, avait déclaré d'abord qu'il ne recevrait pas les soldats royaux ; il avait même fait tirer sur eux. Le prince donna ordre de braquer des canons contre le château. A l'intervention d'un père jésuite, le châtelain consentit à cesser sa résistance. Les Espagnols n'en saccagèrent pas moins son habitation jusqu'à l'arrivée du prince, qui fit arrêter le pillage. *Sucesos de Flándes y Francia*, t. I, pp. 185-186.

(3) « Si que l'on esperoit qu'icelle garnison tant valeureuse soubz la charge et conduicte du sieur gouverneur d'illecq, par provision,

l'approche de Farnèse, il retient 4,000 paysans venus au marché, tous hommes solides dont il compte faire de vaillants soldats. Quand se présente le capitaine Castro, chargé de le sommer de rendre la place, il le reçoit avec dédain.

Castro. — Le duc, mon maître, vous fait dire qu'il est arrivé ici avec une armée du roi d'Espagne, au nom duquel il vous exhorte et vous commande...

Le gouverneur. — « Il vous commande » est de trop.

Castro. — ...de rendre la place au roi, son maître. Autrement, s'il plante seulement un canon, avant que vous ripostiez il ne restera pas un homme vivant dans Maestricht.

Le gouverneur. — Qu'il plante un canon ou qu'il en plante trente, cela n'importe. Je sais qu'il en a cinquante. Mais sa confiance sera déçue. Je connais les menaces, les ruses et les procédés des Espagnols : leurs propos ne me font pas peur. Dites-leur qu'ils veillent à leurs vies.

Castro. — Alexandre entrera rien que pour vous châtier.

Melchior de Zwarsenbourg (Melchior de Schwartzenberg de Herle, ou plutôt van Zwartzenberg, comme il signait, superintendant de la ville de Maestricht), gentilhomme du quartier de Lembourg, de grande réputation en faict de guerre, ... pouroit encoires soustenir quelque trois ou quatre mois. » *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. IV, avec préface et annotations par Alex. Henne, Bruxelles, 1864, pp. 41-42. — « Le gouverneur fut admirablement secondé par un ingénieur d'origine française, qui dirigea presque seul la défense de la place, Sébastien Tapin, très vaillant et d'une vigilance extrême. » Alonso Vazquez, *Sucesos de Flándes*, t. I, p. 187.

Le gouverneur. — Fût-il Alexandre de Macédoine, va-t-en lui donner ma réponse. Il a pensé venir se loger à Maestricht comme il s'est logé hier à Petersen. Il verra si je sais me défendre.

Les travaux du siège sont poussés avec vigueur; mais le nombre des pionniers est insuffisant. Farnèse se met à l'œuvre comme un simple soldat. A peine fait-il jour qu'on le voit travailler aux tranchées. Les officiers suivent son exemple (1). L'artillerie commence à battre la place. Les chefs parlent bientôt de livrer l'assaut. Farnèse résiste à leurs instances : l'heure n'est pas arrivée. Le moment venu, l'ordre est donné; le tambour donne le signal de l'attaque, mais on l'entend ensuite battre la retraite : la tentative a échoué.

Farnèse assemble le conseil de guerre. Pedro de Tolède opine pour la levée du siège : ils sont arrivés dans des conditions difficiles; le gouverneur de Maestricht a enrôlé de force six mille paysans (2), qu'il fait travailler nuit et jour. Ferdinand de Tolède trouve que l'on sacrifie inutilement des hommes et du temps : les assiégés ont toutes sortes d'inventions meurtrières, des bombes, des chaînes, dont une seule emporte vingt hommes de volée; les dommages qu'on peut leur causer ne sont rien pour eux. Et puis, l'argent manque ; on n'a plus de crédit en Allemagne ; on ne sait même pas payer au pays de Liége

(1) « On commence aussitôt à travailler de toutes parts, sans perdre de temps. Le prince mettait la main à tout, allait partout, aidait à creuser les mines, comme s'il eût été le moindre des soldats ou simple pionnier, donnant ainsi l'exemple et animant les autres. » Alonso Vazquez, *Sucesos de Flándes*, t. I, p. 192.

(2) Plus haut, Lope fait dire quatre mille par le gouverneur.

ce qu'on doit pour les approvisionnements fournis sur parole. Le prince reconnaît que ces raisons sont fondées, mais il refuse énergiquement de partir. « Je prendrai Maestricht, dit-il, ou Maestricht me prendra (1). »

Avant tout, il faut trouver, ce jour même, de l'argent. Le capitaine Castro est chargé d'aller en emprunter aux officiers ; il leur dira que le prince les prie de lui accorder ce gracieux service (2). Sa demande est accueillie par un refus chez les Wallons et les Allemands. Il arrive

---

(1) Tous les jours, c'étaient des escarmouches, artifices nouveaux, mines, fourneaux, contre-mines, couronnes de feu et autres engins et machines, rencontres dans lesquelles on s'attaquait pique à pique. On se battait sous terre, sur la muraille, dans le fossé. Ce qu'on gagnait aujourd'hui, on le perdait demain. Le 8 avril, le prince fit appeler les colonels et mestres de camp et les prévint qu'on donnerait l'assaut général le lendemain. Tous l'approuvèrent. Le 9, au point du jour, on se mit à battre la muraille. Au bout de deux heures et demie, la brèche était faite, assez large pour l'assaut. Le signal est donné, au son des fifres, des trompettes et des tambours. Les soldats s'élancent au cri de « Santiago »! L'ennemi résiste énergiquement : sept cents Espagnols de marque sont tués, ainsi que beaucoup d'Italiens, parmi lesquels un bon nombre de gentilshommes de la maison du prince. Le lendemain (10 avril), le prince assemble son conseil; il demande que chacun donne son avis franchement, sans autre considération que le service du roi. Quelques-uns se prononcent pour la levée du siège; d'autres proposent un nouvel assaut. Le prince répond que lever le siège ne convient ni à sa réputation ni à celle de l'armée. Quant à livrer un second assaut, cela ne se pouvait : on n'avait ni boulets ni poudre pour l'artillerie. ALONSO VAZQUEZ, *Sucesos de Flándes,* t. I, pp. 197-206.

(2) Quand l'argent lui manquait, il le demandait à ses capitaines, sans intervention d'un tiers. S'ils n'en avaient pas, il leur prenait leurs chaînes et leurs bijoux et les envoyait à Liége pour les y engager. Il faisait de même pour ses chaînes, ses bijoux et son argenterie, afin d'empêcher que les soldats n'abandonnassent leurs drapeaux et leurs postes. *Ibid.,* p. 192.

au quartier des Espagnols au moment où les capitaines conversent sur la continuation du siège, le manque de ressources, la difficulté de venir à bout de l'entreprise, l'énergique résistance de la place. Il les croit mal disposés et tremble en les abordant.

Castro. — Le prince, mon seigneur, supplie vos grâces...

Ribera. — Couvre-toi et parle.

Castro... connaissant votre valeur, généreux Espagnols, d'avoir la bonté de lui prêter, sur sa parole et ceci (*il montre un papier*), votre argent, vos bijoux et vos chaînes.

Perea. — Castro, sois le bienvenu. Il sera fait comme le duc l'ordonne. Plût à Dieu que ce tercio eût un trésor ! A qui lui donne son sang, il ne peut refuser son or.

Castro. — Ah, seigneurs Espagnols, miroirs et soleils de la valeur et de la courtoisie, vous consentez à prêter au duc, sur sa parole, et à lui donner ce que vous avez ici ?

Tous. — Oui.

Perea. — Je n'ai que cette chaîne.

Ribera. — Moi, celle-ci. (*Il présente une chaîne et une bourse.*)

Añasco. — Moi, celle-ci et cent doublons.

Castro. — Oh, vous qui êtes la terreur des autres nations, gloire à la patrie qui vous a donné un cœur aussi vaillant !

Alonso Garcia. — Prends ces écus : je les ai gardés tout un temps muets pour les faire parler en cette occasion.

Campuzano, *soldat.* — Voici tout ce que j'ai, et aussi ces anneaux.

Marcela, *une femme qui sert dans l'armée sous l'habit militaire.* — Moi, ces bijoux.

Perea. — Doucement. Viens, capitaine. Le tercio va te recevoir avec son or.

Castro. — Que d'honneur et de loyauté !

Alonso. — C'est ainsi que nous servons le roi d'Espagne.

Ribera. — Vive Philippe !

Les opérations sont poussées avec une nouvelle vigueur. Tout en les dirigeant, Farnèse y prend part : on le voit porter des fascines. Ses officiers font comme lui ; mais ils le supplient de ne pas exposer ainsi sa personne. Le comte de Berlaymont vient d'être tué en dirigeant les travaux de l'artillerie (1); Francisco de Cardona a été frappé mortellement d'un coup d'arquebuse. Parme, froidement, fait l'éloge de l'un et de l'autre. « Cardona, remarque-t-il, était cousin du duc de Gandia. Ce gentilhomme arrivait régulièrement le premier à tout. » Pedro de Tolède a reçu une balle dans l'œil. Une contre-mine de l'ennemi vient d'éclater ; elle a envoyé au ciel, entre

---

(1) « Pendant qu'il faisait monter les pièces, le général de l'artillerie Hierges, comte de Berlaymont, reçut en pleine poitrine une arquebusade qui le tua net. Cette mort fut regrettée de tout le camp : c'était un gentilhomme vaillant, bien vu et très aimé de toutes les nations. » Alonso Vazquez, *Sucesos de Flándes,* t. I, pp. 210-211. Gilles, baron de Hierges, avait hérité, l'année précédente, du titre de comte, à la mort de son père, Charles de Berlaymont.

des amas de poussière et de fumée, deux compagnies espagnoles entières, celle de Gonzalo Saavedra, vaillant gentilhomme de Séville, et celle de Gaspard Ortiz, de Valence. Les corps ont été mis en pièces, sauf celui d'un soldat du nom d'Alonso Alvarez, qui, après un voyage en l'air entre les membres de ses camarades, est, par miracle, retombé vivant (1).

Farnèse, toujours impassible, songe à un autre miracle : il fait creuser de nouvelles mines et ordonne de préparer les canons pour le jour de la fête de Saint-Jean, où aura lieu un assaut général (2). Cinquante pièces, dont dix couleuvrines, sont pointées contre les murailles. Une brèche est pratiquée. Le vieux tercio s'élance à travers les bombes, les boulets, les pierres. La défense est acharnée : on dirait que toute la voûte céleste lance des cercles de feu et engendre des nuages de plomb. Au milieu des bras, des têtes, des jambes et des troncs, les braves Espagnols, baignés de sang, gravissent les murs.

---

(1) « Deux grandes mines avaient été pratiquées, auxquelles le prince comptait mettre le feu le lendemain. Comme, après avoir gagné la tourelle, les mineurs étaient très fatigués, les capitaines Gaspard Ortiz, D. Gonzalo de Sayavedra, Alonso Alvarez et beaucoup de soldats de leurs compagnies y entrèrent pour se reposer, sans s'inquiéter de ce que faisaient les rebelles. Or, ils creusaient une contre-mine au-dessous. Ils y mirent le feu; elle vola jusqu'au ciel et tous ceux qui se trouvaient dedans. Il n'en échappa que le capitaine Alvarez, qui était à la bouche de la mine, très éloigné des autres; quoique fort maltraité, il en fut quitte avec deux côtes mises en pièces. » *Ibid.*, p. 208.

(2) « Le prince voulut célébrer par un assaut général le jour de la Saint-Jean. Il chargea de l'attaque sept capitaines espagnols avec leurs compagnies. » *Ibid.*, p. 212.

Un grand nombre d'officiers, huit cents soldats, beaucoup d'Italiens sont tués (1).

A la chute du jour, les tambours donnent le signal de la retraite.

Parme délibère avec deux de ses généraux en qui il a le plus de confiance et qui lui sont particulièrement dévoués, Lope de Figueroa et Ferdinand de Tolède.

Lope. — Je ne sais ce que nous allons faire. Que pense Votre Altesse ?

Parme. — Tenir ferme, Don Lope, et vaincre ou mourir : il y va de l'honneur du roi d'Espagne.

Lope. — C'est un diable qui est enfermé là-dedans. Quelle brave défense !

Parme. — Extraordinaire ! Quel feu ! Quels hommes ! Artifices, munitions, inventions, armes, trahison, il n'y a rien qu'ils n'emploient. Mais dussions-nous y passer l'hiver, quand même il essayerait d'amener le feu de l'enfer et la mer pour combler son fossé...

Lope de Figueroa. — S'il voulait en venir aux mains, sans fossé, sans mer, eau ni feu, je jure Dieu qu'il ne resterait pas un seul rebelle dans toute la Flandre.

Ferdinand de Tolède. — Ils sont bien approvisionnés et obstinés. L'affaire nous coûte déjà mille hommes, le mal est proche, le remède lointain ; mais Votre Altesse est engagée : pour le service du roi et pour le vôtre, il n'y a pas un homme, croyez-le bien, qui craigne la mort.

Parme. — Vous me l'avez déjà assez montré.

---

(1) Les noms des principaux officiers tués sont donnés par Lope. On les trouve dans Vazquez et Herrera.

L'alférez Ribera vient annoncer qu'une tourelle dont l'occupation était ordonnée a été prise entre le feu de deux batteries, que le fossé est comblé. Parme fait avancer vingt canons à force de bras. Lui-même aidera à les tirer. Lope de Figueroa, chargé de diriger l'attaque, lui répond : « Non seulement je dresserai la plus grosse pièce sur le mur, mais si cela importe au roi et à vous, je l'établirai, j'en jure Dieu, dans le clocher même. »

Pendant que l'on procède aux préparatifs, survient un événement aussi pénible qu'inattendu. Castro, resté seul avec Farnèse, l'entend tenir des propos incohérents. Il crie : Aux armes! Il se plaint d'être gelé, puis dévoré par une horrible chaleur. Il demande qu'on lui enlève son épée; son bâton de commandement le brûle. Il a le cœur en feu. Ribera, qui est avec Castro, appelle au secours. Ferdinand de Tolède, Lope de Figueroa, Octavio Gonzaga sont consternés : le prince a perdu la raison. On le porte sur son lit. Il continue à divaguer : il ordonne que l'on tire, qu'on éloigne les Wallons, qu'on entre à Maestricht. On se perd en conjectures. L'aurait-on empoisonné? Quelque démon s'est-il emparé de lui? Maestricht en est plein.

On le déshabille, et on découvre la cause du mal : un charbon ou bubon pestilentiel au dos. L'abcès est ouvert, la fièvre tombe, et la raison revient au prince. Quoique très affaibli, il reprend bientôt la direction des opérations (1).

---

(1) « Le plus grand dommage éprouvé en cette circonstance fut qu'il survint au prince (25 juin) une forte fièvre pestilentielle, causée par le travail et les soucis, qui l'obligea, bien contre sa volonté, à se mettre au lit. Le lendemain, il voulut s'habiller, mais il lui fut impos-

Il réunit le conseil de guerre et lui annonce sa résolution de livrer un nouvel assaut. Octavio Gonzaga et le comte de Mansfeld iront incontinent porter ses ordres. Le lendemain, l'armée entrera dans la place : c'est le jour de saint Pierre, et ce très saint apôtre leur donnera sans doute les clefs de Maestricht (1).

On apprend que les assiégés ont construit une demi-lune pour riposter à l'artillerie plantée sur leur mur et s'y défendre. Le moment est arrivé de tenter le dernier effort. Un soldat, le même qu'on a entendu, avant le siège, se faire l'écho du mécontentement commun, Alonso Garcia, arrive au quartier général, où il a été appelé.

Parme. — Alonso, l'honneur du roi et le mien vont, dans

---

sible de se tenir sur pied. De son lit, il donnait ses ordres, comme s'il n'eût pas été malade, insistant pour que Gabrio Cervellon (général du génie) ne s'éloignât pas d'un point de la muraille. On le tenait au courant de tout ce qui se faisait. Son état s'aggrava. Les médecins donnaient peu d'espoir de guérison; l'inquiétude augmentait dans l'armée. Le troisième jour de sa maladie, le 27 juin, le danger devint tel qu'il fut fait défense de lui parler. Mais il ne sut rester en repos : ne pouvant assister aux opérations, il voulut qu'on lui en fît rapport, et surtout excita ceux de son conseil à pousser le siège avec toute la vivacité possible. » Alonso Vazquez, *Sucesos de Flándes*, t. I, pp. 212-213.

(1) « Le 28, Gabrio Cervellon vint l'avertir que les préparatifs étaient terminés et le pria de vouloir donner ses ordres. Sans perdre de temps, le prince fit appeler ceux de son conseil, exprima le regret de ne pouvoir les assister dans une occasion si pressante et ordonna que le lendemain, jour de saint Pierre, son avocat, on livrât un assaut général et qu'on entrât dans la ville par tous les moyens. Saint Pierre ouvre les portes du ciel à ceux qui lui sont recommandés : il avait, disait-il, confiance qu'il lui ouvrirait celles de Maestricht. L'attaque aurait lieu au point du jour. » *Ibid.*, p. 213.

cette occasion, être confiés à ta bravoure. Tu es de Tolède, tu es vaillant.

Alonso. — Je sers le roi et Votre Altesse; je travaille pour le Christ, la propagation de sa loi et la glorification de son nom. Ordonnez-moi de me jeter dans le feu, je le ferai.

Parme. — Eh bien, c'est, tu le sais, dans les moments difficiles et graves qu'on juge de la valeur d'un homme. Tu monteras sur cette tourelle et, pendant toute la nuit, tu y feras la garde : tu seras la sentinelle du camp.

Perea. — Belle occasion de se distinguer!

Parme. — Tu ne cesseras de donner l'alerte et, au lever du soleil, armé de tout ton courage, tu t'élanceras sur la demi-lune. Je sais bien ce que ton exemple ou l'émulation fera faire aux Espagnols quand ils te verront tirer l'épée.

Alonso. — Ce n'est que cela?

Parme. — Est-ce peu?

Alonso, *enfonçant son chapeau.* — Le Christ pour tous! Adieu! (*Il part.*)

Don Lope. — Le brave soldat!

Perea. — Il n'y en a pas deux comme lui.

Parme. — C'est bien pour cela que je l'y ai excité.

Don Lope. — Il le fera, j'en suis sûr, dût-il endurer mille morts.

Parme. — Pierre, donnez-moi les clefs de la place, que je vous la doive, après Dieu, pour qu'en votre nom, je les envoie à Philippe, roi d'Espagne.

Ainsi qu'il a été convenu, Alonso Garcia monte la garde au haut de la tourelle. Tout repose; lui seul veille. Il songe que la réputation de l'Espagne est entre ses mains. Pas de faiblesse : s'il meurt, la gloire est certaine. Il n'interrompt ses réflexions que pour lancer le cri : Soldats, alerte! La nuit avance. Les premières lueurs de l'aube se montrent à l'horizon. Il salue le soleil qui va se lever pour être témoin d'une action d'éclat. Le jour paraît. Il pousse le cri de guerre : Santiago! invoque l'aide de la Vierge et s'élance de la tourelle.

Armés d'epées et de boucliers, les assiégés se précipitent sur Alonso, qui se défend. Les Espagnols arrivent à son secours. Le prince de Parme, trop affaibli par la maladie pour se mettre à la tète des troupes, est sorti de sa tente et anime les assaillants.

Cependant Alonso Garcia abat les ennemis comme l'herbe des champs. Les soldats qui l'ont suivi font de même, si bien que, dans l'espace d'une demi-heure, plusieurs milliers d'hommes sont tombés. La victoire est complète.

Tandis que Castro raconte à Farnèse les incidents de la lutte, des soldats entrent, l'épée nue. Alonso Garcia, en leur nom, demande que les Espagnols, à qui est due la victoire, puissent en avoir le fruit. Le prince les autorise à saccager la ville : la nation espagnole, quand elle était pauvre, lui a donné tout l'or qu'elle possédait; il est juste qu'elle jouisse du pillage. Mais il faut que l'on cesse les cruautés commencées (1).

(1) D'atroces excès furent commis. Tous les soldats de la garnison et un grand nombre d'habitants, sans distinction d'âge ni de sexe, furent mis à mort. Le gouverneur et le défenseur de la place périrent

Le sac terminé, l'armée se prépare à faire son entrée solennelle dans Maestricht. Le camp est mis en ordre; on fourbit les armes; chacun met ses plus beaux habits. Précédé des tambours et des trompettes, le prince, ne pouvant monter à cheval, s'avance porté sur un siège. Des capitaines arrivent avec un dais qu'ils vont tenir sur sa tête.

Ribera. — Venez, illustre seigneur.

Le capitaine Roman. — Gloire et honneur de l'armée, entrez dans Maestricht le front couronné de lauriers.

Parme. — Soldats, qu'est-ce que ce dais?

Perea. — Il était ici dans une église.

Parme. — C'est le dais du Saint-Sacrement?

Roman. — Oui, seigneur.

Parme. — Étrange folie! Couvrir la misère humaine avec ce qui sert à couvrir Dieu! Reportez-le vite à l'église sous peine de ma disgrâce. Je ferai mon entrée sur ce siège.

Une des plus belles scènes, la plus belle peut-être de ce drame intéressant, est celle où le soldat Alonso Garcia chargé de donner le signal de l'assaut dans les conditions

---

également. « On sauva la vie à l'ingénieur Bastien Tappin, à cause de sa science. Il estoit fort blessé, mais il fut guéri de ses blessures. Après cela, comme l'Empereur l'eut demandé pour s'en servir, il fut tué en une fenestre. Le gouverneur Swartsenbourg, sieur de Herle, y fut pareillement tué. » Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, La Haye, 1618, fol. 173 r°

les plus périlleuses, accomplit son devoir avec un héroïque sang-froid. Le fait n'est pas une simple invention. Suivant Bentivoglio et d'autres, la prise de la ville aurait été due à l'initiative de quelques soldats qui, pénétrant par une ouverture non gardée, auraient appelé des camarades et seraient entrés avec leur aide. Strada dit que l'assaut était préparé et que la découverte de l'ouverture praticable par une sentinelle ne fit qu'avancer l'assaut de quelques heures (1). C'est la version que l'on trouve dans une curieuse relation française publiée peu après l'événement. « Le matin, sur les huict heures, ainsi que les Espagnols vouloient donner voye à une mine qu'ils avoyent faite (non descouverte par ceux de la ville), un Espagnol, suivy inopinément de deux Allemans, voulant descouvrir, au péril de sa vie, par gestes de ceux de dedans la ville, ou autrement, s'ils la pourroient avoir esventé, cognut qu'il n'y avoit aucun pour deffence sur les murailles, et, pour en estre plus asseuré, hazarda sa vie plus que devant, se montrant tout à descouvert, et plusieurs fois : mais voyant qu'il n'y avoit nul sur les murailles, marcha plus avant et dit : « Juro à Dios, son » los vellaquos de poco coraçon » ; et, à l'heure, faisant signe à ceux du camp, arrivèrent peu à peu les troupes, et nonobstant ceux de la ville y survenans, n'entrèrent tant à leur aise, que si la multitude des assiégeans n'eust excedé le peu de nombre des assiégez, encor' y eut-il à refaire. (Il est besoin que ce soit dit pour ne parler fabuleusement.) Somme les assiégeans entrent, et assez de

(1) P. Fea, *Alessandro Farnese, duca di Parma.* Torino, 1886, p. 105.

force, dans la ville, le jour de la feste et solennité S. Pierre (1). »

Alonso Vazquez, mieux informé, est plus précis; il écrit : « Au point du jour, un soldat de la compagnie du capitaine Alonso de Perea, Alonso Garcia Ramon, de Cuenca, qui se trouvait en un réduit, s'apercevant que l'ennemi, fatigué, se reposait, sauta dans le fossé en criant : « Cierra España! Santiago! » Tous les Espagnols suivirent. Les Allemands et les Wallons firent de même (2). » Ce ne serait donc pas sur un ordre du capitaine général qu'Alonso Garcia aurait accompli son exploit, et l'entretien de Farnèse avec le soldat, dont la vaillance s'affirme avec tant d'énergie, la scène qui suit, le monologue impressionnant d'Alonso seraient inventés par le poète.

Pour le reste, il n'a rien imaginé d'essentiel. Naturellement, il a disposé les faits d'après les nécessités de la composition et de la mise en scène. Ainsi, l'entrée triomphale à Maestricht n'eut pas lieu immédiatement après le sac. Farnèse était alors trop malade pour être transporté. Quand le capitaine Pedro de Castro vint lui annoncer la prise de la ville, il ne donna même pas un signe de satisfaction. On aurait dit qu'il voulait négliger, oublier tout ce qui pouvait troubler sa conscience. Sans prendre l'avis de personne, il fit appeler un confesseur. Les médecins l'ayant averti que, s'il avait des dispositions à prendre, il ne devait pas perdre de temps, il

(1) *Discours du siege et prinse de la ville de Mastrich en Flandres par le duc de Parme.* A Paris, chez Jean d'Ongoys, imprimeur, 1579, Broch. pet. in-8°.

(2) *Sucesos de Flándes,* t. I, p. 214.

communia et reçut l'extrême-onction. Il dépêcha le colonel Mondragon au roi pour lui rendre compte de l'état des choses.

Son abattement, dit Vazquez, dont nous reproduisons le récit, était très grand. La fièvre redoubla; il fut pris d'un transport au cerveau, d'un délire furieux, se mit à tenir des propos étranges, à donner des ordres a l'armée. S'adressant à Jean-Baptiste de Tassis et à Gaspard de Robles, seigneur de Billy, il leur demanda ce qu'ils faisaient dans sa chambre, s'ils ne savaient pas que les Allemands et les Wallons de l'armée catholique voulaient en venir aux mains et pourquoi ils n'allaient pas rétablir la paix, propos qui parurent merveilleux : les deux nations, en effet, étaient sur le point de s'attaquer et, sans l'intervention de ces gentilshommes, elles se seraient battues. Pendant son sommeil, il parlait de guerre, appelait par leurs noms des soldats qu'il connaissait, donnait des ordres, commandait l'attaque, faisait opérer la retraite.

Il était abandonné des médecins et pleuré de toute l'armée quand, le vingtième jour de sa maladie, on le vit bondir dans son lit et se découvrir tout le corps. On aperçut alors qu'il avait un charbon à l'épine dorsale. On appela les médecins, qui s'étonnèrent de n'avoir pas vu la cause de sa maladie et ouvrirent l'abcès. Si on ne l'avait pas fait, eux-mêmes déclaraient qu'il n'aurait plus vécu deux jours. Il commença à parler avec beaucoup de calme, demanda à être changé de logement, trouvant le sien bien triste, et exprima le désir d'être transporté à l'intérieur de la ville.

Le 28 juillet, les quarante mille hommes campés sous les murs de la place revêtirent leurs plus beaux habits, et ils en avaient de magnifiques grâce aux richesses gagnées

par le pillage. On plaça le prince sur un siège de velours cramoisi, surmonté de rideaux de damas de la même couleur, et on le déposa dans la cour. Ici étaient réunis les capitaines; ils avaient réglé entre eux l'ordre selon lequel ils le porteraient. Huit capitaines du vieux tercio que commandait le mestre de camp Ferdinand de Tolède prirent le siège sur leurs épaules et marchèrent ainsi jusqu'à leur quartier. Ici huit autres le prirent et le portèrent au quartier du mestre de camp Francisco de Valdés. On le mena ainsi par tous les tercios et les régiments des autres nations, entouré des drapeaux et étendards, au nombre de plus de trois cents, et des colonels et mestres de camp, rangés suivant l'ordre d'ancienneté.

A leur arrivée à la place d'armes, l'artillerie tira des salves. Beaucoup de soldats qui croyaient leur chef mort vinrent soulever les rideaux qui surmontaient le siège pour le reconnaître et aller annoncer la bonne nouvelle aux autres. De toutes parts, la joie se manifestait par des démonstrations bruyantes. Le prince, encore très faible, demanda qu'on cessât tout ce bruit. A l'entrée de la ville attendaient vingt-quatre capitaines avec le dais du saint sacrement de l'église primaire. A cette vue, il fit déposer le siège à terre, réprimanda d'un ton irrité les officiers pour leur étourderie, indigne de vieux soldats distingués, et leur enjoignit de reporter le dais à l'église d'où ils l'avaient tiré. Tout stupéfaits, ils se bornèrent à répondre qu'on devait cet honneur et d'autres plus grands au plus valeureux et parfait capitaine du monde (1).

---

(1) *Sucesos de Flándes,* t. I, pp. 221-223.

Il entra par la brèche qui avait été pratiquée près de la porte de Bruxelles, au son des trompettes et des tambours, au bruit des arquebuses et des salves d'artillerie, et fut conduit à l'église Saint-Servais, où l'on rendit grâce à Dieu de tant de bien reçu de sa sainte main. Tous les assistants furent frappés de l'extrême pâleur du prince et de son épuisement, causé par les grandes souffrances qu'il avait endurées (1).

Si la *Prise de Maestricht* finit par l'apothéose d'Alexandre Farnèse, cette pièce a aussi pour objet, comme *Don Juan d'Autriche* et *Les Espagnols en Flandre*, de faire applaudir le soldat espagnol. La prédilection de Lope pour ces sortes de drames est l'expression d'un sentiment patriotique intense qui se manifeste dans un grand nombre de ses œuvres (2). Elle s'explique aussi par l'attrait de sujets qui lui rappelaient le temps de sa jeunesse. Comme beaucoup d'écrivains, ses contemporains, comme Cervantes, Calderon, il avait servi dans l'armée : en 1588, à l'âge de 26 ans, il se trouvait sur

---

(1) *Liber Relationum eorum quæ gesta fuere in Belgio et alibi per ser^mum^ D. Ducem Alexandrum Farnesium.* Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrits, II, 1155, fol. 70-71 r°. Cette histoire a été écrite par un personnage témoin, comme le capitaine Alonso Vazquez, des événements qu'il rapporte, sans doute un officier italien attaché à la maison du prince. On y trouve un récit détaillé de l'entrée solennelle de Farnèse à Maestricht, qui concorde généralement avec celui de Vazquez et qui le complète sur quelques points.

(2) « Si ces pièces (historiques ou héroïques) sont inférieures à beaucoup d'autres par l'art de la composition, le mouvement patriotique de l'auteur et son zèle pour la gloire nationale leur donnent un intérêt supérieur à celui que peut exciter tout l'art poétique. » SISMONDI, *De la littérature du Midi de l'Europe*, t. III, Paris, 1813, pp. 506-507.

le *San Juan*, un des galions de l'Armada envoyée par Philippe II pour conquérir l'Angleterre. Dans plus d'un de ses écrits, il évoque le souvenir de ce temps où, l'arquebuse sur l'épaule, il était allé s'embarquer à Lisbonne et où, dans maintes occasions, sa vie avait été en danger (1).

Mais dans aucun de ses drames il n'a déployé l'appareil militaire plus largement que dans la *Prise de Maestricht* : soldats en marche ou combattant, bruit des tambours, des trompettes, des canons, des arquebusades, cris poussés par les assaillants, tout cela donne à la pièce le caractère que l'auteur exprime par le mot de tragicomedia: nous dirions aujourd'hui : drame militaire à grand spectacle. Si l'action s'échauffe, il indique les mouvements de scène. Quand Alonso Garcia s'élance du mur d'enceinte, Flamands et Espagnols en viennent aux mains, la mêlée est générale : « Ici, écrit-il, il n'y a pas de représentation, mais des coups d'épée, tandis qu'à l'intérieur on tire des coups d'arquebuse, qui peuvent être imités au moyen de botafuegos. »

On comprend l'enthousiasme des spectateurs, que le théâtre passionnait, et parmi lesquels se trouvaient des témoins de l'action qu'on applaudissait ou même de vieux soldats qui y avaient pris part.

A ce sujet, Lope raconte dans sa nouvelle *La Desdicha por la honra*, publiée avec *La Circe*, en 1624, une aventure tout à fait caractéristique qui lui arriva le jour de la première représentation de l'*Asalto de Mastrique*. Le directeur avait attribué le rôle de l'alférez Martin de

---

(1) Barrera, *Nueva Biografia*. Lope de Vega, *Obras*, t. I, pp. 49 et suiv.

Ribera à un méchant acteur. Comme il partait, la représentation terminée, Lope fut accosté par un gentilhomme qui, tout pâle de colère, manifesta la plus vive indignation de ce qu'on eût chargé de ce rôle un homme dont la figure était déplaisante et qui paraissait un lâche, tandis que Ribera était vaillant et de bonne maison : le gentilhomme était le frère même de l'alférez. Il sommait donc Lope de donner le rôle à un acteur moins indigne, faute de quoi il l'attendrait au haut du Prado un jour et à un moment qu'il fixait. « Je le consolai, ajoute l'auteur, et j'en choisis un autre, à qui je recommandai de faire le brave (1). »

A la préoccupation d'intéresser le public, qui fut constante chez lui, se joignait celle de se conformer à la vérité dans la représentation des faits et la peinture des caractères. On sait qu'il puisait aux meilleures sources, qu'il était grand liseur d'ouvrages historiques. Des pages entières de volumes qu'il a consultés sont versifiées dans maints de ses drames (2). Les notes jointes à notre analyse de la *Prise de Maestricht* démontrent à l'évidence qu'il s'est servi de l'ouvrage d'Alonso Vazquez. A part les renseignements qu'il a pu tenir de la tradition orale ou puiser dans quelque relation imprimée, c'est même la seule source qu'il ait consultée; le tome II de l'*Historia general del mundo* de Herrera, comprenant les événements de l'année 1579, n'a pu lui fournir que très peu de détails. Aux nombreuses preuves qui justifient notre opinion, il serait facile d'en ajouter bien d'autres; celles que nous avons données nous paraissent concluantes.

---

(1) Lope de Vega, *Obras,* t. XII, pp. cxxxix-cxl.
(2) *Ibid.,* pp. lvii, cx.

On objectera que Lope s'est probablement renseigné en consultant les mêmes documents que Vazquez. Nous répondrons que le capitaine espagnol rapporte des événements dont il a été témoin, des souvenirs personnels; que, d'ailleurs, un écrivain d'une aussi prodigieuse fécondité que Lope ne s'astreignait pas à de longues recherches. On pourra faire observer encore que l'ouvrage de Vazquez a été imprimé au XIXe siècle seulement (1); que le manuscrit original est dédié au roi Philippe IV; que ce prince succéda à Philippe III en 1621; que la pièce de Lope a été composée entre 1603 et 1614. Mais si la dédicace est postérieure à cette dernière date, l'ouvrage a pu être rédigé avant 1621, et le manuscrit, tout au moins le commencement, communiqué à Lope par l'auteur (2).

Quoi qu'il en soit, c'est indubitablement à Vazquez qu'il doit la connaissance si exacte, si précise des faits; c'est grâce à Vazquez qu'il a pu produire une œuvre d'une vérité frappante, d'une fidélité historique si remarquable qu'elle n'est inférieure sous ce rapport à aucun de ses autres drames.

Quarante-six ans après la prise de Maestricht, au mois de juin 1625, un autre fameux général italien prenait Breda après un siège de dix mois, et cet événement, célébré par Lope dans son *Dialogo militar á honor del*

---

(1) *Coleccion de documentos inéditos para la historia de España*, t. LXXII-LXXIV. Madrid, 1879-1880. L'histoire de Vazquez comprend les années 1577 à 1592.

(2) Dans la dédicace, Vazquez parle au roi de son aïeul Philippe II : le roi est donc bien Philippe IV, quoique la dédicace soit datée du 1er mai 1614. Gachard, trompé par cette date, a dit qu'elle était adressée à Philippe III. *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 138.

Excelentisimo Marqués Spinola, était mis au théâtre par Calderon (1). Le drame de Calderon est essentiellement une pièce de circonstance : il est d'une grande fidélité historique, il l'est plus encore que celui de Lope de Vega ; mais il lui est inférieur pour la composition, l'art de tirer parti des situations, de faire agir et parler les personnages. En général, du reste, Lope est dans ses œuvres plus naturel et approche bien plus près de la réalité (2).

Malgré des imperfections qui s'expliquent, le *Siége de Breda* n'eut certainement pas moins de succès que la *Prise de Maestricht* : il glorifiait le général vainqueur, l'armée qui avait assuré le succès et le roi dont la grandeur était augmentée, la puissance affermie. Philippe IV y était déclaré sans égal, l'Espagne, la première

---

(1) *El sitio de Breda. Biblioteca de autores españoles. Comedias de Don Pedro Calderon de la Barca*, tomo primero, segunda edicion. Madrid, 1851, pp. 110-128. Cette pièce a été composée peu de temps après la prise de la ville, peut-être immédiatement après la publication de l'histoire du siége par le Père H. Hugo, en 1626 (traduite en espagnol en 1627). Calderon s'est évidemment servi de cet ouvrage.

(2) En comparant les deux drames, on trouve dans Calderon des passages qui semblent être des réminiscences de la pièce de Lope. Au moment où il se décide à investir Breda, Spinola dit : « Ou j'y laisserai ma vie, ou Breda sera à moi. » Lope fait dire à Farnèse : « Je prendrai Maestricht ou Maestricht me prendra. » Spinola dispose son armée autour de la place ; il considère que c'est le jour de Saint-Augustin. Farnèse choisit pour le premier assaut du mois de juin le jour de Saint-Jean ; pour le second, celui de Saint-Pierre. Les défenseurs de Breda tirent avec furie; le capitaine Alonso Ladron, qui est dans la tente de Spinola, dit à celui-ci : « Il faut que tous les diables se démènent là-dedans : tant de feu ne peut sortir que de l'enfer. » Après l'échec du 24 juin, Lope de Figueroa dit à Farnèse : « C'est le diable qui est enfermé là-dedans. »

nation de la terre : « Son nom a imprimé la terreur au monde; son roi a deux cent mille hommes en campagne, qui se battent et qui défendent la foi; son vaste empire a pour témoin le soleil qui l'éclaire constamment. »

Mais, de même que Farnèse dans la *Prise de Maestricht*, Spinola sait rendre hommage à l'ennemi. Breda ne fut pas prise de force : elle se rendit à des conditions honorables. Après avoir signé la capitulation, Justin de Nassau, gouverneur de la place, vient remettre les clefs au commandant en chef de l'armée espagnole; Calderon lui fait dire : « Je proteste que ce n'est pas la crainte qui me l'a fait livrer, car la mort me causerait moins de douleur. Ce n'est pas non plus la trahison, mais la fortune qui réduit en poussière les plus superbes et excellentes monarchies. » Et Spinola lui répond : « Je sais que vous êtes vaillant. La bravoure du vaincu fait le renom du vainqueur. » En lisant cette scène, on se rappelle le tableau célèbre de Velazquez, *las Lanzas*, qui a contribué plus encore que le drame de Calderon à conserver le souvenir de la reddition de Breda.

V.

Assassinat du prince d'Orange (1).

Rebelle au bienfait, ce titre donné par Tomas Osorio au drame dans lequel les personnages principaux sont Guillaume d'Orange, le sujet rebelle et ingrat, et Balthasar Gérard, le vengeur du roi, indique l'idée de la pièce; pas toute l'idée cependant : le meurtrier est aussi l'instrument de la colère du ciel. L'auteur lui attribue encore un autre rôle et des plus inattendus, comme on le verra.

Parti de la Bourgogne, dont il était originaire, avec un ami, Leoncio, il s'arrête à Paris, se fait passer pour Français et parvient à obtenir la lettre de recommandation suivante, adressée par le duc d'Alençon au prince d'Orange : « Le porteur d'icelle est attaché à ma personne. Il veut suivre la guerre et, par mon ordre, combattre sous Votre Excellence, à l'école de laquelle seule on apprend en Europe à être soldat, en attendant que les affaires des mécontents du royaume prennent une tournure telle qu'il me soit permis de retourner dans ces

(1) *Laurel de comedias. Quarta parte de diferentes autores.* Madrid, 1653, 1 vol in-4°. fol. 170-187 : *El rebelde al beneficio,* de D. Tomas Ossorio. Cette pièce a été publiée sous deux autres titres : *Lo que toca al valor y el principe de Orange,* attribué à Mira de Mescua. *Parte 31 de las Comedias escogidas.* Madrid, 1670. — *Ingrato á quien le hizo bien,* de un ingenio de esta corte. *Comedias nuevas escogidas de los meiores ingenios de España. Parte 45.* Madrid, 1679, sans nom d'auteur.

pays (les Pays-Bas). Je prie Votre Excellence de l'employer (1). » Le prince s'empresse de satisfaire à cette demande.

Arrivé à Delft, Gérard dévoile à Leoncio le véritable but de son voyage et les motifs qui lui ont fait concevoir le projet d'assassinat. A la mort de René (de Châlons), prince d'Orange, le fief n'avait pas d'héritier, suivant le droit de l'Empire ; Charles-Quint donna la principauté à Guillaume de Nassau. Philippe II créa le prince gouverneur de la Hollande et chevalier de la Toison d'or. Traître et ingrat, Orange fit chasser de Flandre tous les Espagnols, rompit sacrilègement la Pacification de Gand, qu'il avait, dans beaucoup d'occasions, juré d'observer. Ce tyran ne permet pas que la Flandre soit en paix ; il veut que la foi catholique sombre dans ses États. Conspirateur, luthérien, calviniste, anabaptiste, il a attiré le duc d'Alençon pour arrêter les progrès des Espagnols. Gérard veut débarrasser la terre d'un monstre qui déshonore l'humanité : catholique et noble, c'est lui, c'est son bras que Dieu a désigné pour le punir. Si Leoncio préfère vivre, ne pas s'exposer, qu'il aille à la cour du prince de Parme. Quant à lui, il veut couper le cou à l'hydre de l'Église et triompher à l'exemple des hommes

(1) Cette lettre a été imaginée par Osorio, qui a ainsi trouvé un moyen facile d'introduire Balthasar Gérard auprès du prince. C'est par l'intermédiaire du pasteur Villiers que Gérard parvint à se faire recevoir au service de celui-ci, en se disant fils d'un calviniste exécuté pour sa foi et calviniste lui-même. L'idée de faire intervenir le duc d'Alençon pourrait avoir été inspirée à l'auteur par un passage de l'histoire de Strada, suivant lequel Gérard, en attendant une occasion de pénétrer près du prince, aurait suivi le duc retournant en France, ce qui est une erreur. *De bello belgico*, t. II, p. 212. Romæ, 1647.

valeureux. « Plus le danger est grand, plus grande est la gloire. La mort arrive infailliblement ; qu'importe que s'abrège le terme d'une carrière incertaine? Heureux qui peut le raccourcir en s'honorant ! Mettons fin à ses trahisons et à ses méchancetés, rendons la paix à la Flandre, procurons l'avancement de la foi catholique, châtions par l'épée ou le pistolet ce soutien des athées, ce protecteur des huguenots, cet effroi de l'Église, cet épouvantail des hommes, ce scandale de l'univers (1). »

Leoncio assure à Balthasar qu'il peut compter sur lui.

Ici finit l'exposition. Elle est claire, naturelle et vraie; elle annonce et explique l'action violente qui doit former le dénouement. Le personnage tel que l'auteur nous le présente est bien le fanatique que nous connaissons, employant la ruse et le mensonge pour capter la confiance du prince. Nous nous attendons à le voir uniquement préoccupé de préparer le meurtre qu'il médite et l'accomplir dès que l'occasion favorable sera arrivée.

Une invention étrange vient se substituer à l'histoire; la mission divine dont on vient de nous entretenir est reléguée au second rang et va faire place à des sentiments moins élevés.

A Delft, Gérard retrouve une femme dont il a été amoureux à Paris, Isabelle, première dame d'honneur

---

(1) Mostro este valeroso mancebo (Balthasar Gérard) gran voluntad de emprender este hecho, ... sin temer el peligro de la muerte, por librar la patria de las manos de un hombre quebrantador de la Fè, traydor a su Principe, y que, con achaque y son de libertad, privò de la eterna a tanta y tan inumerable multitud de animas, y a los cuerpos de la temporal, y bienes de fortuna. HERRERA, *Historia general del mundo,* t. II, p. 548.

de la princesse d'Orange, Blanche : c'est le nom que Louise de Coligny porte dans le drame d'Osorio (1). Cette rencontre rallume chez l'un et chez l'autre la passion de jadis. Mais Gérard a deux rivaux : le prince, dont Isabelle repousse les avances, et Leoncio, dont elle accueille les déclarations avec dédain. Celui-ci est sous l'impression d'une irritation des plus vives quand Gérard vient l'augmenter en lui avouant son amour pour Isabelle et son intention d'exécuter ce jour même le projet qu'il lui a confié. Le prince, à l'occasion du baptême de son fils, a invité à un festin les parrains, les rois de Danemark et de Navarre (2). Gérard est chargé de servir. Il versera un poison violent dans la coupe de son maître. Il a annoncé à Isabelle l'intention de la débarrasser d'un importun dont les assiduités lui déplaisent, et il prie Leoncio de tenir prêts deux chevaux pour leur permettre de fuir (3).

Persuadé que son ami est la cause du mépris que lui témoigne la dame d'honneur, Leoncio le dénonce au prince, qui échappe ainsi au danger. Balthasar persiste néanmoins dans son projet d'assassinat. Le prince va lui offrir lui-même l'occasion de l'exécuter. Il arrive, le

---

(1) Louise, fille de Gaspard de Coligny, quatrième femme de Guillaume d'Orange, mariée au prince le 12 avril 1583.

(2) Ce fils, né le 29 janvier 1584, reçut les prénoms de ses deux parrains, les rois de Danemark et de Navarre : Frédéric-Henri. Le baptême fut célébré, avec de grandes réjouissances, le 12 juin, à Delft. Il est à peine besoin de faire remarquer que les parrains n'assistaient pas à la cérémonie. Le meurtre eut lieu le 10 juillet.

(3) Le jour de l'assassinat, Balthasar Gérard fit préparer, au delà du fossé qui entourait le château, un cheval qui devait l'emporter; mais il n'eut pas le temps d'échapper aux gens qui le poursuivaient.

soir, à l'appartement de la dame, veut lui faire violence. Balthasar, caché dans un cabinet voisin, en sort, tire un coup de pistolet sur son rival, qui tombe ; il crie à Isabelle : « Tu es libre ! » Le secrétaire d'Orange et des soldats accourent. Balthasar s'échappe en sautant par une fenêtre. Le spectateur est laissé dans l'ignorance des événements qui suivent.

Ainsi la pièce finit comme un mauvais mélodrame où l'invraisemblance est poussée à l'absurde. On a expliqué cette invraisemblance par le désir de mieux faire excuser le meurtre en doublant le fanatisme d'une autre passion puissante, la jalousie (1). L'atténuation était inutile : les Espagnols ne réclamaient pas d'autre excuse que la passion religieuse, et l'auteur a plutôt amoindri son héros par cette invention. Peut-être a-t-il trouvé ingénieux de lier étroitement au sujet principal l'intrigue amoureuse obligée ; mais l'idée était malheureuse : elle lui a fait fausser entièrement les caractères. On doit croire que ce défaut ne choquait pas les contemporains, car il a paru au moins trois éditions du drame d'Osorio, de 1653 à 1679 : le public applaudissait à l'assassinat sans se demander si les circonstances imaginées par l'auteur répondaient à la réalité historique. Aujourd'hui, nous trouvons la pièce faible et les personnages peu intéressants, sauf la femme du prince, qui, dans une courte apparition, excite la sympathie et la pitié : elle offre à Isabelle tous ses bijoux à condition qu'elle s'engage à épouser Balthasar et parte ; mais le prince s'oppose à ce départ et provoque ainsi lui-même la catastrophe.

(1) Ad. Schaeffer, *Geschichte des spanischen Nationaldramas*, t. II p. 270.

Une scène de tout autre nature mérite encore d'être notée. Pendant le banquet offert aux parrains de Frédéric-Henri, Guillaume d'Orange et les deux rois conversent sur les principes du gouvernement et la meilleure façon de conduire les peuples. Le roi de Navarre est l'ami de ses sujets : il les traite avec douceur et ne connaît pas de plus grande satisfaction que de régner sur les cœurs. Celui de Danemark exprime le même sentiment, sauf une réserve : il faut que ses sujets admettent sans exception la religion luthérienne. La conception du prince d'Orange est bien différente. Sur le terrain des idées religieuses, il est d'un avis opposé à celui du roi de Danemark. « C'est de la tyrannie, dit-il, que de vouloir enchaîner le libre arbitre. J'accorderais à mes vassaux la liberté de conscience. Qu'ils soient loyaux et donnent l'âme à qui ils voudront. » Mais la liberté entière qu'il leur laisse en matière religieuse, il la leur refuse en politique. Ce fut la doctrine d'Alexandre et de César : pour bien commander, il faut se faire craindre. S'il gouvernait, il le ferait à la manière forte, comme a dû le faire le premier roi, qui fut d'abord un tyran :

El primero que fue Rey .
Empeça por ser tirano.

Longtemps après lui, Voltaire a écrit :

Le premier qui fut roi fut un soldat heureux.

VI.

Une mutinerie militaire (1).

Les révoltes qui éclatèrent dans l'armée espagnole sous le règne de Philippe II eurent généralement pour cause des retards considérables dans le paiement de la solde. Après avoir attendu quelquefois plusieurs années, les soldats perdaient patience, chassaient les officiers qui ne faisaient pas cause commune avec eux, choisissaient un chef, un *electo*, s'organisaient en république et vivaient aux dépens des contrées où ils étaient établis. Impuissant à les satisfaire, le gouvernement les laissait, le plus souvent, se livrer à tous les excès jusqu'au jour où il trouvait le moyen de composer avec eux. Une de ces mutineries qui l'inquiéta le plus, une des plus importantes par son développement et sa durée, fut celle de 1593.

Peu de temps après la mort d'Alexandre Farnèse, l'armée qui revenait de France, sous le commandement de Charles de Mansfeld, arrivait à la frontière, quand une partie des hommes, deux mille cinq cents environ, à qui on devait un fort arriéré, mourant de faim, se soulevèrent et se fortifièrent dans la ville de Saint-Pol. Comme on craignait que les autres ne suivissent leur exemple, on leur donna trois paies en acompte. Ce fut alors le tour des Italiens. Les uns allèrent se fixer à Pont-sur-Sambre, où

---

(1) *La gran comedia Los Amotinados de Flandes de* Luis Vélez de Guevara. *Quinta parte de comedias escogidas de los meiores Ingenios de España.* Año 1653. Madrid, Pablo de Val, in-4°.

ils rançonnèrent la contrée pendant plus de quinze mois; d'autres à Sichem, d'où, organisés en république, ils faisaient des incursions dans le plat pays, jusqu'aux portes d'Anvers et de Bruxelles.

En 1594, l'archiduc Ernest entra en pourparlers avec les uns et les autres. Un accord fut conclu, en vertu duquel ils recevaient 500 écus par jour et obtenaient en garantie la ville de Tirlemont; comme otage jusqu'au paiement intégral de ce qui leur était dû, on leur livrait un officier espagnol. La république de Sichem dura jusqu'à l'arrivée de l'archiduc Albert, en 1596 (1).

Tels sont les faits dont Luis Vélez de Guevara s'est inspiré pour composer son drame *Les Mutinés de Flandre.*

Don Diego de Silva, chevalier de Saint-Jacques, se dispose à aller à la rencontre de l'archiduc Albert, qui arrive d'Espagne, quand les hommes de son tercio, mécontents d'attendre depuis longtemps l'arriéré de leur paie, se mutinent et vont jusqu'à exiger qu'il se mette à leur tête (2). Cet acte d'insubordination irrite Don Diego. Il les accuse d'ingratitude à son égard : n'a-t-il pas toujours cherché à leur procurer le meilleur poste? Dans les batailles et les assauts, le tercio n'a-t-il pas toujours été au plus fort du danger? Quel mauvais exemple ils vont donner aux soldats d'autres nations! A-t-on

---

(1) ANTONIO CARNERO, *Historia de las guerras civiles que ha avido en los Estados de Flandes desdel año 1559 hasta el de 1609.* En Bruselas, 1625, in-fol., pp. 301, 343-344. — VAN METEREN, *Histoire des Pays-Bas,* fol. 367.

(2) Dans son *Histoire des guerres civiles de Flandre,* Carnero donne la liste des officiers supérieurs qui servirent aux Pays-Bas sous le règne de Philippe II; on n'y trouve pas de mestre de camp du nom de Diego de Silva.

jamais vu les Espagnols servir autrement que pour l'honneur? Le roi, avec un zèle pieux, a déclaré qu'il perdrait plutôt la Flandre que d'accorder la liberté de conscience ; c'est sur eux qu'il compte pour ramener ses sujets au giron de l'Église et réprimer l'obstination des Flamands rebelles. Ils trompent sa confiance et ternissent l'éclat de la gloire espagnole. L'ennemi, qui observe avec envie la splendeur de l'Espagne, à la vue de cet acte infâme, prendra courage, redoublera d'audace et refusera hautement l'obéissance au roi, comme le font les Espagnols.

L'alférez, au nom de tous, lui répond qu'ils persistent dans leur résolution : ils prétendent être payés; ils veulent que Don Diego se ligue avec eux, s'engage par écrit à devenir leur chef et, par serment, à ne pas servir le roi jusqu'à ce que le tercio ait reçu les dix paies qui lui sont dues; il leur assurera des logements dans le pays de Tirlemont (1). S'il ne souscrit pas à leurs exigences, il sera exécuté avant la fin du jour. Diego prend la plume, écrit, signe le papier et le présente à l'alférez.

Don Diego. — Voici, soldats. Par le ciel, que je prends à témoin, je jure et promets de donner mille fois ma vie dans les plus grands tourments plutôt que de manquer à un point de ce que j'ai signé.

L'alférez. — Que je vous serre dans mes bras !

Don Diego. — Lisez d'abord.

L'alférez *lit.* — « Moi, Don Diego de Silva, mestre de

---

(1) Luis Vélez confond les mutinés de Saint-Pol, les Espagnols, avec ceux de Sichem, les Italiens.

camp du vieux tercio mutiné, je déclare le désavouer comme désobéissant à Sa Majesté. Je procéderai contre lui avec la rigueur que m'imposent les devoirs de ma charge jusqu'à perdre la vie au service du roi, notre seigneur. Don Diego de Silva. » (*A Don Diego.*) Et tu avais ta raison quand tu as signé ce papier ?

Don Diego. — Oui.

L'alférez. — Et tu n'as pas craint à l'idée de la mort qui t'attend ?

Don Diego. — Non.

L'alférez. — Mais que prétends-tu en mourant ?

Don Diego. — Acquérir un renom immortel.

L'alférez. — Et comment ?

Don Diego. — En servant mon roi.

L'alférez ordonne de préparer les arquebuses. Don Diego ne veut pas qu'après sa mort on puisse dire qu'il s'est laissé tuer par lâcheté : il tire son épée et, avant qu'on commande le feu, provoque ceux qui pourraient en douter. Ému de tant d'héroïsme, l'alférez s'écrie : « O valeureux Espagnol, tu ne mourras pas de la main de ceux que tu as humiliés ! Va en paix. Qui a mérité le prix de l'honneur mérite d'être acclamé. » Et il fait tirer une salve. Don Diego, affligé, se retire au son des trompettes et des tambours, après avoir promis aux soldats de les disculper plus tard, quand l'occasion s'en présentera, auprès du comte de Fuentes (1) : ils ouvriront un

(1) Gouverneur général intérimaire, de la mort de l'archiduc Ernest, 21 février 1595, à l'arrivée de son frère Albert.

jour les yeux, regretteront leur conduite et seront des « lions de Flandre ».

A la nouvelle de cette mutinerie, de l'insolence et de l'obstination des soldats, Fuentes est atterré. Quel affront pour lui ! L'archiduc Albert va arriver (1) ; il n'admettra pas d'excuse pour une aussi grave faute commise par des Espagnols et qui atteint le renom de vigilance du chef. Une humiliation publique augmente sa honte. Les bourgeois de Bruxelles viennent offrir au nouveau gouverneur général 300,000 écus pour payer les mutinés, se plaignent de la trop grande rigueur de Fuentes, et celui-ci entend le prince leur donner raison : « Quand on ne sait pas, dit-il, gagner les volontés et qu'on donne aux Flamands des motifs de plainte, il n'est pas étonnant que les troupes espagnoles se mutinent. »

Le comte, indigné, réunit toute son argenterie et va trouver les mutinés. Il arrive au moment où l'alférez vient d'apprendre qu'une proclamation, signée de lui, désavoue leurs excès, les déclare rayés du contrôle et leur refuse la qualité d'Espagnols.

Le comte. — Quel est celui que vous avez nommé, à la stupéfaction du monde, chef de la mutinerie ?

Les soldats. — Nous le sommes tous !

Le comte. — Il ne suffit pas de crier et de faire du

---

(1) Luis Vélez mêle les dates et altère les faits quand il montre Albert arrivant au moment où la mutinerie des Espagnols éclate et passant alors par Saint-Pol. L'archiduc vint d'Espagne aux Pays-Bas par l'Italie et fit son entrée à Bruxelles le 11 février 1596. Fuentes partit peu après. Carnero, *Guerras civiles,* p. 380.

tapage : on sait ce que vous voulez. Je demande qui est le chef de cette mutinerie ?

L'ALFÉREZ. — Seigneur comte, le corps tout entier est le chef.

LE COMTE. — Je comprends que personne ne veuille se désigner à cause du danger que courrait le chef de la faction ; mais il ne s'agit pas de craindre une mesure de rigueur en de pareilles circonstances. Je demande qui est le soldat réputé le plus vaillant.

L'ALFÉREZ. — Le moindre, le plus simple, le plus pauvre saura se faire mettre en mille pièces en se battant contre une armée de huguenots.

LE COMTE. — Eh bien, que le plus résolu d'entre vous vienne s'expliquer ; je lui dirai que n'être pas fier d'être né Espagnol, c'est n'avoir pas d'honneur, voulût on, vive Dieu, l'acheter au prix de son sang. Qui voit trente mille hommes commandés par Maurice de Nassau en Flandre et ne secourt pas le comte de Fuentes en danger si évident, non, il n'est pas chrétien, il n'a pas de cœur. Si le roi vous doit dix paies, ne reconnaissez-vous pas que vous me devez, à moi, mille occasions que je vous ai données d'acquérir, en Flandre, le plus grand renom qu'aient mérité des soldats ?

L'ALFÉREZ. — Tout cela est vrai, seigneur comte ; mais on ne fait pas la guerre sans argent. Qu'on donne l'ordre d'en chercher ; en attendant, nous accepterions un acompte et nous changerions d'avis.

Entrent des soldats portant des pièces d'argenterie.

FUENTES. — Le voici, l'acompte. Prenez cette argenterie et partagez-vous la.

L'ALFÉREZ. — Que personne n'y touche, sous peine de la

vie. Nous sommes nus et pauvres ; mais nous voulons d'abord savoir d'où vient cette excessive libéralité.

Le comte. — L'argenterie vient de moi.

L'alférez. — Votre Excellence nous croit-elle assez infâmes pour accepter comme acompte la vaisselle dans laquelle mange notre général? Les soldats espagnols ne reçoivent que de leur roi honneurs et argent ; de leur général ils acceptent faveurs, dangers et occasions d'acquérir de la gloire. Si Votre Excellence a ordonné de nous rayer des registres, nous inscrirons nos noms avec nos estocs sur les cuirasses des hérétiques, quand même l'enfer les aurait forgées. Que votre argenterie retourne d'où elle vient.

Et l'alférez donne rendez-vous au général pour le lendemain, en face de l'ennemi. Mais il demande que le tercio garde son mestre de camp. Le comte consent et dit à celui-ci : « Je vous laisse engagée ma réputation. »

Une occasion se présente à Fuentes, à Don Diego et aux Espagnols mutinés de regagner la considération et l'estime que tous ces incidents menacent de leur faire perdre aux yeux de l'archiduc et de l'armée tout entière.

Maurice de Nassau, entré dans le pays à la tête de forces considérables, n'est pas loin de Bruxelles. Le tercio mutiné est en marche pour venir renforcer l'armée espagnole qui protège la capitale. On apprend qu'il est cerné dans un bois, que deux mille hommes sont postés sur le canal pour lui barrer le passage d'un pont, que l'ennemi a percé une digue pour inonder la campagne qu'il doit traverser. Fuentes arrive à son secours, s'em-

pare du pont. Les mutinés franchissent la campagne submergée, à travers des barques armées d'où l'ennemi tire sur eux. Don Diego, l'alférez et Fuentes se retrouvent ensemble, sans se reconnaître d'abord, au milieu de l'obscurité.

Le comte. — Je suis le comte de Fuentes qui, de ma propre personne, suis venu à votre secours et ai gagné le pont. La fortune nous sourit.

L'alférez. — Le jour naissant va nous permettre de la suivre.

En effet, l'armée espagnole ainsi renforcée surprend l'ennemi et le défait. L'archiduc, venant de Saint-Pol, arrive à temps pour féliciter les vainqueurs, sur le terrain même du combat, de ce succès inespéré.

Bien qu'il soit basé sur un fait historique, ce drame est, en grande partie, de pure imagination. Luis Vélez fait agir ses personnages sans s'inquiéter de la chronologie, ni de la topographie, ni de la succession véritable des événements. Mais s'il s'est infiniment plus écarté de l'histoire que Lope de Vega dans ses drames relatifs à Don Juan et à Alexandre Farnèse, il caractérise également bien le soldat espagnol : orgueilleux, arrogant, indiscipliné quand il est mécontent, mais vaillant, héroïque et magnanime dès qu'il rentre dans le devoir. A tous les degrés de la hiérarchie, il le représente avec autant d'art que de vérité. Les *Mutinés de Flandre* ne figurent pas au nombre des meilleures pièces de Luis Vélez de Guevara ; mais ils ne sont pas indignes de l'auteur de *Régner après la mort* et du *Diable boiteux*.

VII.

Surprise d'Amiens (1).

Ce fait d'armes a rendu célèbre le nom du mestre de camp Hernan Tello Portocarrero, qui le conçut et l'exécuta. La surprise d'Amiens, le 11 mars 1597, est, en effet, un des épisodes les plus extraordinaires et les plus brillants de la guerre des Pays-Bas au XVIe siècle.

Henri IV, en lutte avec l'Espagne depuis deux ans, se préparant à entrer en campagne, aurait voulu introduire une garnison à Amiens, mais les bourgeois invoquèrent leurs privilèges, qui les en dispensaient; ils prétendaient, d'ailleurs, être en état de se défendre eux-mêmes. Leur présomption les perdit. Portocarrero, qui connaissait la faiblesse de la place, projeta un coup de main des plus hardis. Avec l'autorisation de l'archiduc Albert, gouverneur général, il fit venir dans le plus grand secret des détachements des garnisons voisines. Le 10 mars, ils se trouvaient rassemblés à une demi-lieue de Doullens : six cents cavaliers, deux mille fantassins, six compagnies de lances. Hernan Tello à leur tête, ils allèrent, la nuit, se mettre en embuscade à une portée de mousquet d'Amiens.

Parmi les soldats et les officiers, on choisit quatorze

---

(1) *Comedia famosa titulada : Por su rey y por su dama, de* Don Francisco Bances Candamo. *Biblioteca de autores españoles. Dramáticos posteriores á Lope de Vega,* tomo segundo, Madrid Rivadeneyra, 1859, pp. 369-389.

hommes résolus qui se déguisèrent en paysans, armés, sous leurs blouses, de dagues et de pistolets. Trois d'entre eux conduisaient un chariot chargé de foin, tiré par trois chevaux. A quelque distance suivaient un sergent et trois soldats portant des sacs de noix et de pommes, comme s'ils allaient les vendre au marché; puis un autre groupe de six hommes avec un sergent, portant également des sacs.

Au moment où la petite troupe arrivait à la porte de la ville, un des conducteurs du chariot tira un coup de pistolet : c'était le signal convenu. Les faux paysans se jettent sur les hommes du corps de garde, en tuent une grande partie, s'emparent de leurs armes. Les Espagnols postés non loin de là accourent. Pris à l'improviste, les bourgeois sont dans l'impossibilité de résister : la ville est occupée presque sans coup férir (1).

Cet exploit forme le dénouement de la comédie *Pour son roi et pour sa dame,* dans laquelle Francisco Bances de Candamo a voulu montrer la galanterie alliée à la bravoure.

Après le combat qui a précédé la prise de Doullens par les Espagnols (2), un soldat apporte à Portocarrero, son chef, un médaillon trouvé sur le champ de bataille.

---

(1) CARNERO. *Guerras civiles,* pp. 404-405. Outre cet ouvrage, Candamo a pu consulter le suivant : D. DIEGO DE VILLALOBOS Y BENAVIDES. *Comentaries de las cosas sucedidas en los Paises baxos de Flandes desde el año de 1594 hasta el de 1598* Madrid, 1612, in-4°, fol. 83 v°-91 r°. On trouve également un récit, moins développé, de ce fait d'armes dans D. CARLOS COLOMA. *Las guerras de los Estados baxos,* Amberes, 1625, in-4°.

(2) La ville fut investie le 13 juillet 1595 par Fuentes et prise le 31 du même mois.

Dans le bijou est enfermé le portrait d'une ravissante jeune femme, une Française, dont le mestre de camp est aussitôt épris. D'humeur aventureuse, porté aux entreprises téméraires, il se met à sa recherche. Il la rencontre en compagnie de son père, habitant notable d'Amiens. La dame a entendu vanter sa vaillance et sa galanterie, et elle ne dissimule pas l'admiration qu'elle a conçue pour lui. De son côté, Portocarrero avoue le vif désir qu'il avait de la voir et, comme preuve de la sincérité de sa déclaration, il lui montre le bijou trouvé à Doullens. Séraphine — c'est le nom de la dame — le lui enlève: mais il ne lui laissera pas de repos avant de l'avoir recouvré.

Il la retrouve dans un bal masqué, à Amiens même, chez le comte de Saint-Pol, gouverneur de la Picardie, et obtient d'elle un rendez-vous. Après toutes sortes d'incidents des plus compliqués, il rentre en possession du portrait. Séraphine le lui restitue à condition qu'il ne cherchera plus à la rencontrer : elle souffre le martyre en le voyant accomplir des actes audacieux qui peuvent le perdre à chaque instant; elle ne veut pas pour un caprice — elle se garde de dire que c'est de l'amour — éprouver de nouvelles alarmes. Excité et par le cadeau et par cet aveu, le bouillant officier jure que tant qu'il vivra la belle dame ne donnera pas sa main à un Français. Séraphine objecte l'impossibilité d'une union entre eux : ils ont pour maîtres des souverains rivaux. Elle ne pourrait s'engager que s'ils étaient sujets d'un même roi, « quand, dit-elle, Amiens sera à vous ou Doullens à moi ». Portocarrero trouve la solution facile : il supprime un des termes de l'alternative et choisit Amiens aux Espagnols, car Doullens, aussi longtemps

qu'il en sera le gouverneur, n'appartiendra pas au roi de France. Séraphine, blessée de tant d'orgueil, se reproche l'indigne propos qu'elle vient de lui tenir inconsidérément et le quitte.

Portocarrero n'en persiste pas moins à vouloir la gagner en conquérant Amiens. Les mesures sont prises, les ordres donnés et exécutés comme on l'a vu plus haut. Le capitaine Francisco del Arco, confident du mestre de camp, et douze compagnons pénètrent dans la ville comme s'ils y venaient vendre des fruits. L'un d'eux mène un chariot au fond duquel un plancher de fer, caché sous la paille, recouvre des armes, épées, mousquets, pertuisanes. Le corps de garde voisin du point le plus faible est surpris et la ville occupée.

Flattée des égards que lui témoigne le vainqueur, la comtesse de Saint-Pol intervient en faveur du galant officier espagnol auprès de Séraphine.

PORTOCARRERO. — J'ai tenu ma parole ; qu'elle fasse comme moi.

SÉRAPHINE. — Je le ferai, si mon père le veut.

LE PÈRE (*à Portocarrero*). — Je suis à vos pieds et vous félicite de l'heureux événement.

Pour son roi et pour sa dame est essentiellement, on le voit, une comédie d'intrigue. Comme œuvre littéraire, elle a des qualités que les meilleurs critiques s'accordent à lui reconnaître (1). Au point de vue histo-

---

(1) Le ton du dialogue, galant, courtois, spirituel, s'adapte merveilleusement à l'action et aux personnages. Les caractères sont admirablement dessinés. Le contraste des mœurs françaises et

rique, il n'y a pas lieu de joindre un commentaire à la courte analyse que nous venons d'en faire. Nous mentionnerons pourtant la première scène, où le héros de la pièce s'abandonne, dans un entretien avec le capitaine Francisco del Arco, à des considérations sur la politique générale de l'Espagne qui ne paraissent pas ici à leur place. Nous ne savons pas non plus pourquoi le poète suppose que l'entretien a lieu en 1609. On entrevoit les plus grandes difficultés du côté des Pays-Bas. L'Espagne est fatiguée. Elle embrasse les quatre parties du monde, étend sa domination sur des nations diverses, dont la variété d'humeurs engendre mille maux. Les guerres de Flandre lui ont été fatales. On a marié Isabelle à Albert, on lui a donné les Pays-Bas en dot pour créer une troisième branche de la maison d'Autriche et dans l'espoir que les Hollandais reviendraient à l'obéissance sous des princes de sang royal, comme ils demandaient à être gouvernés. On espérait aussi qu'une puissance se serait constituée entre la France et l'Empire, qui pût tenir tête aux voisins sur terre et sur mer. Ainsi l'Espagne aurait cessé de consumer ses hommes et ses trésors. L'événe-

---

espagnoles est rendu d'une manière frappante. Il règne dans tout l'ensemble une exaltation héroïque, un sentiment d'orgueil patriotique, une vivacité de traditions et de souvenirs qui charment. L. DE VIEL-CASTEL, *Essai sur le théâtre espagnol,* Paris, 1882, t. II, pp. 283-284. — Ochoa admire également la peinture des caractères. *Tesoro del teatro español,* t. V, p. 254. — Tout le drame, dit Schack, est pénétré d'une ardeur militaire, d'une exaltation guerrière adoucies par le ton de la plus fine galanterie. Grâce à ce mélange, l'effet général est des plus charmants. *Geschichte der dramatischen Literatur und Kunst in Spanien,* t. III, pp. 422-424.

ment n'a pas répondu aux espérances que l'on entretenait.

De pareilles réflexions n'auraient, sans doute, pu être hasardées sur la scène du temps de Philippe III ou de Philippe IV. Mais Candamo écrivait à la fin du XVIIe siècle et ne faisait qu'expliquer les défauts et constater les résultats d'une politique abandonnée forcément et sans retour depuis 1648.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 4 août 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le Chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Émile Mathieu, *vice-directeur;* Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, le Comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Eug. Smits, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, Jan Blockx, A.-J. Wauters, *membres.*

Absences motivées : MM. Solvay et Brunfaut, *membres ;* Fernand Khnopff et Kufferath, *correspondants.*

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre des Sciences et des Arts soumet à l'appréciation de la Classe le quatrième rapport de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906. — Renvoi à l'examen de MM. Lenain et Hymans.

Mme Huberti remercie pour les condoléances que

l'Académie lui a adressées au sujet de la mort de son mari.

MM. Brunfaut, élu membre, et Hubert von Herkomer, élu associé, adressent aussi des remerciements.

RAPPORTS.

La Classe entend la lecture des appréciations : 1° de MM. Lenain et Hymans, sur les modifications proposées par le Gouvernement au programme de l'épreuve préparatoire pour les grands concours de gravure; 2° de MM. Solvay, Vinçotte et le Comte de Lalaing, sur le second rapport de M. Ch. Collard, lauréat pour la sculpture du concours Godecharle en 1907.
— Renvoi à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Lehr (*Ernest*). Les lois allemandes de 1901 et 1908 sur l'assurance. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (43 p.).

Raffles et *Crawfurd* (*John*). Description géographique, historique et commerciale de Java et des autres îles de l'archipel indien, contenant des détails sur les mœurs, les arts, les langues, les religions et les usages des habitants de cette partie du monde. Traduit de l'anglais, avec des annotations, par François-Joseph-Ferdinand Marchal. Bruxelles, 1824; in-4° (364 p., cartes et planches. — Don de M. le Chevalier Edm. Marchal.

Matthieu (*Ernest*). Rapport annuel du comité provincial du Hainaut de la Commission royale des monuments, adressé à M. le Gouverneur, le 29 janvier 1910. Frameries, 1910; extr. in-8° (20 p.).

Jobé (*J.*). La science économique au XXe siècle. Bruxelles, 1910; in-16 (254 p.).

Cavens (*Comte Louis*). La question de Waterloo. Série II, n° 10. Waterloo devant les pacifistes. S. l., 1910; in-8° (8 p.).

— Série III, n° 1. L'origine des accusations infamantes contre l'armée néerlandaise à Waterloo. S. l., 1910; in-8° (7 p.).

— n° 2. Les Belges à Waterloo. S. l., 1910; in-8° (8 p.).

Savoy (*Dr Émile*). L'apprentissage en Suisse. Louvain, 1910; in-8° (VIII-616 p.).

Mourier (*J.*). Chota Roustbavéli, poète géorgien du XIIe siècle, sa vie et son œuvre. 3e édition. Bruxelles, 1910; in-16 (17 p., gr.).

Pety de Thozée (*Ch.*). L'Allemagne au point de vue politique, ethnographique et économique. Charleroi, 1910; in-8° (34 p.).

Daels, *Casse*, *Rops* et *Dupureux*. Mesures à prendre en vue d'empêcher la diminution de la natalité provoquée par des moyens illicites. Rapport déposé en assemblée générale de la Société royale de médecine publique et de topographie médicale de Belgique, le 23 octobre 1910. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (23 p.).

Speybrouck (*Édouard Van*). Hemling. Bruges, 1910; in-16 (8 p.).

—

Gildersleeve (*Basil L.*). Notes on Stahl's syntax of the greek verb. Baltimore, 1909; extr. in-8° (62 p.).

—

Alvin (*Frédéric*). Camille Picqué (1834-1909). Biographie et bibliographie numismatique. Châlon-sur-Saône, 1910; gr. in-8° (12 p., portr.).

Maeterlinck (*L.*). Les miséricordes satiriques belges. Paris, 1910; extr. in-4° (10 p., gr.).

Bourgeois (*H.*). Esquisses d'une morphologie du romani gallois. S. l. n. d., extr. in-8° (12 p.).

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — Nos 9-10.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 10 octobre 1910.

M. le Baron Ém. de Borchgrave, directeur et président de l'Académie.

M. le Chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. J. Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, le Comte Goblet d'Alviella, P. Fredericq,

G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Willems, M^ce Wilmotte, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, F. Cumont, J. Vercoullie, *membres ;* W. Bang, *associé;* Waltzing, H. Lonchay et J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Pirenne, Aug. Beernaert, E. Mahaim et Eug. Hubert.

CORRESPONDANCE.

M. le Ministre de l'Intérieur envoie un exemplaire du rapport du jury qui a jugé la cinquième période du prix quinquennal de statistique, d'une valeur de 5,000 francs, fondé par X. Heuschling (1904-1908).

Par arrêté royal du 30 juillet, une somme de 3,500 francs est attribuée à M. H. Denis, membre de l'Académie, et une somme de 1,500 francs à M. Julin, directeur au Ministère de l'Industrie et du Travail.

M. le Ministre exprime, en même temps, ses remerciements aux membres du jury désignés par l'Académie pour le concours bienveillant qu'ils ont bien voulu prêter au Gouvernement.

M. le Président se fait l'interprète de ses confrères en adressant des félicitations à M. Hector Denis. (*Applaudissements.*)

— M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie une ampliation :

1° D'un arrêté royal du 30 juillet, qui décerne au

R. P. Delehaye, S. J., le prix décennal de philologie pour la troisième période (1900-1909);

2° D'un arrêté royal du 20 août, aux termes duquel le Gouvernement est autorisé à accepter, au nom de l'État pour l'Académie, le don fait par M. Aug. Beernaert, Ministre d'État.

Le même Ministre annonce :

1° Que la sixième période du concours quinquennal des sciences historiques et la treizième période du concours quinquennal d'histoire nationale seront closes le 31 décembre prochain.

Il invite la Classe à lui soumettre une liste double de candidats pour la formation des jurys de ces concours. — Ces élections auront lieu à la prochaine séance;

2° Que le Gouvernement belge est invité à se faire représenter officiellement au Xe Congrès international de géographie qui se réunira à Rome du 15 au 20 octobre 1911. — M. le Baron de Borchgrave accepte cette mission.

— La ville de Rouen célébrera en 1911 le millénaire de la fondation du duché de Normandie. Elle invite l'Académie au Congrès qui se tiendra à cette occasion à Rouen les 6-10 juin.

— M. Bormans dépose sur le bureau la notice qu'il a écrite sur le baron Jules de Chestret de Haneffe, ancien membre de l'Académie. — Des remerciements sont votés à l'auteur et sa notice sera imprimée dans l'*Annuaire* pour 1911.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail :

Conseil supérieur du Travail. Dixième session, 1909-1910. Contrat d'emploi.

Par M. Ern. Discailles (avec une note qui figure ci-après) :

La légende des bons souverains les archiducs Albert et Isabelle.

Par M. le docteur Jules Félix :

La vie des minéraux. La plasmogenèse. Atlas de Biologie générale (présenté par M. Ern. Discailles avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Dr Jules Félix, *La vie des minéraux. — La plasmogenèse et le biomécanisme universel.* Atlas de Biologie générale. 1910.

M. le Dr Jules Félix, un de ces sociologues de réelle valeur joignant la pratique à la théorie, m'a demandé d'offrir, en son nom, à l'Académie royale de Belgique le bel *Atlas de Biologie générale* qui forme le tome Ier de son ouvrage : *La vie des minéraux ; la plasmogenèse et le biomécanisme universel.* (Conférences données à l'Université nouvelle de Bruxelles.)

Je ne fais point partie de la Section de notre Classe qui s'occupe plus spécialement du développement des connaissances sociales, et je risque de provoquer un *ne sutor supra crepidam.*

N'importe :

Le sujet que traite M. Félix présente trop d'applications intéressantes pour la philosophie positive, pour la sociologie; la thèse qu'il soutient offre des côtés trop séduisants pour que je ne m'empresse pas, tout profane que je suis, de signaler son travail à l'attention de mes confrères.

L'auteur est de ces chercheurs infatigables que seul préoccupe l'intérêt de la science et de l'humanité. C'est ce que proclamait hier encore à Ostende l'unanimité des membres du Congrès auquel il exposait ses plans pour la formation d'une société d'hydrologie et de climatologie de Belgique, qui, assurant l'avenir et la prospérité de toutes nos stations thermales et climatiques, contribuerait à la gloire, à l'honneur et à la richesse de notre patrie.

M. Félix est, on le sent en le lisant, d'une entière bonne foi et d'une absolue confiance dans des théories sur lesquelles il m'appartient, à moi moins qu'à personne, de me prononcer ici. Il n'a d'autre but que d'attirer l'attention des intellectuels sur les nouvelles découvertes en plasmogénie et en biologie générale et comparée, et de contribuer ainsi à l'étude scientifique des phénomènes de la vie universelle. Il ne s'effraie pas des attaques qui ne lui seront pas plus épargnées à lui et aux chercheurs audacieux de l'avenir, qu'elles ne le furent aux Harvey et aux Darwin. Tout ce qu'il demande, c'est qu'on lui *prouve* qu'il se trompe.

Ernest Discailles.

—

Ernest Discailles, *La légende des bons souverains les archiducs Albert et Isabelle*. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1910.

Comme si j'avais le pressentiment de certaines censures qu'a provoquées la brochure dont j'offre un exemplaire à la Classe, j'ai dit expressément (à la page 19) que je n'entendais juger ni l'époque des archiducs Albert et Isabelle ni leur conduite d'après les idées et les opinions du XXe siècle.

Mais, tout en tenant compte et des temps et des mœurs, j'ai dit aussi, et je répète, que les lois de la pitié, de la charité et de l'humanité n'ont pas été observées sous leur *doux et paternel* gouvernement, que ces *bons archiducs* nous ont fait bien du mal et qu'il ne convient pas de vénérer ou faire vénérer leur mémoire.

Cette appréciation, bien plus que la reproduction visiblement inexacte d'une citation de Potvin (à la page 22), m'a valu d'être appelé *un garde civique de l'histoire* (1)... C'est ainsi que l'un de mes censeurs m'a qualifié.

Ernest Discailles.

ÉLECTIONS.

La Classe prend notification de la liste des candidats présentés par la Section d'histoire et des lettres pour les places vacantes.

Les élections auront lieu à la séance mensuelle de décembre.

« ... En tant qu'historien, il est nul et d'une nullité parfaite...
» Les amateurs de l'espèce Discailles sont, si l'on peut dire, les
» gardes civiques de l'histoire... Il retarde de trente ans au
» moins... »

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

La révolution des Pays-Bas au XVIe siècle dans l'ancien théâtre espagnol; par Ernest Gossart, membre de l'Académie.

VIII.

Le soldat espagnol en Flandre.

Les pièces que nous avons analysées ne sont pas les seules dont l'action se passe aux Pays-Bas et se rattache plus ou moins étroitement à la révolution du XVIe siècle. Il en existe un certain nombre où ne sont représentés qu'accessoirement des événements historiques de cette époque, et qui pourtant nous intéressent : ce sont des comédies d'intrigue, dans lesquelles on trouve un écho des rapports entre les provinces belges et l'Espagne sous le règne de Philippe II.

Ici encore, c'est la guerre qui forme le sujet principal. Comme dans le drame historique, on exalte la bravoure du soldat, on nous le montre orgueilleux à l'excès, jouissant, à tous les degrés de la hiérarchie, d'une considération qui ne s'accorde dans les autres armées qu'aux plus réputés. Cette estime de soi-même, cette grande considération s'expliquent par le rôle que le soldat joue en Europe et particulièrement en Flandre, où il passe ses meilleures années, verse son sang, affronte les rigueurs du climat, fier de marcher « sous les dra-

peaux du grand roi Philippe (1) ». Pour l'officier, c'est, en outre, la véritable école des armes.

D'autres motifs que le désir de servir le roi et de se former à l'art de la guerre attirent l'Espagnol aux Pays-Bas. Souvent on voit un jeune homme s'y réfugier afin de se soustraire aux poursuites dont il est menacé après une querelle, un duel qui l'exposent à la prison. Il s'enrôle, se distingue par sa bravoure et rachète ainsi sa faute, comme don Juan de Mendoza dans *Pauvreté n'avilit pas,* de Lope de Vega.

Parfois un homme d'humble naissance, poussé par

---

(1)

HEREDIA.

Aquí, sin barba, cual sabéis, venimos
Los mas de España, y en su guerra fiera
Las canas vemos donde el bozo vimos.

VALLEJO.

Aquí, debajo la real bandera
De Castilla y Léon, del gran Felipe,
Vierte su sangre el que su premio espera.

CARVAJAL.

Aquí, porque en los cargos le anticipe,
Con las armas á cuestas sufre el hielo,
Y porque de sus glorias participe.

PEREA.

Aquí nos toma prendas este suelo,
Porque perdiendo el dedo, el ojo, el brazo,
Nos va enterrandó y deteniendo el cielo,
A cuál con el violento mosquetazo,
A cual con la veloz abierta mina,
O con la punta del feroz picazo.

LOPE DE VEGA, *Los Españoles en Flandes. Obras,* t. XII, p. 367.

l'ambition ou pour mériter la main d'une dame de condition supérieure à la sienne, se fait remarquer dans des batailles, dans des sièges, acquiert ainsi gloire et faveurs. C'est l'officier de fortune : Lorenzo dans le *Charbonnier de Tolède*, de Matos Fragoso, Juan de Mérida dans le *Vaillant nègre,* de Claramonte.

A côté du soldat qui se bat pour l'honneur, il y a des aventuriers, des vagabonds. On trouve même des femmes qui servent sous un déguisement. Les unes suivent un galant, d'autres sont à la recherche d'un amoureux infidèle; d'autres sont entraînées par le goût des liaisons faciles et peu durables, comme Elvire dans le *Vaillant nègre :* « l'amour du soldat, dit-elle, ne dure qu'une heure; le tambour bat, adieu, señora (1). »

Revenu en Espagne, le soldat se plaît à rappeler les campagnes auxquelles il a pris part, la vie qu'il a menée aux Pays-Bas, tous les souvenirs qu'il en a conservés. Il en a même rapporté des bouts de phrases, des mots flamands, que les auteurs dramatiques recueillent et utilisent pour amuser les spectateurs. Dans la *Prise de Maestricht*, une Espagnole répond ainsi à Alonso Garcia qui lui fait la cour :

Alonso. — Veux-tu m'embrasser, mon cœur ?

Marcela. — Toi, velfderthine (2).

---

(1)

El amor del soldado
No es mas de una hora;
En tocando la caja,
Adios, señora.

(2) *Wel dertien*, bien treize, ou mieux : *twelf dertien*, douze, treize (fois).

ALONSO. — Tant que cela? Il faut alors qu'on t'allonge le bras. M'aimes-tu autant que je t'aime?

MARCELA. — Dat vuilghiuuil (1).

ALONSO. — Je suis fidèle et te suis fidèle (2). Le seras-tu, toi?

MARCELA. — Jit minhere (3).

ALONSO. — Oublieras-tu que je t'aime?

MARCELA. — Liverte steruen, mon chéri (4).

ALONSO. — Et tu aimeras bien quelqu'un, Marcela?

MARCELA. — Nitifiston (5).

Des souvenirs du séjour en Flandre, il en est un auquel se mêle le plus souvent une impression désagréable : celui de la bière. Pour l'Espagnol, la cervoise est un breuvage dont il parle avec mépris (6); et même,

---

(1) Édition de 1614. Lire : *Dat wil gi wil*, je veux ce que vous voulez. L'édition de l'Académie espagnole a : *vuilghi guil*. On ne s'explique pas le remplacement de *u* ou *v* par *g*.

(2) Yo lo soy y te soy fiel : je le (fidèle) suis et te suis fidèle.

(3) Un peu, monsieur. *Git* ou *get*, pour *iet(s)*, de la langue commune, est caractéristique du dialecte limbourgeois.

(4) *Liever te sterven*, plutôt mourir.

(5) *Niet verstaan*, pas compris, ou : *niets verstaan*, rien compris; *niet te verstaan*, pas à comprendre; *niet nie verstaan*, pas du tout compris.

Nous devons au savant professeur de Gand, M. J. Vercoullie, cette interprétation des réponses de Marcela.

(6)

Voy á probar la cerveza
A falta de español vino;
Aunque con mejores ganas
Tomara una purga yo,
Pues pienso que la orinó
Algun rocín con tercianas.

Panduro, bouffon, dans *Pobreza no es vileza*.

s'il n'en est pas dégoûté, il lui reproche de porter à la tête.

Mais tout en regrettant le vin et le climat de son pays, le soldat trouve la vie agréable dans ces provinces où, au milieu des désastres, des calamités de tout genre, il fait souvent bonne chère. Il oublie alors les misères, les incommodités de la veille, les dangers courus, les blessures reçues, et son sort lui semble enviable. *No hay mas Flándes*, il n'y a rien au-dessus de la Flandre, ce proverbe, employé pour affirmer la supériorité d'une chose (1), est peut-être celui que l'on rencontre le plus fréquemment dans les drames espagnols du XVIIe siècle.

Pauvreté n'avilit pas (2). Dans la dédicace au duc de Maqueda Manrique, Lope fait remarquer que cette comédie est une pièce militaire, parce qu'on y voit représentés « les exploits et les victoires en Flandre du vaillant Don Pedro Enriquez de Toledo, comte de Fuentes, » pendant la campagne de France en 1595.

Dès que le printemps arrive, Fuentes, qui vient de succéder à l'archiduc Ernest, assemble huit mille hommes et va s'établir sous les murs du Catelet. De la place assiégée on lance des fusées qui mettent le feu aux maisons et aux provisions de blé que les paysans y ont amassées. L'air est embrasé, les soldats sont enveloppés

---

(1)

No habra mas Flándes
De como sera servido.

Lope de Vega, *Por la puente, Juana*, acte premier.

(2) Id., *Pobreza no es vileza. Obras*, t. XII, pp. CXLIV-CLII et 477-517. Cette pièce a été publiée pour la première fois en 1625, dans le tome XX des *Comedias* de Lope.

de fumée, comme dans un nuage de poussière (1). Mais ce nuage ne cache pas le soleil de la bravoure espagnole. Le sieur de Liramont, qui défend vaillamment la place, est forcé de se rendre. Clary succombe ensuite, puis Doullens, puis Cambrai. Lope ne nous fait pas assister aux opérations qui suivent la prise de Doullens. La campagne finie, Fuentes revient à Bruxelles. Dans les villes et les villages qu'il traverse, il est accueilli par des acclamations; la capitale le reçoit en triomphateur (2).

Toute cette partie historique est empruntée aux *Commentaires* de Diego de Villalobos y Benavides; Lope les reproduit même parfois aussi littéralement que le lui permet la versification, de sorte que nous trouvons ici un exposé des faits d'après le récit d'un témoin oculaire.

Ce ne sont toutefois pas ces faits qui forment la partie la plus importante de la comedia. Ce n'est pas non plus Fuentes qui en est le personnage principal, mais un gentilhomme, don Juan de Mendoza (3), que nous voyons arriver d'Espagne avec sa sœur, pauvrement vêtu, n'ayant

---

(1) Eran las casas de paja, y por quitar al campo la comodidad del aloxamiento, con flechas de fuego desde el castillo las quemaron todas con el grano de trigo y auena que auia en algunas dellas... No se vian los soldados de humo y llama. VILLALOBOS, *Comentarios*, fol. 10 r°.

(2) Las alegrias generales de todas las partes por donde el Conde passo, boluiendose a Bruselas, fueron muy grandes en cada ciudad, que como del beneficio recebido estaua la gente alegre, todo era recozigo .. Llego por sus jornadas a Bruselas, donde fue recebido con alegria. *Ibid.*, fol. 49.

(3) On trouve parmi les officiers qui commandaient au siège de Doullens un capitaine Mendoza, du tercio de don Agustin Mexia. VILLALOBOS, *Comentarios*, fol^s 20 v° et 22 r°. Mais le Mendoza de Lope est inventé.

pour tout espoir qu'une lettre dans laquelle il est recommandé au gouverneur général. Fuentes l'accueille avec bienveillance, lui donne les moyens de s'équiper et lui promet une compagnie dès que l'occasion se présentera. En attendant, il le fait aller avec le duc de Pastrana, commandant de la cavalerie (1).

Mendoza ne tarde pas à se distinguer. Il finit par conquérir le grade de capitaine et la croix de chevalier de Saint-Jacques.

Autour des événements militaires se développe une intrigue dans laquelle sont engagés le héros de la pièce, sa sœur, Laura, une jeune dame flamande, Rosela, Fabio, frère de celle-ci, et qui se dénoue par un double mariage.

Si les scènes historiques n'ont ici qu'une importance secondaire, la pièce a une valeur littéraire qui la fait lire encore aujourd'hui avec intérêt. Après Sismondi, qui vante l'art avec lequel Lope a rattaché une aventure romanesque à la glorieuse campagne de 1595, M. Menéndez y Pelayo a pu louer sans réserve le caractère de Mendoza, « ce gentilhomme pauvre et honorable, qui, par suite de revers de fortune, doit dissimuler sous un humble habit son extraction illustre, se convertit en fils de ses œuvres, obtient, pour prix de sa bravoure, de sa loyauté, de sa droiture, de ses procédés chevaleresques, de sa discrétion, de sa courtoisie, les palmes du triomphe à la guerre et dans les amours ».

---

(1) Lope intercale ici un portrait du duc de Pastrana, qui est emprunté, comme le reste, à Villalobos. *Comentarios,* fol[s] 10 v° et 11 r°.

Je m'appelle Lorenzo, ou le Charbonnier de Tolède (1). Un jeune paysan, qui exerce à Tolède le métier de charbonnier, Lorenzo, a inspiré de l'amour à doña Juana de Flores, dont le frère, don Juan, sert en Flandre avec le grade de capitaine. Doña Juana se déclare prête à l'épouser si, dans un délai de trois ans, il parvient à se rendre digne d'obtenir sa main. A ce moment se trouve à Tolède le marquis de Santa-Cruz, près de passer en Flandre pour gouverner ces États; il recrute deux tercios qui doivent l'accompagner. Le charbonnier s'engage dans l'un des tercios.

Arrivé aux Pays-Bas, le marquis met le siège devant Duren. Lorenzo se fait remarquer par sa bravoure, perce de son épée M. de Chatelet (2), commandant d'une armée envoyée au secours de la place. Quoique plus faibles en nombre, les Espagnols sont victorieux, après une lutte acharnée. Le marquis confère à Juan de Flores — c'est le nom que le jeune paysan a pris en s'enrôlant — le grade d'alférez dans la compagnie que commande le frère de doña Juana. Désigné avec deux autres officiers pour conduire une attaque, Lorenzo prend deux étendards à l'ennemi et vient les déposer aux pieds du marquis. En récompense de cet exploit, il est nommé capitaine.

Duren succombe. Le gouverneur, M. de Balamí, se rend au roi d'Espagne; sa femme, désespérée, s'empoisonne. A ce moment, le marquis reçoit une lettre de Philippe II, qui lui annonce l'arrivée de l'archiduc Albert en Flandre. Dans cette lettre, le roi écrit au sujet de

---

(1) D. Juan de Matos Fragoso. *Comedia famosa titulada Lorenzo me llamo y carbonero de Toledo. Biblioteca de autores españoles. Dramáticos posteriores á Lope de Vega*, t. I, pp. 219 et suiv.

(2) Jatalete. Ce nom est inventé.

Lorenzo : « Vous lui donnerez l'habit (de chevalier de Saint-Jacques) sans plus de preuves, parce que j'ai la conviction qu'il le mérite. » Et le charbonnier, comblé de gloire, épouse la sœur de don Juan de Flores.

Quoique certains noms de personnages et de lieux et plus d'un détail puissent faire croire le contraire, l'action militaire se déroule ici sur le même théâtre et dans le même temps que *Pauvreté n'avilit pas*. Mais ce qui distingue la pièce de Matos Fragoso de celle de Lope, c'est que le premier respecte aussi peu l'histoire que la géographie. Le marquis de Santa-Cruz, qui a été gouverneur des armes aux Pays-Bas, appartient au XVIIe siècle (1). Il n'existe pas au nord de la France de place du nom de Duren. M. de Balami est le sieur de Balagny, gouverneur de Cambrai, dont la femme s'empoisonna, en effet, de désespoir, le lendemain de la soumission de son mari au roi d'Espagne, le 2 octobre 1595. Le nom de Duren est employé pour Cambrai, et les événements militaires auxquels prend part Lorenzo sont ceux du siège et de la prise de cette ville. Il suffit, pour s'en assurer, de parcourir les *Commentaires* de Villalobos (2), dont le poète s'est évidemment servi, comme l'a fait Lope dans *Pauvreté n'avilit pas*.

La comedia de Matos Fragoso est écrite avec infiniment d'entrain et rappelle, sous ce rapport, *Pour son roi et pour sa dame*. Ce n'est pas le seul rapprochement que

---

(1) Il arriva à Bruxelles au printemps de l'année 1631, amenant avec lui un renfort d'environ quatre mille hommes, Espagnols et Italiens, qui furent dirigés vers la Gueldre. GACHARD, *Les bibliothèques de Madrid*, p. 164.

(2) Folios 31-48. Peut-être aussi a-t-il utilisé l'ouvrage de Carnero, qui rapporte en détail, de même que Villalobos, ces événements. *Guerras civiles*, pp. 363-373.

l'on puisse faire entre les deux pièces. Plusieurs scènes ont une analogie si frappante qu'on est porté à admettre que l'un des auteurs s'est inspiré de l'œuvre de l'autre. L'imitateur, en ce cas, serait Bances de Candamo qui, né en 1662, mourut en 1704, tandis que Matos Fragoso, né vers 1614, était mort déjà en 1689.

Le vaillant nègre en Flandre (1). A Mérida, dans l'Estrémadure, Catherine la noire, que sa bonne mine faisait appeler la négresse à la bonne figure, la negra de buen cara, avait un fils du nom de Juan, noir comme elle, dont le père, disait-on, était un grand d'Espagne. Juan rêvait d'aller servir le roi en Flandre; mais ce goût des armes était contrarié par sa couleur brune et des traits qui accusaient une origine étrangère. Les soldats de la garnison, à qui son inclination était connue, car il les visitait souvent et s'entretenait avec eux, le plaisantaient à ce sujet en termes offensants.

A leurs grossièretés il répond par des injures. Il insulte même le capitaine, qui le menace de sa genette, est arrêté, se défend, blesse quatre hommes, va se réfugier chez une dame qui le prend sous sa protection. Le capitaine, par galanterie, consent à révoquer l'ordre qu'il a donné de le fustiger. « Je vous dois la vie, dit Juan à sa bienfaitrice; cette vie, que vous me donnez, vous appartient. Sachez qu'il y a en Espagne un nègre qui pense à éclipser un jour les blancs. »

Résolu, malgré les obstacles, à mettre son projet à exécution, il s'embarque, à Lisbonne, sur un des navires

---

(1) Andrés de Claramonte. *La gran comedia de el valiente negro en Flándes. Biblioteca de autores españoles. Dramáticos contemporáneos á Lope de Vega,* t. I, Madrid, 1857, pp. 491-509.

qui transportent l'armée du duc d'Albe en Flandre (1). Le duc, qui le voit passionnément désireux de servir, prend son parti contre les officiers qui le maltraitent, et il lui conseille de chercher une occasion de se signaler. Ainsi encouragé, le fils de Catherine la noire s'introduit dans le camp du prince d'Orange, y surprend des soldats, qu'il fait prisonniers. Le duc, émerveillé d'une telle audace, l'enrôle dans sa propre compagnie sous le nom de Juan de Alba.

Le nègre jure d'immortaliser ce nom.

Il est devenu sergent, quand, un jour, il apporte un drapeau pris à l'ennemi et gagne ainsi le grade d'alférez.

Un officier flamand, Vivanblec de Ravallac, vient sommer le général en chef de l'armée espagnole de se retirer et demande à se mesurer avec quelques-uns de ses capitaines. Juan trouve cette provocation insensée. Il ne faut pas qu'ils s'abaissent jusqu'à accomplir un aussi mince exploit. « Si le duc le permet, dit-il, je te ferai vomir avec l'âme, orgueilleux Flamand, toute la cervoise que tu as bue. » Il le prend sous le bras, l'emmène et le tue.

Il est élevé au grade de capitaine.

Cette distinction ne lui suffit pas : il veut tenir son serment, monter toujours plus haut.

Le prince d'Orange s'attend d'une heure à l'autre au départ des Espagnols. En effet, le duc d'Albe annonce que l'armée, dont les souffrances augmentent constamment par suite des rigueurs de la saison, se retirera le jour de la Noël. Juan, affligé de cette décision, fou de douleur, médite un coup d'éclat qui remédiera à une

(1) C'est par terre que l'armée espagnole vint dans les Pays-Bas en 1567. D'ailleurs, Lisbonne n'appartenait pas alors au roi d'Espagne.

situation tenue pour désespérée. Il pénètre la nuit dans la tente du prince, au moment où celui-ci, les yeux tournés vers le camp espagnol, lance cette apostrophe : « Ah, duc d'Albe, cette fois ton arrogance est abattue ! » Juan se jette sur lui, le menace de sa dague s'il parle et l'amène au capitaine général, stupéfait d'avoir en sa présence, de tenir en son pouvoir, ce redoutable adversaire, qui ne lui inspire pas moins d'admiration que de haine.

Sur la proposition du prince, deux généraux flamands, les sieurs de Lanstrec et de Ville, lui sont adjoints pour arrêter les conditions de la paix. Il est convenu qu'il se retirera du pays, que pendant six ans il restera fidèle au roi, que son armée partira dès le lendemain. Des otages sont livrés; la rançon est payée en bijoux et en pierres précieuses. Juan demande pour lui l'épée de Guillaume d'Orange.

Orange. — Je vous la donne ; mais vous me donnerez la vôtre.

Juan. — C'est une méchante lame : elle m'a coûté six réaux.

Orange. — Je l'estime plus, venant de vous, que tout ce que je possède.

Le duc *à Juan*. — Capitaine, je vais m'embarquer. Je vous emmène avec moi pour que Sa Majesté reconnaisse votre valeur. Il est juste qu'elle récompense qui lui a procuré une pareille fête de Noël.

Au palais de Madrid, où il attend le moment d'être présenté au roi, les courtisans se moquent de lui: Ils sont confondus quand ils entendent le duc d'Albe faire son éloge et Philippe II annoncer qu'en récompense de

ses services il lui accorde 16,000 ducats de rente et le nomme mestre de camp général.

La pièce de Claramonte est toute d'imagination ; la fin en est même d'une étonnante fantaisie. Faire relâcher, moyennant rançon, par le duc d'Albe le chef du mouvement révolutionnaire après l'exécution des comtes d'Egmont et de Hornes, lui faire prononcer cet éloge du Taciturne, quand Vivanblee vient le sommer de partir : « Je te permets de l'élever au-dessus du soleil : c'est un capitaine valeureux et invincible, le prince d'Orange, enfin : c'est tout dire : » lui faire avouer ouvertement qu'il est forcé de se retirer devant l'ennemi, c'est abuser de la liberté permise au poète. On reconnait généralement toutefois que l'œuvre a de la verve, de l'aisance dans le dialogue, que le caractère de Juan de Mérida est aussi heureusement traité que conçu.

Ces qualités l'ont fait applaudir dans la première moitié du XVII[e] siècle. Le sujet a même paru assez intéressant pour tenter plus tard un autre écrivain dramatique. Vers 1750, Vicente Guerrero composa une suite à la comedia de Claramonte, sous le titre : *El negro valiente en Flándes, segunda parte ;* mais cette seconde partie est loin d'avoir les mérites de la première (1).

—

ERRATUM.

Bulletin 1910 (août). Page 550, ligne 23, au lieu de : *Empeça*, lire : *Empeço.*

---

(1) BARRERA, *Catálogo bibliográfico y biográfico del teatro antiguo español*, au mot *Guerrero.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 13 octobre 1910.

M. E. Mathieu, vice-directeur, occupe le fauteuil.

M. le Chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Th. Radoux, G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le Comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, L. Solvay, Jules Brunfaut, *membres;* Fernand Khnopff et Égide Rombaux, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Lenain, directeur; Jan Blockx, A.-J. Wauters et Émile Claus.

CORRESPONDANCE.

La Classe prend notification, avec un profond sentiment de regret, du décès de deux de ses associés :

M. George Aitchison, de la Section d'architecture, décédé à Londres, le 16 mai 1910.

M. Emmanuel Frémiet, de la Section de sculpture, décédé à Paris, le 10 septembre.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts envoie :

1° L'ampliation de l'arrêté royal du 30 juillet qui approuve l'élection de M. Jules Brunfaut en qualité de membre titulaire;

2° Une copie du jugement du grand concours de peinture de cette année.

Premier prix : J.-B. Colin, de Bruxelles.

Mentions honorables : Émile Vermeersch, de Bruges, et Louis Buisseret, de Binche, élèves de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

— M. le Ministre des Sciences et des Arts transmet pour examen :

Le sixième rapport semestriel de M. Mayné, lauréat du grand concours d'architecture de 1905. — Commissaires : MM. Winders, Acker et Brunfaut;

Et le premier rapport réglementaire de M. Herberigs, lauréat du grand concours de composition musicale de 1909. — Commissaires : MM. Mathieu, Tinel et Blockx.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE.

Messieurs,

Je me joins à Monsieur le Directeur pour féliciter notre honorable Collègue M. Henri Hymans du complet rétablissement de sa santé; je tiens à y ajouter un mot de félicitations à propos du très remarquable livre qu'il vient de publier ces jours derniers et qui prouve combien

vigoureuse est sa force de travail et combien pénétrante la perspicacité de son intelligence (1). Je parle de la monographie d'*Antonio Moro* dont je viens de terminer la lecture et qui m'a vivement frappé par les qualités qu'elle révèle. Moro, vous le savez, est une des grandes gloires de notre école de peinture; nous ne savons trop s'il vaut mieux le classer parmi les Flamands ou parmi les Hollandais, mais il est certain qu'il appartient aux Pays-Bas d'avant les troubles et que l'une et l'autre partie de nos contrées peut le réclamer comme sien. Il a vécu dans les deux pays, en Espagne, en Italie, en Angleterre, et a fait les portraits de princes, de notables, de bourgeois dans toutes ces contrées. Poursuivre l'artiste dans ses diverses pérégrinations, rechercher les dates de toutes ses effigies, les authentiquer, poursuivre les traces que les modèles ont laissées dans l'histoire : tout cela est un travail ardu, compliqué, ingrat, quand les modèles sont si nombreux, de nationalités si diverses, parfois de conditions obscures, et surtout quand les documents éclairant la carrière du maître sont si peu abondants. Notre collègue s'est tiré d'une manière remarquable, brillante peut-on dire, de ces difficultés; il a fourni la

---

(1) Pour motifs de santé, M. Hymans a été tenu éloigné pendant plusieurs mois, cette année, des séances de la Classe des beaux-arts.

A sa rentrée, il a fait hommage à l'Académie de son livre : *Antonio Moro, son œuvre et son temps*. Bruxelles, 1910, vol. in-4° (x-199 pages, 56 planches).

La présente note, dont l'impression a été retardée, se rapporte à la séance du 7 juillet 1910.

Le Secrétaire perpétuel.

lumière sur une vie qui était restée dans la pénombre. Il l'a fait non seulement au point de vue biographique, mais il nous a mieux fait connaître son héros au point de vue esthétique. Nous estimions certes tous le maître, mais en faisant ressortir sa valeur, en distinguant ses qualités diverses, en nous faisant mieux et plus abondamment connaître ses œuvres, il nous l'a mieux fait aimer et il a ajouté une page éclatante à l'histoire de notre art national après lui avoir rendu tant d'autres services. Voilà de quoi je tenais à le féliciter au moment où nous nous réjouissons de le voir rentrer parmi nous.

MAX. ROOSES.

RAPPORTS.

Il est donné lecture des appréciations :

1° De MM. Wauters, Solvay et Khnopff, sur le deuxième rapport semestriel de M. English, lauréat du concours Godecharle pour la peinture en 1907 ;

2° De MM. Lenain et Hymans, sur le quatrième rapport semestriel de M. Duriau, lauréat du grand concours de gravure de 1906.

— Ces appréciations seront communiquées à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 27 octobre 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le Chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Émile Mathieu, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Th. Vinçotte, Max. Rooses, le Comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Victor Rousseau, Jan Blockx, L. Solvay, Jules Brunfaut, *membres;* Fernand Khnopff, Égide Rombaux et M. Kufferath, *correspondants.*

M. le Secrétaire perpétuel annonce le décès de M. Charles Van der Stappen, membre de la Section de sculpture, survenu le 21 octobre.

M. le Directeur prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Avant d'aborder notre ordre du jour, donnons une pensée au confrère dont nous déplorons la perte récente : Charles Van der Stappen.

Le mal qui, depuis un an, ruinait cette belle organisation, ne nous laissait guère l'espoir de revoir notre compagnon de travail reprendre sa place dans nos réunions.

Et cependant, l'annonce de sa mort nous a vivement émus.

Notre Compagnie, cruellement décimée cette année, partage certainement la tristesse qui m'étreint, d'avoir à exprimer de nouveaux regrets, pour ce nouveau vide creusé dans nos rangs.

Je n'ai pas besoin de vous redire les paroles que j'ai prononcées, en votre nom, lors de ses funérailles, paroles que vous ratifiez, j'en suis convaincu, comme étant l'expression des sentiments d'admiration pour l'artiste, d'estime pour l'homme qu'était Charles Van der Stappen.

Le concours qu'il apportait dans nos travaux, l'héritage de beauté qu'il lègue dans ses œuvres, suffiront à perpétuer son souvenir parmi nous.

— Les condoléances de l'Académie seront exprimées à la famille du défunt, et le discours prononcé aux funérailles par M. Lenain prendra place au *Bulletin*.

Discours prononcé, le 24 octobre 1910, aux funérailles de Charles Van der Stappen ; par L. Lenain, directeur de la Classe.

C'est avec un profond sentiment de tristesse que, au nom de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique, j'apporte ici un témoignage de regrets à l'artiste dont nous déplorons la perte.

Charles Van der Stappen occupe, dans la pléiade des artistes dont s'honore, non seulement l'art belge, mais l'art en général, une place des plus en vue.

Il appartenait à cette brillante phalange sortie de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, et qui grandit durant la direction du maître Portaels. Beaucoup déjà de cette phalange sont disparus, hélas! Notre ami semblait, par sa complexion, capable de défier le mal qui attrista ses derniers jours. D'un extérieur robuste, d'une vaillance incomparable à se vouer à un labeur acharné et continu, nul de ses amis ne soupçonnait une fin aussi proche, à le voir se précipiter naguère encore comme à l'assaut d'une montagne de matière, où il imprimait à grands coups sa pensée, d'où il faisait surgir le mouvement et la vie.

Armé d'une éducation artistique complète, nourri à l'étude de tous les maîtres de tous les âges, à force de travail, d'observation, d'investigation dans tout le domaine des arts, il éprouvait une jouissance infinie à la lutte contre les difficultés de son art, jouissance d'autant plus légitime qu'elle était la récompense de ses efforts pour s'élever du rang de praticien-ouvrier, qu'il fut dès ses débuts, au grade de maître considéré.

Ses œuvres, très nombreuses, attestent la variété et l'étendue de ses conceptions. Elles diront mieux que les plus éloquentes épitaphes la valeur de Van der Stappen.

Il pouvait, sans craindre de s'égarer, varier ses manifestations; son esprit était apte à se prêter aux évolutions, parce qu'en possession d'études approfondies durant sa jeunesse de statuaire.

Il était de cette génération qui se forgeait des armes dans les œuvres du passé, pour la lutte dans l'expression de son art jeune et sain. Ses conceptions de la nouveauté en art n'avaient rien de hasardé, parce qu'il prenait son

point d'appui solide sur un sérieux apprentissage et une possession entière de son métier.

Les œuvres telles que *L'homme à l'épée*, du Musée de Bruxelles, *David*, du Musée d'Anvers, le *Groupe* de la façade du Musée de Bruxelles, *Ompdrailles*, d'autres nombreux groupes, figures, bustes et compositions décoratives, diront toute l'histoire de la vie de ce bel artiste, vie de labeur glorieux.

Son *Monument du Travail*, chef-d'œuvre qui couronne cette belle carrière, est presque terminé, un dernier groupe est aux mains des praticiens qui le montent d'après des esquisses très formulées. Dans ce monument, il sut éviter l'écueil de ne nous montrer que la bête humaine exténuée, en nous présentant des ouvriers rudes, mais nobles, intellectuels, familiarisés avec l'outillage issu de la science moderne.

Son rêve, son cher rêve, qui devait être une juste récompense de son immense labeur, de voir ce *Monument du Travail* élevé sur un emplacement qu'il ambitionnait, il ne l'aura pas vu réalisé; mais en l'honneur de sa mémoire, nous espérons voir bientôt ce désir une réalité.

A une œuvre considérable ne s'est pas bornée l'activité de l'artiste : sa carrière de professeur fut aussi féconde. Professeur à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, directeur de cet établissement d'art et décoration en 1900, Van der Stappen se consacra de tout cœur à cette mission, ne ménageant ni ses peines ni son temps, attentif à découvrir les dispositions heureuses chez les meilleurs élèves. Ceux-ci sont nombreux, certains sont devenus des artistes de valeur. Tous vous diront leur

reconnaissance et le culte qu'ils vouent à leur maître, dont le cœur et la bourse leur furent toujours ouverts. Car ce fut aussi une nature généreuse, bienveillante, encourageante, relevant amicalement les défaillances des débutants découragés, donnant l'exemple d'une grande force morale devant des débuts souvent matériellement pénibles.

Comme homme, d'un commerce agréable, d'une humeur tantôt enjouée dans les menus propos, tantôt curieuse et fort intéressante dans les causeries ayant l'art pour objet. Car Van der Stappen avait vu beaucoup d'hommes et d'œuvres dans ses voyages et séjours à l'étranger.

Dans ses déplacements, il enrichissait toujours heureusement son bagage de connaissances, d'expérience, et c'était plaisir de l'entendre.

Élu membre titulaire de l'Académie en 1905, il se montra assidu aux séances, où il apportait largement son tribut de travail et d'observation.

L'Académie perd en Charles Van der Stappen un collaborateur précieux.

Au nom de la Classe des beaux-arts, je lui dis ici un adieu du fond du cœur, et j'adresse à sa famille nos vifs regrets, à sa veuve, la compagne dévouée et le précieux soutien de sa vie de travail et de lutte, nos condoléances émues.

CONCOURS POUR L'ANNÉE 1910.

PARTIE LITTÉRAIRE.

DEUXIÈME QUESTION.

Étudier dans sa source, dans ses tendances et dans ses résultats, l'enseignement des arts plastiques (la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure) au XIXe siècle.

Rapport de M. H. Hymans, premier commissaire.

« Un seul mémoire est parvenu à l'Académie en réponse à la deuxième question du programme des concours de la Classe. Il porte pour devise : *Timeo hominem unius libri* et se compose de 286 pages.

Loin d'être *unius libri*, l'auteur fait preuve d'une surprenante lecture, et son œuvre, pour étendue qu'elle soit, est au contraire très condensée. En ses trente-neuf chapitres elle passe en revue l'ensemble des arts dans tous les pays. Voici comment s'exprime le concurrent tout au début de son travail :

« Apprendre c'est se ressouvenir, disaient les platoniciens. Ces mots, dans leur concision un peu trop spéculative, ont en eux-mêmes une ampleur de signification qui nous convient. Aussi ne bornerons-nous pas cette étude aux enseignements de maître à élève; il est d'autres leçons plus grandes bien souvent et plus efficaces. Ce sont celles des maîtres disparus dont l'œuvre s'impose dans son didactisme silencieux, mais d'autant plus éloquent. »

Le système exposait à un danger sérieux où il s'agissait de résoudre une question comme celle posée par l'Académie; l'auteur ne l'a pas esquivé.

A vouloir reprendre, une à une, les diverses écoles et, pour chacunes d'elles, dans toutes les branches, énumérer les artistes les plus méritants, on s'exposait à perdre de vue l'enseignement et ses variations. Si, comme le dit l'auteur, l'esthétique est une science mouvante qui s'est égarée parfois, la question de l'enseignement avait une importance primordiale. L'auteur en a fait en quelque sorte un hors-d'œuvre. Son étude est purement objective, très remarquable d'ailleurs et témoignant d'une connaissance étendue des hommes et des œuvres. On la suit avec un sérieux intérêt, également avec profit.

Un concours ouvert pour l'année 1908 et où deux mémoires ont été couronnés *ex æquo* a déblayé le terrain de certaines questions soulevées par le sujet du présent travail. Il s'agissait du sentiment de la beauté et de son évolution au XIXe siècle.

Cette fois, comme en 1908, nous avons affaire à un auteur bien renseigné, ne laissant rien à l'improvisation, puisant aux sources les plus sûres, moins préoccupé d'éblouir que de renseigner le lecteur. En revanche, le travail ne nous apporte qu'une solution très imparfaite de la question posée. S'il abonde en aperçus ingénieux, s'il expose avec une réelle entente l'histoire des manifestations artistiques dans les divers pays, nous n'apprenons rien de l'organisation de l'enseignement des arts ni de son influence, bonne ou fâcheuse, sur l'expression artistique.

A pénétrer dans ce domaine, l'étude perdrait peut-être de son attrait; par contre, elle revêtait une portée plus haute et, par ses informations, pouvait servir de guide à des travaux ultérieurs, devenir en un mot un livre de documentation.

Accorder purement et simplement le prix au mémoire serait méconnaître la portée du concours. Il ne suffisait pas de constater la valeur de l'art au XIX[e] siècle pour nous apprendre la part qui, dans sa forme et son expression, dérive de l'enseignement moderne, si différent de celui du passé dans presque tous les pays.

Pour ne parler que de la Belgique, l'organisation de l'enseignement des arts a été à diverses reprises l'objet de violentes critiques; elle a été également l'objet de tout un ensemble de théories dont on aimerait à connaître la valeur. Bref, le mémoire est incomplet, envisagé à ce point de vue.

Je rends hommage au talent déployé par son auteur et serais vraiment heureux de voir son étude plus poussée dans le sens que j'indique.

Proposer pour lui la médaille d'argent serait peu digne de son mérite, en même temps que la question disparaîtrait du programme des concours.

Il m'importerait, au contraire, qu'elle y fût maintenue, de manière à permettre au concurrent de se représenter devant l'Académie avec une œuvre complète, cette fois, et digne entièrement de nos suffrages. »

—

Rapport de M. Lucien Solvay, deuxième commissaire.

« Je suis entièrement d'accord avec mon honorable confrère, M. Henri Hymans.

L'auteur du long mémoire que nous avons reçu s'est mépris sur le sens de la question posée ; ou bien il a créé volontairement une équivoque.

Ce que la Classe des beaux-arts demandait, c'est, comme le dit fort justement le premier commissaire, une étude sur l'organisation de l'enseignement artistique, si importante, si discutée, si féconde aussi, particulièrement dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Elle eût pu donner lieu à un ensemble de renseignements et d'aperçus plein d'intérêt sur le rôle des académies et des écoles officielles ou libres, sur les théories, sur les méthodes, sur le développement considérable des arts décoratifs et ses résultats au point de vue de l'éducation populaire. Jamais l'enseignement n'a préoccupé autant les pouvoirs publics; jamais les initiatives privées ne montrèrent un aussi vif souci d'éveiller dans le peuple le sens de la beauté, de procurer à tous le moyen de s'initier aux choses de l'art et d'en parer leurs moindres travaux.

L'auteur a pris la question, dirais-je, de biais. Il l'a élevée, peut-être, dans une atmosphère d'esthétisme très attrayant, mais qui lui a fait perdre de vue l'humble but, plus pratique, que nous lui avions indiqué. Il a cru trouver dans les œuvres d'art elles-mêmes l'enseignement que nous l'avions invité à découvrir dans les écoles et ailleurs. Il en a extrait ce qu'il appelle le *didactisme*, par un ingénieux malentendu qui lui a semblé une suffisante justification de sa façon de traiter la question à côté.

S'il a fait parler les œuvres, il a fait parler aussi, chaque fois qu'il le pouvait, les artistes. Mais ceux-ci ne pouvaient que répéter ce que disaient celles-là. Il a fait ainsi de la théorie après coup, de la déduction; et si intéressant que cela fût, ce n'était assurément pas ce que nous attendions.

Étape par étape, le mémoire passe en revue l'évolution de l'art pendant le cours du XIX[e] siècle, dans tous les pays. Le classicisme et l'académisme, le romantisme et ses succédanés, le préraphaélisme, le réalisme, l'idéalisme et l'impressionnisme sont examinés dans leurs diverses formes d'application; la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure y occupent successivement la place qui leur revient. L'auteur ne manque jamais d'indiquer par quels avatars ces formes d'art ont passé, les influences qu'elles ont subies, les idées et les tendances que les artistes ont voulu leur faire exprimer et qu'ils ont énoncées soit dans leurs écrits, soit dans leurs entretiens, soit dans leurs leçons, parmi leurs disciples et leurs amis. Or, tout cela constitue plutôt une sorte d'histoire de l'art à vol d'oiseau, présentée d'une façon vivante, intelligente et lumineuse, mais où la pédagogie — pour employer un vilain mot, significatif cependant — est totalement oubliée.

Les grands artistes furent rarement de très bons professeurs. Il y en eut d'excellents, — Ingres notamment, à qui l'auteur du mémoire a judicieusement consacré un chapitre spécial; mais ils sont l'exception; leur personnalité les rend exclusifs; ils forment, non de vraies écoles, dans le sens que nous voudrions attacher à ce mot, mais des ateliers, des corps d'armée luttant pour le triomphe de telle ou telle cause, et non pour le bien de l'art en général et pour l'éducation de tous.

Même en acceptant son programme, nous nous étonnons que l'auteur, dans son intéressante notation des idées et des tendances caractéristiques des mouvements d'art, n'ait pas cru devoir faire une juste place aux critiques et aux écrivains. Depuis, et même bien avant les *Salons* de Diderot, jusqu'aux livres si curieux de John Ruskin et aux innombrables travaux des savants, des historiens et des esthéticiens, ils ont été une source précieuse et considérable d'enseignement. Les ouvrages de vulgarisation, les monographies, les histoires, n'ont laissée stérile ou obscure aucune branche de l'art, aucune période de la vie artistique des nations. L'aide la plus puissante a, de ce côté, constamment secondé l'action attentive de l'enseignement proprement dit, et cela de façon assurément moins suspecte de partialité que la simple parole des grands artistes, ardents à voir leurs idées victorieuses, ou le plus ou moins de *didactisme* contenu dans l'impressionnant silence de leurs œuvres.

Entraîné dans la voie où il s'était engagé, l'auteur du mémoire en arrive à oublier même son propre programme ; quand il parle des artistes belges, avec lesquels, malgré son abondance de renseignements, il semble moins familier qu'avec les artistes étrangers, il les cite tous ; il trouve dans les œuvres de tous, si secondaires qu'ils soient, le *didactisme* qu'il s'est donné pour mission d'extraire, fût-ce de force, de l'infinie production artistique du XIX[e] siècle ; à peine s'il établit entre eux quelque distinction d'intérêt et de valeur esthétiques. Il ne se borne même pas à ceux qui sont entrés dans la postérité ; il passe en revue les artistes d'aujourd'hui non moins que ceux d'hier ; et, ce qui est plus grave et, je le crains, flattera les premiers médiocrement, c'est qu'il parle des vivants au passé défini, comme s'ils étaient morts...

Les chapitres relatifs à l'architecture devaient ramener forcément l'auteur du mémoire sur un terrain plus solide. Il lui était malaisé de ne pas insister sur le rôle considérable joué par Viollet-le-Duc dans l'enseignement de cet art, où il apporta à la fois tant de science et tant d'esprit pratique. Il ne fait cependant que l'effleurer et poursuit sa revue des œuvres comme si, seules, elles avaient suffi à l'enseignement. On pouvait croire aussi que, parlant des Écoles de Saint-Luc, il aurait apprécié avec une judicieuse attention le rôle joué par elles... Il se borne à leur décerner, en passant, des louanges aimables, en nous laissant croire qu'elles ont rendu à l'architecture religieuse les plus grands services... Tout le monde, je pense, ne sera pas de cet avis. Il est évident, en somme, que, pour une fois que l'auteur du mémoire *tenait* son sujet, il n'a vraiment pas eu de chance!

Ces critiques ne nous empêchent pas de reconnaître les très réels mérites de ce mémoire et les efforts considérables que l'auteur y a dépensés pour ne pas dire ce qu'il lui eût été beaucoup plus facile de dire plus simplement. Les idées qu'il émet dans sa *Conclusion* sont excellentes et fort bien exprimées. Elles nous montrent cette double lumière qui doit éclairer tout enseignement fécond et vraiment fort : la nature et la tradition, — une tradition *épurée*, largement comprise et non servilement imitée. Enfin, l'auteur termine son mémoire en comparant l'éducation artistique au conte oriental d'Aladin, qui, au lieu d'être resté, dans le souterrain mystérieux, prisonnier des richesses que le temps y avait accumulées, parvint, par son propre effort, à s'en emparer et à remonter, chargé de son trésor, vers la lumière. L'image est jolie... Puisse-t-elle inspirer l'auteur lui-même !

« Aucun enseignement, dit-il dans son chapitre final, ne peut être parfait : néanmoins les erreurs mêmes sont profitables... » Espérons que les erreurs de ce copieux et distingué travail nous en vaudront un nouveau, plus intéressant encore et plus complet. Il ne nous paraît pas indiscret de demander que la question traitée ici à un point de vue dont nous sommes loin de méconnaître l'ingéniosité, le soit également, s'il se peut, au point de vue où l'Académie avait cru devoir se placer en la proposant au concours. »

—

Rapport de M. J. Winders, troisième commissaire.

« L'auteur du mémoire n'a pas saisi la portée de la question : il devait parler « enseignement », et il nous présente une « histoire de l'art au XIXe siècle » ; il avait à étudier, à exposer, à critiquer les diverses méthodes, bonnes ou mauvaises, qui ont prévalu et à nous en montrer les résultats; il devait passer en revue les manifestations de l'enseignement officiel dans nos académies et aussi dans nos écoles d'art privées, et parler, non pas tant des œuvres marquantes, voire des chefs-d'œuvre de nos plus célèbres artistes, mais du rôle joué par ceux d'entre eux qui ont brillé dans l'enseignement et qui sont devenus en quelque sorte des chefs d'école. Or les points que nous venons de signaler sont précisément ceux dont l'auteur du mémoire s'est le moins préoccupé. Comme le dit fort bien notre éminent confrère M. Hymans, ce mémoire, au point de vue de l'histoire de l'art, pourrait devenir un livre sérieux de documentation, et, comme le remarque notre non moins distingué confrère M. Lucien Solvay : « l'auteur a cru trouver dans les œuvres d'art

elles-mêmes l'enseignement que nous l'avions invité à découvrir dans les écoles et ailleurs ».

Toute œuvre d'art, c'est certain, contient un sérieux enseignement, et les œuvres du passé plus encore que celles du présent, car elles peuvent être jugées d'une façon plus sereine et plus impartiale; mais faire l'énumération de ces œuvres ou décrire les diverses phases de l'évolution artistique à laquelle elles doivent le jour, est-ce là démontrer l'enseignement pratique de l'art? Évidemment non. Je ne puis, pour l'ensemble du travail, que me ranger entièrement de l'avis de mes deux honorables collègues, MM. Henri Hymans et Lucien Solvay; comme eux, je ne conteste pas le mérite du mémoire au point de vue de sa documentation et de l'érudition dont l'auteur fait preuve; toutefois, je ne saurais laisser de faire observer ici le caractère quelque peu tendancieux de ses appréciations. Ainsi l'auteur, en plusieurs endroits de son travail, ne manque pas de rompre une lance en faveur de l'école gothique et, d'autre part, il ne néglige aucune occasion pour fustiger de maîtresse façon Vignole et tous ses disciples contemporains et futurs. Il nous semble qu'aux yeux de l'auteur ce sont — en Belgique — les écoles Saint-Luc auxquelles reviendraient les plus belles couronnes. Nous ne mêlerons pas notre voix à d'aussi magnifiques dithyrambes en l'honneur d'une école dont — malgré certains résultats intéressants dus à la spécialisation d'un enseignement très particulier — il convient de signaler la faiblesse au point de vue des exigences d'une *bonne* et *complète éducation artistique.* Sous ce rapport, que de lacunes! l'élève se cantonne dans ses ogives, mais bien vague est généralement la compréhension qu'il a, par exemple, d'une voûte à pendentifs ou d'une coupole; les proportions, les détails des ordres

grecs et romains lui sont fréquemment, pour ne pas dire toujours, inconnus.

C'est une constatation que, personnellement, nous avons faite à diverses reprises. Les brillants coryphées de l'art gothique, en France : Viollet-le-Duc ; en Allemagne : von Ferstel, Edwin Oppler et tant d'autres ; en Hollande : notre renommé confrère Dr Cuijpers, pour ne citer que ceux-ci parmi les nombreux adeptes de l'École gothique dont la base d'éducation fut classique, ont débuté par de sérieuses études concernant l'architecture grecque et romaine. Celles-ci ne leur ont pas été nuisibles, au contraire.

Nous ferons observer à l'auteur du mémoire que l'École d'architecture française, dont l'enseignement est basé sur les canons classiques, est devenue la première du monde : témoins les résultats tout récents des fameux concours de Berkeley, en Californie, et du Palais de la Paix, à La Haye ; témoin encore le concours qui vient d'être jugé à Anvers pour l'agrandissement de notre métropole commerciale.

A notre avis, l'auteur du mémoire est trop exclusif, ses tendances en faveur du gothique sont trop prononcées, comme son engouement est trop manifeste pour les productions du modern style. Et à ce sujet, je ne puis passer sous silence l'inscription au tableau d'honneur de l'*enseignement de l'architecture* (?) des noms de certains décorateurs et de marchands de meubles de fantaisie, alors qu'il n'est rendu qu'un hommage à peine perceptible à des éducateurs d'architecture de premier ordre comme ceux que nous pouvons citer à la tête de nos Académies de Bruxelles et d'Anvers, alors que des architectes qui ont fait école, tant en Belgique qu'à l'étranger, semblent avoir été oubliés ou méconnus par l'auteur.

A part ces quelques appréciations personnelles, nous reconnaissons volontiers l'érudition dont l'auteur vient de nous fournir la preuve, et je souhaite vivement que les efforts qu'il a faits pour produire ce laborieux mémoire ne le soient pas en pure perte : ils lui seront utiles, sans doute, dans le cas où il reprendrait ses études, lorsque la Classe — nous en faisons la proposition — remettra la question au concours. C'est dire que le mémoire, tel qu'il nous est présenté actuellement, ne peut prétendre à l'honneur d'être couronné. »

La Classe adopte les conclusions unanimes de ses commissaires; la question sera remise au concours.

ART PRATIQUE.

GRAVURE SUR BOIS.

Le prix de 800 francs est décerné à M. Édouard Pellens, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers, pour son portrait de M. Max. Rooses.

SCULPTURE.

On demandait l'esquisse, avec piédestal, d'un groupe de figures destiné à décorer un jardin public.

Le prix de 1,000 francs est attribué, en partage, à M. Léon Vogelaar, de Bruxelles, auteur de l'esquisse n° 4, *Le Flambeau*, et à M. Floris de Cuyper, de Mortsel (Anvers), pour son esquisse n° 6, *Anita*.

Conformément au règlement, M. Lenain, directeur, donne lecture de son discours destiné à la séance publique : *Jacques Callot, chalcographe-aquafortiste.*

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance publique du 30 octobre 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Le Bureau se compose, en outre, de M. le baron de Borchgrave, président de l'Académie, MM. C. Malaise, directeur de la Classe des sciences, et Em. Mathieu, vice-directeur de la Classe des beaux-arts.

Sont présents : MM. G. De Groot, H. Hymans, Vinçotte, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Léon Frédéric, L. Solvay, A.-J. Wauters et Jules Brunfaut, *membres*. — M. Kufferath a motivé son absence par écrit.

Assistent à la séance :

Classe des sciences. — MM. Mourlon, F. Terby, J. Deruyts, Léon Fredericq, Ch. Francotte, Ch. de la Vallée Poussin, *membres;* Durand, *correspondant.*

Classe des lettres et des sciences morales et politiques : MM. Jules Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, Ernest Discailles, Mce Wilmotte, Ern. Gossart, J. Lameere, *membres;* Mce Dewulf, *correspondant.*

Jacques Callot, chalcographe-aquafortiste ;
discours par Louis Lenain, directeur de la Classe.

Lorsque l'on envisage le nombre de nos artistes se livrant aujourd'hui à la pratique de la gravure à l'eau-forte, malgré la variété, la quantité de procédés mécaniques en usage, répondant d'ailleurs à une nécessité commerciale et industrielle de reproductions rapides et peu coûteuses, la pensée se reporte au temps où la gravure était le seul mode connu pour la diffusion des œuvres artistiques dans les masses. Il est alors aisé de comprendre combien cet art primesautier de l'eau-forte séduit les peintres qui multiplient ainsi, à l'infini et directement, les manifestations de leur imagination féconde.

En nous reportant à trois siècles en arrière, nous rencontrons une époque qui vit grandir rapidement, dans ce domaine, un des artistes les plus extraordinaires que le XVIIe siècle ait produits : JACQUES CALLOT.

La biographie de cet artiste est connue. Et cependant, après tant d'autres, je n'hésite pas à en reparler encore, plutôt que de prétendre, comme il est de mode de nos jours chez de jeunes et peu initiés écrivains, vous révéler un génie laissé injustement dans l'ombre par les historiens d'art. Ceux-ci, dont plusieurs des plus éminents sont présents à mes côtés, n'auraient-ils pas le droit de sourire?

Mariette, Félibien, M. de Julienne lui-même, le grand

collectionneur, ami et protecteur de Watteau, Bouchot, d'autres encore, sans se livrer presque exclusivement à des considérations philosophiques ou psychologiques sur cet artiste, ce qui les aurait conduits à ne faire que de la littérature, nous ont surtout renseignés sur ses œuvres. Ils firent bien de s'en tenir là. Ils évitèrent ainsi peut-être d'écrire autant d'insanités littéraires que les romantiques en ont écrit, depuis la haute psychologie jusqu'à la basse physiologie, à propos des yeux ou du sourire de la Joconde, par exemple, cette simple merveille de la peinture qu'est le portrait de la Mona Lisa en deuil.

Les biographes de Callot nous ont éclairés abondamment, sinon toujours d'une manière exacte, ce qu'il faut leur pardonner; car, comme on ne prête qu'aux riches, ils ont parfois attribué au maître nancéien, dont l'œuvre est considérable déjà, des produits similaires, souvent de quelque mérite d'ailleurs.

De son origine et de ses débuts, il n'est pas, je pense, indifférent de redire quelques mots, qui trouvent du reste leur justification dans la personnalité de l'artiste, le pittoresque et l'étrangeté de ses commencements, l'énergie de ses fugues d'enfant qui devaient le conduire vers la gloire, par des voies où tant d'autres se seraient perdus irrémédiablement.

Nous n'essayerons cependant point de le suivre pas à pas dans sa carrière et dans toutes ses manifestations : le temps nécessaire à un tel examen ne nous est pas dévolu ici.

Né à Nancy en 1593, fils cadet d'un héraut d'armes du duc de Lorraine, très tôt il négligeait ses études classiques pour se livrer au dessin, malgré l'opposition de son auteur. « Peintre! disait le père, peintre! pour un

qui réussit, que de traîne-misère ! » Mais Jacques demeurait sourd à toutes les objurgations paternelles.

A l'âge de 12 ans, à l'insu de sa famille, il partit un jour sans argent, le bâton à la main, le sac au dos, ne s'arrêta qu'à Florence, et en quelle compagnie, grands dieux ! En ce temps-là, les routes étaient sillonnées par les voyageurs les plus divers, mais c'est dans une troupe de bohémiens qu'il rencontra le meilleur accueil. Voyageurs appelés Biscaïens en Picardie, Égyptiens en Lorraine, Sarrasins en Hainaut, aujourd'hui dénommés romanichels, terreur des campagnes. Venaient-ils de l'Oural, du Danube, du Nil, des Pyrénées ou de la Sierra-Nevada ? Nul ne le savait. Les hommes, vanniers, rétameurs soi-disant, mais voleurs et même pis ; les femmes, tirant la planète ou lisant dans la main.

C'est donc en compagnie de ces romanichels que Callot s'achemine vers l'Italie, trouvant sans doute ceux-ci plus pitoyables que d'autres bandes des routes, de ce qu'ils traînaient déjà à leur suite nombre d'enfants, et assistant muet à toutes leurs exactions ; toléré pour son mutisme, peut-être aussi pour sa manie de croquer ses amis et les pays parcourus.

Notre fuyard ne s'en doute pas, mais il est sous le charme de ces êtres fantastiques, dont il goûte à son insu la poésie farouche. Il les sèmera dans toutes ses œuvres. Il sera encore le chantre de ces gueux plus tard, lorsqu'il sera devenu le poète des foules.

Aux portes de Florence, il quitte ses extraordinaires amis.

Sa bonne étoile, qui ne devait d'abord point paraître longtemps sur l'horizon, le conduisit chez le graveur Canta Gallina.

Callot s'était-il proposé d'être un graveur, plutôt qu'un peintre, plutôt qu'un statuaire? Non. Il voulait être un artiste, c'est-à-dire, comme on désignait alors cette classe d'élite et comme Marguerite Plantin nomme ceux de cette classe dans son *journal*, un *ouvrier d'art*. Le hasard seul et la nécessité du moment lui mirent en mains l'outil au moyen duquel il devait édifier sa renommée. Et il se trouva bientôt que cet outil s'adaptait parfaitement à sa nature d'abeille butinant partout notes et croquis, qu'il devait développer éloquemment un jour dans des cadres relativement restreints.

Mais Callot ne devait pas longtemps jouir de cette première satisfaction, car des marchands nancéiens, au courant de son équipée, l'ayant rencontré et reconnu dans les rues de Florence, lui dépeignirent la douleur des siens qui le croyaient perdu, et le mirent sur leurs chariots pour le ramener à Nancy.

La joie de le revoir tempéra l'âpreté des remontrances paternelles. Tout au plus voulut-on lui faire comprendre le côté chimérique de ses préférences. Jacques ne répliquait pas, tout à ses illusions. On le croyait d'ailleurs assez puni pour ne pas recommencer.

Mais bientôt, au commencement de 1606, il disparut de nouveau. Son frère, envoyé à sa recherche, le rattrape à Turin et, pour la seconde fois, le ramène au père.

Que faire? Pour ne pas le pousser à bout, on le laissa crayonner tout en continuant ses études, espérant qu'une place officielle lui ferait enfin oublier l'art et les artistes.

Il n'en fut rien.

Il se peut que le héraut d'armes, découragé, finit par lui dire à peu près ceci, comme ce prudent, prosaïque et prudhommesque père : « Puisque tu n'es bon à rien, sois artiste. »

Il put donc une troisième fois, avec l'assentiment de sa famille, reprendre la route de l'Italie, en se joignant à une ambassade envoyée par le duc Henri pour notifier au pape son avènement.

Le comte de Tornielle conduisait l'ambassade. Il prit Callot sous sa protection et lui facilita ainsi ses débuts à Rome.

Il retrouve là des compatriotes, Israël Henriet, son ami d'enfance, et Claude Deruet, qui le présentent à Tempesta, peintre, graveur, décorateur du palais vieux de Florence, protégé par le cardinal Granvelle. Callot le vit trousser une eau-forte et comprit vite le parti à tirer de ce procédé primesautier pour les compositions originales.

Mais ayant peu de ressources, notre débutant dut, pour vivre, se borner à tailler au burin des estampes chez divers maîtres. Chez un de ceux-ci, Thomassin, comme chez tous les graveurs de l'époque en Italie, les maîtres flamands, italiens ou autres interprétés, étaient tous coulés dans le même moule.

Depuis Dürer, la gravure originale à l'eau-forte n'était plus guère en honneur; les éditeurs n'en avaient point le placement; le burin seul, sec et peu souple, était pratiqué selon des principes toujours les mêmes, pour l'interprétation de maîtres différents. L'art de la gravure tombait en décadence. La reproduction des œuvres des grands maîtres tenait toute la place, et l'eau-forte originale souffrait de l'indifférence générale, due peut-être en partie à l'indigence de son outillage.

Callot dut donc, pour ses longs débuts, se livrer au travail ingrat du burin, peu en harmonie avec son esprit pétulant et curieux de la vie qui se déroulait autour de lui.

S'étant brouillé avec Thomassin, notre graveur résolut de partir pour Florence, où l'art était plus cultivé. Il connut là Julio Parigi, ingénieur, graveur et peintre très en vogue.

Nous sommes en 1613.

En y arrivant, il revoit Canta Gallina, reprend chez lui la gravure au burin d'après les maîtres, collabore à des travaux de diableries mises à la mode en Italie par les Flamands.

Longtemps encore il subira les influences de milieu. Les nécessités de la vie seront un obstacle pour dégager sa personnalité. Car il voudrait créer, lui aussi; mais le dessin lui manque.

Bientôt cependant, une petite pension mensuelle, ainsi qu'un logement dans la galerie réservée aux peintres, dus à la générosité de Cosme II et à l'intérêt que lui portait ce prince, allaient lui donner la liberté, avec les moyens de se perfectionner dans le dessin.

Désormais, *Callot fara da se.*

Dans ses musardises au milieu des Florentins il vit, chez les luthiers, employer une matière grasse, assez dense et séchant vite. L'idée lui vint d'en recouvrir ses planches au lieu d'employer le vernis mou dont usaient les aquafortistes italiens, et qui ne permettait pas les traits ténus, ni les finesses des fonds.

Avec cette heureuse découverte, tout lui devient facile et, sans craindre de compromettre ses lointains, il peut s'abandonner aux ténuités que perçoit son œil, aux infiniment petits que sa main sait exprimer.

C'est une révolution dans l'art de l'eau-forte; tous les artistes, peintres, dessinateurs s'emparent du procédé. Certains abandonnent le burin, plus tard d'autres emploieront simultanément les deux.

Il peut s'abandonner à son caprice de créateur et donner libre cours à son amour des scènes vécues, à sa passion pour le spectacle des foules, dont il apprécie particulièrement le pittoresque.

Car deux choses dominent dans son œuvre : la hantise des gueux et le spectacle des fêtes.

Quand il multiplie les croquis d'après nature, c'est pour les traduire en plus petit sur le cuivre ; car il n'a pas besoin de grandes surfaces pour nous dire de grandes choses ; les chefs-d'œuvre ne se mesurent pas à l'aune.

Par une étrange interversion des mots, on l'a appelé un petit maître. Un petit maître, parce qu'il ne couvrait pas de grandes surfaces de niaiseries kilométriques ?

C'est un grand maître, à placer bientôt à côté de Rembrandt et bien au-dessus d'un Raimondi.

Je dis à côté de Rembrandt, car ces deux génies ne peuvent se confondre. Leurs techniques, leurs moyens d'expression diffèrent.

Chez le maître lorrain, dans la partie de son œuvre qui le caractérise le mieux, celle dans laquelle il a oublié les graveurs au burin italiens, celle qui est en dehors de ses sujets religieux ou de quelques autres planches comme le *Brelan*, œuvre dans laquelle il s'est alourdi par les complications des travaux (si tant est que cette gravure soit de lui), les figures sont serties par un contour spirituel et nerveux, les masses d'ombre indiquées sobrement par des tailles verticales ayant tout l'incisif d'un vigoureux coup de burin, sans ou presque sans croisement de traits, les blancs abondant et jouant heureusement les partis de lumière. Suffisantes ainsi, sans truquage à l'impression, sans retroussis. Ce qui est écrit sur le cuivre, et rien de plus.

Chez Rembrandt, dans ses eaux-fortes comme dans sa peinture, c'est la distillation des rayons de lumière. Ses effets sont obtenus par les croisements de tailles les plus libres, les plus variées, très abondantes, formant pâte, jouant les lumières grises, les demi-teintes et les noirs; habile dans les effets de clair-obscur et obtenant au tirage, d'un même état, plusieurs aspects différents par l'adresse à essuyer, retrousser ou surcharger d'encre les parties d'une planche gravée tout en frottis, en légers travaux, accentués à point ou atténués habilement. Il grave comme il peint arrivé à sa maturité.

Une estampe de Rembrandt est souvent nécessaire pour juger de l'œuvre gravée.

Un cuivre gravé par Callot nous dit tout ce que l'épreuve peut nous révéler.

Tout en restant l'artiste du Nord amoureux des sujets parfois saugrenus, il garde cependant, généralement, dans ses loqueteux, l'élégance italienne des figures allongées qu'il tient de Julio Parigi.

S'il fait une *Tentation de saint Antoine* inpirée par la contemplation des œuvres de Martin Schongauer, de Jérôme Bosch ou de Breughel, il renchérit sur ses devanciers.

S'il grave un *Massacre des Innocents*, il ne craint pas d'y faire figurer des soldats nus ou vêtus à l'antique; de prendre dans Michel-Ange, Raphaël ou d'autres. Sa préoccupation est aux masses, à l'immensité de la scène, où des milliers d'acteurs s'agitent passionnément.

Quand il nous fait assister à la *Foire de l'Impruneta*, même abondance, même science de groupement de foule cosmopolite, de marchands, de baladins, de gueux, de saltimbanques et de comédiens, sur une immense place bordée d'arbres séculaires.

Lorsqu'il grave l'*Éventail*, c'est une autre fête animée sur l'Arno, dans l'air et le soleil. Il crée l'espace, l'atmosphère, la lumière, la vie, en nous disant ces choses grandes par le nombre et le mouvement, sur de petites surfaces d'airain.

De même lorsqu'il grave les *Guerres d'amour* sur les données de Parigi, fêtes instituées à Florence, en 1615, par Cosme II en l'honneur du duc d'Urbin, il nous dit toutes les péripéties de ces réjouissances, avec sa verve et son esprit incomparables.

A 27 ans, son œuvre était considérable, mais aussi très divers en qualités. Il a touché à tous les genres, sinon avec un égal bonheur, toujours du moins en s'élevant.

En 1622, Callot reprend la route du Nord, des propositions lui étant faites à la cour de Lorraine.

Son arrivée à Nancy fut un triomphe.

Aux questions qui lui sont posées touchant les événements de sa carrière et de son séjour chez les bohémiens, il répond par la transposition, sur le cuivre, de ses notes et croquis. Il n'a rien perdu de ce qui l'avait charmé ou épouvanté chez les romanichels. L'impression qu'ils avaient faite sur sa jeune âme est restée bien vivace. Il les aime; c'est pourquoi il les idéalise dans sa gravure.

Lorsqu'il grave ces deux séries de douze planches, *La Noblesse* et *Les Gueux*, ses grands seigneurs sont quelque peu bohémiens, comme ses bohémiens ont une allure de grands seigneurs.

Les miséreux de Callot ne sont pas des révoltés, des hommes de revendication, pas plus que les gueux de Villon et de Richepin. Ils portent fièrement leurs loques et se donnent des airs de conquérants orgueil-

leux, le chapeau sur l'oreille, la plume traînant sur l'épaule, la colichemarde rouillée battant leurs maigres mollets.

Ils avaient leurs poètes, non leurs meneurs.

Les gueux de Callot sont de deux catégories : les austères et les gais.

« Il y a dans cette suite des bohémiens comme une fierté du chemin parcouru », dit un de ses biographes. Lui, Jacques Callot, imbu de sa noblesse, graveur des ducs de Toscane et de Lorraine, artiste admiré et recherché dans les cours, était parti, enfant, à la conquête de la gloire, dans la roulotte de ces vagabonds.

Elle est attachante cette caravane, dans son burlesque équipage de guerre, gravée par le maître. Hommes, femmes, enfants, bêtes et voitures sont épiques. Rois des grandes routes princesses en guenilles, affublées invraisemblablement, parées de colliers de baies, se prélassant mélancoliques sur des haridelles apocalyptiques. Monde indépendant, fuyant notre existence régulière ; jeune fille aux yeux profonds comme les eaux d'un lac noir, où se reflète une souveraine indifférence pour notre admiration de sa beauté ; énigme bizarre semblant des pieds à la tête une insolente promesse de plaisir, en même temps méprisant notre sang étranger ; hautaine devant nos regards enthousiasmés. Tolérant cependant l'enfant qu'est Callot subjugué, apeuré, hypnotisé par le charme étrange de ces jeunes femmes, mais trop jeune pour y noyer son cœur. Cheminant à côté d'une de ces sauvages beautés, comme un jeune Tobie à côté de l'ange. Reconnaissant jusqu'à leur donner l'immortalité dans ses chefs-d'œuvre inoubliables, pour l'avoir admis aux festins de la bande le soir, au coin d'un bois, à

l'heure où le chantre des nuits de mai entonne ses hymnes aux étoiles; le jour, le long des routes égayées par la bucolique de la cigale, dans leurs courses vers les pays du soleil, but de l'odyssée énergique de notre futur artiste.

Maintenant, lorsque, assis au foyer familial, il se consacre à donner la vie à ces souvenirs du jeune âge, c'est joyeusement qu'il s'enferme le soir pour y travailler, disant aux siens : « Je vais passer ma soirée en famille. » C'est avec une sorte de piété que Callot nous les peint, ces gueux. Et comme il se souvient de ses classiques, chaque groupe de la pittoresque caravane est accompagné d'un distique. Sous l'un, composé d'hommes les uns à cheval, les autres à pied, la tête empanachée, le mousquet sur l'épaule, la rapière au flanc, un gibier de basse-cour en bandoulière, on lit :

« Ne voilà pas de braves messagers
» Qui vont errants par pays étrangers. »

Sous un autre, composé de femmes traînant de la marmaille, ou dont les silhouettes annoncent de prochaines maternités, il énonce :

« Ces pauvres gueux pleins de bonne adventure
» Ne portent rien que des choses futures. »

Ou sous cet autre nous représentant les apprêts d'un repas du soir :

« Au bout du compte ils trouvent pour destin,
» Qu'ils sont venus d'Égypte à ce festin. »

Outre les bohémiens, il peignit les miséreux de tout ordre, cherchant leur vie, les uns dans le travail, les

autres dans la mendicité sous toutes ses formes, jusqu'aux drilles mendiant l'épée à la main sur les routes : espèces de César de Bazan en rapière. Il fit les hubins, les malingreux, les sabouleux, les milliards, les mercandiers, les rifodés, tous tendant la main.

Et ici Callot n'emprunte à personne ; il est bien lui, il peint autour de lui. Les Italiens sont momentanément oubliés. Oubliées aussi les grandes planches de Florence. Tout le succès va aux gueux, aux gobbi, aux baroni.

S'il grave les occupations lorraines à la campagne au commencement du XVIIe siècle, les jeunes filles coquettement attifées et gardant les bestiaux ont un parfum de poésie campagnarde, comme les gueux sont la chanson fiévreuse des voyages. Il est vraiment alors poète et artiste.

Les rigueurs de la répression des crimes et délits, exercée souvent d'une main légère, le conduisent à exécuter cette œuvre des *supplices*.

Mais son scepticisme et sa bonne humeur le portent immédiatement à la satire. Callot, qui en a vu bien d'autres, moins pointilleux que les juges de son pays, nous glissera, à côté de la roue, de l'estrapade, de la potence, une mère lorraine administrant la correction sur... l'envers de son enfant.

« Voy lecteur comme la Justice,
» Par tant de supplices divers,
» Pour le repos de l'univers
» Punit des méchants la malice ;
» Par l'aspect de cette figure
» Tu dois tous crimes éviter
» Pour heureusement t'exempter
» Des effets de la forfaicture! »

C'est vers l'époque de son mariage avec Catherine Kutinger, comme lui de noblesse de fraîche date, que se place son voyage à Bruxelles, en 1625. Et quelle fut la raison de ce voyage ?

Bréda, après l'héroïque défense de Justin de Nassau, venait de tomber, depuis quelques mois, au pouvoir des Espagnols.

L'archiduchesse infante Isabelle-Claire-Eugénie elle-même appela le célèbre graveur à sa cour. Il s'agissait de perpétuer par la gravure le souvenir de ce fait mémorable, et Spinola, le vainqueur de Bréda, confère avec l'artiste sur le plan à établir de ce glorieux fait d'armes. Il est convenu de représenter la scène à vol d'oiseau, comme on avait accoutumé de peindre les batailles, mais toute latitude est laissée au graveur pour la composition des groupes. Toutefois, le jour choisi sera celui de l'arrivée au camp de l'infante, au milieu des Espagnols victorieux, et ce sera le motif principal du tableau.

Les études et recherches nécessaires à son travail lui permirent cependant d'être l'homme de cour, le gentilhomme artiste, faisant parade de sa noblesse et de ses distinctions, au milieu de ce monde espagnol intolérant, ne comprenant guère que le métier des armes.

Tout autre est Callot lorsqu'il se rend chez Van Dyck, qui le portraiture avec un soin extrême. Là, il se sent bien humble devant cet élégant génie, lui que les princes n'intimidaient guère.

Le siège de Bréda était une lourde tâche, mais le maître de Nancy n'avait rien à changer à sa manière. Dans cette page, sans trop s'inquiéter des prétentions espagnoles, mais sur les données exactes de Spinola, il

reste l'interprète assez vrai de l'histoire. Plus soumis aux conseils des vainqueurs, toutefois, que Vélasquez en son célèbre tableau *Las lansas*. Car celui-ci n'en fit qu'à sa volonté, nous représentant Justin de Nassau vaincu, entouré de ses rudes lieutenants, remettant, chapeau bas, les clés de la ville au vainqueur découvert, souriant, incliné, la physionomie aimable, entouré de son état-major de grands seigneurs, complimentant son adversaire sur sa belle résistance.

La légende rapporte que le roi d'Espagne, mécontent de l'allure aimable et généreuse prêtée par Vélasquez à ses vaillants généraux, méconnaissant les beautés de l'œuvre du maître, voulut une troisième relation du siège de Bréda, où les vainqueurs auraient affiché plus de morgue vis-à-vis de ces hérétiques.

Mais qu'avaient à s'inquiéter de pareilles prétentions des hommes tels que Vélasquez et Callot? L'art s'accommode parfois mal de semblables ridicules.

C'est à cette époque de la vie de Jacques Callot que se place la série des batailles gravées par le maître.

Le succès de la première allait bientôt le conduire à graver le siège de La Rochelle et de Saint-Martin-de-Ré, grâce aux recommandations de son ami Israël Henriet, installé à Paris et bien en cour.

Mais auparavant le frivole Charles IV l'appellera à lui pour l'organisation des fêtes en l'honneur de la belle duchesse de Chevreuse, l'ennemie de Richelieu, réfugiée à la cour de la neutre Lorraine.

Ces fêtes, fixées aux jours gras de 1627, seront dans le goût de la *Guerre d'amour* des Médicis. Callot, qui y avait collaboré sous la direction de Parigi, s'en sou-

viendra, et il sera le principal metteur en scène et le graveur de ces réjouissances.

Au commencement de 1629, notre artiste se rend à Paris. Ce fut, au début, un séjour agréable, mais qui fut gâté dans la suite par les intrigues politiques auxquelles il se trouva mêlé malgré lui, et à l'occasion de son travail.

Il eût plus volontiers laissé vagabonder son esprit au milieu du tumulte de la grande ville, dont il goûtait plus que tout autre la poésie particulière sur les rives de la Seine.

Car des planches comme le siège de La Rochelle, de Saint-Martin-de-Ré, ou le combat de Veillane le mettent au supplice, à la contrainte. Son esprit n'est pas libre, sa main hésite. Les travaux commandés enchaînent sa belle liberté.

Au bout d'un an, il quitte Paris sans regret, se retrouve heureux à Nancy.

Peu de temps après, Gaston d'Orléans, à son tour, se réfugie à Nancy. Pour charmer ses loisirs, il demande à Callot de l'initier aux expédients coutumiers des graveurs. Et voilà notre artiste donnant ses leçons et conseils à son royal élève. C'est même le seul élève, au sens exact du mot, que Callot aura jamais eu.

La fuite de Gaston et son mariage avec la princesse de Lorraine décidèrent Louis XIII, de par la volonté du terrible Richelieu, à traiter Nancy comme il avait traité La Rochelle. Le roi vainqueur songea à demander à Callot de célébrer, par son art, cette nouvelle victoire. Mais lorsque le graveur, mandé en présence du roi, eut compris ce qu'on attendait de lui, il fit cette fière et patriotique réponse, dont l'histoire a consacré le souve-

nir : « Sire, je ne ferai jamais rien contre ma patrie ni contre mon prince. »

Le roi répondit que ce prince était bien heureux d'avoir de tels sujets.

Mais les officiers courtisans, outrés de tant d'audace, menacèrent l'artiste, disant qu'ils sauraient bien le faire obéir.

« Messieurs, leur dit Callot, je ne vous crains pas et me couperais plutôt le pouce. »

Dès lors, il ne fut plus question de rien.

Enfin notre graveur, arrivé à l'âge où l'on apprécie les choses avec une nuance de tristesse, dans une époque aussi bouleversée par les guerres de religion, va nous dire, dans une nouvelle série de tableaux effrayants, *les maux et les misères de la guerre.*

La note comique est épuisée : adieu la satire et les joyeusetés.

Et ce sera l'estampe de l'estrapade, celle de la roue et surtout cet inoubliable spectacle des pendus. Cette dernière planche est d'un dramatique saisissant : pour montrer jusqu'où peut aller la violence dans la répression, au milieu de ces grappes humaines suspendues aux branches d'un même arbre comme des régimes de bananes, l'on voit un supplicié à la jambe de bois.

Dix-sept tableaux composent cette série funèbre.

A l'âge de 43 ans, Callot, l'œil toujours jeune cependant, meurt terrassé par un labeur excessif, des veilles prolongées, des voyages exténuants.

Depuis Dürer et Holbein, la gravure originale n'avait produit d'artiste comparable au Lorrain. Son influence, très grande en Italie et en France, devait aussi se faire sentir aux Pays-Bas dans le domaine des arts plastiques.

Tandis que Rubens attirait vers lui les graveurs d'Anvers, de Harlem, d'Utrecht, apportait son influence décisive sur l'évolution de la gravure au burin jusqu'au moment où l'école française allait à son tour lui ravir l'hégémonie dans les arts graphiques, Callot en Lorraine et presque en même temps Rembrandt en Hollande, celui-ci par la magie de ses colorations, celui-là par sa verve dans les réalités comme dans les allégories, allaient porter l'art de l'eau-forte originale à son apogée.

Callot était venu à son heure. Un vent de réalisme d'un caractère intense soufflait dans une partie du champ de la peinture. Cette dilection d'une catégorie d'artistes pour les humbles et les déshérités naissait naturellement de cette époque troublée, où la misère encombrait les routes, s'asseyait à tous les foyers. Les sujets de la vie réelle heurtaient à chaque pas les regards et attristaient les âmes. Les artistes trouvaient là une mine inépuisable à exploiter, les uns dans la note comique, les autres dans la note triste.

Dans la peinture, son influence est vivement marquée chez les Lenain, de Laon, Sieberecht, d'Anvers, pour ne citer que ceux-là. Les personnages de ces peintres s'apparentent étroitement avec les figures de Callot.

Peu d'artistes, dans leurs œuvres, donnèrent autant que lui prise au pillage, au démarquage. La sculpture, la menue statuaire, le bibelot artistique empruntèrent à l'œuvre du maître de Nancy les types les plus caractéristiques.

Dans le champ de la gravure, cette influence est plus considérable.

La découverte du vernis dur ou vernis des luthiers, de même que son esprit vif et inventif dans les scènes à décrire à tous propos, devaient faire naître, en Italie

d'abord, de nombreux continuateurs et aussi des imitateurs. Un de ceux-ci, Stéphano della Bella, côtoie de très près le maître, l'égale même quelquefois.

En France, il est le précurseur des vignettistes du XVIIIe siècle, qui allaient porter ce genre à son apogée dans les belles éditions du temps, après avoir passé par Abraham Bosse, Israël Sylvestre et particulièrement Sébastien Leclerc.

Sébastien Leclerc copia ou imita beaucoup Callot. Il marque la transition entre celui-ci et les vignettistes du XVIIIe siècle. Callot faisait exclusivement des séries en album, avec peu de texte explicatif. Leclerc semait de ses œuvres les pages des livres de son époque.

Enfin, depuis Jacques Callot, l'eau-forte ne cessa plus d'exercer sur les peintres et dessinateurs son empire fascinateur.

La seconde moitié du XIXe siècle fut illustrée, particulièrement en France, par les Jules Jacquemart, Bracquemont, Gaillard, Waltner, Courtry, Monziès, Laguillermie, l'Allemand Kœpinck, rentré à Berlin après s'être formé à Paris.

La Hollande aujourd'hui compte des artistes de mérite.

La Belgique ne resta pas indifférente au mouvement. Des graveurs au burin se libèrent de l'austérité, de la règle sévère de l'école de Calamata. Nos artistes maintenant, dans la gravure comme dans la peinture, se montrent les habiles interprètes non seulement des œuvres de nos grands maîtres des siècles glorieux de Memling et de Rubens, mais aussi les éloquents poètes de nos riches paysages urbains et ruraux, des foules pittoresques, industrieuses et actives de notre belle patrie.

M. le Secrétaire perpétuel proclame les résultats suivants des concours :

CONCOURS ANNUEL DE 1910.

—

HISTOIRE ET CRITIQUE.

Un mémoire a été reçu en réponse à la question :

Étudier dans sa source, dans ses tendances et dans ses résultats l'enseignement des arts plastiques (la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure) au XIXe siècle.

Il porte pour devise : *Timeo hominem unius libri.*
Le prix n'est pas décerné.
La question est maintenue au concours.

ART PRATIQUE.

GRAVURE SUR BOIS.

Une seule œuvre a été reçue en réponse au sujet proposé :

On demande le portrait en buste, gravé sur bois, d'un personnage belge vivant. — Prix : 800 francs.

Elle porte pour devise *Labor* et reproduit les traits de M. Max. Rooses, membre de l'Académie.
Le prix est décerné à M. Édouard Pellens, professeur à l'Institut supérieur des beaux-arts d'Anvers.

SCULPTURE.

Sujet proposé : *On demande l'esquisse, avec piédestal, d'un groupe de figures destiné à décorer un jardin public.* — Prix : 1,000 francs.

Le sujet avait été laissé au choix de l'artiste.

Six projets ont été soumis. Ils portent pour devises : 1. *Excelsior;* 2. *Une croix;* 3. *A l'aviation!* 4. *Le flambeau;* 5. *Allégorie des saisons;* 6. *Anita.*

Le prix a été partagé entre les nos 4 et 6 dont les auteurs respectifs sont : M. Léon Vogelaar, de Bruxelles, et M. Floris de Cuyper, de Mortsel (Anvers).

PRIX DU GOUVERNEMENT.

GRAND CONCOURS DE PEINTURE.

Le premier prix est décerné à M. Jean-B. Colin, de Bruxelles.

Une mention honorable est accordée à M. Émile Vermeersch, de Bruges, et à M. Léon Buisseret, de Binche.

PRIX DÉCENNAL DE PHILOLOGIE.

(Troisième période : 1900-1909.)

Sur la proposition du jury, le Roi, par son arrêté du 30 juillet 1910, a décerné ce prix de 5,000 francs au R. P. Hippolyte Delehaye, S. J., pour son ouvrage intitulé : *Synaxarium Ecclesiae Constantinopolitanae.*

PRIX QUINQUENNAL DE STATISTIQUE.

Sur la proposition du jury, le Roi, par son arrêté du 30 juillet 1910, a décerné le prix Heuschling de 5,000 francs en partage : les $^{7}/_{10}$ à M. Hector Denis, membre de l'Académie, et les $^{3}/_{10}$ à M. Julin, directeur à l'Office du Travail au Ministère de l'Industrie et du Travail.

La séance s'est terminée par l'exécution de la cantate : *La Légende de saint Hubert* (action dramatique), poème de M. Georges Ramaekers, musique de M. Léon Jongen, de Liége, second prix du grand concours de composition musicale de 1909.

Les solistes étaient : Mme Fassin-Vercauteren, MM. Georges Surlemont et Ernest Vanderschrick.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Discailles (Ernest). La légende des bons souverains les archiducs Albert et Isabelle. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (31 p.).

Pety de Thozée (Ch.). L'islamisme au Congo. Bruxelles, 1910; extr. in 8° (12 p.).

Maeterlinck (L.). Le rôle comique du démon dans les mystères flamands. Paris, 1910; extr. in-8° (21 p.).

BRUXELLES. *Académie royale des beaux-arts et École des arts décoratifs*. Catalogue annoté de la bibliothèque artistique et littéraire. (Gustave Lagye.) 1903, in-4°. — Supplément; 1909, in-8°.

— *Caisse générale d'épargne et de retraite sous la garan-*

tie de l'État. Compte rendu des opérations et de la situation, année 1909, in 4°.

— *Ministère de l'Industrie et du Travail. Conseil supérieur du Travail.* Dixième session : 1909-1910. Contrat d'emploi. Documents préliminaires, rapport de la Commission spéciale et projet de loi ; discussion. 1910, in-4°.

—

Bludau (A.) und Herkt (Otto). Karte von Österreich-Ungarn. Berlin, 1910; in-plano.

Helmle (Adolf). Chateaubriand und Pierre Loti. (Dissertation.) Überlingen [1909]; in-8° (32 p.).

Neumann (Carl). Der Formenbau des Nomens und Verbums in den Dramen Adams de la Hale : « Li gieus de Robin et de Marion » und « Li jus Adan » mit Berücksichtigung seiner « Canchons » und einem Wortindex der Dramen. (Dissertation.) Kiel, 1910; in-8° (164 p.).

Ziegler (Anton). Alfred de Mussets Äusserungen über die französische Literatur seiner Zeit. (Dissertation.) Darmstadt, 1909; in-8° (111 p.).

Poppe (Wilhelm). Vitruvs Quellen im zweiten Buche « De Architectura ». (Dissertation.) Kiel, 1909; in-8° (65 p.).

Hübner (Friedrich). Paul Bourget als Psycholog. (Dissertation.) Dresde, 1910; in 8° (83 p.).

—

La Haye. *Commission royale d'histoire.*

— Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland, 1621-1700. Derde deel, 1646-1656. (Knuttel.) 1910.

— Bronnen tot de geschiedenis van den Levantschen handel. Eerste deel, 1590-1660. Eerste en tweede stuk. (Heeringa.) 1910.

— Gedenkstukken der algemeene geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840. Vijfde deel. Koning Lodewijk, 1806-1810. Eerste en tweede stuk. (Colenbrander.) 1910.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 11.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 7 novembre 1910.

M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur et président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. J. Leclercq, *vice-directeur ;* S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins,

P. Fredericq, G. Kurth, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Willems, Mce Wilmotte, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, Mce Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, E. Waxweiler, *membres;* G. De Greef, J.-P. Waltzing, H. Lonchay, Mce De Wulf, E. Mahaim, Eugène Hubert et J. Van Biervliet, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Ch. De Smet et H. Pirenne.

CORRESPONDANCE.

La Classe reçoit, à titre d'hommages, les ouvrages suivants :

Par M. le comte Goblet d'Alviella :

Religion et superstition de la vie.

Par M. Jules Leclercq :

Terres antiques et terres lointaines.

Par M. le chevalier Edm. Marchal (avec une note pour le *Bulletin*), au nom de M. le baron Guillaume :

La mort et les funérailles du Roi Léopold II. L'avènement au Trône du Roi Albert. Quelques documents.

Par M. Ernest Mahaim :

Les abonnements d'ouvriers sur les lignes de chemins de fer belges et leurs effets sociaux.

Par M. Cumont (avec une note) :

Essai sur le délit de sacrilège en droit français jusqu'à la fin du XVe siècle.

Œuvre posthume de Norbert Hachez, publiée par J. Eggen.

Par M. H. Schröder, de Heidelberg :

Streckformen. Ein Beitrag zur Lehre von der Wortentschung und der germanischen Wortbetonung.

Ablautstudien. (Présentés par M. Vercoullie avec une note.)

Par M. Pierre Mandonnet :

Les philosophes belges. Textes et études. Tome VI : *Siger de Brabant.* (*Étude critique.*) (Présenté par M. De Wulf avec une note.)

Par M. Pierre Limbourg :

Ames wallonnes. Esquisses et silhouettes.

— Remerciements.

Les notes précitées figurent ci-après.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

J'ai l'honneur de déposer sur le bureau, à titre d'hommage de la part du baron Guillaume, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, un exemplaire du livre qu'il vient de publier sous le titre de : *La mort et les funérailles du Roi Léopold II. L'avènement au Trône du Roi Albert.*

Dans les 244 pages de ce volume in-4° (Bruxelles, Librairie Albert Dewit, 1910), le distingué diplomate nous donne la relation fidèle, avec la reproduction exacte de tous les documents, discours, etc., des événements survenus depuis la maladie et la mort du Roi Léopold, le 17 décembre 1909, jusqu'à l'avènement de son neveu et successeur Albert et sa prestation de serment

de roi constitutionnel, le 23 du même mois. La documentation était copieuse; elle a été puisée aux meilleures sources, c'est-à-dire au Ministère des Affaires étrangères même.

Les historiens de l'avenir trouveront dans ce volume que M. le baron Guillaume n'a pas voulu signer, mais qui, au bas du titre, a simplement mis les mots « Quelques documents », les événements relatifs à la mort de Léopold II et à l'avènement de son successeur Albert. Je me permets de rappeler à nouveau que M. le baron Guillaume est fils de notre regretté confrère le général Guillaume, qui a tenu une place des plus distinguées dans la Classe des lettres.

Chev. Edm. Marchal.

J'ai l'honneur d'offrir à l'Académie un ouvrage posthume d'un ancien élève de l'Université de Gand, Norbert Hachez. Docteur en philosophie et docteur en droit, Hachez, au moment où un accident déplorable l'emporta à trente et un ans, s'occupait de deux travaux considérables : l'un, historique, sur les colonies de Syriens dans l'Empire romain; l'autre, juridique, sur le délit de sacrilège depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Le premier est resté à l'état d'ébauche; une immense collection de notes et de fiches montrent seules avec quelle érudition précise eût été traité ce sujet compliqué. Le second était plus avancé : les chapitres sur le *Sacrilège en droit français jusqu'à la fin du XVe siècle* étaient rédigés et ont été soigneusement publiés par un ami du défunt, M. J. Eggen, avocat à la

Cour d'appel de Gand. Ce fragment d'une œuvre que la fin prématurée de son auteur est venue interrompre, forme déjà un volume important. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour l'apprécier, mais, sans être juriste, j'ai pu y retrouver cette science étendue et sûre d'elle-même, cette netteté de conception et d'expression qui distinguaient l'esprit d'élite que nous avons perdu, une des intelligences les plus vives et les plus vastes qu'il m'ait été donné de rencontrer. *Acerba semper mors eorum qui immortale aliquid parant.*

F. CUMONT.

—

Dr H. SCHRÖDER, *Streckformen*, 1906; ID., *Ablautstudien*, 1910 (Heidelberg, C. Winter).

J'ai l'honneur de présenter à la Classe, au nom de l'auteur H. Schröder, de Kiel, deux volumes par lesquels il a inauguré dans la *Germanische Bibliothek* de C. Winter une série d'études étymologiques.

H. Schröder est connu par de nombreux travaux de ce genre, publiés soit comme articles dans des revues, soit en volumes séparés.

Leur caractère original consiste à chercher avant tout la synthèse de certains groupes de faits, en se basant sur les dialectes vivants plutôt que sur les langues écrites, toujours plus ou moins artificielles.

Le premier des deux volumes s'occupe des « streckformen », c'est-à-dire des extensions ou formes étirées. Il groupe des mots comme *kajütte* ou *slabakken*, qui présen-

tent tous la particularité de ne pas porter, d'après le principe germanique, l'accent tonique sur la première syllabe et qui semblent avoir subi l'insertion d'une syllabe épenthétique devant la tonique, de sorte que, par exemple, *kajütte* est formé de *kütte* et *slabakken* de *slakken*. Il examine en détail les procédés de formation de ces épenthèses.

Les mots de cet aspect sont nombreux dans les langues romanes aussi bien que dans les langues germaniques. Darmesteter, qui s'en occupe dans son *Traité de la formation de la langue française*, et d'autres après lui les expliquent par des préfixes, spécialement les préfixes péjoratifs *ca*, *cal*, *cali*, *coli*, *chari*, par exemple *cabosser* de *bosse*, *colimaçon* de *limaçon*.

Mais il ne me semble pas possible d'expliquer tous les exemples de Darmesteter par des préfixes. Cela est entre autres le cas pour *charivari*, que je ne puis séparer de *hourvari* et que je rapproche pour cette raison du néerlandais *harrewarren*, un redoublement avec dissimilation de l'initiale (Darmesteter lui-même retrouve la partie *vari* dans l'allemand *wirren* = néerlandais *warren*).

De même je ne pourrais admettre tous les exemples d'épenthèse de Schröder. *Kajütte* n'est pas pour moi une extension de *kütte*, mais le péjoratif de *hutte* avec le préfixe *ca*. *K(l)abouter* ne peut être une extension de *klauteren*, parce que son *ou*, à preuve la prononciation westflamande, représente un ancien *ol* ou *al*, tandis que l'*au* de *klauteren* représente un ancien *éw*.

Notre vieux De Bo, dans son *Idioticon westflamand*, me semble plus près de la vérité, lorsqu'il a, selon les circonstances, alternativement recours au préfixe et à l'épen-

thèse : sa théorie serait complète s'il y ajoutait aussi le redoublement.

Le volume *Ablautstudien* traite les différentes apophonies des bases ou racines dissyllabiques dont la médiane est une nasale ou un *w*, c'est-à-dire une consonne susceptible de se vocaliser. Ces apophonies peuvent donner lieu à des groupements de consonnes qui exigent des simplifications ou à des diphtongues qui seront tantôt ascendantes et tantôt descendantes. Par ces constatations, l'auteur parvient à rapprocher le néerlandais *schooien* = vagabonder, de *zwaaien* = virer ; ou *joop* et *wepel(doorn)* de *hiefe* et *hop*. Ici aussi il arrivera qu'on préfère pour un mot donné une autre explication que celle qui est exigée par le système. C'est, quant à moi, le cas pour les mots néerlandais *gek*, *jas*, *joos*, *jut*.

Mais ces restrictions n'enlèvent rien à la valeur des deux livres de M. Schröder. Aidé par une riche documentation et par une grande perspicacité, il nous a donné l'étymologie certaine de nombreuses séries de mots germaniques et spécialement de mots allemands qui étaient restés sans explication jusqu'ici. Mais son esprit de synthèse lui a permis de faire plus que de donner des étymologies ; il lui a permis de décrire des procédés de formation et de transformation de mots, et de nous ouvrir ainsi de nouveaux horizons sur l'activité des facteurs psychologiques dans la vie du langage.

J. Vercoullie.

—

Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle. 1re partie, *Étude critique ;* 2me partie, *Textes inédits.* — Deuxième édition, revue et augmentée. Louvain, Institut de philosophie, 1911 et 1908. Tomes VI et VII des *Philosophes belges.*

J'ai l'honneur d'offrir à la Classe un ouvrage de Pierre Mandonnet, O. P., couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres et intitulé *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle.* Il remplit les tomes VI et VII de la collection *Les Philosophes belges*, que j'ai l'honneur de diriger (1). L'importante publication de Mandonnet n'est pas seulement un monument élevé à un Belge illustre, mais aussi la reconstitution d'un mouvement d'idées qui occupe une des plus grandes places dans les annales intellectuelles du XIIIe siècle. Siger de Brabant est le maître ès arts le plus réputé et le plus remuant de l'Université de Paris entre les années 1266 et 1277. Il est le *leader* incontesté d'un parti philosophique qui prétend instaurer dans la faculté des arts le péripatétisme entier, tel qu'il venait d'être commenté et développé par Averroès. Dieu, d'après Siger, est la cause

---

(1) La collection comprend à ce jour : tome I, *Le traité de unitate formae de Gilles de Lessines* (texte inédit et étude critique), par M. De Wulf, Louvain, 1901; tome II, *Les quatre premiers Quodlibet de Godefroid de Fontaines* (texte inédit), par M. De Wulf et A. Pelzer; tomes VI et VII, *Siger de Brabant*, par P. Mandonnet. Sous presse, tomes III-V, *Les Quodlibet de Godefroid de Fontaines;* tome VIII, *Les œuvres logiques de Siger de Courtrai;* tome IX, *Les œuvres de Gérard d'Abbeville.*

du monde, mais il l'a produit de nécessité et par une série d'agents intermédiaires. Le monde inférieur auquel nous appartenons n'est pas son œuvre immédiate; il ne le connaît pas et, dès lors, il n'est pas l'administrateur providentiel. Les espèces de la nature ont toujours existé et existeront toujours; le cycle des phénomènes de la nature et des événements humains est réversible; les individus humains meurent, mais la race est immortelle. Il n'y a qu'une seule intelligence pour tous les hommes, une intelligence racique, séparée, qui vient se mettre en contact avec chacun de nous au moment où nous intelligeons. La liberté est un leurre. Et Siger, qui veut demeurer catholique, prévient l'objection d'hétérodoxie de pareilles doctrines en s'abritant derrière la théorie des deux vérités : ce qui est vrai en philosophie peut être faux en théologie et réciproquement.

Nature remuante et audacieuse, Siger réussit à entraîner dans le sillage de ses idées une fraction de maîtres ès arts et d'étudiants, et à provoquer une agitation intense quoique de courte durée. A deux reprises, il produisit une scission dans la faculté des arts où se concentrait alors l'enseignement de la philosophie; à un moment, il fit échec au recteur (chefs des quatre nations) et vraisemblablement se fit nommer le recteur des dissidents. Il fallut un arbitrage du légat du Saint-Siège pour ramener l'unité dans la faculté. Bernier de Nivelles est un des suivants de Siger, et, tous deux étant chanoines de Liége, Mandonnet en conclut que le pays de Liége semble avoir fourni un contingent tout spécial aux maîtres averroïstes de Paris (p. 137 n.).

On comprend que pareille philosophie dut soulever des oppositions formidables. Elles surgirent d'abord

dans un groupe de théologiens-philosophes, nourris d'augustinisme et qui voyaient de mauvais œil les progrès de l'aristotélisme. Elles s'élevèrent aussi dans un camp d'intellectuels moins intransigeants à l'endroit du péripatétisme, et qui s'inspiraient même de ses solutions principielles, complétées et épurées, pour édifier une scolastique nouvelle : Thomas d'Aquin est le *representative man* de ce groupe. Cet homme extraordinaire, dont tous les contemporains reconnaissent la royauté intellectuelle, fut rappelé à Paris dans le but principal de tenir tête aux averroïstes. Et de fait, on assiste à une lutte corps à corps entre Thomas d'Aquin et Siger de Brabant. Le *de unitate intellectus* du premier est une réplique au *de anima intellectiva* du second, deux traités « qui sont peut-être l'expression de ce que l'esprit philosophique du XIIIe siècle a produit de meilleur et de plus achevé (p. 175) ».

Siger fut atteint par la censure en 1270, mais il continua son enseignement et ses menées turbulentes. Il fut frappé définitivement en 1277 par une condamnation doctrinale restée célèbre, qui marqua la fin de sa carrière universitaire.

Écrite dans une langue riche et souple, l'étude critique de Mandonnet fait revivre devant le lecteur la culture philosophique d'un siècle brillant. Tout comme la première, cette seconde édition, mise au point et enrichie de nombreuses recherches nouvelles, sera signalée comme un événement dans le monde des médiévistes.

Dans un second volume, Mandonnet donne une édition — cette fois complète — des œuvres de Siger de Brabant : trois traités de logique ; les *questiones naturales*, le *de anima intellectiva, de æternitate mundi*. On y

trouve, en outre, une consultation inédite d'Albert le Grand et un traité averroiste de provenance incertaine, sorti du milieu de Siger et peut-être son œuvre.

Les vers élogieux de Dante eussent suffi à consacrer la réputation de Siger de Brabant. Quand on songe que vers le même temps brillaient à Paris Henri de Gand et Godefroid de Fontaines, on peut reconnaître, avec une légitime fierté, que les Belges ont joué un rôle prépondérant dans l'histoire intellectuelle de la métropole française à l'époque où la renaissance du XIIIe siècle produisit ses plus remarquables systématisations philosophiques.

M. De Wulf.

CONCOURS DE 1911.

Mémoires reçus avant le 1er novembre.

SECTION D'HISTOIRE ET DES LETTRES.

PREMIÈRE QUESTION.

Étudier le sentiment de la nature, en France, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'en 1830. — Prix : 600 francs.

Trois mémoires ont été adressés : 1° *O ubi campi ;* 2° *The poetry of earth is never dead (Keats) ;* 3° *'t Feit spreekt voor den man.*

— Commissaires : MM. Wilmotte, J. Leclercq et Discailles.

SECTION DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

DEUXIÈME QUESTION.

Exposer les théories relatives à la personnalité civile. Rechercher les applications de ces théories à l'état social actuel. — Prix : 800 francs.

Un mémoire : *Reculer devant l'ennemi et garder le silence lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa croyance. (Encyclique de Léon XIII sur les principaux devoirs des Chrétiens.)*
— Commissaires : MM. Vauthier, H. Denis et Ad. Prins.

TROISIÈME QUESTION.

*On demande une étude sur la condition des classes agricoles au XIX*e *siècle dans une région de la Belgique.* — Prix : 600 francs.

Un mémoire : *L'Ardenne*, portant pour devise : *On a été trop longtemps persuadé... (Journal d'agriculture)* et *Erst vor 15 bis 20 Jahren... Dr Frost.*
— Commissaires : MM. Vauthier, V. Brants et J. Lameere.

QUATRIÈME QUESTION.

Exposer le développement du droit international privé pendant les cinquante dernières années. Mettre en relief, à ce sujet, les principes constitutifs de cette science et la place qu'elle occupe dans l'ensemble des disciplines juridiques. — Prix : 800 francs.

Un mémoire : *Le droit international privé est la science*

qui a pour objet la réglementation juridique des rapports internationaux d'ordre privé. (Billet cité par M. René Foignet : *Manuel élémentaire du Droit international privé.*)

— Commissaires : MM. Nys, le baron Descamps et A. Rolin.

CINQUIÈME QUESTION.

Les conventions et les projets de conventions internationales relatives à la circulation monétaire; leur histoire et leur avenir. — Prix : 800 francs.

Deux mémoires : 1° *Malgré tant de curiosités nouvelles que la civilisation moderne a éveillées, le problème monétaire est et reste pour certains esprits le plus captivant des problèmes sociaux* (de Foville, *La Monnaie*, Introduction); 2° *Gresham.*

— Commissaires : MM. Denis, Brants et Vauthier.

PRIX DE STASSART (3,000 francs).

HISTOIRE NATIONALE.

(VII[e] période : 1895-1900, prorogée jusqu'au 1[er] novembre 1910.)

Étude sur l'organisation économique d'un grand domaine du XIV[e] siècle jusqu'à la fin du XVI[e].

Deux mémoires ont été reçus : 1° *Il existe une « histoire des faits divers » et une « histoire des faits constants »* (G. d'Avenel, *Découvertes d'histoire sociale*, p. 3); 2° *Ne temporum lapsu intereat.* (L'organisation économique de l'abbaye de Saint-Trond.)

— Commissaires : MM. Pirenne, Ernest Mahaim et Paul Fredericq.

COMMUNICATIONS ET LECTURES.

Le salaire insuffisant devant la loi civile. — *Quelques jalons de législation et de jurisprudence;* par V. Brants, membre de l'Académie.

Depuis quelque temps, il y a un remarquable mouvement d'idées pour réintroduire dans les contrats le concept de la juste réciprocité, se rattachant à l'ancienne et morale doctrine du juste prix et à la répression de l'usure (1). Déjà plusieurs fois, nous avons signalé ici même ce mouvement; il n'y a pas lieu d'en reprendre l'exposé général, mais il y a intérêt à en jalonner les étapes (2). C'est ce que nous allons faire en un très bref aperçu.

Si ce mouvement se manifeste sur des terrains divers tels que les nouvelles lois ou propositions réprimant le délit d'usure, il est une de ces manifestations qui prend dans la réforme sociale un intérêt spécial, c'est la notion du salaire insuffisant et de l'action à laquelle cette insuffisance peut donner ouverture.

---

(1) Cf. Biederlack, *La question sociale.* Trad. franç. Louvain, 1910, p. 120.

(2) *L'usure dans la législation contemporaine.* (Bull. Acad. roy. de Belgique, 1895.) — *Les formes actuelles de la lutte contre l'usure.* (Ibid., 1903.) — *Le salaire usuraire.* (Ibid., 1905.) — *La lutte contre l'usure.* Vol. in-12. Louvain, Peeters, 1907, etc.

Ce point aussi nous a déjà occupé précédemment : nous attirions l'attention sur l'article 138 du Code civil allemand, annulant les actes contraires aux *Gute Sitten* et spécialement les contrats usuraires léonins, de même que sur les tendances législatives qui se manifestent dans le même ordre en France et en Suisse. Deux circonstances ont encore ramené cette question à l'ordre du jour.

D'abord, en Belgique récemment, après un débat d'une certaine ampleur, le principe de la rescision pour lésion grave a été inscrit par le Conseil supérieur du Travail dans le projet de loi sur le contrat d'emploi (1).

D'autre part, une catégorie de travailleurs, celle des ouvriers à domicile, souffrant particulièrement des salaires infimes, on avait indiqué la répression du salaire usuraire comme un moyen d'y remédier, moyen d'une efficacité restreinte sans doute, mais qui érigeait un principe.

Cette idée fut adoptée, en 1908, par l'Assemblée de l'Office international du Travail à Lucerne, qui en même temps sollicita de ses sections une information sur cette matière. A l'Assemblée réunie en septembre 1910 à Lugano, deux rapports, l'un d'Allemagne, l'autre d'Autriche, touchent à ce problème (2).

Nous croyons intéressant de jeter un coup d'œil sur les cas de jurisprudence et la tendance juridique en la matière.

---

(1) En mai 1910; voir le volume des procès-verbaux et notre rapport sur cet article.

(2) E. Lüders, *Heimarbeiterfragen in Deutschland*, p. 20. — V. Kienböck, *Lohnwucher*.

Sans doute, la tendance à la répression de la lésion léonine s'accentue non seulement par des lois directes contre l'usure, comme le projet hongrois, mais par d'autres dispositions. C'est ainsi que dans une assemblée juridique très spéciale, à la Conférence de droit maritime, réunie en ce mois de septembre à Bruxelles, on a décidé que les conventions relatives aux indemnités pour secours donné en cas d'abordage sont soumises à revision pour cause de lésion léonine, si l'indemnité paraît trop peu équitable (1).

Ce sont là d'intéressantes et importantes manifestations. Bornons-nous ici à ce qui concerne le salaire, qui certes est un des points les plus délicats. La loi autrichienne, qui a combattu l'usure dans les choses (*Sachwucher*), n'est pas conçue de façon à englober le contrat de travail dans sa disposition ni en matière civile, ni en matière pénale. Il en est de même du Code civil, mais le projet de revision de celui-ci, déposé en 1907, contient un article qui permet d'étendre au salaire la nullité dans un sens analogue à celui de l'article 138 du Code civil allemand.

Il faut donc pour l'Autriche se borner à constater la

---

(1) Voici les textes caractéristiques à cet égard :

Art. 2. Tout fait d'assistance ou de sauvetage ayant eu un résultat utile donne lieu à une équitable rémunération.

Art. 7. Dans tous les cas, lorsqu'il est prouvé que le consentement de l'une des parties a été vicié par le dol ou la réticence, ou lorsque la rémunération est, d'une façon excessive, dans un sens ou dans l'autre, hors de proportion avec le service rendu, la convention peut être annulée ou modifiée par le juge à la requête de la partie intéressée.

tendance législative, mais en Allemagne, où la loi existe, quel en a été le résultat?

Les articles 302 et suivants du Code pénal (lois de 1880 et 1893), en punissant le délit d'usure, exigent une preuve de l'exploitation, qui certes est difficile à fournir et que le juge se décidera assez malaisément à admettre en ces matières dans l'ordre de la justice répressive. Dans l'ordre civil et commercial, l'applicabilité de l'article 138 du Code civil n'est pas contestée, mais les espérances un peu « fantastiques » qui s'étaient prématurément manifestées sur ce point n'ont pas été réalisées (1). Au surplus, la difficulté même de susciter des poursuites de ce genre, le danger qu'elles peuvent présenter sont peut-être le principal obstacle. Mais il serait exagéré de prétendre que le principe soit sans application; il serait erroné de le dire inutile. Nous allons encore le constater.

L'article 138 du Code civil déclare nuls les actes contraires aux bonnes mœurs et spécialement les contrats usuraires, c'est-à-dire ceux qui stipulent des avantages disproportionnés d'une manière choquante à la prestation fournie, et cela en abusant des besoins, de la légèreté ou de l'inexpérience de l'autre partie. Or, les tribunaux civils et surtout commerciaux nous présentent une jurisprudence intéressante, quoique clairsemée.

Sans doute, il y avait déjà des exemples que nous avons cités dans nos études antérieures; sans doute, ils sont encore sporadiques, mais petit à petit une jurisprudence se forme : c'est ce que déclarait récemment le pré-

---

(1) Fuld, *Das Wuchergesetz*. Leipzig, 1908. Einleitung, p. 13. — Schmidt, *Vergleichende Strafrecht* (cité par Kienböck).

sident du *Gewerbegericht* de Munich, et, tout en reconnaissant la difficulté du problème politique, un mémoire du *Gewerbegericht* de Berlin en constatait l'application dans sa jurisprudence. Bien que sous une forme un peu différente, un ancien président du *Gewerbegericht* de Stuttgart se prononce dans le même sens (1).

Il est instructif de citer quelques espèces. En 1909, le *Kaufmannsgericht* de Hambourg annule un contrat par lequel une grande partie de la rémunération consiste dans un tantième des bénéfices; celui-ci s'établit à la fin de l'exercice et il est attribué seulement à ceux des employés qui sont encore dans la maison. Le jugement déclare que les participations, lorsqu'elles forment une part *importante* de la rémunération, ne sont plus un supplément de faveur, mais font partie du prix du travail et que, en en privant ceux qui partent, on prive ces employés du paiement proportionné à leur activité (2).

Le *Kaufmannsgericht* de Charlottenbourg, la même année, annule la convention faite avec une vendeuse et la rendant responsable des déficits. Berlin confirma le 9 septembre en disant, comme le premier juge, que cette convention de responsabilité était excessive pour un modeste salaire de 100 marcs par mois et constituait dans ces conditions l'exploitation d'un cocontractant économiquement plus faible, qui doit à tout prix trouver une situation (3).

En 1910, le *Kaufmannsgericht* de Berlin rend encore

(1) Cités par LUDERS, *op. cit.*

(2) Bulletin Gewerbe- und *Kaufmannsgericht*, 1er mars 1909, n° 59, col. 290.

(3) *Ibid.*, 1er avril 1910, n° 53, col. 159.

une décision analogue, mais dans un cas où diverses décisions se contredisent (1).

Si ces jugements de juridiction spéciale et professionnelle sont suggestifs, plus importante apparaîtra la tendance que manifeste la justice civile. Il est à cet égard particulièrement utile de signaler une application qui a franchi tous les degrés de juridiction et a reçu sa confirmation à la Cour suprême du *Reichsgericht* en 1909.

Il s'y agit d'un employé engagé avec participation aux gains et aux pertes, autorisé à prélever pour lui-même 250 marcs par mois, qu'il doit d'ailleurs reporter au compte. Or il se trouva débiteur, du chef des pertes, d'une somme de plusieurs milliers de marcs. La firme, qui en réclamait le paiement, fut déboutée aux trois degrés.

Cette décision du *Reichsgericht* a été saluée avec raison comme présentant une réelle importance de tendance (2).

Si la législation autrichienne ne contient rien de semblable, nous avons indiqué qu'il existe un projet en ce sens. D'autre part en Hongrie, non seulement on veut légiférer sur l'usure comme en Allemage et en Autriche (3), mais là aussi le projet de revision du Code civil consacre le principe que nous avons indiqué, se conformant d'ailleurs à la jurisprudence déjà acquise (4).

---

(1) *Soziale Praxis*, XIX, nº 31 (5 mai 1910), col. 828.

(2) *Ibid.*, XIX, nº 15 (13 janvier 1910), col. 369.

(3) Cf. JEAN TARNAI, conseiller à la Cour suprême royale hongroise *Le projet de loi sur l'usure.* (REVUE DE HONGRIE, 15 novembre 1908.

(4) Communication du Dr E. Ferenczi, de Budapest, à l'assemblée de Lugano de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs (3e commission — septembre 1910). — *Bull. Soc. Études législatives*, 1906, p. 221.

On sait que le projet suisse de revision du Code fédéral des obligations introduit la même règle, ne voulant pas considérer « la vie économique d'une façon purement commerciale », dit en termes singulièrement suggestifs le message du Conseil fédéral de 1905 (1).

Personne, sans doute, ne songe à considérer ces jugements épars comme constituant un remède adéquat au problème des *salaires de famine*. Un salaire de famine peut ne pas être usuraire en ce sens que l'ouvrier peut être incapable de fournir un travail convenable ou accepter librement un salaire « d'appoint » insuffisant ; mais même pour les salaires abusivement infimes le remède reste incomplet à cause de la difficulté que présente la mise en œuvre judiciaire. Néanmoins, l'affirmation et l'inscription du principe dans les lois et la jurisprudence constituent le salutaire réveil du principe de la justice dans l'équivalence des prestations.

Sans doute, pour achever l'œuvre, il y aura nécessité de protéger autrement ceux qui ne peuvent se défendre. Mais encore ce principe civil leur servira-t-il à cet effet. La réclamation civile pour salaire insuffisant apparaît dans les projets français corrigeant les abus du travail à domicile (2), et cette sanction civile est même la seule qu'admette, mais il l'admet, un grand patron parisien dont la situation est considérable, M. Honoré, ancien directeur des établissements du *Louvre*, bien placé pour

---

(1) Sur l'article 1036 du projet suisse, cf. les ouvrages de GERLIER, p. 147 ; PERIN, p. 101, etc., cités plus bas.

(2) Ces projets sont indiqués notamment dans le livre de M. GEORGES MENY, *Le travail à domicile. Ses misères. Les remèdes.* Paris. 1910.

apprécier toutes les délicates difficultés du problème (1). Les tarifs de salaire, les contrats collectifs et corporatifs ne sont pas en théorie la condition *sine qua non* de l'efficacité de la loi civile, mais ils en faciliteraient singulièrement l'application en donnant aux juges une base d'appréciation plus nette (2). Ainsi on se rapproche des anciennes institutions du droit corporatif, qui pendant des siècles ont fourni au travailleur la garantie du juste salaire. Mais le rôle juridique du juge n'est pas celui-là. Ils se complètent, mais se distinguent.

En France aussi, une littérature juridique importante a déjà paru dans le même ordre d'idées (3). Les travaux de la Société d'études législatives ont donné la note. Le projet de loi du Gouvernement sur le contrat de travail consacrait le principe, mais ce projet, sur d'autres points, laissait beaucoup à désirer ; la Commission du Travail de la Chambre l'a rudement traité, mais elle a respecté le

---

(1) Rapport au Conseil supérieur du Travail de France. Paris, 1910. — Cf Rapport de M. Poisson au Congrès du travail à domicile. Bruxelles, 1910, etc.

(2) Sur la structure juridique du contrat collectif en Allemagne, cf. le récent mémoire du P. Valère Claes, *Le contrat collectif dans le droit allemand,* Bruxelles, in-8°, Dewit, 1910 ; et la collection des documents réunis sur ce sujet par le récent Congrès du *Kaufmannsgericht,* réuni à Cologne en septembre 1910.

(3) Pierre Gerlier, *Des stipulations usuraires dans le contrat de travail.* Paris, 1907. — Eugene Perin, *De la lésion dans le contrat de travail.* Paris, 1908. — Georges Tixier, *L'idée du juste salaire en droit français contemporain.* Paris, 1909. — Max Turmann, *Problèmes économiques et sociaux.* Paris, 1910, p. 223. — A. Boissard, *Contrat de travail et salariat.* Paris, 1910, p. 248, etc.

principe de la lésion qu'il avait introduit, tout en modifiant sa formule (1).

Sur quelle base — présomption de violence ou lésion proprement dite — fallait-il l'établir, c'est ce que divers auteurs ont discuté avec talent dans des études spéciales; nous n'entrerons pas dans cette controverse. Il n'y a pas lieu d'étudier en détail ces projets tant de fois déjà discutés, mais de constater seulement le mouvement qui se manifeste en divers pays.

En France, sans doute, il n'y a encore que de la théorie et des projets, mais il est clair que l'abondance même des publications sérieuses, l'intérêt qu'elles soulèvent sont caractéristiques. Les timides applications des articles 1133 et 1135 du Code civil ont fait surgir d'autres conceptions qui s'y rapportent et qui ont fait ainsi leur entrée dans les projets législatifs. Ce qui nous importe ici, ce n'est pas de rattacher à tel ou tel *vice* du consentement la répression des contrats léonins, ce qui importe, c'est la proclamation du principe de l'annulation du contrat, quand de la comparaison des prestations promises ressort évidemment l'exploitation du faible. Ce travail législatif et doctrinal, tout comme les théories sur l'*abus*

---

(1) Le projet remanié par la Commission du Travail de la Chambre porte : « L'article 1313 du Code civil est complété ainsi qu'il suit : Le contrat de travail peut être rescindé avec allocation de dommages-intérêts, lorsque les conditions sont en désaccord flagrant soit avec les conditions habituelles de la profession ou de la région, soit avec la valeur ou l'importance des prestations fournies. » *L'exploitation des besoins* exigée par le projet paraît cependant un élément important à maintenir.

Le projet du Gouvernement fut déposé par le ministre Doumergue le 2 juillet 1906, le rapport de la Commission par le député Chambon le 27 décembre 1907. — Sur le projet, cf. notre article dans la *Revue sociale catholique de Louvain*, numéro de novembre 1907.

du droit, procède d'une même notion améliorante des concepts et des formules juridiques de l'époque impériale.

Sans doute, les termes et la mesure du pouvoir donné au juge peuvent être et sont discutés, voire très vivement (1), mais le principe même rencontre de larges adhésions, principe qu'on aurait le plus grand tort d'ailleurs de transformer en un instrument capricieux de taxation arbitraire.

Ces interprétations arbitraires et subjectives sont redoutables certes, elles le sont surtout dans les temps actuels où l'unité de doctrine morale, chrétienne, a été brisée, doctrine qui constituait la norme salutaire suprême du juge et du législateur comme du particulier.

Bien qu'inacceptable comme doctrine, le critère allemand des *Gute Sitten*, les bonnes mœurs appréciées par la conscience publique, constitue une barrière légale à l'arbitraire du juge (2).

Ces garanties contre le subjectivisme social des *bons* juges que redoutent les adversaires des textes nouveaux se trouvent aussi dans l'organisation du principe : l'exploitation, l'abus constaté en matière d'usure, le caractère évident, *flagrant*, choquant de la disproportion.

---

(1) Voir les travaux de la Société d'études législatives, années 1905 et suivantes : MM. PERREAU, JAY, SALEILLES, etc. Cf. M. HAMELET, *Des stipulations usuraires dans le contrat de travail* (BULL. DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS FRANÇAIS, avril 1908) et les ouvrages précités.

(2) SALEILLES a fait connaître en France le système de l'article 138 allemand (*De la déclaration de volonté.* Paris, 1908), en le comparant à la théorie française de la cause. Dans nos études antérieures citées, nous avons critiqué le critère allemand.

En Allemagne, où le point de vue « lésion » est plus caractérisé dans la loi, on l'a vu, c'est la timidité qui est cependant la caractéristique de la jurisprudence. Certaines décisions à cet égard, dans une matière très voisine, sont caractéristiques de la très grande prudence des magistrats allemands; un journal spécial rapporte, en la critiquant, l'espèce suivante. Il s'agit de la stipulation par laquelle l'employé, affilié à une caisse de pension de l'établissement, perd même les cotisations payées, s'il quitte sa place. Je n'examine pas le cas en lui-même, mais la décision judiciaire. Le *Kaufmannsgericht* de Dresde, 15 novembre 1906, décide, en vertu de l'article 138, § 1, la nullité de ce contrat comme contraire aux *Gute Sitten* à cause de l'*inégalité excessive des charges et des droits*. Le tribunal civil réforma cette décision, disant qu'en effet ces stipulations semblent assez dures et que, idéalement, il serait désirable que les employés qui quittent le service puissent retirer leurs cotisations. Mais le vice de cette convention est-il suffisant pour justifier son annulation en vertu de l'article 138? On ne peut annuler de ce chef toute stipulation incommode, une exagération de la notion des *Gute Sitten* compromettrait essentiellement la liberté des contrats et la sécurité juridique. Aussi le *Rechtsgericht* a-t-il plusieurs fois combattu l'extension excessive de cette notion (1).

---

(1) Le cas cité des caisses de pension a été vivement discuté aussi par les juristes. Nous ne le relevons ici que pour marquer l'attitude de la magistrature. Voir le Bulletin *Gewerbe und Kaufmannsgericht.*, août 1910, p. 490.

Les juridictions spéciales elles-mêmes, d'ailleurs, sont très modérées dans l'application et ne veulent pas porter atteinte à la sécurité des contrats. Cf. LUDERS, *op cit.*

Il ne semble pas non plus que les tribunaux français aient fait des principes des articles 1133 et 1135 ou de l'article 6 du Code Napoléon une application inquiétante, bien au contraire! Il a semblé aux partisans du système proposé qu'un peu de confiance en la magistrature ne doit pas plus être exclue ici que dans les graves et nombreux litiges dont elle a chaque jour l'estimation ; sinon, que devient toute la garantie judiciaire elle-même? Le juge, même dans le nouveau système du projet français, n'est pas appelé à autre chose qu'à constater le rapport objectif des prestations, l'abus de pouvoir qui s'y révèle (1). Sans doute, il en est qui vont plus loin, mais il s'agit de noter le principe *juridique* de la lésion et de l'équivalence, qui a son caractère propre, très distinct de celui d'un « arbitrage social » des intérêts.

Incontestablement l'idée est en marche ; ce sont les vieux principes de la justice dans les contrats commutatifs qui reparaissent et viennent, après la longue période de la liberté des plus forts, reprendre dans la vie sociale la place que le droit révolutionnaire leur avait enlevée. Sans doute on ne trouve pas dans l'ancien droit la règle positive de la rescision civile pour lésion léonine des contrats de travail ; mais les ordonnances corporatives y suppléaient largement sous une autre forme, et le principe de l'*équivalence* dominait toute la doctrine morale du juste prix !

On voudra bien remarquer, et nous y insistons encore,

(1) Rapport de M. Chambon, député, au nom de la Commission du Travail chargée d'examiner le projet de loi sur le contrat du travail. (Chambre des députés, 17 décembre 1907.)

qu'il ne s'agit nullement ici de préconiser la répression du contrat léonin comme le remède adéquat aux salaires de famine et notamment aux abus du *sweating system*. Les notions, nous l'avons indiqué, ne sont pas identiques d'ailleurs ; aussi à très bon droit les assemblées de l'Office international du Travail, tant à Lucerne en 1908 qu'à Lugano en 1910, ont proclamé le principe que nous avons exposé dans les pages qui précèdent, mais ont ajouté que les difficultés qui font obstacle à son application judiciaire rendent la seule proclamation de ce principe, dans le droit civil, insuffisante pour résoudre pratiquement le problème. Mais c'est un principe fondamental de justice dans le contrat ; il figure comme l'idée maîtresse qui y préside.

Les mesures à prendre contre les salaires *insuffisants pour subvenir à la vie* sont d'une autre nature, et il est presque impossible à la loi civile d'y pourvoir. Sans doute il pourra arriver souvent que ces salaires infimes soient en même temps léonins, mais les circonstances peuvent constituer, pour les industriels en particulier, l'excuse d'une sorte de force majeure de situation générale et, au moins, d'une quasi bonne foi excluant l'*exploitation*. Le juge, appréciant *un cas particulier*, aurait de la peine à le condamner, et, même dans le système de la loi allemande, ce serait difficile à motiver, sauf le cas de blâme de la conscience publique (*Gute Sitten*). Au surplus, il ne sort pas des cas particuliers. Aussi l'action civile, basée soit sur la lésion évidente, soit sur la présomption de violence, ne peut pas pratiquement résoudre les situations plus ou moins générales. Les faits d'abus particuliers peuvent être réprimés par la loi civile sur la lésion, les cas d'abus collectifs, le *sweating* par exemple, même

s'ils constituent des cas de lésion, des atteintes à l'équivalence, des abus graves, doivent être combattus par des moyens généraux d'un autre ordre. L'Angleterre, à qui les principes de l'*equity* auraient permis l'action civile assez large peut-être, ne s'y est pas arrêtée ; bien qu'envisageant l'*abus léonin* dans le *sweating*, elle a pris, après de longues enquêtes, une voie de droit public directe que nous n'avons pas à examiner ici (1).

La loi civile peut donc sans doute atteindre efficacement, si elle est bien appliquée, les abus individuels graves, les stipulations léonines ou usuraires ; elle ne peut que très rarement, lentement et incomplètement combattre les abus généraux ou collectifs ; elle ne pourra qu'aider l'action générale des idées (2). Le principe général qu'il faut payer le salaire dû, équivalant au travail, est un principe qui domine les divers ordres de faits et de remèdes, mais la méthode qui convient pour réprimer l'abus individuel dans un contrat et l'abus général dans une industrie ou une region ne sont pas les mêmes.

Les deux méthodes sont distinctes ; leur opportunité législative n'est pas la même.

La proclamation, par la loi civile, du principe annulant et réprimant les stipulations léonines ou usuraires

(1) Loi du 20 octobre 1909 sur les comités de salaires dans certaines industries à domicile. Il est intéressant de remarquer que le rapport de la Chambre des lords, en 1890, indique bien aussi le principe d'équivalence : « A rate of wages inadequate to the necessities of the workers *or disproportionate to the work done.* »

(2) SALEILLES, *op. cit.*, malgré ses limites, a cependant une confiance sérieuse en cette collaboration judiciaire pour l'amélioration générale (pp. 280 et suiv., art. 138, parag. 5).

n'en a pas moins une importance considérable. C'est pratiquement la possibilité de mettre un terme à des abus particuliers graves. C'est surtout la reconnaissance du principe même de la justice réciproque; il est important dans tous les contrats, mais trop souvent perdu de vue dans la pratique de ce qu'on appelle les *affaires*; il est important surtout pour le contrat où, moins qu'en aucun autre encore, il est permis d'exploiter le faible, quand le faible a besoin de son juste paiement pour vivre.

CLASSE DES BEAUX-ARTS

Séance du 10 novembre 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Ém. Mathieu, *vice-directeur;* H. Hymans, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Edg. Tinel, Léon Frédéric, Ern. Acker, Juliaan De Vriendt, Jan Blockx, L. Solvay, A.-J. Wauters, Jules Brunfaut, *membres;* Fernand Khnopff, Georges Hulin et Maurice Kufferath, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Radoux, Eug. Smits, Émile Claus, Égide Rombaux et Paul Gilson.

M. le Directeur félicite M. Ern. Acker à l'occasion de sa nomination de commandeur de l'Ordre du Mérite civil de Bulgarie, ainsi que M. Maurice Kufferath, nommé officier de l'Aigle Rouge de Prusse. (*Applaudissements.*)

CORRESPONDANCE.

M. Floris de Cuyper, lauréat du concours de sculpture, envoie la photographie réglementaire de son œuvre pour les archives de l'Académie.

ÉLECTIONS.

M. Émile Mathieu est nommé membre de la Commission de la *Biographie nationale*, en remplacement de M. Flor. van Duyse, décédé.

La Classe prend notification des listes des candidatures aux places vacantes présentées par les sections de sculpture, d'architecture, de musique et des sciences et des lettres dans leurs rapports avec les beaux-arts. — Ces élections auront lieu à la séance mensuelle du 5 janvier 1911.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Goblet d'Alviella (le comte). Religion et superstition de la vie. Bruxelles, 1910; extr. in-8° (20 p.).

Leclercq (Jules). Terres antiques et terres lointaines. Paris, 1910; in-18 (183 p.).

Mahaim (Ernest). Les abonnements d'ouvriers sur les lignes de chemins de fer belges et leurs effets sociaux. Bruxelles-Leipzig, 1910; gr. in-8° (xv-279 p., 3 diagr.; 28 cartes et 7 cartogrammes).

Félix (Jules). La vie des minéraux. La plasmogenèse et le biomécanisme universel. Atlas de biologie générale. S. l., 1910; in-4° (23 p., 61 pl., portr.).

Hachez (Norbert). Essai sur le délit de sacrilège en droit français jusqu'à la fin du XVe siècle (publié par J.-L.-M. Eggen). Gand, 1910; in-8° (ii-139 p.).

Mandonnet, O. P. (Pierre). Siger de Brabant et l'Averroïsme latin au XIIIe siècle. 1re partie : Étude critique. 2e édition, revue et augmentée. Louvain, 1911; extr. in-4° (xvi-328 p.).

— 2e partie : Textes inédits, 2e édition. Louvain, 1908; extr. in-4° (xxxi-194 p.).

Limbourg (*Pierre*). Ames wallonnes. Esquisses et silhouettes. Verviers, 1910; in-8° (186 p., portr., grav.).

Mirguet (*V.*) *et Pergameni* (*Ch.*). Leçons élémentaires d'histoire de Belgique à l'usage des élèves du troisième degré primaire et des classes d'adultes. 2e édition. Bruxelles, 1910; in-16 (137 p.).

BRUXELLES. *Institut colonial international.* L'enseignement aux indigènes. Documents officiels précédés de notices historiques. Tome II. Colonies françaises (suite) : Madagascar, Indo-Chine. — Colonies britanniques. 1910.

TOURNAI. *Société historique et archéologique.* Annales, nouvelle série, tome XIII, 1909.

—

Schröder (*Heinrich*). Streckformen. Ein Beitrag zur Lehre von der Wortentstehung und der germanischen Wortbetonung. Heidelberg, 1906; in-8° (xix-266 p.).

— Ablautstudien. Heidelberg, 1910; in-8° (x-108 p.).

—

RIO DE JANEIRO. *Bibliotheca nacional.* Annaes, XXIX, 1909; gr. in-8°.

—

Chassagnon (*Hyacinthe*). Le frère Salomon, mort aux Carmes, le 2 septembre 1792. Quelques pages d'histoire sur l'Institut des frères des écoles chrétiennes au XVIIIe siècle. Paris, 1905; in-8° (VIII-520 p., portrait et gravures).

PARIS. *Société de l'histoire de France.* Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-

1616) et sur celle d'Anne d'Autriche (1643-1650). (Paul Bonnefon.) 1910.

— Mémoires de Martin et Guillaume Du Bellay. Tome II (livres III, IV et V, 1525-1536). (V.-L. Bourrilly et F. Vindry.) 1910.

—

BATAVIA. *Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.* Rapporten van de Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheidkundig onderzoek op Java en Madoera. 1908; gr. in-8°.

Ciaceri (Emanuele). Culti e miti nella storia dell' antica Sicilia. Catane, 1911; in-8° (XII-330 p.).

GENÈVE. *Institut national genévois.* Bulletin, t. XXXVIII, XXXIX, 1909.

— Mémoires, XX, 1906-1910, in-4°.

—

Aranha (Brito). Nota ácerca das invasões francezas em Portugal principalmente a que respeita á primeira invasão do commando de Junot. Contém muitos documentos relativos aos successos assombrosos na Europa no fim do seculo XVIII e principios do seculo XIX. Lisbonne, 1909; in-8° (XVI-326 p. et pl.).

—

BARCELONE. *Institut d'estudis catalans.* Anuari, 1908, in-4°.

ERRATUM.

Page 599, ligne 1 : A pénétrer dans ce domaine, l'étude perdrait peut-être de son attrait; *lisez :* ... l'étude perdait peut-être...

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE

BULLETIN

DE LA

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET DE LA

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910. — N° 12.

CLASSE DES LETTRES

ET DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Séance du 5 décembre 1910.

M. le baron Ém. de Borchgrave, directeur et président de l'Académie.

M. le chevalier Edm. Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. J. Leclercq, *vice-directeur;* S. Bormans, le comte Goblet d'Alviella, Ad. Prins,

P. Fredericq, H. Denis, P. Thomas, E. Discailles, V. Brants, A. Beernaert, A. Willems, M[ce] Wilmotte, H. Pirenne, Ernest Gossart, J. Lameere, Albéric Rolin, M[ce] Vauthier, F. Cumont, J. Vercoullie, E. Waxweiler, *membres;* W. Bang, *associé;* H. Lonchay, M[ce] De Wulf, E. Mahaim, Eugène Hubert et J. Van Biervliet, *correspondants.*

La Classe apprend, sous l'impression d'un douloureux sentiment, la perte qu'elle vient de faire en la personne de M. Alfred Giron, membre de la Section des sciences morales et politiques, né à Ixelles, le 25 octobre 1832, y décédé le 4 décembre.

M. le Directeur, en donnant lecture de la lettre par laquelle M[me] Giron a annoncé la mort de son époux, ajoute que la Classe s'associera sans aucun doute aux regrets que soulève la perte de l'éminent ancien premier président de la Cour de Cassation, que l'Académie s'honorait de compter dans ses rangs comme membre titulaire depuis 1892.

M. Giron avait exprimé le désir que ses funérailles eussent lieu dans la plus stricte intimité.

M. le Secrétaire perpétuel écrira à M[me] Giron pour lui dire que la Classe s'associe à son deuil ainsi qu'à celui de ses enfants.

— M. le Directeur annonce que la Commission administrative, qui s'est réunie le 28 novembre, a envoyé une Adresse au Roi Lui exprimant les vœux de l'Académie pour le rétablissement de la santé de la Reine. L'Auguste Protecteur de la Compagnie a fait parvenir Ses remerciements.

— Hommages d'ouvrages :

Par M. le Ministre des Sciences et des Arts :

Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége. Mélanges de droit public grec; par Henri Francotte.

Contes persans; par Aug. Bricteux.

Par M. le Ministre de l'Agriculture :

Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1908.

Par M. le Ministre de l'Industrie et du Travail :

Monographies industrielles. Aperçu économique, technologique et commercial. Organisation des ateliers.

Par M. Alexis Lallemand :

La lutte des États de Liége contre la Maison de Bourgogne, 1390-1492.

Par M. Henoul, procureur général de la Cour d'appel de Liége :

La partie civile et le juge d'instruction. Discours.

Par M. F. Van Kalken :

Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Revolution belge de 1830 (présenté par M. Discailles, avec une note qui figure ci-après).

Par M. Seebohm Rowntree :

Comment diminuer la misère. Études sur la Belgique; traduit de l'anglais par A.-J. Hotermans (présenté par M. Mahaim, avec une note qui figure ci-après).

— Remerciements.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830; par Frans Van Kalken, agrégé à l'Université libre, professeur à l'École normale de la ville de Bruxelles.

La condition première, a dit un écrivain hollandais fort estimé (1), pour décrire avec exactitude l'histoire des deux pays unis par la volonté de l'Europe de 1814 à 1830 est de connaître et d'aimer également la Belgique et la Hollande.

Cette première condition est remplie par l'auteur du livre dont il est fait aujourd'hui hommage à notre Classe.

Des liens d'origine et de profonde sympathie attachent M. Frans Van Kalken à l'une et à l'autre nation.

L'impartialité, plus rare qu'on ne le pense en ces temps de disputes de religions, de langues et de races, et dont il convient avant tout que nous félicitions le jeune auteur, ne l'abandonne pas un instant. Le parti pris et les idées préconçues ne sont pas son fait. Avec une rare prudence, avec une circonspection digne des meilleurs historiens, il s'est garé des « violents », de leurs assertions et de leurs arguments, qu'ils lui vinssent de Hollande ou de Belgique.

Ce n'est qu'après un examen approfondi des sources qu'il a accueilli les documents sur lesquels il n'a cessé de s'appuyer. De propos délibéré, avec un sang-froid

---

(1) COLENBRANDER, *De Belgische Omwenteling.*

parfait, et quelque séduisants qu'ils paraissent, il a su écarter des anecdotes, des détails suspects, alors même que les partis en font comme des articles de foi. Sans doute il a cherché partout, il s'est informé là où ses devanciers n'avaient pas même songé à fouiller, mais il a dit pourquoi tels récits, telles opinions, tels souvenirs doivent être éliminés.

Ce qui contribue à augmenter le mérite de son ouvrage, c'est la méthode. Il réunit les mêmes qualités d'exactitude, de concision et de clarté qui nous avaient fait signaler, il y a trois ans, à l'attention de nos confrères, son étude sur *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas* (1).

On saisit parfaitement, dès le début de l'*Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830*, que la réunion des deux pays s'est faite dans des conditions malheureuses. Le passé ne rapprochait pas les Belges des Hollandais. Au fond, les Belges de 1814 pouvaient-ils, dit M. Van Kalken, éprouver autre chose que de l'hostilité, ou tout au moins de l'indifférence, pour les fils de ces hommes politiques, de ces soldats, de ces pasteurs, de tous ces Hollandais enfin qui avaient tant fait souffrir leurs aïeux dans leurs intérêts matériels, comme dans leur foi et dans leur orgueil?

Les rares tentatives de rapprochement essayées avant la Révolution française ne furent que des spéculations théoriques d'hommes d'État, ne répondant aucunement aux désirs des deux peuples. Et quand, en 1815, l'Europe voulut ce qu'on appelle « l'amalgame », le marquis de la Tour du Pin, ambassadeur de France à

---

(1) *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.), août 1907.

Bruxelles, qui faisait rapport à son Gouvernement sur la situation des deux pays, écrivait qu'à ses yeux il ne pouvait s'agir que d'un mariage de convenance, qu'il ne voyait d'amour de part ni d'autre et qu'il doutait fort qu'une pareille alliance pût jamais faire le bonheur d'aucune des deux parties.

Quoi qu'on en ait dit depuis et quoi qu'on en dise encore en Hollande et même en Belgique, La Tour du Pin avait raison.

M. Van Kalken étudie de très près les projets vastes et généreux du roi Guillaume Ier qui était appelé à faire « l'amalgame ».

Il décrit impartialement l'épanouissement commercial, industriel et agricole que les deux pays prirent sous sa direction. Il le loue justement du développement scientifique, de l'organisation de l'enseignement, spécialement en Belgique. Il a des éloges mérités pour l'action directe du prince en toute matière. Mais il ne dissimule pas, et il regrette amèrement, le caractère trop personnel et trop *hollandais* de son Gouvernement.

Citons, parmi les pages les plus réussies du livre, l'examen très complet des griefs de la bourgeoisie belge en matière administrative et judiciaire; les questions de la dette publique et des impôts; l'étude des commencements et des développements du conflit entre les provinces du Nord libres-échangistes et celles du Sud, protectionnistes; l'attitude conciliante du Souverain vis-à-vis des partis politiques belges jusqu'en 1824; la rupture avec les catholiques; l'épanouissement du parti libéral; le rapprochement entre les libéraux et les catholiques de 1828 à 1829; l'influence des trois *glorieuses* de Paris.

M. Van Kalken a bien vu qu'il convient de faire une

distinction entre les hommes qui sont mêlés de près ou de loin aux révolutions.

Les vrais patriotes qui aiment la Belgique, leur pays natal, d'un amour honnête et désintéressé auront toutes ses sympathies.

Mais il ne sera pas dupe des chevaliers et barons d'aventure qui, à la recherche d'une position et de bonnes affaires loin de la Souabe ou de la France, se feront, soi-disant « par amitié pour nous », les agents secrets, les émissaires *largement* payés, les espions d'un prince ou d'un gouvernement étranger dont nous n'avons que faire (1).

Très suggestif, le chapitre où il est démontré (dussent certains en être peinés) que le rôle du parti dit *français* « dans l'éclosion et le déroulement » de notre Révolution a été *des plus minimes*. L'influence des *francophiles* est réduite à sa juste valeur dans les pages 110-113, 117-121. M. Van Kalken met en pleine lumière nos revendications nationales.

Il n'est pas d'historien qui, s'il tient compte de tous les éléments historiques, politiques, économiques, sociaux qui séparent les Belges et les Hollandais, ne reconnaîtra, avec lui, que « la Révolution de 1830 fut un événement heureux », car aujourd'hui encore, le fait-il remarquer expressément (p. 245), les deux petits peuples si voisins sont « totalement différents et impropres à tout essai d'amalgame ».

La constatation ne s'impose pas seulement à ceux qui connaissent à fond comme l'auteur les sociétés belge

---

(1) Cf. *Bull. de l'Acad. roy. de Belgique* (Classe des lettres, etc.) n° 1, 1910, pp. 14-53, *passim*.

et néerlandaise, mais même au simple voyageur de passage, étonné par *les dissemblances de mœurs, de coutumes, d'usages.*

M. Van Kalken ne pouvait passer sous silence la question qui, depuis quelques années, préoccupe les meilleurs esprits en Hollande comme en Belgique : je veux parler de l'opportunité d'une alliance douanière et surtout militaire entre nous et nos anciens frères.

Voici comment il envisage le problème en terminant ce remarquable ouvrage, dont je me plais à faire l'éloge, presque autant pour la forme que pour le fond (malgré quelques légères imperfections de style) :

« Si l'accord (p. 247) est loin d'être établi sur l'opportunité de cette alliance, les petits-fils des contemporains de la Révolution sont aujourd'hui à peu près unanimes à désirer mettre en contact, dans toutes les occasions possibles, leurs deux civilisations, l'une tout imprégnée de culture latine, l'autre fortement pénétrée d'influences germaniques, anglo-saxonnes et scandinaves.

» Ainsi verra-t-on peut-être, dans un avenir plus ou moins rapproché, les deux peuples s'unir tout naturellement en une entente intime et cordiale qui, évitant les dangers d'une alliance étroite et gênante par ses obligations trop rigides, offrira tous les avantages, sans présenter aucun des inconvénients de la séparation administrative, telle que la conçurent autrefois le prince d'Orange et les chefs de la Révolution belge. »

C'est aussi notre opinion.

Ernest Discailles.

—

Comment diminuer la misère. Études sur la Belgique; par B. Seebohm Rowntree, traduit de l'anglais par A.-J. Hotermans. Paris, Giard et Brière, 1910. 1 vol. in-8°, xvi-652 pages.

J'ai l'honneur de présenter à la Classe un livre d'une valeur peu commune. Il est (assez malheureusement) intitulé : *Comment diminuer la misère. Études sur la Belgique*, dans l'édition française, mais il l'est plus justement dans l'édition anglaise : *Land and Labour. Lessons from Belgium.*

L'auteur, M. B. Seebohm Rowntree, est depuis longtemps préoccupé de la question du paupérisme. Il a écrit, en 1901, un volume, *Poverty, a study of town life*, qui l'a révélé au monde scientifique comme un observateur de premier ordre.

L'ouvrage qui est sous nos yeux est aussi et avant tout un grand travail d'observation. L'auteur a la conviction que le régime de tenure des terres, et peut-être plus généralement le régime de la propriété foncière, a une influence capitale sur le paupérisme. Il s'est proposé de découvrir cette influence dans les faits concrets contemporains, et il s'est tracé un vaste programme de recherches, qui doivent s'étendre sur les principaux pays de l'Occident de l'Europe, avant de porter sur l'Angleterre. Après avoir amorcé son travail en France, en Allemagne et en Suisse, il a concentré ses efforts sur la Belgique, dont le territoire restreint permettait des enquêtes plus approfondies.

Pendant quatre années, il a couvert notre pays d'enquêteurs ; il a frappé à la porte de tous les ministères, de toutes les administrations. Non content d'étudier les documents imprimés, il s'est livré à des investigations personnelles de tout genre, il a fait de multiples séjours chez nous, et je crois qu'on peut dire qu'il connaît la Belgique comme peut-être pas un Belge.

On conçoit l'intérêt que présente pour nous tous non seulement les résultats de cette investigation colossale d'un économiste averti, qui est en même temps un esprit pratique, mais aussi le jugement d'un étranger impartial, éloigné de nos querelles de parti, dégagé de nos points de vue habituels.

Pour donner une idée de sa manière, je me bornerai à citer deux ou trois de ses principales enquêtes.

Son premier soin a été de rechercher quel était le nombre de propriétaires fonciers en Belgique et de les classer d'après la grandeur de leur propriété. Vous savez que nos statistiques officielles sont, sur ce point, d'une complète indigence. L'auteur n'a pas hésité à se substituer à l'administration, et, avec l'agrément de M. le Ministre des Finances, il a exploré le cadastre de nos neuf provinces. « Cette enquête dura dix-neuf mois pendant lesquels près de cinq cents personnes différentes y travaillèrent plus ou moins longtemps. Parmi celles-ci il y avait 383 fonctionnaires du Gouvernement belge et 101 employés spécialement engagés par l'auteur. On peut juger de l'importance considérable de cette entreprise par le fait qu'il fut fait usage, pour la compilation des renseignements, de plus de trois cent mille fiches, représentant un poids de 1,500 kilogrammes. »

Le résultat en tient dans un tableau de quelques pages, où l'on peut évaluer le nombre total des propriétaires fonciers en Belgique à 719,986, soit 10 °/₀ de la population totale ou 18 °/₀ de la population de plus de vingt et un ans. De ce total, 17 °/₀ ont moins de 5 ares chacun; les deux tiers ont moins de 1 hectare, et 95 °/₀ ont moins de 10 hectares. 146 personnes seulement possèdent chacune plus de 1,000 hectares. Une enquête spéciale a été faite sur tous les propriétaires possédant au moins 25 hectares, et il en résulte « qu'on peut dire qu'il n'y a réellement pas en Belgique de grands propriétaires, au sens anglais du mot, car les deux plus grands ne possèdent ensemble que 12,800 hectares. A ce point de vue, le contraste entre la Belgique et l'Angleterre est vraiment frappant : ici, c'est par centaines que l'on compte les propriétaires ayant chacun plus de 10,000 hectares : plusieurs possèdent au delà de 80,000 hectares et l'un d'eux a une propriété atteignant 526,316 hectares; enfin vingt-six Pairs se partagent une étendue de terrain équivalente à la surface cultivée et aux forêts de la Belgique mises ensemble. »

Des comparaisons de ce genre foisonnent dans ce livre et sont d'autant plus précieuses qu'on peut être assuré qu'elles portent sur des données rigoureusement comparables.

L'auteur a été amené tout naturellement à rechercher le degré de bien-être de nos populations agricoles et industrielles. Il s'est fait dresser un grand nombre de budgets d'ouvriers, appartenant à des professions, des régions et des classes de revenu différentes. L'analyse qu'il fait du régime alimentaire de nos ouvriers est du

plus haut intérêt. Il aboutit à des conclusions concordantes au total avec celles de la grande enquête que notre confrère M. Waxweiler a publiée récemment en collaboration avec M. le Dr Slosse, et il montre aussi dans quelle mesure nos ouvriers sont mal nourris. En outre, M. Rowntree est à même de comparer notre régime alimentaire avec celui des ouvriers anglais qu'il a étudiés.

Rien n'est plus intéressant que de suivre M. Rowntree quand il cherche à établir, par exemple, le coût de la vie, c'est-à-dire du minimum de subsistance. Ce ne sont pas des chiffres en l'air que ceux auxquels il aboutit : tous les éléments en ont été puisés à des observations prises dans la réalité. Il admet qu'un ménage de cinq personnes, homme, femme et trois enfants, peut arriver, en Belgique, à subvenir à ses besoins les plus essentiels avec fr. 20.25 par semaine, tandis qu'en Angleterre, ce minimum doit être payé fr. 28.15 C'est dire que le coût de la vie minimum en Belgique est de 28.2 % inférieur au même coût en Angleterre.

Veut on un autre exemple de la passion de l'auteur pour l'observation directe?

J'ai été appelé à lui fournir des renseignements sur le logement des classes ouvrières. Il ne s'est pas contenté de mes notes et du nombre considérable de documents que je lui ai fait tenir. Il a organisé, de son côté, une enquête qui a porté sur 4,000 logements dans 74 villes et districts différents. Frappé du très bas prix relatif des loyers, il a voulu se rendre compte de la différence énorme qui existe entre le coût de la bâtisse en Belgique et en Angleterre. Il a envoyé chez nous un architecte anglais, qui a étudié tous les articles du devis

des maisons ouvrières dans les villes, dans les villages, en Flandre, en Wallonie, et qui a déterminé à quel prix — toujours de beaucoup supérieur — se monteraient des constructions similaires en Angleterre. Nous possédons ainsi des comparaisons du plus haut intérêt, et l'explication détaillée d'un fait important, qui avait depuis longtemps frappé les spécialistes.

Pour montrer l'ampleur de son travail, je n'ai qu'à en énumérer les principales parties. Après avoir décrit sommairement le pays et le régime de la propriété foncière, il examine les conditions industrielles en général, les industries à domicile, le mouvement syndical, puis il étudie d'une manière approfondie tout ce qui se rapporte à l'agriculture. Il passe en revue ensuite « quelques facteurs ayant une influence sur la prospérité industrielle et agricole » qui sont l'instruction, les moyens de transport et les finances publiques. Puis il recherche quelle est la situation du peuple dans : le niveau général du bien être, le coût de la vie, la coopération, l'alcoolisme, le jeu et le pari, le logement, l'épargne, le paupérisme, le chômage, la natalité et la mortalité.

Peut-être me demanderez-vous quelles sont les conclusions générales de l'auteur, si elles sont au moins favorables à notre pays.

A coup sûr. Nous lirons avec joie, par exemple, les éloges qu'il prodigue à notre régime agricole en général, et à tant d'efforts de tout genre qui ont réussi à maintenir une vie agricole intense au milieu d'un développement industriel non moins intense.

Mais il y a des ombres au tableau, et il faut savoir gré à M. Rowntree de les avoir vues comme le reste. Je

vois même, dans son étude, un enseignement bien remarquable. J'imagine qu'en venant étudier cette terre de Belgique où la propriété est si morcelée et où règne, par excellence, le système de la petite exploitation agricole, ce citoyen du pays des grandes fermes et de la grande propriété foncière s'attendait à trouver la réalisation de son idéal, une population en tout point plus prospère et plus heureuse. Mais hélas, dans la vie de toute société humaine, une institution ne peut pas s'apprécier toute seule. Toutes les autres institutions, tout le milieu ambiant, toute l'histoire des générations passées, réagissent sur elle, en modifient les caractères et les effets. C'est pourquoi l'observateur impartial ne peut pas conclure comme le ferait le politicien, et c'est ce qui rend la tâche de l'homme de science plus malaisée, mais plus élevée aussi. Telle est la leçon de méthode qui se dégage de l'œuvre de M. Rowntree.

Je n'hésite pas à dire qu'il a su se tenir toujours à la hauteur de cette tâche. Ses opinions sur la nécessité d'attribuer l'augmentation de la valeur des terres à la communauté, ne l'ont pas empèché de faire de notre pays la description la plus juste, la plus irréprochable. Son livre est digne de prendre place dans la bibliothèque de notre Compagnie. On ira longtemps y puiser, comme à une mine de renseignements précieux, et longtemps aussi on le lira comme un modèle d'investigation positive.

E. Mahaim.

ÉLECTIONS.

Il est procédé, par scrutin secret, au choix des dix noms pour les jurys de cinq membres, à nommer par le Gouvernement, chargés de juger la XIIIe période du concours quinquennal d'histoire nationale et la VIe période des sciences historiques.

Les résultats du scrutin seront communiqués à M. le Ministre des Sciences et des Arts.

— La Classe reconstitue sa Commission des finances par la réélection des membres sortants : MM. Bormans, le baron Descamps, Rolin et Vauthier, et par la nomination de M. Fredericq en remplacement de M. Giron, décédé.

— Sont élus aux places vacantes, dans la Section d'histoire et des lettres :

M. Johann Vahlen, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Berlin, en remplacement du chevalier Martins d'Antas, décédé,

et P. Cavvadias, professeur à l'Université d'Athènes, ex-directeur général des Antiquités et des Musées, en remplacement de Léopold Delisle, décédé.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

Séance du 1er décembre 1910.

M. Louis Lenain, directeur.

M. le chevalier Edmond Marchal, secrétaire perpétuel.

Sont présents : MM. Émile Mathieu, *vice-directeur;* G. De Groot, H. Hymans, Max. Rooses, le comte J. de Lalaing, J. Winders, Ém. Janlet, Edg. Tinel, X. Mellery, Léon Frédéric, Juliaan De Vriendt, Jan Blockx, L. Solvay, A.-J. Wauters, Jules Brunfaut, *membres;* Fernand Khnopff, Égide Rombaux, Paul Gilson, Georges Hulin et Mce Kufferath, *correspondants.*

Absences motivées : MM. Radoux et Victor Rousseau.

M. le Directeur annonce que la Commission administrative, dans sa séance du 28 novembre, a envoyé une Adresse au Roi Lui exprimant les vœux de l'Académie pour le rétablissement de la santé de la Reine. L'Auguste Protecteur de l'Académie a fait parvenir Ses remerciements.

M. Lenain félicite M. Jan Blockx, que la ville d'Anvers vient de fêter à l'occasion de son XXVe anniversaire comme professeur et directeur du Conservatoire royal. (*Applaudissements.*)

ÉLECTIONS.

La Classe réélit MM. De Groot, Hymans, Robie et A.-J. Wauters membres de la Commission spéciale des finances. M. Mathieu est élu en remplacement de M. Huberti, décédé.

La Classe se constitue en comité secret pour discuter les titres des candidats aux places vacantes et l'inscription de candidatures nouvelles.

OUVRAGES PRÉSENTÉS.

Bang (*W.*). Turkologische Epikrisen. Heidelberg, 1910, in-8° (31 p.).

Kalken (*Frans Van*). Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830, avec treize reproductions d'après le Cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Bruxelles [1910]; in-8° (254 p., 13 pl.).

Lallemand (*Alexis*). La lutte des Etats de Liége contre la Maison de Bourgogne, 1390-1492. Bruxelles [1910]; in-8° (160 p., carte et gravures).

Hénoul. La partie civile et le juge d'instruction. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Liége, le 1er octobre 1910. Liége, 1910; in-8° (59 p.).

Bruges. *Société d'émulation.* Tabulae capitulares Almae Provinciae Sancti Joseph in comitatu Flandriae ordinis

Fratrum minorum recollectorum (1629-1796). (Aubain Heysse.) 1910, in-4°.

Bruxelles. *Ministère de l'Agriculture.* Statistique de la Belgique. Recensement agricole de 1908. Partie documentaire, 1909, et Partie analytique, 1910.

Ministère de l'Industrie et du Travail. Office du Travail. Monographies industrielles. Aperçu économique, technologique et commercial. Groupe III. Industries de la construction mécanique. Tome I. Organisation des ateliers. Matières premières. Technologie générale. 1910.

Liége. *Université.* Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres, série in-8°, fascicule XIX, Contes persans, traduits pour la première fois sur un manuscrit inédit de la Bibliothèque de Berlin. (Aug. Bricteux, avec préface de Victor Chauvin.) 1910.

— Série gr. in-8°, fasc. 4. Mélanges de droit public grec. (Henri Francotte.) 1910.

Seebohm Rowntree (*B.*). Comment diminuer la misère. Études sur la Belgique. Traduit de l'anglais par A.-J.-A. Hotermans. Paris, 1910; in-8° (xvi-652 p., cartes et planches).

Albanese di Boterno (*Vincenzo*). Tu es Petrus. Modica, 1910; in-16 (24 p.).

La Bibliothèque de l'Académie a reçu, en outre, pendant l'année 1910, les Revues et les publications des Institutions savantes qui suivent :

Anvers. *Académie royale d'archéologie. — Société royale de géographie.*

Arlon. *Institut archéologique.*

Bruges. *Société d'émulation.*

Bruxelles. *Analecta Bollandiana. — Bibliographie officielle de Belgique* (et édition sur fiches). — *Commission royale d'histoire. — Commissions royales d'art et d'archéologie.* —

Fédération artistique. — Revue bibliographique belge. — Revue de Belgique. — Revue générale. — Sociétés : d'archéologie, d'architecture, royale belge de géographie, royale de numismatique.

Courtrai. *Cercle historique et archéologique.*

Enghien. *Cercle archéologique.*

Gand. *Koninklijke Vlaamsche Academie.—Société d'histoire et d'archéologie.*

Hasselt. *Société des mélophiles.*

Huy. *Cercle des sciences et des arts.*

Liége. *Institut archéologique. — Revue de l'instruction publique. — Wallonia.*

Louvain. *Le Musée belge. — Bulletin bibliographique et pédagogique. — Le Muséon. — Revue néo-scolastique. — Revue d'histoire ecclésiastique. — Revue sociale catholique.*

Maredsous. *Abbaye.*

Mons. *Cercle archéologique. — Société des sciences, arts et lettres.*

Namur. *Société archéologique.*

Saint-Nicolas. *Cercle archéologique du Pays de Waes.*

Termonde. *Cercle archéologique.*

Tournai. *Société historique et littéraire.*

Verviers. *Société d'archéologie et d'histoire.*

Berlin. *Gesellschaft für Erdkunde.*

Budapest. *Statistisches Bureau.*

Gotha. *Geographische Anstalt.*

Hanovre. *Historischer Verein.*

Vienne. *Geographische Gesellschaft.*

Albany. *University of the State of New York.*

Buenos-Ayres. *Bulletin mensuel de statistique municipale.*

Lima. *Sociedad geographica.*

Mexico. *Estadistica general.*

Montevideo. *Direction générale de la statistique.*

New-York. *Geographical Society.*

Rio de Janeiro. *Sociedade de geographia.*

Washington. *Bureau of education. — Department of Agriculture. — Historical Association. — Institute of architects.*

Abbeville. *Société d'émulation.*

Amiens. *Société des Antiquaires.*

Arras. *Commission des antiquités départementales.*

Caen. *Société des beaux-arts.*

Lille. *Société des Architectes.*

Montpellier. *Société des langues romanes.*

Paris. *École des Chartes. — Journal des Savants. — Musée Guimet. — Le Polybiblion. — Revue des questions historiques. — Revue historique. — Société des Antiquaires. — Société de géographie.*

Saint-Omer. *Société des Antiquaires de la Morinie.*

Toulouse. *Société archéologique.*

Brisbane. *Royal Geographical Society.*

Dublin. *Royal Irish Academy.*

Londres. *Royal Society of Antiquaries. — Royal Asiatic Society. — Royal Institute of British Architects. — Royal Geographical Society. — Numismatic Society. — Royal Statistical Society.*

Manchester. *Literary and Philosophical Society.*

Florence. *Biblioteca nazionale centrale. — R. Istituto di studi superiori.*

Palerme. *Circolo giuridico.*

Rome. *Reale Accademia dei Lincei. — Accademia pontificia dei Nuovi Lincei. — Ministero degli Affari esteri.*

Harlem. *Musée Teyler.*

La Haye. *Instituut voor taal- en volkenkunde.*

Leyde. *Maatschappij der Nederlandsche letterkunde.*

Ruremonde. *Genootschap van geschiedkundige wetenschappen.*

Athènes. *Société littéraire « Le Parnasse ».*
Berne. *Le Droit d'auteur.*
Copenhague. *Société des Antiquaires.*
Genève. *Société de géographie.*
Hanoï. *École française d'Extrême-Orient.*
Le Caire. *Société khédivi de de géographie.*
Luxembourg. *Verein für Geschichte.*
Madrid. *R. Academia de la historia. — Revista de archivos*
Saint-Pétersbourg. *Société impériale de géographie.*
Stockholm. *Société des Antiquaires*

TABLES ALPHABÉTIQUES

CLASSE DES LETTRES ET DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

ET

CLASSE DES BEAUX-ARTS

1910

TABLE DES AUTEURS.

A

C

J

K

L

N

P

R

S

TABLE DES MATIÈRES.

D

TABLE DES PLANCHES.

ERRATA.

Bulletin 1910 : Discours du baron de Borchgrave : *Quelques mots sur la science américaniste, etc.*

Page 251, note 2. Au lieu de *loc. cit.*, lisez : *Un séjour dans l'île de Ceylan.*

Page 255, ligne 6. Supprimez les mots : *de Montézuma.*

Page 277, ligne 2. Ajoutez : Et l'on me signale encore de Rome d'autres entrelacs cruciformes, ainsi que des tétrascèles dans l'église de Sainte-Sabine, datant du VI[e] siècle. Les sculptures de ces ornements seraient du VIII[e] siècle.

Page 279, note 1, dernière ligne. Au lieu de Flon-Nouvoit, lisez : Plon-Nourrit.

Bulletin 1910 (août). Page 550, ligne 23, au lieu de : *Empeça,* lire : *Empeço.*

Page 599, ligne 1 : A pénétrer dans ce domaine, l'étude perdrait peut-être de son attrait; *lisez :* ... l'étude perdait peut-être...

